

101^{ème} Congrès

25 NOVEMBRE 2023
SHARM EL-SHEIKH, ÉGYPTÉ



Sommaire

Contenu	2
Présence	3
Fédérations présentes ou représentées	4
Ordre du jour	9
Validation des présences et des pouvoirs	10
Allocutions	13
Ratification de nouvelles fédérations	17
Approbation du rapport du Congrès 2022 tenu à Lausanne (SUI)	19
Approbation du rapport du Congrès extraordinaire de 2023 tenu en ligne	21
Approbation du rapport moral 2022 du Comité exécutif	22
Rapport financier 2022, rapport des commissaires aux comptes, approbation des comptes, quitus au Comité exécutif et aux commissaires aux comptes	23
Budget 2024	24
Nomination des commissaires aux comptes pour 2024	25
Vote pour l'attribution des championnats du monde	27
2025 Juniors/Cadets : candidatures de CHN/EST	
2025 Seniors : candidature de GEO	
2026 Juniors/Cadets : candidatures de BRA/UZB	
2026 Seniors : candidature de HKG	
Appel à candidatures pour l'organisation des championnats du monde	36
2027 Juniors/Cadets	
2027 Seniors	
2025, 2026 et 2027 Vétérans	
Propositions soumises au Congrès, rapports des Commissions, Conseils et Comité d'éthique. Décisions urgentes concernant les règlements	38
Rapports d'avancement des groupes de travail	53
Propositions de la Fédération ukrainienne d'escrime	54
Challenge Chevalier Feyerick 2023	65
Trophée du Fair-Play 2023	66
Vainqueurs des classements officiels de la FIE 2023 et Grands Prix des Nations	67
Points divers. Remarques finales	70
Annexes	71

Présence

La session a est ouverte à 9h30.

Ont pris place à la tribune :

M. Emmanuel KATSIADAKIS (MH, GRE)
Mme. Ferial Nadira SALHI (ALG)
Mme. Erika AZE (LAT)
Mme. Ana Irene DELGADO GUERRA (PAN)
M. Abdelmoneim ELHUSSEINY (EGY)
Mme. Nathalie RODRIGUEZ M.-H.
M. Dieter LAMMER

Président par intérim
Secrétaire-Trésorier
Vice-Présidente
Vice-Présidente
Vice-Président
CEO
Directeur technique et sportif

Membres du Comité Exécutif :

Mme. Velichka HRISTEVA (BUL)
M. Novak PEROVIC (RSA)
M. Oleg PESKOV (KAZ)
M. Haibin WANG (CHN)
M. Donald ANTHONY JR (USA)
M. Paolo AZZI (ITA)
M. Yuki OTA (JPN)

Présidents des confédérations :

M. Mbagnick NDIAYE (SEN)
HH. Engr. Sheikh Salem Sultan S. AL QASIMI (UAE)
M. Giorgio SCARSO (ITA)
M. Vitaly LOGVIN (MEX)
M. Ruben LIMARDO (VEN)

Président de la Confédération africaine
Président de la Confédération asiatique
Président de la Confédération européenne
Président de la Confédération panaméricaine
Président de la Commission des athlètes

Absents excusés :

Mme. Rusni ABU HASSAN (MAS)
M. Bruno GARES (FRA)
M. Vadym GUTTSAIT (UKR)
Mme. Helen SMITH (MH, AUS)

Présidente de la Confédération océanienne

Membres d'honneur :

M. Jacek BIERKOWSKI (POL)
M. Victor GROUPIERRE (ARG)
M. Bert M. J. VAN DE FLIER (NED)
M. Peter JACOBS (GBR)

Fédérations présentes ou représentées

AFGHANISTAN	Représenté par le Kazakhstan
ALGÉRIE	Omar BENADOUDA
SAMOA AMÉRICAINES	Représenté par Guam
ANGOLA	Meven PEREIRA
ANTIGUA ET BARBUDA	Rameez MASCALL
ARGENTINE	Victor Sergio GROUPIERRE (MH)
ARMÉNIE	Armen GRIGORYAN Samvel ABRAHAMYAN
ARUBA	Oswald LEONARD Migalda Marieta JANSEN DE CUBA
AUSTRALIE	Davide WHEELER
AUTRICHE	Ursula HINTERSEER
AZERBAÏDJAN	Vasif MAMMADOV
BAHAMAS	Anthony Delwhite LEWIS
BAHREÏN	Arhan SALEH FARAJ
BARBADE	Ralph YORK
BELARUS	Représentée par la Russie
BELGIQUE	Jeffrey DELATTRE
BELIZE	Représenté par l'Uruguay
BÉNIN	Représenté par la Côte d'Ivoire
BOLIVIE	Représentée par le Brésil
BOTSWANA	Mandlenkosi MASUKU
BRÉSIL	Ricardo Pacheco MACHADO Arno Perillier SCHNEIDER
BRUNEI DARUSSALAM	Nashriq MOKSIN
BULGARIE	Velichka HRISTEVA
BURKINA FASO	Djibril ZEBA
CAMBODGE	Ang SOK
CAMEROUN	Marcel AMOUGOU Nadine YOUNGAP
CANADA	Yann BERNARD Lisa HUZEL
CABO VERDE	Maria RAMOS SILVA
CHILI	Barbara BLUMEL
CHINE	Haibin WANG
COLOMBIE	Représentée par l'Argentine
CONGO	Représenté par le Cameroun
COSTA RICA	Luis Alberto CRUZ MELENDEZ
CROATIE	Antonio TRCIN Irena SULJIC
CUBA	Alhajadis Ricardo BANDERA MIRANDA

TCHÈQUE	Vilem MADR
CHYPRE	Représenté par la Serbie
DANEMARK	Jan SYLVEST JENSEN Louise SEIBAEK
DOMINIQUE	Représentée par le Pérou
ÉQUATEUR	Carlos ECHEVERRIA CORDOBA
ÉGYPTE	Mohamed Tarek ELHUSSEINY Ahmed KHDER Samer HASHEM Ahmed ALMAIDANY Mohamed ABOLILA Khaled KABESH
EL SALVADOR	Juan Jose Roberto GÓMEZ Melissa Elizabeth ALVARENGA RAMIREZ
ESTONIE	Peeter JÄRVELAID Heino MÄRK
FRANCE	Sylvie LE MAUX Benoît PINCEMAILLE Pierre GUICHOT Julien RICHEL COOPER
GÉORGIE	Merabi BAZADZE Nino JERENASHVILI
GHANA	Représenté par le Botswana
ALLEMAGNE	Claudia BOKEL Reka SZABO Alexander BÖHM
GRÈCE	Représentée par la Roumanie
GRANDE-BRETAGNE	Hilary PHILBIN Janet HUGGINS Georgina USHER Patricia AIYENURO Peter JACOBS (MH)
GUAM	Anthony CAMACHO
GUATEMALA	Otto Rene VALLADARES BALDERRAMOS
GUINÉE	Ben Daouda NASS
GUYANA	Kalam JUMAN-YASSIN Bernadette JUMAN-YASSIN
HAÏTI	Dukerns Louis JOSEPH
HONDURAS	Représenté par le Venezuela
HONG KONG, CHINE	Wing Sun YEUNG
HONGRIE	Zsolt CSAMPA Henriette Brigitte TAMAS Edina CZEGLÉDY Jeno KAMUTHY
ISLANDE	Représentée par la Bulgarie
INDE	Rajeev MEHTA

IRAN	Alireza POURSALEMANI
IRAQ	Zeyad SALEEM Hasan AL-MUSAWI
IRLANDE	Ursula KAPPUS Nuala MCGARRITY
ITALIE	Maurizio RANDAZZO Vincenzo DE BARTOLOMEO Giandomenico VARALLO Giuseppe CAFIERO
CÔTE D'IVOIRE	Zadi Theodore GOGOUA
JAMAÏQUE	James MCBEAN Rosa Elena ESCOBAR RAMOS
JAPON	Kenichi CHIDA Kiyoshi WADA Yusuke AOKI
JORDANIE	Naim DAHBOUR Hakam AL KAHLIDI
KAZAKHSTAN	Mirbulat ABUOV
KENYA	Fred KAMAU
KIRGHIZISTAN	Représenté par la Mongolie
CORÉE	Wan Kun OH Kiyoung KWON
KOWEÏT	Abdulkarim ALSHAMLAN Alawadhi HAMAD
LETONIE	Erika AZE
LIBAN	Jihad SALAMEH Georges ZEIDAN
LIBYE	Dhw TOUMI Ezuldeen ALQADHI
LITUANIE	Vytautas POLUJANSKAS
LUXEMBOURG	Pascal TESCH
MACÉDOINE DU NORD	Représentée par l'Italie
MACAO	In Leng NG
MADAGASCAR	Représenté par la Guinée
MALAISIE	Représentée par l'Ouzbékistan
MAURICE	Jennifer ISRAM Veena GUNPUT
MOLDOVA	Olga COJOCARI
MONGOLIE	Ganbaatar DORJSUREN
MAROC	Représenté par le Sénégal
MALI	Wahabou ZOROME
MAURITANIE	Représentée par le Mali
MYANMAR	Représenté par le Népal
NAMIBIE	Rainer VISSER
NÉPAL	Sunil Kumar SHRESTHA

PAYS-BAS	Leon PIJNAPPEL Etienne VAN CANN Bert VAN DE FLIER (MH)
NOUVELLE-ZÉLANDE	David ELDER
NICARAGUA	Représenté par le Costa Rica
NIGER	Représenté par le Burkina Faso
NIGÉRIA	Représenté par le Togo
NORVÈGE	Représentée par le Danemark
OMAN	Khalid ALSHUAIBI Khalid ALRAJHI
PAKISTAN	Salman CHOUDHRY Maryam SALMAN
PALESTINE	Dawoud MITWALI
PANAMA	Jorge VALDES
PAPOUSIE-NOUVELLE-GUINÉE	Représentée par la Nouvelle-Zélande
PARAGUAY	Miguel Angel PAREDES FASSINO Guido Manuel INSFRAN MAYANS
PÉROU	Angel GARCIA
PHILIPPINES	Leah GONZALEZ Maria Cristina BATE
POLOGNE	Jacek SLUPSKI Tadeusz TOMASZEWSKI Jacek BIERKOWSKI (MH)
PORTUGAL	Clauso NEVES Frederico VALARINHO
PORTO RICO	Juan Carlos RAMIREZ CONCEPCION Hipolito Antonio VAZQUEZ CORIANO Amgad BADAWI
ROUMANIE	Marius FLOREA Roxana BARLADEANU Anca Ioana Ileana IONESCU
RUSSIE	Ilgar MAMEDOV Ekaterina KONDRATEVA
RWANDA	Représenté par l'Afrique du Sud
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE	Ahmed ALSABBAN Abdullah ALSUNAID
SÉNÉGAL	Mbagnick NDIAYE Oumar MAIGA
SERBIE	Vukasin STOSIC
SLOVAQUIE	Attila ERSEK
SLOVÉNIE	Représentée par la Croatie
AFRIQUE DU SUD	Louise LOMBARD
ESPAGNE	Antonio GARCIA HERNANDEZ Jose Luis ABAJO GOMEZ Marco Antonio RIOJA PEREZ Jose Luis ALVAREZ GIL DE TEJADA

SRI LANKA	Ajith SIYAMBALAPITIYA
SUISSE	Lars Henrik FRAUCHIGER
SUÈDE	Otto DRAKENBERG Ana Verónica VALERO-COLLANTES
SYRIE	Ahmad ALREFAAI Hussain SHAKER
CHINESE TAIPEI	Kovacs LIN Jay LIU
TADJIKISTAN	Khisrav NASIMOV
TURKMÉNISTAN	Meret MEREDOV
THAÏLANDE	Chanchai YOSSUNDARA Arnon KLUENSUWAN
TOGO	Katema Massaberma LAMEGA
TUNISIE	Mohamed Sofiane CHAOUACHI Ziad FERIANI
TÜRKIYE	Muminhan BILGIN Murat ATALI Abdussamet ARSLAN
UKRAINE	Mikhail ILYASHEV Olena SHEVCHUK
ÉMIRATS ARABES UNIS	HH. ENGR. Sheikh Salem Sultan S. AL QASIMI
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Ivan LEE Rita COMES Jennifer YAMIN Jeremy SUMMERS Donald ALPERSTEIN
URUGUAY	Diamante PEIRANO Lourdes TRAPOTE
OUZBÉKISTAN	Abdusamadov MAKHSUD Gulnora SAIDOVA
VENEZUELA	Francisco Rafael MARÍN ALVAREZ
ÎLES VIERGES	Représentées par Aruba
YÉMEN	Mohammad NASSER

Ordre du jour

1. Validation des présences et des pouvoirs
2. Allocutions
3. Ratification des nouvelles fédérations
4. Approbation du rapport du Congrès 2022 tenu à Lausanne (SUI)
5. Approbation du rapport du Congrès extraordinaire de 2023 tenu en ligne
6. Approbation du rapport moral 2022 du Comité exécutif
7. Rapport financier 2022, rapport des commissaires aux comptes, approbation des comptes, quitus au Comité exécutif et aux commissaires aux comptes
8. Budget 2024
9. Nomination des commissaires aux comptes pour 2024
10. Vote pour l'attribution des championnats du monde :
 - Juniors/Cadets 2025 : candidatures de CHN/EST
 - Seniors 2025: candidature de GEO
 - Juniors/Cadets 2026 : candidatures de BRA/UZB
 - Seniors 2026: candidature de HKG
11. Appel à candidatures pour l'organisation des championnats du monde :
 - Juniors/Cadets 2027
 - Seniors 2027
 - Vétérans 2025, 2026 et 2027

Pause café

12. Propositions soumises au Congrès, rapports des Commissions, Conseils et Comité d'éthique. Décisions urgentes concernant le règlement

*Photo du Congrès et déjeuner
Suite du point 12*

13. Rapports d'avancement des groupes de travail
14. Propositions de la Fédération ukrainienne d'escrime
- Pause café*
15. Challenge Chevalier Feyerick 2023
16. Trophée du Fair-Play 2023
17. Vainqueurs des classements officiels de la FIE 2023 et Grands Prix des Nations
18. Points divers.

Remarques finales

Fin du Congrès

1. Validation des présences et des pouvoirs

Nathalie Rodriguez: Bonjour à tous. Nous allons commencer par l'appel des fédérations. Lorsque j'appellerai votre Fédération, veuillez lever la main et vous recevrez un boîtier de vote. Ensuite, nous passerons aux pouvoirs.

Algérie	Guinée	Pologne
Angola	Guam	Portugal
Antigua et Barbuda	Guyana	Porto Rico
Antigua et Barbuda n'est pas là ?	Häiti	Qatar. Qatar.
Arménie	Hong Kong, Chine	Tout va bien ? Personne n'est blessé? Non. Alors, le Qatar est-il là ?
Argentine	Hongrie	
Aruba	Indonésie. Indonésie ?	
Australie	L'Indonésie n'est pas là.	
Autriche	Inde	Roumanie
Azerbaïdjan	Iran	Afrique du Sud
Bahamas	Irlande	Russie
Barbade	Iraq	Sénégal
Belgique	Italie	Serbie
Botswana	Jamaïque	Sri Lanka
Brésil	Jordanie	Suisse
Bahreïn	Japon	Slovaquie
Brunéi Darussalam	Kazakhstan	Suède
Bulgarie	Kenya	Syrie
Burkina Faso	Corée	Thaïlande
Cambodge	Arabie Saoudite	Tadjikistan
Canada	Koweït	Turkménistan
Chili	Lettonie	Togo
Chine	Libye	Chinese Taipei
Côte d'Ivoire	Liban	Tunisie
Cameroun	Lituanie	Türkiye
Cabo Verde	Luxembourg	Émirats Arabes Unis
Costa Rica	Macao	Ouganda. Ouganda ?
Croatie	Moldova	L'Ouganda n'est pas là ?
Cuba	Mongolie	L'Ouganda n'est donc pas là.
Tchèquie	Mali	
Danemark	Maurice	Ukraine
Équateur	Namibie	Uruguay
Égypte	Pays-Bas	États-Unis d'Amérique
El Salvador	Népal	Ouzbékistan
Espagne	Nouvelle-Zélande	Venezuela
Estonie	Oman	
France	Pakistan	
Grande-Bretagne	Panama	
Géorgie	Paraguay	Vietnam. Vietnam? Pas ici ?
Allemagne	Pérou	Le Vietnam n'est pas ici ?
Guatemala	Philippines	
	Palestine	Yémen

Y a-t-il une Fédération que je n'ai pas appelée ? Je répète les pays qui n'ont pas répondu.

Antigua-et-Barbuda, vous êtes là ? Pas ici.

Indonésie, êtes-vous là ? L'Indonésie n'est pas là.

Qatar, le Qatar est-il là ? Le Qatar n'est pas là.

L'Ouganda, l'Ouganda est-il ici ? L'Ouganda n'est pas là.

Le Vietnam. Le Vietnam est-il là ? Le Vietnam n'est pas là.

Nathalie Rodriguez : Nous allons donc passer aux pouvoirs.

- L'Afghanistan a donné un pouvoir au Kazakhstan. Le Kazakhstan accepte-t-il ? Le Kazakhstan ? Oui. Vous acceptez le pouvoir.
- Les Samoa américaines ont donné un pouvoir à Guam. Guam accepte-t-elle ? Oui. Je vous remercie.
- Le Bénin a donné un pouvoir à la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire accepte-t-elle ? Oui.
- Le Belize a donné un pouvoir à l'Uruguay. L'Uruguay accepte-t-il ? Où se trouve l'Uruguay ? L'Uruguay ? Vous acceptez donc le pouvoir.
- La Bolivie a donné un pouvoir au Brésil. Le Brésil accepte-t-il ?
- Le Belarus a donné un pouvoir à la Russie. La Russie accepte-t-elle ?
- Le Congo a donné un pouvoir au Cameroun. Le Cameroun accepte-t-il ?
- La Colombie a donné un pouvoir à l'Argentine. L'Argentine accepte-t-elle ?
- Chypre a donné un pouvoir à la Serbie. La Serbie accepte-t-elle ?
- La Dominique a donné un pouvoir au Pérou. Le Pérou accepte-t-il ?
- Le Ghana a donné un pouvoir au Botswana. Le Botswana accepte-t-il ?
- La Grèce a donné un pouvoir à la Roumanie. La Roumanie accepte-t-elle ?
- Le Honduras a donné un pouvoir au Venezuela. Le Venezuela accepte-t-il ?
- L'Islande a donné un pouvoir à la Bulgarie. La Bulgarie accepte-t-elle ?
- Les Îles Vierges ont donné un pouvoir à Aruba. Aruba accepte-t-elle ?
- Le Kirghizistan a donné un pouvoir à la Mongolie. La Mongolie accepte-t-elle ? Oui.
- Le Madagascar a donné un pouvoir à la Guinée. La Guinée accepte-t-elle ? Où se trouve la Guinée ? Là-bas.
- Le Maroc a donné un pouvoir au Sénégal. Le Sénégal accepte-t-il ? Oui.
- La Malaisie a donné un pouvoir à l'Ouzbékistan. L'Ouzbékistan accepte-t-il ? Oui.
- La Macédoine du Nord a donné un pouvoir à l'Italie. Oui. Je vous remercie.
- La Mauritanie a donné un pouvoir au Mali. Le Mali accepte-t-il ?
- Le Myanmar a donné un pouvoir au Népal. Le Népal accepte-t-il ? Oui.
- Le Nicaragua a donné un pouvoir au Costa Rica. Le Costa Rica accepte-t-il ?
- Le Niger a donné un pouvoir au Burkina Faso. Le Burkina Faso accepte-t-il ? Où se trouve le Burkina Faso ? Ici. Oui.
- La Norvège a donné un pouvoir au Danemark. Le Danemark accepte-t-il ? Oui.
- Le Nigéria a donné un pouvoir au Togo. Le Togo accepte-t-il ?
- La Papouasie-Nouvelle-Guinée a donné un pouvoir à la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande accepte-t-elle ?
- Le Rwanda a donné un pouvoir à l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud accepte-t-elle ? D'accord.

C'était donc le dernier pouvoir.

Quelqu'un dans le public : Excusez-moi, Nathalie.

Nathalie Rodriguez : A qui l'avez-vous envoyé ?

Quelqu'un dans le public : A la Croatie.

Nathalie Rodriguez : Mais vous nous l'avez envoyé ? Désolée, c'est correct.

La Slovénie a donné un pouvoir à la Croatie. Désolée, c'est exact. Cela n'a pas été imprimé.

Nathalie Rodriguez : Pour l'instant, nous avons cent trente-cinq Fédérations présentes ou représentées, c'est-à-dire cent six Fédérations présentes et vingt-neuf Fédérations représentées. Mais on me dit qu'Antigua et Barbuda est en train de venir. Donc dès qu'elle... ils sont arrivés, c'est très bien.

Nous avons maintenant cent trente-six présents ou représentés avec Antigua-et-Barbuda.

Nathalie Rodriguez : Pardon ?

Antonio Trcin (CRO) : Pouvons-nous disposer d'un boîtier de vote pour la Slovénie ?

Nathalie Rodriguez : Oui, vous le recevrez. Veuillez donner un boîtier de vote à la Croatie, qui votera pour la Slovénie. Vous devriez donc avoir deux boîtiers.

Nathalie Rodriguez : Si une autre Fédération arrive, je l'annoncerai. Avant de passer au point suivant, j'ai quelques rappels à faire.

Comme chaque année, le vote se fera par voie électronique. Vous avez tous reçu l'explication sur le boîtier de vote. Le système est le même. Il n'a pas changé. Il garantit la rapidité et le secret des votes, dont les résultats seront affichés à l'écran. Les congressistes qui souhaitent s'exprimer doivent demander la parole et se présenter devant les micros installés dans l'un des couloirs. Les congressistes doivent annoncer leur Fédération et leur nom. Pendant le déjeuner, la Commission des Honneurs se réunira pour proposer le Challenge Chevalier Feyerick. Cette Commission devrait être composée des Membres d'Honneur présents au Congrès et du Président par intérim.

Je voudrais également vous rappeler les majorités.

- Les décisions du Congrès sont prises à la majorité simple des voix exprimées.
- Les décisions du Congrès concernant les statuts sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées.
- La majorité concernant le règlement est la majorité simple des votes exprimés.
- Et si le Congrès doit, dans des cas exceptionnels, prendre une décision sur des questions qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour et qui ne sont pas prévues par les statuts, les décisions doivent être prises à la majorité des trois quarts des votes exprimés.

Je voudrais également vous rappeler les règles concernant les interventions.

- Pour chaque point de l'ordre du jour, chaque président de fédération nationale, ou son représentant, chaque Membre d'honneur et chaque membre du Comité exécutif peut exprimer son opinion au maximum deux fois et pour une durée maximale de deux minutes à chaque fois.
- En outre, les membres des Commissions, Conseils et Comités concernés par un point spécifique en discussion peuvent exprimer leur avis une fois, soit au travers du Président de la Commission, soit par son représentant, soit avec l'accord du Président de la Commission. Merci.

2. Allocutions

Nathalie Rodriguez : La parole est maintenant au Président par intérim pour le point *allocutions*.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci. Merci Nathalie.

Chers Membres d'honneur, chers Membres du Comité exécutif, chers Membres des Commissions et des Conseils, chers Présidents et représentants des Fédérations nationales, cher monsieur le Président de la Fédération égyptienne d'escrime, Abdelmoneim Elhamy ElHusseiny, et Vice-président de la Fédération internationale d'escrime,

Au nom de la Fédération internationale d'escrime, je suis ravi de vous accueillir au Congrès 2023 de la FIE. Nous sommes heureux de pouvoir tenir notre Congrès en personne avec la majorité des Fédérations nationales représentées ici aujourd'hui afin de servir notre Mission - le développement et la promotion de l'escrime. En tant que membres d'une organisation sportive, nous sommes ici pour traiter des questions relatives au sport et à l'escrime. De plus, en ces temps de tensions croissantes dans le monde, nous sommes ici pour souligner la force du sport pour rassembler les gens.

Par le passé, l'Égypte a accueilli avec grand succès les événements de la FIE. En accueillant notre Congrès cette année, nous ne pouvons que nous attendre à une organisation tout aussi réussie et à l'hospitalité chaleureuse que nous avons connue à toutes les occasions. Au nom de la FIE et de son Comité exécutif, je tiens à exprimer nos sincères remerciements à la Fédération égyptienne d'escrime, en particulier à son Président Abdelmoneim Elhamy ElHusseiny. Je tiens également à remercier chaleureusement le Gouvernement égyptien pour son soutien, en particulier le Ministère des Sports, le Dr Ashraf Sobhy, qui soutient ce projet et fournit une organisation économique et un soutien substantiel. Nous vous remercions chaleureusement.

Ce sont mes remarques préliminaires. Je poursuivrai ensuite. Je donne la parole au Président de la Fédération égyptienne d'escrime, M. Abdelmoneim Elhamy ElHusseiny.

Abdelmoneim Elhamy ElHusseiny (EGY) : Merci, Monsieur le Président.

Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, je vous souhaite à tous la bienvenue dans mon pays, l'Égypte. Je suis très heureux de me retrouver au sein de l'éminente famille de la FIE.

Je vous laisserai un peu plus de temps pour la traduction. Aujourd'hui, je parlerai en arabe parce qu'en Égypte, nous parlons en arabe, alors je poursuivrai mon discours en arabe si vous me le permettez.

Une fois encore, que la paix, la miséricorde et les bénédictions de Dieu soient sur vous. Je vous souhaite à tous la bienvenue dans mon pays, l'Égypte, et j'exprime ma gratitude et mon bonheur d'être ici aujourd'hui au sein de ma grande famille, la famille internationale de l'escrime.

Au cours de la dernière période, l'Égypte a accueilli des événements majeurs dans le domaine de l'escrime. À partir de 2019, nous avons accueilli les championnats du monde des vétérans. En 2021, nous avons accueilli les championnats du monde juniors. Dans des circonstances très difficiles liées au COVID-19 en 2022, nous avons accueilli les championnats du monde seniors, et aujourd'hui, nous accueillons la famille internationale de la FIE au congrès dans la ville de Sharm El-Sheikh, la ville de la paix.

Je vous souhaite à tous un bon séjour en Égypte et j'espère que notre réunion d'aujourd'hui en tant que famille

sera une réunion purement sportive et, si Dieu le veut, une réunion réussie. Une réunion réussie ! Je vous remercie encore une fois et je vous souhaite la bienvenue en Égypte. Je vous remercie.

Applaudissements.

Discours vidéo du Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République arabe d'Égypte

Mesdames et Messieurs

Chers invités de l'Égypte,

Je voudrais exprimer ma grande joie et ma fierté d'annoncer que l'Égypte accueillera les activités de la réunion du Comité exécutif et du Congrès de la Fédération internationale d'escrime dans l'une des villes touristiques les plus importantes et les plus célèbres du monde. Al Salam City, Sharm El-Sheikh, les 24 et 25 novembre.

L'organisation de ces événements reflète certainement l'engagement ferme de l'Égypte à promouvoir le sport et le patrimoine sportif en général. Cela signifie également un bond sans précédent et un développement remarquable du système sportif égyptien au cours de l'ère de la nouvelle République égyptienne. Ces progrès sont le fruit du soutien et du parrainage de Son Excellence le Président Abdel Fattah El-Sisi.

Nous sommes fiers d'accueillir des réunions aussi importantes pour la première fois à Sharm El-Sheikh et en Égypte.

Je voudrais remercier le Président Abdel Moneim Al-Husseini, le Président de la Fédération égyptienne d'escrime, le Vice-président de la Fédération internationale d'escrime et le Comité exécutif de la Fédération égyptienne d'escrime pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour développer le sport, promouvoir sa diffusion et contribuer activement à soutenir la communauté internationale de l'escrime. Ces efforts s'appuient sur les relations étroites et la confiance dont jouit le système sportif égyptien au niveau mondial.

Je tiens à mentionner ici que le gouvernement égyptien, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Fédération égyptienne d'escrime, n'a pas ménagé ses efforts pour assurer le succès de cet événement en fournissant toutes les installations nécessaires. Je tiens à confirmer que l'Égypte est tout à fait prêt à accueillir les diverses manifestations et compétitions de la Fédération internationale d'escrime et à offrir une expérience idéale à tous les participants.

Le fait que l'Égypte accueille cette réunion, ainsi que les sessions du Comité exécutif et du Congrès de la Fédération internationale d'escrime, et diverses autres réunions au cours de cet événement important, notamment celles de l'Union africaine et de l'Union arabe, souligne l'engagement de l'Égypte à encourager la collaboration sportive internationale et à renforcer les liens entre les nations et les organisations sportives.

Je tiens à remercier le Président de la Fédération internationale d'escrime, M. Emmanuel Katsiadakis, pour sa présence à cet événement. Je voudrais également remercier le Général Khaled Fouda, Gouverneur du Sud-Sinaï, pour son soutien et sa collaboration dans l'organisation de cet événement, ainsi que d'autres activités sportives à Al Fayrouz.

En conclusion, j'exprime ma sincère gratitude à tous les participants de différents pays du monde aux réunions du Comité exécutif et du Congrès de la Fédération internationale d'escrime. Nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre pays, l'Égypte, et espérons que vos réunions seront couronnées de succès.

Je vous remercie tous.

Applaudissements.

Emmanuel Katsiadakis (MH) :

Chers collègues, nous passons maintenant à la véritable discussion du Congrès.

Permettez-moi de répéter que c'est un véritable plaisir de vous accueillir à ce Congrès en Égypte, dans ce lieu magnifique. C'est l'occasion de discuter de l'escrime et de la Fédération internationale d'escrime et de prendre des décisions dans le seul et meilleur intérêt de l'escrime.

Plusieurs crises et la situation internationale instable ont affecté les pays et les individus dans le monde entier. Le monde du sport et l'escrime ont également été touchés. La FIE a été exposée à une situation sans précédent, travaillant sur des questions sérieuses et sensibles qui nécessitaient une attention particulière. Pour traiter ces questions, la FIE a dû intervenir devant le TAS (Tribunal arbitral du sport) et le Tribunal de Lausanne pour les affaires soulevées par la Fédération ukrainienne d'escrime, soutenue par les fédérations suédoise et finlandaise, la commission d'éthique du CIO et le comité d'éthique de la FIE, ainsi que pour les déclarations de certaines personnes et fédérations nationales dans les médias. Certaines fédérations nationales ne respectent pas et contestent les décisions démocratiques prises par le Congrès ; des personnes ont malheureusement envoyé des menaces de mort anonymes à notre personnel.

Si nous examinons les exigences envers la FIE, je suis sûr que tout le monde dans cette salle reconnaîtra la pression qu'elle a subie. J'espère que vous reconnaîtrez également le temps, le travail, l'énergie et le dévouement que ces situations ont exigés.

Afin d'éliminer toute ambiguïté potentielle, la FIE est reconnue comme un membre actif, fidèle et consciencieux du Comité International Olympique, suivant les directives du CIO et poursuivant rigoureusement les valeurs et l'esprit olympiques. Dans nombre de nos décisions, nous devons mettre en œuvre les recommandations ou les décisions du Mouvement olympique. Néanmoins, nous agissons toujours en conformité avec les Statuts de la FIE, les Règlements de la FIE et le Règlement administratif de la FIE. La FIE a toujours appliqué le principe de non-discrimination afin qu'aucun escrimeur ne soit privé de participer aux compétitions de la FIE. En tant que principe de base de la FIE, les compétitions et les épreuves sont attribuées uniquement aux Fédérations nationales membres qui garantissent le libre accès à tous les compétiteurs et officiels, comme le prévoit le chapitre 9 du Règlement administratif de la FIE. La FIE a constamment travaillé et s'est battue pour absorber la pression négative tout en garantissant un environnement pleinement efficace.

La FIE a été pleinement opérationnelle. Le Comité exécutif de la FIE s'est réuni à de nombreuses reprises pour traiter toutes les questions et gérer la FIE. La FIE a mis en œuvre les recommandations et directives du CIO, comme l'ont conseillé de nombreuses Fédérations lors du Congrès 2022. Le Congrès extraordinaire en ligne de la FIE s'est déroulé avec succès et de manière valide. La FIE a organisé des Championnats du monde réussis à Milan, l'un des meilleurs de ces dernières années. Tous les programmes passionnants de la FIE ont été mis en œuvre : organisation d'événements, diffusion, promotion d'événements, préparation des Jeux Olympiques de 2024, rapports et fourniture de toutes les informations requises au CIO et à LA 2028 en vue de l'inclusion de l'escrime dans cette compétition ; académies, soutien financier des Fédérations et des Confédérations, etc. C'est pourquoi je voudrais le dire en termes très clairs. La FIE est une organisation sportive non gouvernementale et autonome. Ce n'est pas une organisation politique. Je le répète : ce n'est pas une organisation politique. Sa

mission, reconnue par le CIO, est de gérer le sport de l'escrime dans le monde entier. Le Congrès de la FIE doit traiter des questions sportives et d'escrime. Il n'y a pas de place pour des interventions injustes et conflictuelles dans le seul but de servir des intérêts. Nous ne devons permettre à personne de porter atteinte à la réputation, à la fiabilité et au statut autonome de la FIE. Nous ne devons pas importer les conflits du monde dans notre communauté. Nous faisons tous partie de la même famille, la famille de l'escrime. Nous ne devons pas oublier que dans son histoire, la famille de l'escrime a surmonté tous les défis grâce aux valeurs du bon sens, de la bonne volonté, de l'amitié, du fair-play et du respect mutuel. Nous devons, nous devons donc être un exemple. Le sport est un puissant outil d'unité et de paix pour aujourd'hui et pour demain. Avec votre permission, je vais m'arrêter là. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

3. Ratification des nouvelles fédérations

Nathalie Rodriguez : Le point suivant à l'ordre du jour est *la ratification de nouvelles fédérations*. Hier, le Comité exécutif a approuvé l'affiliation provisoire de la Fédération du Monténégro. Nous demandons au Congrès d'approuver l'affiliation de cette nouvelle fédération à la FIE.

Donc, si vous êtes d'accord, nous allons passer au vote pour l'affiliation définitive de la Fédération du Monténégro. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La Fédération du Monténégro devient donc membre de la FIE.

Applaudissements.

Je voudrais souligner un point que le président par intérim n'a pas pu dire à la fin de son discours, à savoir que cette année...

Ana Irene Delgado Guerra (PAN) : Excusez-moi, Nathalie.

Quelqu'un dans le public : Elles [certaines fédérations] n'ont pas voté.

(Discussion dans la salle)

Nathalie Rodriguez : Nous demandons aux Fédérations de voter. Nous ne pouvons pas vous obliger à voter, mais vous êtes venus ici pour cela.

(Discussion dans la salle)

Nathalie Rodriguez : Désolée.

(Discussion dans la salle)

Nathalie Rodriguez : Voulez-vous dire que vous avez dû appuyer deux fois sur *valide* ?

Quelqu'un dans le public : Oui.

Nathalie Rodriguez : Pourquoi ? Parce que la première fois ça n'a pas marché ?

(Discussion dans la salle)

Nathalie Rodriguez : D'accord, pouvons-nous rouvrir le vote sur ce point, et nous verrons.

(Discussions dans le public)

Nathalie Rodriguez : Le vote est ouvert, on rouvre le vote sur le même point. Donc, quand vous votez *oui* ou *non* ou *abstention*, il faut appuyer deux fois sur *valide*. C'est bien cela, M. Modoux ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : De quoi s'agit-il ?

Nathalie Rodriguez : Non, il faut appuyer sur *valide*.

(Discussions dans le public)

Nathalie Rodriguez : Lorsque nous ferons un vote test, nous ouvrirons à nouveau. Donc, lorsque vous voterez,

vous appuierez sur *1*, *2* ou *3*. Puis vous attendez de voir *oui* ou *non* ou quelque chose d'autre sur votre écran. Ensuite, vous appuyez sur valide. Mais vous devez attendre que cela s'affiche sur l'écran, sur votre écran.

Avez-vous encore un problème ? Monsieur, si vous voulez parler, prenez le micro parce que je ne vous entends pas d'ici. Ce monsieur dit qu'il a un problème. Ici.

Quelqu'un dans le public : J'ai une question, si je peux voter... et puis j'appuie. C'est bon, oui, et je dois appuyer à nouveau. Et puis, à ce moment-là...

Nathalie Rodriguez : D'accord, restez ici, s'il vous plaît. Clôture du vote et réouverture du vote test.

Je vais le tester moi-même. Donc, nous rouvrons le vote. J'appuie sur *1*.

Donc, c'est deux fois. C'est deux fois. Ce n'est pas deux votes, mais il faut confirmer deux fois. J'ai testé moi-même, et c'est vrai. Mais, mais un seul vote. On peut peut-être rouvrir le vote sur la ratification de la Fédération du Monténégro. Donc, clôturons ce vote. Nous en avons terminé avec ce vote, et vous revotez pour le Monténégro. Je vous invite à voter. Si vous avez reçu un boîtier de vote, c'est que vous devez voter.

Le vote est donc clos.

(Discussions et exclamations dans le public)

Nathalie Rodriguez : Dites-moi ce qui n'était pas clair quand j'ai dit : "Veuillez voter." Dois-je appuyer sur chaque bouton de chaque boîtier pour que vous votiez ? S'il vous plaît.

Le Monténégro a donc été approuvé, mais au moins nous avons eu zéro non et zéro abstention. Oui, Monsieur le Président.

Microphone, s'il vous plaît.

Quelqu'un dans le public : Puis-je suggérer que l'on nous montre une image de ce que nous allons recevoir ? J'étais assis à côté du représentant des Bahamas et, lorsque le vote a été ouvert, son écran était totalement différent du mien. Ainsi, lorsqu'il a appuyé sur son écran et que j'ai appuyé sur le mien, et que cela s'est produit là-bas, nous avons vu deux scénarios totalement différents. J'ai voté trois fois, mon écran était différent à chaque fois, et j'ai voté correctement.

Nathalie Rodriguez : Peut-être devriez-vous changer votre boîtier de vote. Peut-être que le boîtier de vote est endommagé.

Quelqu'un dans le public : Cela ne me dérange pas, mais si quelqu'un pouvait dire ce que nous sommes censés voir sur l'écran à chaque mouvement, cela pourrait aider tout le monde.

Nathalie Rodriguez : Comme je l'ai dit, vous aurez le mot vote sur votre écran. Ensuite, vous devez appuyer sur valide. Ensuite, vous appuyez sur *1*, *2* ou *3*, puis sur *valide* une deuxième fois. Mais changez votre boîtier au cas où il serait endommagé.

4. Approbation du rapport du Congrès 2022 tenu à Lausanne (SUI)

Nathalie Rodriguez : Le point suivant à l'ordre du jour est *l'Approbation du rapport du Congrès 2022 tenu à Lausanne*. Oui, je vous en prie.

Hilary Philbin (GBR) : Nathalie, pour le dernier vote, nous avons 117 voix. Mais en haut de l'écran, il était indiqué que la majorité était de 59, alors qu'elle aurait dû être de 58.

Nathalie Rodriguez : Mais c'est la majorité.

Hilary Philbin (GBR) : 58 devrait être la majorité, n'est-ce pas ?

Nathalie Rodriguez : 58 n'est pas la majorité.

Hilary Philbin (GBR) : D'accord, très bien.

Nathalie Rodriguez : Nous allons ouvrir le vote sur le point #4 de l'ordre du jour, l'approbation du rapport du Congrès 2022. Le Congrès s'est tenu à...

Yann Bernard (CAN) : Nathalie ?

Nathalie Rodriguez : Oui.

Yann Bernard (CAN) : Je suis Yann Bernard du Canada. Avant le vote sur le rapport du Congrès à Lausanne en 2022, je constate que les votes ont été rapportés mais sans donner les chiffres. Donc, à partir d'un simple rapport, il est impossible de savoir à quelle majorité ou combien de personnes ont voté pour, ont voté contre ou se sont abstenues. Je vois que les gens ont des appareils de traduction qui ne fonctionnent pas.

Nathalie Rodriguez : Traducteurs, s'il vous plaît. La traduction a-t-elle commencé ou non ?

Des personnes dans le public : Non, non, non.

Nathalie Rodriguez : D'accord, je vais le traduire en anglais. C'est mieux. Ah, ça commence. D'accord.

Yann Bernard (CAN) : Très bien, je recommence. Je suis Yann Bernard du Canada. J'ai remarqué que dans le rapport 2022, les résultats des votes étaient rapportés comme étant la proposition adoptée ou la proposition rejetée, mais le nombre de votes n'était pas rapporté. Je sais, pour vous en avoir parlé, que nous disposons de ces données. Je suggère que nous incluions dans une annexe, pour chaque proposition adoptée, rejetée, etc., le nombre de voix car parfois, lorsque nous relisons les actes du Congrès quelques années ou un an plus tard, il peut être important de savoir si la proposition a été majoritairement approuvée ou presque rejetée. Bref, il est d'usage dans ces documents officiels de garder une trace du nombre de votes.

Nathalie Rodriguez : C'est vrai. Nous avons discuté de ce point hier, j'ai donc dit que les futurs rapports des Congrès incluront tous les rapports fournis par le vote électronique en annexe du rapport du Congrès. Cependant, je voudrais souligner que cela fait un moment que c'est comme cela. Nous n'avons jamais fourni les résultats des votes lors des congrès précédents. C'est la première fois que nous recevons cette demande, mais c'est bien.

Nous incluons tous les résultats de chaque vote en annexe du rapport du Congrès, tels que fournis par la société en charge des votes. Nous incluons donc ces informations dans le rapport, à partir du rapport de cette année.

Nous ouvrons donc le vote.

Le vote est clos.

Le rapport est approuvé.

5. Approbation du rapport du Congrès extraordinaire de 2023 tenu en ligne

Nathalie Rodriguez : Le point suivant à l'ordre du jour est le point #5, l'*Approbation du rapport du Congrès extraordinaire de 2023 tenu en ligne*.

Nous allons ouvrir le vote sur ce point.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Le rapport est approuvé.

6. Approbation du rapport moral 2022 du Comité exécutif

Nathalie Rodriguez : Le point suivant à l'ordre du jour est *l'approbation du rapport moral 2022 du Comité exécutif*, et la parole est au Président par intérim.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Je crois que vous avez tous le rapport. Et nous avons essayé, au cours de cette année, comme je l'ai dit dans mon discours, je n'avais pas fini les derniers mots quand je l'ai donné la parole à Nathalie, de faire beaucoup de travail, un travail incroyable au cours de cette année. Avec l'aide du Comité international olympique, dont nous sommes un membre très proche. Nous avons fait beaucoup de travail, et nous avons traversé des séquences difficiles cette année, nous veillerons à ce que notre Fédération progresse. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite poser des questions, mais je pense que malgré ces difficultés, l'année a été bonne pour notre sport.

Je voudrais vous informer qu'au cours de l'année écoulée, nous avons perdu de nombreux amis de notre famille. Je vous demande de vous lever pour une minute de silence à la mémoire de ces personnes, de ces amis de l'escrime.

(Film et minute de silence.)

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci beaucoup. Il y en a trop.

Nathalie Rodriguez : Nous allons ouvrir le vote sur *l'approbation du rapport moral 2022 du Comité exécutif*.

Nous ouvrons le vote.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Le rapport est approuvé.

7. Rapport financier 2022, rapport des commissaires aux comptes, approbation des comptes, quitus au Comité exécutif et aux commissaires aux comptes

Nathalie Rodriguez : Le point suivant de l'ordre du jour est le point n° 7. *Rapport financier 2022, le rapport des commissaires aux comptes, approbation des comptes.* La parole est au Secrétaire-trésorier.

Ferial Salhi (ALG) : Bonjour à tous ! Vous avez tous reçu les documents financiers pour l'exercice 2022. Je vais parler plus lentement. Peut-être n'avez-vous pas eu la traduction. Nous avons commencé avec un budget de plus de 10 millions de francs suisses. Nous avons dépensé 7 741 541 francs suisses. Avez-vous la traduction ?

Des personnes dans le public : Non, non.

Ferial Salhi (ALG) : Maintenant, oui ? En anglais, ce n'est pas facile. La traduction en français fonctionne maintenant. Nous avons un budget de 10 millions de francs suisses et nous n'avons dépensé que 7 741 541 francs suisses. Nous nous sommes retrouvés avec un capital de 29 millions de francs suisses. J'aimerais savoir si vous avez des questions à poser et si vous avez reçu le rapport des auditeurs. Si vous n'avez pas de questions à poser, nous pouvons voter.

Nathalie Rodriguez : Donc, si vous n'avez pas de questions, nous pouvons passer au vote sur le rapport financier 2022, le rapport des commissaires aux comptes, l'approbation des comptes, et le quitus au Comité exécutif et aux commissaires aux comptes.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Les comptes sont approuvés.

The vote is closed.

The accounts are approved.

8. Budget 2024

Nathalie Rodriguez: Le point suivant est le point #8, *Budget 2024*, et la parole est au Secrétaire-trésorier.

Ferial Salhi (ALG) : Avec le Comité exécutif, nous avons revu à la baisse le budget pour l'année 2024. Nous aurons un budget de 6 950 000 CHF. Tous les programmes de la Fédération internationale liés au département des sports seront maintenus.

Nous avons réduit les coûts administratifs. Et j'espère que nous n'aurons pas de dépenses supplémentaires comme celles que nous avons eues cette année pour les frais juridiques, etc. Nous allons donc commencer avec un budget de 6 950 000 CHF. Avez-vous des questions ?

Nathalie Rodriguez : D'accord, nous pouvons donc passer au vote sur ce point. Et nous ouvrons le vote sur le *budget 2024*.

Le vote est clos.

Le budget est approuvé.

9. Nomination des commissaires aux comptes pour 2024

Nathalie Rodriguez : Le point suivant est la nomination des auditeurs pour 2024, point #9, et la proposition est de renouveler Ernst & Young pour une autre année. Nous ouvrons... Oui.

Yann Bernard (CAN) : Le micro fonctionne-t-il ? Je représente le Canada, je m'appelle Yann Bernard. Ma question s'adresse plutôt à notre trésorier. J'ai noté dans les documents officiels de l'année dernière qu'Ernst & Young était notre auditeur depuis de nombreuses années. La question est la suivante : n'est-il pas de bonne gouvernance d'envisager de temps à autre de changer d'auditeur pour garantir une autonomie et une image d'indépendance encore plus grandes ? Existe-t-il un processus permettant de recevoir des soumissions afin de réévaluer s'il est possible de faire appel à d'autres auditeurs de temps à autre ? Il est très important pour moi de souligner que cette question ne vise en aucun cas à soulever des doutes sur la manière dont nos finances sont gérées, ni sur le travail de nos auditeurs actuels.

Ferial Salhi (ALG) : En effet, nous pourrions choisir d'autres auditeurs, mais c'est le Congrès qui décide. La décision revient au Congrès de renouveler la confiance dans nos auditeurs ou d'en choisir d'autres.

Nathalie Rodriguez : C'est la raison pour laquelle nous demandons au Congrès de les renouveler ou non.

Yann Bernard (CAN) : Oui, mais je comprends qu'il n'y a qu'une seule option présentée au Congrès, et généralement, pour que le Congrès puisse décider de choisir une autre société, il faudrait avoir une idée du coût. Est-elle plus chère, de quel type de société s'agit-il ? Le Congrès n'a pas d'autre choix aujourd'hui que de voter oui ou non et de se mettre dans une position difficile en n'ayant pas d'auditeur désigné.

Nathalie Rodriguez : Je pense qu'à l'avenir, si vous souhaitez que nous présentions plusieurs entreprises, il faut nous le dire à l'avance, peut-être pas le jour du Congrès où le Comité exécutif fait une proposition. Vous savez, Ernst & Young est une société très réputée qui a toujours été très stricte, nous avons travaillé dur à la FIE et elle ne nous laisse pas faire n'importe quoi. Si vous voulez changer de société, pourquoi ne proposez-vous pas d'autres sociétés ? Et pourquoi ne nous avez-vous pas fait cette proposition avant le Congrès ? Cela ne me dérange pas de changer.

Yann Bernard (CAN) : Ce n'est pas une proposition, je demande si l'organisation elle-même peut simplement y réfléchir.

Nathalie Rodriguez : Dans ce cas, veuillez nous envoyer ce type de proposition à l'avance.

Yann Bernard (CAN) : Alors, je le fais maintenant. Je propose qu'une réflexion en vue de l'année prochaine soit faite de la part de nos responsables financiers. C'est le seul but de mon intervention.

Nathalie Rodriguez : D'accord, donc pour l'année prochaine, nous demanderons des devis à d'autres auditeurs et nous analyserons les coûts pour la FIE, puis nous soumettrons cette proposition au Congrès.

Ferial Salhi (ALG) : Mais il faut savoir qu'Ernst & Young sont les auditeurs de la plupart des fédérations internationales. Ils ont donc été choisis pour cette raison.

Nathalie Rodriguez : Merci, nous ouvrons donc le vote sur la nomination d'Ernst & Young en tant qu'auditeurs

pour l'année prochaine, pour un mandat d'un an.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Ernst & Young sera donc heureux d'apprendre qu'ils sont renouvelés pour 2024.

10. Vote pour l'attribution de l'organisation des championnats du monde :

- **2025 Juniors/Cadets : candidatures de CHN/EST**
- **2025 Seniors : candidature de GEO**
- **2026 Juniors/Cadets : candidatures de BRA/UZB**
- **2026 Seniors : candidature de HKG**

Nathalie Rodriguez : Nous passons au point suivant, qui est le point #10. *Vote pour l'attribution de l'organisation des championnats du monde.*

Nous devons donc voter sur :

- Les championnats du monde juniors et cadets 2025. Nous avons les candidatures des fédérations de Chine et d'Estonie.
- Pour 2025, encore, les championnats du monde seniors, nous avons la candidature de la Géorgie.
- Pour les championnats du monde juniors et cadets de 2026, nous avons les candidatures des fédérations du Brésil et de l'Ouzbékistan.
- Et pour 2026, championnats du monde seniors, nous avons la candidature de la Fédération de Hong Kong, Chine.

Afin de déterminer qui sera le premier et qui sera le second à effectuer sa présentation, j'aimerais inviter les fédérations de Chine, d'Estonie, du Brésil et d'Ouzbékistan à venir ici à la tribune. Nous procéderons à un tirage au sort.

Nathalie Rodriguez : Il y a une annonce, je crois, pour les championnats du monde juniors et cadets 2026, concernant les candidatures du Brésil et de l'Ouzbékistan. M. Logvin et Sheikh Salem veulent faire une annonce.

Vitaly Logvin (MEX) : Bonjour, cher président, chers membres du Comité exécutif, chers délégués. Hier, les deux dirigeants de la Confédération panaméricaine d'escrime et de la Confédération asiatique d'escrime, rejoints par la Fédération nationale d'escrime de l'Ouzbékistan, ont examiné la situation des candidats aux prochains Championnats du monde. La raison en est que nous envisageons deux candidats asiatiques pour 2025 et 2026. Nous nous sommes assis et avons pris une décision amicale avec la Fédération nationale d'escrime de l'Ouzbékistan et Gulnora Saidova, que vous connaissez très bien. C'est une femme intelligente qui travaille beaucoup pour le développement de l'escrime en Asie, mais aussi dans le monde entier. Elle va vous faire une annonce tout de suite, en vous expliquant ce que nous avons décidé amicalement, parce que le plus important, c'est que cela a été décidé amicalement, au sein de la grande famille de l'escrime, et que nous préférons faire de la compétition sur la piste. Nous avons donc décidé quel candidat devait être désigné pour les prochains championnats du monde, et c'était une décision amicale. Gulnora, s'il vous plaît.

Gulnora Saidova (UZB) : Bonjour à tous. Tout d'abord, je suis très heureuse d'être ici et de rencontrer de nombreux amis du monde entier. Comme vous le savez, nous étions candidats aux championnats du monde juniors et cadets de 2026. Mais nous comprenons parfaitement que la compétition doit être organisée non seulement dans un pays ou une partie du monde, mais dans le monde entier. Nous avons donc décidé de donner notre voix, notre droit d'organiser les prochains championnats du monde et d'annuler la candidature de l'Ouzbékistan en faveur du Brésil. Nous vous remercions.

Applaudissements.

Sheikh Salem Sultan S. Al Qasimi (UAE) : Je voudrais ajouter un point. Je tiens à remercier la Fédération d'escrime de l'Ouzbékistan pour sa coopération et pour son soutien au Brésil dans l'organisation de la compétition. Je vous remercie. Merci beaucoup.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci.

Applaudissements.

Ricardo Pacheco Machado (BRA) : Bonjour ! Pour nous, la position de l'Ouzbékistan est un grand plaisir et une surprise. Nous sommes prêts à organiser une très belle compétition, au même endroit où se sont déroulés les Jeux Olympiques. Merci beaucoup, donc, à l'Ouzbékistan. Rendez-vous en 2026. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Nous allons donc passer à la présentation des candidatures pour les juniors et les cadets 2025. L'Estonie présentera d'abord, et la Chine présentera ensuite. Je demande aux représentants de la Fédération d'Estonie de venir. Je suis désolée, je ne vous ai pas vu.

Présentation de l'Estonie

Heino Märks (EST) : Je vous remercie. Chers amis escrimeurs, je m'appelle Heino Märks et je représente la Fédération estonienne d'escrime. Je vais donc continuer en anglais. Pourriez-vous démarrer ce diaporama ?

[Présentation vidéo]

Veuillez commencer PowerPoint. Nous en avons eu deux. Il y a eu une présentation PowerPoint.

Nathalie Rodriguez : Pouvons-nous avoir la deuxième présentation ?

Heino Märks (EST) : Il est perdu dans l'espace. Tout va bien. Je peux juste dire quelques mots. D'accord, le PowerPoint semble être perdu dans l'espace. Je vais mettre en évidence certains sujets.

Vols. Nous disposons d'excellentes liaisons aériennes pour nous rendre à Tallinn. Nous avons de nombreux vols quotidiens depuis Istanbul, Amsterdam, Paris, Londres, Francfort, Copenhague, Stockholm, Helsinki, Oslo et Riga. Si vous venez d'Asie, nous avons des vols via Helsinki. Vous prenez votre vol pour Helsinki, et il y a 15 minutes entre Helsinki et Tallinn.

Hébergement et transport. Le site de la compétition se trouve à 10 minutes en voiture de l'aéroport et des hôtels officiels. Un hôtel trois étoiles se trouve à 252 mètres du site, et des hôtels quatre étoiles à environ 500 mètres du site. Aucun transport local n'est nécessaire et nous disposons de plus de 1 500 lits dans ces hôtels. Et si des chambres supplémentaires sont nécessaires, nous avons d'autres hôtels à Tallinn, un hôtel trois étoiles avec plus de 300 chambres et deux hôtels quatre étoiles, et le transport prendra environ cinq minutes.

Les prix. Vous trouverez les prix dans nos documents d'appel d'offres : une chambre simple dans un hôtel trois étoiles coûte environ 80 euros et une chambre double 90 euros. Le prix d'un quatre étoiles est d'environ 100-110 euros, selon le niveau. Le Mövenpick est un peu plus cher. Donc, si vous avez des questions, je peux y répondre rapidement pour ne pas retarder la présentation de mon collègue chinois. Je vous remercie. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci beaucoup. Nous demandons maintenant à la Fédération de Chine de venir au pupitre.

Présentation de la Chine

Haibin Wang (CHN) : Tout d'abord, je voudrais inviter notre délégué de la ville de Wuxi.

Applaudissements.

Haibin Wang (CHN) : Cher Président par intérim, chers collègues, chère famille internationale de l'escrime, c'est un grand honneur pour moi d'être ici pour présenter la ville de Wuxi en tant que candidate pour les Championnats du monde juniors et cadets de 2025. Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, Wuxi est une ville d'escrime qui a organisé avec succès de grandes compétitions internationales, notamment les Championnats du monde seniors de 2018 et les Championnats asiatiques seniors de 2023. En outre, la ville de Wuxi n'est pas seulement connue pour l'organisation de compétitions, mais deviendra également le centre de la protection, de la fabrication, de l'innovation et de l'enseignement de l'escrime à l'avenir. Aujourd'hui, j'ai donc l'honneur de vous présenter la ville de Wuxi.

Nathalie Rodriguez : Quelques secondes de patience, merci beaucoup.

Haibin Wang (CHN) : Désolé pour ces problèmes techniques.

Présentation vidéo.

Applaudissements.

Haibin Wang (CHN) : Je vous remercie. Aujourd'hui, nous ouvrons un nouveau chapitre. Nous continuons à relever des défis pour continuer à soutenir l'escrime internationale et l'escrime mondiale. Permettez-moi maintenant de vous présenter M. Wu Wen-Lung, Secrétaire général adjoint du Gouvernement populaire de Wuxi. Je vous prie d'agréer, Monsieur Wu, l'expression de mes sentiments distingués.

Applaudissements.

Wu Wen-Lung (CHN) : Mesdames et Messieurs, bonjour. Désolé pour les problèmes de vidéo, mais nous vous donnerons une bonne présentation plus tard. Je vous remercie de votre attention.

C'est un grand honneur pour moi de faire une présentation au nom de la ville de Wuxi, en Chine, située dans le delta de la rivière Yangtze. Wuxi est adjacente à Shanghai et est considérée comme la brillante "Perle du lac Taihu", une terre prospère de la région de Jiangnan avec une longue histoire, de magnifiques paysages naturels

et une prospérité économique. Wuxi a vigoureusement développé les sports de l'escrime, en particulier pour les jeunes. Au total, 30 écoles primaires proposent des cours d'escrime.

En 2018, nous avons accueilli avec succès les Championnats du monde d'escrime, qui ont offert aux spectateurs du monde entier une piste d'escrime de premier ordre, un site complet, l'hospitalité, des services de haut niveau et une organisation ordonnée. Notre confiance repose également sur l'organisation réussie des championnats nationaux d'escrime de 2022 et des championnats asiatiques d'escrime de 2023, ainsi que de nombreux autres grands événements sportifs internationaux.

Nous espérons sincèrement que la FIE attribuera à Wuxi les Championnats du monde d'escrime juniors et cadets de 2025. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour que cet événement soit sûr, merveilleux et couronné de succès.

Tout d'abord, le lieu et les installations. Wuxi possède un lieu de compétition de plus de 40 000 mètres carrés, qui bénéficie de conditions de premier ordre, notamment de divers types de salles de réception et d'installations bien équipées.

Deuxièmement, l'hébergement et la réception. Situées dans la zone la plus florissante de Wuxi, les ressources hôtelières les plus abondantes se trouvent dans les environs et un certain nombre d'hôtels étoilés se trouvent à proximité.

Troisièmement, les conditions de transport. Wuxi a mis en place un système de transport solide et complet comprenant un aéroport international, plusieurs gares ferroviaires, un nombre suffisant de bus et de métros, ce qui facilite la mise en place de moyens de transport pratiques.

Quatrièmement, la sécurité et les services médicaux. Wuxi est l'une des meilleures villes de Chine en termes de sécurité publique et abrite plusieurs hôpitaux de haut niveau, capables de fournir des services médicaux internationaux de premier ordre.

Cinquièmement, les visites et le tourisme. Wuxi est dotée de riches ressources touristiques, de nombreux sites pittoresques et de citoyens accueillants. C'est l'une des destinations touristiques les plus populaires de Chine. Nous invitons sincèrement toutes les équipes participantes à visiter la ville de Wuxi.

Sixièmement, la date de la compétition. Nous suggérons que les Championnats du monde d'escrime juniors et cadets de 2025 soient programmés en avril, conformément à la pratique officielle, mais que la date exacte soit soumise aux dispositions de la FIE.

Mesdames et Messieurs, les 7,5 millions d'habitants de Wuxi aspirent tous à accueillir les championnats du monde d'escrime juniors et cadets de 2025.

Bienvenue à Wuxi ! Bienvenue en Chine ! Bienvenue en Asie !

Merci beaucoup à tous.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer au vote.

- Si vous voulez voter pour la candidature de la Chine, vous appuyez sur 1.
- Si vous voulez voter pour la candidature de l'Estonie, vous appuyez sur 2.
- Et appuyez sur *valide, valide*.

Le vote est ouvert.

Ben Daouda Nass (GUI) : Bonjour.

Ana Irene Delgado Guerra (PAN) : Nathalie, il veut prendre la parole.

Nathalie Rodriguez : Oui.

Ben Daouda Nass (GUI) : D'accord. Le vote a commencé. J'ai un petit problème. D'abord, je dois voter deux fois, pour moi et pour Madagascar.

Nathalie Rodriguez : Vous avez reçu deux boîtiers.

Ben Daouda Nass (GUI) : Non. Non, j'ai reçu...

Nathalie Rodriguez : Vous n'avez pas reçu deux boîtiers ?

Ben Daouda Nass (GUI) : Je n'en ai reçu qu'un seul.

Nathalie Rodriguez : Eh bien, nous allons vous en donner un deuxième.

Ben Daouda Nass (GUI) : Pouvez-vous me le donner maintenant ?

Nathalie Rodriguez : Ce n'est pas un problème.

Ben Daouda Nass (GUI) : D'accord.

Nathalie Rodriguez : Le vote est clos. La Chine a été choisie pour l'organisation des championnats du monde juniors et cadets 2025.

Applaudissements.

Nous passons maintenant à la candidature de la Géorgie pour les Championnats du monde seniors 2025, et je demande au représentant de la Géorgie de venir à la tribune. Je demande à la représentante de la Géorgie de s'adresser à la tribune.

Présentation de la Géorgie

Nino Jerenashvili (GEO) : Bonjour, Monsieur le Président, et Madame Nathalie Rodriguez.

Nathalie Rodriguez : Veuillez appuyer sur le bouton du microphone.

Nino Jerenashvili (GEO) : Monsieur le Président, Madame Nathalie Rodriguez, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, je représente la Fédération géorgienne d'escrime. Je suis Nino Jerenashvili,

Secrétaire générale, et j'aimerais vous présenter ce bref exposé sur les Championnats du monde seniors 2025.

La première question est la suivante : pourquoi la Fédération géorgienne d'escrime va-t-elle présenter une si grande compétition ? Les championnats du monde étant la plus haute compétition sportive, leur tenue revêt une grande importance pour notre pays. Tout d'abord, l'escrime gagnera en popularité puisque les plus grands pays du monde viendront en Géorgie. Deuxièmement, c'est l'occasion pour nous de montrer nos forces et de montrer que nous sommes capables d'accueillir un événement aussi important et de l'organiser à Tbilissi. De plus, nous avons une grande expérience de l'organisation de deux compétitions de ce type pour les moins de 23 ans. En 2017, nous avons organisé les championnats d'Europe seniors. Après 2020, la situation a été très difficile à cause de la COVID. Après cela, lorsque de nombreux pays européens ont annulé les Coupes du monde, nous avons essayé d'organiser de tels événements à Tbilissi. Nous pensons donc que c'est notre chance d'organiser les championnats du monde à Tbilissi.

Comme je l'ai déjà dit, la ville hôte sera Tbilissi, la capitale de la Géorgie, et l'une des municipalités situées dans la partie orientale de la Géorgie, dans le bassin de Tbilissi. Tbilissi est l'une des plus anciennes capitales européennes et a été un centre culturel, politique et économique.

Nous allons organiser cet événement dans le nouveau Palais des sports, qui est situé près de la tour de l'université d'État de Tbilissi. Il comprend trois salles : la première peut accueillir 3 600 spectateurs, la deuxième 600 et la troisième 10 000.

Il y a deux aéroports en Géorgie. Le plus grand est l'aéroport international Shota Rustaveli de Tbilissi. Le second est l'aéroport international de Kutaisi, près de Tbilissi, à environ deux heures de route. L'aéroport international de Kutaisi dessert les vols de Wizz Air, une compagnie à bas prix. Wizz Air propose des vols directs vers Kutaisi depuis de nombreux pays, tels que la Hongrie, l'Espagne et d'autres. Nous serons très heureux si vous approuvez notre candidature, et les championnats du monde auront lieu à Tbilissi en 2025. Maintenant, je voudrais passer un petit clip sur Tbilissi. Veuillez démarrer le clip.

[Présentation vidéo]

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci. Nous passons maintenant au vote.

Nous ouvrons le vote sur la candidature de la Géorgie pour les Championnats du monde seniors de 2025.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Les championnats du monde seniors 2025 sont attribués à la Géorgie.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci. Nous passons aux championnats juniors et cadets 2026, et nous avons la candidature du Brésil. Le Brésil est prié de venir faire sa présentation. Je vous remercie de votre attention.

Présentation du Brésil

Ricardo Pacheco Machado (BRA) : Bonjour, une fois de plus. Merci aussi, encore une fois, merci beaucoup, l'Ouzbékistan, d'avoir renoncé à la candidature en faveur du Brésil. Pour nous, c'est un honneur. Je suis le président de la Confédération brésilienne. Le Vice-président Arno Schneider fera la présentation.

Arno Perillier Schneider (BRA) : Merci à tous.

Tout d'abord, bienvenue au Brésil 2026 ! La ville de Rio de Janeiro, l'un des plus beaux paysages du monde, est connue non seulement pour sa plage, ses vues sur les montagnes et son climat tropical, mais aussi pour ses habitants réputés pour leur hospitalité. Nous apprécions vraiment d'avoir non seulement de l'escrime, mais aussi des événements sportifs au Brésil. Diapositive suivante, s'il vous plaît.

Rio de Janeiro. Aujourd'hui, la ville de Rio de Janeiro compte environ 6 millions d'habitants. Le climat y est tropical et les températures oscillent entre 24 et 25 degrés pendant la saison des championnats du monde. C'est un lieu touristique emblématique, et nous aimons vraiment accueillir toutes les nations au Brésil. Et pour votre information, le Brésil n'a aucun problème pour délivrer un visa à tous les pays du monde. Diapositive suivante.

Nous disposons d'un aéroport international avec des vols pour de nombreuses régions du monde : Europe, toute l'Amérique et des vols à destination de l'Asie. Le seul problème concerne l'Océanie. Nous n'avons pas de vols directs, mais vous pouvez faire un transfert en Europe ou en Asie pour venir au Brésil. Prochaine étape.

Nous avons une longue histoire, non seulement dans le domaine de l'escrime, mais aussi dans celui des événements sportifs. Au Brésil, nous avons organisé les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, en particulier à Rio, les Coupes du monde, les Grands Prix, les Championnats du monde par équipe en 2016, ainsi que les Jeux militaires et la Coupe du monde de football. Diapositive suivante.

Le Parc olympique. La partie que la plupart des pays connaissent est le Parc olympique, qui est l'héritage des Jeux. Nous utiliserons deux arènes. Nous avons accueilli le basket-ball et le judo pendant les Jeux. Il s'agit de la Carioca Arena 2 et de la Carioca Arena 1. La Carioca Arena 1 peut accueillir environ 10 000 personnes si elle est utilisée à pleine capacité. Diapositive suivante.

C'est ici que nous avons accueilli l'escrime et le basket-ball lors des Jeux de Rio 2016. Pour les Jeux paralympiques, nous avons également eu l'escrime en fauteuil roulant et du hockey en fauteuil roulant. La suivante, s'il vous plaît.

L'infrastructure. Nous avons des hôtels à trois, quatre et cinq étoiles autour de l'Arena, à seulement 10 minutes de distance. Le transport est donc très facile après l'arrivée à Rio. La nourriture est très adaptée à la majorité des pays. Nous avons différents types de cuisine ainsi que de la nourriture internationale, en particulier à Barra da Tijuca, où se dérouleront les championnats du monde. La suivante, s'il vous plaît.

La compétition se déroulera du 3 au 12 avril 2026. Dans la Carioca Arena 1, nous aurons les demi-finales, les finales et l'élimination directe. Au Carioca 2, nous aurons les poules et les préliminaires.

La capacité d'accueil est d'environ 3 100 personnes au Carioca 2, vous pouvez voir les sièges, et l'entrée sera gratuite. Suivante.

Maintenant, une petite vidéo pour profiter un peu de Rio.

Présentation vidéo.

Applaudissements.

Bienvenue à Rio de Janeiro et merci encore à l'Ouzbékistan !

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant au vote sur les Championnats du monde juniors et cadets 2026 avec la candidature du Brésil et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Le Brésil organisera les championnats du monde juniors et cadets de 2026.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Nous passons à la présentation de la candidature de Hong Kong, Chine, pour les Championnats du monde seniors 2026.

Présentation de Hong Kong, Chine

Wing Sun Yeung (HKG) : Monsieur le Président et le Comité exécutif de la FIE, toutes les Fédérations d'escrime du monde, je suis fier et heureux d'être ici pour présenter les Championnats du monde d'escrime 2026 à Hong Kong. Depuis que j'ai proposé d'essayer d'accueillir les Championnats d'escrime 2026 il y a quelques années, nous étions tous très enthousiastes et tout était en préparation. Aujourd'hui, nous avons même reçu davantage de soutien de la part du gouvernement, car le nouveau chef de l'exécutif de Hong Kong a décidé de soutenir davantage d'événements internationaux. Nous en sommes donc très heureux.

Hong Kong est une ville internationale, facile d'accès pour tous. J'espère donc que cet espace sera pratique pour tout le monde. Pour faire court, permettez-moi de vous présenter un peu notre lieu de compétitions.

Nous nous rendons à l'AsiaWorld-Expo, qui se trouve juste à côté de l'aéroport. Il est très proche de l'aéroport. Il y a également quatre ou cinq hôtels autour de l'aéroport. De l'aéroport au centre-ville de Hong Kong, il ne faut que 26 minutes de train, c'est donc très proche et très pratique.

Nous organiserons nos événements à l'exposition universelle. Nous avons loué plus de 30 000 pieds carrés ou mètres carrés de surface. Comme vous pouvez le voir, nous disposons d'une salle pour l'entraînement, d'une salle des phases préliminaires et d'une salle pour les finales. La salle pour les finales est un grand hall avec un auditorium pouvant accueillir plus de 10 000 personnes, mais bien sûr, nous n'allons pas l'utiliser entièrement. Je vais peut-être me contenter de vous montrer le plan de la salle. Prochaine diapositive, s'il vous plaît. D'accord.

Comme vous pouvez le voir à l'extrême droite, il s'agit de notre salle pour les finales ; nous avons ensuite un hall d'entraînement et un hall des phases préliminaires. Je vais vous montrer plus de détails. La diapositive suivante, s'il vous plaît.

Ce sera notre salle d'entraînement avec 24 pistes d'entraînement et toutes les salles pour les équipes nationales.

Il s'agit donc d'une surface d'environ 8 000 mètres carrés. Diapositive suivante, s'il vous plaît.
Juste le plan de la salle d'entraînement. Diapositive suivante, s'il vous plaît.

Dans la salle des phases préliminaires, nous disposons de plus de 10 000 mètres carrés pour la compétition, avec 32 pistes. La suite, s'il vous plaît.

Voici le plan de la salle des phases préliminaires. Suivante, s'il vous plaît.

Il s'agit de notre dernier hall, qui s'étend sur plus de 10 000 mètres carrés. La suivante, s'il vous plaît.

Nous aurons la zone finale à gauche et la zone d'entraînement à droite. Ensuite. Est-ce tout ? Non. Oui. D'accord, c'est tout sur le plan et tout. Et maintenant, nous allons vous montrer le lieu de compétition.

Présentation vidéo.

C'est tout pour ma présentation. J'espère qu'elle vous a plu et nous nous réjouissons de vous retrouver tous à Hong Kong en 2026.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci beaucoup.

Nous allons maintenant ouvrir le vote sur la candidature pour les Championnats du monde seniors 2026, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Hong Kong, Chine, organisera les championnats du monde seniors de 2026.

Applaudissements.

11. Appel à candidatures pour l'organisation des championnats du monde :

- **2027 Juniors/Cadets**
- **2027 Seniors**
- **2025, 2026 et 2027 Vétérans**

Nathalie Rodriguez : Avant de passer à une pause café bien méritée, je voudrais lancer un *appel à candidatures pour l'organisation des prochains championnats du monde*.

Je dois vous informer que pour les Championnats du Monde Juniors et Cadets 2027, nous avons déjà reçu une lettre de la Fédération Française annonçant sa candidature. De même, toujours de la part de la Fédération française, les Championnats du Monde Vétérans 2026. J'aimerais savoir s'il y a d'autres candidats pour ces championnats du monde.

Nous avons donc 2027 juniors et cadets, 2027 seniors et 2025, 2026, 2027 vétérans.

Je pense que la Tunisie est également candidate pour les vétérans 2025. Pouvez-vous confirmer ? La Tunisie ? Oui. Championnats du monde vétérans 2025. Oui, l'Estonie.

Heino Märks (EST) : Nous aimerions organiser l'événement en 2027.

Nathalie Rodriguez : Pour les juniors ?

Heino Märks (EST) : Seniors.

Nathalie Rodriguez : Donc, 2027 Seniors, Estonie. Oui.

Gulnora Saidova (UZB) : Ouzbékistan, 2026 Seniors.

Nathalie Rodriguez : Microphone, s'il vous plaît, car je ne vous entends pas bien.

Gulnora Saidova (UZB) : Championnats du monde seniors 2026 de l'Ouzbékistan. Sept, pardon, 2027.

Nathalie Rodriguez : Ouzbékistan, 2027 Seniors.

Sheikh Salem Al Qasimi (UAE) : 2027 Seniors.

Nathalie Rodriguez : Aussi. Les UAE aussi 2027 Seniors.

Murat Atali (TÜR) : La Turquie est candidate pour les Cadets et Juniors de 2027.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un pour les Vétérans de 2027 ? Oui.

Roxana Barladeanu (ROU) : La Roumanie souhaite annoncer sa candidature aux Championnats du monde juniors et cadets 2027.

Nathalie Rodriguez : Très bien. Quelqu'un d'autre ? Je vous remercie de votre attention. Après le Congrès, nous vous enverrons les formulaires de candidature afin que vous puissiez les remplir et fournir toutes les informations.

Je vous remercie de votre attention. Et maintenant, une pause café.

Pause café.

12. Propositions soumises au Congrès, rapports des Commissions, et du Comité d'éthique. Décisions urgentes concernant les règlements.

Nathalie Rodriguez : Veuillez prendre place, nous allons reprendre la séance. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, à savoir *les propositions soumises au Congrès, les rapports des Commissions, des Conseils et du Comité d'éthique, ainsi que les décisions urgentes concernant les règlements.*

Nathalie Rodriguez : Nous commençons par les modifications des statuts.

Propositions de modification des statuts, avec l'avis des Commissions, du Comité d'éthique et du Comité exécutif

La proposition n° 1 émane de la Fédération suédoise d'escrime. La Commission juridique et le Comité exécutif n'étaient pas favorables à cette proposition. Oui.

Ana Valero-Collantes (SWE) : Mesdames et Messieurs, chers délégués,

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour discuter d'un important pas en avant pour notre Fédération internationale d'escrime. C'est un moment passionnant où nous mêlons notre riche tradition aux possibilités de l'innovation moderne.

J'ai l'honneur de vous parler de l'importance d'accepter le changement et des raisons pour lesquelles le live streaming devrait faire partie de notre parcours.

Avant de nous lancer, rappelons-nous que nous ne sommes pas seuls dans cette aventure.

De nombreuses autres fédérations et organisations sportives internationales utilisent déjà le live streaming pour communiquer avec leurs communautés mondiales. Le Comité international olympique, par exemple, fait part de ses principales annonces par le biais du live streaming. D'autres organisations diffusent en direct des réunions cruciales, y compris des élections et d'autres événements importants.

Alors, pourquoi nous, la Fédération internationale d'escrime, devrions-nous également envisager le live streaming ?

Tout d'abord, il s'agit de toucher le monde entier. Le live streaming nous aide à faire tomber les barrières géographiques et à rendre l'escrime accessible à tous, où qu'ils se trouvent. C'est une question de transparence et de confiance. Le live streaming témoigne de notre engagement à faire preuve d'ouverture dans nos décisions. Lorsque les gens peuvent voir et entendre nos discussions, cela renforce la confiance des parties prenantes.

Deuxièmement, il s'agit de la prochaine génération. Le Live streaming parle le langage des jeunes. Il les invite à rejoindre notre famille de l'escrime, en inspirant de nouveaux escrimeurs, officiels et supporters.

Troisièmement, il s'agit d'obtenir un soutien financier vital. Le live streaming nous donne l'occasion de trouver de nouveaux partenaires et sponsors, en nous offrant les ressources nécessaires pour étendre la portée de

l'escrime à l'échelle mondiale.

Quatrièmement, il s'agit d'utiliser les données pour prendre de meilleures décisions. Le live streaming fournit des données précieuses qui nous aident à comprendre nos téléspectateurs et à améliorer nos offres.

Cinquièmement, il s'agit d'une question d'inclusion. Le live streaming permet à chacun, quelle que soit sa situation, de participer à nos événements et à nos discussions.

Sixièmement, il s'agit de promouvoir l'escrime. Le live streaming nous permet de montrer le fonctionnement interne de notre sport et d'attirer de nouveaux adeptes et athlètes.

L'innovation n'est pas seulement une option ; c'est notre responsabilité de maintenir l'escrime dans le monde moderne. Saisissons cette opportunité, non pas en tant que suiveurs, mais en tant que leaders qui peuvent faire briller l'escrime encore plus fort sur la scène mondiale.

Je vous demande, chers délégués, de voter en faveur du live streaming pendant nos congrès. Ensemble, nous ferons entrer la Fédération internationale d'escrime dans une nouvelle ère de transparence, d'engagement et de participation mondiale.

Nathalie Rodriguez : Merci. N'oubliez pas que pour les statuts, il faut deux tiers des voix pour que la proposition soit adoptée.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition n'a pas été adoptée.

La proposition n° 2 émane de la Commission juridique, qui a révisé sa proposition. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de la proposition révisée de la Commission juridique, donc quelques modifications mineures dans un souci de clarté.

Nous votons donc sur la proposition révisée de la Commission juridique, qui a également été révisée par le Comité exécutif.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 3 émane également de la Commission juridique. La Commission médicale n'y était pas favorable, mais la Commission juridique a révisé sa proposition, puis le Comité exécutif a pris en compte les avis de la Commission médicale et de la Commission juridique et a formulé une proposition révisée.

Nous votons donc sur la proposition finale du Comité exécutif. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 4 émane de la Commission juridique. La Commission juridique a révisé sa proposition et le Comité exécutif l'a également révisée.

Nous votons sur la proposition finale du Comité exécutif. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 5 émane également de la Commission juridique. La Commission promotion a révisé le texte. La Commission juridique a révisé le texte. Et le Comité exécutif a fourni un texte final, en tenant compte de l'avis de la Commission de promotion et de la Commission juridique.

Nous votons sur le texte proposé par le Comité exécutif. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 6 émane de la Commission juridique. La Commission d'arbitrage n'y étant pas favorable, la Commission juridique a révisé sa proposition et le Comité exécutif a fourni une proposition finale.

Nous votons donc sur la proposition finale du Comité exécutif. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 7 émane de la Commission juridique. La Commission des règlements n'y étant pas favorable, la Commission juridique a révisé sa proposition et le Comité exécutif a proposé un nouveau texte final. Nous votons donc sur la proposition finale du Comité exécutif... Oui.

Giuseppe Cafiero (ITA) : Cafiero, au nom de la Fédération italienne, je suis également membre de la Commission des règlements qui a déjà donné un avis défavorable sur ce point. Je tiens à souligner que dans tout gouvernement, dans tout pays normal, le gouvernement et les ministères font les lois, et les juges et les techniciens appliquent les règles. Si nous désignons les juges comme les seules personnes qualifiées pour préparer les lois qu'ils doivent appliquer, ce n'est pas la bonne façon d'envisager la question. Les deux catégories doivent rester indépendantes. Le texte actuel ne donne la possibilité de devenir membre de la Commission qu'aux arbitres et aux membres du Directoire Technique en nombre limité. Cela va à l'encontre de l'esprit de la division du pouvoir. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Kiyoshi Wada (JPN) : Madame la Directrice générale, la Fédération japonaise. En principe, notre fédération est favorable à la proposition, à l'exception du dernier point, qui demande d'être membre de cette Commission pour au moins deux mandats. Et cette partie a causé la rigidité de la composition des membres. Donc, si nous votons, je vous propose de voter d'abord si nous incluons cette partie. Ensuite, votez sur l'ensemble de ce paragraphe. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Donc, si vous avez lu l'avis du Comité exécutif, le Comité exécutif a accepté les critères introduits pour les Commissions des règlements et de la promotion, mais a également inclus que si les personnes ne remplissent pas les critères, l'un des autres critères peut être - être membre de la Commission pendant au moins deux mandats. C'est ce que vous avez voté pour toutes les autres Commissions : juridique, promotion et arbitrage, il n'y a donc pas de raison de faire une exception pour la Commission des règlements.

Kiyoshi Wada (JPN) : C'est donc exact. Ainsi, lorsque nous avons examiné ces clauses, les autres parties n'ont pas soulevé la question, et seul notre membre concerné a contesté cette partie. Je vous remercie de votre

attention.

Nathalie Rodriguez : Nous allons donc voter sur la proposition finale du Comité exécutif, et si elle n'est pas adoptée, eh, bien, elle ne sera pas adoptée.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition n'a pas été adoptée.

Nous passons à *la proposition n° 8*, qui est également une proposition de la Commission juridique. La Commission SEMI l'a révisée, puis la Commission juridique a révisé sa proposition. Enfin, le Comité exécutif a fourni un texte final pour cette Commission.

Nous ouvrons le vote sur la proposition du Comité exécutif. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 9 est une proposition du Comité exécutif. La Commission juridique était favorable. La Commission des athlètes était favorable. Si le texte est adopté, il sera mis en œuvre lors des prochaines élections de la Commission des athlètes en 2025.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 10 émane de la Commission juridique. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Nous passons donc au vote sur *la proposition n° 10*. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n°11 ayant été retirée, nous passons à *la proposition n°12*.

Proposition n°12. Il s'agit d'une proposition du Conseil femmes et escrime. La Commission juridique et le Comité exécutif se sont prononcés en faveur de cette proposition.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition suivante est *la proposition n° 13* du Conseil femmes et escrime. La Commission juridique a révisé la proposition et le Comité exécutif est en faveur de la proposition telle que révisée par la Commission juridique.

Nous passons au vote sur la proposition révisée de la Commission juridique. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

C'était la dernière proposition concernant les statuts. **Nous passons maintenant aux propositions concernant les règlements.** Donc, pour les règlements, la majorité simple s'applique.

Propositions de modification des règlements, avec l'avis des Commissions, des Conseils et du Comité exécutif

La proposition n°1 est une proposition du Conseil femmes et escrime. La Commission des Règlements n'y était pas favorable et le Comité exécutif a révisé la proposition.

Nous votons sur la proposition révisée du Comité exécutif. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 2 émane de la Commission des règlements ; la commission SEMI a émis un avis favorable et le Comité exécutif a émis un avis favorable.

Nous passons au vote sur *la proposition n° 2*. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 3 émane du Conseil femmes et escrime. Le Conseil des vétérans était en faveur de cette proposition. La Commission des règlements n'est pas favorable à cette proposition, estimant que le règlement administratif la couvre déjà, mais ce n'est pas le cas. Le Comité exécutif est favorable à la proposition.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 4 émane du Conseil femmes et escrime. La Commission des règlements est favorable. La Commission médicale était en faveur. La Commission d'arbitrage n'est pas favorable. La Commission SEMI est favorable. Le Conseil des vétérans est favorable. Le Conseil femmes et escrime a révisé sa proposition, et le Comité exécutif a pris en compte tous les textes révisés et a proposé un texte final, qui prend en compte la spécificité de la proposition.

Nous votons sur la proposition révisée du Comité exécutif. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 5 émane du Conseil femmes et escrime. La Commission d'arbitrage n'est pas favorable. La Commission des règlements n'est pas favorable. Le Comité exécutif a proposé un texte révisé.

Et nous votons sur le texte révisé du Comité exécutif. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 6 émane du Conseil des femmes et de l'escrime, et elle a été retirée. Pouvez-vous le confirmer ? Oui, c'est confirmé. Elle est donc annulée, elle est retirée, nous passons donc à la proposition

suivante, qui est *la proposition n°7*.

La proposition n° 7 émane de la Commission des règlements. C'est une très longue proposition car elle supprime le texte actuel des championnats du monde des vétérans afin de créer un nouveau chapitre et, bien sûr, elle prévoit également une mise à jour du règlement. Elle est donc très, très, très, très longue. La Commission d'arbitrage a également apporté quelques modifications. Le Comité Exécutif est en faveur de la proposition avec les modifications de la Commission d'Arbitrage.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Quelqu'un dans le public : Excusez-moi.

Nathalie Rodriguez : Pardon, oui ? Est-ce qu'un technicien peut réparer le microphone ? Il fonctionne maintenant.

Giuseppe Cafiero (ITA) : Cafiero au nom de la Fédération italienne. Je voudrais rappeler à cette Assemblée qu'il y a quelques années, le règlement d'organisation était fait comme nous le proposons aujourd'hui. Les vétérans étaient placés à la fin du livre dans un chapitre séparé. Le groupe de travail créé il y a quelques années par la Commission et d'autres experts a travaillé dur pour réviser le règlement d'organisation et le règlement technique afin de les rendre cohérents et d'offrir une manière logique d'examiner la question.

À cette occasion, les vétérans ont été retirés d'un chapitre distinct et intégrés aux autres catégories. C'est-à-dire qu'à chaque étape du livre, nous mentionnons et indiquons les règlements pour les seniors, les juniors, les cadets et les vétérans. Je ne comprends pas pourquoi, et je l'ai déjà exprimé au sein de la Commission des règlements, nous devrions maintenant les retirer et les mettre à part dans un chapitre distinct, comme une réduction de la dignité et de l'importance de cette catégorie. C'est exactement le contraire de ce que nous avons fait lorsque nous les avons intégrés, en leur donnant la même importance qu'aux autres catégories dans les livres.

Outre la complication liée à la révision des chiffres, des figures et des références, le fait qu'il s'agisse d'une question technique, sur le plan stratégique, nous ne rendons pas service à cette catégorie parce que nous montrons qu'elle est autre chose. C'est exactement le contraire des efforts que nous avons déployés pendant de nombreuses années pour démontrer que les vétérans ont la même importance, peut-être pas sur le plan technique, mais en termes de règles, que les autres catégories. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Monsieur Cafiero, je voudrais souligner que le but n'était pas du tout de mettre les chapitres sur les vétérans à la fin du livre. Ce n'est pas du tout le cas. Les différents règlements concernant les vétérans se trouvaient dans différentes parties du livre d'organisation. L'objectif était en fait de les rassembler et d'y apporter quelques modifications, qui avaient été demandées par le Conseil des vétérans. Je voudrais donc donner la parole au Président de la commission des règlements.

Giuseppe Cafiero (ITA) : Pour être précis, pourquoi ne faisons-nous pas la même chose pour toutes les autres catégories, en rassemblant toutes les règles de chaque catégorie dans un chapitre séparé, comme c'était le cas dans le passé, ce que nous considérons comme peu rationnel ?

Nathalie Rodriguez : Monsieur Cafiero, vous êtes membre de la Commission des règlements. Donc,

interrogez la Commission des règlements à ce sujet.

Ziad Feriani (TUN) : Merci beaucoup, Nathalie. Je voudrais rappeler à M. Cafiero qu'il est membre de la Commission des règlements. Et il a participé activement à cette modification. Et il était aussi là, quand nous avons voté, il a accepté cette modification. Ainsi que... J'ai tout écrit, Monsieur Cafiero. Nous avons tout enregistré concernant les votes. C'était aussi à la demande du Conseil des vétérans. Nous avons préféré rédiger un chapitre distinct pour leur donner la possibilité d'avoir des règles distinctes et très claires. Mais je demande aussi aux autres que ce type de discussion ait lieu au sein de la Commission. Lorsque nous avons voté au sein d'une Commission, il n'y a plus lieu de revenir au Congrès et de manquer de respect à tout cela. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Je voudrais rappeler que le Conseil des vétérans est favorable à cette proposition et à rassembler tous les éléments dans un chapitre. Oui. Je vous en prie.

Quelqu'un dans le public : J'ai besoin d'un nouvel appareil, s'il vous plaît.

Nathalie Rodriguez : Ah, oui, mais allez-y s'il vous plaît. Merci. Nous ouvrons le vote sur cette proposition avec une légère modification de la Commission d'arbitrage.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 8 émane de la Commission des règlements et le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 9 émane de la Commission des règlements. Le Comité exécutif y est favorable et, si la proposition est adoptée, le texte correspondant dans le règlement administratif sera supprimé afin d'éviter la duplication des textes.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 10 émane du Conseil des vétérans. La Commission des règlements est favorable à la proposition, mais pas au point 2.b). Le Comité exécutif est favorable à la proposition, mais sans le point 2.b), car cela doublerait le nombre de délégués du Conseil des vétérans aux Championnats du monde.

Nous allons donc voter sur la proposition sans le point 2.b). Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 11 émane de la Commission des règlements. La Commission d'arbitrage s'est prononcée en

faveur de cette proposition, de même que le Comité exécutif.

Nous passons au vote et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 12 émane de la Commission des règlements et le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Nous passons au vote.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n°13 émane de la Commission des règlements et a été révisée par la Commission des règlements, la Commission d'arbitrage et la Commission SEMI. Le Comité exécutif est favorable à la proposition de « quatre ou huit pistes » dans le tableau récapitulatif.

Nous votons donc sur le texte final révisé du Comité exécutif.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 14 émane de la Commission des règlements. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de cette proposition. En fait, il ne s'agit pas vraiment d'une modification mais plutôt d'une explication.

Nous ouvrons le vote sur *la proposition n° 14*, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 15 émane de la Commission des règlements. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Nous passons donc au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 16. Le Comité exécutif est favorable à la proposition, mais à partir de la saison 2024-2025, afin de ne pas avoir d'impact sur la qualification olympique, qui est actuellement en cours.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Je vous invite à voter car j'ai pu constater lors des derniers votes que certaines fédérations ne votaient pas. Et s'il vous plaît, suivez le processus. Je sais que c'est fatigant. Je sais que c'est après le déjeuner, mais nous avons besoin de vous pour voter.

Rires dans le public.

Le vote est clos.

Nathalie Rodriguez : Le nombre de votes s'améliore.

Rires dans le public.

Nathalie Rodriguez : Mais nous pouvons encore nous améliorer.

Rires dans le public.

La proposition n° 16 a donc été adoptée.

Nous passons à *la proposition n° 17*, qui est également très longue car il s'agit d'une mise à jour de la table des matières et d'un index révisé. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de cette proposition, et la Commission des règlements a apporté une correction à la numérotation de la partie E pour les vétérans.

Nous passons donc au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Nous diminuons le nombre de votes, nous devons donc nous améliorer.

La proposition a été adoptée.

La proposition suivante est *la proposition n° 18*, et il s'agit d'une mise à jour de l'index du règlement d'organisation. Il s'agit également d'une longue proposition. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Nous passons donc au vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Il y a environ 15 fédérations qui ne votent pas. C'est extrêmement grave.

La proposition n° 19 a été supprimée par la Commission des règlements.

La proposition n° 20 émane de la Commission SEMI. La Commission des règlements, a donné son accord et le Comité Exécutif a donné son accord.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 21 émane de la Commission des règlements. La proposition est très longue. La Commission d'arbitrage n'était pas en faveur de textes supplémentaires et a proposé quelques révisions. Le Comité exécutif est favorable à la proposition de la Commission des règlements.

Nous votons donc la proposition de la Commission des règlements avec de légères modifications de la Commission de l'arbitrage.

Et nous ouvrons le vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 22 émane de la Commission des règlements. La Commission d'arbitrage n'y est pas favorable car elle pense que tout est déjà clair dans les règlements. Le Comité exécutif est en faveur de la proposition.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 23 émane de la Commission des règlements. La Commission d'arbitrage s'est prononcée en faveur de la proposition, la Commission des règlements a apporté une nouvelle correction et le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de la proposition telle que révisée par la Commission des règlements.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 24 émane de la Commission des règlements. La Commission médicale n'est pas d'accord avec la proposition. La Commission des athlètes n'est pas d'accord avec la proposition. Le Comité exécutif est d'accord avec les commentaires de la Commission médicale sur les risques pour la santé et n'est pas en faveur de la proposition. Oui.

Jeremy Summers (USA) : Jeremy Summers, Président de la Commission médicale. Nous aimerions simplement dire que pour la Commission médicale, nous nous sommes opposés à l'unanimité à la proposition de la Commission des règlements de réduire le temps d'arrêt médical de cinq minutes à trois minutes en vue d'un essai aux Championnats du monde juniors en 2024. Notre position est soulignée par l'absence de données ou des données limitées et non concluantes et l'absence de données disponibles lors des événements de la FIE, modifiant toute modification du règlement de la Commission médicale pour les événements de la FIE. Nous attendons avec impatience une proposition conjointe pour que la Commission des règlements recueille les données disponibles.

Nathalie Rodriguez : Nous passons donc au vote sur cette proposition. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition n'a pas été adoptée.

La proposition n° 25 émane de la Commission d'arbitrage. La Commission des règlements est en faveur de cette proposition, et le Comité exécutif est en faveur de cette proposition.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 26 émane de la Commission d'arbitrage. La Commission des règlements est en faveur de cette proposition, et le Comité exécutif est en faveur de cette proposition.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 27 émane de la Commission des règlements. La Commission d'arbitrage a déclaré qu'elle n'était pas favorable à cette proposition parce que les règlements d'organisation sont clairs. La Commission des règlements est en faveur de la proposition, mais avec une nouvelle correction. Le Comité exécutif est en faveur de la proposition telle que révisée par la Commission des règlements.

Nous passons au vote et nous ouvrons le vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 28 émane de la Fédération d'escrime de la Jamaïque. La Commission d'arbitrage n'y est pas favorable. Le Conseil des entraîneurs n'est pas favorable. La Commission SEMI n'est pas favorable. La Commission des athlètes est d'accord en théorie, mais elle souhaiterait que la formulation soit modifiée et que la proposition soit précisée. La Commission des règlements n'est pas favorable et le Comité exécutif n'est pas favorable.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition n'a pas été adoptée.

La proposition n° 29 émane de la Commission des règlements. La Commission d'arbitrage a rédigé une proposition révisée. La Commission SEMI était en faveur. La Commission des règlements est en faveur d'une nouvelle correction. Le Comité exécutif est en faveur de la proposition telle que révisée par la Commission des règlements.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 30 émane de la Commission des règlements. La Commission d'arbitrage était en faveur. La Commission SEMI est favorable et le Comité exécutif est favorable. En ce qui concerne la demande de la Commission SEMI, elle devrait être considérée comme une future proposition à traiter par la Commission des Règlements.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 31 émane de la Commission d'arbitrage. Le Comité exécutif souhaite reporter cette proposition afin d'établir un groupe de travail pour travailler sur cette proposition. Le président de la Commission d'arbitrage a accepté d'établir un groupe de travail afin de présenter une proposition finale après l'étude du groupe de travail. Nous ne voterons donc pas sur cette proposition car elle a été reportée. Et nous établirons un groupe de travail avec la Commission d'arbitrage et la Commission des règlements.

La proposition n° 32 émane de la Commission d'arbitrage. La Commission des règlements est en faveur de cette proposition, et le Comité exécutif est en faveur de cette proposition.

Nous passons donc au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 33 émane du Conseil femmes et escrime. Elle a fait l'objet de nombreux avis. En fin de compte, le Comité exécutif a proposé un texte révisé pour cette proposition, mais il est généralement d'accord sur la proposition et a fait une révision de la dernière phrase du paragraphe.

Nous passons donc au vote sur cette proposition avec un paragraphe révisé du Comité exécutif.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 34 émane du Conseil femmes et escrime. Il y a donc eu de nombreux avis. Finalement, le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de la proposition, mais avec un paragraphe amendé.

Nous passons donc au vote sur la proposition telle que révisée par le Comité exécutif. Nous ouvrons le vote.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 35 émane de la Commission des règlements. Les Commissions de l'arbitrage, des athlètes et le Conseil des entraîneurs sont favorables à cette proposition, de même que le Comité exécutif.

Nous passons au vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 36 émane de la Commission d'arbitrage. La Commission des règlements est en faveur de cette proposition, et le Comité exécutif est en faveur de cette proposition.

Nous passons donc au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Mais le nombre de votes diminue sans cesse. S'il vous plaît ! Réveillez-vous !

Rires dans le public

La proposition a donc été adoptée, mais s'il vous plaît, s'il vous plaît.

Rires dans le public

La proposition n° 37 émane de la Commission des règlements. La proposition a été révisée par la Commission d'arbitrage puis par la Commission des règlements. Le Comité exécutif est en faveur de la proposition telle

que révisée par la Commission des règlements.

Nous passons donc au vote sur la proposition telle que révisée par la Commission des règlements.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°38. La Commission d'arbitrage n'y était pas favorable, mais la Commission des règlements a apporté une modification, et le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de la proposition telle que révisée par la Commission des règlements.

Nous passons donc au vote, et le vote est ouvert.

Après cette proposition, il n'en restera que dix. Je vous dis cela pour vous donner du courage.

Applaudissements.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 39 émane de la Commission des règlements. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de la proposition.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 40 de la Commission des règlements a été discutée avec la Commission d'arbitrage qui y a apporté des modifications. Ensuite, la Commission des règlements a revu la proposition et a apporté d'autres modifications, et le Comité exécutif a résumé les révisions des Commissions des règlements et d'arbitrage et a proposé un texte final.

Nous votons donc sur le texte final proposé par le Comité exécutif.

Nous ouvrons le vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n°41 émane de la Commission d'arbitrage. La Commission des règlements est en faveur de cette proposition. Le Comité exécutif est favorable et apporte une modification aux articles t.124.1 et t.124.2 dans la colonne des articles.

Nous passons donc au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 42 émane de la Commission des règlements. La Commission d'arbitrage a fait quelques commentaires et a proposé quelques révisions. La Commission des règlements a apporté une modification. Le Comité exécutif est en faveur de la proposition révisée.

Nous votons donc sur la proposition telle que révisée par le Comité exécutif. Nous ouvrons le vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 43 émane de la Commission des règlements. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de la proposition et a simplement ajouté la couleur du carton au tableau.

Nous passons donc au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 44 émane de la Commission des règlements. Il s'agit de l'index révisé du règlement technique. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de la proposition.

Nous passons au vote et le vote est ouvert. Il ne reste plus que cinq propositions.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 45 émane de la Commission SEMI. Les Commissions de la promotion, des athlètes et des règlements sont en faveur de cette proposition avec quelques modifications. Le Comité exécutif a révisé la proposition et nous votons sur la proposition telle que révisée par le Comité exécutif.

Nous ouvrons le vote et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n°46 émane de la Commission d'arbitrage. Les Commissions SEMI et des règlements sont favorables à cette proposition, de même que le Comité exécutif.

Nous passons au vote et nous ouvrons le vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 47 émane de la Commission SEMI. La Commission des règlements est en faveur de la proposition de supprimer le texte dans le livre du matériel. Le Comité exécutif est d'accord avec la Commission SEMI et la Commission des règlements, et la règle sur le puçage doit être annulée jusqu'à ce qu'une solution viable soit trouvée et soumise au Congrès.

Nous passons donc au vote sur cette proposition. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 48 émane de la Commission SEMI. La Commission des règlements a donné son accord et le Comité exécutif a donné son accord.

Nous passons donc au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 49 est la dernière proposition. Cette proposition vous a déjà été communiquée en tant que décision urgente par la lettre d'information 3-23 et elle a déjà été mise en œuvre après les Championnats du monde juniors et cadets 2023. Le Comité exécutif s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Nous ouvrons donc le vote sur cette proposition, qui vous a été communiquée en tant que décision urgente.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Nous passons maintenant aux **Décisions urgentes**.

Décisions urgentes concernant les règlements

La décision urgente n° 1 était la dernière proposition de la Commission SEMI sur laquelle nous avons déjà voté. Elle a donc déjà été votée.

La décision urgente n°2 était une décision urgente du Comité exécutif concernant les articles t.1 et t.122. Ces décisions ont été communiquées aux Fédérations en septembre et le Comité exécutif a proposé de les rendre valables jusqu'à la fin de la saison en cours, soit 2023-2024.

Nous passons donc au vote sur ces décisions urgentes du Comité exécutif.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Les décisions urgentes ont été adoptées.

Nous en avons terminé avec *les propositions et les décisions urgentes concernant les règlements*.

13. Rapports d'avancement des groupes de travail

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant *aux rapports d'avancement des groupes de travail*.

Vous avez reçu le rapport du *groupe sur l'environnement*, qui a fait un très bon travail, et certaines des propositions sont déjà en place et couronnées de succès.

Vous avez également reçu le rapport concernant la qualification olympique. Le groupe de travail sur la qualification olympique n'a pas pu trouver de solution pour améliorer le système actuel. La proposition sera donc de renouveler, d'avoir un nouveau groupe de travail afin d'essayer de trouver des solutions pour améliorer le système de qualification. Après ce Congrès, j'aimerais que les Fédérations qui sont intéressées à faire partie de ce nouveau groupe, nous envoient un e-mail afin que nous puissions, dès que possible, finaliser le groupe et commencer le travail.

Oui, Monsieur Drakenberg.

Otto Drakenberg (SWE) : Vous m'entendez ? Oui. Je vous remercie beaucoup. Je ne dirais pas pour une fois, mais je suis très heureux que vous soyez parvenus à cette conclusion avec le groupe de travail. Cela fait plusieurs années que la Fédération suédoise soulève la question des critères de qualification olympique et qu'elle estime qu'ils ne sont pas équitables ou suffisamment équitables. Et, bien sûr, nous sommes déçus qu'au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la création du groupe de travail à Lausanne, aucun progrès n'ait été réalisé. Il est encore temps, bien sûr, de trouver et d'établir de nouveaux critères de qualification plus équitables pour les Jeux de 2028 à Los Angeles. Mais il faut agir vite pour y parvenir.

En ce qui nous concerne, au sein de la Confédération européenne d'escrime (CEE) qui s'est réunie hier, j'ai cru comprendre qu'une décision avait également été prise au cours de cette réunion, selon laquelle la CEE travaillerait activement à l'élaboration de propositions conformes aux besoins que nous constatons et les soumettrait en temps utile à la FIE afin qu'elle travaille de manière aussi productive et coopérative que possible pour progresser dans ce domaine très important.

Enfin, il s'agit d'une question de la plus haute importance pour la longévité de l'escrime en tant que sport olympique. Je suis convaincu que c'est l'une des choses qui garantira à l'avenir l'appartenance de l'escrime à la famille olympique, en veillant à ce que tous les meilleurs escrimeurs du monde aient une chance équitable d'y participer. Je vous remercie donc pour votre proposition de poursuivre le travail. La CEE s'engage à participer et à contribuer. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

14. Propositions de la Fédération ukrainienne d'escrime

Nathalie Rodriguez : Le point 14 à l'ordre du jour, les *propositions de la Fédération ukrainienne d'escrime*.
Oui, je vous en prie.

Mikhail Ilyashev (UKR) : Mikhail Ilyashev, Président de la Fédération ukrainienne d'escrime.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de me donner la parole pour parler au nom de la Fédération ukrainienne d'escrime au sujet de la proposition que nous avons soumise au siège le 24 mars 2023, pour qu'elle soit votée lors de ce Congrès.

Emise au début de cette année, la suspension de l'adhésion des Fédérations d'escrime russe et biélorusse reste urgente aujourd'hui. A notre plus grand regret, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et soutenue par le Bélarus n'a pas pris fin. Dans un mépris flagrant des principes fondamentaux du droit international, la Russie, en alliance avec le Bélarus, a violé l'intégrité territoriale de l'Ukraine et occupé la République autonome d'Ukraine en 2014, soutenu et finalement incorporé les soi-disant Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk en 2022 et déclenché une guerre à grande échelle contre le territoire ukrainien le 24 février 2022.

Conformément aux ordres et aux instructions du gouvernement russe, la Fédération russe d'escrime a illégalement intégré les soi-disant fédérations régionales d'escrime établies sur les territoires annexés de l'Ukraine et les présente maintenant fièrement sur son site web. Il s'agit de la Fédération d'escrime de la République populaire de Lougansk, de la Fédération d'escrime de la République populaire de Donetsk, de la Fédération d'escrime de la République de Crimée et de la Fédération d'escrime de Sébastopol.

Cela contraste fortement avec ce que le président de la Fédération russe d'escrime a déclaré à la communauté de l'escrime lors du Congrès extraordinaire en ligne du 10 mars de cette année. Je cite maintenant M. Mamedov: "Nous ne travaillons pas pour le gouvernement. Nous ne sommes que des athlètes." Si c'était la vérité, comment cela s'accorde-t-il avec le fait que la Fédération russe d'escrime a volontiers et incontestablement exécuté les ordres du Ministère russe des sports et annexé les fédérations régionales d'escrime opérant sur le territoire d'un autre État souverain ? Les propos de M. Mamedov ne sont rien d'autre que l'écho des mensonges constants et des fausses déclarations du gouvernement russe, que le Bélarus soutient ouvertement.

Il convient de noter que l'alliance des gouvernements russe et biélorusse favorise les mêmes relations étroites entre les fédérations d'escrime russe et biélorusse. Les escrimeurs biélorusses participent volontiers au championnat d'escrime panrusse, et la fédération russe d'escrime représente aujourd'hui la fédération biélorusse d'escrime au Congrès. Le comportement des fédérations d'escrime russe et biélorusse lève certainement le voile sur leur nature non gouvernementale et prouve une fois de plus que ces deux fédérations d'escrime ne sont que des unités structurelles de leurs gouvernements, qu'elles soutiennent la politique brutale menée contre l'Ukraine et qu'elles doivent par conséquent assumer une responsabilité internationale.

Un brillant exemple, qui, à mon avis, devrait être suivi par toutes les organisations sportives internationales, y compris la FIE, a été démontré le 24 juin de cette année lorsque le Congrès de la Confédération européenne d'escrime a décidé, entre autres, de suspendre l'adhésion des fédérations d'escrime russe et biélorusse en raison

de l'instigation par la Russie et le Bélarus de la guerre contre l'Ukraine et de l'installation par la Fédération russe d'escrime d'organisations régionales d'escrime, comme je l'ai déjà mentionné, sur les territoires de l'Ukraine. Ce fut une grande victoire pour la Fédération ukrainienne d'escrime et pour toute la communauté ukrainienne de l'escrime. L'intrusion de la Fédération russe d'escrime dans les relations internes de l'Ukraine est la preuve éclatante que le sport russe soutient la politique et s'en mêle largement.

L'Ukraine est un État souverain dont les frontières sont internationalement reconnues et dont le territoire souverain est inviolable. En intégrant dans sa structure les fédérations régionales d'escrime de Donetsk, de Lougansk, de Sébastopol et de Crimée, la Fédération russe d'escrime représente de facto l'escrime dans deux États indépendants: l'Ukraine et la Russie. Un tel statut est contraire aux statuts de la Fédération internationale d'escrime. Il contredit le principe d'un pays, d'une autorité d'escrime, selon lequel l'adhésion est accordée exclusivement à la fédération nationale, qui est le seul représentant de l'escrime dans son pays.

La Fédération ukrainienne d'escrime estime que cette décision est non seulement illégale, mais qu'elle constitue également un précédent dangereux pour la communauté sportive internationale. Nous devons suivre la position du Comité international olympique, qui a suspendu le Comité olympique russe du mouvement olympique pour violation de l'intégrité territoriale du Comité national olympique d'Ukraine. Le Comité international olympique a clairement indiqué qu'il ne tolérerait pas les violations flagrantes de la Charte olympique par le Comité olympique russe, qui a incorporé dans sa structure des organisations sportives situées sur le territoire intégral de l'Ukraine. La décision du CIO servira d'exemple de position et d'orientation démocratiques pour la Fédération internationale d'escrime également.

Pour conclure ce qui a déjà été dit, les actions des fédérations d'escrime russe et biélorusse doivent être traitées comme une série d'infractions extrêmement graves au sens des statuts de la Fédération internationale d'escrime, témoignant de la plus grande arrogance et d'un sentiment d'impunité de la part de ces fédérations nationales. Le moment est venu pour la Fédération internationale d'escrime de démontrer sa position démocratique et de mettre fin à cette violation flagrante de ses statuts. La Fédération ukrainienne d'escrime encourage vivement toutes les fédérations membres à rester unies pour la paix et l'intégrité de la famille de l'escrime et à voter en faveur de la proposition de suspendre l'adhésion des fédérations d'escrime russe et biélorusse à la Fédération internationale d'escrime. Nous vous remercions de votre attention.

Applaudissements.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci, Monsieur le Président.

Lorsque la Commission exécutive du CIO a décidé de suspendre le Comité olympique de la Fédération de Russie, la FIE a envoyé une lettre au CIO concernant la situation des fédérations nationales et les mesures à prendre. En effet, dans le passé, certaines décisions ont déjà été prises par le CIO. Par exemple, s'il suspendait un Comité national olympique, le CIO pourrait également donner l'instruction de ne pas autoriser les athlètes à participer sous les drapeaux de ce Comité olympique.

Dans cette situation d'exclusion de la Russie du CIO, nous avons envoyé une lettre pour demander quelle était l'opinion du CIO sur les escrimeurs, les officiels et, bien sûr, la Fédération. Nous avons donc reçu une réponse du Directeur des sports du CIO, bien sûr, après discussion avec les membres de la Commission exécutive. La décision de la Commission exécutive du CIO est purement basée sur l'action du Comité olympique russe. Elle n'implique pas que la FIE doive automatiquement et systématiquement prendre des mesures similaires à l'égard de sa fédération nationale respective pour la seule raison que le CIO l'a suspendue. Le CNO a reçu

cette décision, mais il n'était pas requis d'avoir la même décision concernant la Fédération Nationale pour les athlètes des Fédérations. Il appartient à chaque Fédération Internationale, au cas par cas, d'examiner la situation des Fédérations Nationales respectives à la lumière des Statuts de la FI et, s'il y a violation des Statuts de la Fédération Internationale, de prendre toute mesure qu'elle juge appropriée conformément aux Statuts de la FI.

Nous pensons qu'avec cette proposition du CIO, cela dépend de la décision de la Fédération internationale, et c'est particulièrement le cas pour notre Fédération internationale. Nous avons donc discuté de cette question au sein du Comité exécutif, et le Comité exécutif propose au Congrès de ne pas suspendre les Fédérations de Russie et de Bélarus.

Bien sûr, il y a deux cas différents car, dans le cas de la Fédération de Russie, la décision est à la majorité simple. Pour la Fédération biélorusse, nous avons besoin des trois quarts des votes. En ce qui concerne les athlètes, la décision est de proposer au Congrès que les athlètes et les officiels, conformément aux recommandations du CIO, ne soient pas suspendus mais suivent les recommandations du CIO. C'est la proposition du Comité exécutif, et nous la soumettons à votre décision. Nous devons le faire en trois votes. Comme je l'ai déjà dit, le vote pour la Fédération de Russie se fait à la majorité simple. Pour la Fédération biélorusse, nous avons besoin des trois quarts, et pour les athlètes et les officiels, il s'agit d'une majorité simple.

Velichka Hristeva (BUL) : Pouvez-vous lire la décision du Comité exécutif ?

Nathalie Rodriguez : Le Comité exécutif a émis hier une recommandation indiquant que le Comité exécutif et la FIE ont toujours suivi les recommandations du CIO. Sur la base de la lettre que nous avons reçue du Directeur des Sports du CIO, et sur la base des décisions passées et en particulier des décisions du Congrès extraordinaire en ligne, la recommandation du Comité exécutif au Congrès est que le Comité exécutif n'est pas en faveur de la suspension des Fédérations Nationales de Russie et de Bélarus et n'est pas en faveur de la non-participation des athlètes de Russie et de Bélarus. En d'autres termes, les recommandations et l'avis du Comité exécutif ne sont pas favorables aux propositions de la Fédération ukrainienne d'escrime. Mais c'est au Congrès de prendre ces décisions.

Il y a donc deux propositions sur la table de la part de la Fédération ukrainienne.

La première vise à suspendre les fédérations de Russie et de Bélarus. Nous avons demandé l'avis de la Commission juridique sur la majorité nécessaire pour voter sur ces propositions. La Commission juridique a indiqué que pour la Fédération de Russie, il s'agit d'une majorité simple. Pour la suspension de la Fédération biélorusse, la majorité est de 3/4 . Il devrait donc y avoir deux votes : l'un sur la Fédération de Russie et l'autre sur la Fédération de Bélarus.

Ensuite, en ce qui concerne la deuxième proposition de la Fédération ukrainienne sur la non-participation des athlètes de la Russie et du Bélarus, il s'agit d'une seule proposition, et le vote est à la majorité simple. Il y aura donc trois votes au total :

- Sur la suspension de la Fédération de Russie,
- Sur la suspension de la Fédération de Bélarus,
- Sur la non-participation des escrimeurs et des officiels de Russie et de Bélarus.

Trois propositions et trois votes.

Qui souhaite s'exprimer sur cette proposition, M. Drakenberg, je pense. Donc, la Suède. Je voudrais prendre la

liste de tous ceux qui souhaitent s'exprimer. Il y a donc la Suède, il y a le Canada. Qui d'autre ?

Ana Irene Delgado Guerra (PAN) : Barbade.

Nathalie Rodriguez : Donc, la Barbade.

Ana Irene Delgado Guerra (PAN) : Venezuela.

Nathalie Rodriguez : Venezuela.

Ana Irene Delgado Guerra (PAN) : Arménie.

Nathalie Rodriguez : Arménie, Russie. Une autre fédération ? Non ?

Ben Dauda Nass (GUI) : Guinée.

Nathalie Rodriguez : Le Guatemala ? Non, c'est la Guinée.

Ana Irene Delgado Guerra (PAN) : Encore un. Le Pakistan.

Nathalie Rodriguez : Pakistan. Une autre fédération ?

Ana Irene Delgado Guerra (PAN) : Là, au fond, pardon, au fond, USA. L'Uruguay.

Nathalie Rodriguez : Uruguay. Une autre fédération souhaite prendre la parole, personne d'autre ? D'accord, nous commençons. Oui. Excusez-moi, pouvez-vous me montrer la carte ? Est-ce le Pakistan ou le Paraguay ? Le Paraguay. Ah. Nous clôturons donc la liste. D'autres fédérations souhaitent-elles parler ? Oui, bien sûr. Nous commençons donc par la Suède.

Otto Drakenberg (SWE) : Merci. Monsieur le Président, chers participants de l'escrime,

Plusieurs mois se sont écoulés depuis le Congrès extraordinaire de mars dernier. Mais au cours de cette période, tout comme entre le début de la guerre et le Congrès extraordinaire de mars de cette année, il n'y a pas eu de changement structurel dans la situation concernant l'agression russe en Ukraine. Seules de nouvelles vies ont été perdues de part et d'autre. En permettant aux officiels et aux escrimeurs russes et biélorusses de participer à des tournois internationaux, bien que sous un drapeau neutre, nous légitimons de facto l'effort de guerre russe et nous contribuons à normaliser l'agression.

C'est pourquoi la Fédération suédoise insiste pour que le régime d'exclusion de la FIE établi en 2022 soit rétabli, tant pour les athlètes que pour les officiels russes et biélorusses. C'est la seule façon d'avancer. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Le Canada.

Yann Bernard (CAN) : Merci. C'est simplement une question d'information, beaucoup de gens se demandent

pourquoi il faut deux majorités différentes pour les deux résolutions.

Nathalie Rodriguez : Comme je l'ai dit, nous avons consulté la Commission juridique de la FIE, qui a déclaré que, comme le CIO a suspendu le CNO de la Russie, et que cette suspension figure dans les statuts de la FIE, la proposition peut être votée à la majorité simple. Cependant, en ce qui concerne le Bélarus, le CNO du Bélarus n'a pas été suspendu par le CIO, et par conséquent, pour que cette proposition soit adoptée, il faudrait un vote aux 3/4 . Peut-être que quelqu'un de la Commission juridique voudrait confirmer cette question. Peter Jacobs, pouvez-vous confirmer que la Commission juridique a déclaré que la suspension de la Fédération de Russie requiert une majorité simple, la suspension de la Fédération de Bélarus les trois quarts et le vote sur la participation des escrimeurs russes et biélorusses requiert une majorité simple ?

Peter Jacobs (MH, GBR) : Oui. C'est vrai. Il y a deux conditions dans lesquelles les trois quarts de la majorité sont nécessaires. La première est qu'un point ne figure pas à l'ordre du jour. L'autre, et je dois me le rappeler, est que la question ne soit pas prévue par les statuts.

Dans le cas de la Russie, les justifications de la suspension d'une fédération dans les statuts sont couvertes puisqu'il est précisé que si le CIO prend cette mesure à l'encontre d'un Comité national olympique, la Fédération internationale peut prendre une mesure comparable à l'encontre de sa Fédération nationale.

Dans le cas du Bélarus, le CIO n'a pas suspendu le Comité national olympique et cette condition n'est donc pas remplie. Par conséquent, Marco Rioja et moi-même, qui avons étudié ce sujet - il n'a pas été soumis à l'ensemble de la commission par manque de temps - mais il nous a été demandé à plusieurs reprises de donner des conseils à la FIE lorsque cela était nécessaire de toute urgence. Nous avons conclu que, dans le cas du Bélarus, le CIO n'ayant pas suspendu le Comité national olympique du Bélarus, le simple vote au sein de la FIE n'était pas suffisant, conformément à nos statuts. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Nous passons à la Fédération suivante, la Barbade.

Ralph York (BAR) : Bonjour, bonjour. La clarification que je souhaitais obtenir concernait peut-être un élément évoqué dans la présentation du président ukrainien, à savoir la mise en place d'une séparation libre de trois fédérations dans les régions établies, qui sont actuellement sous le contrôle de la Russie, mais qui étaient auparavant sous le contrôle de l'Ukraine, y compris la Crimée et Donetsk. Cette question a-t-elle été soulevée lors du Congrès spécial en ligne en mars ? Ou s'agit-il d'une nouvelle information ?

Nathalie Rodriguez : Les propositions de l'Ukraine sont parvenues à la FIE après le Congrès extraordinaire de mars. Le Venezuela.

Francisco Rafael Marín Alvarez (VEN) : Bonjour à tous. Salutations, amis de la fédération. J'espère que vous écoutez les collègues interprètes qui disent que la voix ne leur parvient pas et qu'il est difficile de traduire. Oui ? Non ? C'est pour cela que je le mentionne parce que... certains ne reçoivent pas la traduction. Eh bien, c'est le cas. Surtout l'appel, encore une fois, pour tout le monde. Il n'y en a pas ?

Des personnes dans le public : Non, non.

Francisco Rafael Marín Alvarez (VEN) : C'est pourquoi...

Quelqu'un à la Tribune : Chaîne 2.

Nathalie Rodriguez : Avez-vous une traduction maintenant ?

Francisco Rafael Marín Alvarez (VEN) : Oui.

Nathalie Rodriguez : Oui, d'accord. Très bien. D'accord. Venezuela.

Francisco Rafael Marín Alvarez (VEN) : Merci, chers amis interprètes.

Le Venezuela élève à nouveau la voix pour demander que les points dont nous discutons ici soient liés au sport. Nous ne sommes pas la Cour pénale internationale. Si nous voulons parler de conflits de guerre, nous sommes près d'une zone où il y a un grand conflit, et personne ne le nomme parce que ce n'est pas ce que nous sommes venus chercher. Voulons-nous parler de politique ? Parlons de la Charte olympique. Parlons des valeurs olympiques. Elles nous ont récemment appelés à une trêve olympique dans le cadre des Jeux olympiques de Paris. Le Comité exécutif, par l'intermédiaire de la FIE, a respecté le mandat du CIO concernant les athlètes du Bélarus et de la Russie qui concourent dans une situation de neutralité.

A chaque fois qu'il y a un congrès, on ne peut pas venir ici pour remettre en cause l'effort que font tous les athlètes. Bien sûr, solidarité avec les athlètes ukrainiens. Bien sûr, solidarité avec les athlètes de Russie. Mais le Venezuela, je le répète, je ne suis pas venu parler de moi, mais nous vivons aussi dans la discrimination, on nous refuse des visas. Récemment, il y a eu un cas lors d'un match de football, vous pouvez le voir, et nous ne venons pas ici pour demander des suspensions de fédérations ou des suspensions d'athlètes.

Alors, que nous commande la Charte olympique ? Elle nous commande de préserver la paix, d'œuvrer pour la paix et pour l'unité par le sport. Nous voulons changer le monde. Il ne s'agit pas de suspendre les fédérations, ni les athlètes. Oui, il y a de graves conflits armés. Je le répète, nous sommes proches d'un conflit, et personne ne le nomme. Combien de conflits y a-t-il en Afrique en ce moment, sur mon continent en ce moment ? Mais personne ne les nomme. Parlons de sport. Parlons de l'escrime. Je ne partage pas certains des commentaires que certains collègues ont faits, qualifiant la participation des athlètes d'irresponsable ou qualifiant la Fédération internationale d'irresponsable, parce que les athlètes concourent ; les athlètes ne sont pas irresponsables. Aucun athlète ne soutient une intervention de guerre. Les athlètes veulent concourir, ils veulent gagner. Nous sommes maintenant à l'approche des Jeux olympiques.

S'il vous plaît, parlons d'escrime. Nous voulons faire la paix. Construisons-la à partir d'ici. Travaillons sur l'unité et sur ceux qui réclament des lois internationales. C'est sur ce point que je termine. Je rappelle une fois de plus que la Charte de l'UNESCO, puisque tant d'organisations internationales la citent, la Charte de l'UNESCO pour l'éducation physique nous demande de promouvoir la paix par le sport. Cessons d'utiliser le sport comme un outil de pression politique. Nous allons utiliser le sport comme un outil de paix et d'unité. Et le Venezuela soutiendra toujours la paix et soutiendra toujours l'égalité, la non-discrimination et la participation de tous les athlètes et de toutes les fédérations qui respectent les règles. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : L'Arménie.

Armen Grigoryan (ARM) : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais parler d'un sportif, mon sportif arménien. Il fait partie de la Fédération de lutte. Il est champion olympique. Il est champion du monde. Le mois dernier, lors d'une réunion du CIO, il a parlé des activités sportives. Il a dit que les activités sportives devraient

être dépourvues de politique. Je suis d'accord avec lui à 100 %. Je suis d'accord avec lui. Nous sommes tous réunis ici, nous sommes venus ici pour parler de nos affaires, pour parler des affaires de l'escrime, pas pour faire de la politique. Le mouvement olympique n'a rien à voir avec la politique.

Chers collègues, je pense qu'aujourd'hui nous devons parler de nos problèmes. Je vous remercie de votre attention. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : La Russie.

Ilgar Mamedov (RUS) : Chers délégués du Congrès, cher Président par intérim, chers collègues. Tout d'abord, je voudrais remercier la majorité des délégations qui ont voté lors du Congrès extraordinaire en ligne, qui s'est tenu le 10 mars. Votre décision a permis à nos athlètes de revenir sur la scène internationale. Je vous suis très reconnaissant pour ce soutien. Malheureusement, les recommandations du CIO n'ont pas permis aux athlètes les plus forts de reprendre les compétitions.

Je suis également reconnaissant au Comité exécutif de la FIE pour le travail acharné qu'il a accompli afin de ramener les athlètes et les spécialistes sous le statut de neutralité. Je comprends que cela n'a pas été facile. Ce n'était pas facile, et ce n'est pas facile aujourd'hui parce que vous voyez la situation. Le CIO a officiellement reconnu le Conseil international du sport militaire en 1991. Nos meilleurs athlètes sont au CSKA et au Dynamo. Ce système n'existe pas seulement en Russie. Si vous voulez participer aux Jeux militaires, qui sont comme les Jeux olympiques pour les athlètes militaires, une fois tous les quatre ans, ou si vous voulez participer aux championnats du monde militaires, les athlètes et les spécialistes doivent avoir des grades militaires. C'est obligatoire. Le même système existe non seulement en Russie, mais aussi en Italie, en Corée, en Chine, en Pologne, en Ukraine, partout. Mon collègue chinois et moi-même avons participé aux premiers jeux militaires de Rome en 1995. Oui, nous étions des militaires, mais pas du personnel militaire. Nous étions des athlètes militaires. Tout le monde le sait.

Tôt ou tard, cette situation prendra fin. J'invite les fédérations qui votent contre nous à ne pas aller dans le mauvais sens. Sinon, lorsque la situation prendra fin, vous vous cacherez les yeux. Pour autant que je sache, les athlètes ukrainiens participent à presque toutes les compétitions avec un grand nombre de sportifs, ce qu'ils n'ont jamais eu auparavant. Jamais, jamais. La FIE soutient ce projet. Il serait juste d'aider les athlètes d'Iraq, de Syrie, de Libye et d'autres pays qui ont souffert et souffrent de conflits militaires si vous soutenez les sportifs ukrainiens. Inshallah, cela arrive. Dans ma vie, en tant qu'athlète, j'ai participé à quatre Jeux olympiques. C'était une bonne époque où, pour participer aux Jeux olympiques, il fallait faire partie de l'équipe nationale, avoir des points de qualification dans son pays et se rendre aux Jeux olympiques. C'était à Séoul en 1988 et à Barcelone en 1992. Malheureusement, après les Jeux olympiques de Barcelone, les critères de l'escrime ont été modifiés.

Malheureusement, la famille de l'escrime est divisée entre les Fédérations, qui travaillent pour le sport, et les Fédérations, qui travaillent pour la politique. Cette coalition pourrait consacrer ses efforts à quelque chose d'utile. Cette partie des Fédérations aime beaucoup écrire des lettres à la FIE et au CIO. Envoyez vos efforts non pas pour diviser la famille de la FIE mais pour restaurer un système équitable pour toutes les Fédérations nationales quand tout le monde participe aux Jeux Olympiques, non seulement les pays forts en escrime mais aussi les pays où l'escrime est en train de se développer. Mais ce sont probablement des rêves, car il est plus facile de tout détruire que de créer quelque chose.

En conclusion, je voudrais dire ceci. Aujourd'hui, nous avons regardé une vidéo avec nos bons amis décédés

l'année dernière et cette année. C'était très triste. Faisons quelque chose de bien pour notre sport afin que l'on se souvienne de vous pour vos bonnes actions.

Nous vous remercions de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Guinée. Non ?

Quelqu'un de la Tribune : Non, non.

Nathalie Rodriguez : Pakistan.

Salman Choudhry (PAK) : Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, au nom de la Fédération pakistanaise, permettez-moi de vous dire que nous abhorrons toute forme de violence et d'agression dans le monde. Nous abhorrons toutes sortes de violences et d'actes d'agression partout dans le monde, mais le sport représente l'esprit humain. Il est l'incarnation de l'excellence et de la bravoure humaines. Il définit ce que nous sommes. Il transcende les frontières de la race, de l'ethnie, de la couleur, de la croyance et même de la religion. Comme le président l'a mentionné dans son discours plus tôt dans la matinée, alors que nous l'écoutions, il a craqué en prononçant ces mots : n'introduisons pas la politique, n'introduisons pas d'autres intérêts dans cet organisme, dans cette salle. Nous sommes ici pour affirmer que nous, en tant qu'êtres humains, représentons la meilleure partie de l'humanité, à savoir le sport. Après tout, les Jeux olympiques ont une très longue histoire et ils ont défini ce qu'est la civilisation.

La troisième partie la plus cruciale est l'application de la loi. Tout en écoutant les arguments juridiques, on ne peut pas appliquer le droit à deux choses différentes en même temps, avec une majorité des trois quarts requise pour évincer un pays et une majorité simple requise pour évincer un autre pays. Je ne pense pas que cela donnera l'apparence juridique d'une décision correcte basée sur les principes juridiques de cette assemblée. Je vous invite donc à ne pas vous impliquer dans ces politiques et à les laisser s'affronter sous leur propre drapeau national. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale. Elle n'a rien à voir avec les gouvernements. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Uruguay.

Diamante Peirano (URU) : Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je suis le président de la Fédération uruguayenne d'escrime. C'est la plus ancienne fédération d'Amérique du Sud. Nous existons depuis plus de 100 ans. J'apprécierais que les interprètes continuent maintenant car je vais passer à l'espagnol.

Comme je l'ai dit, la Fédération uruguayenne d'escrime est la plus ancienne fédération d'Amérique du Sud. Une fédération qui a plus de 100 ans. Personnellement, je pense que la Fédération internationale d'escrime, dans

les décisions qu'elle a prises jusqu'à présent, a pleinement respecté ce qu'établit la Charte olympique.

Je connais les effets dévastateurs des guerres pour les avoir vues, et je les ai vues sur plus d'un continent. Mais personnellement, je crois que si nous acceptons ce qu'ils essaient de faire aujourd'hui, nous commettrons plusieurs erreurs graves. Nous franchirions des lignes qui n'auraient pas, qui ne nous permettraient pas de revenir en arrière. Nous serions injustes à l'égard de plus de vingt-cinq, avec ceux qui s'intègrent aujourd'hui, à l'égard de plus de vingt-cinq conflits de guerre que connaît le monde. En d'autres termes, nous devrions placer plus de cinquante pays dans le contexte international. En outre, nous serions injustes envers les athlètes des pays qui n'ont pas la possibilité de demander ce qui est demandé à ce Congrès.

Je considère la Fédération internationale d'escrime, composée de toutes les Fédérations Nationales, comme une grande machine destinée à promouvoir le sport et le développement des athlètes. Malheureusement, dans cette machine, certaines parties sont défaillantes pour différentes raisons qu'il ne vaut pas la peine d'analyser car elles sont extrêmement douloureuses. Cependant, je crois que nous devons travailler pour promouvoir la liberté de nos athlètes afin qu'ils puissent pratiquer l'escrime et que tous nos athlètes puissent pratiquer le sport dans un environnement égalitaire. Et à partir de là, nous pouvons parvenir à une fraternité entre nos athlètes, et ce que les athlètes nous enseignent, ou enseignent en partie aux politiciens, c'est comment fonctionner d'une meilleure manière. Je crois que chaque fois que nous soulevons ces questions au Congrès et que la politique est mêlée aux objectifs du sport, nous ne faisons que nuire à notre sport et perdre du temps. C'est tout. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Paraguay. Le Paraguay.

Discussions à la Tribune et dans le public.

Nathalie Rodriguez : Le Paraguay n'est donc pas dans la salle.

Nathalie Rodriguez : Si le Paraguay n'est pas là, nous devons clore la liste des Fédérations car le Paraguay était le dernier. Je répète les votes que vous avez. Vous avez tous reçu les propositions de la Fédération ukrainienne. Vous les avez. La première proposition sera divisée en deux votes. N'ouvrez pas encore le vote. Je suis encore en train d'expliquer.

- La première consiste à suspendre l'adhésion de la Fédération russe d'escrime.
- La seconde consiste à suspendre l'adhésion de la Fédération biélorusse.
- La troisième est de ne pas autoriser les athlètes, les entraîneurs et les officiels de Russie et du Bélarus à participer aux compétitions de la FIE.

Il y aura donc trois votes. Pour le vote numéro un et le vote numéro... Oui, je vous demande d'enlever ce qui est à l'écran. Nous avons donc :

- *Proposition 1A* de la Fédération ukrainienne, de suspendre l'adhésion de la Fédération russe d'escrime.
- *La proposition 1B* de la Fédération ukrainienne d'escrime de suspendre l'adhésion de la Fédération biélorusse.
- *Et la proposition 2* de la Fédération ukrainienne d'escrime de ne pas autoriser les athlètes, entraîneurs, officiels, etc. de la Fédération russe d'escrime et de la Fédération biélorusse à participer aux compétitions de la FIE.

Donc, trois votes : pour le vote n° 1 et le vote n° 3, majorité simple. Pour le vote n° 2, majorité des trois quarts. Est-ce que c'est clair ?

Ana Irene Delgado Guerra (PAN) : Ils veulent des explications une par une.

Nathalie Rodriguez : C'est exactement ce que je viens de dire. Oui.

Ilgar Mamedov (RUS) : Nathalie, si la première et la deuxième proposition sont faciles à comprendre, la troisième ne l'est pas. Ne pas permettre. Permettre et ne pas permettre. Peut-être pourriez-vous changer le premier mot, permettre, parce que, pour le vote, il est facile de voter oui ou non, mais ne pas permettre ; qu'est-ce que je dois pousser ? Vous comprenez cela, mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

Nathalie Rodriguez : Excusez-moi, veuillez lire les propositions que vous avez reçues, vous les avez toutes.

La proposition 1 consiste à suspendre l'adhésion et *la proposition 2* à ne pas autoriser les athlètes, etc. etc. à participer aux compétitions de la FIE. En d'autres termes, interdire, suspendre, etc..

Ilgar Mamedov (RUS) : Oui, oui, c'est plus compréhensible. C'est mon opinion. Peut-être avez-vous une autre opinion. Car si quelqu'un ne peut pas appuyer sur le bouton pour reconnaître une nouvelle Fédération, pouvez-vous imaginer à quel point cela peut être difficile ? C'est très important pour nous. C'est pourquoi je suis ici.

Nathalie Rodriguez : Mais ce que nous allons demander aux Fédérations, c'est la chose suivante :

Êtes-vous d'accord avec les propositions de l'Ukraine ? C'est ce que nous allons demander pour la *proposition 1*. Êtes-vous d'accord ? Oui, non. *Proposition 2*. Êtes-vous d'accord ? Oui, non. *Proposition 3*. Êtes-vous d'accord ? Oui, non.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : C'est clair.

Nathalie Rodriguez : J'ai dit 1A, 1B et 2, mais il y aura trois votes.

Discussions et exclamations dans l'auditoire

Nathalie Rodriguez : C'est écrit. Avez-vous lu la proposition ? Je vais vous la lire.

"Ne pas autoriser les athlètes, entraîneurs et officiels ayant la citoyenneté russe ou biélorusse et des licences enregistrées par la Fédération russe d'escrime et/ou la Fédération biélorusse d'escrime à participer aux compétitions de la FIE.

En d'autres termes, tous les escrimeurs ayant la citoyenneté russe et biélorusse et des licences enregistrées par la Fédération russe d'escrime ou la Fédération biélorusse d'escrime ne devraient pas être autorisés à participer aux compétitions. Voilà ce qui est écrit. Il suffit de lire.

Discussions et exclamations dans l'auditoire

La proposition 1A consiste donc à suspendre l'adhésion de la Fédération russe d'escrime. Nous vous demandons donc si vous êtes en faveur de cette proposition ou si vous ne l'êtes pas. Est-ce clair pour tout le monde ?

Des personnes dans le public : Oui, oui.

Nathalie Rodriguez : Il s'agit de la *proposition 1A*. Donc, si vous êtes d'accord avec la proposition, vous votez oui. Si vous n'êtes pas d'accord avec la proposition, vous votez non, et si vous vous abstenez, vous vous abstenez.

Discussions et exclamations dans l'auditoire

Nathalie Rodriguez : S'il vous plaît. Nous allons ouvrir le vote, et vous devrez voter parce que c'est une question importante.

Nous ouvrons donc le vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Applaudissements.

La proposition n'a pas été adoptée.

La proposition 1B de la Fédération ukrainienne vise à suspendre l'adhésion de la Fédération d'escrime du Bélarus. Pour que cette proposition soit adoptée, selon la Commission juridique, les trois-quarts des voix sont nécessaires.

Nous ouvrons donc le vote sur *la proposition 1B*. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Applaudissements.

La proposition n'a pas été adoptée.

Proposition 2 de la Fédération ukrainienne d'escrime : ne pas autoriser les athlètes, entraîneurs et officiels ayant la citoyenneté et des licences russes ou biélorusses à participer aux compétitions de la FIE.

Nous allons donc ouvrir le vote sur cette proposition. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition n'a pas été adoptée.

Applaudissements.

Nous passons maintenant à la pause-café.

Applaudissements.

(Pause café)

15. Challenge Chevalier Feyerick 2023

Nathalie Rodriguez: La Commission des Honneurs s'est réunie à l'heure du déjeuner et elle a approuvé la proposition du Comité exécutif d'attribuer le Challenge Chevalier Feyerick 2023 à Mme Ana Pascu à titre posthume.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : La motivation de cette proposition était la suivante : " Le Challenge Chevalier Feyerick 2023 a été décerné à Mme Ana PASCU (ROU, MH) à titre posthume, pour avoir rendu des services inestimables à la FIE, et en reconnaissance de l'incommensurable contribution d'Ana Pascu à l'escrime internationale, de son dévouement remarquable et inspirant à la cause du sport et de sa constante sagesse, bienveillance, loyauté et fair-play en toutes circonstances et avec chacun. "

Applaudissements.

Nous demandons à la Fédération d'escrime de Roumanie de venir recevoir le Trophée du Challenge Chevalier Feyerick 2023.

Le prix est décerné.

Applaudissements.

16. Trophée du Fair-Play 2023

Nathalie Rodriguez : Le Trophée du Fair-Play 2023 a été attribué par le Comité exécutif sur la base des propositions du Conseil du Fair-Play à :

- Maria Akshita Ciril Rajdev de l'Inde

Applaudissements.

Le prix est décerné.

Applaudissements.

- Lachlan Crook d'Australie

Applaudissements.

Le prix est décerné.

Applaudissements.

- Mostafa Tahoun d'Égypte

Applaudissements.

Le prix est décerné.

Applaudissements.

17. Vainqueurs des classements officiels de la FIE 2023 et Grands Prix des Nations

Nathalie Rodriguez : Pour le point suivant, qui concerne *les Vainqueurs des classements officiels de la FIE 2023 et Grands Prix des Nations*, j'aimerais demander aux membres du Comité exécutif de venir à la tribune pour récompenser les athlètes. Nous commencerons par les escrimeurs individuels juniors. A chaque arme:

Classement individuel juniors

Épée féminine - Hadley Husisian des USA
Applaudissements.

Épée masculine - Mohammed Elsayed d'Égypte
Applaudissements.

Fleuret féminin - Aurora Grandis d'Italie
Applaudissements.

Fleuret masculin - Damiano Di Veroli d'Italie
Applaudissements.

Sabre féminin - Nisanur Erbil de Türkiye
Applaudissements.

Sabre masculin - Colin Heathcock des États-Unis
Applaudissements.

Vainqueurs des classements par équipes juniors

Épée féminine - Pologne
Applaudissements.

Épée masculine - Égypte
Applaudissements.

Fleuret féminin - USA
Applaudissements.

Fleuret masculin - USA
Applaudissements.

Sabre féminin - Hongrie
Applaudissements.

Sabre masculin - Ouzbékistan
Applaudissements.

Classements individuels seniors

Épée féminine - Marie-Florence Candassamy, France

Applaudissements.

Épée masculine - Davide Di Veroli, Italie

Applaudissements.

Fleuret féminin - Lee Kiefer, des USA

Applaudissements.

Fleuret masculin - Alexander Massialas, USA

Applaudissements.

Sabre féminin - Sara Balzer, France

Applaudissements.

Sabre masculin - Sandro Bazadze, Géorgie

Applaudissements.

Vainqueurs des classements par équipes seniors

Épée féminine - Corée

Applaudissements.

Épée masculine - France

Applaudissements.

Fleuret féminin - Italie

Applaudissements.

Fleuret masculin- Japon

Applaudissements.

Sabre féminin - France

Applaudissements.

Sabre masculin - Corée

Applaudissements.

Grand Prix des Nations

Grand Prix des Nations Juniors - USA

Grand Prix des Nations Cadets - Hongrie

Grand Prix des Nations Seniors - Italie

Grand Prix des Nations des Vétérans - États-Unis

Discussions et exclamations dans l'assistance.

Applaudissements.

Quelqu'un à la Tribune : Nathalie, Nathalie, où est la Hongrie ?

Nathalie Rodriguez : J'ai appelé tout le monde. J'ai dit : les Juniors - USA, les Cadets - Hongrie, les Seniors - Italie, et les Vétérans - USA.

Nathalie Rodriguez : La Hongrie est-elle là ? Alors nous avons terminé. Je vous remercie de votre attention.

18. Points divers. Remarques finales

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci Nathalie. Je voudrais faire deux annonces.

Tout d'abord, nous fêtons cette année nos 110 ans, ce qui signifie que notre Fédération fonctionne et se développe.

La seconde est également très importante pour des raisons financières. Nous sommes sur le point de signer un contrat avec Nike, l'une des meilleures et des plus grandes sociétés sportives. Nike est une société qui sponsorise le Comité international olympique. Il est donc très important pour nous que cette société travaille avec nous. C'est une très, très bonne solution pour notre Fédération ainsi que pour la publicité de notre Fédération parce que cette société est bien connue dans le monde entier dans le domaine du sport. Je pense donc que c'est très important pour nous.

Un autre sujet important. Peut-être que pour beaucoup de gens, certaines choses ne semblent pas très importantes, mais elles le sont. L'escrime sera incluse dans le programme des Jeux Olympiques de Los Angeles après la décision de la Commission exécutive du CIO. Nous avons le temps pour cela, au moins jusqu'à LA 2028. Et certaines personnes travailleront sur le système de qualification parce que nous avons le temps de trouver une solution.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour cette réunion. Ce fut une réunion très émouvante pour moi, mais aussi très positive pour nous tous, dans une bonne atmosphère, bien sûr. Certaines personnes sont déçues, mais nous travaillons avec la démocratie et nous continuerons à le faire. Je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues du Comité exécutif pour leur travail acharné.

Notre CEO a déjà dit à propos de notre personnel qu'il a été incroyablement bon et qu'il nous aidait beaucoup.

Et enfin, je dirai le plus grand merci au cœur de notre Fédération, le CEO, Mme Nathalie Rodriguez.

Applaudissements.

Le dîner a lieu à 20 heures à l'hôtel Savoy. Encore une fois, je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une bonne fin de journée.

Applaudissements.

Peter Jacobs (MH, GBR) : Je pense que nous devons profiter de l'occasion pour remercier Nathalie et l'équipe de la FIE pour tout le travail préparatoire qu'ils ont fait pour nous ici, ainsi que tous les assistants de la Fédération égyptienne qui ont contribué à la réalisation de ce Congrès.

Applaudissements.

Annexes



Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	126	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	126	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *124

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	117	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	117	Vote(s)
Majority:	59	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *117

NO / NON : 0

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	129	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	128	Vote(s)
Majority:	65	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *126

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	133	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	132	Vote(s)
Majority:	67	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *130

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	131	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	130	Vote(s)
Majority:	66	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *129

NO / NON : 1

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	130	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	130	Vote(s)
Majority:	66	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *127

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	129	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	128	Vote(s)
Majority:	65	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *126

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	129	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	126	Vote(s)
Majority:	65	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *122

NO / NON : 4

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	132	Box
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	132	Vote(s)
Majority:	67	Vote(s)

* = Majority

(1)	China	*87
(2)	Estonia	45

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	132	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	130	Vote(s)
Majority:	67	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *120

NO / NON : 10

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	131	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	129	Vote(s)
Majority:	66	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *118

NO / NON : 11

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	131	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	128	Vote(s)
Majority:	66	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *124

NO / NON : 4

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	127	Box
Abstentions :	4	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	123	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	85	Vote(s)

* = Majority

NO / NON : 70

YES / OUI : 53

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	118	Box
Abstentions :	6	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	112	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	79	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *96

NO / NON : 16

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	124	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	83	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *96

NO / NON : 25

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	128	Box
Abstentions :	4	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	124	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	86	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *116

NO / NON : 8

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	126	Box
Abstentions :	4	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	122	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	84	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *109

NO / NON : 13

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	129	Box
Abstentions :	4	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	125	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	86	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *108

NO / NON : 17

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	131	Box
Abstentions :	4	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	127	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	88	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : 85

NO / NON : 42

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	130	Box
Abstentions :	7	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	123	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	87	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *99

NO / NON : 24

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	127	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	127	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	85	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *117

NO / NON : 10

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	127	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	126	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	85	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *117

NO / NON : 9

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	132	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	130	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	88	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *120

NO / NON : 10

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	128	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	126	Vote(s)
2/3 Majority / Majorité 2/3 :	86	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *119

NO / NON : 7

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	128	Box
Abstentions :	4	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	124	Vote(s)
Majority:	65	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *101

NO / NON : 23

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	120	Box
Abstentions :	6	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	114	Vote(s)
Majority:	61	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *110

NO / NON : 4

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	128	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	125	Vote(s)
Majority:	65	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *104

NO / NON : 21

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	129	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	126	Vote(s)
Majority:	65	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *108

NO / NON : 18

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	125	Box
Abstentions :	4	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	63	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *91

NO / NON : 30

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	127	Box
Abstentions :	6	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *100

NO / NON : 21

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	122	Box
Abstentions :	4	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	118	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *106

NO / NON : 12

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	121	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	120	Vote(s)
Majority:	61	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *113

NO / NON : 7

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	117	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	114	Vote(s)
Majority:	59	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *99

NO / NON : 15

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	121	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	119	Vote(s)
Majority:	61	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *116

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	114	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	112	Vote(s)
Majority:	58	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *109

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	116	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	116	Vote(s)
Majority:	59	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *111

NO / NON : 5

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	117	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	115	Vote(s)
Majority:	59	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *108

NO / NON : 7

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	114	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	112	Vote(s)
Majority:	58	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *108

NO / NON : 4

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	127	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	127	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *124

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	123	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	120	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *117

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	121	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	119	Vote(s)
Majority:	61	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *116

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	124	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	122	Vote(s)
Majority:	63	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *111

NO / NON : 11

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	123	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	120	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *108

NO / NON : 12

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	122	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *101

NO / NON : 20

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	122	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *114

NO / NON : 7

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	125	Box
Abstentions :	5	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	120	Vote(s)
Majority:	63	Vote(s)

* = Majority

NO / NON : *74

YES / OUI : 46

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	122	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	122	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *117

NO / NON : 5

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	125	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	124	Vote(s)
Majority:	63	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *122

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	118	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	117	Vote(s)
Majority:	60	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *104

NO / NON : 13

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	126	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	123	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

NO / NON : *85

YES / OUI : 38

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	126	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	125	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *119

NO / NON : 6

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	123	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *115

NO / NON : 6

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	127	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	126	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *116

NO / NON : 10

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	126	Box
Abstentions :	5	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *105

NO / NON : 16

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	120	Box
Abstentions :	5	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	115	Vote(s)
Majority:	61	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *106

NO / NON : 9

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	120	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	120	Vote(s)
Majority:	61	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *113

NO / NON : 7

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	116	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	115	Vote(s)
Majority:	59	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *113

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	127	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	125	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *116

NO / NON : 9

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	124	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	124	Vote(s)
Majority:	63	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *118

NO / NON : 6

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	120	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	119	Vote(s)
Majority:	61	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *117

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	124	Box
Abstentions :	3	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	63	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *117

NO / NON : 4

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	122	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *119

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	125	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	123	Vote(s)
Majority:	63	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *116

NO / NON : 7

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	121	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	120	Vote(s)
Majority:	61	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *118

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	117	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	117	Vote(s)
Majority:	59	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *115

NO / NON : 2

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	116	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	116	Vote(s)
Majority:	59	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *111

NO / NON : 5

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	122	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	121	Vote(s)
Majority:	62	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *118

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	125	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	123	Vote(s)
Majority:	63	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *116

NO / NON : 7

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	117	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	116	Vote(s)
Majority:	59	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *113

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	126	Box
Abstentions :	1	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	125	Vote(s)
Majority:	64	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *122

NO / NON : 3

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	118	Box
Abstentions :	2	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	116	Vote(s)
Majority:	60	Vote(s)

* = Majority

YES / OUI : *109

NO / NON : 7

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	133	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	133	Vote(s)
Majority:	67	Vote(s)

* = Majority

NO / NON : *87

YES / OUI : 46

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	132	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Yes/No votes / Votes Oui/Non :	132	Vote(s)
3/4 Majority / Majorité 3/4 :	99	Vote(s)

* = Majority

NO / NON : 91

YES / OUI : 41

Box given / Boitiers distribués :	136	
Box Participants :	132	Box
Abstentions :	0	Vote(s)
Nul :	0	Vote(s)
Valid Ballots / Votes valables :	132	Vote(s)
Majority:	67	Vote(s)

* = Majority

NO / NON : *91

YES / OUI : 41

Système de vote électronique / Electronic voting system / Sistema de voto electrónico

1. Les participants choisissent aléatoirement leurs boîtiers.
2. Appuyer sur une des trois touches du boîtier: « **YES-NO-ABST** ».
3. Puis valider **la réponse** en appuyant sur la touche « **VALID** ».
4. **La touche de correction est disponible**, tant que le vote n'a pas été validé. Appuyer sur « **CORR** », **puis reprendre les étapes 2, puis 3.**



-
1. The participants select their device at random.
 2. Press one of three keys of the device: "YES-NO-ABST".
 3. Then validate **the answer** by pressing the "VALID" key.
 4. **The correction key IS available** as long as the vote has not been validated. Press on "CORR", **then resume stages 2, then 3.**
-

1. Los participantes escogen libremente el aparato a su gusto.
 2. Apoyar sobre una de las tres teclas del aparato « **YES-NO-ABST** ».
 3. Después **validar la respuesta** apoyando la tecla « **VALID** ».
 4. **Una tecla de corrección « CORR » está a disposición** siempre y cuando no se haya validado el voto. Apoyar sobre « **CORR** » **y retomar las etapas 2 y 3.**
-

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------|-----------|--|
| 09:30 | 1 | Validation des présences et des pouvoirs |
| 09:50 | 2 | Allocutions |
| 10:00 | 3 | Ratification des nouvelles fédérations |
| | 4 | Approbation du rapport du Congrès 2022 tenu à Lausanne (SUI) |
| | 5 | Approbation du rapport du Congrès extraordinaire 2023 tenu en ligne |
| | 6 | Approbation du rapport moral 2022 du Comité Exécutif |
| | 7 | Rapport financier 2022, rapport des commissaires aux comptes, approbation des comptes, quitus au Comité exécutif et aux commissaires aux comptes |
| | 8 | Budget 2024 |
| | 9 | Nomination des commissaires aux comptes pour 2024 |
| 10:40 | 10 | Vote pour l'attribution des Championnats du Monde : <ul style="list-style-type: none">▪ Juniors/Cadets 2025: candidature de CHN/EST▪ Seniors 2025: candidature de GEO▪ Juniors/Cadets 2026 : candidature de BRA/UZB▪ Seniors 2026: candidature de HKG |
| | 11 | Appel à candidatures pour l'organisation des Championnats du Monde : <ul style="list-style-type: none">▪ Juniors/Cadets 2027▪ Seniors 2027▪ Vétérans 2025, 2026 et 2027 |
| 11:15 | | <i>Pause café</i> |
| 11:30 | 12 | Propositions soumises au Congrès, rapports des Commissions, Conseils et Comité d'éthique, décisions urgentes concernant les Règlements |
| 13:00 | | <i>Photo du Congrès et déjeuner</i> |
| 14:30 | | Suite du point 12 |
| | 13 | Rapports d'avancement des groupes de travail |
| | 14 | Propositions de la Fédération Ukrainienne d'Escrime |
| 16:30 | | <i>Pause café</i> |
| 16:45 | 15 | Challenge Chevalier Feyerick 2023 |
| | 16 | Trophée du Fair-Play 2023 |
| | 17 | Vainqueurs des classements officiels FIE et des Grands Prix des Nations 2023 |
| | 18 | Points divers |
| 17:45 | | <i>Fin du Congrès</i> |



100^{ème} Congrès

26 NOVEMBRE 2022
LAUSANNE, SUISSE

Sommaire

Sommaire	2
Présences	3
Fédérations présentes ou représentées	4
Ordre du jour	9
Validation des présences et des pouvoirs	10
Allocutions	12
Ratification des nouvelles fédérations	14
Ratification des décisions du Comité Exécutif concernant la désignation du Président par intérim	15
Rapport moral 2021 du Comité Exécutif	18
Rapport financier 2021, rapport des commissaires aux comptes, approbation des comptes, quitus au Comité Exécutif et aux commissaires aux comptes	19
Budget 2023	20
Nomination des commissaires aux comptes	22
Vote pour l'attribution des championnats du monde	23
2024 Juniors/Cadets, candidature de KSA	
Appel à candidatures pour l'organisation des championnats du monde	26
Juniors/Cadets, 2025, 2026	
Seniors 2025, 2026	
Veterans 2025, 2026	
Propositions soumises au Congrès, rapports des commissions, conseils et comité d'éthique. Décisions urgentes concernant les règlements. Rapports d'avancement des groupes de travail	28
Nomination des Membres d'Honneur	37
Décisions concernant les athlètes et officiels de Russie et du Bélarus	48
Trophée du Fair-Play 2022	49
Vainqueurs des classements officiels de la FIE et des Coupes des Nations 2022	50
Points divers	53
Annexes	57

Présences

La session a été ouverte à 10h00.

Ont pris place à la tribune :

M. Emmanuel KATSIADAKIS (MH, GRE)
Mme. Ferial Nadira SALHI (ALG)
Mme Ana Irene DELGADO GUERRA (PAN)
M. Abdelmoneim ELHUSSEINY (EGY)
Mme. Erika AZE (LAT)
Mme. Nathalie RODRIGUEZ M.-H.
M. Dieter LAMMER

Président par intérim
Secrétaire-Trésorier
Vice-Présidente
Vice-Président
Vice-Présidente
CEO
Directeur technique et sportif

Membres du Comité Exécutif :

Mme. Velichka HRISTEVA (BUL)
M. Novak PEROVIC (RSA)
M. Oleg PESKOV (KAZ)
Mme. Rusni ABU HASSAN (MAS)
M. Donald ANTHONY JR (USA)
M. Paolo AZZI (ITA)
M. Yuki OTA (JPN)
M. Bruno GARES (FRA)

Présidents des confédérations :

M. Giorgio SCARSO (ITA)
Mme. Helen SMITH (MH, AUS)
SA. Engr. Sheikh Salem Sultan S. AL QASIMI (UAE)
M. Mbagnick NDIAYE (SEN)
M. Vitaly LOGVIN (MEX)
M. Ruben LIMARDO (VEN)

Président de la Confédération européenne
Présidente de la Confédération océanienne
Président de la Confédération asiatique
Président de la Confédération africaine
Président de la Confédération panaméricaine
Président de la Commission des athlètes

Absents excusés :

M. Vadym GUTTSAIT (UKR)
M. Haibin WANG (CHN)

Membre du Comité Exécutif
Membre du Comité Exécutif

Membres d'honneur :

Mme. Helen SMITH (AUS)
M. Peter JACOBS (GBR)
M. Emmanuel KATSIADAKIS (GRE)
M. Carl BORACK (USA)
M. Sam CHERIS (USA)

Fédérations présentes ou représentées

AFGHANISTAN	Représenté par le Kazakhstan
ALGERIE	Moussa HAMMACHE
SAMOA AMÉRICAINES	Représentée par l'Australie
ANGOLA	Aida PEREIRA Meven PEREIRA
ANTIGUA-ET-BARBUDA	Ileathea CABRAL
ARGENTINE	Victor Sergio GROUPIERRE
ARMÉNIE	Armen GRIGORYAN Samvel ABRAHAMYAN
ARUBA	Migalda Marieta JANSEN DE CUBA Ezzedean VROUJK
AUSTRALIE	Vincent ELIAS
AUTRICHE	Ursula HINTERSEER Peter BRIGOLA
AZERBAIJAN	Vasif MAMMADOV
BAHREÏN	Ebrahim ALKHALIFA
BARBADE	Ralph YORK
BELARUS	Vitali SOKOLOVSKI Nataliya TSERAKHAVA
BELGIQUE	Piet WAUTERS
BELIZE	Représenté par le Costa Rica
BENIN	Tamegnon Jacques OKOUMASSOUN Charles Ulrich DJOSSA
BOLIVIE	Solange HERRERA CLAROS
BOTSWANA	Représenté par l'Angola
BRÉSIL	Mirani FERNANDES Arno PERILLIER SCHNEIDER
BRUNEI	Représentée par la Mongolie
BULGARIE	Velichka HRISTEVA
BURKINA FASO	Représenté par le Mali
CAMBODGE	Chhay DUONG
CAMEROUN	Marcel AMOUGOU Marie Gabrielle Elodie NKODO ETENDE
CANADA	Ping (Michelle) WANG Yann BERNARD Lisa HUZEL Jessica Zi Jia GUO
CAP VERT	Maria RAMOS SILVA
CHILI	Maria EBERL
CHINE	Représenté par le Kirghizstan
COLOMBIA	Afranio Luis RESTREPO VILLAROEEL
COSTA RICA	Luis Alberto CRUZ MELENDEZ

CROATIE	Antonio TRCIN Irena SUJIC
CUBA	Alhajadis Ricardo BANDERA MIRANDA
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jirí BERAN Vilem MADR
CHYPRE	Antonis FOURNARIS Constantinos TALIoTIS
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Pitchou BOLENGE YOMA
DANEMARK	Jan SYLVEST JENSEN
DOMINIQUE	Cody MORRIS
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Luis Bernardo CIPRIAN SARO
ECUADOR	Lorena ARROYO Carlos ECHEVERRIA CORDOBA
ÉGYPTE	Abdelmoneim Elhamy ELHUSSEINY
EL SALVADOR	Melissa Elizabeth ALVARENGA RAMIREZ Juan Jose Roberto GÓMEZ
ESTONIE	Aivar PAALBERG
FINLANDE	Joonas LYYTINEN
FRANCE	Sylvie LE MAUX Jean Marc GUENET Laura FLESSEL COLOVIC Yannick BOREL Benoit PINCEMAILLE Julien RICHET COOPER
GEORGIE	Représentée par l'Arménie
GHANA	Mohammed MAHADI
ALLEMAGNE	Claudia BOKEL Alexander BÖHM Reka SZABO
GRECE	Ioannis LIGNOS
GRANDE-BRETAGNE	Hilary PHILBIN Patricia AIYENURO Janet HUGGINS Georgina USHER Peter JACOBS (MH)
GUAM	Représentée par la Grande-Bretagne
GUATEMALA	Otto Rene VALLADARES BALDERRAMOS
GUINEE	Représenté par le Sénégal
GUYANE	Avinash SOMIR
HAÏTI	Dukerns Louis JOSEPH
HONDURAS	Marco Antonio IZAGUIRRE RODRIGUEZ
HONG KONG, CHINE	Kyle CHAN
HONGRIE	Zsolt CSAMPA Henriette Brigitte TAMAS
ISLANDE	Nikolay Ivanov MATEEV

INDONÉSIE	Reni HAMZULIDA
INDE	Satej Dnyandeo PATIL
IRAN	Alireza POURSALMANI
IRAQ	Zeyad SALEEM Atheer IDEN
IRLANDE	Ursula KAPPUS Nuala MCGARRITY
ISRAËL	Gregory GROSS Alexander IVANOV
ITALIE	Giuseppe CAFIERO Giandomenico VARALLO Alberto ANCARANI Maurizio RANDAZZO
CÔTE D'IVOIRE	Zadi Theodore GOGOUA
JAMAÏQUE	James MCBEAN Kevin JACKSON
JAPON	Shunsuke SAKA Yusuke AOKI
JORDANIE	Khaled ATIYAT Naim DAHBOUR
KAZAKHSTAN	Mirbulat ABUOV
KENYA	Alexandra MALIKA Fred KAMAU
KIRGHIZISTAN	Osmonzhan KASYMOV Bermet ALYBAKOVA Nigora KARIMOVA
COREE	Kiyoung KWON Jong Hyung CHO
KOWEÏT	Rashed ALSHAMALI
LETTONIE	Baiba BRANDULE
LIBAN	Georges ZEIDAN Jihad SALAMEH
LIBYE	Dhw TOUMI
LITUANIE	Vytautas POLUJANSKAS
LUXEMBOURG	Pascal TESCH
MACÉDOINE DU NORD	Zoran STOJANOVIC Biljana KUZMANOVSKA NIKOLOVSKA
MADAGASCAR	Harinelina Mickael RAKOTONDRAMANANA
MALAISIE	Rusni ABU HASSAN
MALI	Wahabou ZOROME
MAURITANIE	Represented by Morocco
MAURICE	Jennifer ISRAM Veena GUNPUT
MEXIQUE	Jorge CASTRO Ana Elizabeth GONZALEZ

MOLDAVIE	Olga COJOCARI
MONGOLIE	Ganbaatar DORJSUREN
MAROC	Youssef FATHI Adil CHAIB
MYANMAR	Kyaw Moe NAING
NAMIBIE	Dillon KOTZÉ
NEPAL	Sunil Kumar SHRESTHA
PAYS-BAS	Leon PIJNAPPEL Etienne VAN CANN
NOUVELLE-ZÉLANDE	David ELDER
NICARAGUA	William CALDERON
NIGER	Halilou SANI
NIGERIA	Adeyinka SAMUEL
NORVÈGE	Bjørn FAYE
OMAN	Samira ALSHUKAILI Rumaiitha AL BUSAIDI
PAKISTAN	Usman AHMED
PALESTINE	Dawoud MITWALI
PANAMA	Jorge VALDES
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Représentée par la Nouvelle-Zélande
PARAGUAY	Guido Manuel INSFRAN MAYANS
PÉROU	Représenté par le Paraguay
PHILIPPINES	Maria Cristina BATE Leah GONZALEZ
POLOGNE	Tadeusz TOMASZEWSKI Jacek SLUPSKI Jacek BIERKOWSKI
PORTUGAL	Frederico VALARINHO Clauso NEVES
PUERTO RICO	Juan Carlos RAMIREZ CONCEPCION Hipolito Antonio VAZQUEZ CORIANO
QATAR	Fahad AL-MULLA Abdulla AL-MAADEED
ROUMANIE	Marius Cristian BARLADEANU Anca Ioana Ileana IONESCU Roxana BARLADEANU Marius FLOREA
RUSSIE	Ilgar MAMEDOV Mariia SERENKO
RWANDA	Représenté par le Niger
SAMOA	Représenté par le Canada
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE	Ahmed ALSABBAN Abdullah ALSUNAID
SÉNÉGAL	Mamadou SY Oumar MAIGA

SERBIE	Dejan RUSKI Vukasin STOSIC
SINGAPOUR	Représenté par Hong Kong, Chine
SLOVAQUIE	Représentée par la République tchèque
SLOVÉNIE	Rok PONIKVAR
AFRIQUE DU SUD	Louise LOMBARD Michael STAFFORD
ESPAGNE	Jose Luis ABAJO GOMEZ Jose Luis ALVAREZ GIL DE TEJADA Antonio GARCIA HERNANDEZ
SRI LANKA	Ajith SIYAMBALAPITIYA Percy FONSEKA
SUISSE	Olivier CARRARD Janine LAMON Christian BAROZZI Lars Henrik FRAUCHIGER
SUÈDE	Otto DRAKENBERG Ana VALERO-COLLANTES
SYRIE	Ahmad ALREFAAI Hussain SHAKER
TAIPEI CHINOIS	Kovacs LIN
TAJIKISTAN	Turai ABDURAKHMOM
TURKMENISTAN	Représenté par l'Ouzbékistan
THAÏLANDE	Chanchai YOSSUNDARA Arnon KLUENSUWAN
TOGO	Représenté par le Ghana
TUNISIE	Ziad FERIANI Salah FERJANI Mohamed Sofiane CHAOUACHI
TÜRKIYE	Murat ATALI Mehmet Onursal CIN
OUGANDA	Représenté par le Kenya
UKRAINE	Olga KHARLAN Sergii MISHCHENKO Nataliia CONRAD
ÉMIRATS ARABES UNIS	Mousa ALBLOOSHI
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Samuel David CHERIS (MH) Rita COMES Carl BORACK (MH) Jennifer YAMIN
URUGUAY	Luis FILARDI
OUZBÉKISTAN	Gulnora SAIDOVA
VENEZUELA	Francisco Rafael MARÍN ALVAREZ
VIETNAM	Le Quang PHUNG
ÎLES VIERGES	Représentées par l'Uruguay
YEMEN	Mohammed AL-SALEHI

Ordre du jour

- 1.** Validation des présences et des pouvoirs
- 2.** Allocutions
- 3.** Ratification des nouvelles fédérations
- 4.** Ratification des décisions du Comité Exécutif concernant la nomination du Président par intérim
- 5.** Rapport annuel 2021 du Comité Exécutif
- 6.** Rapport financier 2021, rapport des commissaires aux comptes, approbation des comptes, décharge au Comité Exécutif et aux commissaires aux comptes
- 7.** Budget 2023
- 8.** Nomination des commissaires aux comptes
- 9.** Vote pour l'attribution de l'organisation des championnats du monde :
 - 2024 Juniors/Cadets, candidature de KSA
- 10.** Appel à candidatures pour l'organisation des championnats du monde :
 - Juniors/Cadets 2025, 2026
 - Seniors 2025, 2026
 - Vétérans 2025, 2026
- 11.** Propositions soumises au Congrès, rapports des commissions, conseils et comité d'éthique. Décisions urgentes concernant le règlement. Rapports d'activité des groupes de travail
- 12.** Décisions concernant les athlètes et les officiels de la Russie et du Bélarus
- 13.** Nominations des membres d'honneur
- 14.** Trophée du fair-play 2022
- 15.** Vainqueurs des classements officiels de la FIE et des Coupes des nations 2022
- 16.** Questions diverses

1. Validation des présences et des pouvoirs

Nathalie Rodriguez: Bonjour à tous. Veuillez prendre place. Nous allons commencer le Congrès. Nous allons commencer par la validation des présences et des pouvoirs. Lorsque j'appellerai votre fédération, veuillez lever la main et un boîtier de vote vous sera remis. Après la validation des présences, nous passerons aux pouvoirs.

Algérie	Allemagne	Nicaragua
Angola	Ghana	Pays-Bas
Antigua et Barbuda	Grèce	Népal
Argentine	Guatemala	Nigéria
Arménie	Guyane	Niger
Aruba	Haïti	Norvège
Australie	Hong Kong, Chine	Nouvelle-Zélande
Autriche	Honduras	Oman
Azerbaïdjan	Hongrie	Pakistan
Bahamas - Les Bahamas ne sont pas là.	Indonésie	Panama
Barbade	Inde	Paraguay
Belgique	Iran	Philippines
Bénin	Irlande	Palestine
Bélarus	Irak	Pologne
Bolivie	Islande	Portugal
Brésil	Israël	Porto Rico
Canada	Italie	Qatar
Bahreïn	Jamaïque	Afrique du Sud
Bulgarie	Jordanie	Roumanie
Cambodge	Japon	Russie
Congo - Le Congo n'est pas là.	Kazakhstan	Sénégal
Chili	Kenya	Sierra Leone - La Sierra Leone n'est pas là.
Côte d'Ivoire	Kirghizistan	Serbie
Cameroun	Corée	Slovénie
Colombie	Arabie Saoudite	Suisse
République démocratique du Congo	Koweït	Suède
Cap Vert	Lettonie	Syrie
Costa Rica	Libye	Thaïlande
Croatie	Liban	Tadjikistan
Cuba	Lituanie	Taipei chinois
Chypre	Luxembourg	Tunisie
Danemark	Madagascar	Türkiye
République tchèque	Maroc	Émirats arabes unis
Dominique	Malaisie	Ukraine
République dominicaine	Moldavie	Uruguay
Espagne	Mexique	États-Unis
Égypte	Mongolie	Ouzbékistan
Estonie	Macédoine du Nord	Venezuela
El Salvador	Mali	Vietnam
Finlande	Maurice	Yémen
France	Myanmar	
Grande-Bretagne	Namibie	

Y a-t-il une Fédération que je n'ai pas appelée ? Pardon, quel pays ? L'Équateur.

Une autre fédération ? Oui ? Désolée, mais la Chine n'est pas là. La Chine n'est pas présente et a donné un pouvoir. Nous passerons aux pouvoirs lorsque j'en aurai terminé avec les fédérations présentes. Y a-t-il une fédération présente que j'aurais dû appeler ?

Nathalie Rodriguez : Je passe maintenant aux pouvoirs.

- L'Afghanistan a donné un pouvoir au Kazakhstan. Le Kazakhstan accepte-t-il ? Oui.
- Les Samoa américaines ont donné un pouvoir à l'Australie. L'Australie accepte-t-elle ? Je vous remercie.
- Le Belize a donné un pouvoir au Costa Rica. Le Costa Rica accepte-t-il ?
- Le Botswana a donné un pouvoir à l'Angola. L'Angola accepte-t-il ?
- Brunei Darussalam a donné un pouvoir à la Mongolie. La Mongolie accepte-t-elle ? Oui.
- Le Burkina Faso a donné un pouvoir au Mali. Le Mali accepte-t-il ? Oui.
- La Chine a donné un pouvoir au Kirghizistan. Le Kirghizistan accepte-t-il ?
- La Géorgie a donné un pouvoir à l'Arménie. L'Arménie accepte-t-elle ?
- La Guinée a donné un pouvoir au Sénégal. Le Sénégal accepte-t-il ? Le Sénégal, où est le Sénégal ? Oui.
- Guam a donné un pouvoir à la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne accepte-t-elle ?
- Les Îles Vierges ont donné un pouvoir à l'Uruguay. L'Uruguay accepte-t-il ? Oui.
- La Mauritanie a donné un pouvoir au Maroc. Le Maroc accepte-t-il ? Où se trouve le Maroc ? Oui.
- Le Pérou a donné un pouvoir au Paraguay. Le Paraguay accepte-t-il ?
- La Papouasie-Nouvelle-Guinée a donné un pouvoir à la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande accepte-t-elle ? Oui.
- Le Rwanda a donné un pouvoir au Niger. Le Niger accepte-t-il ? Où se trouve le Niger ?
- Le Samoa a donné un pouvoir au Canada. Le Canada accepte-t-il ?
- Singapour a donné un pouvoir à Hong Kong. Hong Kong accepte-t-elle ? Hong Kong ? Oui.
- Le Sri Lanka a donné un pouvoir au Népal. Le Népal accepte-t-il ? Oui.
- La Slovaquie a donné un pouvoir à la République tchèque. La République tchèque accepte-t-elle ? Je vous remercie.
- Le Turkménistan a donné un pouvoir à l'Ouzbékistan. L'Ouzbékistan accepte-t-il ? Merci d'avance.
- Le Togo a donné un pouvoir au Ghana. Le Ghana accepte-t-il ? Où se trouve le Ghana ?
- L'Ouganda a donné un pouvoir au Kenya. Le Kenya accepte-t-il ? Accepté.

Nous avons donc cent vingt-trois fédérations présentes et vingt-deux représentées, soit un total de cent quarante-cinq.

2. Allocutions

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant au deuxième point de l'ordre du jour, les allocutions au Congrès, et j'invite le Président de la Fédération suisse à venir à la tribune.

Lars Frauchiger (SUI) : Cher Monsieur le Président, Chers membres du Comité Exécutif, des Commissions et des Conseils, Chers délégués, famille de l'escrime, personnel de la FIE, Chers amis, C'est un plaisir de se retrouver ici à Lausanne pour un congrès annuel. Je vous souhaite à tous la bienvenue en Suisse.

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à nouveau au Congrès. L'année dernière, nous étions encore aux prises avec de nombreux problèmes liés au Covid. Les compétitions venaient de reprendre au niveau international. Beaucoup d'efforts ont été faits en termes de sécurité et de mesures contre le Covid. Les organisateurs des compétitions avaient une grande responsabilité. Pour les athlètes et les délégations, ce n'était pas toujours facile. Mais nous nous sommes serrés les coudes et l'escrime est redevenue possible au niveau international. En outre, nous avons tous dû travailler pour que le nombre d'escrimeurs dans nos fédérations augmente à nouveau. Nous avons dû lutter contre le problème de la perte du nombre d'escrimeurs qui ne venaient plus à l'entraînement. Nous avons dû tout faire pour les faire revenir. Nous avons dû nous battre pour nos membres. Cela nous a demandé beaucoup de travail et je pense que nous avons tous réussi. Pour cela, je suis également fier de notre famille d'escrimeurs.

Aujourd'hui, le Covid est toujours présent. Nous le voyons ici même, mais nous sommes confrontés à d'autres problèmes, peut-être plus importants. Nous souffrons de la crise énergétique, de l'inflation et de la guerre - des problèmes que nous ne voyions pas venir il y a un an. Nous ne savons pas non plus comment la situation évoluera à l'avenir. Néanmoins, notre sport, le sport en général, existe toujours. Nous aimons notre sport et nous voulons être heureux. Nous voulons pouvoir nous rencontrer, nous entraîner, concourir. Mais pouvons-nous fermer les yeux sur le monde qui nous entoure ? Ce Congrès discutera de cette question plus tard. J'espère sincèrement qu'il prendra la bonne décision.

Enfin, je voudrais remercier le bureau de la FIE d'avoir organisé ce congrès une fois de plus. Chère Madame Rodriguez, chère Nathalie ! Un grand merci à vous et à votre équipe pour cet effort et ce travail considérable. Et merci pour le travail accompli pour la FIE et notre sport en général. Je sais que ces dernières années n'ont pas été faciles. Votre équipe et vous avez fait un travail extraordinaire.

Nathalie Rodriguez : Merci beaucoup.

Lars Frauchiger (SUI) : Je vous souhaite, je nous souhaite un bon Congrès. Travaillons pour notre sport. Je vous remercie.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : La parole est au président par intérim.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Chers amis et collègues, Mesdames et Messieurs, Au nom de la Fédération internationale d'escrime, je vous souhaite la bienvenue à Lausanne pour le Congrès 2022. Ce congrès est historique puisqu'il s'agit du 100e congrès de l'histoire de la Fédération internationale d'escrime.

Applaudissements.

C'est un grand plaisir d'être à nouveau parmi vous, en personne, et de profiter de ce rassemblement de personnes venues de toutes les parties du monde. Notre ordre du jour est très chargé aujourd'hui et contient plusieurs points très importants.

Mon discours sera donc bref, car nous avons beaucoup de travail. Je suis certain que notre Congrès mènera ses travaux sur cette base et fera de son mieux pour assurer la bonne continuation de la FIE et de notre sport, conduisant à son développement futur. Je comprends que la FIE constitue une famille mondiale composée d'un grand nombre de cultures, de points de vue, bien sûr, et de milieux différents. Mais avant tout, une famille, nous sommes une famille. Je le dis toujours parce que nous en avons besoin. Et c'est cette diversité qui fait notre force. Elle provient de la compréhension de la combinaison des meilleures qualités de chacun et de la collaboration avec les autres, toujours dans un esprit de solidarité, de respect et d'unité.

L'unité nous permettra de faire face à tous les obstacles et d'aller de l'avant, en protégeant toujours les intérêts de notre Fédération et de notre sport, bien sûr.

Je suis convaincu de la solidité des fondations sur lesquelles repose notre communauté d'escrimeurs et je suis persuadé que l'escrime atteindra de nouveaux sommets à l'avenir. Je vous souhaite un Congrès très fructueux. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

3. Ratification des nouvelles fédérations

Nathalie Rodriguez : Nous passons au point suivant, qui est la ratification des nouvelles fédérations. Nous allons passer ce point car bien que nous ayons reçu quelques candidatures cette année, elles sont toujours en cours de traitement. Nous n'avons donc pas de nouvelles fédérations à ratifier.

Juste un rappel, le vote se fera par voie électronique, et vous avez reçu sur votre table l'explication sur le boîtier de vote, que vous connaissez parfaitement maintenant.

Les congressistes qui souhaitent prendre la parole doivent annoncer leur Fédération et leur nom, puis se présenter aux microphones installés dans chaque allée.

La Commission des Honneurs, composée de tous les Membres d'Honneur présents au Congrès, se réunira juste après la photo du Congrès pendant la pause déjeuner.

4. Ratification des décisions du Comité Exécutif concernant la désignation du Président par intérim

Nathalie Rodriguez : Le point suivant est la ratification des décisions du Comité Exécutif concernant la désignation du président par intérim. Vous avez tous reçu la lettre urgente concernant ce point, et si vous n'avez pas de questions, nous passons à Oui ?

Otto Drakenberg (SWE) : Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur le Président, chers amis escrimeurs et amis de l'escrime, Sur ce point, je voudrais demander, en tant que président de la Fédération suédoise d'escrime, pourquoi, depuis que l'auto-suspension de M. Usmanov a été appliquée au début de cette année, il n'y a pas eu de désignation d'un nouveau secrétaire général, sachant que notre président actuel, M. Katsiadakis ou président par intérim, si vous voulez, a ensuite quitté le poste de secrétaire général et assumé la présidence par intérim ? Il nous manque actuellement un secrétaire général. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de nomination à ce poste ?

Nathalie Rodriguez : Parce que le président par intérim assume également le rôle de secrétaire général.

Otto Drakenberg (SWE) : Supposant que vous répondriez cela et en interprétant les statuts de la FIE, nous, en Suède, les interprétons de manière à ce que nous ne puissions pas avoir deux présidents en même temps. Aucune partie des statuts de la FIE ne permet à quelqu'un de s'auto-suspendre. Par conséquent, selon nous, nous n'avons qu'un seul président maintenant, et le président actuel de la FIE est M. Katsiadakis, qui a commencé comme secrétaire général et a ensuite pris la présidence lorsque le président Usmanov s'est auto-suspendu, et il nous manque donc un secrétaire général en ce moment.

Nathalie Rodriguez : Pas exactement.

Otto Drakenberg (SWE) : C'est exactement comme cela que nous l'interprétons. Je serais très surpris que vous soyez tous d'accord avec moi, car vous n'avez jamais été d'accord avec moi. Mais c'est ainsi que nous interprétons les statuts, et nous sommes autorisés à faire des interprétations, Madame.

Nathalie Rodriguez : Je suis parfois d'accord avec vous, pas toujours, j'en conviens.

Otto Drakenberg (SWE) : Non, je ne faisais pas référence à vous, Madame, mais à l'audience.

Nathalie Rodriguez : Non, mais il y a une lacune dans les statuts de la FIE sur cette question, et une interprétation n'est pas un texte clair. Nous ne l'avons pas, le Congrès et la FIE n'ont pas prévu cette situation. Nous pouvons donc l'interpréter, c'est clair. Ce que nous demandons maintenant, c'est que le Congrès ratifie la décision du Comité Exécutif, qui a été envoyée à toutes les Fédérations au début du mois de mars.

Otto Drakenberg (SWE) : Nous pensons que M. Katsiadakis devrait être nommé président réel, si vous voulez, et non par intérim, jusqu'aux prochaines élections présidentielles en 2024, et qu'un nouveau secrétaire général devrait être désigné rapidement.

Nathalie Rodriguez : Il s'agit là encore d'une interprétation, car Alisher Usmanov a été élu par le Congrès; il s'est auto-suspendu. Et le Comité Exécutif a pris la décision de désigner le secrétaire général de la FIE en tant que président par intérim.

Otto Drakenberg (SWE) : Nous pensons que c'est contraire aux statuts. Et nous savons également que dans

le passé, lorsque des situations similaires se sont produites au sein du Comité Exécutif, par exemple, il y a un certain nombre d'années, lorsqu'il y a eu un changement de direction politique en Chine, il y a eu un membre chinois du Comité Exécutif qui, soudainement, n'a pas pu voyager et se présenter aux réunions du Comité Exécutif pendant une période répétée ou prolongée, puis cette personne a été retirée du Comité Exécutif parce qu'elle ne se présentait pas, et actuellement, nous pouvons conclure que l'ancien président, M. Usmanov, ne se présente pas aux réunions, et par conséquent, ne peut pas être le président du Comité Exécutif et de la FIE.

Nathalie Rodriguez : Pas exactement. Il est vrai que dans le passé, un membre chinois du Comité Exécutif était absent. Les statuts disent qu'en cas d'absence après deux ans, deux ans, cette personne est considérée comme démissionnaire. C'est pourquoi, à ce moment-là, le membre suivant non élu du Comité Exécutif est entré au Conseil exécutif. C'était après deux ans, et c'est ce que disent les statuts, deux ans.

Otto Drakenberg (SWE) : Nous pouvons donc nous mettre d'accord sur cette partie des statuts. Cela me laisse en tout cas avec le problème qu'il n'y a pas de définition de l'auto-suspension avec le droit de revenir. C'est pourquoi M. Katsiadakis doit être nommé président de la FIE jusqu'aux prochaines élections.

Nathalie Rodriguez : Je pense que c'est au Congrès de décider s'il veut ratifier la décision du Comité Exécutif ou non.

Otto Drakenberg (SWE) : Absolument. J'ai donc fait entendre ma voix. Tout est enregistré. Je me souviens qu'il y a un an, j'étais ici pour parler des qualifications olympiques, et ce n'est pas le sujet que je vais évoquer maintenant. Mais je parlais dans un silence extrême. On pouvait entendre une aiguille tomber. Je vous rappelle simplement que dans quelques années, les choses pourraient être différentes dans le monde, et les choses pourraient être différentes au sein de la FIE. Il est toujours bon de réfléchir à l'avance au camp dans lequel on veut finir. Sur ces mots, je n'en ai pas terminé, mais je me retire. D'accord, merci.

Nathalie Rodriguez : Merci.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Je voudrais vous rappeler la décision du Comité Exécutif, que vous avez reçue le 2 mars. "Le Comité Exécutif a accepté et ratifié la décision de M. Alisher Usmanov de suspendre l'exercice de ses fonctions de Président de la FIE.

Conformément aux Statuts de la FIE, le Comité Exécutif a unanimement désigné le Secrétaire général de la FIE, M. Emmanuel Katsiadakis en tant que Président par intérim. M. Emmanuel Katsiadakis a accepté et assumera donc toutes les fonctions prévues aux Statuts de la FIE et règlements". Nous allons ouvrir le vote. Si vous êtes d'accord avec la décision du Comité Exécutif, vous voterez oui. Si vous n'êtes pas d'accord, vous voterez non.

Le vote est ouvert.

[Exclamations dans le public]

Veuillez ouvrir le vote.

Nathalie Rodriguez : Le vote est ouvert. Je confirme.

Emmanuel Katsiadakis : Nathalie, pouvez-vous confirmer ?

Nathalie Rodriguez : Cela fonctionne. Je confirme. Si vous avez deux appareils de vote, vous votez avec les deux parce que vous avez un pouvoir.

Nathalie Rodriguez : Une seconde. Nous arrêtons le vote. Nous allons faire un test pour nous assurer que tout fonctionne. Nous allons donc faire un test et vérifier que vous n'avez pas de problème. Le vote test est donc ouvert. Tout fonctionne-t-il ? Avez-vous un problème avec le dispositif de vote ? Personne n'a de problème ? Nous clôturons donc le vote et nous verrons les résultats. Il est intéressant de noter que pour un vote test, nous avons 17 non.

(Rires)

Il semble donc que cela fonctionne. Certaines personnes n'ont pas voulu voter, ce qui est très bien pour un test. Nous allons donc revenir au vrai vote, et vous devez voter cette fois-ci.

Nous ouvrons le vote sur le point 4. Si vous êtes d'accord avec la décision du Comité Exécutif, vous votez oui ; si vous n'êtes pas d'accord, vous votez non.

Je vous rappelle que les décisions du Congrès sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Et que le nombre total de voix exprimées doit être au moins égal à la majorité des Fédérations présentes ou représentées au Congrès.

Le vote est clos.

Le point 4 est ratifié.

Je pense que nous pouvons féliciter Emmanuel Katsiadakis.

Applaudissements.

5. Rapport moral 2021 du Comité Exécutif

Nathalie Rodriguez : Le prochain point à l'ordre du jour est le rapport annuel 2021 du Comité Exécutif, que vous avez tous reçu, et la parole est à M. Katsiadakis.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Au cours de cette année, nous avons perdu quelques personnes de notre famille de l'escrime. Je voudrais vous demander de vous lever quelques minutes, quelques instants, à la mémoire de ces amis qui nous ont quittés.

(Film et minute de silence)

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci beaucoup.

Nathalie Rodriguez : Vous avez déjà reçu le rapport annuel du Comité Exécutif, et si vous n'avez pas de questions, nous allons ouvrir le vote sur le rapport annuel 2021.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Le rapport annuel 2021 est approuvé.

6. Rapport financier 2021, rapport des commissaires aux comptes, approbation des comptes, quitus du Comité Exécutif et des commissaires aux comptes.

Nathalie Rodriguez : Le prochain point à l'ordre du jour est le rapport financier 2021, le rapport des commissaires aux comptes, l'approbation des comptes, quitus au Comité Exécutif et aux commissaires aux comptes, et la parole est au secrétaire-trésorier.

Ferial Salhi (ALG) : Bonjour à tous. Ce qu'il faut noter pour 2021, c'est que nous avons un résultat positif car nous avons un excédent de recettes. Nos recettes ont été de 20 753 629 CHF et nos dépenses de 8 123 611 CHF. Nous nous trouvons également avec un capital de 37 018 011 francs suisses.

Il y a une erreur dans la transcription et la traduction en anglais, car il y a eu en réalité un bénéfice de 12 millions. Avez-vous des questions à poser ?

Nathalie Rodriguez : Si vous n'avez pas de questions, nous allons ouvrir le vote sur ce point.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Le point 6 est approuvé.

7. Budget 2023

Nathalie Rodriguez : Le point suivant est le budget pour 2023, et la parole est au secrétaire-trésorier.

Ferial Salhi (ALG) : Pour 2023, nous avons dû réduire le budget parce que nous n'avons plus les mêmes ressources. Donc c'est un budget qui a subi une réduction, mais essentiellement sur la partie CMTV et sur la partie des salariés, parce que les salariés qui ont quitté la Fédération internationale ont été remplacés par des prestataires de services. Voilà les principaux changements. Avez-vous des questions ?

Nathalie Rodriguez : Si vous n'avez pas de questions... oui. Vous devriez peut-être garder le micro, Monsieur Drakenberg.

(Rires)

Otto Drakenberg (SWE) : Budget 2023, informations générales. Au cours des dernières années, la FIE a géré un budget de dépenses d'environ 10 millions de francs suisses pour une année non olympique, tout en recevant des dons annuels d'un seul individu d'environ 5 millions de francs suisses. La FIE semble avoir des réserves d'environ 20 millions de francs suisses. Le bienfaiteur est M. Usmanov, dont le statut au sein de la FIE n'est pas clair, du moins à mes yeux. Il s'est auto-suspendu de l'exercice de ses fonctions de président de la FIE et fait l'objet de restrictions et de sanctions sévères de la part d'au moins dix pays du monde libre depuis février 2022. Il fait actuellement l'objet d'une enquête par les bureaux des procureurs de différents pays pour fraude fiscale et blanchiment d'argent. Si tous les fonds sont associés à M. Usmanov et gelés, la FIE se retrouvera dans une situation financière désastreuse.

J'ai quelques questions auxquelles j'aimerais obtenir des réponses, et si je ne peux pas obtenir ces réponses aujourd'hui, je reviendrai et demanderai ces réponses. Ces questions sont adressées au trésorier de la FIE et je demande qu'elles soient consignées dans le procès-verbal du Congrès. Et comme je l'ai dit, si l'une des informations n'est pas facilement disponible aujourd'hui, ce que je respecte bien sûr, je demande que le Trésorier soumette les informations demandées par écrit au plus tard dix jours calendaires après la clôture du Congrès de la FIE d'aujourd'hui.

Tout d'abord, une question : à la date d'aujourd'hui, en novembre 2022, de combien de comptes bancaires et de quel montant dispose la FIE, et dans quelle banque et dans quel pays se trouvent-ils ? Et qui sont les signataires de ces comptes ?

Question n° 2 - Qui a le contrôle et le pouvoir discrétionnaire dans l'utilisation de ces fonds ?

Question n° 3 - Les fonds de réserve font-ils partie des avoirs gelés de M. Usmanov et, dans l'affirmative, jusqu'à quand les restrictions sur ces fonds s'appliquent-elles ?

Question n° 4 - Il ne fait aucun doute qu'à partir de mars 2022, des sanctions sont en place et ne peuvent être contournées tant que les sanctions contre M. Usmanov n'auront pas été levées. Quelles mesures le Comité Exécutif de la FIE a-t-il proposées ou adoptées pour faire face au gel soudain de ces fonds et à une éventuelle enquête internationale pour fraude fiscale et blanchiment d'argent menée par le bureau du procureur fédéral allemand ?

Question n° 5 - Qu'en est-il de la responsabilité fiscale et financière d'une association qui dépend presque exclusivement de la générosité d'un seul individu ?

Question n° 6 - Quels sont les plans immédiats pour faire face à la crise de trésorerie à moyen et long terme ?

Question n° 7 - Quel est le rôle de M. Usmanov et de ses associés au sein de la FIE ? Est-il acceptable de maintenir des liens indirects entre la direction de la FIE et une ou plusieurs personnes faisant l'objet de sanctions internationales, en particulier si elles sont en état d'auto-suspension ?

Question n° 8 - C'est la dernière question. À l'heure actuelle, la question la plus urgente est de déterminer où se trouvent les réserves. Qui les contrôle pour la distribution ? Qu'en est-il des fonds déjà dispersés à partir de ces comptes après mars 2022 ?

Voulez-vous que je répète l'une des huit questions ?

Nathalie Rodriguez : Non, comme vous ne nous avez pas envoyé vos questions à l'avance, nous devons rassembler les informations et les fournir ultérieurement. Mais je peux d'ores et déjà vous donner quelques informations.

La FIE dispose actuellement de trois banques : une en Suisse, une en Afrique, en Égypte, et une en Asie, aux Émirats Arabes Unis. Nous sommes également à la recherche d'une banque pour le continent panaméricain, afin d'éviter l'augmentation des frais bancaires et des taxes lorsque nous effectuons des paiements.

Les montants qui se trouvent sur les comptes bancaires de la FIE sont actuellement de 30 millions de francs suisses. Cet argent est en fait la réserve que la FIE a constituée avec les subventions que nous avons reçues du Comité international olympique : 15,1 millions après les Jeux Olympiques de Tokyo et 15,1 millions pour les Jeux Olympiques de Rio. Cet argent appartient entièrement à la FIE.

Les personnes qui, conformément aux statuts, peuvent gérer ces actifs sont le président par intérim, le secrétaire-trésorier et je suis autorisé à effectuer des paiements pour les dépenses quotidiennes.

Telles sont les principales réponses que nous pouvons apporter à ce jour. Aucun de nos actifs n'appartient à quelqu'un d'autre que la FIE, et aucun de nos actifs n'est gelé.

Otto Drakenberg (SWE) : Merci, Madame.

Nathalie Rodriguez : Je vous en prie.

Applaudissements.

Otto Drakenberg (SWE) : Vous engagez-vous à fournir les réponses dans un délai de dix jours, ou pensez-vous qu'il s'agit d'un délai raisonnable pour revenir devant le Congrès ?

Nathalie Rodriguez : Nous le ferons le plus rapidement possible, comme d'habitude.

Otto Drakenberg (SWE) : Sur ce, je vous remercie.

Nathalie Rodriguez : Je vous en prie.

Donc, si vous n'avez plus de questions sur le budget, nous ouvrons le vote.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Le budget est approuvé.

8. Nomination des commissaires aux comptes

Nathalie Rodriguez : Le point suivant, le point 8, est la nomination, la désignation des commissaires aux comptes, et nous proposons de renouveler Ernst and Young, qui depuis des années vérifie nos comptes.

Nous ouvrons le vote sur le point 8.

Le vote est clos.

Ernst et Young sont reconduits pour une année supplémentaire.

9. Vote pour l'attribution des championnats du monde :

Juniors/Cadets 2024, candidature de KSA

Nathalie Rodriguez : Le point suivant est le vote pour l'attribution des championnats du monde. Cette année, nous avons la candidature de la Fédération d'Arabie Saoudite pour les championnats du monde juniors et cadets de 2024. J'invite la Fédération à venir à la tribune pour présenter sa candidature.

Je voudrais également préciser que le Comité Exécutif a reçu une lettre de la Fédération mentionnant qu'ils ont le plein soutien du gouvernement pour leur candidature, que tous les participants recevront un visa, que beaucoup d'entre eux recevront même un e-visa à l'arrivée, et que toutes les Fédérations, hommes et femmes, seront en mesure de participer. La parole est à la Fédération.

Abdullah AlSunaid (KSA) : Bonjour, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, chers membres de la FIE, C'est un grand plaisir et un honneur d'être parmi vous aujourd'hui.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la FIE de nous avoir donné, au Royaume d'Arabie saoudite, l'opportunité de représenter notre capitale Riyad en tant que ville candidate à l'organisation des championnats du monde cadets et juniors. Les mots ne suffisent pas à décrire ce qui vous attend si l'Arabie saoudite accueille cet événement prestigieux et important. C'est pourquoi je me permets de vous présenter cette vidéo qui, je l'espère, reflètera l'essence de ce que vous pouvez attendre de notre nation.

*[Présentation vidéo]
Applaudissements.*

Mesdames et Messieurs, nous sommes conscients que l'article 10.4.1 des statuts mentionne que les championnats du monde juniors et cadets doivent se dérouler au cours des deux premières semaines d'avril. Cependant, en raison d'un mois de célébrations nationales et mondiales se terminant juste après la première semaine d'avril, nous pourrions commencer la compétition du vendredi 12 avril au samedi 20 avril. En raison de ces jours, nous demandons au Congrès d'approuver le calendrier proposé, soit du 12 au 20 avril 2024.

Je laisse maintenant le micro à M. Ahmed AlSabban, président de la Fédération saoudienne d'escrime. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Ahmed AlSabban (KSA) : Bonjour, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président et chers collègues membres de la FIE, C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous ce soir et de représenter mon pays, l'Arabie saoudite. Je tiens à vous remercier de nous avoir donné cette formidable opportunité. J'ai hâte de vous voir en Arabie Saoudite en 2024 et de découvrir vous-même la beauté de ce pays. Je vous remercie.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Nous allons ouvrir le vote sur ce point, même si nous n'avons qu'un seul candidat... Pardon, oui. Dois-je installer un micro à votre table ?

Otto Drakenberg (SWE) : Je dois parler de ce point avant que le Congrès ne passe au vote, et la gravité de ce que je dis m'oblige à monter à nouveau sur le podium, bien que j'aie l'impression d'être un one-man-show, mais je ne me blâme pas pour cela. Après les récents événements survenus à l'intérieur et à l'extérieur de l'escrime, la FIE doit faire attention à ne pas nuire davantage à l'image de l'escrime dans le monde. L'Arabie saoudite est un pays en guerre. De plus, le pays a une mauvaise réputation en ce qui concerne les droits de l'homme. L'organisation internationale...

[Exclamations dans le public]

l'organisation internationale Human Rights Watch est explicite, et je cite : L'Arabie saoudite dépense des milliards de dollars pour accueillir de grands événements culturels, sportifs et de divertissement dans le cadre d'une stratégie délibérée visant à détourner l'attention de l'image du pays en tant que violateur systématique des droits de l'homme.

Dans la présentation de la Fédération d'Arabie Saoudite, il n'a pas été fait mention des questions critiques en matière de droits de l'homme qui nécessitent une réponse. Par exemple, dans quelle mesure les escrimeurs LGBTQ seront-ils les bienvenus ? Quelles restrictions...

(Exclamations, bruit dans le public)

Quelles rest ... ?

(Exclamations, bruit dans le public)

Mon avion décolle demain après-midi, alors si vous voulez continuer à être antidémocratiques, prenez votre temps.

Quelqu'un dans le public : Excusez-moi, excusez-moi. ...à envoyer à votre place.

Otto Drakenberg (SWE) : Quelles restrictions... ?

(Exclamations, bruit dans le public)

Quelqu'un dans le public : Excusez-moi. Nous voulons nous arrêter. Excusez-moi, arrêtez s'il vous plaît.

Otto Drakenberg (SWE) : Quelles restrictions seront ap... ? Quelles seront les restrictions pour les participantes féminines ? Quelle sera la situation en matière de sécurité pendant le déroulement des Championnats, compte tenu du fait que le pays est en guerre ?

Abdelmoneim Elhamy ElHusseiny (EGY) : Excusez-moi, excusez-moi, nous sommes ici pour parler du sport. Cela n'a rien à voir avec ce que vous allez dire maintenant. S'il vous plaît, arrêtez immédiatement.

Applaudissements.

Quelqu'un dans le public : Oui.

Applaudissements.

Otto Drakenberg (SWE) : Nous ...

Abdelmoneim Elhamy ElHusseiny (EGY) : Monsieur le Président, s'il vous plaît...

Otto Drakenberg (SWE) : La Suède...

Abdelmoneim Elhamy ElHusseiny (EGY) : Vous devez arrêter immédiatement.

Otto Drakenberg (SWE) : Non. Vous devriez savoir à qui vous parlez, M. Elhamy, et vous ne me diriez pas cela, car je ne m'abstiendrai jamais de dire ce que j'ai à dire dans un monde démocratique.

(Exclamations, bruit dans le public)

Otto Drakenberg (SWE) : Nous, au sein de la Fédération suédoise...

(Exclamations, bruit dans le public)

Abdelmoneim Elhamy ElHusseiny (EGY) : Monsieur le Président...

Otto Drakenberg (SWE) : Nous demandons instamment au Congrès de ne pas prendre de décision avant d'avoir répondu aux questions que je viens de soulever. Par conséquent, la Fédération suédoise suggère que la décision sur cette proposition soit transférée par le Congrès au Comité Exécutif, qui devrait être chargé de prendre une décision en connaissance de cause ou de trouver un remplaçant à l'organisateur de ces championnats.

En prenant sa décision, le Comex doit communiquer à toutes les fédérations membres son évaluation des risques que les escrimeurs LGBTQ ou les escrimeuses participantes soient soumis à des souffrances émotionnelles en raison de la législation du pays où se déroulent les Championnats, et des risques et menaces pour la marque de l'escrime que le choix de la fédération organisatrice entraînera.

Nathalie Rodriguez : Donc, pour répondre à M. Drakenberg. Les visas seront fournis à tous les participants de toutes les fédérations, hommes et femmes. Nous avons cette lettre.

Si le Congrès veut attribuer les championnats du monde à la Fédération, la Fédération membre d'Arabie Saoudite, vous voterez oui. Si vous ne voulez pas le faire, vous voterez non.

Applaudissements.

Nous ouvrons le vote.

Le vote est clos.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Les championnats du monde juniors et cadets 2024 sont attribués à la Fédération d'Arabie Saoudite.

Applaudissements.

10. Appel à candidatures pour l'organisation des championnats du monde :

- Juniors/Cadets 2025, 2026
- Seniors 2025, 2026
- Vétérans 2025, 2026

Nathalie Rodriguez : Le point suivant est l'appel à candidatures pour l'organisation des Championnats du Monde 2025 et 2026 pour les Juniors et Cadets, les Seniors, et les Vétérans. Est-ce qu'il y a une fédération qui serait intéressée par une candidature pour ces événements.

Nathalie Rodriguez : Suède ?

(Rires) Applaudissements.

Aivar Paalberg (EST) : Bonjour. La Fédération estonienne d'escrime souhaite organiser les Championnats du monde juniors et cadets en 2025.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Estonie, 2025. Merci, nous vous enverrons le formulaire de candidature, mais vous avez le temps.

Nathalie Rodriguez : Oui.

Kyle Chan (HKG) : Bonjour, Hong Kong souhaite organiser les championnats du monde seniors 2026.

Nathalie Rodriguez : Merci.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Vous avez encore le temps. Oui ?

Mohamed Soufiane Chaouachi (TUN) : La Fédération tunisienne d'escrime souhaite organiser les championnats du monde 2026 pour les vétérans dans l'île de Djerba.

Nathalie Rodriguez : Merci.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : D'autres annonces ? Vous avez encore le temps de le faire jusqu'à la fin du Congrès et aussi dans les jours à venir. Je vous remercie. Oui.

Arno Perillier Schneider (BRA) : Le Brésil souhaite faire une proposition pour 2026, en utilisant l'héritage des Jeux.

Nathalie Rodriguez : Lequel, junior, senior ou vétéran ?

Arno Perillier Schneider (BRA) : Juniors et Cadets.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci.

Jorge Castro (MEX) : Le Mexique souhaite proposer sa candidature pour organiser les championnats du monde 2025 juniors et cadets à Cancun.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Excellent. Je propose maintenant de prendre quelques minutes pour la pause-café.

(Pause-café)

11. Propositions soumises au Congrès, rapports des commissions, conseils et comité d'éthique. Décisions urgentes concernant les règlements. Rapports d'avancement des groupes de travail

Nathalie Rodriguez : Veuillez prendre place ; nous allons reprendre la réunion. Pouvez-vous vous asseoir s'il vous plaît ? Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, à savoir les propositions soumises au Congrès, les rapports des commissions, des conseils et du comité d'éthique, ainsi que les décisions urgentes concernant le règlement. Je vous rappelle que vous disposez d'un boîtier de vote et que vous devez l'utiliser et voter.

Nathalie Rodriguez : Nous commençons par les modifications des statuts.

Proposition n°1 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition telle que révisée par la Commission juridique ; s'il n'y a pas de commentaires, nous pouvons passer au vote.

Le vote est ouvert.

N'oubliez pas qu'en ce qui concerne les statuts, deux tiers des voix sont nécessaires pour que la proposition soit adoptée. Le numéro de la proposition est le numéro 1, comme indiqué à l'écran, article 1.2.7.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 2 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à cette proposition. Nous ouvrons le vote sur la proposition n° 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 3 de la Suède.

La Commission juridique était contre, et le Comité Exécutif n'était pas favorable à la proposition. La Suède demande la parole.

Ana Valero-Collantes (SWE) : L'objectif de cette proposition est de clarifier l'article des statuts que nous avons déjà. C'est l'objectif de cette proposition, et nous pensons que le processus d'expulsion ou de suspension n'est pas réglementé dans l'article. Il s'agit donc d'une proposition.

Nathalie Rodriguez : Donc, comme je l'ai dit, la Commission juridique était contre la proposition, et le Comité Exécutif n'était pas favorable à la proposition.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition.

Ainsi, si vous êtes d'accord avec la proposition, vous votez oui. Si vous n'êtes pas d'accord avec la proposition, vous votez non.

Le vote est clos.

La proposition n'a pas été adoptée.

Proposition n°4 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition et nous allons ouvrir le vote sur cette proposition.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 5 de la Commission juridique. La Commission juridique a proposé que nous réfléchissions à nouveau à cette proposition afin de rendre le Congrès gérable, et elle a suggéré de retarder cette proposition jusqu'en 2023. Le Comité Exécutif est d'accord avec la Commission juridique et souhaite reporter cette proposition à l'année prochaine afin de discuter de la manière dont le Congrès pourrait être géré. Il faudra attendre donc pour voter sur cette proposition. Nous passons directement à la proposition n°6.

Proposition n°6 de la Commission juridique, et le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 7 de la Commission juridique, qui a révisé sa proposition, et le Comité Exécutif était favorable à la proposition telle que révisée par la Commission juridique.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 8 de la Suède. Cette proposition a fait l'objet de plusieurs commentaires et le Comité Exécutif n'était pas favorable. Nous sommes donc... oui, la Suède.

Ana Valero-Collantes (SWE) : Merci beaucoup de me donner l'occasion de m'exprimer. Dans les organisations sportives, la limitation des mandats est aujourd'hui de plus en plus utilisée aux niveaux national et international. Pourquoi n'est-ce pas le cas pour la FIE ? Le CIO limite la durée des mandats à 12 ans. Plusieurs fédérations sportives internationales ont introduit des limitations de mandat, notamment des acteurs importants comme la FIFA, l'athlétisme international, la Fédération internationale de tennis, l'Union cycliste internationale et la Fédération internationale de hockey sur glace. L'utilisation de la limitation des mandats est fortement recommandée par des organisations de bonne gouvernance du sport moderne comme l'IPACS et des organisations comme Play the Games et bien d'autres.

Les associations des fédérations internationales olympiques d'été et d'hiver ont toutes deux recommandé que toutes les fédérations internationales olympiques introduisent une limitation des mandats pour leurs présidents ou d'autres postes clés. Cela favorise une meilleure gouvernance et évite le monopole du pouvoir autour de quelques individus. Les perceptions et les problèmes liés aux commentaires de toutes les commissions ayant un avis peuvent être perçus comme un conflit d'intérêts pour certaines personnes.

Par conséquent, c'est au Congrès de décider aujourd'hui comment mettre en œuvre cette décision pour la raison que nous suggérons. Notre suggestion est de commencer à compter le délai à partir des élections de 2024. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Donc, la Commission juridique, le Comité d'éthique et le Comité Exécutif n'étaient pas en faveur de cette proposition. Nous ouvrons le vote sur cette proposition. Si vous êtes d'accord avec la proposition, vous votez oui ; si vous n'êtes pas d'accord avec la proposition, vous votez non.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition n'a pas été adoptée.

Proposition n° 9 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 10 de la commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à cette proposition car elle permettrait potentiellement une plus grande représentation des zones et des genres. Le Comité d'éthique avait proposé de reporter cette proposition à 2023, lorsque le Code de procédure sera établi. Nous n'allons pas voter sur la proposition n° 10, qui sera reportée au Congrès 2023. Nous passons à la proposition n° 11.

Proposition n°11 de la Commission juridique, et le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 12 de la Fédération suédoise. De la Suède, désolée.

La Commission juridique était contre la proposition et le Comité Exécutif n'était pas favorable à la proposition.

Oui, s'il vous plaît.

Ana Valero-Collantes (SWE) : Merci beaucoup. Nous avons déjà une proposition similaire que le Congrès avait approuvée. Pour cette raison, nous retirons notre proposition. C'est la raison pour laquelle nous retirons notre proposition.

Nathalie Rodriguez : La proposition n° 12 est donc retirée.

Nous passons à la proposition n°13 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition telle que révisée par la Commission juridique.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 14 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition telle que révisée par la Commission juridique.

Nous passons au vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 15 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition telle que révisée par la Commission juridique.

Nous passons au vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 16 de la Commission juridique, le Comité Exécutif était favorable de la proposition. Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 17 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition. Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 18 de la Commission juridique. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition telle que révisée par la Commission juridique.

Nous passons au vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 19 de la Commission juridique, et le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Nous passons au vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Et nous en avons terminé avec les propositions concernant les statuts.

Nous passons maintenant aux propositions concernant le règlement.

Proposition n°1 de la Commission d'arbitrage. Les commissions sont favorables à cette proposition, de même que le Comité Exécutif.

Nous passons au vote sur cette proposition.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°2 de la Commission des Règlements, qui a été révisée par la Commission Médicale. La Commission d'arbitrage et le Comité Exécutif sont tous deux favorables à la proposition telle que révisée par la Commission médicale, à l'exception de l'article t.170, où le mot blessure ne doit pas être rayé.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°3 de la Commission juridique, et le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 4 de la Suède. Le Comité Exécutif n'était pas favorable à cette proposition. La Suède, s'il vous plaît.

Ana Valero-Collantes (SWE) : Merci beaucoup. L'objectif de notre proposition est que nous pensons que le Comité Exécutif ne devrait pas être en mesure de modifier la sélection des arbitres. Pour cette question, nous disposons d'experts au sein de la Commission d'arbitrage car il n'y a pas d'expertise en la matière parmi les 28 membres. Toutefois, nous apprécions et acceptons les arguments de la commission juridique et du Comité Exécutif. Nous reviendrons avec une nouvelle proposition pour les prochains congrès. Par conséquent, nous retirons notre proposition n° 4. Nous vous remercions de votre attention.

Nathalie Rodriguez : La proposition est donc retirée.

Proposition n° 5 du Conseil des Vétérans. Le Comité Exécutif est en principe favorable à cette proposition. Cependant, comme cette proposition peut impliquer certains changements qui doivent être testés, le Comité Exécutif propose qu'un test soit effectué en 2025 pendant le Championnat du monde vétéran afin d'évaluer les conséquences de la mise en œuvre et l'impact sur les organisateurs. Ensuite, si aucun problème majeur n'est constaté, la proposition deviendra définitive. Toutefois, si certains ajustements doivent être apportés sur la base de l'expérience de 2025, nous reviendrons avec une proposition adaptée. La proposition consiste à tester ce nouveau texte et cette nouvelle proposition en 2025, lors du championnat du monde des vétérans, et de voir si rien ne doit être modifié. Nous votons sur la réalisation d'un test en 2025, étant en principe en faveur de la proposition.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°6 de la Commission des Règlements, et le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Nous passons au vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°7 de la Commission des Règlements, et le Comité Exécutif est était favorable à la proposition.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°8 de la Commission des Règlements, et le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Nous ouvrons le vote et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°9 des Fédérations d'Algérie, d'Egypte, du Maroc, de Tunisie et du Sénégal. Le Comité Exécutif n'était pas favorable à cette proposition car le système de qualification prévoit des quotas obligatoires pour toutes les zones de la FIE avec une spécification pour la qualification des équipes. Par conséquent, l'augmentation du coefficient pour les championnats de zone n'offrirait pas plus de qualifications à chaque zone. Donc, si vous êtes en faveur de la proposition, vous votez oui ; si vous n'êtes pas en faveur de la proposition, vous votez non.

Le vote est ouvert sur cette proposition. Oui ?

Nous arrêtons le vote, s'il vous plaît.

Wahabou Zorome (MLI) : Bonjour à tous. Je suis le président de la Fédération malienne d'escrime. Je voudrais essayer d'expliquer les motivations qui nous ont amenés à faire cette proposition. En fait, les compétitions zonales, les championnats zonaux, sont les plus importants après la Coupe du monde et les autres. Nous pensons donc qu'il s'agit d'une meilleure plateforme pour que les continents africain, asiatique et américain puissent bénéficier de points spécifiques et se qualifier pour un tournoi majeur comme les Jeux olympiques. Cela dit, nous savons que d'autres continents organisent 75 % de tournois de plus que nous. Nous plaçons donc pour que ces points soient ramenés à ce qui est prévu dans la demande que nous avons faite. Je vous remercie pour tout. Merci beaucoup. Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Nous allons rouvrir le vote sur cette proposition. Si vous êtes d'accord avec la proposition, vous votez oui, si vous n'êtes pas d'accord, vous votez non.

Le vote est ouvert.

N'oubliez pas que pour le règlement, les propositions sont adoptées à la majorité simple.

Le vote est clos.

Applaudissements.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°10 de la Commission des Règlements. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition et à la modification du dessin.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 11 de la Commission SEMI. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition avec l'ajout fait par la Commission SEMI.

Nous passons au vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 12 de la Commission d'arbitrage. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition avec les révisions de la Commission des Règlements.

Nous passons au vote, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n°13 de la Commission d'arbitrage. Le Comité Exécutif était favorable à cette proposition.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 14 de la Commission d'arbitrage. Les dessins ont été remaniés et sont annexés à la fin des propositions. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Nous ouvrons le vote et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 15 est une duplication de la proposition n° 16. Nous ne voterons pas sur la proposition n° 15 mais nous passerons directement à la proposition n° 16 de la Commission d'arbitrage. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La proposition n° 17 est une proposition du Comité Exécutif sur la non-combativité. La Commission d'arbitrage était favorable, la Commission des athlètes était favorable et la Commission de promotion était favorable. La Commission des Règlements était favorable avec quelques corrections, et le Comité Exécutif était favorable avec les ajouts de la Commission des Règlements.

Nous passons au vote et ouvrons le vote sur cette proposition.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 18 de la Commission des Règlements. Cette proposition est en fait une décision urgente prise par la Commission des Règlements. Par conséquent, nous ne voterons pas sur la proposition n° 18, mais sur la décision urgente.

Nous passons à la proposition n° 19 de la Commission d'arbitrage. Cette proposition est également une décision urgente, nous n'allons donc pas voter sur cette proposition. Nous voterons sur la décision urgente. Nous passons à la proposition n° 20.

Proposition n° 20 de la Commission SEMI. Le Comité Exécutif était favorable à cette proposition.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 21 de la Commission SEMI. Le Comité Exécutif était favorable à cette proposition. Nous ouvrons le vote sur cette proposition, et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 22 de la Commission SEMI.

Comme nous n'avons toujours pas trouvé de solution appropriée, nous avons discuté avec la Commission SEMI de la question des puces. Nous recherchons une solution moins coûteuse pour les fabricants. Par conséquent, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons suspendre cette proposition et le texte actuel des règlements jusqu'au Congrès 2023. Nous travaillerons avec la commission SEMI sur une proposition appropriée pour 2023. Donc, si vous le voulez bien, cette proposition reste en suspens et le texte actuel des règlements reste également en suspens jusqu'à ce que nous ayons trouvé une solution meilleure et moins chère pour les fabricants en 2023. Avez-vous des objections à ce sujet ? Je vous remercie.

Proposition n° 23 de la Commission SEMI. Le Comité Exécutif était favorable à cette proposition.

Nous ouvrons le vote. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée. La proposition n° 23 a été adoptée.

Nous passons à la proposition n° 24 de la Commission SEMI. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition.

Nous ouvrons le vote et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 25 de la Commission SEMI. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition avec les révisions des commissions SEMI et des Règlements.

Nous votons sur cette proposition et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

Proposition n° 26 de la Commission SEMI. Le Comité Exécutif était favorable à la proposition avec les révisions

de la Commission SEMI et de la Commission des Règlements.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos sur la proposition n° 26.

La proposition a été adoptée.

Nous passons maintenant aux décisions urgentes concernant le règlement.

La décision urgente n° 1 est une proposition de la Commission des Règlements et de la Commission d'arbitrage.

Le Comité Exécutif était favorable à la proposition et de la décision urgente. Oui. Pardon, oui. Nous ouvrons le vote sur la décision urgente n° 1 et le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La décision urgente n°2 est une proposition du Comité Exécutif sur le calendrier.

Nous ouvrons le vote sur cette proposition. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

La proposition a été adoptée.

La dernière décision urgente de la Commission SEMI a déjà été traitée, avec la proposition correspondante.

Nous en avons terminé avec les propositions relatives au règlement.

C'est maintenant l'heure de la photo et du déjeuner. Veuillez suivre le photographe de la FIE, Augusto Bizzi, qui vous indiquera l'endroit où sera prise la photo du Congrès. Ensuite, nous déjeunerons. Après la photo, les membres d'honneur sont priés de revenir ici pour discuter de la nomination des membres d'honneur à proposer au Congrès.

Je vous remercie de votre attention.

Très bon déjeuner.

Applaudissements.

(Déjeuner)

Nathalie Rodriguez : Veuillez prendre place. Nous reprenons la réunion, et nous traitons maintenant les rapports d'avancement des groupes de travail.

Les groupes de travail se sont réunis en ligne plusieurs fois au cours de l'année et ont établi un rapport sur l'état d'avancement de leurs travaux. Cependant, le travail est toujours en cours. Des réunions ont eu lieu après la publication des rapports et de nouvelles réunions se tiendront au début de l'année prochaine.

Nous pensons être en mesure de présenter au prochain Congrès des propositions finales à soumettre à votre examen. Avez-vous des questions à ce sujet ? Je vous remercie de votre attention.

Je voudrais vous informer que le Sri Lanka est arrivé. Le Sri Lanka avait donné un pouvoir au Népal. Le Népal ne votera donc plus pour le Sri Lanka. Je vous remercie de votre attention.

12. Décisions concernant les athlètes et les officiels de la Russie et du Bélarus

Nathalie Rodriguez : Nous passons au point 12 de l'ordre du jour, Décisions concernant les athlètes et officiels de Russie et de Biélorussie, et la parole est à Emmanuel Katsiadakis.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : En préambule, permettez-moi de vous rappeler ce qui suit. La FIE est une organisation non gouvernementale et autonome, dont le rôle est de gérer et de régir le sport de l'escrime dans le monde entier.

Le Code d'éthique de la FIE stipule que les membres de la famille FIE s'efforceront d'entretenir des relations harmonieuses avec les autorités des pays des Fédérations membres, conformément aux principes d'universalité et de neutralité politique. La famille de la FIE prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les locaux où se déroulent les compétitions, en tenant compte avant tout du bien-être physique et moral de tous ceux qui participent à cet événement.

Les objectifs statutaires de la FIE sont les suivants :

- veiller à ce que les compétitions internationales ouvertes aux fédérations membres soient organisées conformément aux règlements de la FIE, et
- établir des règles et des mesures appropriées pour protéger la santé des athlètes et prévenir tout abus.

Il est donc du devoir du Comité Exécutif de la FIE de protéger l'intégrité des compétitions de la FIE et d'assurer la sécurité des athlètes et des participants. Après les incidents survenus lors de diverses compétitions à la fin du mois de février, et suite à la recommandation du CIO, le Comité Exécutif a pris, le cœur lourd, la décision suivante, qui a été publiée sur le site Internet de la FIE. "Le 2 mars, et suite à la recommandation du CIO, le Comité Exécutif de la FIE a décidé de ne pas inviter ou autoriser la participation des athlètes et officiels russes et biélorusses aux compétitions de la FIE jusqu'à nouvel ordre ».

La décision du Comité Exécutif n'était pas une sanction ; elle visait et permettait de protéger l'intégrité des compétitions de la FIE et d'assurer la sécurité de tous les athlètes et participants. À ce jour, la recommandation du CIO est toujours en vigueur. Cependant, nous savons tous que les qualifications olympiques commenceront dans quatre mois. Les Jeux olympiques relèvent de la compétence du CIO, et il appartient au CIO de décider de la participation aux Jeux, et le parcours de qualification relève de la responsabilité de la FIE et doit être approuvé par le CIO.

Le Comité Exécutif ne veut pas exclure les athlètes russes et biélorusses de la qualification olympique. Par conséquent, le Comité Exécutif a décidé à l'unanimité, lors de sa réunion du 25 novembre 2022, d'organiser un Congrès extraordinaire en ligne au début du mois de mars 2023, afin de prendre des décisions concernant les options possibles pour la qualification olympique.

Le Comité Exécutif se réunira en janvier 2023 pour établir les propositions qui seront soumises au Congrès extraordinaire en ligne. Enfin, le Comité Exécutif soumet à l'unanimité au Congrès la motion suivante : "Acceptez-vous que le Comité Exécutif poursuive sa décision du 2 mars 2022 pour le moment, tout en réexaminant et en reconsidérant la situation en cas de nouvelles circonstances ?" Je vous remercie.

Nathalie Rodriguez : Je suppose que certaines Fédérations souhaitent s'exprimer. S'il y a beaucoup de Fédérations, il faudra faire une liste pour qu'elles puissent s'exprimer à tour de rôle.

Ainsi, pour une meilleure compréhension du Congrès, permettez-moi de clarifier une fois de plus. Il y aura un Congrès virtuel extraordinaire au début du mois de mars afin de discuter de la qualification olympique des athlètes russes et biélorusses. Il s'agit d'une décision du Comité Exécutif, qui a été prise hier à l'unanimité.

A ce jour, le Comité Exécutif soumet à l'unanimité au Congrès la motion suivante : "Acceptez-vous que le Comité Exécutif maintienne sa décision du 2 mars 2022, pour le moment, tout en réexaminant et en reconsidérant la situation en cas de nouvelles circonstances ?"

Veuillez dire votre nom si vous souhaitez prendre la parole. Je ne vois pas très bien à cause de l'éclairage.

[Remarques dans l'auditoire]

Non. Tout d'abord, je vais dresser une liste de toutes les fédérations qui souhaitent prendre la parole. L'Ukraine souhaite donc prendre la parole.

Sergii Mishchenko (UKR) : Bonjour. Ukraine, Sergii Mishchenko, vice-président.

Nathalie Rodriguez : Oui.

Sergii Mishchenko (UKR) : Merci.

Nathalie Rodriguez : Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Pouvez-vous indiquer votre nom s'il vous plaît ? Je ne vois pas très bien à cause de l'éclairage.

Olga Kharlan (UKR) : Je suis désolée. Olga Kharlan, escrimeuse ukrainienne.

Nathalie Rodriguez : Merci. Votre nom, s'il vous plaît, et la Fédération. Le Niger. Suède. Ghana. Biélorussie. Venezuela. Russie. Personne d'autre ? Pardon ? Les États-Unis. La Grande-Bretagne. Peter Jacobs, Membre d'honneur. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Personne d'autre ? C'est bien. Sénégal. Est-ce tout ? Oui. La Finlande. Personne d'autre ? Nous allons donc commencer par l'Ukraine.

Sergii Mishchenko (UKR) : Puis-je prendre le micro ?

Nathalie Rodriguez : Oui, bien sûr.

Sergii Mishchenko (UKR) : Monsieur le Président par intérim, Chers membres de la FIE, Fédérations nationales. Tout d'abord, j'ai demandé un mot pour remercier toutes les fédérations, les organisations internationales et les personnes qui, en cette période difficile pour l'Ukraine, ont apporté leur aide à nos escrimeurs. A leurs familles pendant cette période très difficile pour l'Ukraine. Un grand merci à la FIE, à la Confédération européenne d'escrime, aux fédérations nationales et à tous ceux qui ont apporté leur aide et fourni des toits, des abris, des installations d'entraînement et la possibilité de voyager et de participer à des compétitions internationales.

Pourquoi la Fédération ukrainienne et les escrimeurs ukrainiens en avaient-ils besoin et en ont-ils encore besoin ? Ils en avaient besoin à cause de la guerre qui a été menée contre l'Ukraine. C'est une guerre vicieuse et

agressive, et les escrimeurs ukrainiens souffrent beaucoup. Il n'y a plus d'endroit sûr en Ukraine. Les escrimeurs qui souhaitent s'entraîner doivent souvent interrompre les leçons à cause des signaux d'alerte d'attaque aérienne. Les lieux sont froids car il n'y a pas d'électricité. Et à cause de tout cela, il est très difficile de poursuivre un entraînement sérieux et régulier dans notre pays.

C'est pourquoi nous avons pleinement soutenu la recommandation de la commission exécutive du Comité international olympique concernant l'interdiction des compétitions internationales pour les athlètes et les officiels russes et biélorusses. Il s'agit d'une décision réelle et juste. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt et à cause de ce qui s'est passé en Ukraine. C'est aussi dans l'intérêt de la communauté olympique et conformément aux principes olympiques d'aide et de respect.

De nombreux arguments sont avancés aujourd'hui pour dire, par exemple, que ce qui a été proposé et mis en œuvre par la commission exécutive du Comité international olympique est inefficace et ne fonctionne pas, mais ce n'est pas vrai.

Il y a des guerres. Historiquement, il y a eu beaucoup de guerres, et pendant ces guerres, personne au sein du mouvement olympique n'a pris une telle décision. Mais il y a une réponse directe à cette question. Tout d'abord, sommes-nous heureux qu'il y ait beaucoup de guerres et voulons-nous qu'il y en ait davantage ? La réponse est non. La question est de savoir si nous pouvons faire quelque chose en tant que communauté olympique pour essayer d'arrêter les guerres et d'en prévenir d'autres. La réponse est oui. Et les mesures prises aujourd'hui par la communauté olympique, par le Comité international olympique, sont un petit pas pour prévenir les guerres, pour rapprocher la fin de la guerre de dix minutes ou de dix jours.

Le deuxième argument est que ces actions, qui ont déjà été prises, ont très peu d'effet. Mais je pense que ce n'est pas vrai car, tout d'abord, les dizaines de fédérations internationales qui suivent les recommandations du Comité international olympique représentent déjà une force très importante dans le sport mondial. Deuxièmement, vous n'imaginez probablement pas à quel point il est utile pour le peuple ukrainien, pour l'Ukraine, de ressentir la solidarité du mouvement olympique.

C'est pourquoi je vous exhorte, je vous demande, je vous appelle à continuer d'appliquer les recommandations du Comité international olympique telles qu'elles sont proposées par notre Comité Exécutif. Je pense que le fait de suivre cette recommandation en ce moment et de surveiller de près la situation nous aidera beaucoup. Je vous demande donc de continuer à appliquer les recommandations de la commission exécutive du Comité international olympique jusqu'à la fin de la guerre, jusqu'à ce que la décision soit pleinement satisfaisante pour la paix dans le monde, pour le peuple ukrainien et pour la communauté de l'escrime. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Mme Kharlan.

Olga Kharlan (UKR) : Chère famille de l'escrime olympique, Merci de m'avoir donné la parole. Je peux être émotive, je serai brève, alors laissez-moi terminer. Beaucoup d'entre vous me connaissent depuis de nombreuses années. Je m'appelle Olga Kharlan et je suis ukrainienne. Je viens d'Ukraine. En prenant la parole, je voudrais remercier les fédérations nationales pour le soutien généreux qu'elles ont apporté à l'équipe nationale d'Ukraine. La vie d'aujourd'hui est essentielle pour nous. Votre aide est la véritable valeur de la solidarité olympique et des principes et actions olympiques, qui guident notre Fédération dans son activité.

Je suis ici pour faire entendre la voix et l'appel des escrimeurs ukrainiens et des escrimeurs du monde entier. Les athlètes sont au cœur du système olympique et au cœur d'un monde pacifique pour le développement du sport. Que ressent l'athlète lorsqu'il entre en compétition? Tout le monde sait que l'équilibre mental est fragile, mais ce n'est pas seulement la clé de la victoire. Pour nous, Ukrainiens, c'est la clé de la survie : neuf mois de guerre, neuf mois d'attaques de missiles, neuf mois de ruines de villes, d'infrastructures civiles et sportives, et la perte d'amis sportifs et de membres de leurs familles. Le père d'Elena Komarova, ma coéquipière de Pékin 2018, une championne olympique, a été tué par cette guerre dans la ville de Mykolaïv. Des enfants, des athlètes et des entraîneurs qui meurent, neuf mois d'immigration forcée, loin de chez eux, des mois de coupures d'électricité qui provoquent l'extinction des lumières, des pannes d'Internet, et même un verrouillage de la guerre.

Posez-vous maintenant une question. Qu'est-ce que le fair-play dans le sport aujourd'hui ? Quelles sont les valeurs olympiques qui pèsent le plus : l'amitié, l'excellence, le respect ou l'amitié envers ceux qui se taisent et abritent leur chef tyrannique lors d'événements publics et d'État ? Devons-nous leur témoigner du respect ? Devons-nous les laisser faire preuve d'excellence dans les compétitions afin de promouvoir le pouvoir de l'État terroriste reconnu par les institutions internationales telles que l'OTAN et le Conseil de l'Union européenne ? Quelle est la valeur la plus importante, le droit de vivre ou le droit de concourir ? Pendant que les Ukrainiens tenaient bon, où étaient les athlètes russes et biélorusses pendant ces neuf mois, et qu'ont-ils fait pendant que nous sentions le soutien émouvant de toute la famille et de tous les amis de l'escrime en Europe et dans le monde ?

Il y a neuf mois, la Russie a violé la Trêve olympique, et ce n'est pas la première fois, et le Bélarus a fait de même en mettant ses frontières à la disposition de l'invasion russe de l'Ukraine. La Charte olympique a-t-elle une approche sélective à l'égard de certains pays ou une responsabilité personnelle ? Je ne le pense pas.

La citation selon laquelle les athlètes russes et biélorusses ne sont pas responsables de leur gouvernement ne sert à rien lorsque les sondages sociaux montrent que 80 % des citoyens de la Fédération de Russie soutiennent leur gouvernement et la guerre en tant qu'outil, en tant que génocide en Ukraine. Avez-vous vu ce que la Fédération de Russie a fait à Bucha, Izyum, Irpin, Mariupol et Mykolaïv, ma patrie ? Pourrez-vous alors serrer la main des athlètes de la Fédération de Russie ou du Bélarus ?

Comme vous le savez peut-être, de nombreux athlètes russes et biélorusses sont des contractuels de l'armée, de la police ou des services frontaliers de l'État. Ils sont toujours là pendant ces neuf mois. Que se passera-t-il s'ils reçoivent un ordre ? M. Pozdnyakov, président du Comité olympique russe et champion olympique d'escrime, est un colonel de l'armée russe qui bombarde chaque jour ma ville natale, Mykolaïv. Sofya Velikaya est une athlète du parti au pouvoir et une représentante de Poutine. Ce n'est pas un secret que les athlètes russes sont des outils de propagande pour blanchir et préserver le visage des crimes du gouvernement russe. Devrions-nous, le monde de l'escrime, fournir la scène pour ce visage ? Je ne le pense pas. L'escrime est un sport noble basé sur le respect et le fair-play, qui respecte les règles de son histoire et les valeurs olympiques.

Ensemble, nous sommes en mesure de mettre un terme à la politique des pays agresseurs et à leur propagande d'État par le biais du sport sur les scènes internationales. Je pense que oui. Le sport est un lieu pour les personnes qui apportent la paix, une paix inconditionnelle sans valeurs tordues. Soutenez l'Ukraine. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Le Niger.

Halilou Sani (NIG) : Bonjour. Merci de me donner la parole. Vraiment, je comprends tout ce qui se passe dans le monde. Le Niger est aussi une victime. J'ai le droit de vous rappeler qu'au Sahel, beaucoup de gens sont tués. Au Yémen, beaucoup de gens sont tués. En Érythrée, beaucoup de gens sont tués. En Éthiopie, beaucoup plus de gens sont tués. Pensez-vous que nous devrions introduire des questions politiques dans cette salle ? Si oui, faisons-le. Merci.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : La Suède.

Otto Drakenberg (SWE) : La Suède pense que c'est une idée très sage du Comité Exécutif de reporter la décision concernant les athlètes et les officiels de Russie et du Bélarus. Et nous insistons sur le fait qu'une fois le report effectué, la décision d'inclure à nouveau ou de continuer à exclure ces athlètes devrait être prise soit par le Comité Exécutif, soit par un Congrès physique extraordinaire, la raison étant que le Congrès virtuel extraordinaire ne serait pas la meilleure et la plus démocratique façon de prendre ce type de décision. Merci.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Ghana.

Mohammed Mahadi (GHA) : Chers délégués, je voudrais attirer l'attention sur quelques points. Je me souviens qu'à l'occasion d'une série de Jeux olympiques, un escrimeur algérien a été banni pendant dix ans pour avoir refusé de serrer la main d'un de nos frères, qui est aussi, je crois, un escrimeur israélien. Pardon, judoka israélien. Il a été banni parce que le CIO, pardon, la FIJ, c'est-à-dire la Fédération internationale de judo, a déclaré que ses actions introduisaient la politique dans le sport. Cette question a été portée devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Par conséquent, si nous passons aujourd'hui de la politique au sport, nous portons atteinte à l'autonomie du sport. L'autonomie du sport sépare la politique du sport. Dans toutes les décisions que nous allons prendre, nous devrions nous en tenir à l'autonomie du sport, qui est la fierté et le jalon que nous avons atteint en tant qu'organisation. Je pense qu'il est temps d'appeler les escrimeurs et les officiels russes et biélorusses à revenir sur scène, à venir concourir en famille, car nous ne sommes pas des politiciens, nous n'influons pas et nous n'avons pas d'influence sur la politique. Et je voudrais vous rappeler la situation qui s'est produite entre le CONI et le ministère italien de la Jeunesse et des Sports. Je viens de lire cet article concernant l'affaire de la loi qu'ils sont en train d'introduire et qui a failli conduire à l'exclusion de l'Italie de Tokyo 2020. Mais il est clair que le ministre a mentionné que le sport et la politique sont deux choses différentes. Mon humble appel est donc de faire revenir nos athlètes, car nous ne pourrions pas les garder plus longtemps en dehors de l'arène de compétition ; nous finirons par reproduire la situation qui s'est produite au sein de la FIJ. Mon humble appel est donc de les faire revenir. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Le Bélarus.

Vitali Sokolovski (BLR) : Cher président, chers officiels et membres de la Fédération internationale d'escrime. Au nom de la Fédération biélorusse d'escrime, permettez-moi de vous faire part de la position officielle de notre Fédération sur la situation actuelle en Ukraine, ainsi que sur la participation d'athlètes et d'officiels biélorusses

à des événements organisés sous les auspices de la FIE.

La Fédération biélorusse d'escrime est une organisation publique dont la tâche consiste exclusivement à développer et à populariser l'escrime. Les membres et les fonctionnaires de notre fédération ne prennent pas part aux décisions politiques et n'ont pas la possibilité de les influencer de quelque manière que ce soit. Nous ne soutenons pas la guerre, où que ce soit et sous quelque forme que ce soit. Les athlètes du Bélarus, les entraîneurs et l'ensemble de la communauté des escrimeurs de notre pays ne souhaitent qu'une chose : la paix et l'unité dans le monde. Nous n'avons jamais eu et n'avons pas de conflit avec la Fédération ukrainienne d'escrime, les athlètes, les entraîneurs et les officiels ukrainiens, ainsi qu'avec d'autres pays du monde. Au contraire, nous respectons beaucoup toutes ces personnes et souhaitons que le conflit militaire sur leur territoire prenne fin le plus rapidement possible.

Il ne fait aucun doute que la population ukrainienne devrait recevoir toutes sortes d'aide. Mais la question demeure : en quoi la non-participation des athlètes biélorusses contribue-t-elle à aider le peuple ukrainien ? La réponse est que l'isolement des escrimeurs biélorusses et russes ne contribue en rien à cette aide. Je pense que tout le monde est convaincu depuis plus de neuf mois que l'isolement des athlètes biélorusses et russes n'a aucune incidence sur les événements qui se déroulent en Ukraine.

Le président du Comité international olympique, Thomas Bach, a fait ce commentaire lors d'un discours prononcé à l'occasion de l'Assemblée générale des comités nationaux olympiques d'Océanie à Fidji. « Nous ne sanctionnerons que les personnes qui sont responsables de quelque chose. Nous ne sanctionnerons pas un Comité National Olympique pour les actions de son gouvernement tant que les dirigeants des CNO ne soutiennent pas leurs actions. Aucun d'entre vous, aucun d'entre vous ne devrait être tenu responsable des actions de son gouvernement ». Nous partageons pleinement et entièrement cette position et ne considérons pas qu'il soit juste, dans cette situation, d'isoler des escrimeurs, des entraîneurs et des officiels biélorusses innocents uniquement sur une base nationale. Nous pensons que toute décision de non-admission doit être personnalisée et imposée en tenant compte des actions commises par une personne en particulier. Une fois de plus, je voudrais insister sur le fait que les athlètes, les entraîneurs et la Fédération d'escrime du Bélarus n'influencent en aucune façon les questions politiques et militaires et ne seront pas en mesure de le faire. Essayez de répondre à ces questions par vous-même. Considérez-vous sérieusement qu'il est juste et équitable d'appliquer des sanctions aux athlètes et aux entraîneurs uniquement sur une base nationale, uniquement parce qu'ils sont nés au Bélarus, qu'ils vivent au Bélarus ou à l'étranger, mais qu'ils possèdent un passeport biélorusse ?

Nous exhortons l'ensemble de la communauté internationale de l'escrime à s'unir et à rester véritablement une famille FIE dans les moments les plus difficiles. Il est nécessaire d'empêcher l'incitation à la discorde, à la colère et à la haine au sein de la communauté sportive et d'être un exemple de solidarité et de tolérance pour les hommes politiques de tous les pays. Bien entendu, nous respecterons toute décision que vous prendrez. Cependant, je vous invite tous à ne pas mélanger le sport et la politique, mais à prendre des décisions uniquement dans l'intérêt du développement de l'escrime mondiale. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Le Venezuela.

Francisco Rafael Marín Alvarez (VEN) : Bonjour au Comité Exécutif et à toutes les Fédérations Sœurs. Je voudrais revenir sur ce qu'ont dit mes collègues précédents, à savoir qu'il ne faut pas mélanger la politique et le sport. Le Venezuela est économiquement isolé et bloqué depuis plus de quatre ans, et nous avons fait l'expérience directe de la discrimination et de la xénophobie. Nos athlètes et nos entraîneurs ont cessé de participer à des

compétitions parce que les gouvernements d'autres pays nous ont refusé des visas, même si les fédérations ont toujours été prêtes à nous aider. Mais en tant que petit pays d'Amérique du Sud, nous passons inaperçus. Nous avons fait l'expérience de ce que cela signifie de vouloir participer à des compétitions et de ne pas pouvoir le faire en raison de problèmes politiques.

Chaque année, le 6 avril est célébré comme la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix. J'espère que le 6 avril de l'année prochaine, nous pourrons tous célébrer cette journée pour le sport et la paix, avec la participation d'athlètes et d'officiels de Russie et du Bélarus, car nous voulons changer le monde. Faisons-le à partir d'ici et faisons preuve d'unité.

Personne n'est d'accord avec les guerres. Nous avons également subi des coupures de courant. Nos enfants ont également du mal à s'entraîner. Nous avons aussi des problèmes d'alimentation. Nous avons aussi des problèmes dont personne n'est parfois au courant. Le camarade africain l'a dit. Il y a des interventions militaires dans de nombreuses parties du monde, mais nous ne sommes pas à l'ONU. Nous sommes à la Fédération internationale d'escrime, et c'est ici que nous devons discuter du sport et de l'unité et envoyer au monde le message que nous pouvons contribuer à la paix par le sport. Si nous pouvons contribuer à la fraternité, les coéquipiers sud-africains sont un excellent exemple de la façon dont la violence peut être changée par un match de rugby. Ils peuvent nous donner une leçon à ce sujet.

C'est pourquoi, depuis le Venezuela, nous appelons tout le monde à l'unité, à la solidarité et au travail d'équipe. Je le répète, j'espère que le 6 avril, nous pourrons tous rejeter toute forme de guerre et toujours ouvrir les bras à la paix. Mais je le répète, personne, personne ne s'est souvenu que le Venezuela est bloqué depuis quatre ans, que le Venezuela est confronté à la xénophobie depuis quatre ans, que nos athlètes ont été attaqués dans les aéroports, que moi, en tant que Fédération, j'ai été attaqué dans les aéroports en raison de nos problèmes de migration, de nos problèmes de déplacement.

Nous devons donc tous faire face aux problèmes mondiaux. La politique n'est pas le moyen de les résoudre dans cet espace, car ce n'est pas nous qui prenons les décisions politiques de nos pays. Nous prenons des décisions sportives et je vous invite à prendre une décision pour le sport.

J'exprime ma solidarité avec les camarades ukrainiens ; nous en avons fait l'expérience. Nous avons connu ces pannes d'électricité sous un autre style, mais nous les avons vécues. Nous avons connu la discrimination ; nous avons aussi connu les attaques.

Nous allons travailler ensemble pour changer le monde. Commençons le changement à partir d'ici. Changeons-le avec le sport et envoyons le message qu'il est possible de travailler dans la paix et l'unité. De même, nous nous conformerons aux décisions prises par le Comité international olympique, qui est notre recteur, et nous le lui devons.

Merci aux collègues interprètes d'avoir porté ma voix, merci au Comité Exécutif de m'avoir donné le droit de m'exprimer. Nous voulons faire la paix. Faisons-le ensemble. Merci.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : La Russie.

Ilgar Mamedov (RUS) : Chers amis, chers collègues, chère Nathalie. En plus du test COVID, il est nécessaire

d'effectuer un test de santé mentale. Le comportement de certains membres du Congrès est inacceptable. Si vous vous souvenez, M. Khrouchtchev, de l'Union soviétique, a fait ce geste, et c'était un leader. Nous devons nous respecter les uns les autres, même si nous traversons une période difficile au sein de la FIE. Le Congrès de la FIE est l'occasion d'améliorer la compréhension globale de la menace que représente la division de la communauté de l'escrime. Cette situation est la crise la plus dangereuse à laquelle notre famille d'escrimeurs ait jamais été confrontée.

Olga Kharlan est une jeune athlète. Si vous le savez, je suis née à Bakou et j'ai déménagé de Bakou à Moscou en raison de la guerre entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Voici le président de la Fédération arménienne d'escrime, et nous avons de très bonnes relations, même si nous avons eu une guerre dans les années 90 et il y a deux ans. Il s'agit de relations humaines ; nous devons nous respecter mutuellement et nous sommes une famille sportive. Nous ne parlons jamais de politique parce que nous ne sommes pas des politiciens.

Personne n'a jamais fait le lien entre les athlètes américains et les opérations militaires de leur pays. Quelle est la différence entre les athlètes américains des États-Unis et les athlètes russes ? Ou bien vous ne connaissez pas l'histoire ? Personne ne les a incités à protester contre les décisions de leur département d'État et de la Maison Blanche.

En quoi la non-participation des sportifs russes aide-t-elle les athlètes ukrainiens ? Si les politiciens ne peuvent pas faire quelque chose pour rétablir la paix, nous, en tant que famille sportive, devons faire quelque chose. C'est pourquoi je souhaite faire une offre à la Fédération ukrainienne d'escrime. J'aimerais assurer l'entraînement et la participation de leurs équipes à des compétitions au cours des six prochains mois. Je comprends qu'il est difficile d'agir directement, mais par le biais d'un intermédiaire, si c'est possible, je peux tout organiser pour votre équipe. J'ai déjà voulu organiser cela avant les championnats du monde du Caire, mais malheureusement, c'était dangereux pour l'équipe ukrainienne.

Nos athlètes ont déjà souffert si vous le savez. Par exemple, l'équipe féminine de sabre était la première au classement. Maintenant, je viens de vérifier sur le site web de la FIE ; elles ont 43ème ou 42ème place dans le classement. Cela signifie qu'il ne reste plus qu'une compétition et que nous n'existons plus en escrime. Et c'était l'équipe numéro un après les Jeux olympiques.

Que pouvons-nous faire d'autre pour ne pas participer aux compétitions ?

Il y a six mois, nous avons eu une réunion ici à Lausanne lorsque je suis arrivé pour l'audience du tribunal. Nous avons eu avec Manolis Katsiadakis une réunion au tribunal. Ce n'était pas une vraie audience, mais une réunion pour analyser la situation, trouver une solution, un compromis. C'était le 1er juin et j'ai dit à Manolis : "Tu dis toujours que tous les athlètes sont tes enfants". C'était la Journée internationale de l'enfance. "Laissez nos enfants participer aux compétitions." Parce que je vous l'ai déjà dit, la non-participation n'arrête pas la guerre. Malheureusement, elle ne s'arrête pas. Ils ont leurs plans, et nous avons nos plans pour faire partie de la famille de l'escrime. Chers délégués, nous nous souvenons tous du discours de M. Thomas Bach : "Donnez une chance à la paix". Seul le sport peut nous aider à unir les gens. Ce n'est qu'à travers une compétition pacifique que nous pouvons montrer au monde notre unité. Ce n'est que si le sport reste neutre, si le sport reste en dehors de la politique, que nous aurons une chance de construire un avenir brillant et fort. Ensemble. Ensemble avec vous, mes collègues, merci beaucoup.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Les USA.

Samuel Cheris (USA, MH) : Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Exécutif, Mesdames et Messieurs les Congressistes. La guerre russo-biélorusse n'a pas seulement attaqué le pays de l'Ukraine, n'a pas seulement attaqué les forces armées de l'Ukraine, mais elle a aussi attaqué la population civile de l'Ukraine, elle a attaqué les athlètes de l'Ukraine. Comment pouvons-nous permettre à un pays qui empêche la vie civile, y compris l'entraînement des athlètes, de venir dire que nous avons le droit de concourir parce que nous sommes des escrimeurs pacifiques, alors que notre pays démoralise les athlètes d'un autre pays et les empêche de s'entraîner ? De nombreux membres des équipes russes et biélorusses sont des membres et des officiers de leur armée. Comment pouvons-nous permettre à ceux qui participent personnellement à l'agression d'être autorisés à concourir comme s'ils n'étaient pas complices ? Ont-ils démissionné de leur commission militaire ? Ont-ils protesté contre la guerre ? On a parlé de la protestation américaine, oui. Je veux dire que les athlètes américains, s'ils n'aiment pas ce que fait leur gouvernement, protestent. Les athlètes russes ont-ils protesté ? S'il s'agissait simplement d'une question philosophique, pourquoi un représentant de la fondation pour l'avenir de l'escrime russe a-t-il parcouru le monde en distribuant de l'argent ? Prétendument à des administrateurs pour qu'ils puissent assister à des compétitions et à des réunions, mais avec la contrepartie suivante : voici le discours que je veux que vous prononciez au Congrès, voici le vote que je veux que vous fassiez, et voici l'argent que je vous ai fourni. Cela vous aidera-t-il ? Cela les empêchera-t-il de faire des compétitions ? Je n'en sais rien. La FIE et le CIO ont interdit à l'Afrique du Sud de faire des compétitions en raison de l'apartheid et l'ont isolée de la communauté sportive. C'est l'un des éléments qui a finalement mis fin à l'apartheid. Alors oui, cela peut avoir un effet. Nous pouvons voter avec notre conscience et dire que si vous voulez rejoindre la famille, faites partie de la famille, et ne tuez pas la famille. Je vous remercie.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Peter Jacobs.

Peter Jacobs (GBR, MH) : Monsieur le Président par intérim, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Exécutif, chers amis de l'escrime. Je voudrais donner à mon intervention une tournure légèrement différente. Je veux parler du CIO et de notre relation avec lui parce que nous sommes en effet une organisation sportive indépendante. Mais nous sommes également affiliés et membres du CIO. N'oubliez pas que nos statuts stipulent dès le départ que toute nouvelle fédération doit être accréditée auprès de son Comité national olympique en tant qu'unique représentant de l'escrime dans son pays.

Pourquoi est-ce que je me lève et parle devant vous ? Je pense que c'est parce que, dans une certaine vanité, je suis peut-être la personne la plus ancienne de la FIE ici présente. J'ai été élu pour la première fois à une Commission il y a 45 ans. J'ai fait partie de l'exécutif pendant 24 ans et j'ai été trésorier ; j'ai également participé aux Jeux olympiques et j'ai été accrédité pour dix autres compétitions. J'espère donc que mes conseils seront utiles à certains.

Quelle est donc, selon moi, la première priorité de la FIE ? C'est d'être un sport olympique. Et quelle est notre deuxième priorité ? Rester un sport olympique. Et quelle est notre troisième priorité ? Ne rien faire qui mette en péril notre position auprès du CIO et notre statut de sport olympique. Fin de l'histoire, parce que chacune de vos fédérations dépend aussi du CIO, directement ou indirectement.

Non seulement les finances de la FIE sont financées par le CIO avec l'argent des Jeux tous les quatre ans, mais

c'est le soutien le plus stable dont dispose la FIE. Il se peut qu'il y ait actuellement des sponsors qui soutiennent l'escrime, et il y en aura peut-être à l'avenir. Mais qui, en fin de compte, voudra dépenser son énergie et son argent pour soutenir un sport qui n'est pas un sport olympique et qui n'est pas très connu ? Qui trouvera des sponsors et qui soutiendra les fédérations ? Chacune de vos fédérations dépend de votre Comité national olympique et de votre sport, notre sport, l'escrime, qui est un sport olympique et qui a donc un statut et un attrait. Ne mettez pas cela en danger.

Thomas Bach a déclaré en mars qu'il souhaitait que chaque Fédération Internationale Olympique soutienne le CIO dans ses activités actuelles, ni plus ni moins. Je crois savoir que le CIO a dit exactement la même chose à la FIE au cours des dernières semaines. Alors pourquoi tenter de risquer de commettre un suicide en escrime en allant à l'encontre du CIO maintenant ? Plutôt que de soutenir le Comité Exécutif dans sa décision de continuer à soutenir le CIO comme il le souhaite, au moins jusqu'en mars. Et personnellement, j'espère qu'à ce moment-là aussi, nous continuerons à soutenir le CIO dans tout ce qu'il fera, que ce soit pour maintenir la situation actuelle ou pour accueillir les Russes et les Biélorusses à nouveau dans l'escrime. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

Nathalie Rodriguez : Le Sénégal.

Mbagnick Ndiaye (SEN) : Merci beaucoup. Monsieur le Président par intérim, Madame la Directrice Exécutive de la FIE, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Exécutif, Mesdames et Messieurs les Délégués, Chers Congressistes, Le problème qui nous oppose et qui nous préoccupe aujourd'hui est un problème d'une extrême sensibilité. Il s'agit de parler ou de prendre des décisions en fonction d'une situation née de la politique. La guerre en Ukraine a été déclenchée par des politiciens et non par des sportifs. Cette guerre a des conséquences terribles. Les athlètes ne peuvent pas s'entraîner. En Afrique, les conséquences sont désastreuses pour les populations. Le coût de la vie a augmenté, qu'on le veuille ou non.

Mais poser ici, aujourd'hui, ce problème d'exclusion d'athlètes qui ne sont pas à l'origine de cette situation, d'athlètes étrangers à l'actualité, insister sur leur exclusion aujourd'hui en 2022, c'est pour nous, qui sommes là depuis plusieurs années, une nouveauté.

Lorsque l'Afghanistan a été envahi, avez-vous pris la décision de punir l'envahisseur ? Lorsque la Syrie a été envahie, avons-nous pris la décision de punir l'envahisseur ? Lorsque l'Arménie et l'Azerbaïdjan étaient en conflit, nous sommes-nous souciés de savoir qui avait tort, qui avait envahi et qui n'avait pas envahi ? Je pense que nous mélangeons deux domaines : la politique et le sport. Notre objectif doit être de défendre le sport pour que la guerre ne crée pas de haine entre les athlètes. Les sportifs doivent être à la base de la réconciliation, après les catastrophes des décisions politiques prises.

Oui, il y a la guerre, et ses conséquences, sur les athlètes mais aussi sur les populations. C'est ce que je veux dire. C'est pour cela qu'il faut essayer de trouver une solution à ce problème ; ce n'est pas en excluant les athlètes qu'on trouvera la meilleure solution. Je pense honnêtement qu'en tant que Président d'une Fédération et non pas en tant que membre d'un Comité Exécutif, je pense qu'il faut savoir être raisonnable. Savoir être raisonnable, c'est faire en sorte que nous essayions de trouver les solutions appropriées à ce problème. En faisant quoi ? En suivant la décision du Comité Exécutif de la FIE, qui cherche des voies et moyens, pour faire en sorte que notre famille soit unie, que notre famille aille dans le sens voulu par les athlètes et non pas dans le sens voulu par les politiques. C'est pourquoi, en tant que fédération libre et indépendante, libre et indépendante, libre et indépendante, nous suivons la décision du Comité Exécutif de la Fédération internationale.

Certes, nous ne sommes pas là pour voir la famille de l'escrime se diviser en deux, ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Il y aura toujours des guerres dans ce monde. Les gens prendront toujours des positions, dramatiques pour certains. Allons-nous passer tout notre temps à la Fédération internationale à dire : oui, il y a la guerre ici, nous sanctionnons, oui, il y a la guerre ici, nous sanctionnons, oui, il y a la guerre ici, nous sanctionnons ? Pourquoi ne l'avons-nous pas fait lorsque l'Afghanistan a été envahi ? Pourquoi ne l'avez-vous pas fait, vous, les membres de la FIE ?

Et en Afrique, ces invasions non déclarées, ces invasions qui ne sont pas officiellement déclarées, nous nuisent en créant des préjugés. Pourquoi ne cherchez-vous pas ces pays européens qui nous envahissent, ces pays européens qui nous créent des problèmes à nous, Africains ?

Applaudissements.

Pourquoi ne voulez-vous pas en parler ? Et parce qu'un pays a envahi un autre pays en Europe, en Europe, en Europe, vous vous élevez pour dire non, non et non. Pourquoi ne le dites-vous pas pour l'Afrique ? Pourquoi, mes chers délégués, ne le dites-vous pas pour l'Afrique ? Pourquoi ? Voulez-vous nous diviser ? Parce que d'un côté, il y a ceux qui souffrent, et de l'autre, il y a ceux qui envahissent.

Je pense que le Sénégal, en tant que pays indépendant, pays responsable, suit la décision du Comité et demande à tous ceux qui ont la même pensée, la même orientation, la même vision de suivre le Comité Exécutif de la Fédération internationale. Je vous remercie.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : La Finlande.

Joonas Lyytinen (FIN) : Monsieur le Président, chers amis, il est tout à fait vrai que la communauté internationale a échoué à de nombreuses reprises, qu'elle a commis des erreurs et qu'elle n'a pas pris les décisions qui s'imposaient, en particulier en ce qui concerne l'Afrique, mais aussi d'autres régions, et l'Europe a joué un rôle important à cet égard. Mais la façon de répondre aux erreurs du passé n'est pas de refaire les mêmes erreurs et d'échouer à nouveau de la même façon que nous avons échoué dans le passé. Nous avons entendu de nombreux appels à ne pas mélanger le sport et la politique dans cette salle. Je voudrais rappeler à tout le monde qu'en Russie, le président Poutine fait défiler les médaillés olympiques dans des rassemblements en faveur de la guerre, et que M. Pozdnyakov, qui est le président du Comité national de Russie, soutient publiquement la guerre.

On peut donc se demander qui mélange ici le sport et la politique. Est-ce nous ou les parties coupables d'avoir déclenché cette guerre d'agression ? Il est également vrai que les athlètes et les officiels russes sont des victimes. Ils sont victimes parce qu'ils ne peuvent pas pratiquer le sport qu'ils aiment et qu'ils se sont entraînés pendant des années. Ils sont victimes comme le million de jeunes hommes qui ont fui la Russie pour ne pas être mobilisés et envoyés combattre une guerre illégale en Ukraine et mourir. Ils sont victimes comme les 100 000 hommes russes qui ont déjà été tués et blessés dans la guerre en Ukraine.

Mais ils ne sont pas victimes des décisions que nous avons prises, ou que le CIO a prises, ou que la communauté internationale a prises, ou que les États-Unis ont prises, ou de toute autre partie que vous pourriez nommer. Ils sont les victimes des décisions prises par les gouvernements russe et biélorusse et non les victimes de nos décisions. Nous avons ici plaidé en faveur de l'indépendance, de la prise de décision et de l'interdiction de mélanger le sport et la politique. Je voudrais rappeler à tout le monde qu'en excluant les athlètes russes et biélorusses

au moins jusqu'en mars, nous ne suivons pas les ordres d'une quelconque partie extérieure. Nous suivons la recommandation du Comité international olympique, qui est la plus haute instance dirigeante du sport dans le monde. En tant que communauté sportive, nous prenons donc ces décisions en suivant la recommandation du CIO. Je recommande vivement que nous suivions le CIO et que nous votions en faveur de la proposition faite par le Comité Exécutif de maintenir l'exclusion jusqu'en mars et de prendre la décision à ce moment-là lors d'un Comité Exécutif extraordinaire. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Donc, la motion qui est présentée au Congrès, je le répète, est la suivante : " Acceptez-vous que le Comité Exécutif poursuive sa décision du 2 mars 2022 pour le moment, tout en réexaminant et en reconsidérant la situation en cas de nouvelles circonstances ?"

Nous allons ouvrir le vote sur cette motion.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Applaudissements.

La motion du Comité Exécutif a été adoptée.

Nathalie Rodriguez : Les décisions ont déjà été lues. Nous avons dit que le Comité Exécutif ne veut pas exclure les athlètes russes et biélorusses de la qualification olympique. Par conséquent, le Comité Exécutif a décidé à l'unanimité, lors de sa réunion du 25 novembre 2022, d'organiser un Congrès virtuel extraordinaire au début du mois de mars 2023 pour prendre des décisions concernant les options possibles pour la qualification olympique. Le Comité Exécutif se réunira en janvier 2023 pour établir les propositions qui seront soumises au Congrès extraordinaire.

Et la décision que vous venez de voter est que vous acceptez que le Comité Exécutif poursuive sa décision du 2 mars 2022 pour le moment, tout en réexaminant et en reconsidérant la situation en cas de nouvelles circonstances.

Applaudissements.

La prochaine partie du Congrès sera la remise des prix pour les points #13, #14 et #15, mais entre-temps, il y aura une pause-café.

(Pause-café)

13. Nomination des Membres d'Honneur

Nathalie Rodriguez : Veuillez prendre place. Nous passons aux dernières parties du Congrès. Veuillez-vous asseoir.

Nous commencerons la remise des récompenses par un peu de musique.

[La musique est jouée]

Cette musique appartient à la FIE. Si vous souhaitez l'avoir, vous êtes les bienvenus. Nous vous la fournirons. Elle a été composée en hommage à tous les escrimeurs du monde.

Applaudissements.

Le point n° 13 est la nomination des membres d'honneur. La parole est à Emmanuel Katsiadakis.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Chers amis, sur proposition du Comité Exécutif de la FIE, la Commission des honneurs s'est réunie et a approuvé à l'unanimité les candidats suivants au titre de membre d'honneur. M. Jacek Bierkowski et M. Victor Sergio Groupierre.

[Exclamations dans le public]

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Jacek et Victor, venez s'il vous plaît. Je sais que j'ai dû vous mentir, Jacek, pour que vous soyez présent. Je m'excuse pour ce mensonge, mais c'était pour le bien de l'escrime.

[Les prix sont décernés]

Applaudissements.

14. Trophée du Fair-Play 2022

Nathalie Rodriguez : Le point suivant est l'attribution du Trophée du Fair-Play 2022. Sur proposition du Conseil du Fair-Play, le Comité Exécutif a désigné Sheila Liliana Tejeda du Mexique et Zsombor Keszthelyi de Hongrie.

Applaudissements.

[Les prix sont décernés]

Applaudissements.

15. Vainqueurs des classements officiels et des Coupes des Nations 2022

Nathalie Rodriguez : Pour le point suivant, Vainqueurs des classements officiels et des Coupes des Nations 2022, je demande à tous les membres du Comité Exécutif de se diriger vers le mur des récompenses pour remettre les médailles aux athlètes et aux équipes. Tous les membres du Comité Exécutif, s'il vous plaît, il y a beaucoup de personnes qui vont recevoir des médailles. Au fait, je voudrais féliciter Yuki Ota, dont c'était l'anniversaire hier.

Applaudissements.

Classement individuel junior

Épée féminine - Hadley Husisian des États-Unis

Applaudissements.

Épée masculine - Zsombor Keszthelyi de Hongrie

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : La prochaine athlète qui devrait se préparer est Lauren Scruggs, des États-Unis.

Fleuret féminin - Lauren Scruggs des États-Unis

Applaudissements.

Fleuret masculin - Chase Emmer des États-Unis

Applaudissements.

Sabre féminin - Sugar Katinka Battai de Hongrie

Sabre masculin - Colin Heathcock qui est maintenant des États-Unis (Note : il tirait pour l'Allemagne quand il a gagné le classement).

Applaudissements.

Vainqueurs du classement par équipe junior

Nathalie Rodriguez : Maintenant les équipes juniors.

Épée féminine - Israël

Applaudissements.

Épée masculine - Égypte

Applaudissements.

Fleuret féminin - États-Unis

Applaudissements.

Fleuret masculin - Italie
Applaudissements.

Sabre féminin - France
Applaudissements.

Sabre masculin - Égypte
Applaudissements.

Classements individuels seniors

Nathalie Rodriguez : Passons maintenant aux classements individuels seniors.

Épée féminine - Injeong Choi de Corée
Applaudissements.

Épée masculine - Romain Cannone de France
Applaudissements.

Fleuret féminin - Lee Kiefer des États-Unis
Applaudissements.

Fleuret masculin - Tommaso Marini d'Italie
Applaudissements.

Sabre féminin - Anna Bashta d'Azerbaïdjan
Applaudissements.

Sabre masculin - Áron Szilágyi de Hongrie

Nathalie Rodriguez : Áron n'est pas là. Pouvons-nous demander à la Fédération de recevoir sa médaille ?

Applaudissements.

Vainqueurs du classement par équipe senior

Nathalie Rodriguez : Maintenant les équipes seniors.

Épée féminine – La Corée
Applaudissements.

Épée masculine – La France
Applaudissements.

Fleuret féminin – L'Italie
Applaudissements.

Fleuret masculin – L'Italie
Applaudissements.

Sabre féminin – La France
Applaudissements.

Sabre masculin – La Corée
Applaudissements.

Grand Prix des Nations

Nathalie Rodriguez : Le vainqueur des trois Grands Prix des Nations Juniors, Cadets et Vétérans est les Etats-Unis.

Les Etats-Unis, veuillez venir recevoir les trois médailles.
Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Le Grand Prix des Nations Senior est attribué à la France.
Applaudissements.

Je vous remercie de votre attention.

16. Points divers

Nathalie Rodriguez : Merci beaucoup. Nous passons donc au dernier point de l'ordre du jour, à savoir les points divers.

Pour le deuxième point, je demanderai à Jacek Bierkowski de faire une présentation sur les préparatifs des Jeux olympiques. Mais je m'occuperai moi-même du premier point. Je dois admettre, et je déteste cela, que je ne suis pas parfaite. Je dois vous dire que j'ai juste oublié - c'est entièrement ma faute - de soumettre à votre approbation le rapport du Congrès 2021, que vous avez reçu, et qui est affiché sur notre site web, mais nous ne l'avons pas voté. C'est entièrement ma faute. Donc, si vous êtes d'accord, je voudrais que vous votiez sur ce point, pour ne pas l'oublier. J'ouvre donc le vote sur le rapport du Congrès 2021, que vous avez reçu et qui est affiché sur notre site web.

Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Je vous remercie de l'avoir approuvé et je vous prie de m'excuser.

Nathalie Rodriguez : Jacek, voulez-vous venir à la tribune ? Jacek Bierkowski et Dieter Lammer sont les deux délégués techniques des Jeux Olympiques, et ils souhaitaient faire le point sur les préparatifs en cours pour les Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

Jacek Bierkowski (POL) : Tout d'abord, je voudrais remercier la Commission des honneurs pour ce titre. Ce fut une grande surprise pour moi. C'est une grande surprise pour moi.

Applaudissements.

Mon ami Dieter Lammer et moi-même souhaitons vous présenter la situation de la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Tout le monde se souvient du Grand Palais, l'un des plus beaux bâtiments de Paris, et c'est le bâtiment que nous utiliserons lors de nos Jeux Olympiques à Paris. Vous vous souvenez également que ce bâtiment a accueilli les Championnats du monde seniors en 2010, puis nous avons célébré notre 100e anniversaire en 2013 et notre 105e anniversaire en 2018. Il s'agit de notre visite en septembre de cette année. Le Grand Palais ressemble à ceci.

[Exclamations dans le public]

Pas trop mal, pas trop mal. Oui.

(Rires)

Nathalie Rodriguez : Ce sera mieux.

Jacek Bierkowski (POL) : Ce monsieur, c'est peut-être Dieter.

(Rires)

Revenons aux choses sérieuses. Il s'agit de la rénovation du Grand Palais, un projet gigantesque. Le coût de la rénovation s'élève à 500 millions d'euros, ce qui est énorme. Bien sûr, le coût des Jeux olympiques organisés

en France n'est que de 7,6 milliards d'euros. Ils vont tout démolir, mais tout doit rester à l'identique de ce qu'il était il y a de nombreuses années. La capacité de ce palais est de 8000 places, y compris les places pour les fauteuils roulants et les dimensions de l'aire de jeu. Il s'agit d'un endroit où nous devrions installer la plateforme avec les quatre pistes en couleurs, et la piste centrale finale mesure 46 mètres de long et 60 mètres de large. C'est ainsi que le site se présente actuellement, et j'aimerais demander à Dieter d'expliquer comment tout doit être positionné.

Dieter Lammer : D'accord. En bleu, vous voyez le site ; au milieu, vous voyez les quatre pistes en couleurs et la piste du podium. Sur le côté droit, vous voyez l'entrée ; en dessous, vous voyez la zone d'échauffement. Sur le côté gauche se trouve la zone d'attente des boxes. En bleu, sur le côté gauche du terrain de jeu, vous voyez la zone d'échauffement final et la chambre d'appel. La zone d'échauffement se trouve au premier étage de ce site. Nous pourrions peut-être voir un autre plan, mais il s'agit de la construction actuelle.

Jacek Bierkowski (POL) : La construction du Grand Palais ne nous permet pas de décrire facilement l'organisation de la compétition. La diapositive bleue ci-dessus montre l'état complet de la salle d'appel, et les arbitres et les tireurs descendent par les escaliers jusqu'à l'aire de jeu - diapositive suivante.

Dieter Lammer : Voici le programme des compétitions. Comme d'habitude, nous commençons par trois jours de compétitions individuelles, suivis par les compétitions par équipe, comme vous le voyez ici à l'écran. Ce programme est très similaire à celui de Tokyo.

Jacek Bierkowski (POL) : Vous pouvez voir l'alternance des armes féminines et masculines, chaque jour cela change, c'est absolument la même condition. Ce village olympique. Je suis désolé, je n'utilise pas ce laser car il est interdit en Europe. Le village olympique est une vaste zone située au nord de Paris. Le nom de ce quartier est Saint-Denis. La zone bleue est le réfectoire, et cette partie est la zone d'entraînement. Vous pouvez voir la polyclinique, la gare routière, etc. Tout est là. Les deux bâtiments en bleu sont notre salle d'entraînement. Dieter va vous montrer.

Dieter Lammer : Oui. Il s'agit de la salle d'entraînement jusqu'à présent. Les salles de d'entraînement sont situées dans deux anciens cinémas. Nous avons deux sites d'entraînement. Chaque site d'entraînement dispose de huit pistes, et nous devons partager les pistes pour quelques séances avec le pentathlon moderne. Mais en général, je pense que ces sites ne sont pas trop éloignés pour les athlètes et les entraîneurs parce qu'ils sont situés à l'intérieur du village olympique.

Jacek Bierkowski (POL) : La taille est également suffisante. Les deux studios, le studio A et le studio B, ont la même taille ; ils font 432 mètres carrés ensemble. La table de réparation et les toilettes devraient également se trouver à proximité de ces studios, et les bancs pour les entraîneurs devraient se trouver près des murs. Dieter est en train de préparer un programme d'entraînement ; les athlètes du pentathlon pourront également l'utiliser. Encore une information, s'il vous plaît. L'ouverture de la salle est prévue pour le 20 juillet.

L'emplacement et la distance.

Le Grand Palais est situé exactement au centre de Paris. Il est proche des Champs-Élysées, de la place de la Concorde et du pont Alexandre III, facilement accessible à pied. Il est à trois minutes maximum de la station de métro École-Militaire. Pas très loin de Franklin Roosevelt. C'est un très bel endroit, comme vous le savez. Veuillez montrer la diapositive suivante. Le village olympique n'est pas très loin de Paris, il se trouve à environ 15 kilomètres du Grand Palais, à 35 minutes en bus ou en minibus. Le Comité d'organisation, comme à Tokyo,

comme à Londres, prépare une voie spéciale, une voie olympique sur la rue, sur la route qui sera utilisée par les minibus et les bus olympiques sans circulation. Nous espérons donc qu'il ne faudra pas beaucoup de temps pour aller du village olympique au Grand Palais.

Pour votre information, les ITO, les délégués de la SEMI, les délégués médicaux, les délégués des commissions d'arbitrage, le Directoire technique, ainsi que la famille de la FIE seront logés dans le même hôtel, qui se trouve à environ deux kilomètres à pied du Grand Palais. Il faut au maximum vingt minutes de marche, et nous n'avons pas besoin d'utiliser les transports locaux. C'est un endroit très agréable et très proche de notre lieu de réunion.

Dieter Lammer : La planification actuelle de l'épreuve test se tiendra au Grand Palais les 9 et 10 du mois d'août de l'année prochaine. L'épreuve test comprendra le fleuret féminin individuel, l'épée masculine individuelle et le sabre féminin par équipe. Comme vous pouvez le constater, nous sommes très proches de la fin des Championnats du monde, mais nous n'avons pas d'autres possibilités d'accueillir cette épreuve test.

Jacek Bierkowski (POL) : Vous voyez les noms des représentants de la FIE. Il s'agit de Mme Nathalie Rodriguez, directrice générale, de Dieter Lammer, notre délégué technique, le directeur technique et sportif de la FIE, et de moi-même. Et enfin, la vue de Paris. Si vous avez des questions relatives à la préparation du site, nous sommes prêts à répondre à l'une ou l'autre de vos questions.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Merci beaucoup. Je vous remercie. Avant que le président par intérim ne clôture le Congrès, je voudrais faire deux remarques. Tout d'abord, je voudrais remercier nos traducteurs d'aujourd'hui pour leur excellent travail.

Applaudissements.

Et je voudrais faire un commentaire spécial concernant le personnel de la FIE, qui a soutenu la famille de l'escrime au cours des dernières années difficiles pendant le Covid. Ils ont été fantastiques ; sans leur soutien, je pense que cela aurait été très difficile. Et je veux leur dire du fond du cœur, merci beaucoup.

Applaudissements.

La parole est au président par intérim.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci Nathalie. Chers Congressistes, je voudrais vous remercier chaleureusement pour votre participation à ce Congrès, un Congrès historique, puisqu'il s'agissait du 100e Congrès de notre histoire. Je pense qu'il a été couronné de succès et qu'une grande partie de ce travail vous revient, ce dont je vous remercie de tout cœur. Je voudrais également remercier le Comité Exécutif pour son aide dans tous les domaines. Je tiens à remercier notre Directrice générale pour son engagement au sein du siège et dans notre travail, ainsi que le Directeur sportif. Et, bien sûr, tout le personnel qui a travaillé dur pour que ce Congrès soit une réussite. Encore une fois, je vous remercie pour votre participation et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Je vous remercie.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Veuillez laisser vos boîtiers de vote sur la table. Pour ce soir, n'oubliez pas d'apporter votre accréditation.

FILE



Annexes



2023 Congrès extraordinaire en ligne

10 MARS 2023

Contenu

Contenu	02
Présences	03
Fédérations présentes ou représentées	04
Agenda	09
Validation des présences et des pouvoirs	10
Discours du président par intérim de la FIE	28
Décisions concernant les athlètes et officiels de Russie et du Belarus	32

Présences

La réunion est ouverte à 13h00.

Membres du Bureau:

Emmanuel KATSIADAKIS (MH, GRE)
Ferial Nadira SALHI (ALG)
Ana Irene DELGADO GUERRA (PAN)
Abdelmoneim ELHUSSEINY (EGY)
Erika AZE (LAT)

Président par intérim
Secrétaire-Trésorier
Vice-présidente
Vice-Président
Vice-présidente

Membres du Comité exécutif:

Donald ANTHONY JR (USA)
Paolo AZZI (ITA)
Bruno GARES (FRA)
Vadym GUTTSAIT (UKR)
Velichka HRISTEVA (BUL)
Novak PEROVIC (RSA)
Oleg PESKOV (KAZ)
Yuki OTA (JPN)

Presidents of the Confederations:

Giorgio SCARSO (ITA)
Helen SMITH (MH, AUS)
HH. Engr. Sheikh Salem Sultan S. AL QASIMI (UAE)
Mbagnick NDIAYE (SEN)
Vitaly LOGVIN (MEX)

Président de la Confédération européenne
Présidente de la Confédération océanienne
Président de la Confédération asiatique
Président de la Confédération africaine
Président de la Confédération panaméricaine

Ruben LIMARDO (VEN)

Président de la Commission des athlètes

Nathalie RODRIGUEZ (M.-H.)
Dieter LAMMER

CEO
Directeur sportif et technique

Fédérations présentes ou représentées

AFGHANISTAN	Représenté par le Kirghizistan	
ALGERIE	RAOUF SALIM BERNAOUI EL HOUSSINE AMEZIANE ISLAM BILEL HADI	Délégué votant
ANGOLA	MEVEN PEREIRA	Délégué votant
ANTIGUA ET BARBUDA	ILEATHEA CABRAL	Déléguée votante
ARGENTINE	VICTOR SERGIO GROUPIERRE	Délégué votant
ARMÉNIE	ARMEN GRIGORYAN NATALIA BUNATYAN	Délégué votant
ARUBA	MIGALDA JANSEN	Déléguée votante
SAMOA AMÉRICAINES	IRENE KANE	Déléguée votante
AUSTRALIE	VINCENT ELIAS	Délégué votant
AUTRICHE	Représentée par l'Allemagne	
AZERBAIJAN	VASIF MAMMADOV	Délégué votant
BAHAMAS	Représentées par la Guyane	
BARBADOS	Représenté par le Venezuela	
BELGIQUE	PIET WAUTERS	Délégué votant
BELIZE	Représenté par le Costa Rica	
BENIN	TAMEGNON JACQUES OKOUMASSOUN HYPOLITE ATIMBOSSOU	Délégué votant
BIELORUSSIE	VITALI SOKOLOVSKI NATALIYA TSEKHA	Délégué votant
BOLIVIE	VIVIANA CHACÓN URDININEA	Déléguée votante
BOTSWANA	MANDLENKOSI MASUKU	Délégué votant
BRÉSIL	ARNO PÉRIILLIER SCHNEIDER	Délégué votant
BAHRAIN	SALEH FARHAN	Délégué votant
BRUNEI	NASHRIQ MOKSIN	Délégué votant
BULGARIE	VELICHKA HRISTEVA	Déléguée votante
BURKINA-FASO	DJIBRIL ZEBE HYACINTHE DIARRA	Délégué votant
CAMBODGE	ANG SOK	Délégué votant
CANADA	YANN BERNARD DAVID HOWES	Délégué votant
CHILI	BARBARA BLUMEL	Déléguée votante
CHINE	HAIBIN WANG SHENG LEI ZHIGANG HOU	Délégué votant
CHYPRE	Représentée par la Grèce	
COTE D'IVOIRE	ZADI THÉODORE GOGOUA	Délégué votant
CAMEROUN	DIEUDONNÉ MARCEL AMOUGOU NGUINA	Délégué votant

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	MICHEL MAUNZA PITCHOU BOLENGE	Délégué votant
COLOMBIE	MARIANA VILA CARVAJAL	Déléguée votante
CAP VERT	MARIA RAMOS SILVA	Déléguée votante
COSTA RICA	LUIS ALBERTO CRUZ MELENDEZ ALBERTO CRUZ GARCIA	Délégué votant
CROATIE	ANTONIO TRCIN IRENA SULJIC	Délégué votant
CUBA	ALHAJADIS RICARDO BANDERAS MIRANDA	Délégué votant
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	OLDRICH KUBISTA	Délégué votant
DANEMARK	JAN JENSEN	Délégué votant
DOMINIQUE	CODY MORRIS	Délégué votant
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	LUIS BERNARDO	Délégué votant
ECUADOR	LORENA ARROYO	Déléguée votante
EGYPTE	ABDELMONEIM ELHUSSEINY	Délégué votant
EL SALVADOR	JUAN GOMEZ MELISSA ALVARENGA	Délégué votant
ESPAGNE	JOSE LUIS ABAJO GOMEZ ANTONIO GARCIA HERNANDEZ	Délégué votant
ESTONIE	AIVAR PAALBERG	Délégué de vote
FINLANDE	JOONAS LYTTINEN VARPU WIENS	Délégué votant
FRANCE	BRUNO GARES SYLVIE LE MAUX	Délégué de vote
GRANDE-BRETAGNE	HILARY PHILBIN GEORGINA USHER PETER JACOBS	Déléguée votante
GEORGIE	NINO JERENASHVILI	Délégué votant
ALLEMAGNE	CLAUDIA BOKEL ALEXANDER BÖHM GORDON RAPP REKA SZABO	Déléguée votante
GHANA	MOHAMMED MAHADI	Délégué votant
GRECE	IOANNIS LIGNOS	Délégué votant
GUATEMALA	OTTO BALDERRAMOS	Délégué votant
GUAM	ANTHONY CAMACHO	Délégué votant
GUYANA	AVINASH SOMIR	Délégué votant
HAÏTI	SAGINE DORCIL DUKERNIS LOUIS JOSEPH	Déléguée votante
HONDURAS	Représenté par l'Uruguay	
HONG KONG	WING SUN ALEXANDER N WALSON YEUNG	Délégué votant
HONGRIE	ZSOLT CSAMPA	Délégué votant

INDONESIE	AGUS SUPARMANTO	Délégué votant
INDE	RAJEEV MEHTA	Délégué votant
IRAN	ALIREZA POURSALEMANI	Délégué votant
IRLANDE	URSULA KAPPUS NUALA MCGARRITY	Déléguée votante
IRAQ	ZEYAD SALEEM HASSAN AL MUSAWI	Délégué votant
ISLANDE	NIKOLAY IVANOV MATEEV	Délégué votant
ISRAËL	JOSEF HARARI	Délégué votant
ÎLES VIERGES	ANDRES FRIEBUS JOYCE BOLANOS	Délégué votant
ITALIE	MAURIZIO RANDAZZO GIUSEPPE CAFIERO	Délégué votant
JAMAÏQUE	JAMES MCBEAN	Délégué votant
JORDAN	KHALED ATIYAT	Délégué votant
JAPON	KIYOSHI WADA ITSUKI NISHIZAWA SHUNSUKE SAKA YUSUKE AOKI	Délégué votant
KAZAKHSTAN	MIRBULAT ABUOV DMITRIY GRYAZNOV ELMIR ALIMZHANOV	Délégué votant
KENYA	SIMON NDICHU STEPHEN KUYA	Délégué votant
KYRGYZSTAN	OSMONZHAN KASYMOV	Délégué votant
CORÉE	JONG HYUNG CHO	Délégué votant
ARABIE SAOUDITE	AHMED ALSABBAN	Délégué votant
KUWAIT	ABDULLAH ALWAALAN	Délégué votant
LETTONIE	BAIBA BRANDULE	Délégué votant
LIBYE	DHW TOUMI	Délégué votant
LIBAN	JIHAD SALAMEH IMAD NAHAS	Délégué votant
LITUANIE	AIDA VENGALE	Déléguée votante
LUXEMBOURG	PASCAL TESCH GÉRARD ZENS	Délégué votant
MACAO	U CHUN CHAN IN I LAO	Délégué votant
MADAGASCAR	MICKAEL RAKOTONDRAMANANA	Délégué votant
MONACO	Représenté par la France	
MAROC	MOHAMMED NAHI	Délégué votant
MALAISIE	AINAA FARIK	Déléguée votante
MOLDOVA	OLGA COJOCARI MIHAIL PAGHIEV	Déléguée votante
MEXIQUE	JORGE CASTRO	Délégué votant

MONGOLIE	DORJSUREN GANBAATAR	Délégué votant
MACÉDOINE DU NORD	ZORAN STOJANOVIC	Délégué votant
MALI	WAHABOU ZOROME	Délégué votant
MAURICE	VEENA GUNPUT	Déléguée votante
MAURITANIE	ABDALLAHI EL MOUSTAPH	Délégué votant
MYANMAR	Représenté par l'Ouzbékistan	
NICARAGUA	WILLIAM GENET	Délégué votant
PAYS-BAS	LEON PIJNAPPEL ETIENNE VAN CANN BERT VAN DE FLIER	Délégué votant
NEPAL	SUNIL KUMAR SHRESTHA	Délégué votant
NIGERIA	ADEYINKA SAMUEL	Délégué votant
NIGER	TIEMO ADAMOU IDRISSE	Délégué votant
NORVÈGE	BJØRN FAYE	Délégué votant
NOUVELLE ZÉLANDE	DAVID ELDER	Délégué votant
OMAN	Représenté par le Kazakhstan	
PAKISTAN	USMAN AHMED	Délégué votant
PANAMA	SOLMORAINE AMEGLIO DE DORATI	Déléguée votante
PAPOUSIE NOUVELLE GUINÉE	Représentée par la Nouvelle-Zélande	
PARAGUAY	MIGUEL ANGEL PAREDES FASSINO	Délégué votant
PÉROU	MARIEL SIFUENTES CRUZ	Déléguée votante
PHILIPPINES	LEAH GONZALEZ	Déléguée votante
PALESTINE	DAWOUD MITWALI	Délégué votant
POLOGNE	PIOTR GIRDWOYN	Délégué votant
PORTUGAL	CLAUSO NEVES	Délégué votant
PUERTO RICO	JUAN CARLOS RAMIREZ CONCEPCION	Délégué votant
QATAR	KHALID AL HAMADI MASSIMO OMERI	Délégué votant
ROUMANIE	MARIUS FLOREA ROXANA BARLADEANU	Délégué votant
AFRIQUE DU SUD	MICHAEL STAFFORD LOUISE LOMBARD	Délégué votant
RUSSIE	ILGAR MAMEDOV EKATERINA KONDRATEVA	Délégué votant
RWANDA	PAUL OGAA PACIFIQUE MUTESA	Délégué votant
SAMOA	HELEN SMITH	Déléguée votante
SAN MARINO	Représenté par l'Italie	
SENEGAL	OUMAR MAIGA MAMADOU SY	Délégué votant
SINGAPOUR	JULIANA SEOW	Déléguée votante
SERBIE	DEJAN RUSKI VUKASIN STOSIC	Délégué votant

SLOVÉNIE	Représentée par la Croatie	
SRI LANKA	SAMANTHI WEERASINGHE AJITH SIYAMBALAPITIYA	Délégué votant
SUISSE	LARS FRAUCHIGER	Délégué votant
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	ATTILA ERSEK	Délégué votant
SUÈDE	OTTO DRAKENBERG ANA VALERO-COLLANTES	Délégué votant
SYRIE	AHMAD ALREFAAI	Délégué votant
THAÏLANDE	CHANCHAI YOSSUNDARA	Délégué votant
TAJIKISTAN	TURAI ABDURAKHMON	Délégué votant
TURKMENISTAN	MERET MEREDOV	Délégué votant
TOGO	AMI BRIGITTE DJEWA	Déléguée votante
TAIPEI CHINOIS	KOVACS LIN	Délégué votant
TUNISIE	MOHAMED SOFIANE CHAOUACHI	Délégué votant
TÜRKIYE	MURAT ATALI ABDUSSAMET ARSLAN	Délégué votant
ÉMIRATS ARABES UNIS	MOUSA ALBLOOSHI	Délégué votant
OUGANDA	KENNETH ORINGO	Délégué votant
UKRAINE	SERGII MISHCHENKO OLGA KHARLAN NATALIIA CONRAD	Délégué votant
URUGUAY	DIAMANTE PEIRANO LUIS FILARDI	Délégué votant
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	RITA COMES GREG MASSIALAS JENNIFER YAMIN KELLY KOEHLER LORRIE MARCIL-HOLMES	Déléguée votante
OUZBEKISTAN	GULNORA SAIDOVA	Déléguée votante
VENEZUELA	FRANCISCO RAFAEL MARÍN ALVAREZ	Délégué votant
VIETNAM	LE QUANG PHUNG	Délégué votant
YEMEN	Représenté par l'Irak	
	SEYMOUR BAGNELL	LUMI Global
	ALEXANDER HAMPSHIRE	LUMI Global
	EDWARD GARDINER	Notaire, de Cheeswrights Notaries Public
	JORGE IBARROLA	Avocat, Libra Law

Ordre du jour

1. Validation des présences et des pouvoirs
2. Allocution du Président par intérim
3. Décisions concernant les athlètes et les officiels de la Russie et du Belarus
4. Mise à jour du système de qualification olympique

Validation des présences et des pouvoirs

(Tout le monde se connecte et teste le son et le canal).

Nathalie Rodriguez : Bonjour, bon après-midi, bonsoir, bonne nuit à tous. Certains d'entre vous sont en retard, nous essayons de les faire entrer le plus tôt possible. Avant d'aller plus loin, je voudrais présenter le notaire, qui est dans le bureau de Lumi et je voudrais donner la parole à Monsieur Gardiner, qui est le notaire à côté de Lumi. Monsieur Gardiner ?

Edward Gardiner : Merci Nathalie et bonjour à tous. Ou bon... Bonjour à tous. Je m'appelle Edward Gardiner et je suis notaire dans une étude notariale de la ville de Londres. J'ai été désigné aujourd'hui pour superviser le processus de vote en ligne et toutes les questions qui s'y rapportent. Et surtout, je veillerai à ce qu'il n'arrive absolument rien à la plateforme de vote pendant le vote. Et surtout que tous les votes soumis soient totalement anonymes. Je produirai un rapport après la réunion. D'accord, merci.

Nathalie Rodriguez : Merci Monsieur Gardiner. Je vais également vous présenter l'avocat de la FIE, qui se trouve dans la salle de réunion de la FIE. Donc, M. Ibarrola.

Jorge Ibarrola : Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Je m'appelle Jorge Ibarrola, je suis avocat, avocat suisse inscrit au barreau du canton de Vaud, Suisse. Et je suis ici pour toutes les raisons qui... peuvent être utiles à la tenue de cette assemblée générale. Je vous remercie de votre présence.

Nathalie Rodriguez : Nous allons donc commencer par l'appel des présences et ensuite par la liste des pouvoirs. Le Guatemala a levé la main. Oui, Guatemala ? Le Guatemala ?

Guatemala : Présent.

Nathalie Rodriguez : Non. Vous avez levé la main. Nous commençons par l'appel. Lorsque je ferai l'appel de votre fédération, je vous demanderai d'ouvrir votre micro et de dire "présent". Je vais donc commencer. L'Algérie ?

Algérie : Présente.

Nathalie Rodriguez : Algerie.

Algeria : Bonjour, Present.

Nathalie Rodriguez : Présente. Je vous remercie. L'Angola ? L'Angola ? L'Angola êtes-vous présent ? Lumi peut-elle nous dire si l'Angola est connecté ?

Lumi : Angola n'est pas connecté pour le moment.

Nathalie Rodriguez : Pas encore connectée. Ok, je reviendrai vers eux. Antigua et Barbuda ? Antigua et Barbuda, êtes-vous présent ?

Antigua et Barbuda : Bonjour. Oui, je suis présent.

Nathalie Rodriguez : Je vous remercie. Argentine ?

Argentine : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Arménie ? L'Arménie ? L'Arménie est-elle présente ? Lumi, l'Arménie est-elle connectée ?

Lumi : L'Arménie est connectée à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Alors, l'Arménie, vous pouvez dire présent ? Donc, je reviendrai vers Arménie après. Aruba ? Est-ce qu'Aruba est présente ? Est-ce qu'Aruba est connectée ? Lumi, est-ce qu'Aruba est connecté ?

Lumi : Aruba s'est connecté à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Aruba, vous êtes là ? Alors, je reviendrai vers vous après. Samoa américaines ?

Samoa américaines : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Australie ?

Australie : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Azerbaïdjan ?

Azerbaïdjan : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Belgique ?

Belgique : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Bénin ? Le Bénin ?

Bénin : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Biélorussie ?

Biélorussie : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Bolivie ? La Bolivie ? La Bolivie est-elle connectée ?

Lumi : La Bolivie n'est pas connectée à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Est ou n'est pas ?

Lumi : N'est pas.

Nathalie Rodriguez : J'y reviendrai. Le Botswana ? Le Botswana ? Le Botswana est-il connecté, s'il vous plaît ?

Lumi : Oui, le Botswana est connecté à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Ok. Le Botswana est-il présent ? Botswana ? Le Botswana est-il présent ou non ?

Botswana : Le Botswana est présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Brésil ?

Brésil : Le Brésil est ici. Le Brésil est présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Bahreïn ?

Bahreïn : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Brunei ?

Brunei : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Bulgarie ? La Bulgarie ? La Bulgarie est-elle présente ? La Bulgarie est-elle connectée ?

Lumi : Oui, la Bulgarie est connectée à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Merci. Bulgarie, êtes-vous présente ? Je reviendrai vers vous après. Burkina Faso ? Le Burkina Faso, pouvez-vous confirmer si vous êtes présent ? Burkina Faso ? Je reviendrai au Burkina Faso¹. Le Cambodge ?

Cambodge : Oui, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Canada ?

Canada : Canada, présent, Nathalie.

Nathalie Rodriguez : Merci, Yann. Le Congo ? Le Congo ? Le Congo est-il connecté ?

Lumi : Le Congo n'est pas connecté à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Chili ?

Chili : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Chine ? La Chine ? La Chine ? La Chine est-elle connectée ?

Lumi : Oui, la Chine est connectée à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Chine ? Pouvez-vous répondre s'il vous plaît ? Êtes-vous présente ? D'accord. Je reviendrai sur la Chine. Côte d'Ivoire ?

1. Le Burkina Faso a confirmé sa présence dans le chat.

Chine : Présente, désolé. La Chine est présente.

Nathalie Rodriguez : La Chine est présente. D'accord. Côte d'Ivoire ? La Côte d'Ivoire ? La Côte d'Ivoire est-elle connectée ?

Lumi: Oui, la Côte d'Ivoire est connectée à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Merci. Côte d'Ivoire, êtes-vous présent ? Ok, nous y reviendrons. Le Cameroun ? Le Cameroun ? Êtes-vous présent ? Le Cameroun ? Nous reviendrons sur le Cameroun. République démocratique du Congo ?

République démocratique du Congo : Présents. Nous sommes présents.

Nathalie Rodriguez : Merci. Colombie ? La Colombie ? Êtes-vous présente, Colombie ? Nous reviendrons sur la Colombie. Cap-Vert ?

Cap-Vert : Présent.

Nathalie Rodriguez : Le Cap-Vert est-il présent ?

Cap-Vert : Présent.

Nathalie Rodriguez : Ok. Présent, très bien. Costa Rica ?

Costa Rica : Costa Rica, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Croatie ?

Croatie : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Cuba ? Êtes-vous présent, Cuba ?

Cuba : Cuba est présente. Présente.

Nathalie Rodriguez : Oui, très bien. Très bien. République Tchèque ?

République tchèque : La République tchèque est présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Danemark ? Le Danemark est-il présent ? Le Danemark peut-il dire s'il est présent ?

Danemark : Oui, le Danemark est présent.

Nathalie Rodriguez : Ok. La Dominique ? Nous reviendrons sur la Dominique. La République dominicaine ? - La République dominicaine est présente, n'est-ce pas ? Oui, dans le chat. L'Equateur ? L'Equateur ?

Équateur : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Égypte ?

Égypte : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Salvador ?

El Salvador : El Salvador présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Espagne ?

Espagne : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Estonie ?

Estonie : Estonie, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Finlande ?

Finlande : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La France ?

France : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Grande-Bretagne ?

Grande-Bretagne : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Géorgie ?

Géorgie : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Allemagne ?

Allemagne : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Ghana ?

Ghana : Ghana, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Grèce ?

Grèce : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Guatemala ? Le Guatemala ?

Guatemala : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Guinée ?

Guinée² : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Guam ?

Guam : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Guyane ?

Guyane : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Haïti ?

Haïti : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Hong Kong ?

Hong Kong : Bonjour, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Hongrie ? La Hongrie ?

Hongrie : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Indonésie ?

Indonésie : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Inde ?

Inde : Oui présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Iran ?

Iran : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Irlande ?

Irlande : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. J'ai déjà appelé l'Iran.

L'Iran : Oui, Nathalie. Je suis présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Irak ?

2. La Guinée n'était pas connectée sur la plateforme Lumi, n'a pas été prise en compte en tant que délégué votant.

Irak : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Islande ?

Islande : Oui, présente à Budapest.

Nathalie Rodriguez : Merci. Israël?

Israël : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Îles Vierges ? Îles Vierges ? Ok, nous reviendrons vers vous après. L'Italie ?

Italie : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Jamaïque ?

Jamaïque : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Jordanie?

Jordanie: Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Japon ?

Japon : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Kazakhstan ?

Kazakhstan : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Kenya ?

Kenya : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Kirghizistan ?

Kirghizistan : Oui.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Corée ?

Corée : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Arabie Saoudite ? L'Arabie Saoudite ?

Arabie Saoudite : Oui, présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Koweït ?

Koweït : Présent.

Nathalie Rodriguez : Koweït, présent ?

Koweït : Présent, présent.Oui.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Lettonie ?

Lettonie : La Lettonie est présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Libye ?

Libye : Oui, présent.

Nathalie Rodriguez : Le Liban ?

Liban : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Lituanie ? La Lituanie ? La Lituanie ? Ok, nous reviendrons vers vous.
Luxembourg ?

Luxembourg : Le Luxembourg est présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Macao ?

Macao : Macao est présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Madagascar ? Est-ce que Madagascar est présent ?

Madagascar : Nous sommes présents.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Maroc ?

Maroc : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Malaisie ?

Malaisie : La Malaisie est présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Moldavie ?

Moldavie : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Mexique ? Le Mexique ?

Mexique : Mexique présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Mongolie ?

Mongolie : Mongolie, présente, présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Macédoine du Nord ?

Macédoine du Nord : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Mali ?

Mali : Le Mali est présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Maurice ? Maurice ? Maurice ? Ok, nous reviendrons vers vous. La Mauritanie ?

Mauritanie : La Mauritanie est présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Namibie ? La Namibie est présente ? Nous reviendrons donc vers vous. Le Nicaragua ?

Nicaragua : Nicaragua présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Les Pays-Bas ? Les Pays-Bas ? Pays-Bas, êtes-vous présents ? Nous reviendrons vers vous. Népal ?

Népal : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Nigeria ?

Nigeria : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Niger ? Le Niger ? Le Niger³ ? Nous reviendrons donc vers vous. La Norvège ?

Norvège : Norvège, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Nouvelle-Zélande ?

Nouvelle-Zélande : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Pakistan ? Le Pakistan ? Le Pakistan ? Nous reviendrons vers vous. Panama ?

Panama : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Paraguay ? Le Paraguay⁴ ? Paraguay ? Nous reviendrons vers vous. Le Pérou ? Pérou ?

3. Le Niger a confirmé sa présence dans le chat.

4. Le Paraguay a confirmé sa présence dans le chat.

Pérou : Présent. Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Les Philippines ?

Philippines : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Palestine ?

Palestine : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Pologne ?

Pologne : Bonjour, la Pologne est présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Portugal ?

Portugal : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Puerto Rico ?

Puerto Rico : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Qatar ?

Qatar : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Roumanie ?

Roumanie : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Afrique du Sud ?

Afrique du Sud : Afrique du Sud, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Russie ?

Russie : Russie, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Rwanda ? Le Rwanda ? Nous reviendrons vers vous.

Rwanda : Présent.

Nathalie Rodriguez : Le Rwanda ?

Le Rwanda : Le Rwanda est ici.

Nathalie Rodriguez : Très bien. Samoa ?

Samoa : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Sénégal ?

Sénégal : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Singapour ?

Singapour : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Serbie ?

Serbie : La Serbie est présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Sri Lanka ? Sri Lanka ?

Sri Lanka : Présent. Le Sri Lanka présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Suisse ? La Suisse ? Êtes-vous présent, Suisse ? Eh bien, je reviendrai vers vous⁵. Slovaquie ?

Slovaquie : La Slovaquie est présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Suède ?

Suède : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La République arabe syrienne ? Syrie ? Syrie ? Ok, nous reviendrons vers vous. La Thaïlande ?

La Thaïlande : La Thaïlande est présente.

Nathalie Rodriguez : Le Tadjikistan ? Le Tadjikistan ? Je vous remercie.

Tadjikistan : Oui, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Turkménistan ?

Le Turkménistan : Oui, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Togo ? Le Togo ? Le Togo ? Je reviendrai au Togo. Le Taipei chinois ?

Taipei chinois : Taipei, présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Tunisie ? La Tunisie ?

5. La Suisse a confirmé sa présence dans le chat.

La Tunisie : Présente, la Tunisie est présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. Türkiye ? Etes-vous présent ? Türkiye ?

Lumi : Türkiye s'est connecté à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Merci. Türkiye ? Ok, nous reviendrons vers vous. Emirats Arabes Unis ?

Ém Emirats arabes unis : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Ouganda ?

Ouganda : Présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Ukraine ?

Ukraine : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Uruguay ?

Uruguay : L'Uruguay est présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Les États-Unis ?

États-Unis : Présents.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Ouzbékistan ? L'Ouzbékistan ?

Lumi : L'Ouzbékistan est connecté à la plateforme.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Ouzbékistan ? Êtes-vous présents ? Nous reviendrons vers vous. Le Venezuela ?

Le Venezuela : Le Venezuela est présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Vietnam ?

Vietnam : Présent.

Nathalie Rodriguez : Ok. Je vais revenir sur les pays qui n'ont pas répondu. Alors, Côte d'Ivoire, vous êtes là ? Côte d'Ivoire ? Est-ce que la Côte d'Ivoire est connectée ?

Lumi : La Côte d'Ivoire est connecté à la plateforme.

Nathalie Rodriguez : Merci. Alors, Côte d'Ivoire, merci de me faire connaître votre présence. Côte d'Ivoire ? Le Cameroun ? Le Cameroun ?

Lumi : Le Cameroun est connecté à la plateforme.

Nathalie Rodriguez : Monsieur Marcel Amougou, Cameroun, êtes-vous présent ? Nous reviendrons vers vous. La Colombie ? La Colombie ?

Lumi : La Colombie n'est pas connectée à la plateforme.

Nathalie Rodriguez : Ok. La Colombie n'est pas présente. Le Cap-Vert ? Le Cap-Vert ?

Lumi : Le Cap-Vert est connecté.

Cap-Vert : Présent.

Nathalie Rodriguez : Ah, présent. D'accord. La Dominique, êtes-vous présente ?

Côte d'Ivoire : La Côte d'Ivoire est présente.

Nathalie Rodriguez : Ah ! la Côte d'Ivoire est présente. Très bien. La Dominique est présente. Très bien. Je le vois dans le chat. Maurice ? Êtes-vous présent ? Maurice êtes-vous présent ? Maurice est-il connecté ?

Bulgarie : La Bulgarie est présente.

Nathalie Rodriguez : Lumi, l'île Maurice est-elle connectée ?

Lumi : Oui. L'île Maurice est connectée à la plateforme.

La Chine : La Chine est présente.

Nathalie Rodriguez : La Chine est présente. Ok. Nous vous remercions.

Ouzbékistan : L'Ouzbékistan est présent.

Nathalie Rodriguez : L'Ouzbékistan est présent.

Bolivie : La Bolivie est présente.

Nathalie Rodriguez : Oui, merci. La Bolivie est présente et la Bulgarie est présente.

Arménie : L'Arménie est également présente.

Nathalie Rodriguez : L'Arménie est présente. D'accord. Aruba ?

Lituanie : La Lituanie est présente.

Nathalie Rodriguez : Ok. La Lituanie est présente. La Lituanie est présente.

Lumi : Aruba est connecté à la plateforme.

Pakistan : Le Pakistan est également présent.

Nathalie Rodriguez : La Dominique est présente. Et le Nigeria est présent.

Pays-Bas : Les Pays-Bas sont également présents. Merci.

Pakistan : Le Pakistan est également présent.

Nathalie Rodriguez : Ok. Les Pays-Bas sont présents. Je vous remercie. Le Pakistan est bien présent. Aruba est présent, je vois dans le chat.

Türkiye : Türkiye est présent.

Nathalie Rodriguez : La Turquie est présente. Je vous remercie. Je vois que la Suisse est également présente. C'est très bien. Le Togo est également présent. Je vois dans le chat. La Colombie ? La Colombie ?

Colombie : Présente.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Colombie est présente. Le Cameroun ? Le Cameroun ?

Cameroun : Le Cameroun est présent. Le Cameroun est présent.

Nathalie Rodriguez : Merci. C'est très bien. Quel est...Y a-t-il un pays qui...

Îles Vierges : Les Îles Vierges sont présentes.

Nathalie Rodriguez : Les Îles Vierges sont présentes, merci.

Bolivie : La Bolivie est présente.

Nathalie Rodriguez : La Bolivie, je sais. Donc l'île Maurice ? Êtes-vous présent ?

Michael Stafford (RSA) : Maurice est présent dans le chat.

Nathalie Rodriguez : D'accord, merci. Et je vois que... le Rwanda est présent.

Côte d'Ivoire : La Côte d'Ivoire est présente ; la Côte d'Ivoire est présente.

Nathalie Rodriguez : Oui, merci. La Syrie ? Est-ce que la Syrie est présente ? La Syrie est-elle présente ? Lumi la Syrie est-elle connectée ?

Lumi : Oui, la Syrie est connectée.

Nathalie Rodriguez : Donc, l'île Maurice est présente comme je peux le voir dans le chat. Est-ce qu'il y a des pays, c'est-à-dire fédérations que je n'ai pas appelées ? L'Angola est-il présent ? L'Angola ? Est-ce que l'Angola est connecté ?

Lumi : L'Angola est connecté à la plateforme.

Nathalie Rodriguez : L'Angola pouvez-vous dire que vous êtes présent ? L'Angola ?

Zeyad Saleem (IRQ) : Madame Nathalie, la Syrie est présente mais n'a pas de son.

Nathalie Rodriguez : Pardon ?

Syrie : Syrie.

Nathalie Rodriguez : Oh, vous êtes ici la Syrie. Je vous remercie.

Syrie : Bienvenue.

Lumi : Nathalie, juste pour dire que le Turkménistan semble être connecté à Zoom, mais que le Turkménistan n'est pas connecté à la plateforme Lumi.

Nathalie Rodriguez : Le Turkménistan n'est pas connecté à la plateforme Lumi ?

Lumi : C'est exact.

Nathalie Rodriguez : Donc, au Turkménistan, vous devez vous connecter à la plateforme Lumi. Vous n'êtes connecté que sur Zoom pour l'instant. Donc, l'Angola est présent, merci. Alors, est-ce qu'il y a un pays que je n'ai pas appelé ?

Lumi : Juste pour confirmer que le Turkménistan est maintenant connecté à la plateforme.

Nathalie Rodriguez : Merci. Donc, si...

Bolivie : Mme Rodriguez, la Bolivie est connectée à la plateforme Lumi ?

Nathalie Rodriguez : Oui, oui. Il n'y a pas de problème. Vous êtes inscrits. Je vous remercie. Donc, si tous les pays sont appelés, je vais maintenant passer aux pouvoirs.

Helen Smith (MH, AUS) : Nathalie, le Congo est-il ici ? Le Congo ?

Nathalie Rodriguez : Le Congo ? Où ça ?

Helen Smith (MH, AUS) : Est-il présent ? Parce que je pensais qu'ils ne répondaient pas lors du premier appel.

Nathalie Rodriguez : Lumi, le Congo est-il connecté ?

Lumi : De quel Congo parlez-vous ?

Nathalie Rodriguez : Congo. C-G-O. L'autre est la République démocratique du Congo, je l'appelle Congo.

Lumi : CGO n'est pas connecté à la plateforme.

Nathalie Rodriguez : N'est pas connecté. Cela signifie donc qu'ils sont absents.

République démocratique du Congo : Présente.

Nathalie Rodriguez : Qui est présent ?

Mbagnick Ndiayé : Les deux Congo sont là. Le Congo est là avec son secrétaire général.

Nathalie Rodriguez : Les deux ?

Michel Maunza (COD) : Le Congo démocratique présent.

Nathalie Rodriguez : Lumi, est-ce que CGO et COD sont connectés ?

Lumi : COD est connecté ; CGO n'est pas connecté.

Nathalie Rodriguez : Donc, Congo n'est pas connecté à la plateforme Lumi. Congo, CGO doit se connecter sur la plateforme Lumi, pas seulement sur Zoom.

Mbagnick Ndiayé : Qu'est-ce que cela veut dire ? Madame Nathalie ?

Nathalie Rodriguez : Oui ?

Mbagnick Ndiayé : Je veux comprendre. Quel est le Congo ? Démocratique ou Congo Brazza?

Nathalie Rodriguez : Non, C-G-O, C-G-O. Pas COD, C-G-O.

Mbagnick Ndiayé : D'accord, mais à quoi sont-elles connectés?

Nathalie Rodriguez : Ils sont connectés sur Zoom, mais pas sur Lumi.

Mbagnick Ndiayé : Donc, sont-ils valables ou non ?

Nathalie Rodriguez : Non, ils doivent se connecter à Lumi.

Mbagnick Ndiayé : Ah, d'accord. C'est un problème de compréhension.

Nathalie Rodriguez : COD est connecté. CGO n'est pas connecté.

Mbagnick Ndiayé : Ok, je vais les appeler. Il s'agit de problèmes de connexion.

Nathalie Rodriguez : Passons maintenant aux pouvoirs. L'Afghanistan a donné un pouvoir au Kirghizistan. Le Kirghizistan accepte-t-il ?

Kirghizistan : Oui, oui, oui.

Nathalie Rodriguez : Vous acceptez. D'accord. L'Autriche a donné pouvoir à l'Allemagne. L'Allemagne accepte-t-elle ?

Allemagne : Oui.

Nathalie Rodriguez : Merci. Les Bahamas ont donné pouvoir à la Guyane. La Guyane accepte-t-elle ?

Guyane : Oui.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Barbade a donné pouvoir au Venezuela. Le Venezuela accepte-t-il ?

Venezuela : Oui, j'accepte.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Belize a donné pouvoir au Costa Rica. Le Costa Rica accepte-t-il ?

Costa Rica : Oui, nous acceptons.

Nathalie Rodriguez : Merci. Chypre a donné pouvoir à la Grèce. La Grèce accepte-t-elle ?

La Grèce : Oui, j'accepte.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Honduras a donné pouvoir à l'Uruguay. L'Uruguay accepte-t-il ? L'Uruguay ?

Uruguay : J'accepte.

Nathalie Rodriguez : Merci. Monaco a donné pouvoir à la France. La France accepte-t-elle? La France accepte-t-elle le pouvoir de Monaco ?

France : La France accepte le pouvoir.

Nathalie Rodriguez : Merci. Myanmar a donné pouvoir à l'Ouzbékistan. L'Ouzbékistan accepte-t-il ?

Ouzbékistan : Oui, nous acceptons.

Nathalie Rodriguez : Merci. Oman a donné pouvoir au Kazakhstan. Le Kazakhstan accepte-t-il ?

Kazakhstan : Oui, j'accepte.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a donné pouvoir à la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande accepte-t-elle ?

Nouvelle-Zélande : Oui, j'accepte.

Nathalie Rodriguez : Merci. Saint-Marin a donné pouvoir à l'Italie. L'Italie accepte-t-elle ?

Italie : Oui, accepté.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Slovénie a donné pouvoir à la Croatie. La Croatie accepte-t-elle ?

Croatie : Oui, nous acceptons le pouvoir slovène.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Yémen a donné pouvoir à l'Irak. L'Irak accepte-t-il ? L'Irak ?

Irak : Accepté, oui.

Nathalie Rodriguez : D'accord, merci. Alors maintenant, Lumi. J'aimerais savoir si le Congo s'est connecté. CGO ?

Lumi : Non, le CGO n'est pas connecté à la plateforme de vote.

Nathalie Rodriguez : CGO vous êtes connecté à Zoom mais pas à Lumi. CGO, s'il vous plaît, connectez-vous sur Lumi.

Lumi : CGO ne s'est toujours pas connecté à la plateforme Lumi. Nous ne sommes pas sûrs qu'ils soient connectés à Zoom. Si quelqu'un veut vérifier cela.

Nathalie Rodriguez : CGO n'est connecté ni à Lumi ni à Zoom. Si vous n'êtes pas connecté dans les 30 secondes, nous serons obligés de vous considérer comme absent. Temps d'attente de 30 secondes.

Nathalie Rodriguez : Bien. La parole sera maintenant à Lumi et au notaire pour vérifier et afficher le nombre de fédérations présentes et le nombre de fédérations représentées. Si le Congo ou une autre fédération arrive plus tard, Lumi nous en informera.

Lumi : Je vous remercie.

Nathalie Rodriguez : Nous avons donc 132 fédérations présentes et 14 représentées, soit un total de 146 pour l'instant. Je vous remercie.

Lumi : C'est exact. Je confirme. Je confirme.

Nathalie Rodriguez : La parole est maintenant au président par intérim, Emmanuel Katsiadakis.

2. Allocution du Président par intérim de la FIE

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Chers membres d'honneur, chers membres du Comité exécutif, chers membres des commissions et des conseils, chers présidents et représentants des fédérations nationales, je vous souhaite la bienvenue au Congrès extraordinaire de la FIE.

Comme vous le savez, le Comité Exécutif a décidé à l'unanimité lors de sa réunion du 25 novembre 2022, d'organiser un Congrès extraordinaire au début du mois de mars, car la période de qualification olympique commence en avril 2023, et une décision doit être prise sur la participation ou non des athlètes et officiels de la Fédération d'Escrime de Russie et de la Fédération d'Escrime du Belarus.

Depuis le Congrès de 2022, plusieurs événements ont occupé le Mouvement olympique, dont un Sommet olympique le 9 décembre 2022.

À la suite de ce sommet, le CIO a organisé des appels de consultation avec les membres du CIO, le réseau mondial des représentants d'athlètes, les Fédérations Internationales et les Comités Nationaux Olympiques (CNO) les 17 et 19 janvier 2023.

Le CIO a publié un communiqué de presse le 25 janvier 2023, indiquant que :

Je cite :

« S'agissant des athlètes individuels ayant un passeport russe ou bélarussien, la grande majorité des participants à chacune des consultations téléphoniques ont fait part de ce qui suit :

- a. Un engagement fort en faveur de la mission unificatrice du Mouvement olympique, en invitant et en encourageant ce dernier à se montrer à la hauteur de cette mission unificatrice, en particulier en ces temps de dissensions, de confrontation et de guerre.
- b. Respecter les droits de tous les athlètes à être traités sans discrimination d'aucune forme, conformément à la Charte olympique. Il n'appartient pas aux gouvernements de décider des athlètes qui peuvent participer à une compétition et de ceux qui ne le peuvent pas.
- c. Aucun(e) athlète ne devrait être interdit(e) de compétition sur la seule base de son passeport.
- d. Il convient d'étudier plus avant la manière dont les athlètes pourraient participer à des compétitions dans des conditions strictes. »

Fin de citation

À ce jour, les recommandations du CIO du 28 février 2022 sont toujours en vigueur.

Cependant, le comité exécutif du CIO se réunira du 28 au 30 mars, et nous nous attendons à recevoir des recommandations ou des décisions concernant les compétitions internationales.

Les décisions du CIO concernant les Jeux Olympiques de Paris 2024 ne sont pas attendues à ce stade. Par conséquent, le point 4 de l'ordre du jour ne peut être traité aujourd'hui, étant donné que les décisions du CIO concernant les Jeux Olympiques de Paris 2024 n'ont pas été prises.

En janvier et février, le Comité exécutif s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter en profondeur de la situation des athlètes et officiels des fédérations russe et biélorusse au sein de la FIE. Un vote a eu lieu et le Comité Exécutif s'est prononcé en faveur de leur participation aux compétitions de la FIE. Pour rappel, et comme indiqué lors du Congrès 2022, le Comité Exécutif ne souhaite pas exclure les athlètes russes et biélorusses de la qualification olympique. Il appartient cependant au Congrès d'en décider.

Le Comité exécutif a donc préparé les questions qui vous sont soumises et que vous avez reçues il y a une semaine.

Je suis sûr que tous les participants à ce congrès respecteront les valeurs de la FIE et son code de conduite. Nous sommes tous membres de la même famille FIE. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Ces derniers jours, nous avons reçu deux lettres. L'une de M Joonas Lyytinen, si je prononce bien le nom, de l'Union nordique d'escrime et une de la Fédération ukrainienne d'escrime.

La lettre de M. Lyytinen contient 9 questions à soumettre au Congrès. Nous pensons qu'elles sont d'intérêt général. Par conséquent, nous lirons ces questions avec nos réponses. Et je demande à Nathalie Rodriguez de m'aider à dire... à commencer à dire les questions et après je dirai les réponses. Je vous remercie.

Nathalie Rodriguez : Donc, question numéro 1 : Que signifie concrètement « l'éligibilité personnelle » mentionnée dans les questions posées au Congrès extraordinaire, quel est le processus de détermination de cette éligibilité et qui prendra la décision de s'y conformer ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : D'accord. L'article 1.2 du Règlement administratif de la FIE signifie que les athlètes qui participent aux compétitions de la FIE s'engagent d'abord à respecter les dispositions des règlements et des statuts de la FIE, ensuite à respecter les règles d'adoption de la FIE, à ne pas utiliser de substances ou de méthodes interdites et à accepter de se soumettre à tout contrôle en compétition et hors compétition. En outre, les athlètes devront respecter les décisions du Congrès et du Comité exécutif. Les décisions relatives au non-respect de ces conditions seront prises conformément aux statuts et règlements de la FIE. Les décisions, recommandations complètes du CIO doivent être reçues à la fin du mois de mars.

Nathalie Rodriguez : Question numéro 2 : Quelles seront les conséquences si les athlètes russes et biélorusses sont autorisés à participer et ne respectent pas les conditions de neutralité ? Quelle sera la procédure d'enquête et de validation des cas présumés de non-conformité et qui prendra la décision sur les conséquences éventuelles ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Ok, la déclaration du CIO du 25 janvier 2023, le point 3.F dit que dans le cas où un athlète ne respecte pas les critères d'éligibilité ou ne respecte pas les conditions strictes de participation, les FI, en particulier pour nous la FIE, et tous les organisateurs d'événements sportifs concernés devraient immédiatement les retirer des compétitions. La FIE doit les suspendre des compétitions ultérieures et signaler l'incident au CIO pour qu'il envisage d'autres mesures et sanctions. La violation des conditions de neutralité fera l'objet d'une enquête par la FIE, en tenant compte des recommandations et des décisions du CIO.

Nathalie Rodriguez : Question numéro 3 : Plusieurs pays ne délivrent pas de visa aux citoyens russes ou biélorusses et ne leur permettent pas d'entrer sur leur territoire. Quelles mesures la FIE va-t-elle prendre pour résoudre ce problème si des compétitions internationales sont organisées dans ces pays ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : La FIE prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter d'organiser des compétitions internationales dans un pays qui ne respecte pas le principe d'égalité pour tous les athlètes, y compris la délivrance de visas à tous les athlètes participants. Conformément à l'article 2.6.5 du Règlement administratif, le Comité exécutif essaiera de déplacer la compétition, comme il l'a fait lorsque d'autres cas similaires se sont produits dans le passé. Et les refus de visas tous dus aux mesures prises par le COVID-19, qui n'étaient pas conformes aux règles de la FIE.

Nathalie Rodriguez : Question numéro 4 : De nombreux gouvernements ont déclaré qu'ils retireraient leur soutien financier aux organisations sportives nationales participant à des compétitions avec des athlètes russes et biélorusses. La FIE remboursera-t-elle ces pertes financières à ces fédérations nationales d'escrime ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Les modalités de soutien financier des gouvernements étant des questions internes à chaque pays, la FIE n'intervient pas dans ces questions. La FIE est une organisation non gouvernementale autonome qui est reconnue par le CIO comme l'organisation qui régit le sport de l'escrime dans le monde entier conformément aux règles de la Charte olympique. L'article 2.1.1a des Statuts stipule que la fédération nationale doit jouer un rôle indépendant conformément aux principes de la Charte olympique. La FIE ne peut être tenue responsable des décisions des gouvernements. La FIE s'engage à suivre les décisions du Congrès de la FIE et à se conformer aux recommandations et décisions du CIO.

Nathalie Rodriguez : Question numéro 5 : Plusieurs fédérations nationales risquent de perdre des sponsors d'entreprises privées si elles participent à des compétitions avec des athlètes russes ou biélorusses. La FIE remboursera-t-elle ce manque à gagner aux fédérations nationales d'escrime ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : La FIE n'intervient pas dans les questions relatives aux conditions de parrainage des fédérations par des entités privées. La FIE ne peut être tenue responsable des décisions des entreprises privées.

Nathalie Rodriguez : Question numéro 6 : Quels sont les plans et actions concrets que la FIE mettra en œuvre pour la sécurité et la sauvegarde si les athlètes russes et biélorusses sont autorisés à participer à des compétitions internationales ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : La FIE est bien consciente que la sécurité des compétitions est une question de la plus haute importance dans cette période. En collaboration avec les organisateurs de ses compétitions, la FIE s'engage à organiser des compétitions sûres et sécurisées pour tous ceux impliqués. Les fédérations organisatrices devront engager une société de sécurité privée aux frais de la FIE pour assurer la sécurité. Les membres du Comité exécutif et le personnel senior seront également présents pour soutenir le superviseur ou le responsable de l'événement ou les responsables de la protection pour d'éventuelles questions de protection.

Nathalie Rodriguez : Question numéro 7 : Quel type de conséquences ou de sanctions les athlètes d'autres pays subiront-ils de la part de la FIE s'ils refusent d'affronter des athlètes russes ou biélorusses lors de compétitions internationales pour des raisons éthiques et morales personnelles ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Si les athlètes sont absents ou s'ils ne sont pas présents sur la piste, sur la piste au début du match, les articles du Règlement tel que o.74 ou o.79 etc. s'appliquent. Pour d'autres circonstances, il ne s'agirait pas en premier lieu d'athlètes refusant de tirer contre des athlètes d'un autre pays pour des raisons personnelles, il existe des dispositions spécifiques dans les statuts et les règlements de la FIE.

Nathalie Rodriguez : Question numéro 8 : Le CIO essaie de découvrir les possibilités pour les athlètes russes et biélorusses de participer à nouveau à des tournois. En quoi sera-t-il bénéfique pour l'escrime d'être parmi les premières Fédérations à se positionner ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Le CIO est conscient de la situation de chaque fédération internationale en termes de système et de période de qualification olympique. Le CIO a également approuvé le système de qualification olympique de la FIE. L'escrime commence sa qualification olympique en avril 2023 et n'a pas d'autre choix que de prendre une décision avant cette période. Les recommandations et les décisions du CIO sont attendues à la fin du mois de mars. Le Comité Exécutif ne cherche pas à établir un quelconque bénéfice en proposant un vote sur les questions posées au Congrès. Il souhaite simplement disposer d'un classement fiable dans le système de qualification si, et seulement si, le CIO décide que les athlètes russes et biélorusses sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de 2024. Si le CIO décide d'exclure les athlètes russes et biélorusses des Jeux olympiques, la position dans le classement sera supprimée. Aucune conséquence.

Nathalie Rodriguez : Question numéro 9 : Puisque nous n'avons toujours pas élu de nouveau président en raison de l'auto-suspension de notre président, le lien entre la FIE et les intérêts russes sera-t-il perçu comme trop étroit, ce qui pourrait nuire à l'image publique de la FIE et conduire à la perte de la bonne volonté du CIO et du grand public ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Je suis désolé... il s'agit donc d'une question pour moi.

Nathalie Rodriguez : Non, question numéro 9. La question numéro 9. Oui, la question numéro 9.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Question numéro 9 ? C'est une question très proche de la mienne. La FIE est un organisme indépendant qui n'a aucun lien avec le président auto-suspendu. La nomination du président par intérim a été confirmée par le Congrès de novembre 2022 et le CIO l'a confirmé. Le président par intérim entretient des liens d'amitié et de respect avec les 155 fédérations membres et la FIE n'a d'intérêt particulier avec aucune d'entre elles. Je suis un président vraiment indépendant. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Voilà donc les réponses que l'on peut apporter aux questions qui ont été envoyées par l'union Nordique d'Escrime. Avez-vous des questions à ce sujet ou des commentaires ?

3. Décisions concernant les athlètes et les officiels de la Russie et du Belarus

Nathalie Rodriguez : Nous allons maintenant passer à la deuxième lettre que la FIE a reçue. M. Katsiadakis nous informera de la lettre de l'Ukraine.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Oui, oui. Nous avons reçu cette lettre de la Fédération ukrainienne d'escrime et la demande de la Fédération est la suivante. La première question est d'exclure de l'ordre du jour du Congrès extraordinaire en ligne de la FIE prévu le 10 mars 2023 le point de discussion, de vote ou toute autre action, y compris les directives ou instructions des autorités de la FIE, concernant l'admission des escrimeurs russes et/ou biélorusses des compétitions de qualification pour participer aux Jeux olympiques de 2024 et à toute autre compétition internationale. Il s'agit de la première demande.

Et la seconde demande est de s'abstenir de décider des questions spécifiées au paragraphe 1, jusqu'à ce que la plainte de la Fédération ukrainienne d'escrime soit dûment examinée et fasse l'objet d'une décision finale conformément au Code d'éthique et au Code disciplinaire de la FIE, y compris l'examen de la plainte dans toutes les instances du Tribunal arbitral du sport et, si nécessaire, devant les tribunaux suisses. Telles sont les deux demandes de la Fédération ukrainienne d'escrime.

Nathalie Rodriguez : Donc, je vois que Vadym Guttsait et Pascal Tesch veulent la parole. Donc, Vadym Guttsait, la parole est à vous.

Vadym Guttsait (UKR) : Bonjour mes amis, bonjour mes collègues, bonjour mes frères escrimeurs, ma famille escrimeurs. Quelques mots sur la situation. Un an s'est écoulé depuis que les troupes russes, soutenues par la Biélorussie, ont envahi le territoire de l'Ukraine indépendante, violant ainsi la trêve olympique. Les principes et valeurs olympiques fondamentaux de coexistence pacifique, d'amitié et de respect mutuel ont été violés. La décision et la recommandation prises par le CIO d'empêcher les athlètes russes et biélorusses de participer aux compétitions internationales étaient logiques et tout à fait justes. L'introduction de sanctions à l'encontre des contrevenants à la Charte olympique et à l'ordre sportif international, la restriction équitable des droits des athlètes et de leur entourage, ne peuvent être levées qu'après la correction de la violation, la fin de la guerre de la Russie contre l'Ukraine avec le soutien de la Biélorussie. Je dois souligner que la guerre est soutenue par le chef du CNO de Russie et de Biélorussie, par la grande majorité des fédérations sportives de ces pays, y compris les escrimeurs, les arbitres, les entraîneurs. À mon avis, nous n'avons pas les... Russes et Biélorusses dans les arènes sportives, alors que l'Ukraine et la communauté sportive subissent de nouvelles pertes. Au cours de cette guerre, 251 athlètes et entraîneurs ukrainiens ont été tués. Environ 40 000 athlètes ont été contraints de partir à l'étranger et quelque 350 installations sportives ont été gravement détruites ou endommagées. La guerre affecte chaque escrimeur ukrainien. Quelqu'un a perdu sa famille ou ses amis. Des collègues, quelqu'un a perdu sa maison ; quelqu'un a perdu ses possibilités d'entraînement. Nous ne comprenons pas comment des conditions d'égalité avec les athlètes russes et biélorusses peuvent être discutées en principe. La recommandation du CIO concernant l'interdiction des athlètes biélorusses et russes est toujours valable. C'est pourquoi il n'y a pas de contexte pour discuter d'un quelconque changement. Je pense que tant que la guerre n'aura pas cessé, nous ne pourrions pas laisser les escrimeurs russes et biélorusses revenir aux compétitions sous l'autorité de la FIE, quel que soit leur statut. Je vous demande de soutenir l'idée d'une prolongation de l'interdiction. Je vous remercie et vous demande de faire preuve de solidarité envers les Ukrainiens en ces temps difficiles. Je vous remercie.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci.

Nathalie Rodriguez : Pascal Tesch, Luxembourg.

Pascal Tesch (LUX) : Merci, Madame la CEO. Merci également, Monsieur le Président ad interim, pour ces réponses complètes et créatives. Je voudrais revenir à la question numéro un sur la neutralité. Lorsque j'ai effectué des recherches sur la neutralité, je me suis inspiré de la Croix-Rouge internationale. Le mot "neutre" vient du latin "neuter" et signifie ni l'un ni l'autre. On peut donc considérer comme neutre celui qui s'abstient de participer à un conflit ou à une altercation et qui s'abstient de toute ingérence. Les raisons de cette abstention peuvent être nombreuses. La définition peut donc également revêtir différents aspects. Cependant, je n'ai entendu aucune de ces raisons, aucun de ces aspects dans l'explication que nous avons entendue il y a quelques minutes.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci Pascal. Je donne à nouveau la parole à...

Nathalie Rodriguez : Excusez-moi, excusez-moi. Le Venezuela veut la parole.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Ah ! Désolé.

Nathalie Rodriguez : Venezuela.

Francisco Rafael Marín Alvarez (VEN) : Bonjour, bonjour à toute la famille de l'escrime. Je voudrais juste revenir sur l'intervention que j'ai faite lors du dernier congrès. Ne transformons pas ce congrès, ne transformons pas cette table de travail en un débat politique. Je voudrais insister, une fois de plus, sur mon pays ; je ne vais pas parler d'autres pays. Le Venezuela est soumis à un blocus depuis plus de cinq ans et des personnes sont mortes. Les présidents du voisinage qui aiment regarder les chiffres et les statistiques des organisations internationales, regardent le nombre de morts au Venezuela. Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes déplacées en raison de la crise est devenu un sujet de discussion pour des décisions purement politiques. Parce qu'il ne m'appartient pas, en tant que président, de demander la sanction des athlètes des pays qui, pour des raisons politiques, imposent un blocus au Venezuela, ce qui génère également des morts, des personnes déplacées, des problèmes tels que...

Nathalie Rodriguez : Je pense que le Venezuela a un problème de connexion.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Oui. Il y a une autre personne.

Avinash Somir (GUY) : Bonjour à tous, je voudrais remercier la FIE d'avoir soutenu les athlètes dans une période difficile. Vous savez, l'avenir de l'escrime repose sur la famille, l'amitié et le développement des jeunes. Les athlètes ne sont pas des politiciens et ne devraient pas être traités comme tels. En tant qu'adultes, nous devrions être les mentors qui donnent le bon exemple d'humanité et de respect pour que les jeunes puissent apprendre. Je tenais donc à remercier une nouvelle fois la FIE de faire de son mieux pour soutenir les athlètes en ces temps difficiles et j'apprécie tout ce qu'elle fait déjà. Je remercie la FIE pour tout ce qu'elle fait déjà.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Quelqu'un d'autre ?

Nathalie Rodriguez : Ghana ?

Mohammed Mahadi (GHA) : Bonjour. Ok, Madame Nathalie, je salue tout le monde. Je compatissais avec tous les pays qui ont subi de lourdes pertes dans toutes les guerres. Vous m'entendez ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Nous vous entendons, oui.

Mohammed Mahadi (GHA) : Ok, je compatis avec tous les pays qui ont subi de grandes pertes dans de très nombreuses guerres au cours de l'histoire, en remontant à ce qui s'est passé en Afghanistan, en Irak, en Libye, puis à ce qui se passe en Ukraine et en Palestine, qui est en cours. Mais la plus grande réussite du sport est l'autonomie du sport. Il s'agit de la résolution adoptée par les Nations unies lors de leur 69e Congrès. Cette résolution nous sépare et nous donne l'autonomie de prendre des décisions indépendamment de ce que font les politiciens. Si nous continuons à dire que nous allons sanctionner chaque athlète qui n'a pas d'implication directe ou qui n'a pas son mot à dire dans la politique nationale, parce que le pays est en guerre, nous suspendons les athlètes, alors nous prenons le chemin de la destruction de notre beau sport. Je pense que la mutualité et l'autonomie des sports devraient être respectées et que nous devrions séparer les athlètes et les athlètes sont dirigés par nos règles et règlements des différentes disciplines. Je pense que si nous maintenons cette mutualité entre nous, sportifs, et les politiciens qui s'occupent de leurs affaires, et si nous jouons la règle mutuelle de communiquer notre solidarité pour renforcer et promouvoir la paix dans notre activité en ouvrant nos bras et en appelant tout le monde à manifester pour la paix, nous pouvons vivre ou coexister avec tout le monde en permettant à nos athlètes de Russie et de Biélorussie de venir concourir et de faire preuve de solidarité et de coexistence pacifique. En effet, en leur permettant de venir concourir, nous montrons au monde entier que nous défendons vraiment la paix en tant qu'athlètes. Mais si nous les laissons de côté et permettons aux Ukrainiens de concourir, où est notre neutralité ? L'équité devrait être appliquée en permettant à tous les athlètes de participer aux tournois de la FIE afin que nous puissions démontrer que l'escrime est vraiment synonyme de paix et que l'escrime promeut vraiment la coexistence et la réciprocité. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Nous allons revenir au Venezuela, puis nous aurons l'Ukraine, la Suède et la Finlande. Donc, le Venezuela, l'Ukraine, la Suède et la Finlande. Le Venezuela s'il vous plaît.

Francisco Rafael Marín Alvarez (VEN) : Oui, merci. Désolé, j'ai eu des problèmes de connexion. Je disais qu'en ce qui concerne la neutralité, la neutralité politique est inscrite dans la charte de l'UNESCO, dans la charte olympique et cette neutralité politique fait référence à ce que le collègue du Ghana a mentionné. Aucun de nos athlètes, aucun de nos présidents n'a la capacité d'influencer les directives et les orientations politiques de nos dirigeants. Alors, de grâce, ne transformons pas un débat sportif en débat politique. Je le répète : toute ma solidarité avec les pays en guerre. Toute ma solidarité avec toutes les vies perdues parce que nous le vivons aussi d'une manière différente, mais nous le vivons aussi. Cependant, en ce moment, le sport, l'olympisme et la grande famille de l'escrime nous appellent à donner un exemple de paix, d'unité et d'intégration sur une piste d'escrime. Comme l'ont fait les années précédentes d'autres sports dans d'autres conflits. C'est l'occasion pour nous d'être unis et en paix et de ne pas donner de responsabilités politiques à ceux qui n'en ont pas. Car les athlètes du monde entier, et non ceux d'un pays, ne sont pas politiquement responsables des actions de leurs dirigeants. Alors, parlons de la Charte olympique, parlons des Statuts de la FIE. C'est tout ce qui peut être discuté ici, parlons de sport, s'il vous plaît, ne transformons pas cet espace en un débat politique. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. L'Ukraine.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Nous ne vous entendons pas.

Nathalie Rodriguez : Vous êtes en sourdine.

Olga Kharlan (UKR) : Oui. Bonjour à tous. Vous m'entendez, n'est-ce pas ?

Nathalie Rodriguez : Oui.

Olga Kharlan (UKR) : Chère famille de l'escrime, je suis la même Olga Kharlan, je serai toujours Ukrainienne d'Ukraine. Il y a quatre mois, je me tenais devant vous et je me demandais quelles valeurs olympiques avaient le plus de poids : l'amitié, l'excellence, le respect. Au vu de l'ordre du jour du Congrès d'aujourd'hui, il est évident que certains d'entre vous se posent encore des questions. Les valeurs olympiques ont-elles plus de valeur que la vie humaine ? Hier, de 12 heures à 7 heures du matin, les Russes et les Biélorusses ont fait exploser et frappé tous les types de missiles existants, y compris les missiles balistiques. 12 villes et régions d'Ukraine : Kiev, Mykolaev, Odessa, Lviv et d'autres encore ont été bombardées, visées simultanément par 81 missiles et 8 drones. Les infrastructures ont été détruites, mais les victimes civiles ne se sont pas réveillées et ont été brûlées sous leurs maisons. Qu'est-ce que le fair-play dans le sport aujourd'hui ? Le fair-play pourrait-il être plus... plus quand, comme l'a dit Vadym, plus de 300 installations sportives sont détruites en Ukraine ? 231 athlètes ont déjà été tués à la guerre et vous devez trouver le courage de vous entraîner malgré la vie qui vous met à rude épreuve, sans électricité ni chauffage, sans connexion internet, avec des alarmes aériennes quotidiennes. Par respect pour ceux qui se taisent encore, comment selon l'amitié serrer la main des escrimeurs russes et biélorusses comme l'étiquette de l'escrime l'exige... Pardon ? ... exige après le match sur la piste. Sachant qu'une seule attaque de plus, un seul combat de plus à Bakhmut ou ailleurs en Ukraine coûte une autre vie ou que les soldats ukrainiens et les nouveaux tirs d'artillerie ont emporté une vie civile de plus. Vous savez que de nombreux athlètes et officiels de Russie et du Belarus se qualifient eux-mêmes de sergents, de soldats et d'officiers de l'institution de l'État comme les forces militaires, la police, les services frontaliers. Ceux qui leur prêtent allégeance leur prêtent allégeance et sont payés en même temps que la préparation est financée par leur État terroriste. Il y a déjà plus d'un an que la guerre a envahi l'Ukraine à grande échelle, un an que la guerre elle-même se déroule en Ukraine. Plus d'un an d'attaques terroristes, de tirs de missiles, de crimes, de meurtres d'Ukrainiens par les forces militaires russes. Aujourd'hui, en prenant la parole ici, je demande à chacun des membres de ma famille quel avenir nous voulons. Oui, bien sûr, nous sommes pour la paix, et nous devrions montrer la voie que la participation de la Russie, de la Biélorussie n'est pas possible tant que la guerre n'est pas finie. Pas d'utilisation des athlètes dans la propagande de l'État. Vous ne le savez peut-être pas, mais la dirigeante de l'équipe féminine de sabre a visité une base militaire en Syrie en tant que capitaine des forces armées russes juste après les Jeux olympiques de 2016. Cette photo est dans le domaine public. L'Europe est confrontée à cette terrible guerre ; le monde est confronté à cette terrible guerre. Elle n'est pas terminée. Nous continuons... Nous devons maintenir une clôture claire comme de l'eau de roche, ne pas faire de compromis dans ces crimes de guerre exécutés par l'État, la responsabilité partagée de Poutine sur les individus. Ensemble, nous gagnerons, nous pouvons gagner. Nous devons être forts et unis pour protéger le sport du terrorisme et de sa politique sur les scènes sportives. Gloire au sport, gloire à la paix, gloire à l'Ukraine. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Suède ?

Otto Drakenberg (SWE) : Vous m'entendez, Nathalie ?

Nathalie Rodriguez : Oui, je le peux.

Otto Drakenberg (SWE) : Très bien. Merci et bonjour à tous les membres du Congrès de la FIE. La Fédération suédoise d'escrime est fermement convaincue que la situation n'a pas changé en ce qui concerne l'agression russe en Ukraine et qu'il est impératif de faire preuve d'équité et de solidarité envers les athlètes ukrainiens, dont les installations ont été détruites et qui doivent quitter le pays ou rester pour se battre pour la défense de l'Ukraine, dans laquelle de très nombreux athlètes ont perdu la vie. Il n'y a aucune raison pratique de s'écarter du régime d'exclusion des athlètes russes et biélorusses établi par la FIE dans sa déclaration de 2022. La

Fédération suédoise d'escrime note également que par ses choix, ses actions et son invasion continue, la Russie a rompu la trêve olympique qui a été continuellement soutenue par l'Assemblée générale des Nations unies depuis 1993. En Russie et au Belarus, le sport et la politique sont étroitement liés. Nous sommes très préoccupés par la possibilité pour les athlètes olympiques russes et biélorusses de concourir en tant que neutres sous les conditions du CIO de la non identification avec leur pays, alors qu'ils sont directement financés et soutenus par leur État. Les liens et les affiliations solides entre les athlètes russes et l'armée russe sont également une préoccupation évidente. Notre approche n'a donc jamais été celle d'une discrimination sur la base de la nationalité, mais ces fortes préoccupations doivent être traitées par la FIE. Tant que ces questions fondamentales ne seront pas abordées, nous ne sommes pas d'accord pour que les athlètes russes et biélorusses soient autorisés à reprendre la compétition. Nous, la Fédération suédoise d'escrime, demandons donc instamment à la FIE de répondre à ces questions, de les identifier et de reconsidérer sa proposition en conséquence. Nous notons également que la Russie et le Belarus ont entre leurs mains la possibilité d'ouvrir la voie au retour complet de leurs athlètes au sein de la communauté sportive internationale, notamment en mettant fin à la guerre qu'ils ont eux-mêmes déclenchée. En résumé, l'escrime suédoise s'oppose strictement à ce que les athlètes russes et biélorusses participent aux compétitions de la FIE, que ce soit individuellement ou en équipe, à partir de la seconde moitié du mois d'avril 2023. Et nous nous opposons strictement à ce que des officiels russes ou biélorusses assistent à des compétitions de la FIE à partir de la seconde moitié du mois d'avril 2023. De même, aucun officiel russe ou biélorusse ne devrait être autorisé à occuper un poste au sein d'un organe organisationnel de la FIE. Nous vous remercions de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Finlande ?

Joonas Lyytinen (FIN) : Merci Nathalie, chers amis. Le cœur de tous les sports est une compétition équitable. Et dans les circonstances actuelles, il ne peut pas y avoir des compétitions pour les escrimeurs ukrainiens. Comme nous l'avons entendu, des centaines d'athlètes ukrainiens ont été tués par la guerre déclenchée illégalement par la Fédération de Russie et soutenue par le gouvernement du Belarus. Il n'y a aucune possibilité de compétition équitable lorsque vos athlètes sont tués par des actions militaires agressives d'un autre État. Les installations ukrainiennes ont été détruites et les athlètes ne peuvent pas s'entraîner. Des millions d'Ukrainiens ont été contraints de quitter leur pays. Et personne ne peut croire que les Ukrainiens peuvent participer à une compétition équitable dans ces circonstances. Et la moindre des choses que nous puissions faire, c'est de ne pas autoriser les personnes représentant l'agresseur dans le sport à concourir non plus. Les athlètes russes, comme je pense l'avoir déjà dit au Congrès, sont également victimes de la Fédération de Russie et des actions du gouvernement russe. Mais il s'agit là des décisions du gouvernement russe et ce n'est pas quelque chose qui est en notre pouvoir. Et si vous pensez que nous pouvons rester neutres lorsqu'un autre pays envahit et tue des personnes, des athlètes et des pays et détruit les installations d'un autre pays, dans notre famille de l'escrime, je voudrais vous rappeler, mes chers amis, que la communauté sportive et la communauté internationale n'étaient pas neutres lorsque le gouvernement sud-africain de l'apartheid niait les droits de l'homme et remettait en question l'humanité des Noirs sud-africains. La communauté sportive a pris collectivement une position très ferme et a exclu le gouvernement sud-africain de l'apartheid du sport international. Nous pouvons passer en revue les différentes injustices d'hier et du passé et nous demander quand nous aurions dû agir et pourquoi nous n'avons pas agi dans le passé. Mais nous ne pouvons pas changer le passé, la seule chose que nous pouvons changer, c'est l'avenir et la situation actuelle. Et pour tous mes amis du Sud global qui pensent avoir été maltraités ou négligés, je vous suggère fortement d'élever la voix et de demander aux gens et à la communauté sportive internationale d'agir contre l'injustice. Nous vous soutiendrons. Les fédérations européennes d'escrime et l'EFC ont été très claires : il s'agit d'une guerre qui affecte l'Europe et les Européens, comme nous le savons tous. La position de la grande majorité des fédérations membres de la Fédération européenne d'escrime a été très claire. Nous ne pensons pas que les Russes et les Biélorusses puissent revenir dans le sport international à ce stade. Quant aux membres des autres

confédérations de zone, je vous demande de respecter la volonté des Européens dans ce conflit intra-européen. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. La Russie ?

Ilgar Mamedov (RUS) : Bonjour à tous, cher Congrès, chers collègues, je voudrais faire une remarque concernant notre organisation militaire, comme tout le monde, dans son propre pays, nous avons des jeux militaires et nous avons la CISM, donc nous avons, par exemple, dans notre pays, l'armée du club sportif du centre CSKA. Olga Kharlan a parlé de notre attitude, et c'est une information absolument erronée. En Ukraine, au Belarus, en Roumanie, en France, en Allemagne, en Corée, en Chine, tout le monde a des organisations militaires. En effet, sans organisations militaires, nous ne pouvons pas participer aux jeux militaires et aux championnats du monde militaires. Si quelqu'un n'est pas au courant, il s'agit simplement d'une information. Et je suis d'accord avec les collègues du Venezuela et du Ghana pour dire que nous sommes des athlètes, des sportifs, et que nous ne pouvons pas participer davantage si nos athlètes ne peuvent pas soutenir ce problème militaire dans les deux pays. Que se passera-t-il si, par exemple, nous ne participons plus pendant deux ans ? Nous ne travaillons pas pour le gouvernement, nous ne sommes que des athlètes. Entraîneurs et athlètes, nous sommes tous, nous sommes toujours dans notre salle de sport, nous travaillons, et nous ne pouvons nous battre que sur la piste, que sur la piste. Et je me disais que peut-être quelqu'un ne voulait pas concourir contre nous parce que la Fédération russe d'escrime est la plus forte fédération, fédération d'escrime au monde. Les deux derniers Jeux olympiques ont montré que nous avons remporté plus de médailles que les autres équipes et peut-être que quelqu'un a une bonne chance de ne pas avoir d'adversaire comme les athlètes russes. C'est un gros problème à mon avis. Et je ne veux pas reparler de politique. Nous sommes des athlètes et j'espère que vous me comprenez, que vous comprenez mes paroles, parce que cela fait de nombreuses années que nous organisons les Jeux [non audible] et que mes relations avec vous, mes collègues, sont bonnes. Si vous vous souvenez bien, lors du dernier Congrès à Lausanne, j'ai proposé à la Fédération ukrainienne d'escrime mon aide personnelle, mais ils ont refusé. Comment pouvons-nous montrer à tout le monde que nous voulons la paix entre nos deux pays ? Nous pouvons le faire par le biais de notre sport. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Burkina Faso ? Nous ne vous entendons pas. Veuillez ouvrir votre microphone. Pouvez-vous augmenter le volume de votre microphone ? Monsieur Zeba, nous ne vous entendons pas. Le volume de votre microphone est trop faible. Votre microphone est éteint. Nous ne vous entendons pas. Votre microphone est éteint. Nous allons écouter le Ghana, puis nous reviendrons au Burkina.

Ghana, vous vouliez parler. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

Burkina, nous ne vous entendons toujours pas.

Personne d'autre ne veut prendre la parole. Alors, le Botswana ? Et ensuite le Ghana.

Mandlenkosi Masuku (BOT) : Merci, Madame la Directrice générale, suis-je audible ?

Nathalie Rodriguez : Oui, qui parle ?

Mandlenkosi Masuku (BOT) : Oh, Masuku, Botswana.

Nathalie Rodriguez : Le Botswana, très bien. Je vous remercie.

Mandlenkosi Masuku (BOT) : Merci. Même si l'escrime est un sport de combat, elle n'est pas une armée et ne devrait pas être associée à des différences politiques et à des troubles. L'escrime doit être considérée comme un sport qui promeut l'unité et la paix et qui rapproche tous les êtres humains. Il est regrettable qu'il y ait des pertes de vies humaines, et nous en sommes désolés. Mais le sport devrait rassembler les nations. La ségrégation de n'importe quel athlète en raison de troubles politiques en temps de guerre ne fera qu'alimenter les troubles. Si l'escrime était la raison de la guerre, la FIE devrait prendre des mesures drastiques, mais ce n'est pas le cas. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Ghana ?

Mohammed Mahadi (GHA) : Oui, je suis de retour. Tout ce que je voulais dire à nouveau, c'est que la guerre et les guerres continueront tant que nous serons des êtres humains qui acceptent d'être en désaccord. Nous espérons simplement que, dans nos désaccords, nous valoriserons toujours la paix. L'apartheid et beaucoup d'autres choses ont été citées en référence. Et je crois que c'était une erreur quand la politique ou les politiciens dictaient même qui devait être à la tête des fédérations jusqu'à l'adoption de la résolution de l'ONU, à laquelle je continue de faire référence. Cette résolution a séparé la politique du sport. Je n'ai pas voulu adopter une ligne politique consistant à mettre à l'écart ou à punir nos athlètes sur la base de discordes nationales ou gouvernementales. C'est comme se jeter à nouveau et jeter l'autonomie que nous avons gagnée à la poubelle en nous jetant dans les mains des politiciens. Le sport est un langage mondial, comme l'a dit notre président, Thomas Bach. Le sport est la seule activité qui nous rassemble, quelles que soient nos différences politiques, religieuses ou raciales. C'est pourquoi je lance un appel contre cela. Donnons une plateforme à tous les escrimeurs pour que nous puissions montrer, en tant qu'escrimeurs, en tant que FIE, l'escrime des Biélorusses et des Russes concourant avec leurs frères, et non avec les ennemis de l'Ukraine et d'autres parties du monde. Nous ne devons donc pas imiter l'exemple dont nous sommes témoins et que nous ne pouvons pas contrôler, lorsque des athlètes israéliens concourent avec d'autres athlètes arabes. Nous devrions être prudents dans la voie que nous empruntons, et nous devrions corriger une erreur en les autorisant à venir et en gérant la situation. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Cameroun ? Votre micro n'est pas ouvert.

Dieudonné Marcel Amougou Nguina (CMR) : Vous m'entendez ?

Nathalie Rodriguez : Oui, nous le pouvons.

Dieudonné Marcel Amougou Nguina (CMR) : Alors, je voulais dire que je fais le constat... Vous m'entendez ?

Nathalie Rodriguez : Nous vous entendons.

Dieudonné Marcel Amougou Nguina (CMR) : Je voulais dire que je constate que nous sommes dans la même situation qu'au Congrès de Lausanne en novembre, où les gens ont pris la parole pour exprimer leur position sur les athlètes russes ou biélorusses. Je pense que c'est au vu des longs débats que nous avons eus à Lausanne que nous avons décidé de ce Congrès extraordinaire. Alors, nous ferions mieux, nous savons tous pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Nous ferions mieux de passer aux votes au lieu que chacun prenne la parole pour dire qu'il est pour ou contre. L'urne nous le dira, nous sommes en démocratie. L'urne pourra nous dire si la majorité est pour ou contre. Je pense que nous avons perdu du temps pour rien, en ce qui me concerne. C'est tout.

Nathalie Rodriguez : Merci. Niger ? Votre micro.

Tiemo Adamou Idrissa (NIG) : Oui, bonjour. Alors, tout d'abord, je voudrais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer. Comme vient de le dire le doyen d'âge, Amougou, je pense qu'il vaut mieux aller directement au vote que de s'attarder sur des débats qui vont prolonger le temps. Et qu'il y a d'autres points qui sont peut-être plus intéressants. Comme il le dit, nous sommes en démocratie, alors laissons parler les urnes. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Les Etats-Unis ?

Rita Comes (USA) : Merci. Je voudrais lire une déclaration de la Fédération américaine. Il s'agit d'un communiqué de presse de Sam Cheris, qui a prononcé ces mots lors du Congrès de novembre.

"Aujourd'hui est un jour critique, où les fédérations membres montrent si leurs valeurs éthiques et morales sont plus fortes que l'expérience politique qui consiste à plaire à ceux qui font pression pour obtenir leurs votes en promettant des contreparties. La Fédération américaine et moi-même sommes fermement opposés à l'idée d'autoriser les compétiteurs d'un pays, dont certains font partie ou sont soutenus par l'establishment militaire qui commet des crimes de guerre contre les civils d'un autre pays, à participer à la compétition. Si ces athlètes souhaitent concourir, qu'ils renoncent à tout lien et financement militaire, qu'ils renoncent à leur citoyenneté et qu'ils désavouent leur soutien à ces atrocités. Si ces mesures semblent drastiques et extrêmes, elles le sont. Mais l'invasion d'un pays souverain et le meurtre de ses civils sont également des mesures drastiques et extrêmes. Une transgression extrême appelle des réponses extrêmes. Nombre de ces concurrents sont coupables, directement ou indirectement, de soutenir activement ou passivement le gouvernement agresseur. Ceux qui, en Russie, ont assisté passivement aux événements approuvent tactiquement les activités répréhensibles actuelles". Je vous remercie.

Nathalie Rodriguez : Merci. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Alors, il y a quelqu'un d'autre, Nathalie ?

Nathalie Rodriguez : Îles Vierges.

Joyce Bolanos (ISV) : Oui. Vous m'entendez ?

Nathalie Rodriguez : Oui, nous le pouvons.

Joyce Bolanos (ISV) : Oui. Nous devons rester neutres. Si nous prenons parti, la moitié des pays du monde ne seront pas en compétition. Il y a du sang dans tous les pays. Nous devons rester neutres. Nous sommes un sport sous le drapeau olympique. Nous sommes une famille, le sport devrait nous unir. Si nous commençons à prendre parti, la moitié des pays ne concourront aujourd'hui. Il y a encore des conflits dans le monde. À l'avenir, il y aura des conflits, vous savez, des guerres, il y aura beaucoup de guerres. Mais nous devons rester neutres. Nous sommes un sport, nous sommes une famille. Et pensez-y, si aujourd'hui nous nous appliquions à prendre parti, la moitié des pays ne participeraient pas à la compétition. Nous devons donc rester un sport, une famille et garder... Vous savez... Lorsque nous sommes en compétition, nous sommes une famille. Nous devons être unis. Et oui, vous savez, c'est horrible, terrible ce qui se passe, mais c'est le moment où nous devons nous unir en tant que famille, et personne n'est... personne... la plupart des pays ont été en conflit. Je veux que tout le monde réfléchisse à la décision que nous allons prendre aujourd'hui. Et c'est ce que j'ai à dire. Nous devons nous unir en tant que famille et faire en sorte que le sport reste un sport. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Le Liban ?

Jihad Salameh (LBN) : Je voudrais juste dire quelque chose à propos de ce dont nous parlons. Si nous prenons la Charte olympique, les principes fondamentaux de l'Olympisme, il y a l'article 4 qui dit : La pratique du sport est un droit de l'homme : La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de pratiquer le sport sans discrimination d'aucune sorte. Et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play. Donc, si nous nous basons sur les principes fondamentaux de la Charte olympique, nous ne pouvons discriminer aucun athlète sous quelque forme que ce soit. Si nous sommes tous régis par la Charte olympique.

Nathalie Rodriguez : Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Personne ? Personne ne veut prendre la parole ? La Norvège.

Bjørn Faye (NOR) : Bonjour, vous m'entendez ?

Nathalie Rodriguez : Oui, nous le pouvons.

Bjørn Faye (NOR) : D'une certaine manière, je suis d'accord avec ceux qui ont dit que nous devrions voter. Mais je pense aussi que, puisqu'il s'agit d'une organisation démocratique, les gens devraient pouvoir s'exprimer. Je pense également que nous devons présenter des excuses au président de la Fédération suédoise d'escrime pour la manière dont le Congrès s'est comporté lorsqu'il s'est exprimé. C'était une honte, ce n'était absolument pas une bonne façon de faire preuve d'esprit sportif et de permettre à des opinions différentes d'être exprimées. Je suis d'accord. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Merci. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ? Personne d'autre ne veut prendre la parole ? Personne d'autre ne veut prendre la parole ?

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Ok, donc c'est bon maintenant_ Personne d'autre ? vous m'entendez ?

Nathalie Rodriguez : Oui, on vous entend.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Ok, donc s'il n'y a pas d'autre personne pour prendre la parole, je pense que pendant cette discussion et les opinions de nos représentants, je pense que le Congrès va maintenant considérer cette lettre de la Fédération ukrainienne d'escrime et les deux propositions qui nous ont été envoyées. Je pense donc que le directeur général prend la parole et entame la procédure pour ces deux demandes.

Nathalie Rodriguez : Donc, comme l'a dit le président par intérim, il y a deux demandes de la Fédération ukrainienne. Et ces demandes sont une modification de l'ordre du jour. Comme vous le savez, il a été décidé en novembre qu'il y aurait un Congrès extraordinaire pour voter sur ces questions. Les fédérations ont reçu l'ordre du jour du Congrès il y a un mois et la Fédération ukrainienne demande d'exclure le vote sur ce sujet et de le reporter. Donc, comme nous sommes dans un cas de modification de l'ordre du jour, nous incluons ces questions dans le vote. Cependant, pour prendre une décision, une majorité des trois quarts est requise. Je vous rappelle donc que la première demande de l'Ukraine est de ne pas voter aujourd'hui et que la deuxième demande est de reporter le vote à une période qui n'est pas encore déterminée. Avant de passer à ces deux demandes sur lesquelles vous serez invités à voter, je suggère que nous procédions à un vote test afin de nous assurer que tout est clair pour vous et que vous n'avez pas d'autres questions sur la manière de voter. Je propose donc de faire un vote test, ce n'est pas un vrai vote. Nous n'allons pas voter sur les questions, nous allons d'abord procéder à un vote test. Et je donne la parole au notaire et à Lumi pour le vote test, juste pour que vous vérifiiez que tout va bien. Donc, c'est juste une question test pour que vous puissiez tester votre dispositif de vote et vérifier que tout

va bien, et je donne la parole au notaire.

Edward Gardiner : Merci Nathalie. Et juste pour rappeler à tous les délégués votants que tous les votes se feront par le biais de la plateforme de vote Lumi. Le vote test est donc le suivant : L'escrime était-elle au programme des Jeux Olympiques de 1896 à Athènes ? Le vote est maintenant ouvert.

Nathalie Rodriguez : Alors, vous vous souvenez que seuls les délégués votants ont accès à la plateforme de vote Lumi. Tous les autres délégués peuvent voir la question affichée à l'écran. Et j'ai été informée par Lumi que le Congo était arrivé. Est-ce exact ? Monsieur Gardiner, pouvez-vous confirmer que le Congo est arrivé ?

Edward Gardiner : Nous sommes en train de vérifier, merci. Nathalie pour le Congo, nous avons le deuxième délégué connecté, mais pas le délégué votant.

Nathalie Rodriguez : Ok. Donc, le Congo est absent.

Edward Gardiner : Le scrutin sera clos dans une minute.

Le vote sera clos dans 30 secondes. Pour rappel, tous les votes doivent être effectués sur la plateforme de vote en ligne Lumi.

Le sondage sera clôturé dans 10 secondes.

Le sondage est maintenant clôturé et les résultats seront affichés sous peu.

Les résultats du vote sont les suivants : 130 fédérations ont voté, il y a eu 4 abstentions, il y a eu 126 bulletins valables. La majorité requise est de 64. Oui : 119. Non : 7. Je vous remercie et je vous rends la parole.

Nathalie Rodriguez : Merci. Nous constatons que 16 fédérations n'ont pas voté. Donc, s'il vous plaît, nous vous demandons de voter. Je pense que si vous assistez à ce Congrès, c'est pour cette raison. Donc maintenant que nous avons... Oui, la Bolivie. La Bolivie ?

Viviana Chacón Urdininea (BOL) : Oui, Madame, je n'ai pas eu la possibilité de voter parce que le sondage était ouvert, mais je n'ai pas pu voter.

Nathalie Rodriguez : Mais êtes-vous sur un ordinateur ou sur un téléphone ?

Viviana Chacón Urdininea (BOL) : Je suis sur un ordinateur.

Nathalie Rodriguez : Et vous avez deux écrans devant vous ? Un pour Zoom et un pour Lumi ?

Viviana Chacón Urdininea (BOL) : - Oui, oui, oui. C'était sur Lumi, mais cela disait "vous êtes connecté à Lumi", mais le sondage était ouvert. Il disait "le sondage est ouvert" mais on ne pouvait pas y accéder.

Nathalie Rodriguez : Non, "scrutin ouvert" n'était écrit que sur la plateforme Zoom.

Viviana Chacón Urdininea (BOL) : Ah. D'accord.

Nathalie Rodriguez : Sur la plateforme Lumi, vous devriez avoir autre chose. Est-ce que votre écran est divisé en deux ? Vous avez Zoom d'un côté et Lumi de l'autre ?

Viviana Chacón Urdininea (BOL) : Non.

Nathalie Rodriguez : Votre écran Zoom est-il plein ou pouvez-vous le réduire ?

Viviana Chacón Urdininea (BOL) : Oui, je le réduirai. Passez à la question d'une autre personne, je vais essayer et si j'ai des problèmes, je vous rappellerai.

Nathalie Rodriguez : Qui d'autre ? La Colombie ?

Mariana Vila Carvajal (COL) : Nathalie, je n'ai pas pu voter. Je suis sur un iPhone.

Nathalie Rodriguez : Sur l'iPhone, il faut être connecté sur les deux pages : Zoom et séparément Lumi. Si vous n'êtes connecté que sur Zoom, vous ne pouvez pas voter car vous n'êtes pas connecté sur Lumi.

Mariana Vila Carvajal (COL) : Ok, je cherche comment me connecter à Lumi. Je vous remercie.

Nathalie Rodriguez : D'autres questions ? Nous allons d'abord voter sur les questions de la Fédération ukrainienne. La Fédération ukrainienne souhaite ne pas voter aujourd'hui sur les athlètes et officiels russes et biélorusses. C'est leur première demande. Cette question étant une modification de l'ordre du jour, elle ne peut être adoptée si elle n'est pas votée avec trois quarts des voix. La deuxième question vise à reporter le vote jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise sur leur plainte. Là encore, comme il s'agit d'une modification de l'ordre du jour, elle requiert les trois quarts des voix. Je donne donc la parole au notaire pour qu'il affiche la première question de la Fédération ukrainienne et qu'il procède au vote.

Edward Gardiner : Merci, Nathalie. Je vais d'abord lire la question sur laquelle ils vont voter, qui est la suivante :

Demande 1) de la Fédération d'escrime d'Ukraine : **Êtes-vous d'accord avec ce qui suit : D'exclure de l'ordre du jour du Congrès extraordinaire en ligne de la FIE prévu le 10 mars 2023 le point de discussion, le vote ou toute autre action, y compris les directives ou instructions des Autorités de la FIE, concernant l'admission des escrimeurs *russes* et/ou *bélarusses* aux compétitions de qualification pour participer aux Jeux olympiques 2024 et à toute autre compétition internationale.**

Le vote est maintenant ouvert.

Le vote sera clos dans une minute.

Le vote sera clos dans 30 secondes.

Le vote sera clos dans 10 secondes.

Le vote est maintenant terminé et les résultats seront affichés sous peu.

Nathalie Rodriguez : Alors, s'il vous plaît...

Edward Gardiner : Je vous remercie. Les résultats du vote sont les suivants : **133 Fédérations ont voté, il y a eu 3 abstentions, il y a eu 130 bulletins de vote valides et la majorité requise est de 98. Oui : 46. Non : 84.** Je vous remercie et je vous rends la parole.

Nathalie Rodriguez : La proposition n'a donc pas été adoptée. Nous passons maintenant à la deuxième demande de la Fédération ukrainienne. Et je donne la parole au notaire.

Edward Gardiner : Merci. Nous passons maintenant au point suivant à voter, qui est le suivant :

Demande 2) de la Fédération d'escrime d'Ukraine : **Êtes-vous d'accord avec ce qui suit : S'abstenir de prendre une décision sur la question spécifiée au paragraphe 1) ci-dessus jusqu'à ce que la plainte de la Fédération ukrainienne d'escrime soit dûment examinée et qu'une décision finale soit prise conformément au Code éthique et au Code disciplinaire de la FIE, y compris l'examen de la plainte dans toutes les instances du Tribunal Arbitral du Sport et, le cas échéant, devant les tribunaux suisses.**

Le vote est maintenant ouvert.

Le vote sera clos dans une minute.

Le vote sera clos dans 30 secondes.

Le vote sera clos dans 10 secondes.

Le vote est maintenant clôturé et les résultats seront bientôt affichés.

Le résultat du vote est le suivant : **134 Fédérations ont voté, il y a eu 4 abstentions et 130 bulletins valables. La majorité requise est de 98. Oui : 46. Non : 84.** Je vous remercie et vous redonne la parole.

Nathalie Rodriguez : Donc, la demande numéro 2) n'a pas été adoptée.

Nous passons maintenant aux 3 questions qui vous ont été envoyées et sur lesquelles nous allons voter aujourd'hui. Vous avez reçu ces questions et je donne la parole au notaire pour la question numéro 1).

Edward Gardiner : Je vous remercie. Et le point suivant à voter se lit comme suit, il s'agit de la question 1) : **Êtes-vous d'accord pour permettre aux athlètes avec une licence FIE enregistrée par la Fédération nationale de Russie ou du Bélarus et possédant le passeport (ou la citoyenneté) correspondants de participer aux compétitions individuelles de la FIE à partir de la seconde moitié d'avril 2023, sous réserve d'éventuelles recommandations/décisions futures du CIO, et conformément aux conditions de neutralité et d'éligibilité individuelle ?**

Le vote est maintenant ouvert.

Le vote sera clos dans une minute.

Le vote sera clos dans 30 secondes.

Le vote sera clos dans 10 secondes.

Le vote est maintenant terminé et les résultats seront affichés sous peu.

Les résultats du vote sont les suivants : **136 Fédérations ont voté, il y a eu 1 abstention et 135 bulletins de vote valides. La majorité requise est de 68. Oui : 89. Non : 46.** Je vous remercie et vous redonne la parole.

Nathalie Rodriguez : Donc, la proposition est adoptée. Nous passons maintenant à la deuxième question et je donne la parole au notaire.

Edward Gardiner : Je vous remercie. La deuxième question soumise au vote est la suivante : **Êtes-vous d'accord pour permettre aux athlètes avec une licence FIE enregistrée par la Fédération nationale de Russie ou du Bélarus et possédant le passeport (ou la citoyenneté) correspondants de participer aux compétitions par équipes de la FIE à partir de la seconde moitié d'avril 2023, sous réserve d'éventuelles recommandations/décisions futures du CIO, et conformément aux conditions de neutralité et d'éligibilité individuelle ?**

Le vote est maintenant ouvert.

Le vote sera clos dans une minute.

Le vote sera clos dans 30 secondes.

Le vote sera clos dans 10 secondes.

Le vote est maintenant terminé et les résultats seront affichés sous peu.

Les résultats du vote sont les suivants : **139 Fédérations ont voté, il y a eu 3 abstentions, il y a eu 136 votes valides. La majorité requise est de 69. Oui : 85, Non : 51.** Je vous remercie et je vous rends la parole.

Nathalie Rodriguez : la proposition est adoptée. Nous passons maintenant à la dernière question, la question numéro 3). Et je donne la parole au notaire.

Edward Gardiner : Je vous remercie. La deuxième question soumise au vote est la question **3) qui est la suivante : Etes-vous d'accord pour permettre aux officiels (arbitres, entraîneurs, formateurs, personnel médical, personnel technique, membres des commissions et des conseils) enregistrés auprès de la Fédération nationale de Russie ou du Bélarus et possédant le passeport (ou la citoyenneté) correspondants d'assister aux compétitions de la FIE à partir de la seconde moitié d'avril 2023, sous réserve d'éventuelles recommandations/décisions futures du CIO, et conformément aux conditions de neutralité et d'éligibilité individuelle ?**

Le vote est maintenant ouvert.

Le vote sera clos dans une minute.

Le vote sera clos dans 30 secondes.

Le vote sera clos dans 10 secondes.

Le vote est maintenant terminé et les résultats seront affichés sous peu.

Le résultat du vote est le suivant : **138 Fédérations ont voté, il y a eu 2 abstentions, il y a 136 bulletins valables. La majorité requise est de 69. Oui : 88. Non : 48.** Je vous remercie et je vous rends la parole.

Nathalie Rodriguez : Donc, la proposition est passée. Donc, je vais donner... Nous en avons terminé avec ce point de l'ordre du jour. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le point suivant ne sera pas traité maintenant parce que nous sommes... il n'y a pas de décision du CIO sur les Jeux Olympiques. Nous n'allons donc pas traiter ce point et la parole est maintenant au président par intérim.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Merci Nathalie. Merci à tous pour votre participation à notre Congrès extraordinaire. J'espère que nous essaierons tous d'améliorer la situation de notre Fédération et de rester unis dans un avenir proche. Et bien sûr, nous respectons dans tous les cas les décisions et les recommandations ou les futures recommandations et décisions du CIO. Je vous remercie de votre participation. Je vous remercie de votre participation.

Nathalie Rodriguez : Donc, avec ces mots du président par intérim, nous en avons maintenant terminé les points qui devaient être discutés aujourd'hui.

Je tiens à vous remercier tous pour votre collaboration à ce Congrès extraordinaire en ligne. Je voudrais également remercier les traducteurs, Lumi pour la plateforme de vote, Vector.Com pour la gestion informatique, M. Gardiner le notaire, M. Ibarrola l'avocat et, enfin, tout le personnel de Lausanne qui a accompli un travail extraordinaire et très difficile pour organiser la réunion d'aujourd'hui. Je les remercie beaucoup et je remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cet événement. Je vous remercie de votre attention.

Sergii Mishchenko (UKR) : Bonjour.

Nathalie Rodriguez : Oui, nous vous entendons.

Sergii Mishchenko (UKR) : Merci beaucoup et merci beaucoup pour cette importante réunion. Nous poursuivrons, bien entendu, nos efforts. En ce qui concerne la lettre que nous avons soumise au Comité d'éthique, je pense qu'il s'agira d'une procédure équitable, aussi équitable que le règlement existant. J'aimerais également que vous prépariez et nous transmettiez, peut-être pour permettre aux membres, un rapport indiquant si tous les délégués actuels et leurs fédérations ont payé les cotisations annuelles. Il est important de le savoir car, si j'ai bien compris, seules les délégations et les fédérations qui ont payé la cotisation annuelle sont autorisées à voter. Nous vous demandons donc officiellement de nous envoyer une liste des fédérations qui ont payé leur cotisation jusqu'à la date du Congrès. Nous vous remercions.

Nathalie Rodriguez : La parole est donc au Président par intérim et au Trésorier concernant la décision qui a été prise par le Comité exécutif il y a quelques semaines, concernant le paiement de la cotisation annuelle pour le Congrès extraordinaire.

Sergii Mishchenko (UKR) : Merci.

Nathalie Rodriguez : Donc, la parole est au président par intérim et ensuite au trésorier. Veuillez ouvrir votre micro.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Ok, maintenant vous m'entendez ?

Nathalie Rodriguez : Oui, nous le pouvons.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Ok. Lors du dernier Comité Exécutif, il y a eu des questions de la part de quelques Fédérations qui n'ont pas pu payer facilement pour des raisons pratiques. Et nous acceptons cela... d'accepter de participer à ce Congrès pour ces Fédérations. Et je pense que le Trésorier connaît les noms de ces Fédérations, pour dire exactement les noms de ces Fédérations.

Ferial Salhi (ALG) : Oui, lors d'une des dernières réunions, le Comité Exécutif a décidé de permettre à toutes les Fédérations de participer au Congrès Extraordinaire. En effet, la plupart de nos Fédérations paient lors des Championnats du Monde et il est difficile pour elles d'effectuer des transferts et comme il s'agit d'un Congrès Extraordinaire, elles ont le temps de payer lors des Championnats du Monde et avant le Congrès Ordinaire de novembre.

Nathalie Rodriguez : La règle est que la cotisation annuelle doit être payée un mois avant le Congrès, sauf si le Comité Exécutif permet aux Fédérations de payer plus tard. C'est une des prérogatives du Comité Exécutif et il a permis cette exception parce que le Règlement administratif dit que les cotisations annuelles doivent être payées en mars et les factures qui ont été envoyées étaient pour mars, alors que le Congrès Extraordinaire s'est tenu également en mars. La règle qui s'applique est donc que les Fédérations doivent payer leur cotisation annuelle un mois avant le Congrès Ordinaire qui aura lieu en novembre et le Comité Exécutif, comme c'est son droit, a accepté que les cotisations annuelles soient payées pendant les Championnats du Monde Juniors et Cadets ou pendant les Championnats du Monde Seniors. Ceci a été consigné dans la liste des décisions du Comité Exécutif de ces dernières semaines. Et cela a été déclaré lors de ce Congrès et annoncé lors de ce Congrès.

Sergii Mishchenko (UKR) : Bonjour ? Vous m'entendez ?

Nathalie Rodriguez : Oui.

Sergii Mishchenko (UKR) : Merci beaucoup pour ces informations. Nous aimerions avoir cette décision, la liste des décisions du Comité exécutif. Je pense qu'elle est disponible sur le site. Si ce n'est pas le cas, nous demanderons qu'elle nous soit envoyée. Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Rodriguez : Les listes de décisions du Comité exécutif ne sont pas publiques. Elles sont internes au Comité exécutif. Et la possibilité de reporter le paiement des cotisations annuelles de la FIE est prévue par les statuts de la FIE. Cette décision a été prise par le Comité exécutif il y a plusieurs semaines et elle est annoncée lors de ce Congrès. La raison de ce report est que le Congrès se tient habituellement en novembre et que les cotisations annuelles doivent donc être payées un mois avant le Congrès. Cependant, cette année, nous avons eu un Congrès extraordinaire qui est un Congrès supplémentaire de la FIE et le Comité Exécutif sait parfaitement qu'un certain nombre de Fédérations ne peuvent pas faire de virements bancaires - c'est impossible pour elles. Elles paient en espèces lors des Championnats du monde juniors et cadets ou lors des Championnats du monde seniors ou un mois avant le Congrès ou en mars lorsque nous émettons les factures. C'est la prérogative du Comité Exécutif d'accepter des exceptions de paiement et le Comité Exécutif a pris cette décision qui est annoncée lors de ce Congrès Extraordinaire. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

Sergii Mishchenko (UKR) : De mon côté, aucune question.

Nathalie Rodriguez : Un autre commentaire ? Une autre question ? Donc, dans ce cas, je pense que le Président par intérim peut clore le Congrès extraordinaire. Je vous prie de bien vouloir ouvrir votre microphone.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : Vous m'entendez ?

Nathalie Rodriguez : Oui.

Emmanuel Katsiadakis (MH) : D'accord. Je vous remercie. Je répète, Nathalie, tout d'abord, merci beaucoup pour votre aide et pour tout le personnel. Vous avez déjà dit merci beaucoup pour tous les participants à ce Congrès extraordinaire. Et comme il n'y a pas d'autres points, je clos ce Congrès extraordinaire. Je vous remercie.

Nathalie Rodriguez : Merci à tous. Je vous souhaite un bon après-midi, une bonne soirée et une bonne nuit.



DÉCISIONS DU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE EN LIGNE DE LA FIE 2023 Cf. Lettre d'information 2-23 du 4 avril 2023

146 fédérations ont participé au Congrès extraordinaire en ligne du 10 mars 2023, dont 132 étaient présentes et 14 représentées.

Les décisions suivantes ont été prises :

1. Permettre aux athlètes avec une licence FIE enregistrée par la Fédération nationale de Russie ou du Bélarus et possédant le passeport (ou la citoyenneté) correspondants de participer aux compétitions individuelles de la FIE à partir de la seconde moitié d'avril 2023, sous réserve d'éventuelles recommandations/décisions futures du CIO, et conformément aux conditions de neutralité et d'éligibilité individuelle.
2. Permettre aux athlètes avec une licence FIE enregistrée par la Fédération nationale de Russie ou du Bélarus et possédant le passeport (ou la citoyenneté) correspondants de participer aux compétitions par équipes de la FIE à partir de la seconde moitié d'avril 2023, sous réserve d'éventuelles recommandations/décisions futures du CIO, et conformément aux conditions de neutralité et d'éligibilité individuelle.
3. Permettre aux officiels (arbitres, entraîneurs, formateurs, personnel médical, personnel technique, membres des commissions et des conseils) enregistrés auprès de la Fédération nationale de Russie ou du Bélarus et possédant le passeport (ou la citoyenneté) correspondants d'assister aux compétitions de la FIE à partir de la seconde moitié d'avril 2023, sous réserve d'éventuelles recommandations/décisions futures du CIO, et conformément aux conditions de neutralité et d'éligibilité individuelle.



Rapport Moral du Comité Comité Exécutif 2022

CONTENU

CARNET DE DEUIL

1. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

1.1 Gestion

1.2 Arbitrage

- 1.2.1 Examens d'arbitrage
- 1.2.2 Renouvellement des licences

1.3 Lutte contre le dopage

- 1.3.1 Contrôles
- 1.3.2 Education Sport propre

1.4 Médias - numérique, télévision et magazines

- 1.4.1 Les médias FIE en 2022
- 1.4.2 Chaînes numériques
- 1.4.3 Télévision
- 1.4.4 Communiqués de presse officiels de la FIE pour 2022
- 1.4.5 Magazine numérique - ESCRIME XXI
- 1.4.6 Changements et évolution

1.5 Activités internationales de la FIE

1.6 Journée mondiale de l'escrime 2022

1.7 Formations FIE sur la protection

- 1.7.1 Webinaire pour les membres du Comité exécutif, des commissions, des conseils et des comités de la FIE
- 1.7.2 Webinaires pour les fédérations nationales

1.8 Élection de la commission des athlètes

1.9 Groupes de travail de la FIE

1.10 Récompenses de la FIE

- 1.10.1 Prix du meilleur arbitre
- 1.10.2 Hall of Fame 2022
- 1.10.3 Trophée du fair-play 2022

2. ASSISTANCE DU FIE AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT

2.1. 2022 Aide exceptionnelle

2.2. Camps d'entraînement pour les athlètes

2.3 Académie des maîtres d'armes d'Océanie (OFMA)

2.4 Académies de formation des entraîneurs

- 2.4.1 Johannesburg
- 2.4.2 Budapest

2.5 Solidarité olympique

2.6 Aide à l'équipement

2.7 Faites don de votre matériel d'escrime

2.8 Assistance au programme de participation des athlètes 2022

2.9 Assistance aux confédérations

2.10 Assistance aux organisateurs de compétitions

2.11 Cours de réparation de matériel d'escrime en Afrique du Sud

CONTENTS

2.12 Activités des confédérations

- 2.12.1 Confédération européenne d'escrime
- 2.12.2 Confédération asiatique d'escrime
- 2.12.3. Confédération panaméricaine d'escrime
- 2.12.4 Confédération d'escrime d'Océanie
- 2.12.5 Confédération africaine d'escrime

3. ACTIVITÉS SPORTIVES

3.1 LES VAINQUEURS DES CLASSEMENTS OFFICIELS

3.2 CHAMPIONNATS DU MONDE - JUNIORS/CADETS 2022

3.3 CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS 2022

3.4 CHAMPIONNATS DU MONDE - VÉTÉRANS 2022

3.5 CHAMPIONNATS CONTINENTAUX

- 3.5.1 EUROPE
- 3.5.2 ASIE - OCÉANIE
- 3.5.3. AMÉRIQUE
- 3.5.4. AFRIQUE

3.6 JEUX MÉDITERRANÉENS 2022

Mesdames et Messieurs,

Ce rapport prend en compte les événements qui se sont déroulés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

CARNET DE DEUIL

La Fédération internationale d'escrime a été affectée par la perte de plusieurs amis et c'est avec une profonde tristesse que la FIE a appris le décès de:

Olga Orban-Szabo 1938 - 2022

Olga Orban-Szabo (ROU), multiple médaillée olympique et championne du monde, membre du Hall of Fame de la FIE, est décédée le 5 janvier 2022.

Née le 9 octobre 1938 à Cluj, Mme Szabo a été la première médaillée olympique et championne du monde de Roumanie. Elle a participé à cinq Jeux olympiques (Melbourne 1956, Rome 1960, Tokyo 1964, Mexico 1968 et Munich 1972). Elle a remporté sa première médaille olympique, une médaille d'argent au fleuret féminin individuel à Melbourne, puis une médaille de bronze au fleuret féminin par équipe aux Jeux de Mexico et de Munich.

Elle est devenue championne du monde de fleuret féminin individuel lors des championnats du monde de Buenos Aires en 1962. Au sein de l'équipe féminine roumaine de fleuret (composée de Maria Vicol, Ileana Gyulai, Ecaterina Stahl et Ana Pascu), elle a remporté la médaille d'or aux Championnats du monde de La Havane en 1969, une autre première pour son pays.

Au total, Mme Orban-Szabo a remporté 11 médailles olympiques et championnats du monde au fleuret féminin, dont trois aux Jeux olympiques et huit aux championnats du monde entre 1961 et 1970. Avant cela, elle avait été médaillée d'argent aux championnats du monde juniors en 1959.

Elle a également remporté trois médailles à l'Universiade, dont l'argent individuel et l'or par équipe en 1961 et l'argent par équipe en 1965.

En tant que membre du club militaire "Steaua Bucharest", elle a remporté sept fois le championnat national roumain et s'est vu décerner le titre national de "Maître émérite du sport" ainsi que de nombreux ordres et titres roumains. Diplômée de l'université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca, elle était également maître d'armes. Après sa retraite de la compétition en 1972, elle a travaillé comme entraîneur d'escrime pour les jeunes dans son club de Bucarest.

"Elle était une dame distinguée de l'équipe d'escrime roumaine", a déclaré Marius Florea, président de la Fédération roumaine. "La Fédération roumaine d'escrime souhaite exprimer sa profonde gratitude pour la contribution de Mme Olga Orban-Szabo à la fondation de la famille de l'escrime roumaine.

José VALARINHO 1935 - 2022

José Valarinho (POR), membre du Hall of Fame de la FIE, est décédé le 30 mars 2022, à l'âge de 87 ans. Il a été membre de la Commission disciplinaire de la FIE de 1996 à 2004.

Il a reçu trois fois une médaille d'or spéciale de la FIE pour ses travaux universitaires sur l'escrime, ainsi que pour l'organisation du congrès de la FIE à Madère en 1988 et des championnats du monde de Lisbonne en 2002. Il a également reçu l'ordre olympique du Comité olympique portugais et la médaille du mérite sportif du gouvernement portugais.

M. Valarinho a été président de la Fédération portugaise d'escrime pendant deux mandats à partir de 1992. Il a rejoint

l'organisation en 1969 en tant que président de la commission technique et, pendant plusieurs décennies, il a eu un impact significatif sur la croissance et le développement de l'escrime au Portugal. Il a participé à un "plan de développement des sports" avec un programme spécial, "500 fleurets", et a œuvré pour que le Portugal devienne plus actif sur la scène internationale de l'escrime.

M. Valarinho a participé à l'organisation des premiers Championnats d'Europe à Lisbonne en 1983, ainsi qu'à de nombreuses autres compétitions continentales et mondiales organisées au Portugal dans les années 1980 et 1990. Sa vision de voir le Portugal devenir un participant important de l'escrime mondiale s'est pleinement concrétisée lorsque l'équipe masculine de fleuret de son pays a remporté la médaille d'or aux Championnats d'Europe 2000 à Madère. Après son départ de la présidence, il a organisé avec succès les championnats du monde d'escrime de Lisbonne en 2002.

Ayant reçu une éducation militaire portugaise traditionnelle, M. Valarinho est finalement devenu officier de l'armée, et c'est au cours de sa scolarité qu'il a fait ses premières armes en escrime et qu'il est devenu un cavalier émérite. Il a obtenu son diplôme de maître avec mention au Centre sportif militaire de Mafra, où il a pratiqué l'escrime de compétition et a participé à l'Universiade de 1959 en tant que membre de l'équipe masculine de sabre. Après l'école, il est devenu maître d'armes, spécialisé dans le recrutement et le développement de jeunes escrimeurs.

Il est l'auteur de deux livres sur l'histoire de l'escrime portugaise et prépare une troisième édition.

"Il a été escrimeur jusqu'à sa mort", a déclaré son fils, Frederico Valarinho, qui est membre de la Fédération portugaise d'escrime depuis 2006.

Ana PASCU (MH) 1944 - 2022

Mme Ana Pascu (ROU), membre d'honneur de la FIE et membre du Hall of Fame, est décédée à Bucarest le 6 avril 2022. Elle était née le 22 septembre 1944.

Élue en 2000, Mme Pascu a été membre du Comité Exécutif de la FIE, dont elle fut vice-présidente de 2004 à 2021. Auparavant, elle avait été membre de la Commission des Règlements de la FIE de 1984 à 1988 et de la Commission d'Arbitrage de la FIE de 1988 à 1996. Elle a également été arbitre international de la FIE au fleuret et à l'épée.

Elle détient le record de longévité à la présidence de la fédération roumaine d'escrime. De 1982 à 2013, Mme Pascu a dirigé la Fédération, contribuant aux succès sportifs des escrimeurs roumains qui ont remporté 134 médailles pendant son mandat, dont 9 aux Jeux olympiques, 57 aux championnats du monde et 68 aux championnats d'Europe. Après avoir pris sa retraite en tant que présidente, elle a été nommée présidente honoraire de la Fédération roumaine d'escrime. Elle a également été vice-présidente du Comité olympique et sportif roumain.

En tant qu'athlète, Mme Pascu a été cinq fois fleurettiste olympique ; au fleuret par équipe, elle a remporté une médaille de bronze aux Jeux olympiques de 1968 et 1972 et la médaille d'or aux Championnats du monde de La Havane en 1969. Au fleuret individuel, elle a remporté les championnats du monde juniors en 1963 ainsi que la médaille de bronze aux championnats du monde de 1971. Au sein de l'équipe féminine roumaine de fleuret, elle a remporté la médaille d'argent par équipe aux Championnats du monde de 1970 et les médailles de bronze aux Championnats du monde de 1961, 1967, 1971, 1973, 1974 et 1975. En 1961 et 1965, son équipe a remporté respectivement l'or et l'argent aux Jeux mondiaux universitaires ("Universiade").

Mme Pascu a également mené une carrière d'entraîneur d'escrime et de professeur d'éducation physique jusqu'en 1982, date à laquelle elle a obtenu un doctorat en éducation physique et sportive. Sa thèse de doctorat s'intitulait « The Strategy for Enhancing Sports Preparation in Competitions » (Stratégie pour améliorer la préparation sportive dans les compétitions). Elle est également titulaire d'un "Doctor Honoris Causa" de l'université Vasile Goldis en Roumanie. Elle est l'auteur de nombreuses publications scientifiques et sportives et a reçu plusieurs titres et décorations, dont l'Ordre national du mérite au rang d'officier et de chevalier.

Mme Pascu a consacré toute sa vie à l'escrime, aux escrimeurs, à l'escrime roumaine et à la FIE, et les nombreux succès qui en ont résulté témoignent de son incroyable talent et de sa passion pour notre sport. Selon Emmanuel Katsiadakis, président par intérim de la FIE, "elle a inlassablement, généreusement et avec une infinie gentillesse aidé, soutenu et motivé tous ceux qui ont sollicité son aide et ses conseils. Elle était un mentor exceptionnel et un modèle pour les athlètes, les officiels et les dirigeants de l'escrime, ainsi que pour les filles et les femmes dans le sport. La famille de l'escrime a perdu une grande dame et une personnalité emblématique aux qualités humaines et professionnelles rares et inestimables. Elle restera dans nos mémoires, dans nos cœurs et dans notre histoire".

Mark RANCE 1963 - 2022

Mark Rance (NZL) est décédé le 3 mai 2022 à Christchurch, en Nouvelle-Zélande. Il était président du Conseil des vétérans de la FIE jusqu'à son décès et en était membre depuis 2016. M. Rance a été élu au conseil d'administration de la Confédération océanienne d'escrime en 2020, puis élu vice-président par le conseil d'administration, où il a exercé ses fonctions de 2020 à aujourd'hui. Il a été président de Fencing New Zealand de 2017 à octobre 2021.

En 2016, M. Rance a présidé le comité d'organisation des championnats d'escrime des vétérans du Commonwealth de Christchurch, qui ont été nommés finalistes des Canterbury Sports Awards. Il a également remporté une médaille d'argent dans l'équipe masculine d'épée lors de ce même événement.

"Mark a combiné son amour de l'escrime et ses solides compétences commerciales lorsqu'il a travaillé avec le Conseil des vétérans afin d'obtenir les meilleurs résultats pour les vétérans du monde entier", a déclaré Rita Comes (USA), au nom du Conseil des vétérans de la FIE. "Sa présence nous manquera".

Originaire d'Angleterre et né le 7 février 1963, M. Rance fut nageur de compétition avant de découvrir l'escrime à l'âge de 10 ans. Il a pratiqué l'escrime au Reading Club puis au London Thames Fencing Club pendant plusieurs années, obtenant d'excellents résultats dans les compétitions régionales et nationales. Il a ensuite participé à des tournois européens et s'est classé parmi les douze meilleurs épéistes aux championnats du monde juniors de 1983. Dans les années 1980, il a été pressenti pour faire partie de l'équipe olympique britannique, mais plusieurs problèmes et une blessure l'ont empêché d'atteindre cet objectif.

M. Rance s'est installé en Nouvelle-Zélande dans les années 1990, où il a vécu dans la ville d'Ashburton, sur l'île du Sud. Après une pause dans sa pratique de l'escrime, sa passion pour ce sport s'est ravivée en 2008 après avoir assisté à un tournoi d'épée à Christchurch ; peu après, il est monté sur le podium des championnats nationaux masculins de Nouvelle-Zélande. Il a ensuite représenté la Nouvelle-Zélande dans des compétitions seniors et vétérans au niveau mondial et, en 2010, il a remporté une médaille de bronze à l'épée masculine individuelle vétéran et une médaille d'argent à l'épée masculine par équipe vétérans aux championnats d'escrime du Commonwealth à Melbourne, en Australie.

"Mark a toujours été un homme prêt à aider, en particulier les jeunes de notre sport qu'il a entraînés et encadrés pendant plusieurs années", a déclaré David Elder, président de Fencing New Zealand. "Ses conseils et son expertise manqueront cruellement à de nombreux jeunes escrimeurs".

Selon M. Elder, M. Rance a été pendant une longue période l'épéiste vétéran le mieux classé en Australasie (Australie et Nouvelle-Zélande).

Daniel R. DECHAIINE Jr 1934 - 2022

Daniel R. DeChaine, Jr (USA), a été membre de la commission SEMI de la FIE pendant plus de 30 ans.

Né le 29 octobre 1934 en Californie (USA), il était surtout connu pour son travail considérable en tant qu'armurier d'escrime. Il a été élu à la Commission SEMI en 1985 et y a siégé jusqu'en 2016. À ce titre, il a été l'armurier/technicien en chef et le

représentant de la commission SEMI lors de nombreux événements mondiaux d'escrime, notamment les Jeux panaméricains, les championnats du monde d'escrime juniors, cadets et seniors, et de nombreux autres événements. Aux Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, il a été responsable technique de l'escrime et responsable des armuriers.

Outre l'armurerie, M. DeChaine a inventé, conçu et construit des dispositifs d'essai pour l'escrime, notamment ceux utilisés lors des Jeux olympiques de 1976 et 1984.

"Pendant des décennies, les athlètes de Team USA ont fait confiance à Dan DeChaine", a déclaré David Arias, président du conseil d'administration de USA Fencing. "Avec Dan à leurs côtés, nos athlètes savaient qu'ils étaient entre de bonnes mains. Grâce à son travail au sein de la commission SEMI de la FIE, Dan a contribué à l'élaboration de règlements pour l'équipement d'escrime et a inventé les dispositifs de test qui ont permis à tous les escrimeurs d'être sur un pied d'égalité. Avec la disparition de Dan DeChaine, la communauté internationale de l'escrime a perdu une légende de ce sport. Son héritage sera ressenti lors des tournois d'escrime locaux, régionaux, nationaux et internationaux pendant des générations".

En 2007, M. DeChaine a été intronisé au Hall of Fame de l'escrime des USA, en partie pour ses nombreuses contributions en tant qu'armurier de l'équipe nationale aux Jeux olympiques, aux championnats du monde, aux Jeux universitaires mondiaux et aux Jeux panaméricains depuis 1967. Il a également été l'armurier officiel des championnats du monde de pentathlon moderne et consultant auprès de nombreuses fédérations nationales d'escrime en matière d'armement, d'équipement et de choix d'équipement. Il a été président et coprésident de la commission technique nationale de l'association américaine d'escrime et a rédigé de nombreux articles sur la réparation, l'entretien et le dépannage des équipements.

M. DeChaine a obtenu une licence en zoologie au Pomona College en 1956.

Ahmad Akbari JAVID 1947 - 2022

La FIE a appris avec tristesse le décès de M. Ahmad Akbari Javid (IRI), le 17 octobre 2022. Il a été membre du Conseil des vétérans de la FIE de 2012 à 2016.

M. Javid est né le 10 février 1947 et a consacré sept décennies de sa vie à l'escrime. Il a représenté l'Iran dans les épreuves individuelles et par équipe de fleuret et de sabre aux Jeux olympiques d'été de 1976 à Montréal. Aux Jeux asiatiques de 1974, qui se sont tenus à Téhéran, en Iran, il a été médaillé d'or et de bronze au fleuret et au sabre. Outre ses nombreuses autres réalisations dans des compétitions internationales et asiatiques, il fut également médaillé de bronze au fleuret masculin individuel et au sabre par équipe lors des championnats asiatiques des vétérans de 2017.

Il a été secrétaire général de la Fédération iranienne d'escrime de 1993 à 1998 et de 2009 à 2011, et membre de la commission des vétérans de la Confédération asiatique d'escrime. Il a travaillé pendant de nombreuses années comme arbitre international de fleuret.

M. Javid a fondé le département d'escrime du ministère iranien des sports, dont il a été responsable de 1991 à 2009, et a été directeur du département d'escrime de la province de Téhéran de 1989 à 1999. Au cours de sa vie, il a également occupé de nombreuses autres fonctions dans l'escrime iranienne, notamment celle de directeur du département des sports de l'université iranienne. Il a travaillé comme professeur de sport à l'université polytechnique Amir Kabir de 1993 à 2009, a présidé le comité d'entraînement iranien de 2010 à 2017 et a été entraîneur national iranien de fleuret.

Dans un communiqué de la Fédération iranienne d'escrime, M. Javid "...était un entraîneur qui a consacré toute sa vie à l'escrime et au sport" et "inlassablement, généreusement et avec une infinie gentillesse, il a aidé, soutenu et motivé tous ceux qui ont demandé de l'aide et des conseils en matière d'escrime et de sport".

Alexey KUZNETSOV 1967 - 2022

M. Alexey Kuznetsov (CAN) est décédé le 1er novembre 2022. Il est né le 2 septembre 1967 à Luhansk, Ukraine. Il était arbitre international de la FIE.

En tant qu'arbitre de fleuret et d'épée de la FIE depuis 1999, M. Kuznetsov a participé à de nombreuses Coupes du monde, Grands Prix, Championnats et Jeux continentaux, Championnats du monde et Jeux universitaires, ainsi qu'aux Jeux olympiques de Rio 2016.

Il était président de la commission d'arbitrage de la Confédération panaméricaine d'escrime depuis 2016.

Au Canada, M. Kuznetsov a été membre du comité d'arbitrage de la Fédération canadienne d'escrime et entraîneur national canadien de l'équipe masculine senior de fleuret de 2013 à 2016. Depuis 1996, il a entraîné des athlètes au Canada et aux USA, obtenant des résultats nationaux et internationaux. Il a également été conseiller technique pour des compétitions nationales et internationales au Canada, et a fourni pendant de nombreuses années un mentorat en matière d'entraînement et d'arbitrage à la FCE.

M. Kuznetsov était titulaire d'une licence d'entraîneur d'escrime et d'éducation physique de l'université pédagogique d'Ukraine (1988).

Semen RIKHTMAN 1946 - 2022

Semen Rikhtman (RUS) est décédé le 6 décembre. Il avait pris sa retraite l'année dernière de la Commission SEMI de la FIE. Il était né le 6 août 1946.

M. Rikhtman a été président de la Commission SEMI de 2012 à 2021 et en était membre depuis 1992. Fréquemment délégué de la SEMI aux événements de la FIE, il a travaillé à de multiples championnats du monde d'escrime ainsi qu'aux Jeux olympiques de Londres 2012, Rio 2016 et Tokyo 2020.

De 2000 à 2012, M. Rikhtman a été membre de la Commission SEMI de la Confédération européenne d'escrime.

M. Rikhtman était titulaire d'un diplôme universitaire en radio-électronique et était un expert en technologie radio. Il a commencé à développer des systèmes d'arbitrage et d'information en 1976 et a participé à la conception d'équipements utilisés lors de grands événements sportifs, y compris aux Jeux olympiques. Au cours de sa carrière, M. Rikhtman a obtenu de nombreux brevets et droits d'auteur à son nom.

Igor TŠIKINJOV 1961 - 2022

Igor Tšikinjov (EST) est décédé le 8 décembre à l'âge de 61 ans. Né le 26 juin 1961 à Kohtla-Järve, en Estonie, il était un entraîneur national et olympique renommé et un ancien escrimeur.

M. Tšikinjov a participé à quatre Jeux olympiques en tant qu'entraîneur d'épée, notamment à Sydney 2000, Athènes 2004 et Pékin 2008 pour l'équipe nationale suédoise, et à Rio 2016 pour l'équipe nationale estonienne.

Il a été l'entraîneur principal de l'équipe féminine d'épée d'Estonie de 1991 à 1992, puis l'entraîneur principal de l'équipe suédoise d'escrime de 2003 à 2012. Il a entraîné l'équipe d'épée estonienne de 2013 à 2018, puis de 2020 à 2021. Entre ces périodes avec l'Estonie, il a entraîné l'équipe d'escrime de l'Ouzbékistan de 2018 à 2019.

Ses athlètes ont remporté de nombreuses médailles internationales à l'épée, notamment Oksana Jermakova, championne du monde individuelle et double championne olympique par équipe ; Erika Kirpu, championne du monde et championne olympique par équipe ; Nikolai Novosjolov, double champion du monde ; et Peter Vanky, qui a participé à quatre Jeux

olympiques et a remporté de nombreuses médailles internationales. En 2015, son équipe estonienne d'épée féminine a remporté les championnats d'Europe, et les équipes de Suède et d'Ouzbékistan ont également remporté des médailles dans des compétitions majeures sous son égide.

M. Tšikiniov a commencé l'escrime en 1973. En tant qu'athlète, il est devenu champion d'Estonie par équipe en 1981 à l'épée et en 1984-1985 au fleuret.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées et aux fédérations des défunts.

1 _____ **ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES**

1.1 _____ **Gestion**

Les activités de gestion de la FIE se sont poursuivies à un rythme soutenu.

Le Comité Exécutif s'est réuni aux dates suivantes :

12 février 2022 par vidéoconférence
2 mars 2022 par vidéoconférence
8 mars 2022 par vidéoconférence
28 mars 2022 par vidéoconférence
8 avril 2022 par vidéoconférence
28 avril 2022 par vidéoconférence
28 mai 2022 à Lausanne (SUI)
17 juillet 2022 au Caire (EGY)
16 août 2022 par vidéoconférence
18 août 2022 par vidéoconférence
23 août 2022 par vidéoconférence
17 septembre 2022 par vidéoconférence
25 novembre 2022 à Lausanne (SUI)

Les Commissions et Conseils se sont réunis le :

22 janvier 2022 par vidéoconférence
24 et 25 juin 2022 par vidéoconférence

Le Conseil des vétérans s'est réuni par vidéoconférence le :

2 juin 2022 pour élire le président du Conseil
M. Benoit Pincemaille (FRA) a été élu.

La Commission d'arbitrage s'est réunie le :

11-13 juillet 2022 au Caire (EGY)

La Commission des athlètes s'est réunie par vidéoconférence le :

28 septembre 2022 pour élire le président de la Commission
M. Ruben Limardo Gascon (VEN) a été élu.

Le Congrès ordinaire 2022 de la FIE s'est tenu le 26 novembre 2022 à Lausanne (SUI).

Le Comité Exécutif a été consulté 16 fois par e-mail lorsqu'une décision urgente s'imposait.

Les décisions prises ont été régulièrement communiquées aux membres de la FIE par le biais de **21 lettres d'information** et de **5 lettres urgentes**. Ces lettres, ainsi que leurs annexes, ont été envoyées par courrier électronique aux fédérations nationales, aux membres d'honneur et aux membres du Comité Exécutif.

22 changements de nationalité ont été acceptés.

1.2 Arbitrage



1.2.1 EXAMENS D'ARBITRAGE

Lieu	Date	Jury	Arme	Candidats	Réussites
Hammamet (TUN)	03-07.09.2022	Olga Cojocari Marius Florea Aida Khasanova Irina Knysch	F E S	Fleuret : 17 Épée : 15 Sabre : 12	Fleuret : 3 Épée : 5 Sabre : 3
San José (CRC)	17-22.09.2022	Olga Cojocari Salah Ferjani Aida Khasanova Irina Knysch	F E S	Fleuret : 30 Épée : 24 Sabre : 10	Fleuret : 8 Épée : 5 Sabre : 5
Budapest (HUN)	24-29.09.2022	Olga Cojocari Salah Ferjani Marius Florea Irina Knysch	F E S	Fleuret : 19 Épée : 21 Sabre : 10	Fleuret : 15 Épée : 12 Sabre : 8
Kuwait City (KUW)	01-06.10.2022	Amgad Badawi Olga Cojocari Chang-Gon Kim Irina Knysch	F E S	Fleuret : 24 Épée : 24 Sabre : 12	Fleuret : 11 Épée : 8 Sabre : 5

1.2.2 RENOUELEMENT DES LICENCES

Lieu	Date	Jury	Arme	Candidats	Réussites
Hammamet (TUN)	03-07.09.2022	Olga Cojocari Marius Florea Aida Khasanova Irina Knysch	S	Sabre : 1	Sabre : 1
Budapest (HUN)	24-29.09.2022	Olga Cojocari Salah Ferjani Marius Florea Irina Knysch	E S	Épée : 1 Sabre : 1	Épée : 0 Sabre : 1
Koweït City (KUW)	01-06.10.2022	Amgad Badawi Olga Cojocari Chang-Gon Kim Irina Knysch	F E S	Fleuret : 6 Épée : 2 Sabre : 1	Fleuret : 6 Épée : 1 Sabre : 0

1.3 Antidopage

1.3.1 CONTRÔLES

Les mesures antidopage ont été maintenues tout au long de la période et une violation des règles antidopage a été constatée.

Dans le cadre de l'autorité de contrôle de la FIE, 395 contrôles en compétition et 85 contrôles hors compétition ont été effectués. 474 analyses d'urine et 6 analyses de sang ont été effectuées.

1.3.2 EDUCATION SPORT PROPRE

En coopération avec l'Agence internationale de contrôle, la FIE a mis à la disposition de tous les athlètes, entraîneurs et officiels des webinaires antidopage interactifs d'une heure, avant les championnats du monde juniors et cadets et avant les championnats du monde seniors.

Les webinaires ont eu lieu respectivement :

les 12 et 26 mars 2022 (nombre total de participants : 118)

les 28 et 29 juin 2022 (nombre total de participants : 69)

Les programmes ont été présentés en anglais, en français et en espagnol et ont abordé des sujets clés du sport propre, notamment les substances interdites, les médicaments et les suppléments, ainsi que les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

Les webinaires ont été présentés par l'ITA, Jeremy Summers, président de la Commission médicale de la FIE et le Dr Sabrina Halaimia, membre de la Commission médicale de la FIE. Les participants ont reçu un certificat officiel de participation ainsi qu'un PDF de la présentation et des liens vers des ressources utiles.

En outre, l'Agence internationale de contrôle (ITA), en partenariat avec la FIE, a présenté cinq webinaires multilingues portant sur les principes, les informations et les pratiques en matière de lutte contre le dopage et de sport propre à l'intention des athlètes, des entraîneurs et des fédérations.

Ces webinaires Clean Sport faisaient partie des programmes éducatifs de la FIE, et tous les athlètes et entraîneurs de la FIE ont été vivement encouragés à participer à toutes les sessions ; pour ceux qui y ont assisté, un certificat d'achèvement a été délivré. Au total, 124 participants se sont inscrits et ont participé aux webinaires.

Les programmes, présentés en anglais avec interprétation simultanée en arabe, espagnol, français, russe et chinois, comprenaient les sujets suivants aux dates et heures suivantes :

- Introduction à la lutte contre le dopage
Vue d'ensemble du système, droits et responsabilités, ADRVs
10 novembre, 1400-1500 CET
- Le processus de contrôle du dopage
Procédures d'analyse (urine et sang) et ABP
17 novembre, 1400-1500 CET
- Médicaments, suppléments, liste des interdictions et AUT
Y compris le principe de la responsabilité objective
24 novembre, 1400-1500 CET

- Principes et valeurs du sport propre
Sanctions, conséquences et prise de parole.
1er décembre, 1400-1500 CET
- Contrôles hors compétition
Exigences de la liste RTP/TP, localisation, utilisation d'ADAMS
8 décembre, 1400-1500 CET

1.4 Médias - numérique, télévision et magazines

1.4.1 LES MÉDIAS FIE EN 2022

Au cours de l'année 2022, la FIE a continué d'accroître sa communication par le biais de multiples plateformes médiatiques, notamment son site web, son magazine (en ligne et en version imprimée) et ses canaux sociaux Twitter, Facebook, Instagram et YouTube. La couverture médiatique des événements phares (Championnats du monde seniors et Grands Prix) a donné des résultats fructueux qui ont garanti la croissance continue des canaux numériques.

Le Grand Prix de la FIE comprenant six événements au cours de la saison 2021-2022, notamment du 11 au 13 novembre 2021 à Orléans, du 28 au 30 janvier 2022 à Doha, du 4 au 6 mars 2022 à Budapest, du 29 avril au 1er mai 2022 au Caire, du 13 au 15 mai 2022 à Incheon et du 20 au 22 mai 2022 à Padoue.

Le partenariat avec Eurosport et la collaboration avec les détenteurs de droits mondiaux ont favorisé la croissance de notre audience mondiale et de notre exposition médiatique.

1.4.2 CHAÎNES NUMÉRIQUES

2022 était la première année après les Jeux olympiques de Tokyo 2020, et certaines mesures ont connu le déclin post-olympique anticipé dans une certaine mesure. Toutefois, comme les Championnats du monde seniors (Le Caire 2022) ont été organisés pour la première fois depuis la pandémie, ainsi que six épreuves du Grand Prix, la FIE a réussi à maintenir une croissance robuste de tous les canaux numériques en tirant pleinement parti de ces événements. En outre, certaines initiatives telles que la Journée mondiale de l'escrime et Donnez Votre Equipement d'Escrime ont également apporté un contenu abondant pour la couverture des événements hors compétition.

Grâce à une collaboration promotionnelle avec Eurosport, la campagne numérique de la FIE sur le site et l'application Eurosport a généré 39,3 millions d'impressions.

Lors du Caire 2022, les vidéos produites par ICARUS ont fourni un contenu de haute qualité pour la couverture de l'événement. Quelques faits marquants :

Site web

En 2022, le site web de la FIE a atteint 8,9 millions de pages vues, soit une augmentation de 48,3 % (6 millions en 2021) ; il a été visité par 850K millions de nouveaux utilisateurs (1,1 million en 2021) et a reçu 2,5 millions de sessions, soit une augmentation de 25 % (2 millions en 2021).

Parmi tous les pays/régions, les USA (13 %), Hong Kong Chine (9,6 %), la Chine (8,6 %), la France (7,6 %) et l'Italie (5,5 %) sont les cinq pays qui ont compté le plus grand nombre d'utilisateurs. Le classement est le même pour les nouveaux utilisateurs.

YouTube

En 2022, la chaîne YouTube de la FIE a enregistré 4,6 millions de vues, soit 21 % de plus qu'en 2021. La durée de visionnage a été de 557 000 heures, soit une augmentation de 46 %. Même si les 767 000 vidéos vues représentent 49 % de moins qu'en 2021, les 3,9 millions de vues en direct ont augmenté de 66 % pour la même période.

Avec 10 000 nouveaux abonnés, le nombre d'abonnements a atteint 84 854 à la fin de 2022, soit une augmentation de 13 %.

Facebook

En 2022, le compte Facebook de la FIE a reçu 29 millions d'impressions et 11 millions de contacts, soit une baisse de 19 % et de 53 %, respectivement. Mais l'engagement a atteint 641 000 personnes, soit une augmentation de 21 %. Le nombre de followers a atteint 131 569, avec 5,4K nouveaux followers.

Twitter

En 2022, le compte Twitter de la FIE a reçu 1,47 million d'impressions (soit une baisse de 66 %) et 55 000 engagements. Le nombre de followers a atteint 22 426 avec 1,6K nouveaux followers.

Instagram

En 2022, le compte Instagram de la FIE a enregistré 11 millions d'impressions, 8,9 millions de contacts et 872K engagements, soit une baisse de 26%, 29% et 31,5%, respectivement. Avec 26K nouveaux utilisateurs ajoutés, le montant total a atteint 98K à la fin de 2022.

Pendant les championnats du monde du Caire 2022

Le site web de la FIE a enregistré 684 000 pages vues et 213 000 sessions, avec 68 000 nouveaux utilisateurs.

La chaîne YouTube a enregistré 1,7 million de vues et 2,8 milliers de nouveaux abonnés. "La chaîne YouTube de la FIE a diffusé de loin le plus de contenu - 362 heures de diffusion", selon les analyses de Nielsen.

- Facebook a reçu 5,1 millions d'impressions, une portée de 2,3 millions et 158 000 engagements.
- Twitter a enregistré 244 000 impressions et 12 000 engagements.
- Instagram a reçu 1,7 million d'impressions, 1,4 million de visites et 144 000 engagements.

La baisse de certains indicateurs, tels que les impressions et les engagements, était attendu en raison de la période post-olympique, mais il y a eu quelques surprises sur Facebook, YouTube et le site web de la FIE - par exemple, le livestreaming sur YouTube a obtenu plus de vues qu'en 2021. En général, une croissance a été observée sur tous les canaux et la stratégie consistant à se concentrer sur l'engagement et l'interaction des athlètes et du public sur les médias sociaux se poursuit.

1.4.3

TÉLÉVISION

Événements du Grand Prix

(* pour le Grand Prix, les mesures de la "saison 2021-2022" incluent le GP d'Orléans en novembre 2021 mais pas le GP d'Orléans en décembre 2022).

Les détenteurs de droits sont la chaîne olympique, Eurosport (tv) et PCCW (streaming).

Les retransmissions du Grand Prix de la FIE ont rassemblé 18,24 millions de téléspectateurs, dont les cinq premiers marchés en termes d'audience cumulée : France (8,3 millions), Hongrie (5 millions), Allemagne (2 millions), Russie (0,7 million) et Corée du Sud (0,6 million).

Le temps de diffusion total des événements du Grand Prix a atteint 984,5 heures, tandis que la visibilité a atteint 478 heures.

Les chaînes Eurosport à travers les pays européens (top 10 : Estonie, Islande, Suède, Finlande, Danemark, Belgique, Hongrie, Norvège, France et Suisse) ont contribué aux principaux segments.

Les événements du Grand Prix ont reçu 256 millions d'impressions, dont 62 millions en provenance de la France (le plus élevé parmi tous les pays) et de France 3 (57,3 millions), le plus élevé parmi toutes les chaînes de télévision.

Championnats du monde seniors du Caire

Le Caire 2022 a été vu par près de 148 millions de spectateurs via la chaîne YouTube de la FIE, les chaînes olympiques et les détenteurs de droits dans de nombreux pays (Brésil, Chine, Colombie, Égypte, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Japon, Pologne, Russie, Corée du Sud, Espagne, Ukraine, USA). Les cinq premiers marchés en termes d'audience totale sont l'Italie (50,2 millions), la Chine (27,7 millions), la France (24,8 millions), le Japon (15,7 millions) et la Corée du Sud (10,29 millions). La chaîne chinoise CCTV5 est arrivée en tête des chaînes de télévision avec une audience totale de 27,7 millions de téléspectateurs.

Le temps de diffusion total de Cairo 2022 a atteint 1633 heures, tandis que la visibilité a atteint 3410 heures. Les cinq premiers pays/régions, en termes de temps total de diffusion, sont l'Italie (56,5 heures), la Belgique (56 heures), la Malaisie (47 heures), la Pan-Asie (47 heures) et la Hongrie (44 heures).

L'événement a obtenu 1,91 milliard d'impressions au total, l'Italie (303,5 millions) représentant la plus grande part, suivie de la Chine (93 millions), de la Hongrie (84 millions), de la France (63 millions) et de l'Égypte (59 millions). Parmi les chaînes de télévision, Rai Sport+ HD et CCTV5 ont été les deux principales contributrices, avec respectivement 153 millions et 93 impressions.

Eurosport

Au cours de la saison 2021-2022, les événements de la FIE (épreuves de Grand Prix, Championnats d'Europe, Championnats du monde) ont eu une durée de 157 heures, 6 minutes pour des diffusions télévisées mondiales sur Eurosport 1, Eurosport 2 et Eurosport Asia. 150 spots TV ont enregistré 56,1 millions d'impacts sur Eurosport 1&2, atteignant 13,6 millions de téléspectateurs uniques.

1.4.4 COMMUNIQUÉS DE PRESSE OFFICIELS DE LA FIE POUR 2022

En 2022, la FIE a poursuivi sa communication directe avec la presse et les autres parties intéressées qui s'abonnent aux nouvelles officielles de la FIE, en publiant et en distribuant plus de 50 communiqués de presse aux médias et à la presse du monde entier. Cela représente plus de 168 000 courriels individuels envoyés avec des nouvelles de la FIE et des informations sur les événements, les projets et d'autres bulletins d'information.

1.4.5 MAGAZINE NUMÉRIQUE - ESCRIME XXI

En 2022, avec trois numéros (n° 120-122) publiés, le magazine en ligne a reçu 3,6 milliers de pages vues, soit une légère baisse par rapport à 2021 (3,9 milliers). La durée moyenne de consultation de chaque page a été de 1 minute et 30 secondes, soit une augmentation de 1 minute et 19 secondes par rapport à 2021.

1.4.6 CHANGEMENTS ET ÉVOLUTION

En 2022, la FIE a commencé à envisager de meilleures façons d'utiliser le contenu des médias tout en protégeant ses droits. En conséquence, il a été décidé de lancer en 2023 un nouveau pôle d'images qui sera une bibliothèque pour toutes les photos de la FIE, y compris une fonction de monétisation, et de lancer une plateforme OTT qui sera le pôle d'affichage et de stockage des vidéos de la FIE. Ces deux programmes sont en cours de réalisation.

D'ici la fin de l'année 2022, il a été décidé d'envisager une alternative au magazine numérique afin d'accroître la visibilité et la portée auprès des lecteurs du monde entier et ce programme est en cours de réalisation.

1.5 Activités internationales de la FIE

La FIE a participé aux réunions internationales suivantes :

- **Paris 2024**, compétitions d'escrime, réunions hebdomadaires en ligne.
- **Paris 2024**, On Location, Hospitality, 3 février, Lausanne (SUI).
- **CIO et LA2028**, IF consultation LA28 sports programme, 13 avril, en ligne.
- **ASOIF**, Atelier commercial, 4 mai, Lausanne (SUI).
- **Le SPOT**, 17-18 mai, Lausanne (SUI).
- **AGCSF**, Assemblée générale statutaire, 20 mai, Virtuel.
- **ASOIF** : Forum ASDEG, 24-25. mai, Lausanne (SUI).
- **CIO**, webinaire d'information sur le cadre pour l'équité, l'inclusion et la non-discrimination, 15 juin, en ligne ASOIF, 46ème Assemblée générale, 8 juin, Lausanne (SUI).
- **Fédération catalane d'escrime**, Gala du centenaire, 3 juillet, Message du Président par intérim lu lors de l'événement.
- **Fédération d'escrime du Commonwealth**, 2022 Commonwealth Fencing Championships, 8-11 août, Londres (GBR).
- **AIMS**, Présentation de la conférence et du festival mondial de la jeunesse "United Through Sports", 2 septembre, virtuel.
- **Paris 2024**, visite technique escrime, 5-6 septembre, Paris (FRA).
- **CIO** : Réunion avec le président du CIO, M. Thomas Bach, 12 septembre, Lausanne (SUI).
- **CIO** : Appel à consultation du président du CIO avec les FI, 14 septembre, en ligne.
- **CIO**, approche politique pour l'inclusion, 21 octobre, en ligne.
- Signature du protocole d'accord entre la FIE et l'ISF, 28 novembre, Lausanne (SUI).
- **SportAccord**, IF Forum 2022, 28-29 novembre, Lausanne (SUI).
- **ASOIF** : Atelier médical et scientifique, 28-29 novembre, Lausanne (SUI).
- **AGRASC**, Assemblée générale extraordinaire, 29 novembre, Lausanne (SUI).
- **Musée Olympique**, Présentation des collections des Jeux de Tokyo 2020 et Pékin 2022, 7 décembre, Lausanne (SUI).

Lausanne :

- Séminaire des FI "Comment créer des plans pour mesurer et réduire l'empreinte carbone des événements sportifs", 3 mai, Lausanne (SUI).
- Séminaire des FI "Comment favoriser un environnement sûr et inclusif pour tous : Les meilleures pratiques de Sport sûr pour les fédérations sportives internationales, 8 novembre, Lausanne (SUI).

1.6 Journée mondiale de l'escrime 2022

La sixième Journée mondiale de l'escrime, qui s'est déroulée le samedi 10 septembre, a donné aux escrimeurs et à tous les membres de la famille mondiale de l'escrime l'occasion de célébrer le thème de cette année, "L'escrime, c'est pour la vie". En s'adressant aux personnes et aux communautés du monde entier, les membres de l'escrime ont communiqué ses qualités intemporelles et durables - un sport qui remplit le cœur, l'esprit et l'âme d'une énergie positive et puissante qui devient à jamais motivante et éclairante.

Chaque membre de la famille de l'escrime a eu l'occasion, lors de la Journée mondiale de l'escrime, de montrer comment la pratique de l'escrime devient un élément naturel et essentiel de l'identité personnelle, qui donne de la force et façonne la vie et l'avenir de chacun.

Avec un soutien mondial pour la Journée mondiale de l'escrime, plus de 4 500 tags de médias à travers de multiples plateformes de médias sociaux ont exprimé une diversité de perspectives d'escrime, d'activités et d'affichages provenant de 65 pays et atteignant plus de 130 000 comptes, en utilisant leur plateforme préférée avec les tags suivants :

#L'escrime, c'est pour la vie #worldfencingday2022

Le thème "L'escrime, c'est pour la vie" a résonné dans le monde entier comme un message d'inspiration et d'expérience de vie, un sport pérenne qui a traversé les âges et continuera à le faire.



Webinaire



1.7 Formations de la FIE sur la protection

1.7.1 WEBINAIRE POUR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF, DES COMMISSIONS, DES CONSEILS ET DES COMITÉS DE LA FIE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de protection, la FIE a organisé un webinaire de formation à la protection qui s'est déroulé le 23 juin sur Zoom.

Le programme de formation a été dirigé par les responsables de la protection de la FIE, Georgina Usher (GBR), présidente du Conseil des femmes et escrime de la FIE, et Samuel Cheri (USA, MH), président de la Commission juridique de la FIE. L'objectif de l'événement était de fournir aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux commissions et conseils et au personnel de la FIE une compréhension approfondie des concepts de protection et des différents outils que la FIE met à la disposition de tous ses membres pour fournir un environnement sportif exempt de harcèlement/abus/négligence.

La session comprenait une introduction à la protection dans le sport, une vue d'ensemble du cadre juridique en place et un accent sur la politique et les procédures de protection de la FIE, avec un accent particulier sur les responsabilités des superviseurs lors des Coupes du monde et des compétitions du Grand Prix pour gérer et rapporter des divulgations.

Le webinaire était composé de trois parties :

- Une session principale
- Groupes de discussion
- Séance finale de questions-réponses

Environ 70 personnes ont participé au webinaire.

1.7.2 WEBINAIRES POUR LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

La FIE a organisé deux webinaires Sport Sûr pour aider les fédérations à mettre en œuvre, réviser et améliorer les politiques de protection au niveau national. Ils ont eu lieu le mardi 13 décembre à 14h00 CET et le mercredi 14 décembre à 20h00 CET afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes possible dans le monde entier. Une interprétation simultanée en français et en espagnol a été assurée.

Environ 60 personnes ont assisté aux webinaires, organisés par la FIE et animés par Georgina Usher, présidente du conseil des femmes et escrime de la FIE, responsable de la protection de la FIE et responsable international de la protection du sport certifié par le CIO.

Les présentations comprenaient deux parties :

- La définition de la sauvegarde, la définition des différents types d'abus et de harcèlement et des références pratiques et des exemples de l'impact que les différents types d'abus et de harcèlement peuvent avoir sur la FIE, le CIO, les organisations internationales et les membres.
- Des lignes directrices approfondies et des étapes pratiques sont présentées pour soutenir la rédaction de politiques de protection, y compris la préparation, le développement, le contenu, l'application et la mise en œuvre.

La FIE s'engage à faire en sorte que l'escrime soit pratiquée dans un environnement sûr, où les athlètes évoluent harmonieusement et où tous les membres de la famille FIE sont respectés et protégés contre toute forme de harcèlement et d'abus.

1.8 Élection de la Commission des athlètes

Les athlètes suivants ont été élus au Caire (EGY)

- Kharlan Olga UKR SF
- Borel Yannick FRA EM
- Kim Junghwan KOR SM
- Limardo Ruben VEN EM
- Massialas Alexander USA FM
- Guo Jessica Zi Jia CAN FF

Les athlètes suivants ont été nommés par le Comité exécutif :

- Alimzhanov Elmir KAZ EM
- Beran Jiri CZE EM
- Besbes Sarra TUN EF
- Ndolo Alexandra Malika KEN EF
- Siklosi Gergely HUN EM
- Sun Yiwon CHN EF

Ruben Limardo (VEN) a été élu président de la commission des athlètes.

1.9 Groupes de travail FIE

Le Comité exécutif a créé les groupes de travail suivants :

1. Système de qualification pour les Jeux olympiques

Le groupe était composé de 8 membres. Il est chargé d'analyser le système de qualification afin de déterminer les domaines susceptibles d'être améliorés et les moyens de les mettre en œuvre, puis de présenter les propositions au Comité exécutif, en tenant compte des principes suivants :

- maintenir tous les acquis de l'escrime aux Jeux Olympiques
- respecter tous les principes de la Charte olympique et les directives du CIO
- explorer les efforts à fournir et la stratégie à mettre en œuvre, afin d'être en mesure de formuler des demandes réalistes

KATSIADAKIS Emmanuel (MH, GRE), a présidé le groupe

Le président de la Commission Juridique : CHERIS Sam (MH, USA)

Afrique : FERJANI Salah (TUN)

Asie : CHO Jong Hyung (KOR)

Europe : STOŠIĆ Vukašin (SRB)

Panamérique : MARÍN ALVAREZ Francisco Rafael (VEN)

Océanie : ELIAS Vincent (AUS)

Un membre de la Commission des athlètes : ALIMZHANOV Elmir (KAZ)

2. Calendrier des compétitions

Le groupe était composé de 9 membres. Il est chargé d'analyser le calendrier et présenter au Comité exécutif les améliorations et les révisions potentielles.

AZZI Paolo (ITA), a présidé le groupe

Les Présidents des 5 confédérations

EL HUSSEINY Abdelmoneim Elhamy (EGY)

KNYSCH Irina (RSA), Présidente de la Commission d'arbitrage

MONTANO Aldo (ITA), Membre de la Commission des athlètes

MASSIALAS Gregory (USA), Membre du Conseil des entraîneurs

3. Escrime et environnement

Le groupe était composé de 9 membres. Il est chargé d'analyser l'impact de l'escrime sur l'environnement et de fournir au Comité exécutif des suggestions concernant la mise en œuvre et le suivi de mesures individuelles et collectives ainsi qu'un plan d'actions mesurables et durables.

DELGADO Ana Irene (PAN), responsable du groupe :

MOURAD Maha, EGY, membre de la Commission médicale

BOLANOS Joyce (ISV), membre de la Commission PCM

BRANDULE Baiba (LAT), membre de la Commission SEMI

Cinq représentants des confédérations (un par continent)

Confédération panaméricaine : LORCA Marcelo (CHI)

Confédération européenne : HALSTED Clare (GBR)

Confédération africaine : ABDUL Zorome (MLI)

Confédération asiatique : HAMZULIDA Reni (INA)

Confédération océanienne : BAKER Matthew (NZL)

Les rapports d'avancement des groupes de travail ont été envoyés à toutes les fédérations membres. Les groupes poursuivront leurs travaux en 2023.

1.10 Récompenses de la FIE

1.10.1 PRIX DU MEILLEUR ARBITRE

Sur proposition de la Commission d'arbitrage, le Comité Exécutif a désigné les meilleurs arbitres suivants pour 2022 :

Fleuret :

1. ARMATA Gaspare (ITA)
2. SUH Sangwon (KOR).
3. FERJANI Ayoub (TUN) ; 3. WITKOWSKI Andrzej (POL).

Epée :

1. PAGHIEV Mihail (MDA).
2. KOVRIJNYKH Andrei (RSA).
3. CIVIERO Ambre (SUI) ; SAMEH Abd Allah (EGY).

Sabre :

1. MILENCHEV Vasil (BUL).
2. KOSA Miklos (HUN).
3. MARTILOTTI Luigi (ITA) ; 3. DOUVIS Andreas (GRE).

Les prix suivants ont été attribués pour chaque arme :

1er : 10 000 USD

2ème : 7 000 USD

3ème : 4 000 USD

1.10.2 HALL OF FAME 2022

Les personnes suivantes ont été intronisées au Hall of Fame 2022 par le Comité exécutif de la FIE :

Catégorie athlètes :

KIEFER Lee (USA)

SUN Yiwen (CHN)

PEZSA Tibor (HUN)

CANNONE Romain (FRA)

Catégorie famille de l'escrime:

GRIGORYAN Armen (ARM)

1.10.3 TROPHÉE DU FAIR-PLAY 2022

Sur proposition du Conseil du Fair Play, le Comité Exécutif a attribué le Trophée du Fair Play 2022 aux athlètes suivants :

TEJEDA Sheila Liliana (MEX)

KESZTHELY Zsombor (HUN)

2 ASSISTANCE DE LA FIE AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT

2.1 Aide exceptionnelle 2022

FÉDÉRATION	SUBSIDIES	CHF
Fédération du Liban	Aide exceptionnelle pour soutenir la reprise de l'activité, après les explosions à Beyrouth.	30 000
Fédération ukrainienne	Programme spécial visant à fournir du matériel d'escrime aux escrimeurs de la fédération ukrainienne qui pourraient avoir des problèmes avec leur équipement.	50 000
Total aide exceptionnelle		80 000

2.2 Camps d'entraînement pour les athlètes

Deux camps d'entraînement ont été organisés à l'occasion des Championnats du monde juniors et cadets à Dubaï (UAE) et des Championnats du monde seniors au Caire (EGY). La FIE a pris en charge tous les frais liés à ces stages (billets d'avion, transport local, hôtel, repas, experts, frais de visa, droits d'inscriptions) jusqu'à la fin des compétitions individuelles des Championnats du monde.

Ces camps ont été organisés avec les buts suivants :

- offrir une semaine de préparation intensive aux escrimeurs qui n'ont parfois pas suffisamment de partenaires d'entraînement pour leur permettre de viser un haut niveau international.
- d'initier ces jeunes talents à la structure et à l'ensemble du contenu d'une séance d'entraînement moderne.
- leur permettre de bénéficier des conseils de maîtres d'armes et de kinésithérapeutes très expérimentés et d'acquérir la détermination nécessaire pour mettre ces conseils en pratique.
- leur offrir un contact avec l'élite mondiale de l'escrime dans les meilleures conditions possibles.
- les encourager à redoubler d'efforts et les inciter à servir d'exemple une fois de retour dans leur salle d'entraînement.

DUBAI

Dates:

Sabre : 27 mars - 1er avril 2022

Fleuret : 30 mars - 4 avril 2022

Epée : 2-7 avril 2022

Athlètes sélectionnés :

Fédération nationale	Prénom	Nom de famille	Arme
LBA	Abubaker	ALGADI	Épée
NZL	Charles	BIOLETTI	Épée
TOG	Al Yacine	OURO-AGORO	Épée
CRO	Dorja	BLAŽIĆ	Fleuret
LAT	Juta	MALNIECE	Fleuret
SLO	Eli	MLEKUZ	Fleuret
CZE	Karolina	BECHYNOVA	Sabre
PER	Joel Antonio	GALVAN VARGAS	Sabre
SEN	Awa	DIOP	Sabre
SLO	Pierre	KRAJNC	Sabre
SRI	Abesekara Mudiyanse	ASHANI RATHNAMALI ABESEKARA	Sabre
UAE	Hamid	ALMAAZMI	Sabre
ANG	Florinda De Carvalho	ALVARO	Épée
BAR	Sanojah Ruby	GILKES	Épée
ESA	Saul Moris	VILLACORTA PORTILLO	Épée
GUM	Anica	CAMACHO	Épée
KGZ	Akmal	MOIDUNOV	Épée
MGL	Enkhmend	BYAMBASUREN	Épée
SLO	Lars	PONIKVAR	Épée
ANT	Mikkel Keenan	JONES	Fleuret
IRL	Claudio	SOSA SMATRALA	Fleuret
TUN	Mohamed Ali	FOUCHA	Fleuret
UZB	Radmir	SEMENEV	Fleuret
GRE	Konstantina	KEFALA	Sabre
TUN	Rania	FERJANI	Sabre
UAE	Laila	ALSEIARI	Sabre

Entraîneurs :

Fédération nationale	Prénom	Nom de famille	Arme
RSA	Gennady	TYSHLER	Sabre
ROU	Petru	KUKI	Fleuret
USA	Marek	STEPIEN	Épée

Chiffres :

26 athlètes de 22 pays :

6 de l'Afrique

8 de Asie-Océanie

8 d'Europe

4 des Amériques

14 femmes et 12 hommes

10 épéistes

7 fleurettistes

8 sabreurs

LE CAIRE

Dates:

9-19 juillet 2022

Athlètes sélectionnés :

Pays	Prénom	Nom de famille	Arme
BAR	Sanojah Ruby	GILKES	Épée
KEN	Isaac	WANYOIKE	Épée
CRC	Daniel Antonio	OJEDA BUITRAGO	Épée
MGL	Batsaikhan	AMARZAYA	Épée
LBA	Abdussalam	ABUJTELA	Épée
IRQ	Muntadher Haleem	HASHIM	Épée
CMR	Marcelle Lolita	AMOUGOU NGUINA	Épée
PUR	Carlos Manuel	PADUA RODRIGUEZ	Fleuret
MDA	Ecaterina	GOROBET	Fleuret
RSA	Aphiwe	TUKU	Fleuret
RSA	Jacques	VILJOEN	Fleuret
KAZ	Galim	NURUMOV	Fleuret
PER	Paola Carolina	GIL PIÑERO	Fleuret
IRQ	Ghaith Ahmedswadi	SALEEM	Fleuret
VEN	Antonio Junior	LEAL PIÑA	Fleuret
CHI	Yolanda Beatriz	MUNOZ PINILLA	Sabre
SLO	Zorz	ZAVIRSEK	Sabre
NEP	Yonjan	PAYAS	Sabre
LBN	Bou Khalil	KARL	Sabre
DOM	Heyddys Estibalys	YSABEL VALENTIN	Sabre
JOR	Tahla Omar Khaleel	ABDALLAH	Sabre
JAM	De-Cordoba Philip	MITCHELL-ROWE	Sabre
CZE	Klara	HANZLIKOVA	Sabre
CAM	Linly	CHHAY	Sabre
COD	Makwanya Nyabileke	GRÂCE	Sabre
UGA	Charles	MUTAGWANYA	Sabre
NZL	Hamish	BULMER	Sabre

Entraîneurs :

LAT	Kaminski	SAMUIL	Épée
EGY	Shaimaa	EL GAMMAL	Fleuret
USA	Zoran	TULUM	Sabre

Chiffres :

17 hommes et 11 femmes

7 épéistes

8 fleurettistes

12 sabreurs

8 athlètes des Amériques

7 athlètes d'Afrique

9 athlètes d'Asie-Océanie

3 athlètes européens

2.3 Académie des maîtres escrimeurs d'Océanie (OFMA)

Commission d'entraînement de la Confédération océanienne d'escrime (COE)

- La Commission s'est réunie mensuellement via la technologie Zoom et par téléphone au cours de l'année 2022 pour planifier et faire avancer divers projets de l'OFMA.
- Un plan de formation des entraîneurs pour 2022 a été élaboré afin de faciliter la reprise des activités d'escrime en Océanie après le Covid-19. Deux des activités prévues étaient un cours de fleuret de niveau 1 en ligne et le soutien à Fencing New Zealand pour son cours technique de solidarité olympique pour les entraîneurs (fleuret).
 - La Commission a poursuivi le développement du cours de formation des entraîneurs de l'OFMA et continue à gérer les activités opérationnelles de l'OFMA.

Formation des entraîneurs de l'OFMA

- Sous les auspices de l'OFMA, l'OFC s'est associé à Global Fencing Masters (GFM) pour annoncer et organiser un cours de fleuret de niveau 1 en ligne. À l'aide d'une plateforme d'apprentissage en ligne, d'une application pour téléphone et de la technologie Zoom, le cours a été présenté pendant trois mois à 25 entraîneurs d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Fidji, de Guam et de Papouasie-Nouvelle-Guinée.
 - Les restrictions imposées par le Covid-19 ayant été levées, le responsable du développement régional a pu se rendre à Guam, Brisbane et Melbourne pour procéder à un examen en personne du contenu du cours et des évaluations pour la plupart des participants au cours en ligne. Les membres de la Commission de formation en Nouvelle-Zélande ont également procédé à des examens et à des évaluations dans quatre endroits.
 - Fencing New Zealand (FeNZ) a reçu un financement du CIO et du Comité olympique néo-zélandais pour un cours de fleuret technique de la Solidarité olympique destiné aux entraîneurs. Ce cours a également été soutenu par la FIE. Le cours s'est tenu à Christchurch du 12 au 20 décembre 2022. L'OFMA a participé à la planification et à la mise en œuvre. Maître Zoltan Bernat de l'Académie d'entraînement de la FIE à Budapest était l'entraîneur en chef de cet événement extrêmement réussi. 33 élèves entraîneurs ont bénéficié de ses connaissances et de son expérience de l'escrime de haut niveau.
- L'OFMA a mis en place un panel comprenant Maître Bernat et des représentants de la Commission des entraîneurs de l'OFC pour mener des évaluations de niveau 2 au fleuret. 14 entraîneurs ont choisi d'être évalués et ont réussi à obtenir leur accréditation de niveau 2 au fleuret. Chacun a reçu un certificat de niveau 2 de l'OFMA.
 - Le CIO a fourni à la FeNZ un modèle de certificat pour le cours et les 33 participants ont reçu une copie personnalisée.

2.4 Académies de formation des entraîneurs

2.4.1 JOHANNESBURG

Durée du cours : 9 février - 30 novembre 2021.

Journée de remise des diplômes : 18 novembre 2022.

Le programme des cours a été préparé et organisé dans les trois armes par :

- Dr Gennady TYSHLER (doctorat en pédagogie et doctorat en sciences du sport), chargé de cours pour les trois armes.
- Dr Mikhail GALUKHIN (doctorat en sciences du sport), conférencier invité.
- Dr Alek MOVSHOVITCH, professeur d'éducation physique, consultant externe pour le programme Academy.

Étudiants sélectionnés en 2022

1. Tshepo PHAKISI - Afrique du Sud
2. Martin King'ola MUSILI - Kenya
3. Yusufu Bimbu KIAMUANGANA - Angola
4. Diana Njeri MAINA - Kenya
5. Keokile KGOBERO - Botswana
6. Benedicte NSUA - Congo/Réfugié
7. Refilwe MOGOTSI - Afrique du Sud

Tous les élèves de la classe 2022 ont terminé avec succès le programme de l'Académie et ont reçu leur diplôme d'entraîneur d'escrime reconnu par la FIE. Les diplômes ont été remis par le directeur sportif et technique de la FIE, M. Dieter Lammer.

Lors de la cérémonie de remise des diplômes, chaque élève a reçu un ensemble complet de matériel d'entraînement offert par la FIE.

2.4.2 BUDAPEST

L'Académie des entraîneurs de Budapest est de retour en 2022 après deux ans d'inactivité en raison de la pandémie de Covid-19. La stratégie de l'Académie, telle que décidée en 2016, est d'ouvrir un centre d'éducation pour les entraîneurs, où les entraîneurs du monde entier pourraient venir apprendre et améliorer leur niveau, afin qu'ils puissent rentrer chez eux avec des connaissances actualisées et de premier niveau.

En 2022, trois cours de trois mois ont été organisés :

Sabre : du 17 janvier au 18 avril 2022, 8 étudiants sélectionnés (4 d'Asie, 3 d'Europe et 1 d'Amérique du Nord) ont participé à l'événement, dont 2 femmes et 6 hommes.

Épée : du 25 avril au 26 juillet 2022, 8 étudiants sélectionnés (6 d'Europe, 1 d'Asie et 1 d'Amérique du Sud), 3 femmes et 5 hommes.

Fleuret : du 1er août au 1er novembre 2022, 8 étudiants sélectionnés (6 d'Asie et 2 d'Europe) y ont participé, dont 1 femme et 7 hommes.

Les sessions de formation ont été programmées du lundi au vendredi, à raison de 6 heures par jour, pendant 12 semaines.

L'Université hongroise d'éducation physique s'est jointe au programme et a fourni des cours théoriques sur la psychologie, la physiologie, la biomécanique et la théorie des sports. Dans le cadre de cet accord, l'Université reconnaît la formation dispensée par l'Académie et délivre des diplômes de niveau 2 reconnus au niveau international aux étudiants de l'Académie qui réussissent l'examen final.

À la fin du programme, des examens pratiques et théoriques ont été réalisés pour démontrer et prouver les connaissances acquises.

Les experts sélectionnés pour dispenser la formation spécifique à l'escrime sont des entraîneurs d'escrime renommés :

Sabre : Maître Zsolt NEMCSIK

Epée : Maître Bela KOPETKA

Fleuret : Maître Zoltan BERNAT

- 19 des 24 étudiants étaient des entraîneurs expérimentés, avec plus de 5 ans d'expérience avant d'entrer dans l'Académie.
- Tous les étudiants diplômés sont encouragés à retourner dans leur pays d'origine pour transmettre leurs connaissances et améliorer l'escrime dans leur propre pays.
- Tous les étudiants obtiennent leur diplôme avec des notes supérieures à 80 %.
- Près de 30% de participation féminine, une augmentation du nombre de participation conduisant à une équité de 50% pour les prochaines années.

Les autorités locales de Budapest ont aidé à trouver des installations idéales à louer où les entraîneurs pouvaient apprendre et s'entraîner dans les meilleures conditions. Les étudiants bénéficient d'un hébergement et d'une restauration complets pendant toute la durée de leur formation.

FÉDÉRATION	ARME	NOM
USA	Sabre	Valerij KIZIK
JPN	Sabre	Mayu KUSHIHASHI
BRU	Sabre	Yoshea POERAWINATA
IND	Sabre	Surjit LANGOLJAM
FIN	Sabre	Samuli KORPIMÄKI
KAZ	Sabre	Kazbek SERKEBAYEV
AZE	Sabre	Khalid ASADOV
SRB	Sabre	Liza LÊZAIĆ SCHWEITZER
MNE	Epée	Dejan DURASCOVIC
AZE	Epée	Najaf MAHARRAMOV
FIN	Epée	Kasper ROSLANDER
CYP	Epée	Alexandros EMMANOUILIDIS
GBR	Epée	Beth Gina DAVIDSON
LUX	Epée	Veronika GONCHAROVA
HKG	Epée	Shan LO

ARG	Épée	Sergio VILLAMAYOR
SRB	Fleuret	Andela KOSTIC
IRI	Fleuret	Mohammad MIRMOHAMMADI
ASA	Fleuret	Essa ALMUQABQAB
LBN	Fleuret	Wissam DAOUD
IND	Fleuret	Kumar ASHOK
THA	Fleuret	Pongipat ONTAM
HKG	Fleuret	Chi Ming Andy LAM
HUN	Fleuret	Mate BERNAT

Nombre total de participants : 24

Nombre total de pays : 19

2.5 Solidarité Olympique (SO)

BOURSES OLYMPIQUES POUR LES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs suivants ont reçu une bourse de la SO:

DE CARIA GONZALEZ Franco Andrés	10-2022-03-2023	Centro de Alto Rendimiento, Espagne	URU
DE SILVA Seekku Bague Manula Shivantha	10.2022-12.2022	Université d'éducation physique, Hongrie	SRI
SAGARA Garibou	04.2022-09.2022	PAISAC, CANADA	MLI

BOURSES OLYMPIQUES POUR LES ATHLÈTES

Les athlètes suivants ont reçu une bourse de l'OS :

PAYAS Yonjan **NEP**
 SIADI YABUYA Yane **COD**
 BOYER Charlotte Kenia Coline **HAI**
 PEREZ MAURICE María Belén **ARG**
 ABUJTELA Abdussalam **LBA**
 DEMBELE Aichata **MLI**
 MAJALI Roa'a **JOR**
 GIANNOTTE Flavio **LUX**

PAKDAMAN SAYED Ali Esmaeilzadeh **IRI**
 BAZADZE Sandro **GEO**
 ALVARES DE OLIVEIRA Victor **CPV**
 CHEUNG Ka Long **HKG**
 BATSAIKHAN Amarzaya **MGL**
 PROESTAKIS ORTIZ Katina **CHI**
 LEHIS Katrina **EST**
 LEE Simon Rennie **SGP**
 LEE Kar Yi Jolie **SGP**
 VIVEROS Monserrat **PAR**
 ANDRIAMAMONJY Jolan Carla **MAD**
 CATANTAN Samantha Kyle **PHI**

COURS TECHNIQUES POUR LES ENTRAÎNEURS

Les cours techniques suivants ont été organisés pour les entraîneurs :

COL	LANDI Lucio (ITA)	10.01.2022-13.02.2022
IRI	PISETSKII Boris (RUS)	20.01.2022-20.01.2022
ISR	MAZZONI Angelo (ITA)	31.10.2022-04.11.2022
NZL	BERNAT Zoltan (HUN)	11.12.2022-23.12.2022
GRE	LEVAVASSEUR Daniel (FRA)	19.12.2022-23.12.2022
VIE	PETRU ADALBERT Kuki (ROU)	28.11.2022-05.12.2022

DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES NATIONALES (DNSS)

L'activité suivante a été réalisée pour le développement de la structure sportive nationale :

DEVELOPMENT OF NATIONAL SPORTING STRUCTURES (DNSS)		
MLI	ZOUARI Mohamed Hassene (TUN)	19.12.22-29.04.23

2.6 Aide à l'équipement

Les critères utilisés pour effectuer l'analyse et l'attribution des équipements étaient les suivants :

- Exigences spécifiques : participation à des compétitions de la FIE ou à des compétitions autres que celles de la FIE.
- Fédérations ayant besoin de matériel pour l'organisation de compétitions importantes (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Grand Prix, Coupe du Monde, Championnats Continentaux, Jeux Régionaux, Universiades).
- Cas particuliers.

Le budget pour 2022 était de 600'000 CHF.

La FIE a attribué des équipements à 103 fédérations : 25 en Europe, 25 en Asie, 3 en Océanie, 25 en Amérique et 25 en Afrique. Les fédérations ont reçu des équipements d'une valeur de CHF 6000.

Les opérations de distribution des équipements ont commencé en août 2022.

2.7 **Donate your fencing gear.**

Après une interruption de deux ans, due à la pandémie de Covid-19, la FIE a pu reprendre le programme de solidarité "Donate your fencing gear".

Deux opérations de collecte ont été menées à Dubaï lors des championnats du monde juniors et cadets et au Caire lors des championnats du monde seniors.

Au total, plus de 300 pièces d'équipement ont été collectées et examinées par les délégués SEMI, respectivement Samer Hashem (EGY) et Baiba Brandule (LAT).

5 pays, ayant déjà présenté des projets de solidarité et de proximité, ont reçu des équipements :

- Brésil
- Colombie
- Guam
- Kenya
- Paraguay

Tous les donateurs ont reçu un certificat en reconnaissance de leur contribution et de leur générosité et leurs photos, lorsqu'elles ont été autorisées, ont été publiées sur les médias sociaux de la FIE.

2.8 **Assistance au programme de participation des athlètes 2022**

Depuis 2009, la FIE a mis en place un programme d'aide spécial pour les athlètes des fédérations participant aux championnats régionaux seniors et aux championnats du monde (juniors et seniors).

Pour chaque fédération nationale participante, toutes les confédérations ont reçu une subvention destinée à couvrir les frais (billet d'avion et hôtel) d'un athlète participant aux :

- Championnats du monde juniors et cadets
- Championnats de zone seniors
- Championnats du monde seniors

2.9 **Assistance aux confédérations**

Toutes les confédérations ont reçu une subvention annuelle et une subvention pour leurs dépenses administratives.

Les confédérations employant un directeur sportif ont reçu une subvention supplémentaire pour payer le salaire de ce directeur.

2.10 Assistance aux organisateurs de compétitions

Les fédérations nationales ayant organisé une compétition de la FIE (Coupe du monde senior, Grand Prix) et en ayant fait la demande, ont reçu une subvention de CHF 3 000 pour couvrir le coût de l'arbitrage vidéo.

La FIE a subventionné le coût de l'équipement de Swiss Timing pour les épreuves du Grand Prix et les Championnats du monde seniors.

2.11 Cours de réparation de matériel d'escrime en Afrique du Sud

Un atelier axé sur la réparation des armes d'escrime s'est tenu à l'Académie des entraîneurs de la FIE à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 22 au 26 septembre, avec des participants de cinq nations africaines. La FIE a invité M. Gilles Martinage (FRA) à diriger le stage.

Parmi les sujets abordés dans le cadre du programme : une vue d'ensemble des systèmes de signalisation électrique (par ex, dans les câbles, les bobines, les appareils de marquage, les pistes) ; les bases générales de l'électricité et de l'équipement électrique ; les spécificités des circuits électriques dans les épées et les fleurets ; le diagnostic et la localisation de diverses défaillances à l'échelle du système, de l'arme à l'appareil de marquage ; l'installation de nouvelles lames sur les armes et la vérification de leur sécurité, de leur câblage et de leur bon fonctionnement ; des détails sur les pointes de fleuret et d'épée, y compris les poids, les connexions et le fonctionnement appropriés, ainsi que la manière de diagnostiquer les problèmes ; et les opérations de contrôle des armes et la logistique lors d'une compétition, y compris les règles, l'organisation du contrôle des armes et la mise en place de mesures de sécurité.

"Les stagiaires ont été particulièrement attentifs et désireux d'apprendre", a déclaré M. Martinage. "Ils ont profité des nombreux exercices pratiques pour acquérir les premiers savoir-faire nécessaires à la maintenance des différents types d'équipements".

Les sujets abordés comprenaient des éléments théoriques et pratiques ainsi que des rappels concernant les règles de la FIE.

Liste des stagiaires qui ont tous suivi le cours avec succès :

NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	PAYS
NSUA	Bénédictine	CGO
MUSILI	Martin	KEN
NJERI MAINA	Diana	KEN
MOGOTSI	Refilwe	RSA
PHAKISI	Sthenmbele	RSA
KAIMUANGANA	Yusufu	ANG
KGBERO	Keokile	BOT

2.12 Activités des confédérations

2.12.1 CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE D'ESCRIME

2.12.1.1. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS EUROPÉENS

a) Les championnats d'Europe cadets et juniors se sont déroulés à Novi Sad (Serbie) du 26.02 au 07.03.2022.

Participants en Cadets :

- Individuels : 493 de 36 pays
- Par équipe : 126 équipes de 35 pays

Participants en Juniors :

- Individuels : 515 de 38 pays
- Par équipe : 98 équipes de 31 pays

b) Les Championnats d'Europe des moins de 23 ans se sont déroulés à Tallinn (Estonie) du 27 au 31.05.2022.

Les participants :

- Individuels : 343 de 31 pays
- Par équipe : 66

c) Les championnats d'Europe seniors se sont déroulés à Antalya (Türkiye) du 17 au 22.06.2022.

Les participants :

- Individuel : 435 de 37 pays
- Par équipe : 91

2.12.1.2 LICENCES EFC SAISON 2021/2022

d) Les détenteurs de licences des pays européens sont au nombre de 4664, originaires de 43 pays.

e) Titulaires de licences hors d'Europe : 331 dans 29 pays.

2.12.1.3 ARBITRES AVEC LICENCE CEE C :

- Sabre : 20 arbitres de 12 pays
- Fleuret : 41 arbitres de 17 pays
- Epée : 50 arbitres de 21 pays

2.12.1.4 LISTE PRINCIPALE DES ARBITRES DE LA CEE - 2022

- 72 arbitres de 26 pays

2.12.1.5 WEBINAIRES DE CEE

a) Projet des arbitres CEE : Arbitres FIE Sabre - Zone Europe

Ce projet s'inscrit dans la continuité des projets d'arbitres de l'CEE "Arbitres européens de sabre" et "Préparez-vous pour la nouvelle saison", qui ont été couronnés de succès.

Participants : 68 arbitres de 11 pays

b) Webinaire dédié aux fédérations membres affiliées à l'CEE.

2.12.1.6 CIRCUIT CADET SAISON 2021/2022

La saison 2021-2022 a été fortement touchée par la période de pandémie causée par le virus Covid- 19 qui s'est répandu dans le monde entier. Les statistiques sont donc très différentes des années précédentes et ne reflètent pas la situation réelle de l'escrime cadette à cette époque. Plusieurs organisateurs traditionnels ont dû se retirer et seules quelques compétitions ont pu être organisées.

Même si elles ne sont pas tout à fait réalistes, voici quelques statistiques concernant des compétitions organisés en 2021 - 2022.

Total des tireurs sur les pistes pour la saison 2021 - 2022 : 6364 tireurs.

Total des participants en 2019 - 2020 : 10.029 tireurs

Fédérations européennes : AUT, AZE, BEL, BLR, BUL, CRO, CYP, CZE, DEN, ESP, EST, FIN, FRA, GBR, GEO, GER, GRE, HUN, IRL, ISR, ITA, LAT, LTU, LUX, MDA, MKD, MON, NED, NOR, POL, POR, ROU, RUS, SLO, SRB, SUI, SVK, SWE, TUR, UKR (40 pays)

Fédérations hors Europe : ALG, ARG, AUS, BRA, CAN, CHN, CRC, ECU, EGY, HKG, JOR, KSA, MAS, PER, PHI, QAT, SGP, TPE, TUN, USA, UZB (21 pays)

2.12.1.7 VAINQUEURS DE LA COUPE DU CIRCUIT CADET POUR LA SAISON 2021/2022

- Fleuret masculin Cadets : **HELMY-COCOYNACQ Adrien (FRA)**
- Sabre féminin Cadets : **SPIESZ Anna (HUN)**
- Sabre masculin Cadets : **ASLAN Tolga (TÜR)**
- Épée féminine Cadets : **CONRAD Emili (UKR)**
- Épée masculine Cadets : **BROOKE Alec (GBR)**
- Fleuret féminin Cadets : **AUDIBERT Alicia (FRA)**

2.12.1.8 ÉQUIPE VAINQUEUR DE LA COUPE DU CIRCUIT CADET POUR LA SAISON 2021/2022

- Fleuret masculin Cadets : **POLOGNE (POL)**
- Sabre féminin Cadets : **TÜRKIYE (TÜR)**
- Sabre masculins Cadets : **TÜRKIYE (TÜR)**
- Épée féminine Cadets : **ITALIE (ITA)**
- Épée masculine Cadets : **ITALIE (ITA)**
- Fleuret féminin Cadets : **TÜRKIYE (TÜR)**

2.12.1.9 NOUVEAU PRÉSIDENT ET COMPOSITION DU BUREAU ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

1. Giorgio Scarso - Président
2. Jacek Slupski - Secrétaire général
3. Etienne Van Cann - Vice-président, Président de la Commission SEMI/ Président de la Commission juridique
4. Nuala McGarrity - Trésorière, Présidente de la Commission médicale
5. Gabor Boczko - Président de la Commission des arbitres
6. Nikolay Mateev - Président de la Commission des compétitions
7. Metaxia Smaili - Présidente du Conseil des femmes et du sport/Présidente du Conseil des vétérans
8. Ana Valero - Collantes - Présidente de la Commission de promotion et de commercialisation
9. Vadym Guttsait - Membre du Comex
10. Hilary Philbin - Membre du Comex
11. Irem Karamete-Baldini - Présidente de la Commission des athlètes

2.12.1.10 CLUB EUROPÉEN DES CHAMPIONS DANS LES ÉQUIPES DE CAGLIARI ET HEIDENHEIM

Nombre de pays 25

Nombre d'équipes :

- Fleuret féminin : 8
- Fleuret masculin : 7
- Épée féminine : 16
- Épée masculine : 19
- Sabre féminin : 7
- Sabre masculin : 7

2.12.1.11 CRÉATION D'UN PROGRAMME DE SOLIDARITÉ

Le nouveau président a présenté le nouveau projet "European Solidarity Club".

Objectifs :

Encourager les échanges techniques, culturels, organisationnels et de gestion entre les fédérations européennes au profit du développement technique des athlètes, des entraîneurs, des officiels de compétition et des gestionnaires en organisant des stages, des réunions et des formations par la mise en œuvre de deux méthodes.

2.12.1.12 CONGRÈS DE L'EFC EN 2022

- Congrès extraordinaire : 31.05.2022
- Congrès annuel : 16.06.2022
- Congrès extraordinaire : 01.10.2022

2.12.2 CONFÉDÉRATION ASIATIQUE D'ESCRIME

- Assistance et soutien partagés pour les petites fédérations, les fédérations en développement et les fédérations de premier plan.
- Organiser des séminaires de formation académique conjoints pour les entraîneurs, les arbitres et l'administration de l'Union européenne.
- Fédérations nationales d'escrime d'Asie et d'Océanie.
- Organiser des camps d'entraînement conjoints pour les athlètes talentueux et les entraîneurs des fédérations nationales d'escrime d'Asie et d'Océanie.
- Introduction de nouvelles idées pour attirer les enfants vers l'escrime en utilisant des kits électroniques modernes pour l'escrime des enfants.
- Participation de centaines de milliers d'enfants à des cours d'escrime en Asie à l'aide d'une encyclopédie d'escrime interactive et amusante en ligne pour les enfants.
- Développement d'un projet spécial de championnats asiatiques pour les enfants de 9-10 ans et de 11-12 ans.
- Développement d'une escrime de haute performance en Asie, pour atteindre la position de leader dans le monde.
- Développement, coopération et assistance mutuelle entre les confédérations africaine et panaméricaine dans le cadre de l'accord signé.
- Développement de l'emploi de professionnels dans le domaine de l'escrime et soutien des professions liées à l'escrime.

La communauté asiatique d'escrime a de grands espoirs et une nouvelle direction qui fera grandir la famille asiatique d'escrime vers un grand avenir et un succès continu dans ses efforts.

2.12.2.1 COMPETITIONS DE LA FIE EN ASIE

En 2022, 16 compétitions de la FIE ont été organisées.

- 1 satellite à Singapour
- 8 CM juniors (1 THA 4 UZB, 1 BRN 1 KAZ, 1 IRI) 3 Senior WCs (1 UAE, 1 CHN, 1 JPN)
- 1 Championnat d'escrime junior et cadet à Tashkent, 1 Championnat asiatique senior en Corée
- 2 GP

De même, au Koweït, un U23 a été organisé avec succès et plus de 23 pays y ont participé.

2.12.2.2 CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES DANS LA RÉGION ASIATIQUE

Avec de nouvelles initiatives et un nouveau cadre pour le développement et la promotion de l'escrime au niveau mondial, la Confédération d'escrime d'Asie a organisé avec succès des événements importants en 2022 :

- Assemblée générale de la FCA à Dubaï, où des décisions importantes ont été prises pour la croissance et le développement de la FCA
- Conférences intercontinentales à Tachkent, où une coopération entre trois confédérations (panaméricaine, africaine et asiatique) a été signée.

2.12.2.3 NOUVEAUX ARBITRES EN ASIE POUR LA FCA DANS LA CATÉGORIE INTERNATIONALE

Du 1er au 6 octobre 2022, la ville de Koweït a accueilli 70 candidats de 14 pays, qui se sont inscrits à l'examen d'arbitrage de la FIE.

2.12.2.4 EXAMENS DES ARBITRES DE LA FCA CATÉGORIE C À DUBAI, 2022

50 participants de 11 pays asiatiques ont pris part à ces séminaires et examens. 11 femmes arbitres ont également participé à ces séminaires et examens.

Les arbitres ont reçu avec succès la catégorie C - au fleuret - 21 licences, à l'épée - 29 licences et au sabre - 10 licences.

2.12.2.5 SÉMINAIRE INTERNATIONAL EN MALAISIE, 2022, AXÉ SUR L'INTÉGRATION DES FEMMES EN TANT QU'ARBITRES D'ESCRIME

En août 2022, le Séminaire judiciaire international pour les femmes et les examens du groupe C se sont tenus à Kuala Lumpur, en Malaisie, avec la participation de plus de 61 femmes arbitres potentielles. Il s'agit là d'un progrès majeur dans la formation de nouveaux tribunaux sur le continent asiatique.

2.12.2.6 COURS DE FORMATION DE LA FIE

L'objectif principal de ces séminaires est d'augmenter le niveau de connaissance dans la préparation des athlètes de haut niveau. Il est très important pour la Confédération Asiatique d'Escrime d'augmenter la qualité du système d'entraînement pour les fédérations/associations nationales en développement et d'avoir plus d'athlètes de haut niveau dans la région. Les cours suivants ont été organisés :

- EPEE - 18-28 septembre 2022, Ulaanbaatar, Mongolie
- SABRE - 17-27 octobre 2022, Bangkok, Thaïlande
- FLEURET - 24 octobre - 2 novembre 2022, Tachkent, Ouzbékistan

Plus de 70 entraîneurs de plusieurs pays en développement d'Asie ont participé à ces cours internationaux.

2.12.2.7 MISSION PHILANTHROPIQUE INTERNATIONALE

Des lames maraging, des sacs d'escrime et des masques de la FIE ont été attribués à 17 pays asiatiques. Cette mission a constitué un soutien essentiel au développement des fédérations nationales.

Le président de la Confédération asiatique d'escrime, S.A. Engr. Sheikh Salem Sultan Al-Qasimi, a présenté l'équipement d'escrime aux fédérations nationales d'escrime lors de la JCAFC 2022 à Tashkent.

2.12.2.8 DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FIE

Dans le cadre du programme d'aide 2022 de la FIE, 25 pays de la Confédération asiatique d'escrime ont été sélectionnés pour recevoir l'équipement d'escrime conformément aux normes de compétition de la FIE. Certains de ces pays ont reçu, à leur demande, des pistes pour les compétitions, tandis que d'autres ont reçu des lames maraging de la FIE et d'autres encore ont reçu des tenues de compétition complètes de la FIE.

2.12.3 CONFÉDÉRATION PANAMÉRICAIN D'ESCRIME

2.12.3.1 CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS CADETS ET JUNIORS 2022

Ils se sont déroulés dans la ville de Lima, au Pérou, du 21 au 27 mars 2022. Après deux ans sans pouvoir organiser cet événement en raison de la pandémie, l'activité a repris avec la participation dynamique de jeunes athlètes de notre continent. Les compétitions se sont déroulées au Village National des Sports (VIDENA) et ont réuni plus de 300 athlètes dans les catégories cadets et juniors.

2.12.3.2 CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN SENIORS 2022

Dans la ville d'Asunción, au Paraguay, du 2 au 8 juin 2022, se sont déroulés les Championnats panaméricains seniors 2022, qui étaient également l'épreuve de qualification pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023. Les compétitions se sont déroulées dans les installations du centre sportif central du Parc olympique d'Asunción.

2.12.3.3 CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS DES ENFANTS ET DES VÉTÉRANS 2022

Du 22 au 26 août 2022, les championnats panaméricains enfants et vétérans se sont déroulés à Lima, au Pérou. Après 2 ans, les compétitions dans ces catégories ont repris. La participation à cet événement a été massive.

2.12.3.4 COURS POUR ENTRAÎNEURS 2022

En 2022, 3 cours pour entraîneurs ont été organisés dans la zone panaméricaine. Tous les trois ont eu lieu à Lima, au Pérou. SABRE : Du 9 au 20 août s'est déroulé le stage des entraîneurs de sabre avec le maître Zoran Tulum (USA), cette fois au complexe Punta Roca à Lima. Vingt-et-un entraîneurs y ont participé et ont profité des enseignements et de l'expérience d'un entraîneur olympique.

FLEURET: du 6 au 17 octobre, le cours pour les entraîneurs de fleuret a eu lieu dans la ville de Lima, à cette occasion le lieu des activités était le VIDENA (Village National des Sports du Pérou), 19 entraîneurs ont vu l'activité de la main du maître Petru Kuki (ROU) avec sa grande expérience dans la formation des athlètes et des entraîneurs.

EPEE : Du 10 au 20 décembre 2022, le cours d'épée a eu lieu au Club Terrazas, Lima. Pour ce dernier cours, la présentation a été faite par le maître Jerzy Konczalski (POL), avec une longue expérience en tant qu'entraîneur et maintenant en tant qu'enseignant ; il a partagé avec tous les participants son expérience au niveau de la compétition et de l'entraînement. Vingt participants ont eu l'occasion d'acquiescer les connaissances du maître.

2.12.3.5 CONGRÈS DE LA CPE 2022

Le 22 octobre 2022, le Congrès panaméricain annuel s'est tenu à Panama City, au Golden Tower de l'hôtel Las Americas, où les présidents et les délégués des fédérations nationales affiliées se sont réunis dans une atmosphère d'amitié, de cordialité et d'enthousiasme pour préparer les activités à venir. Le président, M. Vitaly Logvin, s'est entretenu avec tous les délégués afin de travailler ensemble sur tous les projets et défis pour 2023.

2.12.4 CONFÉDÉRATION D'ESCRIME D'OCÉANIE

2.12.4.1 DÉVELOPPER DE NOUVELLES FÉDÉRATIONS DANS LE PACIFIQUE

La Fédération d'Océanie d'escrime (OFC- Oceania Fencing Confederation) compte actuellement six membres à part entière (Samoa américaines, Australie, Guam, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Samoa) et deux membres associés (Tahiti et Nouvelle-Calédonie).

Après les restrictions de voyage imposées par le Covid, nous avons continué à soutenir la Fédération fidjienne d'escrime en incluant deux entraîneurs dans nos activités de formation des entraîneurs et en les aidant à planifier l'avenir.

2.12.4.2 ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT APRÈS L'ARRIVÉE DU COVID-19

- En raison de la pandémie de Covid-19 au cours du premier semestre de l'année, l'OFC a adapté son mode de prestation aux activités en ligne, comme il l'a fait en 2020 et 2021.
- L'assemblée générale annuelle de l'OFC s'est tenue en juillet sur Zoom, en présence de M. Katsiadakis, président par intérim de la FIE. Cinq réunions du conseil d'administration de l'OFC se sont également tenues sur Zoom.
- L'administration de l'OFC a été assurée par courrier électronique, Skype et téléphone, avec des réunions régulières entre le président de l'OFC, le responsable du développement régional et le secrétaire/responsable des finances de l'OFC.
- La Commission des entraîneurs de l'OFC s'est réunie en ligne quatorze fois en utilisant Zoom.
- Comme le responsable du développement régional n'était pas en mesure de voyager pour mener à bien ses activités habituelles en face à face avec les fédérations membres, l'OFC et l'Oceania Fencing Master's Academy (OFMA) se sont associés à Global Fencing Masters (GFM) pour réaliser un essai de trois mois du cours de fleuret en ligne de niveau 1 de GFM afin d'étudier les possibilités d'apprentissage à distance pour les entraîneurs. 25 élèves entraîneurs d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Guam, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Fidji y ont participé et l'essai a été jugé très concluant.
- L'essai en ligne a été suivi, au cours du second semestre 2022 d'une révision du contenu et d'évaluations en face à face des entraîneurs stagiaires, financées par une subvention obtenue auprès de l'Organisation des fédérations sportives d'Océanie (OSFO).
- Un séminaire de développement des arbitres très réussi s'est tenu à Auckland, en Nouvelle-Zélande, du 18 au 20 octobre, sous la direction de la présidente de la Commission d'arbitrage de la FIE, Mme Irina Knysch. Trente-neuf (39) personnes ont participé aux trois sessions, et 16 ont participé en ligne. Une vingtaine d'arbitres ont été coachés et encadrés par Irina au cours du championnat qui a suivi les séminaires. Cela a eu un effet très positif sur l'expertise et les connaissances des participants et sera très important pour élever le niveau de l'arbitrage en Océanie.
- Grâce au CIO, au Comité olympique néo-zélandais et à la FIE, Fencing New Zealand a organisé à Christchurch, du 11 au 20 décembre, un cours technique de Solidarité olympique pour les entraîneurs de fleuret, qui a remporté un vif succès. Le cours a été dispensé par Maître Zoltan Bernat, entraîneur en chef à l'Académie d'entraînement de la FIE à Budapest, et 33 entraîneurs d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Guam y ont participé.

2.12.4.3 CHAMPIONNATS D'OCÉANIE

- Les championnats cadets d'Océanie se sont déroulés à Sydney, en Australie, du 1er au 2 juillet.
- Les championnats d'Océanie vétérans se sont déroulés à Auckland, en Nouvelle-Zélande, du 22 au 24 octobre.
- Les championnats d'Océanie seniors se sont déroulés à Adélaïde, en Australie, du 25 au 30 novembre.

Les épreuves ont rassemblé des tireurs de Tahiti, de Nouvelle-Zélande et d'Australie, mais nous espérons qu'un plus grand nombre de nos fédérations membres seront en mesure de participer en 2023, avec la possibilité de se déplacer à nouveau dans le Pacifique.

2.12.4.4 PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS DE LA FIE, Y COMPRIS LE TOURNOI DE QUALIFICATION OLYMPIQUE ASIE-OCÉANIE

La présidente de l'OFC, Helen Smith, M. Vince Elias (Australie) et M. Matthew Baker (Nouvelle-Zélande) ont été nommés en 2022 aux groupes de travail de la FIE sur le calendrier des compétitions de la FIE, la révision du système de qualification olympique et l'escrime et l'environnement, respectivement.

Les escrimeurs d'Océanie ont participé aux championnats du monde et d'Asie juniors, cadets et seniors, aux championnats du monde vétérans, ainsi qu'à de nombreuses autres manifestations de la FIE et aux championnats du Commonwealth. Des escrimeurs néo-zélandais ont participé aux stages d'entraînement de la FIE organisés avant les Championnats du monde juniors et seniors à Dubaï et au Caire.

Trois arbitres océaniens ont réussi les examens d'arbitre de la licence C de la FCA qui ont eu lieu en 2022. Tous espèrent continuer sur cette voie pour devenir des arbitres de catégorie B de la FIE.

Grâce à une subvention de voyage de la FIE, toutes les fédérations d'Océanie ont été représentées par un délégué ou un mandataire au Congrès de la FIE qui s'est tenu à Lausanne le 26 novembre.

2.12.4.5 SOUTIEN DE LA FIE

L'OFC apprécie le soutien administratif et technique inestimable et généreux qu'il reçoit du président par intérim, de la directrice générale et de l'ensemble du personnel du bureau de la FIE.

L'OFC reconnaît l'important soutien financier qu'il reçoit chaque année de la FIE. L'OFC a grandement apprécié le soutien supplémentaire qu'il a reçu pendant la crise du Covid.

Malheureusement, avec une réduction substantielle du financement de la FIE à partir de 2023, il pourrait être difficile à l'avenir de maintenir le même nombre et la même qualité d'activités de développement de la Confédération d'Océanie d'escrime CFO.

2.12.5 CONFÉDÉRATION AFRICAINE D'ESCRIME

2.12.5.1 TOURNOIS

- 1.** Organisation des championnats d'Afrique cadets-juniors : Les Championnats d'Afrique d'Escrime Cadets-Juniors ont été organisés par la Fédération d'Escrime du Nigeria à Lagos (Nigeria) du 22 au 27 février 2022.
- 2.** Organisation des championnats d'Afrique seniors : La Fédération d'escrime du Maroc a accueilli les compétitions à Casablanca du 15 au 19 juin 2022.
- 3.** Organisation des coupes du monde de la FIE : La Coupe du monde de fleuret masculin a été organisée en Égypte du 25 au 27 février 2022. La Coupe du monde de sabre féminin a été organisée en Tunisie du 6 au 7 mai 2022.

2.12.5.2 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS DE LA FIE :

Les escrimeurs africains ont participé aux compétitions organisées par la FIE :

- Championnats du monde cadets-juniors à Dubaï, UAE, du 2 au 10 avril 2022
- Championnats du monde seniors au Caire, Égypte, du 15 au 23 juillet 2022
- Diverses coupes du monde, grands prix et satellites

2.12.5.3 ACTIVITÉS

- Entre février et novembre 2022, l'Académie de la FIE à Johannesburg, en Afrique du Sud, a finalisé avec succès le programme de la 5ème promotion d'étudiants de 5 pays africains (Afrique du Sud (2), Kenya (2), Angola, Botswana, Congo).
- Le président et le secrétaire général de la CAE ont participé le 25 septembre 2022 à Tashkent (Ouzbékistan) à la conférence intercontinentale "Nouvelles méthodes et nouvelle vision pour le développement du monde de l'escrime", organisée par la Confédération asiatique d'escrime.
- Le Secrétaire général de la CAE a participé le 22 octobre 2022 à Panama City, Panama, au Congrès de la Confédération panaméricaine d'escrime.
- En marge du Championnat d'Afrique Seniors, la réunion du Comité Exécutif de la CAE a été organisée le 18 juin 2022, au Complexe Sportif Mohamed V à Casablanca.
- Certains pays africains sont des membres fondateurs de l'Alliance Francophone d'Escrime et ont participé aux activités de cette alliance.
- Le Congrès extraordinaire du CAE s'est tenu le 25 novembre 2022 à Lausanne.
- Les présidents et représentants des fédérations nationales africaines ont participé au Congrès de la FIE à Lausanne, le 26 novembre 2022.

3 LES ACTIVITÉS SPORTIVES

3.1 VAINQUEURS DES CLASSEMENTS OFFICIELS

CLASSEMENT OFFICIEL - SENIORS 2021-2022

EPÉE FÉMININE			
1	CHOI	Injeong	KOR
2	SONG	Sera	KOR
3	KUN	Anna	HUN
4	CANDASSAMY	Marie-Florence	FRA
5	FIAMINGO	Rossella	ITA
6	KONG	Man Wai Vivian	HKG
7	DIFFERT	Nelli	EST
8	SANTUCCIO	Alberta	ITA

EPÉE MASCULINE			
1	CANNONE	Romain	FRA
2	BOREL	Yannick	FRA
3	LIMARDO GASCON	Ruben	VEN
4	REIZLIN	Igor	UKR
5	KANO	Koki	JPN
6	KOCH	Mate Tamas	HUN
7	BARDENET	Alexandre	FRA
8	KURBANOV	Ruslan	KAZ

FLEURET FÉMININ			
1	KIEFER	Lee	USA
2	VOLPI	Alice	ITA
3	HARVEY	Eleanor	CAN
4	THIBUS	Ysaora	FRA
5	ERRIGO	Arianna	ITA
6	PALUMBO	Francesca	ITA
7	EBERT	Leonie	GER
8	SAUER	Anne	GER

FLEURET MASCULIN			
1	MARINI	Tommaso	ITA
2	CHEUNG	Ka Long	HKG
3	FOCONI	Alessio	ITA
4	LEFORT	Enzo	FRA
5	GAROZZO	Daniele	ITA
6	ABOUELKASSEM	Alaaeldin	EGY
7	ITKIN	Nick	USA
8	CHOI	Chun Yin Ryan	HKG

SABRE FÉMININ			
1	BASHTA	Anna	AZE
2	EMURA	Misaki	JPN
3	GEORGIADOU	Despina	GRE
4	GREGORIO	Rossella	ITA
5	QUEROLI	Caroline	FRA
6	GKOUNTOURA	Theodora	GRE
7	APITHY - BRUNET	Manon	FRA
8	MARTIN-PORTUGUES	Lucia	ESP

SABRE MASCULIN			
1	SZILAGYI	Aron	HUN
2	BAZADZE	Sandro	GEO
3	OH	Sanguk	KOR
4	CURATOLI	Luca	ITA
5	KIM	Junghwan	KOR
6	APITHY	Bolade	FRA
7	PIANFETTI	Maxime	FRA
8	TEODOSIU	Iulian	ROU

CLASSEMENT OFFICIEL - JUNIORS 2021-2022

EPÉE FÉMININE			
1	HUSISIAN	Hadley	USA
2	BEKMURZOVA	Yana	RUS
3	MUHARI	Eszter	HUN
4	KLASIC	Alija	POL
5	MURZATAEVA	Dilnaz	UZB
6	ERTURK	Aleyna	TUR
7	BUKI	Lili	HUN
8	NAZAROVA	Anastasiia	RUS

EPÉE MASCULINE			
1	KESZTHELYI	Zsombor	HUN
2	YASSEEN	Mohamed	EGY
3	HEURLIN VAZQUEZ	Lino	FRA
4	VINEIS	Sven	SUI
5	ELSAVED	Mohamed	EGY
6	BROCHARD	Theo	SUI
7	MENCARELLI	Simone	ITA
8	KOVACS	Gergely	HUN

FLEURET FÉMININ			
1	SCRUGGS	Lauren	USA
2	STUTCHBURY	Carolina	GBR
3	TAKEYAMA	Yuzuha	JPN
4	FERRARI	Carlotta	ITA
5	BUDENKO	Kateryna	UKR
6	RHODES	Zander	USA
7	WIECZOREK	Aleksandra	POL
8	SOPIT	Olga	UKR

FLEURET MASCULIN			
1	EMMER	Chase	USA
2	ANANE	Anas	FRA
3	DI VEROLI	Damiano	ITA
4	IIMURA	Kazuki	JPN
5	SZEMES	Gergo	HUN
6	LOMBARDI	Giulio	ITA
7	LI	Brandon	USA
8	OSIPOV	Dmitrii	RUS

SABRE FÉMININ			
1	BATAI	Sugar Katinka	HUN
2	SKARBONKIEWICZ	Magda	USA
3	AIME	Amalia	FRA
4	DAYIBEKOVA	Zaynab	UZB
5	JOHNSON	Honor	USA
6	HERBON	Felice	GER
7	SZUCS	Luca	HUN
8	GIRARDIN	Cyrielle	FRA

SABRE MASCULIN			
1	HEATHCOCK	Colin	GER
2	TORRE	Pietro	ITA
3	GARRIGUE	Remi	FRA
4	HEATHCOCK	Antonio	GER
5	NITU	Radu	ROU
6	MOATAZ	Adham	EGY
7	MAMUTOV	Sherzod	UZB
8	CHAN	Lok Hei Royce	HKG

CLASSEMENT OFFICIEL - ÉQUIPES SENIORS 2021-2022

EPEE FEMININE		EPEE MASCULINE		FLEURET FEMININ		FLEURET MASCULIN		SABRE FEMININ		SABRE MASCULIN	
1	KOR	1	FRA	1	ITA	1	ITA	1	FRA	1	KOR
2	ITA	2	ITA	2	USA	2	USA	2	KOR	2	HUN
3	FRA	3	KOR	3	JPN	3	FRA	3	HUN	3	GER
4	POL	4	HUN	4	FRA	4	JPN	4	JPN	4	ITA
5	USA	5	JPN	5	CAN	5	EGY	5	ITA	5	FRA
6	GER	6	UKR	6	POL	6	POL	6	ESP	6	USA
7	SUI	7	SUI	7	GER	7	HKG	7	AZE	7	EGY
8	EST	8	ESP	8	KOR	8	KOR	8	USA	8	IRI

CLASSEMENT OFFICIEL - ÉQUIPES JUNIORS 2021-2022

EPEE FEMININE		EPEE MASCULINE		FLEURET FEMININ		FLEURET MASCULIN		SABRE FEMININ		SABRE MASCULIN	
1	ISR	1	EGY	1	USA	1	ITA	1	FRA	1	EGY
2	POL	2	SUI	2	UKR	2	POL	2	HUN	2	ITA
3	UZB	3	USA	3	ROU	3	FRA	3	USA	3	UZB
4	USA	4	FRA	4	ITA	4	USA	4	ITA	4	ROU
5	RUS	5	UKR	5	POL	5	HUN	5	POL	5	POL
6	SUI	6	EST	6	RUS	6	GER	6	UZB	6	ESP
7	EGY	7	ITA	7	FRA	7	DEN	7	BUL	7	KAZ
8	HUN	8	ESP	8	ISR	8	UZB	8	UKR	8	FRA

3.2 CHAMPIONNATS DU MONDE - JUNIORS/CADETS 2022

Les championnats du monde se sont déroulés à **Dubaï (UAE) du 2 au 10 avril 2022**.

Les officiels et arbitres désignés par la FIE étaient les suivants :



Les officiels :

Dieter	LAMMER	GER	President of Directoire Technique
Arno	SCHNEIDER	BRA	Chief of Protocol
Andras	SZETEY	HUN	Member of Directoire Technique
Marjorie	GINOUVIER-DUFRENE	FRA	Member of Directoire Technique
Ziad	FERIANI	TUN	Member of Directoire Technique
Martina	ZMAIC	CRO	Member of Directoire Technique
Majed	AL MANSOORI	UAE	Member of Directoire Technique
Ting	HAN	CHN	Member of Directoire Technique
Lisa	HUZEL	CAN	Delegate of Medical Commission
Hazem	ABED	KSA	Delegate of Medical Commission
Davood	SHAFAT	IRI	Delegate of Medical Commission
Jean-Marc	GUENET	FRA	Delegate of Refereeing Commission
Marius	FLOREA	ROU	Delegate of Refereeing Commission
Aida	KHASANOVA	UZB	Delegate of Refereeing Commission
Irina	KNYSCH	RSA	Delegate of Refereeing Commission
Olga	COJOCARI	MDA	Delegate of Refereeing Commission
Salah	FERJANI	TUN	Delegate of Refereeing Commission
Islam Bilel	HADI	ALG	Delegate of SEMI Commission
Baiba	BRANDULE	LAT	Delegate of SEMI Commission

Arbitres :

Khadija	ZERABIB	ALG
Adriana	ATTAR COHEN	ARG
Roman	BEREUTER	AUT
Fikrat	VALIYEV	AZE
Jeffrey	DELATTRE	BEL
Ana Clara Franke	RODRIGUES	BRA
Vasil	MILENCHEV	BUL
Alexey	KUZNETSOV	CAN
Carlos	VALENCIA MORA	COL
Vilem	MADR	CZE
Abd Allah	SAMEH	EGY
Vanesa	CHICHON	ESP
David	SAKHVADZE	GEO
Benjamin	DENZER	GER
Andreas	DOUVIS	GRE
Gerald	CHENG CHI-HUNG	HKG
Reza	PEYKARARA	IRI
Alaa A.	FALAH	IRQ
Vincenzo	COSTANZO	ITA
Eyyad	MAGHAYREH	JOR
Ken-Ichi	SASADA	JPN
Yevgeniy	DYAKOKIN	KAZ
Jong Hwan	KO	KOR
Rashed	ALSHAMALI	KUW
Mihail	PAGHIEV	MDA
Juan Carlos	RIOS RIVERA	MEX

Anna	KAMYNNINA	NZL
Jaroslav	MOJSKI	POL
Miguel	MACHADO	POR
Konstantin	GRITSAEV	PUR
Qasim Abdulla	YAHYA	QAT
Andreea	DOANA	ROU
Andrei	KOVRIJNYKH	RSA
Eugene Wee Hong	CHUA	SGP
Ana	KOVRLIJA	SRB
Ambre	CIVIERO-AIVANO	SUI
Tomasz	GORAL	SWE
Nunta	CHANTASUVANNASIN	THA
Hao Chih	HUANG	TPE
Iheb	BEN CHAABENE	TUN
Abdussamet	ARSLAN	TUR
Abdullah	AL HAMMADI	UAE
Khaled	AL MARZOOQI	UAE
Khalifa	AL ZAROONI	UAE
Omran	ALBLOOSHI	UAE
Ali Albaqer	ALHAMMADI	UAE
Sultan	ALMAAZMI	UAE
Ali	ALMARZOOQI	UAE
Ashwaq	ALMESSABI	UAE
Laura	DECKER	USA
Le Ba Quang	NGUYEN	VIE

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES - CADETS

EPÉE FÉMININE			
1	ERTURK	Aleyna	TUR
2	MAKSYMENKO	Anna	UKR
3	HOMMA	Mizuki	JPN
3	CHEN	Hailin	HKG
5	HU	Grace	CAN
6	GU	Sarah	USA
7	LOZANO	Candela	ESP
8	PATRI	Maja	HUN

EPÉE MASCULINE			
1	IMREK	Samuel	USA
2	SARID	Alon	ISR
3	MASTROMARINO	Fabio	ITA
3	PERCHUK	Maksym	UKR
5	LIU	Alexander	USA
6	ZHANG	Nicholas	CAN
7	PELLE	Domankos	HUN
8	BROOKE	Alec	GBR

FLEURET FÉMININ			
1	GUO	Jessica Zi Jia	CAN
2	STUTCHBURY	Carolina	GBR
3	NAGASE	Rino	JPN
3	MOLINARI	Matilde	ITA
5	CHEUNG	Kemei	SGP
6	IIMURA	Ayano	JPN
7	KIM	Seungyeon	KOR
8	KURITZKY	Gili	ISR

FLEURET MASCULIN			
1	CHENG	Tit Nam	HKG
2	LINDNER	Ruben	GER
3	IACOMONI	Matteo	ITA
3	CHEN	Andrew	USA
5	HELMY-COCOYNACQ	Adrien	FRA
6	SPICHIGER	Antoine	FRA
7	SOSNOV	David	GBR
8	DE CRISTOFARO	Mattia	ITA

SABRE FÉMININ			
1	SKARBONKIEWICZ	Magda	USA
2	SULLIVAN	Siobhan	USA
3	MANGA	Alejandra	FRA
3	KIM	Eunyu	KOR
5	KUVAEVA	Alexandra	GEO
6	SHOKIROVA	Samira	UZB
7	HUSEYNOVA	Zarifa	AZE
8	JANE	Melissa	GBR

SABRE MASCULIN			
1	KODIROV	Zuhriddin	UZB
2	HEATHCOCK	Colin	GER
3	JI	Cody	USA
3	MORRILL	William	USA
5	LIANG	Connor	USA
6	PECH	Kornel	HUN
7	POGU	Axel	FRA
8	AYMURATOV	Musa	UZB

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total
USA	2	1	3	6
HKG	1	0	1	2
UZB	1	0	0	1
TUR	1	0	0	1
CAN	1	0	0	1
GER	0	2	0	2
UKR	0	1	1	2

	Or	Argent	Bronze	Total
ISR	0	1	0	1
GBR	0	1	0	1
ITA	0	0	3	3
JPN	0	0	2	2
KOR	0	0	1	1
FRA	0	0	1	1

GRAND PRIX DES NATIONS

Le Grand Prix des Nations des Cadets a été décerné aux USA.

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES - JUNIORS

EPÉE FÉMININE			
1	HUSISIAN	Hadley	USA
2	FEYGIN	Nicole	ISR
3	KETKAR	Ketki	USA
3	ERTURK	Aleyna	TUR
5	ZGRZYNIAK	Kinga	POL
6	MUHARI	Eszter	HUN
7	BUKI	Lili	HUN
8	KLASIK	Alicja	POL

EPÉE MASCULINE			
1	KESZTHELYI	Zsombor	HUN
2	YASSEEN	Mohamed	EGY
3	JEAL	James	GBR
3	HEURLIN VAZQUEZ	Lino	FRA
5	SATHASIVAN NIRMALA	Siva Magesh	IND
6	VINEIS	Sven	SUI
7	FRAZAO	Miguel	POR
8	MATSUMOTO	Ryu	JPN

FLEURET FÉMININ			
1	SCRUGGS	Lauren	USA
2	TAKEYAMA	Yuzuha	JPN
3	STUTCHBURY	Carolina	GBR
3	BUDENKO	Kateryna	UKR
5	GUO	Jessica Zi Jia	CAN
6	SOPIT	Olga	UKR
7	WIECZOREK	Aleksandra	POL
8	HONG	Sein	KOR

FLEURET MASCULIN			
1	IIMURA	Kazuki	JPN
2	AN	Hyeonbhin	KOR
3	ANANE	Anas	FRA
3	EMMER	Chase	USA
5	LI	Brandon	USA
6	DI VEROLI	Damiano	ITA
7	LOUIE	Bryce	USA
8	SOSNOV	David	GBR

SABRE FÉMININ			
1	SKARBONKIEWICZ	Magda	USA
2	JOHNSON	Honor	USA
3	BATTAI	Sugar Katinka	HUN
3	DAYIBEKOVA	Zaynab	UZB
5	ATANASOVA	Kalina	BUL
6	GIRARDIN	Cyrielle	FRA
7	STEFANELLO	Lucia	ITA
8	ERBIL	Nisanur	TUR

SABRE MASCULIN			
1	HEATHCOCK	Colin	GER
2	TORRE	Pietro	ITA
3	HWANG	Heegeun	KOR
3	HEATHCOCK	Antonio	GER
5	NITU	Radu	ROU
6	DAN	Wei Zuo	SGP
7	CHAN	Lok Hei Royce	HKG
8	MORAN	Yago	ESP

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE - JUNIORS

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	ISR	1	EGY	1	USA	1	ITA	1	FRA	1	ITA
2	POL	2	USA	2	ITA	2	FRA	2	HUN	2	ROU
3	USA	3	FRA	3	JPN	3	HUN	3	ITA	3	EGY
4	SWE	4	SUI	4	UKR	4	POL	4	MEX	4	ESP
5	ROU	5	UKR	5	CAN	5	USA	5	USA	5	FRA
6	GBR	6	POL	6	CZE	6	KOR	6	TUR	6	HUN
7	UZB	7	HUN	7	POL	7	SVK	7	KOR	7	SGP
8	ESP	8	KAZ	8	ESP	8	UZB	8	SGP	8	UZB

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total
USA	4	2	3	9
ITA	2	2	1	5
FRA	1	1	3	5
HUN	1	1	2	4
JPN	1	1	1	3
EGY	1	1	1	3
ISR	1	1	0	2
GER	1	0	1	2

	Or	Argent	Bronze	Total
KOR	0	1	1	2
ROU	0	1	0	1
POL	0	1	0	1
GBR	0	0	2	2
UZB	0	0	1	1
UKR	0	0	1	1
TUR	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre d'escrimeurs 1357
 Nombre de pays 99

GRAND PRIX DES NATIONS

Le Grand Prix des Nations Juniors a été attribué aux USA.

Armes	Cadets	Juniors	Equipes
Épée féminine	109	161	33
Épée masculine	142	210	42
Fleuret féminin	104	149	32
Fleuret masculin	119	180	37
Sabre féminin	92	128	27
Sabre masculin	96	154	34

3.3 CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS 2022

Les championnats du monde ont eu lieu du **15 au 23 juillet 2022 au Caire (EGY)**.

Les **officiels** et **arbitres** désignés par la FIE étaient les suivants :



Les officiels:

Dieter	LAMMER	GER	Président du Directoire Technique
Arno	PERILLIER SCHNEIDER	BRA	Chef du protocole
Ziad	FERIANI	TUN	Membre du directoire technique
Marjorie	GINOUVIER-DUFRENE	FRA	Membre du directoire technique
Ting	HAN	CHN	Membre du directoire technique
Andras	SZETEY	HUN	Membre du directoire technique
Jennifer	YAMIN	USA	Membre du directoire technique
Salma	MOKABEL	EGY	Membre du directoire technique
Jeremy	SUMMERS	USA	Délégué de la Commission médicale
Maha	MOURAD	EGY	Déléguée de la Commission médicale
Abed	HAZEM	KSA	Délégué de la Commission médicale
Irina	KNYSCH	RSA	Délégué de la Commission d'arbitrage
Amgad	BADAWI	PUR	Délégué de la Commission d'arbitrage
Pape Khassoum	TOURE	SEN	Délégué de la Commission d'arbitrage
Olga	COJOCARI	MDA	Déléguée de la Commission d'arbitrage
Changgon	KIM	KOR	Délégué de la Commission d'arbitrage
Marius	FLOREA	ROU	Délégué de la Commission d'arbitrage
Maria Wilda	EBERL LOPEZ	CHI	Déléguée de la Commission SEMI
Zeyad	SALEEM	IRQ	Délégué de la Commission SEMI
Islam Bilel	HADI	ALG	Délégué de la Commission SEMI

Arbitres :

Fikrat	VALIYEV	AZE
Yevgeniy	DYAKOKIN	KAZ
Ken-Ichi	SASADA	JPN
Andreas	DOUVIS	GRE
Luigi	MARTILOTTI	ITA
Abdussamet	ARSLAN	TUR
Min	QIAO	CHN
Andreea	DOANA	ROU
Adriana	ATTAR COHEN	ARG
Vanesa	CHICHON	ESP
Miklos	KOSA	HUN
Reza	PEYKARARA	IRI
Vasil	MILENCHEV	BUL
Laura	DECKER	USA
Zaza	MCHEDLIDZE	GEO
Pascal	MAGE	FRA
Gaspare	ARMATA	ITA
Tim	BARDENHAGEN	GER
Eugene	CHUA	SGP
Nunta	CHANTASUVANNASIN	THA
Miguel	MACHADO	POR
Sangwon	SUH	KOR
Andrzej	WITKOWSKI	POL

Vilem	MADR	CZE
Florin	GHEORGHE	ROU
Hao Chih	HUANG	TPE
Ayoub	FERJANI	TUN
Katalin	VARGA	HUN
Khadidja	ZERABIB	ALG
Mads	HERSKOV	DEN
Ana Clara Franke	RODRIGUES	BRA
Aleska	AULAR	VEN
Dilorom	TURDIKULOVA	UZB
Adrian	SPEAKMAN	GBR
Mihail	PAGHIEV	MDA
Andrei	KOVRIJNYKH	RSA
Ambre	CIVIERO	SUI
Tamim	GHAZY	EGY
Amr	KHALED	EGY
Islam	EMAD	EGY
Abdallah	SAMEH	EGY
Ahmed	MAMDOUH	EGY
Aya	HASHEM	EGY
Rabab	HOSSAMA	EGY
Ahmed	AMR SAMIR	EGY
Mostafa	ELMOATAZ	EGY

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	SONG	Sera	KOR
2	NDOLO	Alexandra	GER
3	FIAMINGO	Rossella	ITA
3	KONG	Man Wai Vivian	HKG
5	DIFFERT	Nelli	EST
6	NAVARRIA	Mara	ITA
7	ZHU	Mingye	CHN
8	YU	Sihan	CHN

EPÉE MASCULINE			
1	CANNONE	Romain	FRA
2	MINOBE	Kazuyasu	JPN
3	LOYOLA	Neisser	BEL
3	REIZLIN	Igor	UKR
5	KANO	Koki	JPN
6	KURBANOV	Ruslan	KAZ
7	ALIMZHANOV	Elmir	KAZ
8	FONG	Hoi Sun	HKG

FLEURET FÉMININ			
1	THIBUS	Ysaora	FRA
2	ERRIGO	Arianna	ITA
3	BOLDOR	Maria	ROU
3	KIEFER	Lee	USA
5	UENO	Yuka	JPN
6	PALUMBO	Francesca	ITA
7	AZUMA	Sera	JPN
8	RANVIER	Pauline	FRA

FLEURET MASCULIN			
1	LEFORT	Enzo	FRA
2	MARINI	Tommaso	ITA
3	CHEUNG	Ka Long	HKG
3	ITKIN	Nick	USA
5	FOCONI	Alessio	ITA
6	ABOUELKASSEM	Alaaeldin	EGY
7	CHOUPENITCH	Alexander	CZE
8	SZEMES	Gergo	HUN

SABRE FÉMININ			
1	EMURA	Misaki	JPN
2	BASHTA	Anna	AZE
3	GEORGIADOU	Despina	GRE
3	NAVARRO	Araceli	ESP
5	GKOUNTOURA	Theodora	GRE
6	MARTIN-PORTUGUES	Lucia	ESP
7	NOUTCHA	Sarah	FRA
8	EIFLER	Larissa	GER

SABRE MASCULIN			
1	SZILAGYI	Aron	HUN
2	PIANFETTI	Maxime	FRA
3	BAZADZE	Sandro	GEO
3	TEODOSIU	Iulian	ROU
5	OH	Sanguk	KOR
6	SAMELE	Luigi	ITA
7	PAKDAMAN	Ali	IRI
8	TORRE	Pietro	ITA

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	KOR	1	FRA	1	ITA	1	ITA	1	HUN	1	KOR
2	ITA	2	ITA	2	USA	2	USA	2	FRA	2	HUN
3	POL	3	JPN	3	FRA	3	FRA	3	JPN	3	ITA
4	FRA	4	HUN	4	JPN	4	JPN	4	ESP	4	GER
5	USA	5	SUI	5	CAN	5	HKG	5	GER	5	FRA
6	SUI	6	CHN	6	ESP	6	KOR	6	AZE	6	EGY
7	HKG	7	KOR	7	POL	7	CAN	7	ITA	7	CHN
8	UKR	8	UKR	8	CHN	8	EGY	8	USA	8	TUR

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total		Or	Argent	Bronze	Total
FRA	4	2	2	8	ROU	0	0	2	2
KOR	3	0	0	3	HKG	0	0	2	2
ITA	2	4	2	8	GRE	0	0	1	1
HUN	2	1	0	3	ESP	0	0	1	1
JPN	1	1	2	4	POL	0	0	1	1
USA	0	2	2	4	BEL	0	0	1	1
GER	0	1	0	1	GEO	0	0	1	1
AZE	0	1	0	1	UKR	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre d'escrimeurs 895
Nombre de pays 104

GRAND PRIX DES NATIONS

Le Grand Prix des Nations Seniors a été décerné à la France.

Armes	Individuels	Equipes
Épée féminine	158	33
Épée masculine	192	44
Fleuret féminin	118	24
Fleuret masculin	156	33
Sabre féminin	133	29
Sabre masculin	143	32

3.4 CHAMPIONNATS DU MONDE VÉTÉRANS 2022

Les championnats du monde vétérans se sont déroulés à **Zadar (CRO) du 6 au 12 octobre 2022.**

Les **officiels** et **arbitres** désignés par la FIE étaient les suivants :

Les officiels :

Ziad	FERIANI	TUN	President of the Directoire Technique
Benoit	PINCEMAILLE	FRA	Member of the Directoire Technique
Filip	VUKOVIC	CRO	Member of the Directoire Technique
Jennifer	YAMIN	USA	Member of the Directoire Technique
Giandomenico	VARALLO	ITA	SEMI Commission Delegate
Sabrina	HALAIMIA	ALG	Medical Commission Delegate
Jameleddine	FERJANI	TUN	Medical Commission Delegate
Salah	FERJANI	TUN	Refereeing Commission Delegate
Velichka	HRISTEVA	BUL	Representative of the Executive Committee in the Veterans Council

Arbitres :

Iheb	BEN CHAABENE	TUN	Jaroslav	MOJSKI	POL
Tamim	GHAZY	EGY	Tomasz	GORAL	SWE
Adriana	ATTAR COHEN	ARG	Pavol	CELLER	SVK
Jacobo	MORALES	MEX	Dora	DELI	HUN
Kelly	KOEHLER	USA	Mihail	PAGHIEV	MDA
Konstantin	GRITSAEV	PUR	Irina	PEIKRISHVILI	GEO
Margarita	ANDREEVA	UZB	Florence	DUCARME	FRA
Hwa Jung	DOO	KOR	Tin	VRBANC	CRO
Junsangsee	WONGSAKUN	THA	Zoran	BUNTJELIC	CRO
Yevgeniy	DYAKOKIN	KAZ	Ante	POLJAK	CRO
Tomoko	HIROSE	JPN	Vasil	MILENCHEV	BUL
Vincenzo	COSTANZO	ITA	Reka	BALOGH	ROU
Roman	BEREUTER	AUT	Denis	OSTROVSKI	EST
Vanesa	CHICHON	ESP	Milijan	KOVACEVIC	SRB
Ilgin	GUCLUER	TUR	Efstathios	GEROSIDERIS	GRE
Mads	HEJRSKOV	DEN			

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE 50 +

1	ALBERTSON	Pia	SWE
2	MILANOLI	Luisa	ITA
3	USHER	Georgina	GBR
3	GYIURKAN	Judit	HUN
5	NUTT	Abigail	AUS
6	STIHL	Judith	GER
7	PREAUX	Valerie	FRA
8	TANZMEISTER	Dorothea	AUT

EPÉE MASCULINE 50 +

1	ATANASSOW	Aleksander	POL
2	PRADON	Emmanuel	FRA
3	RUMETSCH	Hannes	GER
3	CALAMBE	Thierry	FRA
5	SERGUN	Eduard	FIN
6	PEYRET LACOMBE	Emmanuel	FRA
7	WENDT	Carl-Henrik	SWE
8	PIRANI	Claudio	ITA

EPÉE MASCULINE 50 +

1	GANASSIN	Martina	ITA
2	KOLLMETZ	Hilke	GER
3	REESE	Stefanie	GER
3	PREAUX	Valerie	FRA
5	GOMAERE	Mariele	FRA
6	ROUSSELOT	Bella	FRA
7	BENUCCI	Elena	ITA
8	SHAHINYAN	Anahit	ARM

FLEURET MASCULIN 50 +

1	DI RUSSO	Fabio	ITA
2	LACROIX	Cyril	FRA
3	SUAREZ C.	Rafael A.	USA
3	PETERS	Peer-Uwe	GER
5	TYSHCHENKO	Andrey	AUS
6	TROBOE	Bruno	FRA
7	ABIDOGUN	Kola	GBR
8	RAEKER	Hans Martin	GER

SABRE FÉMININ 50 +

1	SEAL	Julie	USA
2	DAVIDSON	Beth	GBR
3	KOLLMETZ	Hilke	GER
3	TANZMEISTER	Dorothea	AUT
5	DRIGO	Costanza	ITA
6	MARTIN	Caroline	GBR
7	GRAUDINS	Gunilla	GER
8	LEVEQUE	Isabelle	FRA

SABRE MASCULIN 50 +

1	ESQUERRE	Olivier	FRA
2	MARGETICH	Gerhard	AUT
3	BERGER	Sven	GER
3	QUENTIN	Frédéric	FRA
5	THORNTON	Ronald	USA
6	NICASTRO	Carlo	ITA
7	PRUDOVSKI	Dimitri	GER
8	MIRONOVAS	Michailas	LTU

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE 60 +

1	HOHLBEIN	Frauke	GER
2	HEINAMAA	Anna	FIN
3	REGUIGNE	Patricia	FRA
3	KIRCHEIS	Astrid	GER
5	HUTCHISON	Jane S	GBR
6	ASHER	Valerie	USA
7	GORDET	Christina	USA
8	RUNOLD	Jeannette	SWE

EPÉE MASCULINE 60 +

1	SOKOLOV	Volodymyr	UKR
2	BELLMANN	Achim	GER
3	LE BARBIER	Herve	FRA
3	KERNOHAN	Hugh Deans	GBR
5	CONY	Philippe	FRA
6	JINDRA	Jan	CZE
7	ZUIKOV	Viktor	EST
8	KRZEMINSKI	Mariusz	POL

FLEURET FÉMININ 60 +

1	WALTERS	Anne-Marie	USA
2	STARKE-FAULKNER	Jenette	USA
3	ANDERSON	Sheila	GBR
3	BONNEY-MILLET	Jenny	AUS
5	WORMAN	Gillian	GBR
6	CIRILLO	Gianna	ITA
7	FELLEGI	Ildiko	HUN
8	SZEREDAY	Judith Marta	ROU

FLEURET MASCULIN 60 +

1	HUERTO	Stephane	FRA
2	JOLYOT	Pascal	FRA
3	TROIANO	John	GBR
3	MIRALDI	Fabio	ITA
5	CSAK	Attila	HUN
6	BOSIO	Marco	ITA
7	EPPLY-SCHMIDT	Paul	USA
8	RIJSENBRIJ	Hans	NED

SABRE FÉMININ 60 +

1	DU	Min Yi	AUS
2	HUTCHISON	Jane S	GBR
3	CERBONI BOUSQUET	Anne	FRA
3	RUNYAN	Heidi	USA
5	EYRE	Jane	USA
6	ZINI	Sylvie	FRA
7	JERKINS	Jayne	USA
8	BANDIERI	Claudia	ITA

SABRE MASCULIN 60 +

1	LUNDBORG	Mark	USA
2	FEIRA CHIOS	Alberto	ITA
3	TAKACSY	Laszlo	HUN
3	RUNYAN	Joshua	USA
5	TAILLANDIER	Jean Francois	FRA
6	PIMENAU	Aleh	NED
7	LUZZO	Antonio	ITA
8	KOPYLOV	Dmitri	USA

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE 70 +

1	KOCAB	Elizabeth	USA
2	SOMEROJA	Marja-Liisa Tuulikki	FIN
3	DEMAILLE	Marie Chantal	FRA
3	UFF	Susan	GBR
5	BARON	Janet	GBR
6	MARTIN	Annick	FRA
7	GARDINI	Iris	ITA
8	HALDANE	Fiona	GBR

EPÉE MASCULINE 70 +

1	GOOSSENS	Bruno	USA
2	MANDRIOLI	Dino	ITA
3	TAYLOR	Daryl	USA
3	MOREAU	John	USA
5	GAUDRY	Francois	FRA
6	DAMAS	Fernando	ESP
7	MARINO	Giuseppe	ITA
8	BOTHELIO	Jere	USA

FLEURET FÉMININ 70 +

1	SOMEROJA	Marja-Liisa Tuulikki	FIN
2	DEMAILLE	Marie Chantal	FRA
3	GARDINI	Iris	ITA
3	UFF	Susan	GBR
5	STEVENS	Joanne	USA
6	MYERS	Margaret	GBR
7	SCHRAMM	Angelika	GER
8	OFFERLE	Judith	USA

FLEURET MASCULIN 70 +

1	PRECHTL	Hanns	GER
2	MCCARTHY	Daniel	USA
3	HINOSHITA	Kenichi	JPN
3	PURDIE	Richard	AUS
5	STREB	Joseph	USA
6	PATTERSON	Jan	USA
7	SCHAUM	Berthold	GER
8	NIZARD	Jean Claude	FRA

SABRE FÉMININ 70 +

1	TURNER	Delia	USA
2	DUNN	Linda	USA
3	GARDINI	Iris	ITA
3	GARZINI	Marinella	ITA
5	BROWN	Silvia	GBR
6	FRITH	Vivien Ena	GBR
7	OFFERLE	Judith	USA
8	LEPELTIER	Marie-Josephe	FRA

SABRE MASCULIN 70 +

1	PAROLI	Giulio	ITA
2	STREB	Joseph	USA
3	BOCCONI	Andrea	ITA
3	FILIPPI	Fabrizio	ITA
5	SEUSS	David	USA
6	HELFRICHT	Helmut	GER
7	YUNG	Wang Yip	HKG
8	BAKER	Keith	USA

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	USA	1	ITA	1	ITA	1	FRA	1	ITA	1	ITA
2	GBR	2	GBR	2	USA	2	HUN	2	GBR	2	USA
3	ITA	3	GER	3	FRA	3	GBR	3	USA	3	GER
4	GER	4	SWE	4	GBR	4	GER	4	FRA	4	POL
5	FRA	5	USA	5	GER	5	ITA	5	AUS	5	HUN
6	FIN	6	POL	6	AUS	6	AUS	6	GER	6	FRA
7	SWE	7	CAN	7	FIN	7	USA			7	GBR
8	AUS	8	JPN	8	HUN	8	JPN			8	CAN

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total
USA	7	6	6	19
ITA	7	3	7	17
FRA	3	4	8	15
GER	2	2	8	12
FIN	1	2	0	3
AUS	1	0	2	3
POL	1	0	0	1

	Or	Argent	Bronze	Total
UKR	1	0	0	1
SWE	1	0	0	1
GBR	0	5	7	12
HUN	0	1	2	3
AUT	0	1	1	2
JPN	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre d'escrimeurs 722
Nombre de pays 47

GRAND PRIX DES NATIONS

Le Grand Prix des Nations des vétérans a été décerné aux USA.

EF 50+	63
FF 50+	46
SF 50+	39
EM 50+	92
FM 50+	59
SM 50+	62

EF 60+	45
FF 60+	31
SF 60+	29
EM 60+	89
FM 60+	54
SM 60+	50

EF 70+	26
FF 70+	21
SF 70+	19
EM 70+	56
FM 70+	40
SM 70+	28

3.5 CHAMPIONNATS CONTINENTAUX

3.5.1 EUROPE

3.5.1.1 CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIORS 2022

Ces championnats se sont déroulés à **Novi Sad (SRB) du 26 février au 2 mars 2022**.

Les **officiels** et **arbitres** qui ont officié étaient les suivants :

Les officiels:

Dieter	LAMMER	GER	Président du Directoire technique
Sanjin	KOVACIC	CRO	Membre du Directoire technique
Marjorie	GINOUVIER DUFRÈNE	FRA	Membre du Directoire technique
Julius	KRALIK	SVK	Directeur sportif - DT
Olga	COJOCARI	MDA	Déléguée de la Commission d'Arbitrage de la FIE
Martina	GANASSIN	ITA	Déléguée de la Commission d'Arbitrage de la CEE
Vilem	MADR	CZE	Délégué de la Commission d'Arbitrage de la CEE
Vasil	MILENCHEV	BUL	Délégué de la Commission d'Arbitrage de la CEE
Peter	HUGGINS	GBR	Délégué CEE de la Commission SEMI
Piet	WAUTERS	BEL	Délégué CEE de la Commission SEMI
Dejan	ALEXANDRIC	SRB	Délégué de la commission médicale de la CEE
Alessandro	PAGLIACCIA	ITA	Délégué de la commission médicale de la CEE
Nikolay	MATEEV	ISL	Responsable de la protection

Arbitres :

Thibault	OOSTERBOSCH	BEL
Julian	STOYCHEV	BUL
Bojan	MIJATOVIC	CRO
Jan	SRNA	CZE
Mads Vetli	HEJRSKOV	DEN
Ignacio	CASARES	ESP
Denis	OSTROVSKI	EST
Christophe	LIMBARDET	FRA
Christopher	LENNON	GBR
Tatia	APTSIAURI	GEO
Christian	GASPER	GER
Efstathios	GEROSSIDERIS	GRE
Katalin	VARGA	HUN
Sarah	STEACY	IRL
Marco	DAL POZZOLO	ITA
Mindaugas	PALCINSKAS	LTU
András	BORSODI	NOR

Rashed	ALSHAMALI	KUW
Yeraly	TILENSHIYEV	KAZ
Jackobo	MORALES	MEX
Eugene Wee Hong	CHUA	SGP
Laura	DECKER	USA
Min	QIAO	CHN
Marek	GNIEWKOWSKI	POL
Andreea	DOANA	ROU
Maxim	ROGUSHKIN	RUS
Léon	AMEZ-DROZ	SUI
Pavol	CELLER	SVK
Tomasz	GORAL	SWE
Dimitar	PRUGINIC	FIN
Cem	ORAY	TUR
Jure	JEZA	SLO
Miljan	KOVAČEVIĆ	SRB

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	RUSTAMOVA	Anastasiia	RUS
2	MUHARI Eszter	Eszter	HUN
3	KOZIELSKI	Katharina	GER
3	GACHALYI	Greta	HUN
5	NAZAROVA	Anastasiia	RUS
6	CARON	Julia	GBR
7	SILETTI	Vittoria	ITA
8	GOLDMANN	Lara	GER

EPÉE MASCULINE			
1	KESZTHELYI	Zsombor	HUN
2	BROOKE	Alec	GBR
3	COHEN	Yonatan	ISR
3	GALASSI	Matteo	ITA
5	PIATTI	Enrico	ITA
6	GUROV	Kirill	RUS
7	MAURY	Julien	FRA
8	SALM	Markus	EST

FLEURET FÉMININ			
1	STUTCHBURY	Carolina	GBR
2	BERTINI	Irene	ITA
3	VASILE	Karina	ROU
3	DRUCK	Lior	ISR
5	FERRARI	Carlotta	ITA
6	BONNY	Esther	FRA
7	ROUSSEAU	Marion	FRA
8	BLAZIC	Dorja	CRO

FLEURET MASCULIN			
1	LOMBARDI	Giulio	ITA
2	CASTANIE	Valérian	FRA
3	DE BELVAL	Paul Antoine	FRA
3	CHAGNON	Eliot	FRA
5	MIHALYI	Andor Istvan	HUN
6	BONATO	Jacopo	ITA
7	KAPPUS	Bastian	GER
8	KARLSEN	Jonas Benjamin	DEN

SABRE FÉMININ			
1	AIME	Amalia	FRA
2	ERBIL	Nisanur	TUR
3	BATTAI	Sugar Katinka	HUN
3	HERBON	Felice	GER
5	KOROLEVA	Alina	RUS
6	PLEKHANOVA	Vlada	RUS
7	VIALE	Mariella	ITA
8	SKONIECZNA	Daria	POL

SABRE MASCULIN			
1	HEATHCOCK	Colin	GER
2	NITU	Radu	ROU
3	GARRIGUE	Remi	FRA
3	HRYCIUK	Szymon	POL
5	ASLAN	Tolga	TUR
6	CIDU	Casian	ROU
7	NASONOV	Dmitriy	RUS
8	HEATHCOCK	Antonio	GER

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	HUN	1	SUI	1	ROU	1	ITA	1	HUN	1	GER
2	GER	2	GBR	2	FRA	2	POL	2	FRA	2	ITA
3	CZE	3	ITA	3	UKR	3	FRA	3	ITA	3	BUL
4	RUS	4	FRA	4	RUS	4	BEL	4	TUR	4	ESP
5	POL	5	HUN	5	CZE	5	HUN	5	POL	5	GEO
6	SUI	6	ISR	6	GER	6	GER	6	ROU	6	FRA
7	EST	7	ESP	7	ITA	7	DEN	7	GER	7	POL
8	ITA	8	EST	8	ESP	8	ESP	8	BUL	8	SRB

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total
HUN	3	1	2	6
ITA	2	2	3	7
GER	2	1	2	5
FRA	1	3	4	8
GBR	1	2	0	3
ROU	1	1	1	3
SUI	1	0	0	1

	Or	Argent	Bronze	Total
RUS	1	0	0	1
POL	0	1	1	2
TUR	0	1	0	1
ISR	0	0	2	2
CZE	0	0	1	1
UKR	0	0	1	1
BUL	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre d'escrimeurs 509
Nombre de pays 37

Armes	Individuels	Équipes
Épée féminine	92	20
Épée masculine	112	22
Fleuret féminin	83	17
Fleuret masculin	89	17
Sabre féminin	61	13
Sabre masculin	72	16

3.5.1.2 CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS 2022

Ces championnats se sont déroulés à **Antalya (TÜR)** du **17 au 22 juin 2022**.

Les **officiels** et **arbitres** qui ont officié étaient les suivants :

Les officiels :

Jacek	SLUPSKI	POL	Secrétaire général
Julius	KRALIK	SVK	Directeur sportif - DT
Dieter	LAMMER	GER	Président du Directoire technique
Jonathan	WILLIS	GBR	Membre du Directoire technique
Sanjin	KOVACIC	CRO	Membre du Directoire technique
Salah	FERJANI	TUN	Délégué de la Commission d'Arbitrage de la FIE
Vasil	MILENCHEV	BUL	Délégué de la Commission d'Arbitrage de LA CEE
Martina	ZMAIC	CRO	Déléguée CEE de la Commission SEMI
Sébastien	ROBINEAUX	FRA	Délégué de la Commission médicale de la CEE
Ana	VALERO - COLLANTES	SWE	Responsable des médias
Nikolay	MATEEV	ISL	Responsable de la protection

Arbitres :

Fikrat	VALIYEV	AZE	Jaroslaw	MOJSKI	POL
Roman	BEREUTER	AUT	Miguel	MACHADO	POR
Jeffrey	DELATRE	BEL	Ana	KOVRLIJA	SRB
Lazarina	PETKOVA	BUL	Murtaza Berkan	ANIL	TUR
Mirna	BOROSAK	CRO	Ambre	CIVIERO-AIVANO	SUI
Mads	HAJRSKOV	DEN	Tomasz	GORAL	SWE
Vilem	MADR	CZE	Pavol	CELLER	SVK
Pablo	ACEVEDO	ESP	Yevgeniy	DYAOKOKIN	KAZ
Stanislav	MUTSENIK	EST	Mohamed Ayoub	FERJANI	TUN
Pascal	MAGE	FRA	Reza	PEYKARARA	IRI
Adrian	SPEAKMAN	GBR	Ilgin	GÜÇLÜER SÜREKCIGIL	TUR
Zaza	MCHEDLIDZE	GEO	Cem	ORAY	TUR
Alex	SCHIFFERS	GER	Abdussamet	ARSLAN	TUR
Andreas	DOUVIS	GRE	Tansu	TANAÇAN	TUR
Miklos	KOSA	HUN	Ayşe Begümhan	BILGIN ŞEKER	TUR
Jacopo	RUBINI	ITA	Murat	ERDEN	TUR
Mihail	PAGHIEV	MDA	Fatih	GÜNEŞ	TUR
András	BORSODI	NOR			

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	KHARKOVA	Vlada	UKR
2	FIAMINGO	Rossella	ITA
3	SWATOWSKA-WENGLARCZYK	Martyna	POL
3	NAVARRIA	Mara	ITA
5	MUHARI	Eszter	HUN
6	NDOLO	Alexandra	GER
7	KIRPU	Erika	EST
8	BRUNNER	Pauline	SUI

EPÉE MASCULINE			
1	BOREL	Yannick	FRA
2	TULEN	Tristan	NED
3	BAYAR	Alexis	SUI
3	HEINZER	Max	SUI
5	JURKA	Jakub	CZE
6	LOYOLA	Neisser	BEL
7	SCHMIDT	Richard	GER
8	BRINKMANN	Marco	GER

FLEURET FÉMININ			
1	EBERT	Leonie	GER
2	ERRIGO	Arianna	ITA
3	THIBUS	Ysaora	FRA
3	VOLPI	Alice	ITA
5	SAUER	Anne	GER
6	STUTCHBURY	Carolina	GBR
7	PALUMBO	Francesca	ITA
8	KONDRICZ	Kata	HUN

FLEURET MASCULIN			
1	GAROZZO	Daniele	ITA
2	MARINI	Tommaso	ITA
3	CHASTANET	Maximilien	FRA
3	AVOLA	Giorgio	ITA
5	CHOUPENITCH	Alexander	CZE
6	SIDO	Alexandre	FRA
7	LLAVADOR	Carlos	ESP
8	FOCONI	Alessio	ITA

SABRE FÉMININ			
1	BASHTA	Anna	AZE
2	GREGORIO	Rossella	ITA
3	BALZER	Sara	FRA
3	CIESLAR	Zuzanna	POL
5	KHARLAN	Olga	UKR
6	QUEROLI	Caroline	FRA
7	EIFLER	Larissa	GER
8	NAVARRO	Araceli	ESP

SABRE MASCULIN			
1	BAZADZE	Sandro	GEO
2	CURATOLI	Luca	ITA
3	APITHY	Bolade	FRA
3	BIBI	Eliott	FRA
5	URSACHI	Razvan	ROU
6	TEODOSIU	Iulian	ROU
7	BAZADZE	Beka	GEO
8	GEMESI	Csanad	HUN

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	FRA	1	ITA	1	ITA	1	ITA	1	FRA	1	HUN
2	ITA	2	ISR	2	FRA	2	FRA	2	ITA	2	UKR
3	UKR	3	FRA	3	GER	3	POL	3	UKR	3	TUR
4	SUI	4	DEN	4	POL	4	ESP	4	HUN	4	FRA
5	HUN	5	SUI	5	ESP	5	UKR	5	ESP	5	ROU
6	SWE	6	UKR	6	UKR	6	GER	6	GRE	6	GER
7	POL	7	HUN	7	HUN	7	GBR	7	GER	7	ITA
8	GER	8	POL	8	ROU	8	BEL	8	TUR	8	POL

TABLEAU DES MÉDAILLES

	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
ITA	4	7	3	14
FRA	3	2	6	11
UKR	1	1	2	4
GER	1	0	1	2
AZE	1	0	0	1
GEO	1	0	0	1
HUN	1	0	0	1

	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
ISR	0	1	0	1
NED	0	1	0	1
POL	0	0	3	3
SUI	0	0	2	2
TUR	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre d'escrimeurs 431
Nombre de pays 36

Armes	Individuels	Équipes
Épée féminine	86	19
Épée masculine	102	21
Fleuret féminin	59	11
Fleuret masculin	70	15
Sabre féminin	61	13
Sabre masculin	55	12

3.5.2 ASIE - OCÉANIE

3.5.2.1. CHAMPIONNATS D'ASIE JUNIORS 2022

Ces championnats se sont déroulés à **Tachkent (UZB) du 28 février au 3 mars 2022.**

Les **officiels** et **arbitres** qui ont officié étaient les suivants :

Les officiels:

Abbas	FARYABI	IRI	Membre du directoire technique
Aida	KHASANOVA	UZB	Membre du directoire technique

Arbitres :

Peter	CREESE	AUS	Nunta	CHANTASUVANNASIN	THA
Fikrat	VALIYEV	AZE	Abdussamet	ARSLAN	TUR
Alexey	KUZNETSOV	CAN	Khalifa	AL ZAROONI	UAE
Lohith	NAVENDRAN	IND	Roman	ALEKSANDROV	UZB
Mohammad Hassan	GHAHVEHCHIAN	IRI	Margarita	ANDREEVA	UZB
Ali	SHEHADEH	JOR	Ortik	BURIEV	UZB
Yevgeniy	DYAKOKIN	KAZ	Rustam	IBRAGIMOV	UZB
Hassen Matok	ALQUARISHI	KSA	Igor	KNYAZEV	UZB
Mihail	PAGHIEV	MDA	Dilorom	TURDIKULOVA	UZB
Qasim Abdulla	YAHYA	QAT			
Natalia	ZHURAVLEVA	RUS			
Oleg	KHORVAT	SGP			

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	MURZATAEVA	Dilnaz	UZB
2	CHEN	Hailin	HKG
3	RAKHIMOVA	Sevara	UZB
3	EGAMBERDIEVA	Shakhzoda	UZB
5	TAMBOVTSEVA	Alexandra	KAZ
6	KHATRI	Taniksha	IND
7	TIMASHEVSKAYA	Xeniya	KAZ
8	ZINYAKOVA	Natalya	KAZ

EPÉE MASCULINE			
1	ALTAWHEEL	Hussain	KSA
2	FEDOTOV	Alexandr	KAZ
3	ODEH	Iyad	JOR
3	AL MAAZMI	Mohamed	UAE
5	TIMUROV	Meyirkhan	UZB
6	ALAKKAS	Omar	KSA
7	ISLOMOV	Sarvar	UZB
8	SHUBHAM	Shubham	IND

FLEURET FÉMININ			
1	LEUNG	Ya Lei Janelle	HKG
2	CHUNG	Wan Yin	HKG
3	CHAN	Nok Sze Daphne	HKG
3	DAVRONOVA	Maftunabonu	UZB
5	USMONOVA	Marjona	UZB
6	MAJALI	Roaa	JOR
7	KHOSHKHAHI	Hanieh	IRI
8	GNOYEVA	Alyona	KAZ

FLEURET MASCULIN			
1	LEUNG	Chin Yu	HKG
2	CHOY	Lucas Brendan	HKG
3	MOLINA	Ilyas	UZB
3	CHENG	Tit Nam	HKG
5	ASRANOV	Mukhammad Yusuf	UZB
6	YUEN	Chi Shun Michael	HKG
7	NURUMOV	Galim	KAZ
8	MIRZAOLIMOV	Muslimbek	UZB

SABRE FÉMININ			
1	PERDIBAEVA	Gulistan	UZB
2	VASILEVA	Veronika	AUS
3	DAYIBEKOVA	Zaynab	UZB
3	ISROILOVA	Venera	UZB
5	LEUNG	Lok Man Laren	HKG
6	KAPYDZHY	Zhasmin	KAZ
7	PHOKAEW	Tonkhaw	THA
8	SERIKBAY	Adema	KAZ

SABRE MASCULIN			
1	MAMUTOV	Sherzod	UZB
2	CHAN	Lok Hei Royce	HKG
3	TAHLA	Abdallah	JOR
3	DUSHAMBOEV	Jaloliddin	UZB
5	SHINDE	Abhay Krishna	IND
6	ALBAHRANI	Ali	KSA
7	SHOKOUHI	Erfan	IRI
8	RASULOV	Bobirjon	UZB

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	UZB	1	HKG	1	HKG	1	HKG	1	KAZ	1	UZB
2	IND	2	UZB	2	KAZ	2	UZB	2	UZB	2	KAZ
3	KAZ	3	KAZ	3	UAE	3	IND	3	HKG	3	HKG
4	KGZ	4	IRI	4	IND	4	KAZ	4	IND	4	KSA
5	HKG	5	IND	5	UZB	5	MAS	5	JOR	5	IRI
6	UAE	6	KSA	6	JOR	6	KUW			6	IND
7	JOR	7	KUW			7	JOR			7	JOR
8	KSA	8	UAE			8	UAE			8	KUW

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Gold	Silver	Bronze	Total		Gold	Silver	Bronze	Total
UZB	5	3	7	15	IND	0	1	1	2
HKG	5	4	4	13	AUS	0	1	0	1
KAZ	1	3	2	6	JOR	0	0	2	2
KSA	1	0	0	1	UAE	0	0	2	2

PARTICIPATION

Nombre d'escrimeurs juniors	213
Nombre de pays	21

Armes	Individuels	Equipes
Épée féminine	38	9
Épée masculine	49	13
Fleuret féminin	27	6
Fleuret masculin	40	9
Sabre féminin	25	5
Sabre masculin	34	9

3.5.2.2. CHAMPIONNATS D'ASIE SENIORS 2022

Ces championnats se sont déroulés à **Séoul (KOR) du 10 au 15 juin 2022.**

Les **officiels** et **arbitres** désignés étaient les suivants :

Les officiels:

Abbas	FARYABI	IRI	Président du Directoire Technique
Tsui Man	VINCENT	HKG	Membre du directoire technique
Choi	MYUNG JIN	KOR	Membre du directoire technique
Irina	KNYSCH	RSA	Délégué de la Commission d'arbitrage de la FIE
Eyyad	MAGHAYREH	JOR	Délégué de la Commission d'arbitrage de la FCA
Suminori	OKMOTO	JPN	Délégué de la Commission SEMI
Davood Reza	SHAFAT	IRI	Délégué de la Commission médicale de la FIE

Arbitres :

Tamim	GHAZY	EGY	Sangwon	SUH	KOR
Andreas	DOUVIS	GRE	Seung Hwan	YANG	KOR
Gerald	CHENG CHI-HUNG	HKG	Adnan Abdulhai H	AL SALMI	KSA
Katalin	VARGA	HUN	Rashed	ALSHAMALI	KUW
Edi	SUWARTO	INA	Nicola	SHACKLETON	NZL
Mojtaba	SARSHOGH	IRI	Richard	FUENZALIDA	PHI
Tomoko	HIROSE	JPN	Qasim Abdulla	YAHYA	QAT
Yevgeniy	DYAKOKIN	KAZ	Andrei	KOVRIJNYKH	RSA
Hwa Jung	DOO	KOR	Eugene Wee Hong	CHUA	SGP
Soon Young	HONG	KOR	Wongsakun	JUNSANGSEE	THA
Jin Man	JUNG	KOR	Majed	AL MANSOORI	UAE
Doo Hong	KIM	KOR	Margarita	ANDREEVA	UZB
Hyoungryul	KIM	KOR	Anh Tuan	PHAM	VIE
Jong Hwan	KO	KOR			
Jungjae	LEE	KOR			

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	KONG	Man Wai Vivian	HKG
2	CHOI	Injeong	KOR
3	CHAN	Wai Ling	HKG
3	SATO	Nozomi	JPN
5	SONG	Sera	KOR
6	KANG	Young Mi	KOR
7	YOSHIMURA	Miho	JPN
8	NIKOLAICHUK	Sofiya	KAZ

EPÉE MASCULINE			
1	KANO	Koki	JPN
2	KOMATA	Akira	JPN
3	PARK	Sangyoung	KOR
3	LAN	Minghao	CHN
5	ALIMZHANOV	Elmir	KAZ
6	KIM	Myeongki	KOR
7	ALEKSANDROV	Roman	UZB
8	SHARLAIMOV	Vadim	KAZ

FLEURET FÉMININ			
1	SHI	Yue	CHN
2	CHEN	Qingyuan	CHN
3	AZUMA	Sera	JPN
3	UENO	Yuka	JPN
5	BERTHIER	Amita	SGP
6	TAKEYAMA	Yuzuha	JPN
7	CHENG	Hui Wai Valerie	HKG
8	CAI	Yuanting	CHN

FLEURET MASCULIN			
1	CHEUNG	Ka Long	HKG
2	MO	Ziwei	CHN
3	WU	Bin	CHN
3	CHOI	Chun Yin Ryan	HKG
5	SHIKINE	Takahiro	JPN
6	ROBSON	Samuel Elijah	SGP
7	XU	Jie	CHN
8	MATSUYAMA	Kyosuke	JPN

SABRE FÉMININ			
1	CHOI	Sooyeon	KOR
2	EMURA	Misaki	JPN
3	YANG	Hengyu	CHN
3	FU	Ying	CHN
5	YOON	Jisu	KOR
6	OZAKI	Seri	JPN
7	LIN	Kesi	CHN
8	CHU	Wing Kiu	HKG

SABRE MASCULIN			
1	GU	Bongil	KOR
2	KIM	Junghwan	KOR
3	SARKISSYAN	Artyom	KAZ
3	OH	Sanguk	KOR
5	FOTOUHI	Mohammad	IRI
6	STREETS	Kaito	JPN
7	KOKUBO	Mao	JPN
8	ZAHEDI	Nima	IRI

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Femmes Sabre		Hommes Sabre	
1	KOR	1	KOR	1	JPN	1	JPN	1	KOR	1	KOR
2	HKG	2	UZB	2	CHN	2	KOR	2	JPN	2	JPN
3	JPN	3	JPN	3	KOR	3	HKG	3	CHN	3	IRI
4	CHN	4	CHN	4	SGP	4	TPE	4	KAZ	4	HKG
5	SGP	5	KAZ	5	HKG	5	CHN	5	IND	5	CHN
6	THA	6	HKG	6	AUS	6	SGP	6	SGP	6	KAZ
7	TPE	7	KGZ	7	PHI	7	AUS	7	HKG	7	KUW
8	IND	8	AUS	8	TPE	8	KUW	8	THA	8	THA

TABLEAU DES MÉDAILLES

	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
KOR	6	3	3	12
JPN	3	4	5	12
HKG	2	1	3	6
CHN	1	3	5	9

	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
UZB	0	1	0	1
KAZ	0	0	1	1
IRI	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre de tireurs 298

Nombre de pays 25

Armes	Individuels	Equipes
Épée féminine	44	11
Épée masculine	65	17
Fleuret féminin	42	10
Fleuret masculin	50	12
Sabre féminin	39	9
Sabre masculin	58	14

3.5.3 AMÉRIQUE

3.5.3.1. CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS JUNIORS 2022

Ces championnats se sont déroulés à **Lima (PER) du 21 au 27 mars 2022.**

Les **officiels** et **arbitres** qui ont officié étaient les suivants :

Les officiels:

Jose Gregorio	BENAVIDES	VEN	Président du Directoire Technique
Melissa	ALVARENGA	ESA	Membre du directoire technique
Luis	CRUZ	CRC	Membre du directoire technique
Luis	FILARDI	URU	Membre du directoire technique
Renan	MATTOS	PER	Membre du directoire technique
Amgad	BADAWI	PUR	Délégué de la commission d'arbitrage de la FIE
Maria Wilda	LOPEZ EBERL	CHI	Délégué de la Commission SEMI de la FIE
Catalina	BLANCO	COL	Déléguée médical
Pablo	PÉRES	COL	Délégué médical

Arbitres :

Pilar	ARENAS	COL	Martin Ezequiel	LORA GRUNWALDT	ARG
Adam	BREWER	USA	Marcos	MORAN	ESA
Karen	CARDENAS	PER	Alejandra	MUÑOZ	CHI
Gerald	CHENG	HKG	Mihail	PAGHIEV	MDA
Alberto	CORTEZ	MEX	Histor	RAMIREZ	COL
Angel	DIAZ	MEX	Natalia	RAMIREZ	COL
Florin-Sebastian	GHEORGE	ROU	Juan Carlos	RIOS RIVERA	MEX
Bruno	GIRON	PER	Carlos	VALENCIA	COL
Miguel	GRANDON	CHI	Luis Fernando	VELASCO	COL
Paulo	JUAN VELOSO	BRA	Suzanne	VOGT	CAN
Kelly	KOEHLER	USA			
Alexey	KUZNETSOV	CAN			

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	HU	Grace	CAN
2	JOYCE	Michaela	USA
3	CORREA SANTA	Carmen Andrea	COL
3	VIZEU	Victoria	BRA
5	GU	Sarah	USA
6	MORALES	Maria Fernanda	MEX
7	XIAO	Ruien	CAN
8	PIEDRAHITA GOMEZ	Alejandra	COL

EPÉE MASCULINE			
1	SILVERS	Noah	USA
2	IYOKI	Kent	USA
3	PEREZ ONDARTS	Lucio	ARG
3	LIVERANT	Skylar	USA
5	CANDELA	Nicholas	USA
6	SCHEMBRI	Kruz	ISV
7	ROJAS	Rafael Gerado	MEX
8	OJEDA BUITRAGO	Daniel	CRC

FLEURET FÉMININ			
1	PROESTAKIS	Katina	CHI
2	CHEN	Jessie	CAN
3	CAO	Arianna	USA
3	KIM	Katherine	USA
5	CALAZANS	Talia	BRA
6	TORRES	Jimena	MEX
7	CALDERON	Ana Sofia	MEX
8	GOMES	Rafaella	BRA

FLEURET MASCULIN			
1	EMMER	Chase	USA
2	KELLY	William	USA
3	GRIFFIN	John	USA
3	HAMILTON	Bogdan	CAN
5	FUKUDA	Alessio	PER
6	KASI	Sanjay	USA
7	ALARCON	David	CHI
8	WU	Nicholas Ze-Wei	CAN

SABRE FÉMININ			
1	BOTELLO	Natalia	MEX
2	LEE	Alexandra	USA
3	CHIERIGHINI	Pietra	BRA
3	PAK	Kaitlyn	USA
5	GUZMAN	Mariana	MEX
6	PEKELMAN	Luana	BRA
7	PEDRAZA	Regina	MEX
8	TONG	Kunling	USA

SABRE MASCULIN			
1	MOON	Sean	USA
2	MORRILL	William	USA
3	PINZON GUERRA	Alejandro	COL
3	LAI	Adam	USA
5	CHEN	Leo	CAN
6	FIGUEREDO SULIVERES	Adrian	PUR
7	GUALTERO CRUZ	Samuel	COL
8	WOODWARD	Connor Bryce	PUR

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

	Epée féminine	Epée masculine	Fleuret féminin	Fleuret masculin	Femmes Sabre	Hommes Sabre
1	USA	USA	USA	USA	USA	MEX
2	CAN	CHI	BRA	CAN	MEX	USA
3	COL	ARG	MEX	BRA	BRA	CAN
4	BRA	BRA	CAN	MEX	CAN	COL
5	MEX	MEX	CHI	PER	COL	BRA
6	CRC	COL	COL	ARG	CHI	ARG
7	CHI	CAN	PER	COL	PER	PUR
8	PUR	CRC	ARG	CHI		CHI

TABLEAU DES MÉDAILLES

	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
USA	8	6	6	20
MEX	2	1	1	4
CHI	1	1	0	2
CAN	1	3	2	6

	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
BRA	0	1	4	5
COL	0	0	3	3
ARG	0	0	2	2

PARTICIPATION

Nombre de tireurs 260

Nombre de pays 20

Armes	Individuels	Equipes
Epée féminine	45	9
Epée masculine	46	10
Fleuret féminin	41	9
Fleuret masculin	47	10
Sabre féminin	38	7
Sabre masculin	43	9

3.5.3.2. CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS SENIORS 2022

Ces championnats se sont déroulés à **Asunción (PAR) du 6 au 8 juin 2022.**

Les **officiels** et **arbitres** désignés étaient les suivants :

Les officiels:

Jose Gregorio	BENAVIDES	VEN	Président du Directoire Technique
Melissa	ALVARENGA	ESA	Membre du directoire technique
David	BLAKE	USA	Membre du directoire technique
Olga	COJOCARI	MDA	Déléguée de la Commission d'arbitrage de la FIE
Maria Wilda	EBERL LOPEZ	CHI	Délégué de la Commission SEMI de la FIE
Nadia Judith	PAIVA GIMENEZ	PAR	Déléguée médicale
Alberto Ramon	ESPINOLA JARA	PAR	Délégué médical
Juan José	ARAUJO CAPPELLO	PAR	Délégué médical

Arbitres :

Juan Pablo	BARBOSA	ARG	Yexis Niurvis	SALAZAR LEBOT	CUB
Martin Exequiel	LORA GRUNWALDT	ARG	David Isaac	BARRIOS	GUA
Fikrat	VALIYEV	AZE	Mihail	PAGHIEV	MDA
Lucio	BERTASO GOLDANI	BRA	Alberto	CORTES	MEX
Paulo Juan	VELOSSO	BRA	Angel	DIAZ	MEX
Alexey	KUZNETSOV	CAN	Juan Carlos	RIOS RIVERA	MEX
Suzanne	VOGT	CAN	Ever Augusto	COLMAN ORTELLADO	PAR
Miguel Angel	GRANDON FICA	CHI	Franco	ACQUADRO	URU
Alejandra	MUNOZ	CHI	Adam	BREWER	USA
Pilar Adriana	ARENAS GOMEZ	COL	Kelly	KOEHLER	USA
Carlos	VALENCIA MORA	COL	Daniel	CHACON	VEN
Luis Fernando	VELASCO PARRA	COL	Joselina	PINEDA	VEN
Daniela	JURADO SALAZAR	CRC	Joslyn	RODRIGUEZ	VEN
Michel	HERNANDEZ CUESTA MICHEL	CUB			

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	DI TELLA	Isabel	ARG
2	HOLMES	Katharine	USA
3	TEJEDA	Sheila Liliana	MEX
3	VIVEROS	Montserrat	PAR
5	MACKINNON	Leonora	CAN
6	VAN BRUMMEN	Anna	USA
7	DOIG CALDERON	Maria Luisa	PER
8	MENDEZ BELLO	Josefina Maria	ARG

EPÉE MASCULINE			
1	LIMARDO GASCON	Ruben	VEN
2	LUGO	Grabiél	VEN
3	LIMARDO	Francisco	VEN
3	GALLAGHER PELLETIER	Samuel	CAN
5	GARCIA	Eduardo	PER
6	MCDOWALD	Curtis	USA
7	SCHWANTES	Athos	BRA
8	CARRION ARCE	Dariel	CUB

FLEURET FÉMININ			
1	HARVEY	Eleanor	CAN
2	KIEFER	Lee	USA
3	DUBROVICH	Jacqueline	USA
3	GUO	Jessica Zi Jia	CAN
5	PROESTAKIS	Katina	CHI
6	RHODES	Zander	USA
7	FANG	Sabrina	CAN
8	PISTOIA	Mariana	BRA

FLEURET MASCULIN			
1	MASSIALAS	Alexander	USA
2	VAN HAASTER	Maximilien	CAN
3	MEINHARDT	Gerek	USA
3	ITKIN	Nick	USA
5	EMMER	Chase	USA
6	CERQUETTI	Dante Leonel	ARG
7	BROSZUS	Blake	CAN
8	SCHENKEL	Eli	CAN

SABRE FÉMININ			
1	STONE	Anne-Elizabeth	USA
2	PAGE	Gabriella	CAN
3	RODRIGUEZ	Shia	VEN
3	THURGOOD	Madison	CAN
5	BOTELLO	Natalia	MEX
6	TARTAKOVSKY	Elizabeth	USA
7	PEREZ MAURICE	Maria Belen	ARG
8	TOLEDO	Julieta	MEX

SABRE MASCULIN			
1	HOMER	Daryl	USA
2	DERSHWITZ	Eli	USA
3	DI TELLA	Pascual Maria	ARG
3	MACKIEWICZ	Andrew	USA
5	ARFA	Fares	CAN
6	ROMERO	Eliecer	VEN
7	QUINTERO	Jose	VEN
8	MONSALVA	Roberto	CHI

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	USA	1	VEN	1	CAN	1	USA	1	USA	1	USA
2	VEN	2	COL	2	USA	2	CAN	2	CAN	2	CAN
3	CAN	3	ARG	3	CHI	3	BRA	3	BRA	3	COL
4	ARG	4	USA	4	BRA	4	ARG	4	VEN	4	BRA
5	MEX	5	CAN	5	MEX	5	VEN	5	MEX	5	VEN
6	BRA	6	CUB	6	COL	6	CHI	6	ARG	6	ARG
7	COL	7	BRA	7	ARG	7	MEX	7	COL	7	MEX
8	CRC	8	PAN	8	PER	8	COL	8	CHI	8	CHI

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total
USA	7	4	4	15
CAN	2	5	4	11
VEN	2	2	2	6
ARG	1	0	2	3
COL	0	1	1	2

	Or	Argent	Bronze	Total
BRA	0	0	2	2
MEX	0	0	1	1
PAR	0	0	1	1
CHI	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre de tireurs 300

Nombre de pays 24

Armes	Individuels	Equipes
Épée féminine	55	13
Épée masculine	58	13
Fleuret féminin	44	10
Fleuret masculin	47	12
Sabre féminin	47	11
Sabre masculin	53	14

3.5.4 AFRIQUE

3.5.4.1. CHAMPIONNATS D'AFRIQUE JUNIORS 2022

Ces championnats se sont déroulés à **Lagos (NGR) du 25 au 27 février 2022.**

Les **officiels** et **arbitres** qui ont officié étaient les suivants :

Les officiels:

Islam Bilel	HADI	ALG	Président du Directoire Technique
Akram	BOUNABI	ALG	Arbitre
Ahmed	AMR	EGY	Arbitre
Aya	HASHIM	EGY	Arbitre
Mostafa	MOATAZ	EGY	Arbitre
Pablo	ACEVEDO	ESP	Arbitre
Andreas	DOUVIS	GRE	Arbitre
Ehab	ABUSHKEWA	LBA	Arbitre
Louise	LOMBARD	RSA	Arbitre
Pape Mamadou	NDIAYE	SEN	Arbitre

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	GUEHAM	Maroua	ALG
2	TAREK	Salma	EGY
3	HUSSEIN	Aya	EGY
3	ZBOUDJ	Yousra	ALG
5	EMUSA	Natania	NGR
6	ABDELRAHMAN	Loulwa	EGY
7	ROUBET	Yasmine	ALG
8	MALEK	Leia Racha	ALG

EPÉE MASCULINE			
1	ELSAYED	Mohamed	EGY
2	ABDELBAKY.	An Amr	EGY
3	ALGADI	Abubaker Reda	LBA
3	ELSAYED	Mahmoud	EGY
5	YASSEEN	Mohamed	EGY
6	HOAREAU-BERKANI	Raphael Jacques	ALG
7	JORDAAN	Jaco	RSA
8	KRARIA	Mohamed Cherif	ALG

FLEURET FÉMININ			
1	KHALED	Lojain	EGY
2	MEBARKI	Meriem	ALG
3	HAMZA	Malak	EGY
3	ZBOUDJ	Sonia	ALG
5	ABDELHAMID	Aisha	EGY
6	RADWAN	Alia	EGY
7	BENCHEKOR	Selma Lilia	ALG
8	GUEMMAR	Chaima Nihal	ALG

FLEURET MASCULIN			
1	MADY	Yahia	EGY
2	FELLAH	Dani-Adam	ALG
3	FOUDA	Youssef	EGY
3	OSSAMA	Abdelrhman	EGY
5	TOLBA	Abdelrahman	EGY
6	DELLALI	Souheil	ALG
7	TAFUR	Alexander	RSA
8	ONOKPITE	Smith	NGR

SABRE FÉMININ			
1	SALEH	Zeina	EGY
2	ABDALLAH	Dalya	EGY
3	ADEL ELDOKSH	Renad	EGY
3	SHOUMAN	Sara	EGY
5	BENCHEKOR	Naila	ALG
6	MOHAMED BELKEBIR	Kaouther	ALG
7	NASSOZI KIGGUNDU	Renee Gertrude	UGA
8	WONAME	Kelsey Victoria Afriyie	GHA

SABRE MASCULIN			
1	HESHAM	Ahmed	EGY
2	MOATAZ	Adham	EGY
3	MADANI	Abdelhakim	ALG
3	NOFAL	Zeyad	EGY
5	BASSEM	Fares	EGY
6	SAAD	Youcef Abdelaziz	ALG
7	BOUNACEUR	Mohammed Belsem	ALG
8	BOUNCHADA	Zacharia	ALG

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Épée féminine		Épée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	EGY	1	EGY	1	EGY	1	EGY	1	EGY	1	EGY
2	ALG	2	LBA	2	ALG	2	ALG	2	ALG	2	ALG
3	SEN	3	ALG	3	NGR	3	NGR	3	SEN	3	SEN
4	NGR	4	SEN					4	NGR	4	NGR
		5	NGR								

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total
EGY	11	4	8	23
ALG	1	7	4	12
LBA	0	1	1	2
SEN	0	0	3	3
NGR	0	0	2	2

PARTICIPATION

Nombre de tireurs 78
Nombre de pays 10

Armes	Individuels	Equipes
Épée féminine	16	4
Épée masculine	19	5
Fleuret féminin	11	3
Fleuret masculin	10	3
Sabre féminin	11	4
Sabre masculin	11	4

3.5.4.2. CHAMPIONNATS D'AFRIQUE SENIORS 2022

Ces championnats se sont déroulés à **Casablanca (MAR) du 15 au 19 juin 2022.**

Les **officiels** et **arbitres** qui ont officié étaient les suivants :

Les officiels:

Hassene	ZOUARI	TUN	Président du Directoire Technique
Rachid	MAFTOUH	MAR	Membre du directoire technique
Mohamed	NAHI	MAR	Directeur général
Rachid	MAFTOUH	MAR	Gestionnaire de compétition
Essadiqi	OTHMAN	MAR	Médecin
Abdelaziz	EL FALJI	MAR	Délégué SEMI

Arbitres :

Bilel Islam	HADI	ALG
Luigi	MARTILOTTI	ITA
Tim	BARDENHAGEN	GER
Jean	KONAN KOUAKOU	CIV
Ahmed	AMR	EGY
Mostafa	MOATAZ	EGY
Nabil	RIAD	MAR
Issa Keletigui	COULIBALY	MLI
Louise	LOMBARD	RSA
Baytir Sidy	DIOP	SEN
Pape Mamadou	NDIAYE	SEN
Hichem	SAMANDI	TUN

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	EHAB	Nardin	EGY
2	GABER	Shirwit	EGY
3	DIONGUE	Ndeye Binta	SEN
3	HUSSEIN	Aya	EGY
5	EL KORD	Camilia	MAR
6	BOUSFIHA	Chloe	MAR
7	TUKU	Aphiwe	RSA
8	SABALY	Aminata	SEN

EPÉE MASCULINE			
1	ELSAYED	Mohamed	EGY
2	ELSOKKARY	Ahmad	EGY
3	BEUGRE	Bedi Paul Alex	CIV
3	SANER	Harry	RSA
5	YASSEEN	Mohamed	EGY
6	TYCHLER	Pavel	RSA
7	LOSEVSKIY	Sergey	RSA
8	HOAREAU-BERKANI	Raphael Jacques	ALG

FLEURET FÉMININ			
1	MOHAMED	Nora	EGY
2	ZAKARANI	Youssra	MAR
3	ELSHARKAWY	Yara	EGY
3	HANY	Noha	EGY
5	MEBARKI	Meriem	ALG
6	GUEMMAR	Chaima Nihal	ALG
7	B'CHIR	Nourane	TUN
8	ELZOHEIRY	Mariam	EGY

FLEURET MASCULIN			
1	ABOUELKASSEM	Alaaeldin	EGY
2	HAMZA	Mohamed	EGY
3	HASSAN	Mohamed	EGY
3	MADI	Youcef	ALG
5	KERYHUEL	Jeremy Fafa	CIV
6	METOUI	Mohamed Aziz	TUN
7	ESSAM	Mohamed	EGY
8	ALVARES DE OLIVEIRA	Victor	CPV

SABRE FÉMININ			
1	KEHLI	Zohra Nora	ALG
2	HAFEZ	Nada	EGY
3	BOUDIAF	Saoussen	ALG
3	DEGHIEDY	Mariam	EGY
5	DAGHFOUS	Yasmine	TUN
6	BOUNGAB	Abik	ALG
7	SARAA	Manal	MAR
8	FERJANI	Rania	TUN

SABRE MASCULIN			
1	FERJANI	Fares	TUN
2	MOATAZ	Medhat	EGY
3	AMER	Mohamed	EGY
3	FERJANI	Ahmed	TUN
5	MOATAZ	Adham	EGY
6	ELSISSY	Ziad	EGY
7	HMISSI	Amenallah	TUN
8	GIRAULT	Evann Jean Abba	NIG

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Epée féminine		Epée masculine		Fleuret féminin		Fleuret masculin		Sabre féminin		Sabre masculin	
1	EGY	1	EGY	1	EGY	1	EGY	1	ALG	1	TUN
2	MAR	2	MAR	2	ALG	2	ALG	2	TUN	2	EGY
3	ALG	3	RSA	3	MAR	3	TUN	3	EGY	3	ALG
4	SEN	4	SEN	4	CIV	4	CIV	4	MAR	4	MLI
		5	ALG			5	GHA	5	CIV	5	SEN
		6	TUN			6	MAR	6	SEN	6	CIV
		7	LBA							7	MAR
		8	CIV								
		9	GHA								

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total
EGY	8	6	7	21
ALG	2	2	4	8
TUN	2	1	2	5
MAR	0	3	1	4

	Or	Argent	Bronze	Total
RSA	0	0	2	2
SEN	0	0	1	1
CIV	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre de tireurs 138
Nombre de pays 17

Armes	Individuels	Equipes
Epée féminine	24	4
Epée masculine	31	9
Fleuret féminin	15	4
Fleuret masculin	24	6
Sabre féminin	21	6
Sabre masculin	30	7

3.6 JEUX MÉDITERRANÉENS 2022

Les Jeux Méditerranéens se sont déroulés à **Oran (ALG) du 3 au 5 juillet 2022**.

Les **officiels** et **arbitres** désignés par la FIE étaient les suivants :

Les officiels:

Velichka	HRISTEVA	BUL	Délégué technique
Dieter	LAMMER	GER	Président du Directoire Technique
Islam Bilel	HADI	ALG	Membre du directoire technique
Abdelkader	SAIDI	ALG	Membre du directoire technique
Aida	KHASANOVA	UZB	Membre de la Commission d'arbitrage de la FIE
Baiba	BRANDULE	LAT	Membre de la Commission SEMI de la FIE

Arbitres :

Roman	BEREUTER	AUT
Mihail	PAGHIEV	MDA
Ahmed	IBRAHIM	EGY
Abdussamet	ARSLAN	TÜR
Yann	MARPEAUX	FRA
Pietro	FREZZA	ITA
Andreas	DOUVIS	GRE
Pablo	ACEVEDO ROYER	ESP
Nabil	RIAD	MAR
Miljan	KOVACEVIC	SRB
Ehab	ABUSHKEWA	LBA
Ahmed	MAMDOUH ALY	EGY
Nacim Islam	BERNAOUI	ALG
Khadija	ZERABIB	ALG
Nassim	DERRAGUI	ALG
Zakaria Ameur	TAHIR	ALG

RÉSULTATS DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

EPÉE FÉMININE			
1	RIZZI	Giulia	ITA
2	FOIETTA	Nicol	ITA
3	MARZANI	Roberta	ITA
3	VANRYSSEL	Eloise	FRA
5	VITALIS	Coraline	FRA
6	LOUIS MARIE	Alexandra	FRA
7	GRIJAK	Jana	SRB
8	FERNANDEZ CALLEJA	Sara	ESP

EPÉE MASCULINE			
1	ELSAIED	Mohamed	EGY
2	CUOMO	Valerio	ITA
3	TAGLIARIOL	Matteo	ITA
3	PAOLINI	Giacomo	ITA
5	YASSEEN	Mohamed	EGY
6	JERENT	Daniel	FRA
7	ALLEGRE	Paul	FRA
8	ELSOKKARY	Ahmad	EGY

FLEURET FÉMININ			
1	CALISSI	Olga Rachele	ITA
2	PATRU	Morgane	FRA
3	DIAZ ESCALONA	Maria Teresa	ESP
3	KARAMETE	Irem	TÜR
5	CIPRESSA	Erica	ITA
6	MARINO	Maria	ESP
7	BATINI	Martina	ITA
8	ISBIR	Alisa	TÜR

FLEURET MASCULIN			
1	CUK	Veljko	SRB
2	LLAVADOR	Carlos	ESP
3	FILIPPI	Davide	ITA
3	HAMZA	Mohamed	EGY
5	LUPERI	Edoardo	ITA
6	BIANCHI	Guillaume	ITA
7	ELICE	Meddy	FRA
8	ABOUELKASSEM	Alaaeldin	EGY

SABRE FÉMININ			
1	BOUDIAF	Saoussen	ALG
2	MORMILE	Chiara	ITA
3	GARGANO	Rebecca	ITA
3	PASSARO	Eloisa	ITA
5	VONGSAVADY	Malina	FRA
6	LEMBACH	Charlotte	FRA
7	MARTIN_ PORTUGUES	Lucia	ESP
8	SHCHUKLA	Iryna	TÜR

SABRE MASCULIN			
1	ELSISSY	Ziad	EGY
2	NUCCIO	Riccardo	ITA
3	CAVALIERE	Dario	ITA
3	BRAVO	Inaki	ESP
5	REPETTI	Giovanni	ITA
6	AHMER	Mohamed	EGY
7	FERJANI	Fares	TUN
8	MOATAZ	Adham	EGY

TABLEAU DES MÉDAILLES

	Or	Argent	Bronze	Total
ITA	2	4	7	13
EGY	2	0	1	3
ALG	1	0	0	1
SRB	1	0	0	1

	Or	Argent	Bronze	Total
ESP	0	1	2	3
FRA	0	1	1	2
TÜR	0	0	1	1

PARTICIPATION

Nombre de tireurs 108

Nombre de pays 16

Armes	Individuels
Epée féminine	17
Epée masculine	25
Fleuret féminin	15
Fleuret masculin	18
Sabre féminin	15
Sabre masculin	19





Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

Au Congrès des membres de la
Fédération Internationale d'Esgrime, Lausanne

Lausanne, le 20 juin 2023

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Fédération Internationale d'Esgrime pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Ernst & Young SA



Alfred Widmann
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan (
Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

RAPPORT FINANCIER

2022

RAPPORT FINANCIER 2022

En date du 19 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres d'Honneur,
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Exécutif,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Fédérations,
Mesdames et Messieurs les participants au Congrès,

J'ai le plaisir de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de résultat de l'exercice financier de l'année 2022 (1^{er} janvier au 31 décembre), ainsi que le budget pour l'année 2024 (1^{er} janvier au 31 décembre).

1. COMPTE DE RÉSULTATS

SOMMAIRE

Les comptes de recettes et de dépenses correspondant à la période financière soumise à votre approbation indiquent une différence de revenus par rapport aux dépenses, qui se monte à **CHF -6 757 552** provenant du capital et un capital de **CHF 29 595 641**.

DÉPENSES

Total des frais administratifs et financiers :

	CHF	<u>2 736 389</u>	;	10,66	%	<i>inférieur au budget.</i>
1) Frais de personnel	CHF	1 216 283	;	17,81	%	<i>inférieur au budget.</i>
2) Frais administratifs		455 170	;	0,03	%	<i>supérieur au budget.</i>

Les catégories principales sont :

• Location du bureau	CHF	124 236
• Honoraires	CHF	140 636
• Services de traduction	CHF	55 027
• Informatique	CHF	39 233
• Assurances diverses	CHF	37 509

3) Organisation du Congrès de la FIE à Lausanne	CHF	416 470	;	38,82	%	<i>supérieur au budget.</i>
---	------------	----------------	---	-------	---	-----------------------------

Tous les frais du congrès 2022 à Lausanne ont été supportés par la FIE ce qui explique le dépassement de budget.

Les catégories principales sont :

• Billets d'avion	CHF	98 200
• Hôtel	CHF	68 470
• Transport	CHF	25 800
• Sécurité	CHF	18 000
• Tests Covid	CHF	7 080
• SwissTech, location salle et repas	CHF	101 782
• Musée Olympique	CHF	46 440

4) Bureau et Comité exécutif (réunions) CHF **194 790** ; 2,52 % *supérieur au budget.*

Les catégories principales sont :

• Réunions du Comité exécutif	CHF	94 966
• Déplacement du Comité exécutif	CHF	64 980
• Per diem du Comité exécutif	CHF	28 315

5) Déplacements du Comité exécutif et du personnel (CHM)
CHF **103 570** ; 3,57 % *supérieur au budget.*

6) Commissions et Conseils CHF **78 849** ; 67,14 % *inférieur au budget.*

Dont

• Commission Arbitrage	CHF	39 896
• Commission spéciale	CHF	5 680

7) Services de gestion antidopage, contrôles hors compétition et promotion de l'antidopage
CHF **158 292** ; 39,11 % *inférieur au budget.*

Total des frais financiers : CHF **112 472** ; 240,82 % *supérieur au budget.*

• Pertes de change	CHF	-
• Frais financiers	CHF	97 724
• Amortissements	CHF	14 748
• Provisions / pertes sur débiteurs	CHF	-

Les frais financiers proviennent des frais de gestion des comptes, des placements, ainsi que des frais de paiement des banques.

Total des frais du département Sport : CHF **2 520 292** ; 23,69 % *inférieur au budget.*

1) Subventions aux Confédérations CHF **240 000** ; *dans le budget.*

2) Matériel pour les Fédérations	CHF	594 971 ;	0,83 %	<i>inférieur au budget.</i>
• Afrique	CHF	135 078		23 fédérations
• Amériques	CHF	146 138		25 fédérations
• Asie	CHF	158 941		25 fédérations
• Europe	CHF	138 641		24 fédérations
• Océanie	CHF	16 173		3 fédérations

Ce sont 100 fédérations nationales qui ont bénéficié du programme d'aide en matériel.

3) Écoles, formation des Maîtres d'armes	CHF	519 423 ;	35,87 %	<i>inférieur au budget.</i>
• Afrique	CHF	109 635		
• Amériques	CHF	118 779		
• Asie	CHF	119 383		
• Europe	CHF	157 445		
• Océanie	CHF	14 181		

4) Camp d'entraînement Ch. du monde	CHF	120 901 ;	20,90 %	<i>supérieur au budget.</i>
-------------------------------------	------------	-----------	---------	-----------------------------

Le dépassement du budget est dû aux montants croissants des billets d'avion.

5) Arbitrage : examens, séminaires, primes	CHF	194 594 ;	55,77 %	<i>inférieur au budget.</i>
6) Aide aux Fédérations (1+1+1)	CHF	465 958 ;	2,92 %	<i>inférieur au budget.</i>
7) Ch. du monde Juniors / Cadets	CHF	108 229 ;	8,22 %	<i>supérieur au budget.</i>
8) Ch. du monde Seniors / Vétérans	CHF	87 767 ;	28,64 %	<i>inférieur au budget.</i>
9) Grand Prix, Coupes du monde, Championnats de zone	CHF	41 917 ;	44,11 %	<i>inférieur au budget.</i>
10) Prestataires de services	CHF	59 356 ;	20,85 %	<i>inférieur au budget.</i>
11) Programme de carrière des athlètes	CHF	-		
12) Directeurs Sportifs Confédérations	CHF	72 000 ;	40,00 %	<i>inférieur au budget.</i>
13) Projets	CHF	15 176 ;	83,13 %	<i>inférieur au budget.</i>

Total des frais du département Communication/Marketing/TV :

CHF	1 223 272 ;	56,18 %	<i>inférieur au budget.</i>
------------	--------------------	---------	-----------------------------

1) Vidéo portal/ Contenu digital / Site Internet	CHF	141 645	;	59,53	%	<i>inférieur au budget.</i>
• Contenu digital / Vidéo portal	CHF	116 495				
• Site Internet	CHF	25 150				
2) Magazines	CHF	46 788	;	68,80	%	<i>inférieur au budget.</i>
3) Communication	CHF	55 690	;	20,44	%	<i>inférieur au budget.</i>
4) Marketing	CHF	79 545	;	0,56	%	<i>inférieur au budget.</i>
5) Evénements	CHF	181 987	;	62,08	%	<i>inférieur au budget.</i>
6) Prestataires de services	CHF	153 221	;	8,66	%	<i>supérieur au budget.</i>
7) Diffusion TV (Eurosport)	CHF	564 395	;	62,89	%	<i>inférieur au budget.</i>

Le contrat d'Eurosport a été renégocié, d'où la forte diminution des coûts.

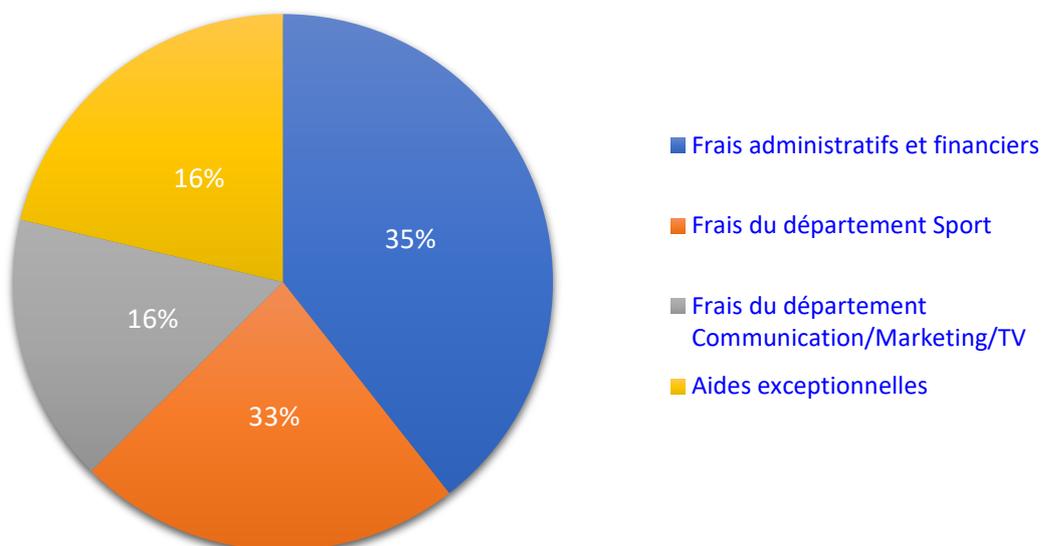
Total des aides exceptionnelles :

CHF **1 221 737** ; 20,71 % *inférieur au budget.*

1) Aides exceptionnelles aux organisateurs	CHF	674 737	;			
2) Swisstiming	CHF	547 000	;			

Le total des dépenses de la FIE est de CHF 7 741 541 et une réévaluation des monnaies étrangères de CHF 210 322.

DEPENSES



RECETTES

1) Dons :	CHF	-	
2) Recettes des Fédérations	CHF	349 863 ;	13,22 % <i>supérieur au budget.</i>
Dont :			
• Cotisations des Fédérations	CHF	55 130 ;	3,28 % <i>inférieur au budget.</i>
• Droits d'organisation (GP, CM)	CHF	33 328 ;	
• Licences internationales	CHF	169 457 ;	15,27 % <i>inférieur au budget.</i>
• Droits d'examen arbitres	CHF	9 771 ;	18,57 % <i>inférieur au budget.</i>
• Autres recettes	CHF	82 176 ;	205,44 % <i>supérieur au budget.</i>
3) Finances et provisions	CHF	475 557 ;	851,11 % <i>supérieur au budget.</i>

Dont :

• Produits financier	CHF	46 887 ;	6,22 %	<i>inférieur au budget.</i>
• Gains de change	CHF	210 322 ;		
• Produits exercices antérieurs	CHF	218 348 ;		
• Dissolution des provisions	CHF	-		

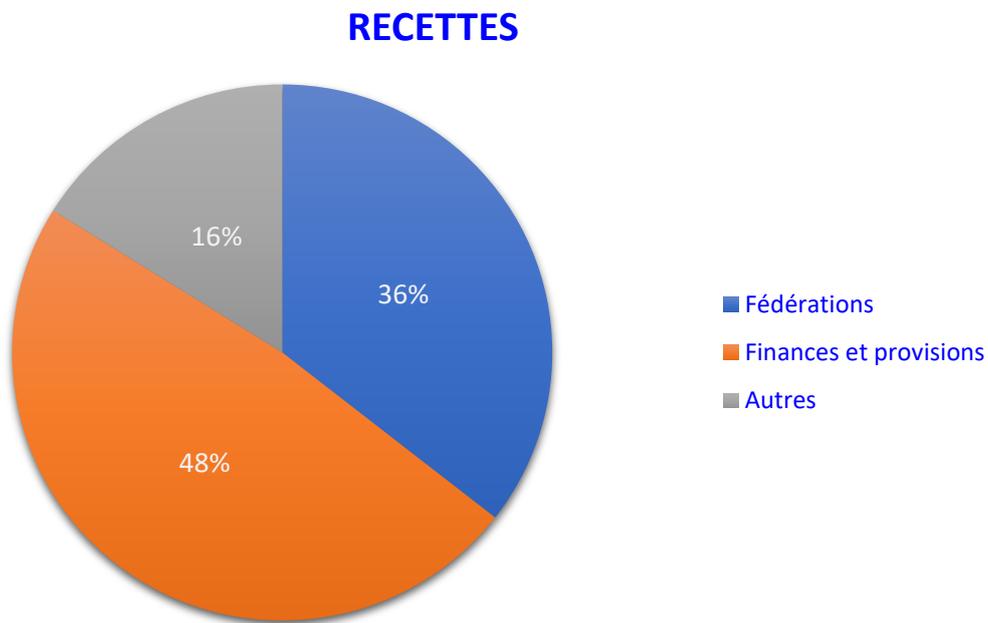
4) CIO-	CHF	66 570 ;	0,93 %	<i>inférieur au budget.</i>
• Subvention CIO aide au développement	CHF	66 570 ;	0,93 %	<i>Inférieur au budget.</i>

5) Communication/Marketing/TV	CHF	92 000 ;	15,00 %	<i>supérieur au budget.</i>
-------------------------------	-----	----------	---------	-----------------------------

Dont

• Revue Escrime	CHF	26 944 ;	51,01 %	<i>inférieur au budget.</i>
• Sponsoring	CHF	-		
• Droits de télévision	CHF	65 056 ;	160,22 %	<i>supérieur au budget.</i>

Le total des recettes est de **CHF 983 990** ; soit 90,80 % inférieur au budget.



BILAN : Notre capital total est de CHF 29 595 641

ACTIFS :

Actif circulant :

1) Trésorerie (caisses, avoirs bancaires et comptes à terme)	CHF	29 379 083
--	-----	------------

2) Stock (cravates, foulards, drapeaux)	CHF	12 489
3) Fédérations débitrices	CHF	20 792
4) Autres clients	CHF	44 984
5) Produits à recevoir	CHF	4 308
6) Charges payées d'avance	CHF	123 439

Total de l'actif circulant : CHF 29 585 094

Actif immobilisé :

1) Immobilisations corporelles	CHF	10 547
• Matériel de bureau et informatique	CHF	2 882
• Mobilier de bureau	CHF	0
• Équipement sportif	CHF	0
• Équipement général	CHF	7 665
2) Immobilisations financières	CHF	0
3) Immobilisations incorporelles	CHF	0

Total de l'actif immobilisé : CHF 10 547

Total actif : CHF 29 595 641

PASSIF :

1) Le capital au 01.01.2022 (CHF 15 286 078) représente la situation financière de la FIE au début de l'exercice.

Le solde négatif entre les recettes et les dépenses CHF 6 757 552 est le résultat du compte pertes et profits.

• Capital au 31 décembre 2022	CHF	15 286 078
• Pertes de l'exercice	CHF	6 757 552
• Réserve à long terme	CHF	20 000 000

Le total des fonds propres est de CHF 28 528 526.

2) Fournisseurs et charges à payer

• Fournisseurs	CHF	268 296
• Charges à payer	CHF	798 818
• Produits reçus d'avance	CHF	0
• Autres créanciers	CHF	0

Le total des capitaux à court terme est de CHF 1 067 114.

Total passif : CHF 29 595 641

Je remercie mes collègues du Comité Exécutif, l'ensemble du personnel de la FIE et particulièrement Madame Sandra Baroni, notre Accounting Manager pour son aide précieuse.

Reconnaissance et remerciements également à Madame Nathalie Rodriguez, notre CEO, qui a célébré en 2022 trente ans à la Fédération Internationale d'Escrime, pour tout ce qu'elle continue à apporter à notre Fédération

Ferial Salhi
Secrétaire Trésorière

FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

LAUSANNE

BILAN

ACTIF	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Caisses	42'637	37'198
Avoirs bancaires	7'347'287	35'585'118
Titres	21'989'159	0
Trésorerie	29'379'083	35'622'316
Fédérations débitrices	20'792	20'971
Autres créances à court terme	44'984	16'739
Stocks	12'489	15'824
Produits à recevoir (net)	4'308	1'253'237
Charges payées d'avance	123'439	67'278
Actifs de régularisation	127'747	1'320'515
Actif circulant	29'585'094	36'996'365
Matériel de bureau, informatique	2'882	3'762
Installations générales	7'665	17'884
Immobilisations corporelles	10'547	21'646
Actif immobilisé	10'547	21'646
Total de l'actif	29'595'641	37'018'011

FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

LAUSANNE

BILAN

PASSIF	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Dettes résultant de l'achat de prestations de services	268'296	236'284
Autres dettes à court terme (TVA à payer)	0	458'304
Passifs de régularisation	798'818	1'037'346
	<hr/>	<hr/>
Capitaux étrangers à court terme	1'067'114	1'731'933
	<hr/>	<hr/>
Capital initial	15'286'078	2'656'059
Perte de l'exercice	-6'757'552	12'630'019
Capital final	8'528'526	15'286'078
	<hr/>	<hr/>
Fonds de réserve	20'000'000	20'000'000
	<hr/>	<hr/>
Capitaux propres	28'528'526	35'286'078
	<hr/>	<hr/>
Total du passif	29'595'641	37'018'011
	<hr/>	<hr/>

FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

LAUSANNE

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	2022 CHF	2021 CHF
Donations	5	0	6'534'500
Produits nets des Fédérations	6	349'862	53'082
Contributions du CIO	8	66'570	178'182
Recettes JO	9	0	13'889'878
Produits communication et marketing	10	92'000	19'536
TOTAL DES PRODUITS		508'432	20'675'177
Salaires		-1'081'342	-1'280'281
Charges sociales		-157'747	-187'237
Autres frais du personnel		-5'492	-19'204
Charges de personnel	1.1 + 1.C	-1'244'581	-1'486'722
Frais de fonctionnement	1.2	-455'170	-415'000
Organisation du Congrès	1.3	-416'470	-588'836
Bureau et Comité Exécutif	1.4	-194'790	-163'155
Déplacement du Comité Exécutif	1.5	-103'571	-48'202
Commissions et Conseils	1.6	-78'849	-4'011
Antidopage	1.7	-158'292	-187'953
Charges d'administration		-1'407'142	-1'407'158
Charges du sport	2	-2'520'292	-1'739'288
Charges communication et marketing	3	-1'223'271	-1'219'295
JO Tokyo		0	-529'801
Global Support Plan	4	-1'221'737	-1'599'193
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTERETS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)		-7'108'591	12'693'720
Amortissements	1.8	-14'748	-23'516
Provision perte s/débiteurs	1.10	-494	-102'495
Intérêts et frais bancaires	1.9	-97'724	-15'588
Pertes sur placements financiers	1.9.1	-301'305	
Frais financiers		-399'029	-15'588
Intérêts bancaires	7.1	42	4'247
Intérêts sur placements financiers	7.1	259'486	0
Gains sur placements financiers	7.1	88'664	0
Gain net de change (Réévaluation)	7.2	210'322	46'785
Produits financiers	7	558'514	51'032
Charges exceptionnelles	4Bis	-11'552	-22'743
Produits exceptionnels	7.3	218'348	49'609
Résultat exceptionnel	4Bis + 7,3	206'796	26'866
RESULTAT DE L'EXERCICE		-6'757'552	12'630'019

FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

LAUSANNE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

1. Principes comptables appliqués et non prescrits par la loi :

- 1.1. La Fédération Internationale d'Escrime (ci-après la "FIE") est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Lausanne, Suisse.

Elle est reconnue par le Comité International Olympique (CIO) comme instance dirigeante mondiale de l'escrime. La FIE édicte les règles régissant l'organisation des compétitions internationales et supervise leur application.

- 1.2. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) selon les normes comptables régies par le Code des obligations suisse, les règlements et statuts de la FIE et les méthodes comptables ci-après.

1.3. *Titres de placements*

La gestion des titres de placement est auprès d'un établissement bancaire reconnu et sont évalués au cours du jour à la valeur de marché.

1.4. *Postes en devises étrangères*

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses (CHF) au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les cours applicables au bilan ci-dessous correspondent aux cours de clôture au 31 décembre 2022 :

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
EUR/CHF	<u>0,9858</u>	<u>1,0363</u>
USD/CHF	<u>0,9234</u>	<u>0,9151</u>

1.5. *Fédérations et autres créances à court terme*

Les créances des Fédérations ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5 % et 10%.

1.6. *Stocks*

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou au coût de revient. Le coût d'acquisition et le coût de revient des stocks sont déterminés selon la méthode des coûts pondérés.

FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

LAUSANNE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

1.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire. Les amortissements immédiats éventuels sont effectués dans le cadre des limites fiscalement admises sur décision du Trésorier.

Les taux d'amortissements sont fixés selon la durée d'utilité estimée :

Matériel de bureau, informatique	Entre 2 et 3 ans
Mobilier de bureau	4 ans
Matériel sportif	5 ans
Installations générales	Entre 3 et 5 ans
Média	3 ans

2. Informations et commentaires sur les principaux postes du bilan et compte de résultat :

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
2.1. Trésorerie par devises		
CHF	6'746'635	8'345'387
HUF, 6'160	15	17
EUR, 539'012,36	531'358	7'144'719
USD, 119'570,06	110'411	20'129'509
AED, 3'187,90	801	0
EGP, 5'746,59	214	0
JPY	0	2'413
GBP, 440	490	272
	<u>7'389'924</u>	<u>35'622'316</u>

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
2.2. Titres par devises		
CHF	1'000'000	0
EUR, 4'950'815,10	4'880'514	0
USD, 17'444'927,32	16'108'646	0
	<u>21'989'159</u>	<u>0</u>

2.3. Compte de résultat

Le détail des rubriques est donné dans le tableau annexé avec pour comparaison le budget annuel.

FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

LAUSANNE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

2.3.1 Charges des exercices antérieurs / exceptionnels 2021 :

Il s'agit de l'abandon des dettes de la Fédération du Canada de KChf 5, de la mise en compte courant de l'avance de la Fédération Roumaine de KChf 11 et d'une facture pour la Coupe du Monde de Luxembourg de mars 2020 reçue en octobre 2021 de KChf 7.

Produits des exercices antérieurs / exceptionnels 2021 :

Il s'agit de l'extourne de la provision 2017 de la FE-ITA de KChf 21, de l'extourne du plan d'aide 2020 de KChf 1, de l'annulation de la facture M Elbakry de 2018 de KChf 5, de l'extourne de la provision anti-dopage 2020 de KChf 5, du remboursement de Favero pour de l'aide en matériel 2020 de KChf 8 ainsi que de la subvention pour les CHM JC 2020 de la Conf. Européenne de KChf 10.

Charges des exercices antérieurs / exceptionnels 2022 :

Il s'agit de l'abandon des frais liés au JOJ 2022 et cotisations 2018-19 KChf 3, de factures de prestations 2021 non reçues pour Kchf 9.

Produits des exercices antérieurs / exceptionnels 2022 :

Abandon du plan d'aide mondial 2020, remboursement billets avions JO Tokyo, décomptes chauffage 2021 et correction des taux LAA et IND pour Kchf 16, reprise de provisions athlètes et aide en matériel 2021 de Kchf 203.

3. Moyenne annuelle des emplois à plein temps :

En moyenne annuelle le nombre d'emplois à plein temps est compris entre 10 et 20 personnes.

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
4. Opération de crédit-bail et autres engagements long terme non résiliables :		
Bail commercial échéant au 30 septembre 2026, non comptabilisé au bilan	<u>468'117</u>	<u>592'948</u>
	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
5. Dettes envers les institutions de prévoyance :	<u>0</u>	<u>22'789</u>

2. COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

FRANCS SUISSES (CHF)

	DEPENSES			RECETTES	
	Jan/Dec 2022	Jan/Dec 2022		Jan/Dec 2022	Jan/Dec 2022
	Budget 2022	Dépenses 2022		Budget 2022	Recettes 2022
1A. Administration	3'063'000	2'638'172	5. Donations	5'000'000	-
1.1 Frais de personnel	1'480'000	1'216'283	5.1 Donations	5'000'000	-
1.2 Frais de fonctionnement	455'000	455'170			
1.3 Organisation du Congrès/participation du Président de chaque FN au Congrès	300'000	416'470			
1.4 Bureau et Comité Exécutif	190'000	194'790	6. Fédérations	309'000	349'862
1.5 Déplacements du Comité Exécutif et personnel aux CHM	100'000	103'571	6.1 Cotisations Fédérations	57'000	55'130
1.6 Commissions et Conseils	240'000	78'849	6.2 Droits d'organisation	-	33'328
1.7 Antidopage	260'000	158'292	6.3 Licences internationales	200'000	169'457
1.8 Amortissements	8'000	14'748	6.4 Droits d'examen arbitre	12'000	9'771
1B. Finances et provisions		399'523	6.5 Autres recettes	40'000	82'176
1.9 Frais financiers bancaires	25'000	97'724			
1.9.1 Frais financiers placements Lombard Odier	-	301'305			
1.10 Provisions/pertes sur débiteurs	5'000	494			
1C. Provision vacances et heures supplémentaires		28'297			
2. Sport	3'303'000	2'520'292	7. Finances et provisions	50'000	776'862
2.1 Subventions aux confédérations	240'000	240'000	7.1 Produits financiers	50'000	348'193
2.2 Matériel aux fédérations	600'000	594'971	7.2 Gain net de change (Réévaluation)	-	210'322
2.3 Ecoles, formation Maîtres d'armes	810'000	519'423	7.3 Produit exercices antérieurs	-	218'348
2.4 Camps entraînement aux championnats	100'000	120'901			
2.5 Arbitrage (examens, séminaires, primes)	440'000	194'594			
2.6 Aides aux fédérations	480'000	465'958			
2.7 Championnats du Monde J/C	100'000	108'229	8. CIO	67'200	66'570
2.8 Championnats du Monde Seniors/vétérans	123'000	87'767	8.1 Subvention CIO aide au développement	67'200	66'570
2.9 Coupes du Monde, GP, CHZ	75'000	41'917			
2.10 Prestataires de service	75'000	59'356			
2.11 Programme de carrière des athlètes	50'000	-	9. Recettes des Jeux Olympiques	-	-
2.12 Directeurs sportifs confédérations	120'000	72'000			
2.13 Projects	90'000	15'176			
3. Com/Mkt/TV	2'792'000	1'223'271	10. Com/Mkt/TV	80'000	92'000
3.1 Vidéo portal/ Contenu digital / Site Internet	350'000	141'645	10.1 Revue Escrime	55'000	26'944
3.2 Magazines	150'000	46'788	10.2 Sponsoring	-	-
3.3 Communication	70'000	55'690	10.3 Droits de télévision	25'000	65'056
3.4 Marketing	80'000	79'545			
3.5 Evénements	480'000	181'987			
3.6 Prestataires de service	141'000	153'221	11. Autres recettes (réserve)	5'192'800	-
3.7 Projets spécifiques	-	-			
3.8 TV Broadcast (Eurosport, CNN)	1'521'000	564'395			
4. FIE 2021-2022 support pour les organisateurs	1'541'000	1'221'737			
4. Bis Charges des années précédentes (factures arrivées après clôture des comptes)		11'552			
SOUS-TOTAL	10'699'000	8'042'846	SOUS-TOTAL	10'699'000	1'285'294
12. Excédents de recettes			13. Excédent de charges		6'757'552
TOTAL	10'699'000	8'042'846	TOTAL	10'699'000	8'042'846

COMPTES (RECETTES ET DEPENSES) SELON BUDGET DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

FRANCS SUISSES (CHF)

	DEPENSES			RECETTES	
	Budget 2022	Dépenses 2022		Budget 2022	Recettes 2022
1A. Administration	3'063'000	2'736'389	5. Donations	5'000'000	-
1.1 Frais de personnel	1'480'000	1'216'283	5.1 Donations	5'000'000	-
1.2 Frais de fonctionnement (honoraires, assurances, traductions, loyer, informatique, etc)	455'000	455'170			
1.3 Congrès (total à la charge de la FIE)		-			
1.3a Organisation (lieux, sécurité, mesures covid, traduction, médailles, cadeaux, etc)	300'000	227'865			
1.3b Participation du Président de chaque FN, billets avion, chambres, transport, repas		188'605			
1.4 Bureau et Comité Exécutif	190'000	194'790	6. Federations	309'000	349'863
1.5 Déplacements du Comité Exécutif et personnel aux CHM		-	6.1 Cotisations Fédérations	57'000	55'130
1.5.a vols. chambres et visas CHM Juniors-Cadets		62'489	6.2 Droits d'organisation	-	33'328
1.5.b Per diem CHM Juniors-Cadets	100'000	12'358	6.3 Licences internationales	200'000	169'457
1.5.c vols. chambres et visas CHM Seniors		22'270	6.4 Droits d'examen arbitre	12'000	9'771
1.5.b Per diem CHM Seniors		6'453	6.4 Autres recettes	40'000	82'176
1.6 Commissions et Conseils (réunions spécifiques)	240'000	78'849			
1.7 Antidopage	260'000	158'292			
1B. Finances et provisions	38'000	112'965			
1.8 Amortissements	8'000	14'748			
1.9 Frais financiers bancaires (frais virements bancaires et management fees)	25'000	97'724			
1.10 Provisions/Pertes sur débiteurs	5'000	494			
1.C Provision vacances et heures supplémentaires		28'297			
2. Sport	3'303'000	2'520'292	7. Finances et provisions	50'000	475'557
2.1 Subventions aux confédérations	240'000	240'000	7.1 Produits financiers	50'000	46'887
2.2 Matériel aux fédérations	600'000	594'971	7.2 Gain net de change (Réévaluation)	-	210'322
2.3 Ecoles, formation Maîtres d'armes	810'000	519'423	7.3 Produit exercices antérieurs	-	218'348
2.4 Camps entraînement aux championnats	100'000	120'901			
2.5 Arbitrage - primes	440'000	194'594			
2.6 Aides aux fédérations	480'000	465'958			
2.7 Championnats du Monde J/C	100'000	108'229	8. CIO	67'200	66'570
2.8 Championnats du Monde Seniors/vétérans	123'000	87'767	8.1 Subvention CIO aide au développement	67'200	66'570
2.9 Coupes du Monde, GP, CHZ	75'000	41'917			
2.10 Prestataires de service	75'000	59'356			
2.11 Programme de carrière des athlètes	50'000	-	9. Recettes des Jeux Olympiques	-	-
2.12 Directeurs sportifs confédérations	120'000	72'000			
2.13 Projects	90'000	15'176			
3. Com/Mkt/TV	2'792'000	1'223'272	10. Com/Mkt/TV	80'000	92'000
3.1 Vidéo portal/ Contenu digital / Site Internet	350'000	141'645	10.1 Revue Escrime	55'000	26'944
3.2 Magazines	150'000	46'788	10.2 Sponsoring	-	-
3.3 Communication	70'000	55'690	10.3 Droits de télévision	25'000	65'056
3.4 Marketing	80'000	79'545			
3.5 Evénements	480'000	181'987			
3.6 Prestataires de service	141'000	153'221	11. Autres recettes (réserve)	5'192'800	-
3.7 TV Broadcast (Eurosport)	1'521'000	564'395			
4. FIE 2021-2022 support pour les organisateurs	1'541'000	1'221'737			
4. Bis Charges des années précédentes (factures arrivées après clôture des comptes)		11'552			
SOUS-TOTAL	10'699'000	7'741'541		10'699'000	983'990
12. Excédents de recettes			13. Excédents de charges		6'757'551
TOTAL	10'699'000	7'741'541	TOTAL	10'699'000	7'741'541

2024 BUDGET - SWISS FRANCS (CHF)					
	EXPENSES			REVENUES	
	Jan/Dec 2023	Jan/Dec 2024		Jan/Dec 2023	Jan/Dec 2024
	Budget	Budget		Budget	Budget
1. ADMINISTRATION AND FINANCES	2 355 000	2 355 000	6. Donations	-	-
1.1. Personnel costs	1 190 000	1 190 000			
1.2. Operating costs	425 000	425 000			
1.3. Organisation of the Congress/subsidy flights Presidents NFs	220 000	240 000	7. Federations	399 100	356 100
1.4. Bureau and Executive Committee (on site and online meetings)	100 000	100 000	7.1. Federations annual fee	55 000	55 000
1.5 Displacements of the Executive Committee and staff to World Championships	100 000	60 000	7.2. Organising fees	92 100	92 100
1.6. Commissions and Councils	70 000	40 000	7.3. International licences	200 000	160 000
1.7. Anti-doping	200 000	250 000	7.4. Refereeing exam fees	12 000	9 000
1.8. Exchange losses	-	-	7.5. Other revenues	40 000	40 000
1.9 Financial costs	25 000	25 000			
1.10 Amortization	20 000	20 000			
1.11 Provisions/losses	5 000	5 000			
2. SPORT	2 658 000	2 400 000	8. Finances	50 000	50 000
2.1. Confederation subsidies	240 000	240 000	8.1. Interests	50 000	50 000
2.2. Material for federations	600 000	600 000	8.2. Exchange gain realised	-	-
2.3. Schools, training	600 000	400 000	8.3. Adjustements in currency values		
2.4. Training camp at J/C World Championships	100 000	60 000	8.4. Previous years' revenue		
2.5. Refereeing - exams, seminars, primes	240 000	240 000	8.5. Dissolution of provision		
2.6. Aid for federations	480 000	480 000			
2.7. Junior/Cadet World Championships	100 000	100 000			
2.8. Senior/Veteran World Championships	123 000	30 000	9. IOC	67 200	15 067 200
2.9. Grand Prix, World Cups, Zonal Champs, Zonal qualifying events	75 000	150 000	9.1. Subsidy for development programme	67 200	67 200
2.10. Service providers	100 000	100 000	9.2. Revenue of the 2024 Olympic Games	-	15 000 000
3. Com/Mkt/TV	1 685 000	1 375 000	10. Paris 2024	-	80 000
3.1. Digital content/video/website	350 000	200 000	10.1 Subsidy for ITOs costs		80 000
3.2. Publications	120 000	80 000			
3.3. Communication	85 000	85 000			
3.4. Marketing	80 000	80 000	11. Com/Mkt/TV	80 000	50 000
3.5. Events (live streaming/commentary/photography)	300 000	180 000	11.1 Magazine	55 000	25 000
3.6. Service providers	200 000	200 000	11.2 Sponsoring	-	-
3.7. Broadcast	550 000	550 000	11.3 Television rights	25 000	25 000
Sub-total	6 698 000	6 130 000			
4. Olympic Games 2024	-	420 000	12. Other financial resources (reserve)	6 833 700	
4.1. Rooms (final payments)		90 000			
4.2. Displacements of the Executive Committee and staff		80 000			
4.3. ITOs (flights, per diem, transportation, etc.)		180 000			
4.4. Promotion (videos, website, communications, promotional tools, etc.)		70 000			
5. FIE support plan (Swiss Timing in season 2023-2024 for GPs)	732 000	400 000			
TOTAL EXPENSES	7 430 000	6 950 000	TOTAL INCOME	7 430 000	15 603 300
Excess of revenue over expenses		8 653 300			
GENERAL TOTAL	7 430 000	15 603 300	TOTAL INCOME	7 430 000	15 603 300



BID QUESTIONNAIRE

FOR ORGANISATION

OF THE JUNIOR AND CADET

FENCING WORLD CHAMPIONSHIPS

IMPORTANT INFORMATION FOR BIDDING FEDERATIONS

- ❖ The FIE assigns the organisation of the World Championships to the National Federation of the host city. This federation will create a World Championships Organising Committee, which, coordinating at all times with the National Federation, will, from its inception, communicate directly with the FIE, from whom it receives its instructions.
- ❖ FIE World Championships and other official FIE events are only assigned to National Member Federations who ensure free access to competitors and officials and whose Organizing Committees commit to send invitations to all the Federations having the right to take part, and who do everything in their power to obtain the visas needed.
- ❖ The Organising Committee must comply with all the FIE Rules, Statutes, Administrative Rules and the Handbook of Regulations of the FIE from its inception up until its dissolution. The member Federation which applies as a candidate to organise congresses, official competitions, or any other FIE international events will document that the organizer will use all means to enable all the member Federations to take part in those events, without any discrimination whatever.
- ❖ The FIE retains the right of final say on all questions pertaining to the World Championships.
- ❖ The bid must be sent by the national federation and reach the FIE Head Office **three (3) years before** the date of organization of the World Championships, before the Congress. On this occasion the candidates will be announced.
- ❖ The complete file of candidature must reach the FIE Head Office before the 1st of September.
- ❖ The candidate federation will have to make a commitment, in front of the Congress, to respect the FIE Handbooks of regulations and its financial obligations. A signed protocol between the FIE and the organizing federation will state its perfect knowledge of its obligation
- ❖ The bid procedure has to take place according to the FIE statutes
- ❖ The Organising Federation must provide a written agreement from the Ministry of Foreign Affairs guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.
- ❖ As specified on the relevant articles of the questionnaire it is obligatory to present plans and dimensions of all the competition venues attached to this document.

Do you herewith accept the presented FIE bidding rules, procedure and specified special requirements? YES NO

QUESTIONNAIRE

1. Name of the Bidding Federation

Chinese Fencing Association

2. Bidding Event (tick the corresponding square)

- Junior and Cadet World Championship

3. Place and dates of the event

Place City / Town: Wuxi city, Jiangsu province, China

Dates: From 1st Apr. To 15th Apr. Year 2025

4. Presentation of the City/Town

- Present map with marked position of competition venues, hotels, airport, train station etc.

MAP



- City/Town details (Population, surface, climate, height etc.)
Population: about 7.5 million
Surface: belongs to the plain area
Climate: four distinct seasons and mild climate

- Present the major fencing competitions or other sports tournaments already organized in this city/town
1.Asian & Oceanic Olympic Qualifiers
2.2016 Asian Fencing Championships
3.2018 World Fencing Championship
4.2022 National Fencing Championship
5.2023 Asian Fencing Championship

5. Composition of the Organising Committee

5.1 Organizing Committee Management

Title	Surname	Name	Contact Details
President	Wang	Haibin	wanghaibin.fe@sports.cn
Vice President			
Secretary General	Wang	Junyan	wangjunyan.fe@sports.cn
Treasurer			

5.2 Organising Committee Important Portfolios

To be confirmed.

Portfolio	Surname	Name	Contact Details
Administration			
Invitation of Participants			
Invitation of Officials			
Immigration and Visas			
Entries and Accreditations			
Technical Organization			
Venue Renting			
Telecommunications			
IT Support			
Safety and Security			
Accommodation			
Catering and Refreshments			
Transportation			
Technical Support			
Maintenance			
Publicity and Promotion			
Press and Media Relations			
Relations with Officials			
Call Room Services			
Equipment Control			
Medical Service			
Protocol			
Sound System			

6. Organising Committee Contact Details

Physical Address: Luo She Zhen Mei Jing Cun, Huishan District, Wuxi City, Jiangsu Province, China

Postal address: 6F Absolute Fencing Center, 618 Zhongshan Road, Liangxi District, Wuxi City, Jiangsu Province, China

Tel.: +864001088858 Fax: _____

E-mail: affencing@wuxiweiteng.com Url: http://www.affencing.com/

Mobile Phone: +8617315510261

7. Financing

The following is detailed Budget of the event, with specified sources of the Income and estimated Expenditures:

7.1 Income

Description	Amount (Currency)
Public Subventions	
• National	¥1000000
• Regional	¥1000000
• Local	¥5000000
• Others	¥200000
Business Sponsors and Partners	¥1000000
Private Sponsors and Donors	¥250000
Official providers	¥800000
Miscellaneous Sales	
• Tickets	¥0
• Rent of Stands	¥60000
• By-products	¥50000
• Catering and Refreshments	¥30000
• TV Rights	¥0
Other	¥0
Total	¥9390000

7.2 Expenditures

Description	Amount (Currency)
• Accommodation	¥800000
• Accreditation	¥50000
• Administrators	¥100000
• Air conditioning	¥120000
• Anti-doping service	¥60000
• Ceremonies and receptions	¥500000
• Cleaning	¥100000
• Computers, telephone, fax	¥50000
• Decoration	¥600000
• Electricity and water	¥100000
• Equipment	¥200000
• FIE guests, officials and VIP	¥100000
• Hostesses, Interpreters, Drivers etc....	¥150000
• Information/Public relations/Promotion:	¥300000
• Insurance	¥20000
• Medical service	¥100000
• Organising Committee	¥500000

• Officials	¥100000
• Other Expenses	¥200000
• Pistes and equipment specific to fencing	¥1150000
• Promotion and Publicity	¥500000
• Referees	¥350000
• Results system	¥200000
• Security	¥250000
• Settings	¥60000
• Sound system, lights	¥500000
• Technicians	¥100000
• Transportation	¥600000
• Venues	¥1000000
• Volunteers	¥360000
• Wireless	
Total	¥9220000

8. Official Support Documents from the National and/or Local Authorities

Can you provide Official Support Documents from the National and/or Local Authorities (including visa guarantee letter)? YES NO

If YES, these documents are to be listed and attached to this document.

Authority	Document
Jiangsu Sports Bureau	

9. Event Program

Detailed Program of the event will be submitted to the FIE Executive committee for approval.

Typical program of the Junior and Cadet World Championship is as follows:

DAY 1 - Friday		
Junior Women's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 2 - Saturday		
Cadet Women's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Cadet Men's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 3 - Sunday		
Junior Women's Sabre Team	DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Sabre Team	DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 4 - Monday		
Junior Women's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____

Opening Ceremony		HALLS _____
DAY 5 - Tuesday		
Cadet Women's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Cadet Men's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 6 – Wednesday		
Junior Women's Foil Team	DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Foil Team	DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 7 – Thursday		
Junior Women's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 8 – Friday		
Cadet Women's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Cadet Men's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 9 - Saturday		
Junior Women's Epee Team	DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Epee Team	DE 64 - Final	HALLS _____
Closing Ceremony		HALL _____

Do you herewith confirm that you will implement the presented Typical Program of the Junior and Cadet World Championship?

YES NO

10. Venue for the Competition

Name of the Venue: Wuxi Taihu International Expo Center

Address of the Venue: No.88,Qingshu Road,Binhu District,Wuxi,Jiangsu province,China

Number of the Available Halls: 6

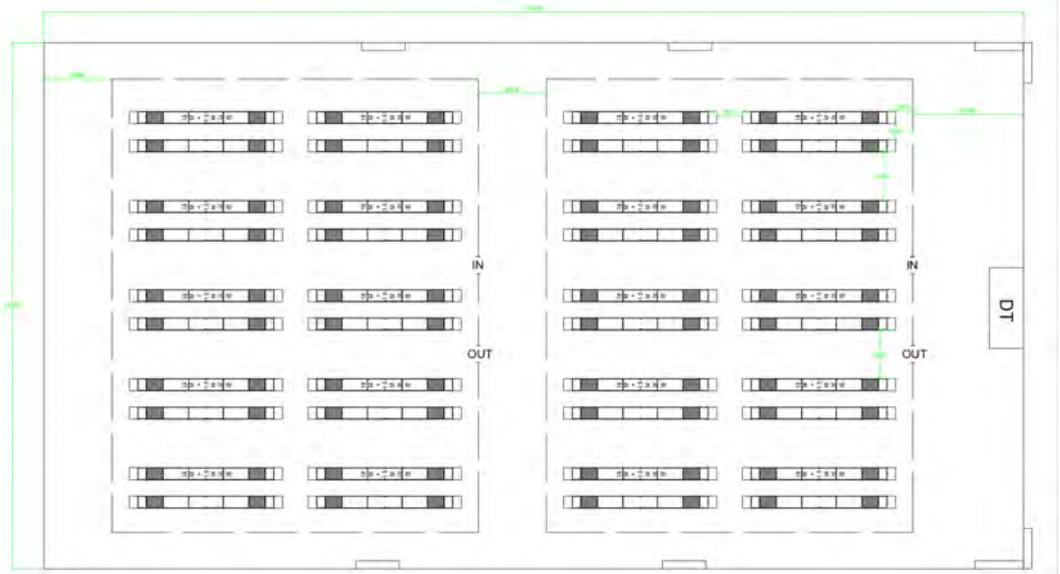
Number of Halls to be Used: 6

10.1 Allocation of the Selected Halls:

10.1.1 Preliminary Phase Halls

- Number of Preliminary Phase Halls: 2
- Dimensions of each Hall: 110m*65m
- Number of Pistes at each Hall: 20
- Total Number of Pistes: 40
- Average Width of the Refereeing Zone: 4m

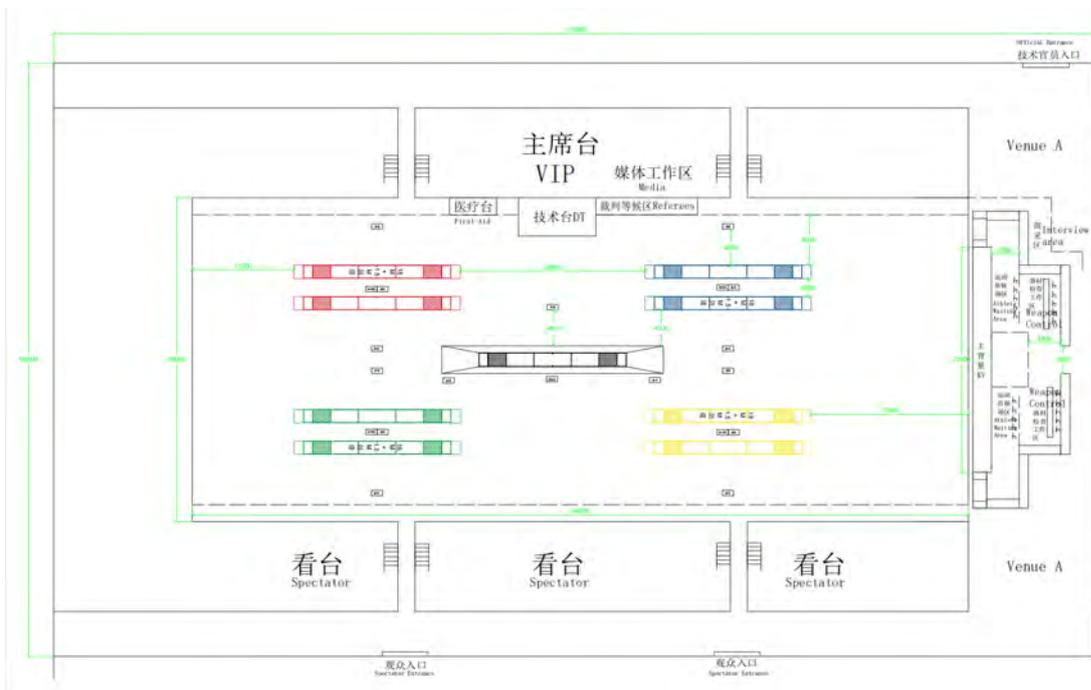
DRAWINGS OF THE PRELIMINARY PHASE HALLS



10.1.2 Hall for the Direct Elimination

- Dimensions of the Hall: 110m*65m
- Four (4) Coloured Pistes in different colours YES NO
- Wireless System (optional) YES NO
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone YES NO
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of refereeing zone YES NO

DRAWING OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION

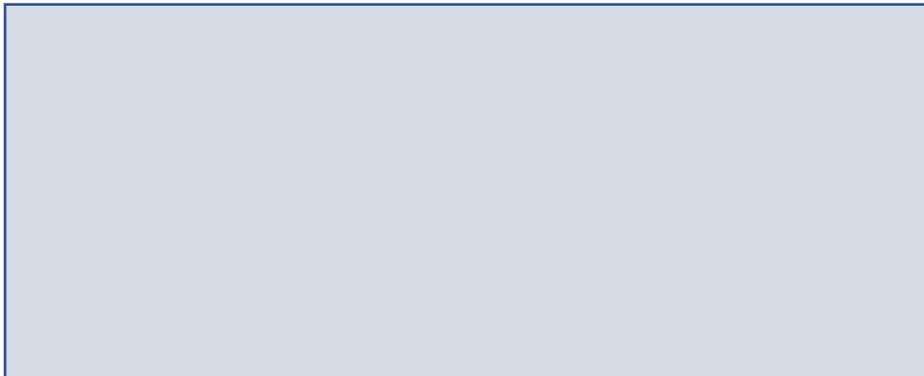


10.1.3 Hall for the Finals – Single Piste

- YES NO

- Blue carpet on the entire square four (4) Coloured Pistes around podium (Final piste)
YES **NO**
- Dimensions of the Hall: 84m*36m
- One (1) Piste 1.5m to 2m wide, 18m Lng **YES** **NO**
- Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste **YES** **NO**
- Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste **YES** **NO**
- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0m minimum) **YES** **NO**
- Wireless Microphone for the Referees **YES** **NO**

DRAWING OF THE HALL FOR FINALS

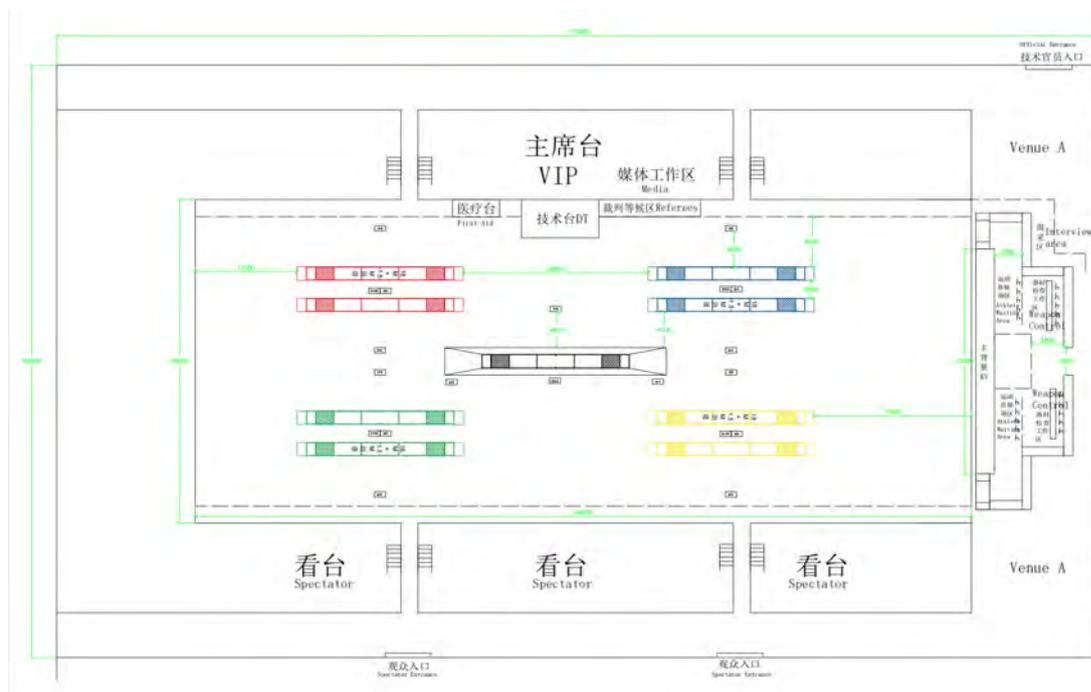


10.1.4 Hall for the Direct Elimination and Finals with Single Piste and four (4) Coloured Pistes.

- YES** **NO**
- Blue carpet on the entire square four (4) Coloured Pistes and around podium (Final piste)
YES **NO**
 - Dimensions of the Hall: 84m*36m
 - Four (4) Coloured Pistes in different colours **YES** **NO**
 - Wireless System (optional) **YES** **NO**
 - Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
 - Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
 - One (1) Final Piste 1.5m to 2m wide, 18m Long **YES** **NO**
 - Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste **YES** **NO**
 - Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste **YES** **NO**
 - Wireless System (optional) **YES** **NO**
 - Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**

- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0 m minimum) **YES** **NO**
- Wireless Microphone for the Referees **YES** **NO**

DRAWINGS OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION AND FINALS



10.1.5 Training Halls **YES** **NO**

- Number of Training Halls: 1
- Dimensions of the Halls: 110m*65m
- Total Number of Pistes: 20
- Total Number of Team boxes 130
- Team box dimensions (for National team) 3mx4m

10.1.6 Warm-up Halls **YES** **NO**

- Number of Warm-up Halls: 1

10.2 Capacity of Spectators per Each Hall

Preliminary Phase Halls: 1000
 Hall for the Direct Elimination: 2000
 Hall for the Finals: 2000

10.3 Rest rooms for the Athletes **YES** **NO**

- Number of Rest Rooms for Athletes: 2
- Dimensions of Rest Rooms: 15m*10m

10.4 Rooms for Control of Weapons and Equipment

- Size of the selected room 400 m² (Minimum 150m²-)
- Room must be operational and open 72 hours before the beginning of the first event. Is that realisable? **YES** **NO**

10.5 Office of Directoire Technique

- Size of the selected room 200 m² (Recommended 150-200m²-)
- Internet access and ADSL/Fiber Optic Line **YES** **NO**
- Six (6) Tables of 2m length **YES** **NO**
- Two (2) Computers for administration **YES** **NO**
- Two (2) Computers with Printers **YES** **NO**
- Reserve set of equipment (computers, printers, cartridges etc.) **YES** **NO**
- One (1) High-performance Photocopier **YES** **NO**
- Telephone Line and Telephone **YES** **NO**
- Two (2) Wireless Microphones **YES** **NO**
- Notice Board **YES** **NO**

10.6 Other rooms and halls (tick the existing)

- FIE Offices Size: 60 m²
- President's office Size: 60 m²
- Secretary General/Treasurer's office Size: 60 m²
- FIE Meetings Room Size: 80 m²
- OC Room Size: 80 m²
- Referees Room (min 150m²) Size: 300 m²
- Doping Control Station Size: 100 m²
- Accreditation Room (min 100m²) Size: 100 m²
- Information Centre Size: 100 m²
- Press Centre (equipped) Size: 120 m²
- Conference Room Size: 300 m²
- FIE Stands (DYFG, Clean sport, Safe sport, others) Size: 300 m²
- Fencing equipment suppliers Size: 100 m²
- Other Size: _____

10.7 Specification and Description of the Equipment available in Each Room

FIE Offices : 6 Tables of 2m length, Several chairs, wireless Internet

OC Room : 6 Tables of 2m length, Several chairs, wireless Internet

Referees Room : 20 Tables of 2m length, Several chairs, wireless Internet

Doping Control Station : 6 Tables of 2m length, Several chairs, one fridge, Male and female restrooms

Press Centre : 10 Tables of 2m length, Several chairs, wireless Internet

FIE Stands : 2 Tables of 2m length, Several chairs, wireless Internet

Fencing equipment suppliers : 6 Tables of 2m length, Several chairs, wireless Internet

10.8 Catering Facilities at the Venue

- Number of Restaurants 1
- Number of Snacks (Sandwiches and fast Food Service) _____
- Number of Drinks Sale Services 1
- Number of Tuck Shops _____

10.9 Food and Refreshment Prices (Attach Price Lists)

Fast food: about 40 RMB

Buffet in the hotel: about 120 RMB

Coffee: about 25-50 RMB

Fruit juice: about 20-30RMB

Bottled water: about 10-20RMB

10.10 Staff in the Venue

- Professionals Number: 20
- Volunteers Number: 100

11. Material and Equipment

a) Name of the supplier of fencing material and equipment for Weapon Control:
Aboslute Fencing

b) List of equipment for weapon control:

1. gauges
2. weights (500g and 750g)
3. scales
4. electrical measuring machines
5. device allowing the lighting stroke and residual travel
6. labels
7. foucault current device
8. special stamp
9. special ink and paint

c) Name of the supplier of fencing material and equipment: for fencing halls
Aboslute Fencing

d) Name of apparatus and reels (supplier/model):
Aboslute Fencing

e) Name of supplier of fencing pistes:
Aboslute Fencing

f) Name of software for the management of the competitions:
FencingTime

g) Name of the person in charge of computers in the OC:
David Blake

h) Number of computers for the management of the competitions:
4

i) Name of the person in charge of computers in the OC:
To be confirmed

12. Accommodation and Transportation

12.1 Available International Travel Options

- Airplane Name of the Airport Wuxi Shuofang International Airport, Southern Jiangsu
 - Train Name of the Station Wuxi railway station and Wuxi East Railway Station
- Other Details: If you arrive at shanghai, you can take train to wuxi. If you arrive at other country, you can transfer to Wuxi Shuofang International Airport, Southern Jiangsu.

12.2 Category, Number and Prices of the Officially Selected Hotels

Venue	Number of Hotels	Price P/P Single Room	Price P/P Double Room	Price P/P Breakfast
Worldhotel Grand Juna Wuxi	370	¥1200	¥1200	¥128 (including 2 breakfast)
HOLIDAY INN WUXI TAIHU NEW CITY	226	¥800	¥800	¥68 (including 2 breakfast)
HOLIDAY INN EXPRESS WUXI TAIHU NEW CITY	158	¥600	¥600	¥38 (including 2 breakfast)
HUALUXE Wuxi Taihu Hotel	302	¥1200	¥1200	¥138 (including 2 breakfast)
Pullman Wuxi New Lake	404	¥1000	¥1000	¥128 (including 2 breakfast)

Other Accommodations.				
-----------------------	--	--	--	--

12.3 Distance between the Airport / Railway Station and Hotels

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Worldhotel Grand Juna Wuxi	15-16	0.3-0.5
HOLIDAY INN WUXI TAIHU NEW CITY	12-13	0.25
HOLIDAY INN EXPRESS WUXI TAIHU NEW CITY	12-13	0.25
HUALUXE Wuxi Taihu Hotel	14-15	0.3-0.5
Pullman Wuxi New Lake	11-17	0.3-0.5
Other Accommodations.		

12.4 Distance between Hotels and Competition Venue

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Worldhotel Grand Juna Wuxi	0.9	5-6 minutes walk
HOLIDAY INN WUXI TAIHU NEW CITY	1	5-6 minutes walk
HOLIDAY INN EXPRESS WUXI TAIHU NEW CITY	1	5-6 minutes walk
HUALUXE Wuxi Taihu Hotel	2.9	5-6 minutes by car
Pullman Wuxi New Lake	5.2	8-10 minutes by car
Other Accommodations.		

12.5 Arrangement for Transportation of Delegations

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels	√				¥300/person
From Hotels to Competition Venues			√		¥100/person
From Hotels to Training Venues			√		¥100/person

12.6 Arrangement for Transportation of Officials

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels	√	√	√	√	free of charge
From Hotels to Competition Venues	√	√	√	√	free of charge

13. Publicity and Promotion

What publicity and promotion methods you plan to use:

- Advertisements on Radio
- Advertisements on TV
- Press conferences
- Street Posters and Bans
- Dedicated website/social media
- Other

Present details of the publicity and promotion plan:

In the scope of publicity, from the two levels of the province at the same time, the early stage of the city-based media, the game to focus on the media outside the city.

In the propaganda period, it is divided into three stages: pre-stage, mid-stage and post-stage, each with different emphasis.

Mobilize all kinds of media in and out of the city on the propaganda team.

In the content of the publicity, the city's overall image publicity and the special combination of the event, the organization of reporters to track the entire event report.

In the means of propaganda, sensory media (i.e. broadcast and television media), print media, Internet media, outdoor advertising, news release, event promotion and other methods combined to use new media-based. At the same time, it creates news suspense and commercial hype, and sets up columns and separate pages in important media to produce special topics such as event publicity reports, sports rules, athlete analysis, etc. .

14. Tickets and Derived Products

- How many tickets you expect to sell during the WC? 1000 per day
- What price of tickets you will apply? Free

15. Press Coverage

Press coverage of the World Championship must be in line with the FIE Press Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Press Handbook? YES NO

16. Television Coverage

TV coverage of the World Championship must be in line with the FIE Television Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Television Handbook? YES NO

16.1 Details of the Television Coverage Plan

- National TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: 1
 - Recorded Broadcast Number of Hours: 18
- Regional TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: 18
 - Recorded Broadcast Number of Hours: 55
 - Other

Present details of the TV Coverage plan:

Interactive Q & A in the studio

Live interview.

Interactive discussion.

ExpertForum.

17. Marketing plan

17.1 Details of the Marketing Plan

Recruitment of volunteers

Face-to-face exchanges between college coaches

Face-to-face exchanges between Olympic and world fencing champions

17.2 Date when the complete Marketing Plan will be submitted to the FIE

7-10 days

18. Sponsors

18.1 Sponsors Selection

Organising Committee cannot approach or make sponsorship arrangements with any company that is competitor with the major FIE sponsors.

Do you herewith confirm that you will comply with presented criteria for selection of the sponsors? YES NO

Do you herewith confirm that you are committed to implement Requirements that are specified in the FIE Press Handbook and the FIE Handbook of Regulations for WC? YES NO

18.2 Date when the complete List of Sponsors will be submitted to the FIE

1month before the match

19. Protocol

The protocol ceremonies must be organised as specified in the FIE Handbook of Regulations for the Organization of Protocol Ceremonies at FIE Competitions.

The FIE Chief of Protocol coordinates with the LOC Protocol Manager to ensure that all elements of FIE protocol are respected.

Do you herewith confirm that Protocol will be organised according to this FIE document? YES

NO

20. Medical Service

Medical Service is to be provided in accordance for by the FIE Rules, the FIE Administrative Rules, the FIE Handbooks of Regulations and FIE Medical Handbook.

Do you herewith confirm that you will comply organization of the Medical Service with the listed FIE Documents? YES NO

Medical Service is covering Medical Emergencies, Sports Trauma, General Medical Care and Additional Medical Services (Physiotherapy etc.).

Basic requirements are as follows

- Medical Stations, with locally licenced paramedic or doctor, must be present in competition halls, **MAXIMUM two (2) minutes away from the furthest hall**, and properly marked;
- Adequate ambulance must be present on site or **MAXIMUM at ten (10) minutes' drive distance**;
- Hospital with the emergency ward and facilities required for treatment of the possible injuries and illnesses must be selected and arrangements made for adequate support in case of emergency;

Do you herewith confirm that you will meet Medical Service requirements?

YES NO

21. Doping Control

According to the FIE Anti-Doping Rules, Doping Control tests are obligatory at all World Championships.

Testing process must be strictly managed according to the WADA regulations.

Doping Control Office (DCO) must be supplied by the National Anti-Doping Organization (NADO).

Analysis of the samples must be performed by the IOC accredited laboratory. Coordinator of the doping control is the FIE Medical Delegate.

Doping Control station must be allocated as close as possible to the Finals venue, with all required facilities to accommodate limited access, privacy, preparation of the documentation, taking and processing samples.

Sample collection bottles, containers and forms are to be supplied the NADO.

Do you herewith confirm that you will meet Doping Control requirements according to these regulations? YES NO

22. Security

The Organizing Committee has to organise Security and Safety Service in order to provide:

- The health and physical security of all the participants;
- Safety of all the installed equipment;
- Regulation of access to various sites of the competition in line with the applied accreditation;
- No unauthorised access of the pistes and official rooms by the public;
- Good and safe circulation of people;

Also, discreet police service and the presence of a fire service is to be planned.

Do you herewith confirm that you will meet presented Security requirements?

YES **NO**

23. Insurance

The Organising Committee must, at its own costs, institute:

- Liability Insurance policy which will include general liability coverage, as well as a guarantee for non-consecutive intangible damages (pure financial loss).
- All other mandatory insurance, such as:
 - ❖ Fire and fire damage insurance policies for premises necessary to the organisation
 - ❖ Automobile insurance policies (if necessary)
 - ❖ All policies mandated by local legislation.
- Repatriation Assistance coverage for the Fencing family, but without covering the designated officials or referees, the Executive Committee, or FIE personnel.

Do you herewith confirm that you will meet presented Insurance requirements?

YES **NO**

24. Rewards for the Winners

YES **NO**

Present details of the planned Rewards for the Winners:
MEDALS and certificates

25. Cultural Programme Plan

YES **NO**

Present details of the Cultural Plan:
professional promotion team is in charge

26. Environmental Protection Plan

YES **NO**

Present details of the Environmental Protection Plan:
In accordance with international environmental requirements.



中国击剑协会

Chinese Fencing Association

Letter of commitment

(On letterhead of the NF)

Letter of Commitment

The national federation of China

hereby bidding to the organisation of the 2025 Junior& Cadet World Championships

- 1) Hereby confirms that it has full knowledge of all its obligations and financial obligations to organise an FIE 2025 Junior&Cadet World Championships.
- 2) Hereby confirms that it is committed:
 - a) to respect and implement the FIE Statutes, including articles 1.2.4 and 1.2.5, the FIE Ethics and Safeguarding codes, the FIE rules, the FIE Administrative Rules, the FIE handbook of regulations, FIE Protocol handbook and any FIE rule in force.
 - b) to respect Its financial obligations
- 3) confirms that it has received from its national authorities a written agreement guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.

13th Sept., Beijing China


Chinese Fencing Association


Official Support Document from the Local Authorities:

Jiangsu Provincial Sports Bureau on the approval of Wuxi City bid for the 2025 Junior and Cadet World Championships

江苏省体育局

江苏省体育局关于商请同意无锡市申办 世界青少年击剑锦标赛的函

中国击剑协会：

我省无锡市申请承办2025或2026年世界青少年击剑锦标赛。经研究，我局认为无锡市满足办赛条件，具备良好的接待能力和办赛经验，并能够承担赛事所需经费，故商请贵协会同意无锡市承办此项赛事。

特致此函，请予批准。

附件：无锡市体育局关于报请省体育局同意申办世界青少年击剑锦标赛的请示



(联系人：赵迪，电话：025-51889596,18020140925)

Translation

Official Support Document from the Local Authorities:

Jiangsu Province Sports Bureau on the approval of Wuxi City bid for the 2025 Junior and Cadet World Championships

Chinese Fencing Association:

Wuxi City of our province applies to host the 2025 or 2026 World Junior and Cadet World Championships. After research, we believe that Wuxi City can meet the requirement of hosting the event. The local organizing committee has plenty of international experience and can bear the cost of the event. Therefore, we would like to ask you to agree that Wuxi bid for World Junior and Cadet World Championships.

I am writing to you for your approval.

Jiangsu Province Sports Bureau

September 7, 2023



BID QUESTIONNAIRE

FOR ORGANISATION

OF THE JUNIOR AND CADET

FENCING WORLD CHAMPIONSHIPS

IMPORTANT INFORMATION FOR BIDDING FEDERATIONS

- ❖ The FIE assigns the organisation of the World Championships to the National Federation of the host city. This federation will create a World Championships Organising Committee, which, coordinating at all times with the National Federation, will, from its inception, communicate directly with the FIE, from whom it receives its instructions.
- ❖ The Organising Committee must comply with the Rules, Statutes, Administrative Rules and the Handbook of Regulations of the FIE from its inception up until its dissolution.
- ❖ The FIE retains the right of final say on all questions pertaining to the World Championships.
- ❖ The bid must be sent by the national federation and reach the FIE Head Office **three (3) years before** the date of organization of the World Championships, before the Congress. On this occasion the candidates will be announced.
- ❖ The complete file of candidature must reach the FIE Head Office before the 1st of September.
- ❖ The candidate federation will have to make a commitment, in front of the Congress, to respect the FIE Handbooks of regulations and its financial obligations. A signed protocol between the FIE and the organizing federation will state its perfect knowledge of its obligation
- ❖ The bid procedure has to take place according to the FIE statutes
- ❖ The Organising Federation must provide a written agreement from the Ministry of Foreign Affairs guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.
- ❖ As specified on the relevant articles of the questionnaire it is obligatory to present plans and dimensions of all the competition venues attached to this document.

Do you herewith accept the presented FIE bidding rules, procedure and specified special requirements? YES NO

QUESTIONNAIRE

1. **Name of the Bidding Federation**

Estonian Fencing Association

2. **Bidding Event (tick the corresponding square)**

- Junior and Cadet World Championship

3. **Place and dates of the event**

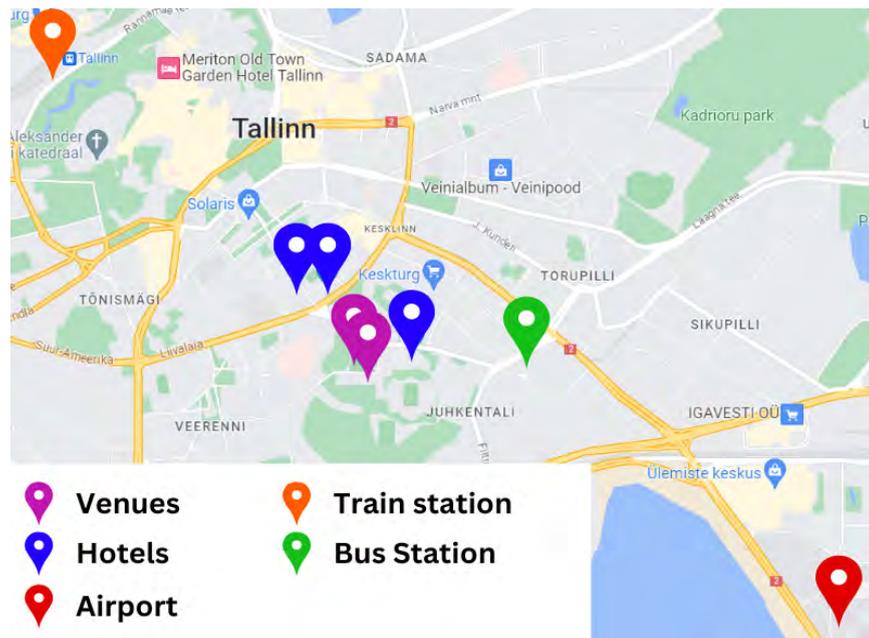
Place City / Town: Tallinn

Dates: From 05.04. to 13.04. Year 2025

4. **Presentation of the City/Town**

- Present map with marked position of competition venues, hotels, airport, train station etc.

MAP



- City/Town details (Population, surface, climate, height etc.)
Tallinn, Capital City of Estonia, Population 400 000. Tallinn has a population of about 454,000 (as of 2023) and administratively lies in the [Harju maakond \(county\)](#). Tallinn is the main financial, industrial, and cultural centre of Estonia. Daytime temperatures average 15.4 °C (59.7 °F), although nighttime temperatures still remain cool, averaging -3.7 to 5.2 °C (25.3 to 41.4 °F) from March to May. Snowfall is common in March and can occur in April.
- Present the major fencing competitions or other sports tournaments already organized in this city/town

Tallinn Glaive World Cup, U23 European Championships 2022, U17&U20 European Championships 2023.

5. Composition of the Organising Committee

5.1 Organizing Committee Management

Title	Surname	Name	Contact Details
President	Järvelaid	Peeter	+37256452476
Vice President	Märks	Heino	+3725057168
Secretary General	Paalberg	Aivar	+3725024394
Treasurer	Renser	Ruth	+37256563938

5.2 Organising Committee Important Portfolios

Portfolio	Surname	Name	Contact Details
Administration	Märks	Meriliis	+37253470483
Invitation of Participants	Märks	Heino	+3725057168
Invitation of Officials	Ostrovski	Denis	+37256690552
Immigration and Visas	Kiis	Kaupo	+37258003800
Entries and Accreditations	Sel	Ana	+381645046340
Technical Organization	Dumitrov	Veselko	+381641292152
Venue Renting	Karavajev	Jevgeni	+37256609289
Telecommunications	Mänd	Moona-Liisa	+3725500554
IT Support	Scheer	Aleksander	+37253491600
Safety and Security	Märks	Uno	+37256568119
Accommodation	Loit	Meelis	+3725099401
Catering and Refreshments	Aujärv	Allan	+3725215122
Transportation	Tammeorg	Veiko	+3725063606
Technical Support	Meier	Jaan	+37256881404
Maintenance	Kaaberma	Kaido	+37256352410
Publicity and Promotion	Viil	Markus Johann	+37255970580
Press and Media Relations	Külvet	Grete	+37251962613
Relations with Officials	Jefimova	Maria	+37256669852
Call Room Services	Šitikov	Nikita	+37255560882
Equipment Control	Paalberg	Aivar (Jun)	+3725024394
Medical Service	Kuusk	Terje	+3725288034
Protocol	Kiis	Kaupo	+37258003800
Sound System	Kohver	Krister	+37259098418

6. Organising Committee Contact Details

Physical Address: Kadaka tee 42N Tallinn 12915, Estonia

Postal address: Kadaka tee 42N Tallinn 12915, Estonia

Tel.: +3725043014

Fax: _____

E-mail: Heino.marks@vehklemisliit.ee Url: _____

Mobile Phone: +3725057168

7. Financing

The following is detailed Budget of the event, with specified sources of the Income and estimated Expenditures:

7.1 Income

Description	Amount (Currency)
Public Subventions	
• National	250 000 EUR
• Regional	50 000 EUR
• Local	30 000 EUR
• Others	5000 EUR
Business Sponsors and Partners	20 000 EUR
Private Sponsors and Donors	10 000 EUR
Official providers	1000 EUR
Miscellaneous Sales	3000 EUR
• Tickets	-
• Rent of Stands	1500 EUR
• By-products	1000 EUR
• Catering and Refreshments	10 000 EUR
• TV Rights	
Other	200 000
Total	581500

7.2 Expenditures

Description	Amount (Currency)
• Accommodation	75000
• Accreditation	1500
• Administrators	35000
• Air conditioning	-
• Anti-doping service	16000
• Ceremonies and receptions	30000
• Cleaning	5000
• Computers, telephone, fax	10000
• Decoration	10000

• Electricity and water	3000
• Equipment	25000
• FIE guests, officials and VIP	20000
• Hostesses, Interpreters, Drivers etc....	30000
• Information/Public relations/Promotion:	10000
• Insurance	10000
• Medical service	10000
• Organising Committee	50000
• Officials	25000
• Other Expenses	10000
• Pistes and equipment specific to fencing	30000
• Promotion and Publicity	10000
• Referees	70000
• Results system	30000
• Security	10000
• Settings	10000
• Sound system, lights	25000
• Technicians	6000
• Transportation	40000
• Venues	60000
• Volunteers	20000
• Wireless	1000
Total	581000

8. Official Support Documents from the National and/or Local Authorities

Can you provide Official Support Documents from the National and/or Local Authorities (including visa guarantee letter)? YES NO

If YES, these documents are to be listed and attached to this document.

Authority	Document
Ministry of Culture	Support letter

9. Event Program

Detailed Program of the event will be submitted to the FIE Executive committee for approval.

Typical program of the Junior and Cadet World Championship is as follows:

DAY 1 - Friday		
Junior Women's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
Junior Men's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
DAY 2 - Saturday		
Cadet Women's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
Cadet Men's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
DAY 3 - Sunday		
Junior Women's Sabre Team	DE 64 - Final	HALLS 1&2
Junior Men's Sabre Team	DE 64 - Final	HALLS 1&2
DAY 4 - Monday		
Junior Women's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
Junior Men's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
Opening Ceremony		HALLS 1&2
DAY 5 - Tuesday		
Cadet Women's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
Cadet Men's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
DAY 6 - Wednesday		
Junior Women's Foil Team	DE 64 - Final	HALLS 1&2
Junior Men's Foil Team	DE 64 - Final	HALLS 1&2
DAY 7 - Thursday		
Junior Women's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
Junior Men's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
DAY 8 - Friday		
Cadet Women's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
Cadet Men's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS 1&2
DAY 9 - Saturday		
Junior Women's Epee Team	DE 64 - Final	HALLS 1&2
Junior Men's Epee Team	DE 64 - Final	HALLS 1&2
Closing Ceremony		HALL 2

Do you herewith confirm that you will implement the presented Typical Program of the Junior and Cadet World Championship?

YES NO

10. Venue for the Competition

Name of the Venue: Tallinna Spordihall, Kalevi korvpallihall

Address of the Venue: Herne 30

Number of the Available Halls:2

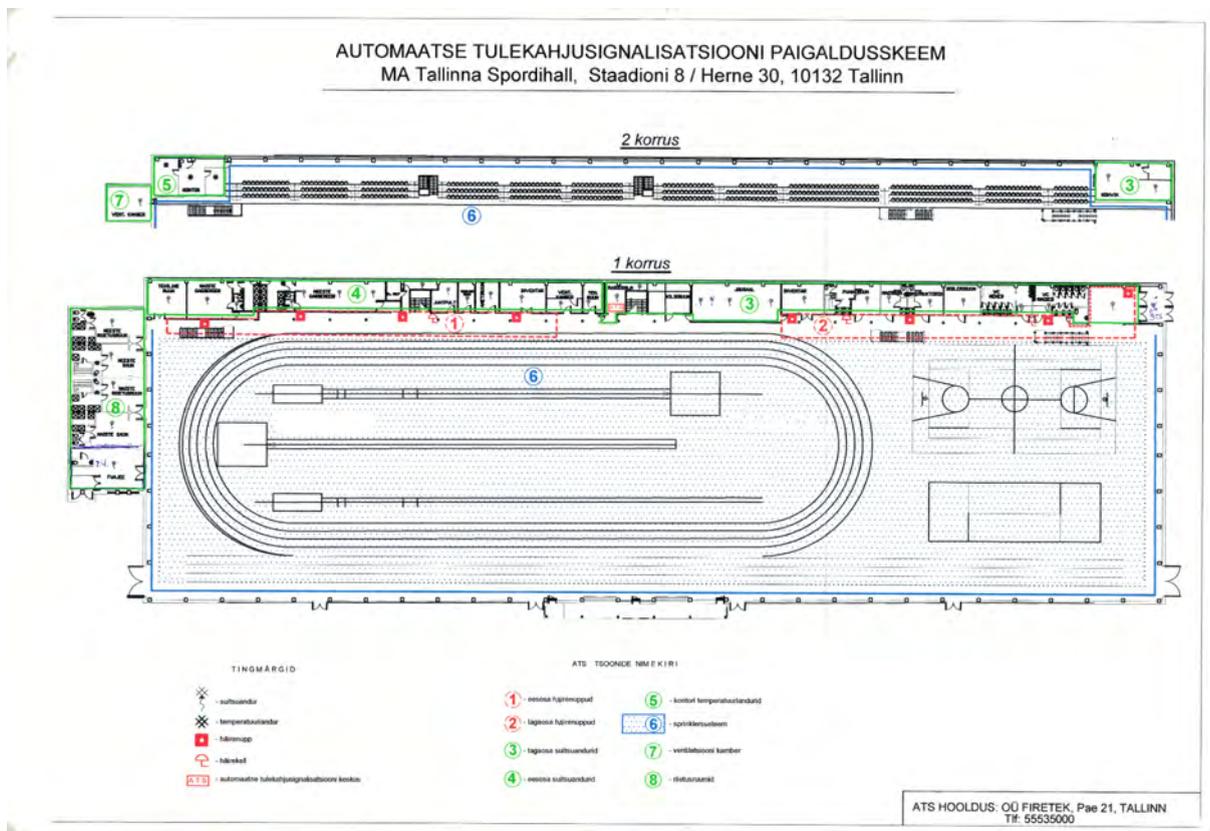
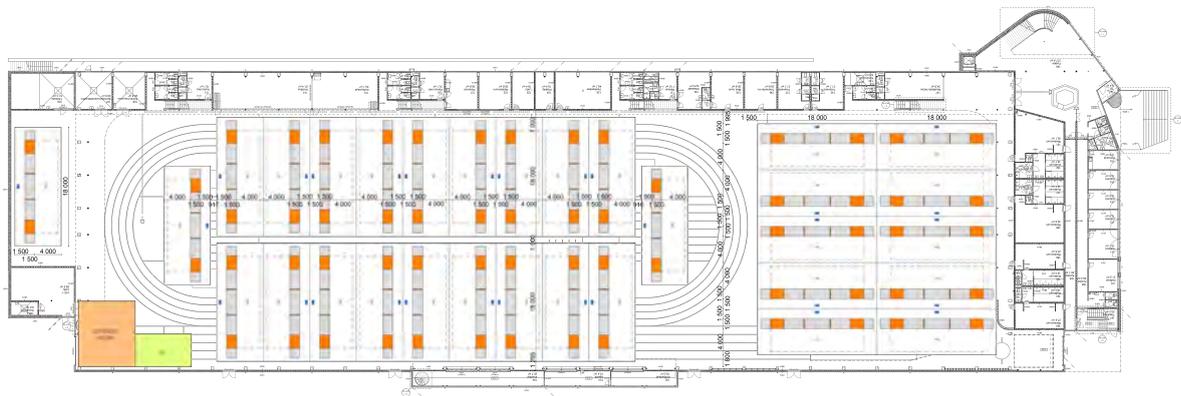
Number of Halls to be Used: 2

10.1 Allocation of the Selected Halls:

10.1.1 Preliminary Phase Halls

- Number of Preliminary Phase Halls: 1
- Dimensions of each Hall: 138,8 x 40,2m
- Number of Pistes at each Hall:31
- Total Number of Pistes: 42
- Average Width of the Refereeing Zone: 3m

DRAWINGS OF THE PRELIMINARY PHASE HALLS



10.1.2 Hall for the Direct Elimination and Finals with Single Piste and four (4) Coloured Pistes.

YES **NO**

- Blue carpet on the entire square four (4) Coloured Pistes and around podium (Final piste) **YES** **NO**
- Dimensions of the Hall: 83,36 x 31,32 m
- Four (4) Coloured Pistes in different colours **YES** **NO**
- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- One (1) Final Piste 1.5m to 2m wide, 18m Long **YES** **NO**
- Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste **YES** **NO**
- Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste **YES** **NO**
- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0 m minimum) **YES** **NO**
- Wireless Microphone for the Referees **YES** **NO**

DRAWINGS OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION AND FINALS



10.1.3 Training Halls

YES NO

- Number of Training Halls: Training pistes are located in the preliminary phase hall.
- Dimensions of the Halls:
- Total Number of Pistes: 11
- Total Number of Team boxes 50
- Team box dimensions (for National team) 3mx4m

10.1.4 Warm-up Halls

YES NO

- Number of Warm-up Halls: we have warm-up pistes in the preliminary phase hall and in direct elimination and finals hall.

10.2 Capacity of Spectators per Each Hall

Preliminary Phase Halls: 2000

Hall for the Direct Elimination and the Finals: 4000

10.3 Rest rooms for the Athletes

YES NO

- Number of Rest Rooms for Athletes: 16
- Dimensions of Rest Rooms: 15 m²

10.4 Rooms for Control of Weapons and Equipment

- Size of the selected room 180 m² (Minimum 150m²)
- Room must be operational and open 72 hours before the beginning of the first event. Is that realisable? **YES** **NO**

10.5 Office of Directoire Technique

- Size of the selected room 200 m² (Recommended 150-200m²)
- Internet access and ADSL/Fiber Optic Line **YES** **NO**
- Six (6) Tables of 2m length **YES** **NO**
- Two (2) Computers for administration **YES** **NO**
- Two (2) Computers with Printers **YES** **NO**
- Reserve set of equipment (computers, printers, cartridges etc.) **YES** **NO**
- One (1) High-performance Photocopier **YES** **NO**
- Telephone Line and Telephone **YES** **NO**
- Two (2) Wireless Microphones **YES** **NO**
- Notice Board **YES** **NO**

10.6 Other rooms and halls (tick the existing)

- FIE Offices Size: 40 m²
- President's office Size: 30 m²
- Secretary General/Treasurer's office Size:30 m²
- FIE Meetings Room Size: 60 m²
- OC Room Size: 50 m²
- Referees Room (min 150m²) Size: 160 m²
- Doping Control Station Size: 30 m²
- Accreditation Room (min 100m²) Size: 120 m²
- Information Centre Size:60 m²
- Press Centre (equipped) Size: 100 m²
- Conference Room Size: 120 m²
- FIE Stands (DYFG, Clean sport, Safe sport, others) Size:30 m²
- Fencing equipment suppliers Size: 200 m²
- Other Size: 100 m²

10.7 Specification and Description of the Equipment available in Each Room

We will equip all rooms with necessary equipment.

10.8 Catering Facilities at the Venue

- Number of Restaurants 2
- Number of Snacks (Sandwiches and fast Food Service) 4
- Number of Drinks Sale Services 4
- Number of Tuck Shops 2

10.9 Food and Refreshment Prices (Attach Price Lists)

Lunch between 9-11 EUR

10.10 Staff in the Venue

- Professionals Number: 30
- Volunteers Number:50

11. Material and Equipment

a) Name of the supplier of fencing material and equipment for Weapon Control:

Favero

b) List of equipment for weapon control:

Favero, Allstar

c) Name of the supplier of fencing material and equipment: for fencing halls

Favero

d) Name of apparatus and reels (supplier/model):

Favero FA 7

e) Name of supplier of fencing pistes:

Uhlmann

f) Name of software for the management of the competitions:

Fencingtime

g) Name of the person in charge of computers in the OC:

Roman Zoltan

h) Number of computers for the management of the competitions:

20

i) Name of the person in charge of computers in the OC:

Aivar Paalberg

12. Accommodation and Transportation

12.1 Available International Travel Options

- Airplane Name of the Airport Tallinn

- Train Name of the Station Tallinn
- Other Details: International Bus Station

12.2 Category, Number and Prices of the Officially Selected Hotels

Venue	Number of Hotels	Price P/P Single Room	Price P/P Double Room	Price P/P Breakfast
Hotel Category 1	2	80 EUR	60 EUR	included
Hotel Category 2	1	70 EUR	50 EUR	Included
Hotel Category 3				
Hotel Category 4				
Hotel Category 5				
Other Accom.				

12.3 Distance between the Airport / Railway Station and Hotels

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Hotel Category 1	5 km	15 min
Hotel Category 2	5 km	15 min
Hotel Category 3		
Hotel Category 4		
Hotel Category 5		
Other Accom.		

12.4 Distance between Hotels and Competition Venue

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Hotel Category 1	500 m	
Hotel Category 2	300 m	
Hotel Category 3		
Hotel Category 4		
Hotel Category 5		
Other Accom.		

12.5 Arrangement for Transportation of Delegations

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels	X	X	X		20 EUR

From Hotels to Competition Venues	Walking distance				
From Hotels to Training Venues	Walking distance				

12.6 Arrangement for Transportation of Officials

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels		X			
From Hotels to Competition Venues		X			

13. Publicity and Promotion

What publicity and promotion methods you plan to use:

- Advertisements on Radio
- Advertisements on TV
- Press conferences
- Street Posters and Bans
- Dedicated website/social media
- Other

Present details of the publicity and promotion plan: Complete plan will be ready one year before championships

14. Tickets and Derived Products

- How many tickets you expect to sell during the WC? Free Entry
- What price of tickets you will apply? 0

15. Press Coverage

Press coverage of the World Championship must be in line with the FIE Press Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Press Handbook? YES NO

16. Television Coverage

TV coverage of the World Championship must be in line with the FIE Television Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Television Handbook? YES NO

16.1 Details of the Television Coverage Plan

- National TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: _____
 - Recorded Broadcast Number of Hours: 6
- Regional TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: _____
 - Recorded Broadcast Number of Hours: 6
 - o Other

Present details of the TV Coverage plan: Will be ready a year before championships

17. Marketing plan

17.1 Details of the Marketing Plan

Advertisement in national broadcasts
 Advertisement in Cinemas
 Competition homepage
 Competition App
 Advertisement in radio channels
 Advertisement in public transport

17.2 Date when the complete Marketing Plan will be submitted to the FIE 01.09.2024

18. Sponsors

18.1 Sponsors Selection

Organising Committee cannot approach or make sponsorship arrangements with any company that is a competitor with the major FIE sponsors.

Do you herewith confirm that you will comply with presented criteria for selection of the sponsors? YES NO

Do you herewith confirm that you are committed to implement Requirements that are specified in the FIE Press Handbook and the FIE Handbook of Regulations for WC? YES NO

18.2 Date when the complete List of Sponsors will be submitted to the FIE 01.09.2024

19. Protocol

The protocol ceremonies must be organised as specified in the FIE Handbook of Regulations for the Organization of Protocol Ceremonies at FIE Competitions.

The FIE Chief of Protocol coordinates with the LOC Protocol Manager to ensure that all elements of FIE protocol are respected.

Do you herewith confirm that Protocol will be organised according to this FIE document? YES NO

20. Medical Service

Medical Service is to be provided in accordance for by the FIE Rules, the FIE Administrative Rules, the FIE Handbooks of Regulations and FIE Medical Handbook.

Do you herewith confirm that you will comply organization of the Medical Service with the listed FIE Documents? YES NO

Medical Service is covering Medical Emergencies, Sports Trauma, General Medical Care and Additional Medical Services (Physiotherapy etc.).

Basic requirements are as follows

- Medical Stations, with locally licenced paramedic or doctor, must be present in competition halls, **MAXIMUM two (2) minutes away from the furthest hall**, and properly marked;
- Adequate ambulance must be present on site or **MAXIMUM at ten (10) minutes' drive distance**;
- Hospital with the emergency ward and facilities required for treatment of the possible injuries and illnesses must be selected and arrangements made for adequate support in case of emergency;

Do you herewith confirm that you will meet Medical Service requirements? YES NO

21. Doping Control

According to the FIE Anti-Doping Rules, Doping Control tests are obligatory at all World Championships.

Testing process must be strictly managed according to the WADA regulations.

Doping Control Office (DCO) must be supplied by the National Anti-Doping Organization (NADO).

Analysis of the samples must be performed by the IOC accredited laboratory. Coordinator of the doping control is the FIE Medical Delegate.

Doping Control station must be allocated as close as possible to the Finals venue, with all required facilities to accommodate limited access, privacy, preparation of the documentation, taking and processing samples.

Sample collection bottles, containers and forms are to be supplied the NADO.

Do you herewith confirm that you will meet Doping Control requirements according to these regulations? YES NO

22. Security

The Organizing Committee has to organise Security and Safety Service in order to provide:

- The health and physical security of all the participants;
- Safety of all the installed equipment;
- Regulation of access to various sites of the competition in line with the applied accreditation;
- No unauthorised access of the pistes and official rooms by the public;
- Good and safe circulation of people;

Also, discreet police service and the presence of a fire service is to be planned.

Do you herewith confirm that you will meet presented Security requirements? YES NO

23. Insurance

The Organising Committee must, at its own costs, institute:

- Liability Insurance policy which will include general liability coverage, as well as a guarantee for non-consecutive intangible damages (pure financial loss).
- All other mandatory insurance, such as:
 - ❖ Fire and fire damage insurance policies for premises necessary to the organisation
 - ❖ Automobile insurance policies (if necessary)
 - ❖ All policies mandated by local legislation.
- Repatriation Assistance coverage for the Fencing family, but without covering the designated officials or referees, the Executive Committee, or FIE personnel.

Do you herewith confirm that you will meet presented Insurance requirements?

YES NO

24. Rewards for the Winners

YES NO

Present details of the planned Rewards for the Winners: medals, Cups, flowers

25. Cultural Programme Plan

YES NO

Present details of the Cultural Plan:
Guided visit to Tallinn Old Town

26. Environmental Protection Plan

YES NO

Present details of the Environmental Protection Plan: We do not use single-use utensils



International Fencing Federation

03.05.2023 No 8-3/679-1

Cadet and Junior World Championships 2025

This letter is to confirm that Ministry of Culture of the Republic of Estonia is aware of and fully supports the Estonian Fencing Association bid to organize fencing Cadet and Junior World Championships in 2025 in Estonia.

Taking into account the long traditions of and the success in fencing it would be an honour to host the fencing Cadet and Junior World Championships two year after the successful Cadet and Junior European Championships in Estonia.

Ministry of Culture of the Republic of Estonia is ready to co-operate with the event organisers in order to guarantee the best possible organisation of the event. The amount of the financial support will be decided at the end of this year in line with the terms of the public call for application.

Visas, where required, will be granted promptly according to Estonian legislation.

Yours sincerely,

Tarvi Sits
Secretary General

Margus Klaan +372 628 2328
margus.klaan@kul.ee



EESTI VEHKLEMISLIIT

Kadaka tee 42n
12915 Tallinn
Eesti

tel: +3725024394
E-post: evl@vehklemisliit.ee
www.vehklemisliit.ee

Letter of commitment

The national federation of Estonia

hereby bidding to the organisation of the World Championships of 2025 for cadets and juniors.

- 1) Hereby confirms that it has full knowledge of all its obligations and financial obligations to organise an FIE World Championships
- 2) Hereby confirms that it is committed:
 - a) to respect and implement the FIE Statutes, including articles 1.2.4 and 1.2.5, the FIE Ethics and Safeguarding codes, the FIE rules, the FIE Administrative Rules, the FIE handbook of regulations, FIE Protocol handbook and any FIE rule in force.
 - b) to respect Its financial obligations
- 3) confirms that it has received from its national authorities a written agreement guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.

23.08.2023 Tallinn





BID QUESTIONNAIRE

FOR ORGANISATION

OF THE SENIOR FENCING WORLD CHAMPIONSHIPS

IMPORTANT INFORMATION FOR BIDDING FEDERATIONS

- ❖ The FIE assigns the organisation of the World Championships to the National Federation of the host city. This federation will create a World Championships Organising Committee, which, coordinating at all times with the National Federation, will, from its inception, communicate directly with the FIE, from whom it receives its instructions.
- ❖ FIE World Championships and other official FIE events are only assigned to National Member Federations who ensure free access to competitors and officials and whose Organizing Committees commit to send invitations to all the Federations having the right to take part, and who do everything in their power to obtain the visas needed.
- ❖ The Organising Committee must comply with all the FIE Rules, Statutes, Administrative Rules and the Handbook of Regulations of the FIE from its inception up until its dissolution. The member Federation which applies as a candidate to organise congresses, official competitions, or any other FIE international events will document that the organizer will use all means to enable all the member Federations to take part in those events, without any discrimination whatever.
- ❖ The Organising Committee must comply with the Rules, Statutes, Administrative Rules and the Handbook of Regulations of the FIE from its inception up until its dissolution.
- ❖ The FIE retains the right of final say on all questions pertaining to the World Championships.
- ❖ The bid must be sent by the national federation and reach the FIE Head Office **three (3) years before** the date of organization of the World Championships, before the Congress. On this occasion the candidates will be announced.
- ❖ The complete file of candidature must reach the FIE Head Office before the 1st of September.
- ❖ The candidate federation will have to make a commitment, in front of the Congress, to respect the FIE Handbooks of regulations and its financial obligations. A signed protocol between the FIE and the organizing federation will state its perfect knowledge of its obligation
- ❖ The bid procedure has to take place according to the FIE statutes
- ❖ The Organising Federation must provide a written agreement from the Ministry of Foreign Affairs guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.
- ❖ As specified on the relevant articles of the questionnaire it is obligatory to present plans and dimensions of all the competition venues attached to this document.

Do you herewith accept the presented FIE bidding rules, procedure and specified special requirements? YES NO

QUESTIONNAIRE

1. **Name of the Bidding Federation**

Fencing Federation of Georgia

2. **Bidding Event (tick the corresponding square)**

- Senior World Championship

3. **Place and dates of the event**

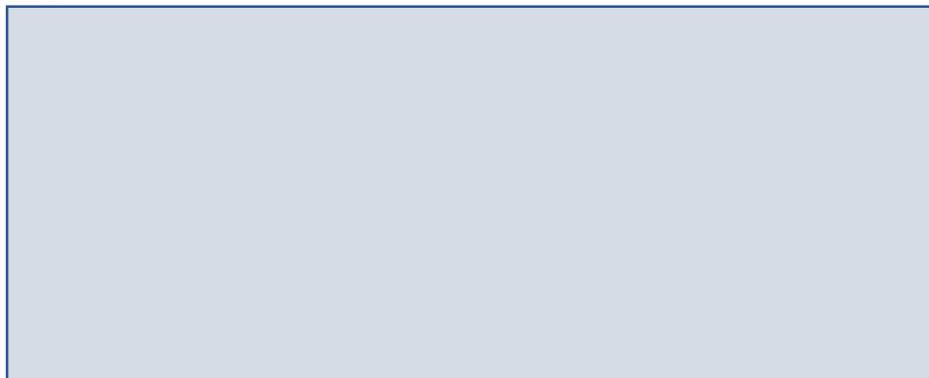
Place City / Town: Tbilisi, Georgia

Dates: From 20 July To 30 July Year 2025

4. **Presentation of the City/Town**

- Present map with marked position of competition venues, hotels, airport, train station etc.

MAP



- City/Town details (Population, surface, climate, height etc.)

Country Georgia

Flag Georgia



Tbilisi region

Internal division Gldani district, Didube, Vaki district, Isni district, Krtsanisi, Mtatsminda district, Nadzaladevi, Saburtalo district, Samgori district and Chugureti

Coordinates 41°43'21" H. c. 44°47'33" a. c.

First mention V century

Early names Tiflis

Area 720 km²

The official language is Georgian

Population 1 118 035 (2014)

Density 3,194.38 people/km²

Time zone UTC+04:00

Telephone code (32)

Postal code 0100–0199

Official website <http://www.tbilisi.gov.ge/>

- Present the major fencing competitions or other sports tournaments already organized in this city/town
World Cups, satellites, cadets circuits

5. Composition of the Organising Committee

5.1 Organizing Committee Management

Title	Surname	Name	Contact Details
President	Bazadze	Merabi	557475757
Vice President	Jashi	Varlam	599226688
Secretary General	Jerenashvili	Nino	593000026
Treasurer	Samanishvili	Beka	598464542

5.2 Organising Committee Important Portfolios

Portfolio	Surname	Name	Contact Details
Administration	Jerenshvili	Nino	593000026
Invitation of Participants	Jerenshvili	Nino	593000026
Invitation of Officials	Jerenshvili	Nino	593000026
Immigration and Visas	Jerenshvili	Nino	593000026
Entries and Accreditations	Darsavelidze	Tatia	598434415
Technical Organization	Arveladze	David	555142140
Venue Renting	Olympic palace		
Telecommunications	Minashvili/Prangishvili	David/David	577171707/577402045
IT Support	Lukianov	Alexander	591120788
Safety and Security	company Delta+		
Accommodation	Jashi	Varlam	593000026
Catering and Refreshments	Jashi	Varlam	599226688
Transportation	Company		
Technical Support	Arveladze	David	555142140
Maintenance	Company		
Publicity and Promotion	Gloveli	Salome	598515415
Press and Media Relations	Gloveli	Salome	598515415
Relations with Officials	Gloveli	Salome	598515415
Call Room Services	Darsavelidze	Tatia	598434415
Equipment Control	Darsavelidze	Tatia	598434415
Medical Service	Makhviladze	Giorgi	598687579
Protocol	Abashidze	Rostom	597904424
Sound System	Company		

6. Organising Committee Contact Details

Physical Address: Chavchavadze 49b, Tbilisi, Georgia

Postal address: 0182

Tel.: 032 2292875

Fax: _____

E-mail: fencinggeo@gmail.com

Url: _____

Mobile Phone: +995 593000026

7. Financing

The following is detailed Budget of the event, with specified sources of the Income and estimated Expenditures:

7.1 Income

Description	Amount (Currency)
Public Subventions	1 000 000 EUR
• National	35 000 EUR
• Regional	170 000 EUR
• Local	170 000 EUR
• Others	
Business Sponsors and Partners	100 000 EUR
Private Sponsors and Donors	35000 EUR
Official providers	NOC
Miscellaneous Sales	
• Tickets	500 EUR
• Rent of Stands	1500 EUR
• By-products	
• Catering and Refreshments	5000 EUR
• TV Rights	1500 EUR
Other	
Total	1518500 EUR

7.2 Expenditures

Description	Amount (Currency)
• Accommodation	50 000 EUR
• Accreditation	3000 EUR
• Administrators	7000 EUR
• Air conditioning	7000 EUR
• Anti-doping service	18000 EUR
• Ceremonies and receptions	3500 EUR
• Cleaning	1500 EUR
• Computering, telephone, fax	1500 EUR
• Decoration	7000 EUR
• Electricity and water	500 EUR
• Equipment	18000 EUR
• FIE guests, officials and VIP	10000 EUR
• Hostesses, Interpreters, Drivers etc....	9000 EUR
• Information/Public relations/Promotion:	13000 EUR
• Insurance	1500 EUR
• Medical service	30000 EUR
• Organising Committee	18000 EUR
• Officials	3500 EUR
• Other Expenses	35000 EUR
• Pistes and equipment specific to fencing	170000 EUR
• Promotion and Publicity	3500 EUR
• Referees	35000 EUR

• Results system	18000 EUR
• Security	18000 EUR
• Settings	1500 EUR
• Sound system, lights	10000 EUR
• Technicians	28000 EUR
• Transportation	500 000 EUR
• Venues	100 000 EUR
• Volunteers	18000 EUR
• Wireless	10000 EUR
Total	1 149 000 EUR

7.3 Financial Guarantees

The **organizing federation** is committed to produce a guarantee to the FIE, three months before the date of the World championships, for the amount of **100 000 euro**, either by a **deposit**, or by a **bank guarantee**.

Do you herewith confirm that you will present the Financial Guarantees?

YES **NO**

Transfer confirmation document or Bank Guarantee must be attached to this document.

The balance of the deposit or the guarantee will be returned to the organizing federation within one month after the end of the World championships if all requirements of the FIE have been fulfilled.

8. Official Support Documents from the National and/or Local Authorities

Can you provide Official Support Documents from the National and/or Local Authorities (including visa guarantee letter)?

YES **NO**

If YES, these documents are to be listed and attached to this document.

Authority	Document

9. Event Program

Detailed Program of the event will be submitted to the FIE Executive committee for approval.

Typical program of the Senior World Championship is as follows:

DAY 1 - Monday		
Women's Epee	Pools, Preliminary DE up to 64	HALLS _____
Men's Sabre	Pools, Preliminary DE up to 64	HALLS _____

FIE Bid Questionnaire for Senior World Championships

DAY 2 - Tuesday		
Women's Foil	Pools, Preliminary DE up to 64	HALLS _____
Men's Epée	Pools, Preliminary DE up to 64	HALLS _____
DAY 3 - Wednesday		
Women's Sabre	Pools, Preliminary DE up to 64	HALLS _____
Men's Foil	Pools, Preliminary DE up to 64	HALLS _____
DAY 4 – Thursday		
Women's Epee individual	T64 - Final	HALLS _____
Men's Sabre individual	T64 -Final	HALLS _____
Opening Ceremony		HALLS _____
DAY 5 - Friday		
Women's Foil individual	T64 -Final	HALLS _____
Men's Epee individual	T64 - Final	HALLS _____
DAY 6 – Saturday		
Women's Sabre individual	T64 -Final	HALLS _____
Men's Foil individual	T64 -Final	HALLS _____
Women's Epee Team	T64 up to 8	HALLS _____
Men's Sabre Team	T64 up to 8	HALLS _____

DAY 7 – Sunday		
Women's Epee Team	T8 - 3 place- 1 place	HALLS _____
Men's Sabre Team	T8 3 place- 1 place	HALLS _____
Women's Foil Team	T64 up to 8	HALLS _____
Men's Epee Team	T64 up to 8	HALLS _____
DAY 8 – Monday		
Women's Foil Team	T8 3 place- 1 place	HALLS _____
Men's Epee Team	T8 3 place- 1 place	HALLS _____
Women's Sabre Team	T64 up to 8	HALLS _____
Men's Foil Team	T64 up to 8	HALLS _____
DAY 9 - Tuesday		
Women's Sabre Team	T8 3 place- 1 place	HALLS _____
Men's Foil Team	T8 3 place- 1 place	HALLS _____
Closing Ceremony		HALL _____

Do you herewith confirm that you will implement the presented Typical Program of the Senior World Championship? YES NO

10. Venue for the Competition

Name of the Venue: Tbilisi Olympic Palace

Address of the Venue: 15a University Street, Tbilisi 0186

Number of the Available Halls: 3 _____

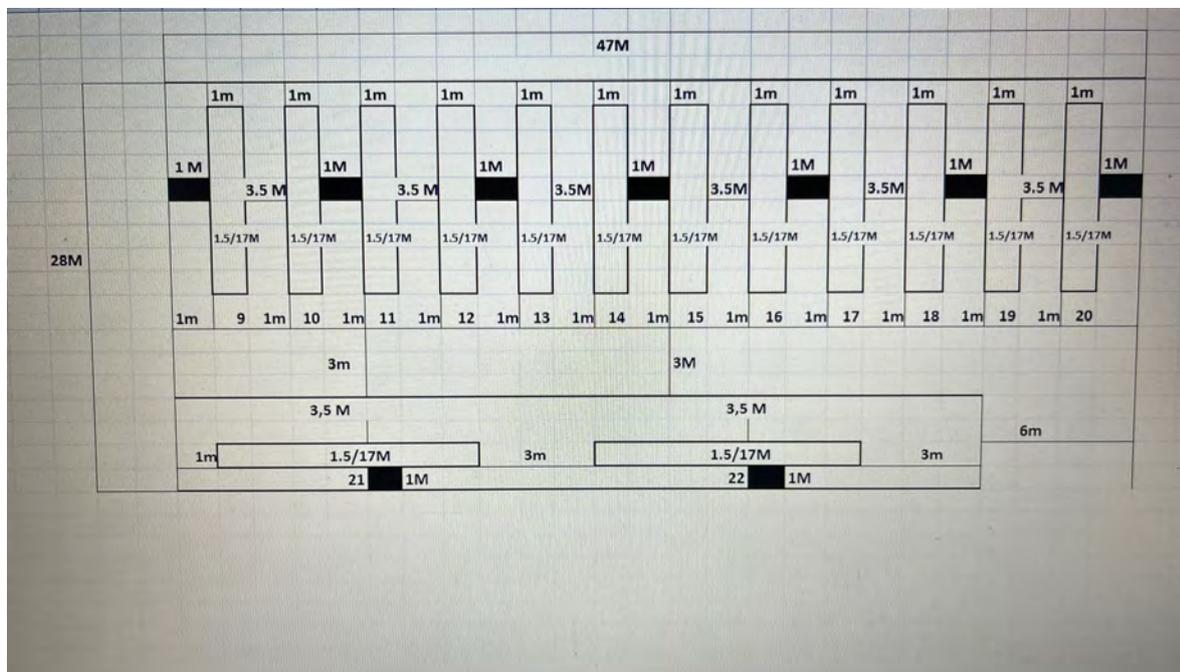
Number of Halls to be Used: 3 _____

10.1 Allocation of the Selected Halls:

10.1.1 Preliminary Phase Halls

- Number of Preliminary Phase Halls: 3 _____
- Dimensions of each Hall: _____
- Number of Pistes at each Hall: 36 (35 + 1 for PODIUM)
- Average Width of the Refereeing Zone: _____

DRAWINGS OF THE PRELIMINARY PHASE HALLS

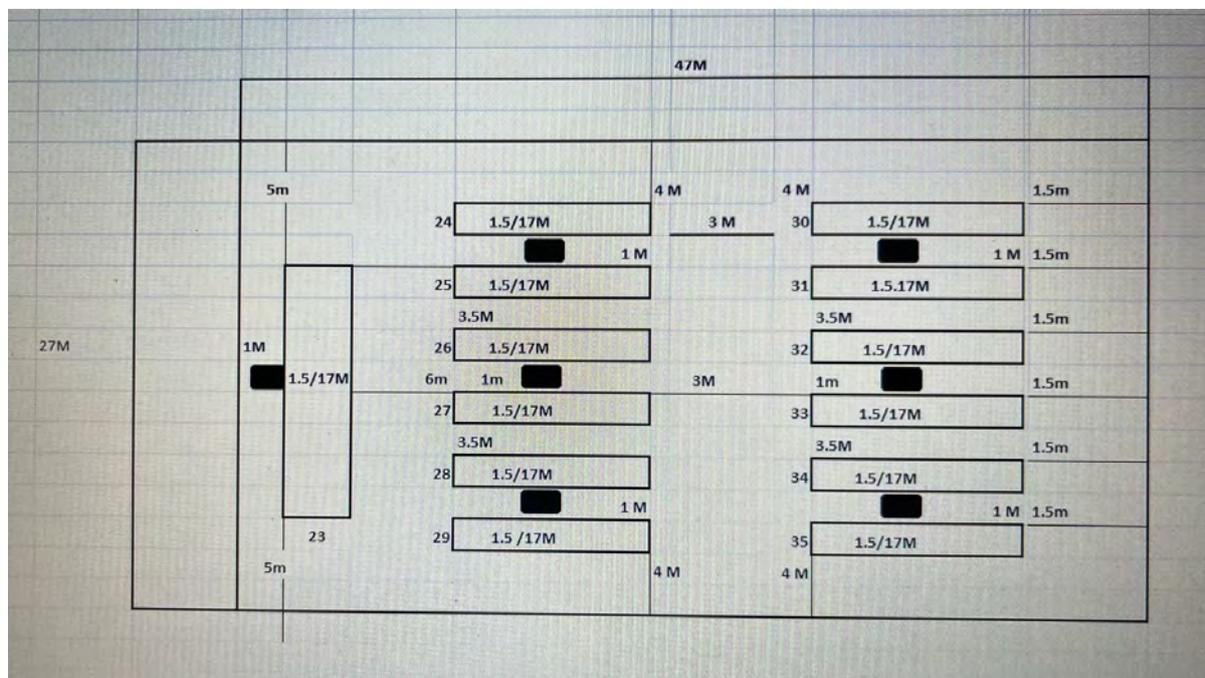


10.1.2 Hall for the Direct Elimination

- Dimensions of the Hall: _____
- Four (4) Coloured Pistes in different colours **YES** **NO**
- Wireless System **YES** **NO**

- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of refereeing zone **YES** **NO**

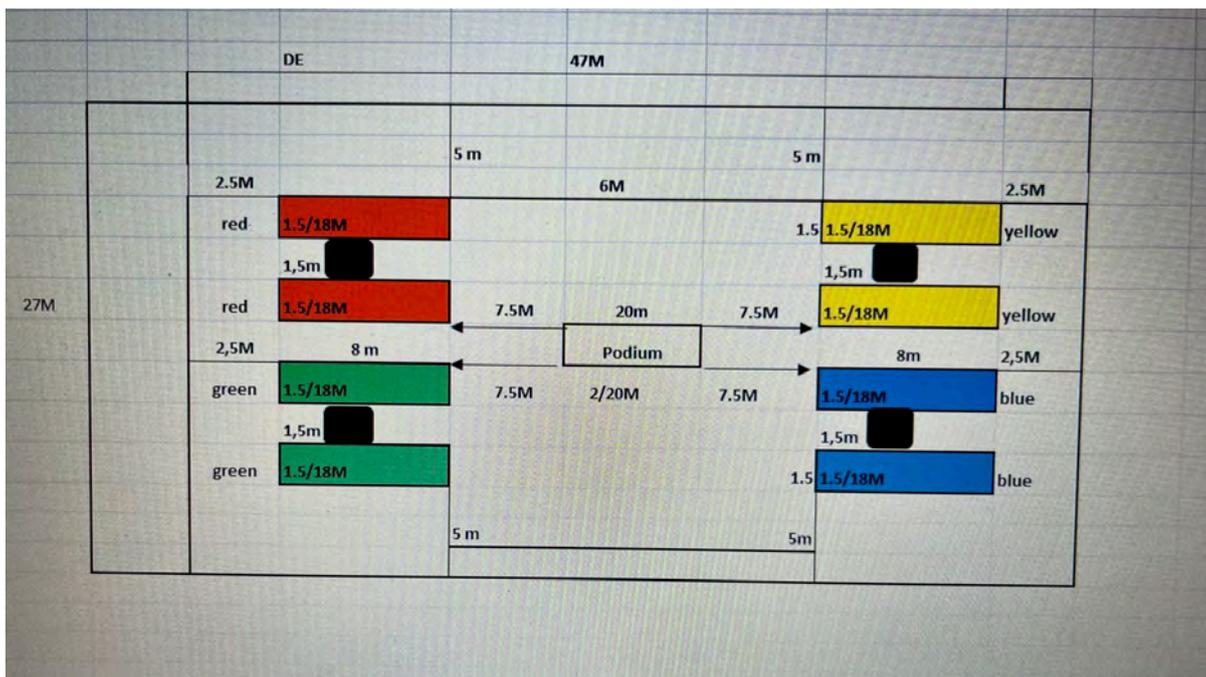
DRAWING OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION



- 10.1.3 Hall for the Finals – Single Piste** **YES** **NO**
- Blue carpet on the entire square four (4) Coloured Pistes around podium (Final piste) **YES** **NO**

- Dimensions of the Hall: _____
- One (1) Piste 1.5m to 2m wide, 18m Lng **YES** **NO**
- Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste **YES** **NO**
- Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste **YES** **NO**
- Wireless System **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0m minimum) **YES** **NO**
- Wireless Microphone for the Referees **YES** **NO**

DRAWING OF THE HALL FOR FINALS

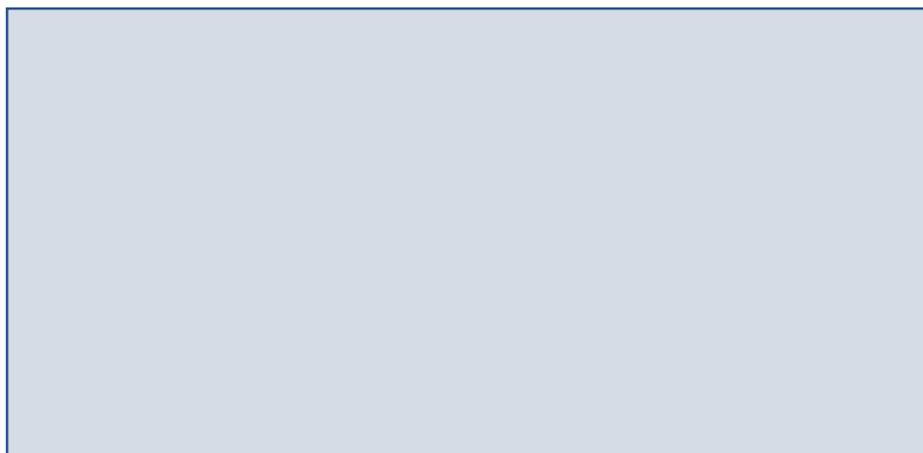


10.1.4 Hall for the Direct Elimination and Finals with Single Piste and four (4)

Coloured Pistes.

- | | | | | |
|---|------------|-------------------------------------|-----------|--------------------------|
| | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Blue carpet on the entire square four (4) Coloured Pistes and around podium (Final piste) | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Dimensions of the Hall: _____ | | | | |
| • Four (4) Coloured Pistes in different colours | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Wireless System | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • One (1) Final Piste 1.5m to 2m wide, 18m Long | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Wireless System | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0 m minimum) | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Wireless Microphone for the Referees | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |

DRAWINGS OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION AND FINALS



10.1.5 Training Halls

YES **NO**

- Number of Training Halls: 4 _____
- Dimensions of the Halls: _____
- Total Number of Pistes: 60 + _____
- Total Number of Team boxes _____
- Team box dimensions (for National team) 3mx4m _____

10.1.6 Warm-up Halls

YES **NO**

- Number of Warm-up Halls: 5 _____

10.2 Capacity of Spectators per Each Hall

Preliminary Phase Halls: _____
 Hall for the Direct Elimination: 3-4 _____
 Hall for the Finals: 1 _____

10.3 Rest rooms for the Athletes

YES **NO**

- Number of Rest Rooms for Athletes: 5 _____
- Dimensions of Rest Rooms: 100m²,
150m² _____

10.4 Rooms for Control of Weapons and Equipment

- Size of the selected room 160 m² (Minimum 150m².)
- Room must be operational and open 72 hours before the beginning of the first event. Is that realisable? **YES** **NO**

10.5 Office of Directoire Technique

- Size of the selected room 200 m² (Recommended 150-200m².)
- Internet access and ADSL/Fiber Optic Line **YES** **NO**
- Six (6) Tables of 2m length **YES** **NO**
- Two (2) Computers for administration **YES** **NO**
- Two (2) Computers with Printers **YES** **NO**
- Reserve set of equipment (computers,

- | | | |
|--|---|-----------------------------|
| printers, cartridges etc.) | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |
| • One (1) High-performance Photocopier | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |
| • Telephone Line and Telephone | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |
| • Two (2) Wireless Microphones | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |
| • Notice Board | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |

10.6 Other rooms and halls (tick the existing)

- | | |
|--|-----------|
| • <input checked="" type="checkbox"/> FIE Offices | Size: 100 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> President's office | Size: 40 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Secretary General/Treasurer's office | Size: 30 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> FIE Meetings Room | Size: 30 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> OC Room | Size: 30 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Referees Room (min 150m2) | Size: 170 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Doping Control Station | Size: 30 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Accreditation Room (min 100m2) | Size: 70 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Information Centre | Size: 40 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Press Centre (equipped) | Size: 40 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Conference Room | Size: 80 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> FIE Stands (DYFG, Clean sport, Safe sport, others) | Size: 100 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Fencing equipment suppliers | Size: 200 |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Other | Size: 100 |

10.7 Specification and Description of the Equipment available in Each Room

1. Two Computers for administration
2. Two Computers with Printers
3. Reserve set of equipment (computers, printers, cartridges etc.)
4. printers, cartridges etc.)
5. One High-performance Photocopier
6. Telephone Line and Telephone
7. Two Wireless Microphones
8. Tables

10.8 Catering Facilities at the Venue

- Number of Restaurants 3
- Number of Snacks (Sandwiches and fast Food Service) 3
- Number of Drinks Sale Services 3
- Number of Tuck Shops 3 _____

10.9 Food and Refreshment Prices (Attach Price Lists)

Number of Restaurants - 3

* **1 location will be a food court, and 2 locations will be snacks and drinks (hot, soft drinks).**

* **Number of snacks** (sandwiches and fast food service) 3 points will be presented at the main location (cheese and ham sandwich, chicken sandwich, vegetarian sandwich, salmon sandwich). Only 1 food at the main location.

* **Number of drinks sale services** 3 -1 will be presented at the main catering facility (alcoholic and non-alcoholic), and at 2 locations there will be hot and soft drinks, alcoholic beverages (beer, wine, etc.) will be additionally presented.

* **Food and refreshments prices** (attach price lists) - Here we present the expected prices, which may change, depending on exchange rate changes. (Attached please find the price list).

Besides traditional Georgian dishes, mixed European cuisine will also be presented (pizza, pasta and canapés)

We are attaching the MENU and price list which provided by restaurant. (please see). Please foresee that MENU is in GEL and the for today 1 EUR is = 2,81 GEL

10.10 Staff in the Venue

- Professionals Number: 100 _____
- Volunteers Number: 100 _____

11. Material and Equipment

a) Name of the supplier of fencing material and equipment for Weapon Control:
 ___Allstar_____

b) List of equipment for weapon control:

_2 Gabarits (to check length and flexibility of weapons and blades)

4 test boxes (to check resistance of cables, weapons and electric jackets)

Gauge for checking weapons;

Electrical tester and equipment for checking the wire, electric jacket, mask, gloves and weapons;

Market for the blades;

c) Name of the supplier of fencing material and equipment: for fencing halls
 ALLSTAR

d) Name of apparatus and reels (supplier/model):

ALLSTAR

- e) Name of supplier of fencing pistes:
ALLSTAR
- f) Name of software for the management of the competitions:
ENGARDE_____
- g) Name of the person in charge of computers in the OC: David
Arveladze_____
- h) Number of computers for the management of the competitions:
30_____

12. Accommodation and Transportation

12.1 Available International Travel Options

- Airplane Name of the Airport Shoa Rustaveli Tbilisi International Airport, Kutaisi International AIRPORT, Rize International Airport

- Train Name of the Station _____
- Other Details: _____

12.2 Category, Number and Prices of the Officially Selected Hotels

THE CURRENCY ARE IN EUR

Venue	Number of Hotels	Price P/P Single Room	Price P/P Double Room	Price P/P Breakfast
Hotel Category 1	3	150	180	
Hotel Category 2	3	140	170	
Hotel Category 3	3	130	160	
Hotel Category 4	3	100	130	
Hotel Category 5	3	75	130	
Other Accom.				

12.3 Distance between the Airport / Railway Station and Hotels

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Hotel Category 1	10 km	

Hotel Category 2	10 km	
Hotel Category 3	12 km	
Hotel Category 4	13 km	
Hotel Category 5	15 km	
Other Accom.		

12.4 Distance between Hotels and Competition Venue

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Hotel Category 1	100 m	
Hotel Category 2	200m	
Hotel Category 3	1km	
Hotel Category 4	2km	
Hotel Category 5	5-7km	
Other Accom.		

12.5 Arrangement for Transportation of Delegations

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels	1				80 Euro
From Hotels to Competition Venues	1				Free
From Hotels to Training Venues	1				Free

12.6 Arrangement for Transportation of Officials

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels	1				Free
From Hotels to Competition Venues	1				Free

13. Publicity and Promotion

What publicity and promotion methods you plan to use:

- Advertisements on Radio
- Advertisements on TV
- Press conferences
- Street Posters and Bans
- Dedicated website/social media
- Other

Present details of the publicity and promotion plan: _____

14. Tickets and Derived Products

- How many tickets you expect to sell during the WC? 5000 _____
- What price of tickets you will apply? 20 GEL _____

15. Press Coverage

Press coverage of the World Championship must be in line with the FIE Press Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Press Handbook? YES NO

16. Television Coverage

TV coverage of the World Championship must be in line with the FIE Television Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Television Handbook? YES NO

16.1 Details of the Television Coverage Plan

- National TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: 10 _____
 - Recorded Broadcast Number of Hours: 15 _____
- Regional TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: 8 _____
 - Recorded Broadcast Number of Hours: 15 _____
 - Other

Present details of the TV Coverage plan: _____

17. Marketing plan

17.1 Details of the Marketing Plan

In our opinion a marketing plan is the advertising strategy that a business will implement to sell its product or service. The marketing plan will help determine who the target market is, how best to reach them, at what price point the product or service should be sold, and how the company will measure its efforts

So, The World Championship like all popular global events, is going to be a great opportunity for us. Millions of eyes and ears will all be in this one place. Use it to sell more and grow awareness.

Podcast advertising is doing it better

Benefits of podcast advertising for global events

We see a lot of brands turn to YouTube for advertising because its huge and popular! So of course the World Championship will trigger many to go there. But there is no way you can get a six-second YouTube ad to achieve anywhere near the same engagement and conversion rates as podcasts.

Add podcasts to our World Championship media plans

Podcasts are a strong medium by themselves but also completely complementary to all digital, social, print, TV, and OOH media. Data shows by adding audio to our media plans, consumers take more notice, have more trust, and are more likely to consider our product.

An example of this comes from Australian Radio Network's Neuro Lab. They found out-of-home and TV messages saw a 35% average increase in memory when paired with media running across audio channels. Why? Human brains are wired to retain audio messages. Our auditory memory lasts longer than visual memory. By creating a podcast ad you become more memorable and elicit stronger emotional responses. A great idea for World Championship marketing is to following the event in real-time. It adds story and relevance, and is less likely to be considered as straight advertising. If your marketing message follows a player, team, results etc. podcast ads are supportive of this. Creatives in programmatic podcast advertising, much like digital, can be instantly switched for immediate change. We can create a variety of ads ahead of time for fast changes or at Next Broadcast Media we have a team of voice talent and producers that can quickly turn around audio ads within hours.

17.2 Date when the complete Marketing Plan will be submitted to the FIE _____

18. Sponsors

18.1 Sponsors Selection

Organising Committee cannot approach or make sponsorship arrangements with any company that is competitor with the major FIE sponsors.

Do you herewith confirm that you will comply with presented criteria for selection of the sponsors? YES NO

Do you herewith confirm that you are committed to implement Requirements that are specified in the FIE Press Handbook and the FIE Handbook of Regulations for WC? YES NO

18.2 Date when the complete List of Sponsors will be submitted to the FIE _____

19. Protocol

The protocol ceremonies must be organised as specified in the FIE Handbook of Regulations for the Organization of Protocol Ceremonies at FIE Competitions.

The FIE Chief of Protocol coordinates with the LOC Protocol Manager to ensure that all elements of FIE protocol are respected.

Do you herewith confirm that Protocol will be organised according to this FIE document? YES NO

20. Medical Service

Medical Service is to be provided in accordance for by the FIE Rules, the FIE Administrative Rules, the FIE Handbooks of Regulations and FIE Medical Handbook.

Do you herewith confirm that you will comply organization of the Medical Service with the listed FIE Documents? YES NO

Medical Service is covering Medical Emergencies, Sports Trauma, General Medical Care and Additional Medical Services (Physiotherapy etc.).

Basic requirements are as follows

- Medical Stations, with locally licenced paramedic or doctor, must be present in competition halls, **MAXIMUM two (2) minutes away from the furthest hall**, and properly marked;
- Adequate ambulance must be present on site or **MAXIMUM at ten (10) minutes' drive distance**;
- Hospital with the emergency ward and facilities required for treatment of the possible injuries and illnesses must be selected and arrangements made for adequate support in case of emergency;

Do you herewith confirm that you will meet Medical Service requirements? YES NO

21. Doping Control

According to the FIE Anti-Doping Rules, Doping Control tests are obligatory at all World Championships.

Testing process must be strictly managed according to the WADA regulations.

Doping Control Office (DCO) must be supplied by the National Anti-Doping Organization (NADO).

Analysis of the samples must be performed by the IOC accredited laboratory. Coordinator of the doping control is the FIE Medical Delegate.

Doping Control station must be allocated as close as possible to the Finals venue, with all required facilities to accommodate limited access, privacy, preparation of the documentation, taking and processing samples.

Sample collection bottles, containers and forms are to be supplied the NADO.

Do you herewith confirm that you will meet Doping Control requirements according to these regulations? YES NO

22. Security

The Organizing Committee has to organise Security and Safety Service in order to provide:

- The health and physical security of all the participants;
- Safety of all the installed equipment;
- Regulation of access to various sites of the competition in line with the applied accreditation;
- No unauthorised access of the pistes and official rooms by the public;
- Good and safe circulation of people;

Also, discreet police service and the presence of a fire service is to be planned.

Do you herewith confirm that you will meet presented Security requirements? YES NO

23. Insurance

The Organising Committee must, at its own costs, institute:

- Liability Insurance policy which will include general liability coverage, as well as a guarantee for non-consecutive intangible damages (pure financial loss).
- All other mandatory insurance, such as:
 - ❖ Fire and fire damage insurance policies for premises necessary to the organisation
 - ❖ Automobile insurance policies (if necessary)
 - ❖ All policies mandated by local legislation.
- Repatriation Assistance coverage for the Fencing family, but without covering the designated officials or referees, the Executive Committee, or FIE personnel.

Do you herewith confirm that you will meet presented Insurance requirements? YES NO

24. Rewards for the Winners

YES NO

Present details of the planned Rewards for the Winners: The winning athletes will be awarded with medals. Negotiations are underway with sponsors to award cash prizes

25. Cultural Programme Plan

YES NO

Present details of the Cultural Plan: _____

26. Environmental Protection Plan

YES **NO**

Present details of the Environmental Protection Plan: Cleanres, hanging signs

TEA

TEAPOT SELECTION "ALTHAUSE" black, green, jasmine, fruit	6.00
TEA "ALTHOUSE" teabag	5.00
TEA "BUETEA" Black, green, Cranberries	4.00

COFFEE

CAPPUCCINO	6.00
AMERICANO	6.00
LATTE	6.00
ESPRESSO	5.00
DOUBLE ESPRESSO	7.00
ORIENTAL COFFEE	5.00
ICED COFFEE	7.00
ICED COFFEE WITH ICE-CREAM	11.00

SOFT DRINKS & JUICES

BORJOMI SPARKLING MINERAL WATER	4.50
BAKURIANI SPRING STILL WATER	4.00
COCA-COLA, FANTA, SPRITE	4.00
LEMONADE "KAZBEGI"	4.00
ENERGY DRINK XL	10.50
HOMEMADE LEMONADE (1 L)	16.00
JUICE SELECTION "SANDORA"	6.00
JUICE SELECTION "CAMPA"	5.00
FRESHLY SQUEEZED JUICE orange, grapefruit, apple, carrot	11.00
DRIVE SAFE (50 ML)	22.00

BEER

BLACK LION IPA (0.5 L)	15.50
BLACK LION APA (0.5 L)	15.50
HEINEKEN (0.33 L)	10.50
ESTRELLA (0.33 L)	12.00
ERDINGER (0.33 L)	14.00
CORONA (0.335 L)	13.00
STELLA ARTOIS (0.33 L)	11.00
EFFES (0.5 L)	9.50
PILSNER URQUELL (0.5 L)	15.50

VERMOUTH

MARTINI EXTRA DRY (100 ML)	14.00
MARTINI (100 ML) Bianco / Rosso	14.00

RUM

CAPTAIN MORGAN (50 ML) White / Black / Spiced Gold	12.00
HAVANA CLUB 3 YEARS OLD (50 ML)	30.00
HAVANA CLUB 7 YEARS OLD (50 ML)	15.00
BACARDI (50 ML) Carta Blanca / Premium Black	13.00

GIN

GORDON'S (50 ML)	12.00
TANQUERAY TEN (50 ML)	25.00
BOMBAY SAPPHIRE (50 ML)	16.00
HENDRICK'S (50 ML)	25.00

TEQUILA

JOSE CUERVO (50 ML)	14.00
OLMECA (50 ML) White / Gold	14.00
DON JULIO REPOSADO (50 ML)	36.00
PATRON SILVER (50 ML)	37.00
DON JULIO BLANCO (50 ML)	34.00

LIQUEUR

BAILEYS (50 ML)	11.00
SHERIDAN'S (50 ML)	17.00
JAGERMEISTER (50 ML)	11.00
DRAMBUIE (50 ML)	14.00

BLENDED WHISKY

JOHNNIE WALKER BLACK LABEL (50 ML)	21.00
JOHNNIE WALKER BLUE LABEL (50 ML)	82.00
CHIVAS REGAL 12 Y/O (50 ML)	24.00
CHIVAS REGAL 18 Y/O (50 ML)	52.00

SINGLE MALT WHISKY

SINGLETON OF DUFFTOWN 12 Y/O (50 ML)	28.00
TALISKER 10 Y/O (50 ML)	38.00
GLENFIDDICH 12 Y/O (50 ML)	29.00
GLENMORANGIE ORIGINAL (50 ML)	29.00
LAPHROAIG 10 Y/O (50 ML)	40.50
MACALLAN 12Y DBL CSK (50 ML)	49.00
MACALLAN 15Y DBL CSK (50 ML)	62.00

IRISH WHISKY

JAMESON (50 ML)	14.00
MONKEY SHOULDER (50 ML)	20.00
BALVENIE DOUBLEWOOD 17 YEARS OLD (50 ML)	77.00
TULLAMORE DEW (50 ML)	14.00
REDBREAST 12 YEARS OLD (50 ML)	39.00
BUSHMILLS (50 ML)	19.00

BOURBON / TENNESSEE

BULLEIT KENTUCKY (50 ML)	23.00
JACK DANIEL'S (50 ML)	18.00
MAKER'S MARK (50 ML)	26.00
JIM BEAM (50 ML)	14.00
FOUR ROSES (50 ML)	15.00

COGNAC

HENNESSY V.S (50 ML)	26.00
HENNESSY V.S.O.P (50 ML)	43.00
HENNESSY X.O (50 ML)	97.00
REMY MARTIN V.S.O.P (50 ML)	41.00
REMY MARTIN X.O (50 ML)	89.00
COURVOISIER V.S.O.P (50 ML)	41.00
COURVOISIER V.S (50 ML)	27.00

GEORGIAN BRANDY

ASKANELI BROTHERS V.S.O.P (50 ML)	16.00
SARAJISHVILI V.S (50 ML)	11.00
SARAJISHVILI V.S.O.P (50 ML)	18.50
SARAJISHVILI X.O (50 ML)	36.00
SARAJISHVILI EXTRA (50 ML)	67.00
RTVELISI BRANDY V.S.O.P (50 ML)	17.00

CHACHA

TELIANI VALLEY CHACHA SILVER (50 ML / 0.5 L)	8.00 / 70.00
TELIANI VALLEY CHACHA GOLD (50 ML / 0.5 L)	9.00 / 80.00
CHACHA ASKANELI BROTHERS GOLD (50 ML / 0.5 L)	8.00 / 70.00
CHACHA ASKANELI BROTHERS PLATINUM (50 ML / 0.5 L)	8.00 / 70.00
CHATEAU MUKHRANI CHACHA (50 ML / 0.7 L)	15.00 / 178.00
GWS-CHACHA OAK (50 ML / 0.7 L)	11.00 / 130.00
RTVELISI CHACHA CLASSIC (50 ML / 0.5 L)	8.00 / 74.00
RTVELISI BARREL AGED CHACHA (50 ML / 0.5 L)	9.00 / 84.00

VODKA

BELVEDERE (0.5 L)	220.00
GREY GOOSE (0.5 L)	220.00
BELUGA (0.5 L)	220.00
ABSOLUT (50 ML / 0.5 L)	9.00 / 82.00
FINLANDIA (50 ML / 0.5 L)	8.00 / 74.00
STOLICHNAYA PREMIUM VODKA (50 ML / 0.5 L)	7.00 / 62.00
DANZKA (0.5 L)	75.00

COLD DISHES

CHEESE SULGUNI	0,125	8,50
CHEESE IMERULI	0,125	7,50
GEORGIAN CHEESE SELECTION	0,225	17,50
KAKHETIAN GUDA CHEESE	0,075	11,50
NADUGHI IN SULGUNI LAYER	0,075	6,00
GEBZHALIA	0,140	11,00
MKHALI PLATTER	0,175	11,50
EGGPLANT WITH WALNUTS	0,125	7,50
PICKLES - HOMEMADE SELECTION	0,250	5,50
ASSORTED VEGETABLES	0,250	8,00
VEGETABLES ASSORTMENT	0,175	5,50
FRIED CHICKEN WITH BLACKBERRY SAUCE	0,325	21,50
BOILED PIGLET	0,100	13,25
BOILED VEAL TONGUE	0,060	9,00
KUCHMACHI WITH WALNUTS	0,115	8,25
COLD CUT MEAT SELECTION	0,200	23,00
FISH SELECTION	0,112	49,50

SALADS

FRESH CUCUMBER AND TOMATO SALAD WITH GURULIAN HAZELNUT DRESSING	0,225	7,00
GEORGIAN SALAD	0,200	6,00
GEORGIAN SALAD WITH WALNUT	0,225	7,00
GREEN SALAD	0,100	7,00
CHICKEN LIVER SALAD	0,200	7,00
GEBZHALIA SALAD	0,225	11,00
BEEF TONGUE SALAD	0,112	8,50
CAESAR SALAD	0,175	10,50
CHICKEN SALAD	0,112	7,50
FRESH AJAPHSANDALI	0,225	8,00

SOUPS

SOUP "KHARCHO"	0,150	7,50
CHICKEN CHIKHIRTMA	0,125	7,00
VEGETABLE SOUP	0,125	6,00
FISH SOUP	0,125	9,75

SEAFOOD

SMOKED SALMON	0,065	22,00
PAN FRIED STURGEON WITH WALNUTS SAUCE	0,085	32,50
BOILED SALMON IN VINAGER	0,125	20,50
CHARCOAL GRILLED SALMON	0,100	24,00
CHARCOAL GRILLED TROUT	0,100	9,00
ROASTED TROUT IN POMEGRANATE SAUCE	0,100	10,50

HOUSE PASTRY

ROYAL KHACHAPURI	0,350	12,00
MENGRELIAN KHACHAPURI	0,300	10,50
IMERETIAN KHACHAPURI	0,275	9,00
LOBIANI	0,275	6,50
SPINACH PIE	0,225	8,00
OSETIAN KHABIDZGINA	0,225	7,50
KUBDARI	0,275	10,50
MCHADI	0,050	1,50
CHVISHTARI	0,125	3,50
GEORGIAN BREAD	0,085	1,50

HOT DISHES

KHINKALI	0,040	1,25
ADJARIAN CHIRBULI - EGGS AND A PECULIAR SOUCE WITH WALNUTS AND TOMATOES	0,200	8,00
FIELD MUSHROOM WITH SULGUNI CHEESE	0,125	9,00
OYSTER MUSHROOM ON A CLAY PAN - KETSI	0,190	7,50
OYSTER MUSHROOM OJAKHURI - POTATOES / ONIONS / GARLIC / HERBS	0,250	8,50
OYSTER MUSHROOM "KHARCHO" WITH ROASTED "GHOMI"	0,250	10,50
ROASTED CHICKEN WITH AJIKA	0,250	21,50
POT-FRIED CHICKEN	0,225	18,00
SHKMERULI - FRIED CHICKEN WITH MILK AND GARLIC SOUCE	0,250	21,50
ROASTED CHICKEN IN WHITE WINE SAUCE	0,350	21,50
CHICKEN LIVER ON A CLAY POT	0,200	7,00
APKHAZURA	0,125	12,50
IMERETIAN KUPATI	0,150	12,00
MEGRELIAN KUPATI	0,100	12,50
PORK "OJAKHURI"	0,325	12,00
VEAL OJAKHURI	0,325	13,00
KALMAKHA MUSHROOM "CHAKAPULI"	0,175	10,50
LAMB "CHAKAPULI"	0,175	17,00
VEAL CHAKAPULI	0,175	15,50
VEAL CHASHUSHULI	0,125	14,00
VEAL RIBS FRIED ON A CLAY POT WITH AJIKA SAUCE	0,150	16,50
KHARCHO WITH WALNUTS	0,175	19,00
DOLMA IN VINE LEAVES	0,125	9,00
SLOWCOOKED RED BEANS IN CLAY POT WITH PICKLES	0,250	7,50
BEEF TONGUE IN WHITE WINE SAUCE	0,125	11,00
LAMB "CHAKHRAKULI " WITH TOMATO	0,175	18,00
VEAL TUSHKHAPATI - SLOWCOOKED VEAL STUFFED WITH FRESH HERBS AND GARLIC	0,200	32,00
MEGRELIAN KUCHMACHI ON A CLAY POT	0,150	10,00

CHARCOAL GRILLED

CHICKEN SHASHLYK	0,100	7,50
PORK SHASHLYK	0,125	9,25
VEAL SHASHLYK	0,100	13,00
MIXED KEBAB	0,125	8,00
VEAL KEBAB	0,125	9,50
STURGEON SHASHLIK	0,075	30,00

GARNISH

FRIED POTATOES	0,200	4,25
HOMEMADE POTATOES WITH ONIONS	0,225	4,25
GRILLED VEGETABLES	0,150	6,50
SVANETIAN TASHMIJABI	0,100	8,00
CHINCHKOLIA AS WELL CHINCHOLIA FROM SAMEGRELO	0,175	5,50
ELARJI	0,150	6,00
GHOMI	0,125	2,50

SAUCES

BAZHE - WALNUT SAUCE	0,075	4,50
MEGRELIAN AJIKA	0,050	2,75
TKEMALI -WILD PLUM SAUCE	0,050	1,50
TOMATO SOUCE	0,050	1,50
NASHARABI	0,025	1,50

DESSERT

TRADITIONAL GEORGIAN SWEETS	0,150	9,50
SEASONAL FRUITS	0,850	14,00
SINORI - ADJARIAN WALNUT DESSERT	0,125	8,50
CHURCHKHELA	1,000	3,25
ROASTED GEORGIAN NUT	0,100	9,75
ICE-CREAM - VANILLA/CHOCOLATE	0,090	4,00
HONEY	0,100	3,00
HOMEMADE MARMELAD	0,100	3,00
CAKE OF THE DAY	1,000	7,00



Letter of commitment
(On letterhead of the NF)

Letter of Commitment

The national federation of GEORGIA

hereby bidding to the organisation of the World Championships of FIE

- 1) Hereby confirms that it has full knowledge of all its obligations and financial obligations to organise an FIE World Championships
- 2) Hereby confirms that it is committed:
 - a) to respect and implement the FIE Statutes, including articles 1.2.4 and 1.2.5, the FIE Ethics and Safeguarding codes, the FIE rules, the FIE Administrative Rules, the FIE handbook of regulations, FIE Protocol handbook and any FIE rule in force.
 - b) to respect Its financial obligations
- 3) confirms that it has received from its national authorities a written agreement guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.

Date, place
07.09.2023

Signature, stamp







BID QUESTIONNAIRE

FOR ORGANISATION

OF THE JUNIOR AND CADET

FENCING WORLD CHAMPIONSHIPS

IMPORTANT INFORMATION FOR BIDDING FEDERATIONS

- ❖ The FIE assigns the organisation of the World Championships to the National Federation of the host city. This federation will create a World Championships Organising Committee, which, coordinating at all times with the National Federation, will, from its inception, communicate directly with the FIE, from whom it receives its instructions.
- ❖ The Organising Committee must comply with the Rules, Statutes, Administrative Rules and the Handbook of Regulations of the FIE from its inception up until its dissolution.
- ❖ The FIE retains the right of final say on all questions pertaining to the World Championships.
- ❖ The bid must be sent by the national federation and reach the FIE Head Office **three (3) years before** the date of organization of the World Championships, before the Congress. On this occasion the candidates will be announced.
- ❖ The complete file of candidature must reach the FIE Head Office before the 1st of September.
- ❖ The candidate federation will have to make a commitment, in front of the Congress, to respect the FIE Handbooks of regulations and its financial obligations. A signed protocol between the FIE and the organizing federation will state its perfect knowledge of its obligation
- ❖ The bid procedure has to take place according to the FIE statutes
- ❖ The Organising Federation must provide a written agreement from the Ministry of Foreign Affairs guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.
- ❖ As specified on the relevant articles of the questionnaire it is obligatory to present plans and dimensions of all the competition venues attached to this document.

Do you herewith accept the presented FIE bidding rules, procedure and specified special requirements? YES NO

QUESTIONNAIRE

1. Name of the Bidding Federation

Brazilian Fencing Confederation

2. Bidding Event (tick the corresponding square)

- Junior and Cadet World Championship

3. Place and dates of the event

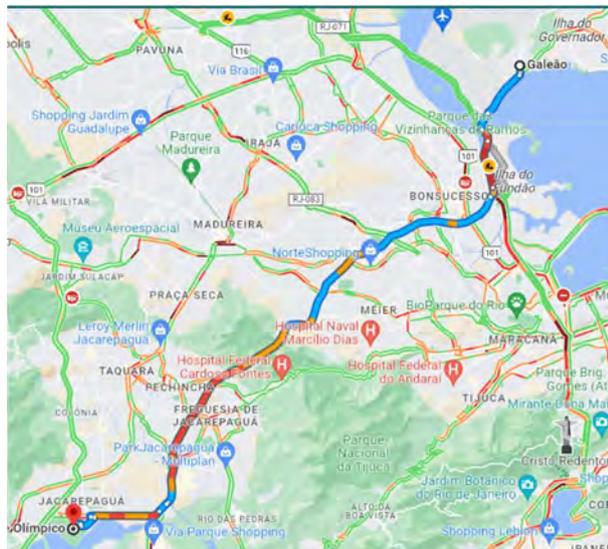
Place City / Town: Rio de Janeiro

Dates: From April 03rd To April 12th, 2026

4. Presentation of the City/Town

- Present map with marked position of competition venues, hotels, airport, train station etc.

MAP



- City/Town details (Population, surface, climate, height etc.)
Rio de Janeiro is one of the 27 federative units of Brazil. The estimated population in the municipality alone was 6,775,561 in 2021. It represents the second largest GDP in the country and the 30th largest in the world. Its coastline is 197 kilometers long and includes more than one hundred islands occupying 37 km². It has a total area of 1 200.329 km², with 6 775 561 inhabitants. Semi humid tropical climate, varying from 22 to 28°C in April, beginning of autumn
- Present the major fencing competitions or other sports tournaments already organized in this city/town
2016 Olympic Games / Test Event 2016 / Women Epée World Cup 2010 – 2011 – 2015 – 2017 / Team World Championship 2016 / Epée Grand Prix 2016 / Pan American Games 2007

5. Composition of the Organising Committee**5.1 Organizing Committee Management**

Title	Surname	Name	Contact Details
President	Machado	Ricardo	+55 51 98421-9695
Vice President	Schneider	Arno	+55 21 98040-1001
Secretary General	To be defined		
Treasurer	To be defined		

5.2 Organising Committee Important Portfolios

Portfolio	Surname	Name	Contact Details
Administration	To be defined		
Invitation of Participants	To be defined		
Invitation of Officials	To be defined		
Immigration and Visas	To be defined		
Entries and Accreditations	To be defined		
Technical Organization	To be defined		
Venue Renting	To be defined		
Telecommunications	To be defined		
IT Support	To be defined		
Safety and Security	To be defined		
Accommodation	To be defined		
Catering and Refreshments	To be defined		
Transportation	To be defined		
Technical Support	To be defined		
Maintenance	To be defined		
Publicity and Promotion	To be defined		
Press and Media Relations	To be defined		
Relations with Officials	To be defined		
Call Room Services	To be defined		
Equipment Control	To be defined		
Medical Service	To be defined		
Protocol	To be defined		
Sound System	To be defined		

6. Organising Committee Contact Details

Physical Address: Rua da Assembleia, 10 room 2012 – Centro –
 Rio de Janeiro/RJ – Postal address: 20011-901
 Tel.: +55 21 3289-0568
 E-mail: contato@cbesgrima.org.br
 Url: [http:// www.cbesgrima.org.br](http://www.cbesgrima.org.br)
 Mobile Phone: +55021098040-1001

7. Financing

The following is detailed Budget of the event, with specified sources of the Income and estimated Expenditures:

7.1 Income

Description	Amount (Currency)
Public Subventions	
• National	U\$ 200.000
• Regional	U\$ 50.000
• Local	U\$ 50.000
• Others	U\$ 200.000
Business Sponsors and Partners	U\$ 200.000
Private Sponsors and Donors	U\$ 50.000
Official providers	
Miscellaneous Sales	
• Tickets	0,00
• Rent of Stands	U\$ 10.000
• By-products	0,00
• Catering and Refreshments	U\$ 10.000
• TV Rights	U\$ 20.000
Other	
Total	U\$ 790.000

7.2 Expenditures

Description	Amount (Currency)
• Accommodation	USD 138.000,00
• Accreditation	USD 1.000,00
• Administrators	U\$ 0,00
• Air conditioning	U\$ 0,00
• Anti-doping service	U\$ 0,00
• Ceremonies and receptions	USD 3.000,00
• Cleaning	USD 10.000,00
• Computers, telephone, fax	USD 20.000,00
• Decoration	USD 9.000,00
• Electricity and water	U\$ 0,00
• Equipment	USD 3.600,00
• FIE guests, officials and VIP	USD 43.000,00
• Hostesses, Interpreters, Drivers etc....	USD 2.000,00
• Information/Public relations/Promotion:	USD 3.000,00
• Insurance	USD 5.000,00
• Medical service	USD 7.500,00
• Organising Committee	USD 42.600,00
• Officials	USD 42.000,00
• Other Expenses	USD 30.000,00
• Pistes and equipment specific to fencing	USD 10.000,00
• Promotion and Publicity	USD 5.000,00
• Referees	USD 81.500,00

• Results system	USD 1.500,00
• Security	USD 10.000,00
• Settings	USD 1.500,00
• Sound system, lights	USD 10.000,00
• Technicians	USD 3.000,00
• Transportation	USD 10.000,00
• Venues	USD 10.000,00
• Volunteers	USD 5.200,00
• Wireless	USD 3.000,00
Total	USD 510.400,00

8. Official Support Documents from the National and/or Local Authorities

Can you provide Official Support Documents from the National and/or Local Authorities (including visa guarantee letter)? YES NO

If YES, these documents are to be listed and attached to this document.

Authority	Document
Brazilian Olympic Committee	letter of support for the competition
Municipal Sports and Leisure Secretariat	letter of support for the competition
Brazilian Fencing Confederation	Letter of Commitment
Visit Rio Convention Bureau	letter of support for the competition

9. Event Program

Detailed Program of the event will be submitted to the FIE Executive committee for approval.

Typical program of the Junior and Cadet World Championship is as follows:

DAY 1 - Friday		
Junior Women's Sabre	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Junior Men's Sabre	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
DAY 2 - Saturday		
Cadet Women's Sabre	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Cadet Men's Sabre	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
DAY 3 - Sunday		
Junior Women's Sabre Team	DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Junior Men's Sabre Team	DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
DAY 4 - Monday		
Junior Women's Foil	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Junior Men's Foil	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Opening Ceremony		Arena Carioca 1
DAY 5 - Tuesday		
Cadet Women's Foil	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Cadet Men's Foil	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
DAY 6 - Wednesday		
Junior Women's Foil Team	DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Junior Men's Foil Team	DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2

FIE Bid Questionnaire for Junior and cadet World Championships

DAY 7 – Thursday		
Junior Women's Epee	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Junior Men's Epee	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
DAY 8 – Friday		
Cadet Women's Epee	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Cadet Men's Epee	Pools - DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
DAY 9 - Saturday		
Junior Women's Epee Team	DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Junior Men's Epee Team	DE 64 - Final	Arena Carioca 1 e 2
Closing Ceremony		Arena Carioca 1

Do you herewith confirm that you will implement the presented Typical Program of the Junior and Cadet World Championship?

YES **NO**

10. Venue for the Competition

Name of the Venue: Arena Carioca 1 and Arena Carioca 2

Address of the Venue: Avenida Embaixador Abelardo Buenos, s/nº - Barra da Tijuca/RJ

Number of the Available Halls: 2

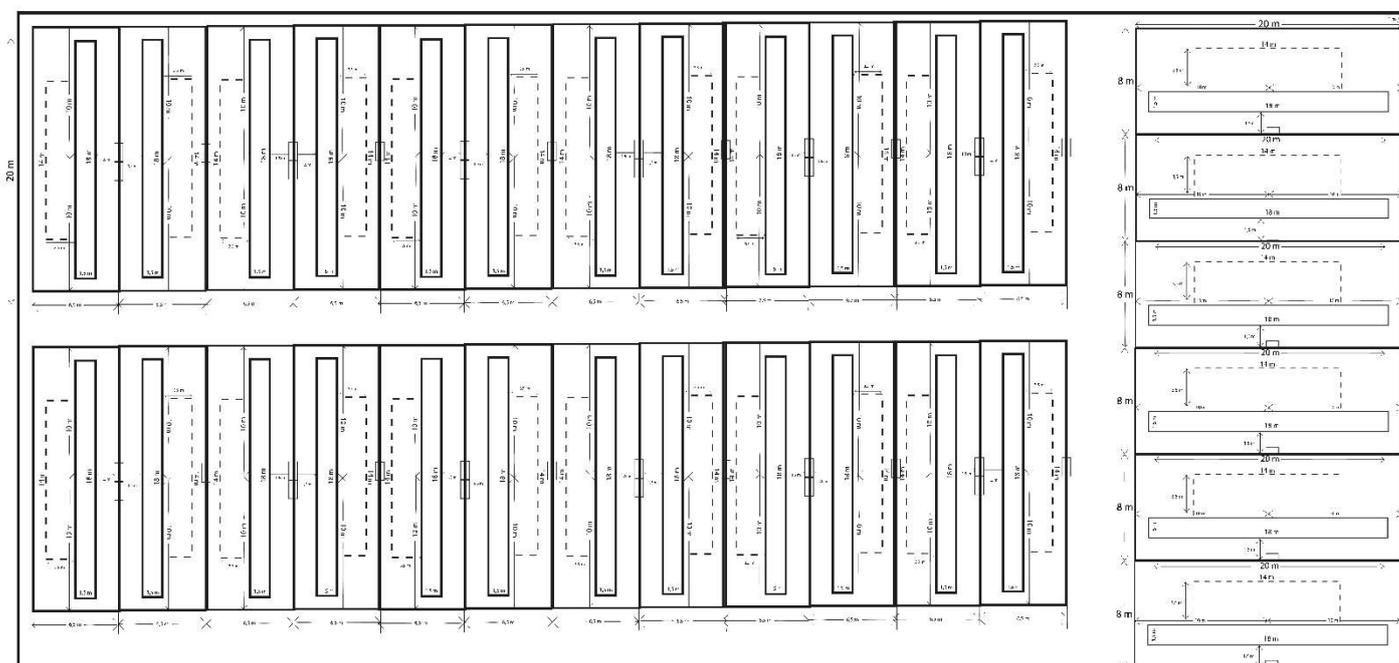
Number of Halls to be Used: 2

10.1 Allocation of the Selected Halls:

10.1.1 Preliminary Phase Halls

- Number of Preliminary Phase Halls: 1
- Dimensions of each Hall: Arena Carioca 2 – 100m x 50m
- Number of Pistes at each Hall: 30
- Total Number of Pistes: 30
- Average Width of the Refereeing Zone: 3,5m² – 5m²

DRAWINGS OF THE PRELIMINARY PHASE HALLS



10.1.2 Hall for the Direct Elimination

- Dimensions of the Hall: 60m x 40m
- Eight (8) Coloured Pistes in different colours **YES** **NO**
- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of refereeing zone **YES** **NO**

10.1.3 Hall for the Finals – Single Piste

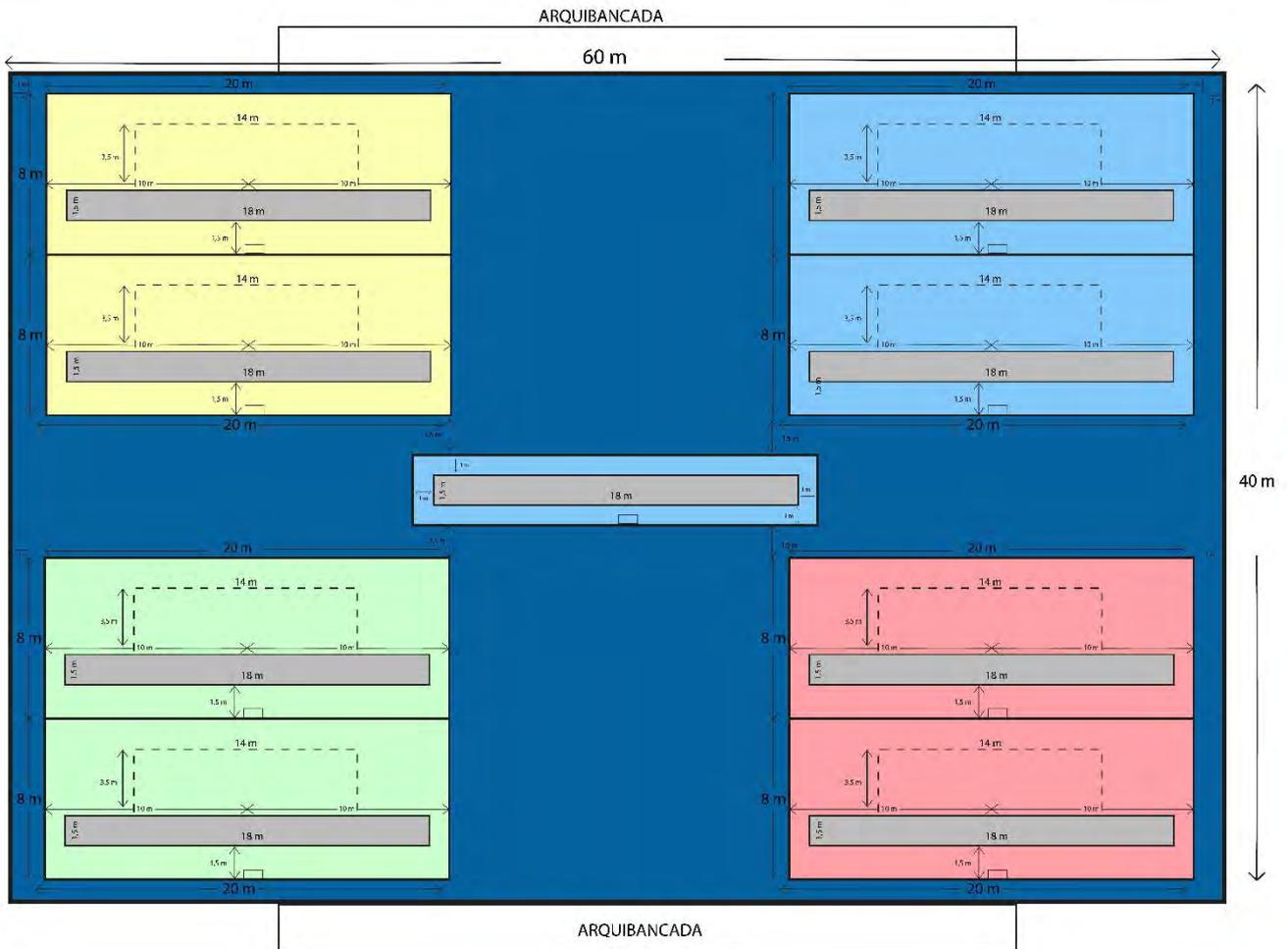
- Blue carpet on the entire square four (8) Coloured Pistes around podium (Final piste) **YES** **NO**
- Dimensions of the Hall: 60m x 40m
- One (1) Piste 1.5m wide, 18m Lng **YES** **NO**
- Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste **YES** **NO**
- Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste **YES** **NO**
- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0m minimum) **YES** **NO**
- Wireless Microphone for the Referees **YES** **NO**

10.1.4 Hall for the Direct Elimination and Finals with Single Piste and four (8) Coloured Pistes.

- Blue carpet on the entire square four (8) Coloured Pistes and around podium (Final piste) **YES** **NO**
- Dimensions of the Hall: 60m x 40m
- Four (8) Coloured Pistes in different colours **YES** **NO**
- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- One (1) Final Piste 1.5m wide, 18m Long **YES** **NO**
- Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste **YES** **NO**
- Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste **YES** **NO**
- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0 m minimum) **YES** **NO**
- Wireless Microphone for the Referees **YES** **NO**

DRAWINGS OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION AND FINALS

FIE Bid Questionnaire for Junior and cadet World Championships



10.1.5 Training Halls

YES NO

- Number of Training Halls: 2
- Dimensions of the Halls: 22m x 8m each one
- Total Number of Pistes: 8
- Total Number of Team boxes 80
- Team box dimensions (for National team) 3mx4m

10.1.6 Warm-up Halls

YES NO

- Number of Warm-up Halls: 2
-

10.2 Capacity of Spectators per Each Hall

Preliminary Phase Halls: 200
 Hall for the Direct Elimination: 3.500
 Hall for the Finals: 3.500

10.3 Rest rooms for the Athletes

YES NO

- Number of Rest Rooms for Athletes: 1
- Dimensions of Rest Rooms: 10m x 20m

10.4 Rooms for Control of Weapons and Equipment

- Size of the selected room 400m² (Minimum 150m².)
- Room must be operational and open 72 hours before the beginning of the first event. Is that realisable? **YES** **NO**

10.5 Office of Directoire Technique

- Size of the selected room 200 m² (Recommended 150-200m².)
- Internet access and ADSL/Fiber Optic Line **YES** **NO**
- Six (6) Tables of 2m length **YES** **NO**
- Two (2) Computers for administration **YES** **NO**
- Two (2) Computers with Printers **YES** **NO**
- Reserve set of equipment (computers, printers, cartridges etc.) **YES** **NO**
- One (1) High-performance Photocopier **YES** **NO**
- Telephone Line and Telephone **YES** **NO**
- Two (2) Wireless Microphones **YES** **NO**
- Notice Board **YES** **NO**

10.6 Other rooms and halls (tick the existing)

- FIE Offices Size: 40m²
- President's office Size: 40m²
- Secretary General/Treasurer's office Size: 40m²
- FIE Meetings Room Size: 200m²
- OC Room Size: 200m²
- Referees Room (min 150m²) Size: 200m²
- Doping Control Station Size: 40m²
- Accreditation Room (min 100m²) Size: 200m²
- Information Centre Size: 200m²
- Press Centre (equipped) Size: 200m²
- Conference Room Size: 200m²
- FIE Stands (DYFG, Clean sport, Safe sport, others) Size: 40m²
- Fencing equipment suppliers Size: 200m²
- Other Size: 0

10.7 Specification and Description of the Equipment available in Each Room

- For the offices rooms: Tables, chairs, multifunction printer, computers, electrical infrastructure, Wi-Fi, office supplies
- For the Conference room: auditorium seating, table of authorities, projection screen, electrical infrastructure, Wi-Fi, office supplies, wireless microphones
- For the Doping Control Station: room with bathroom, multifunction printer, cooler with ice/refrigerator, table and chairs
- For the Fencing equipment suppliers: an area will be set up for stands from the main suppliers of fencing material.

10.8 Catering Facilities at the Venue

- Number of Restaurants 1
- Number of Snacks (Sandwiches and fast Food Service) 5
- Number of Drinks Sale Services 8
- Number of Tuck Shops 5

10.9 Food and Refreshment Prices (Attach Price Lists)

since in Brazil the prices of meals fluctuate according to the season, which is more natural, we can't define them in advance. We project the price of a complete meal, including protein, carbohydrates and fiber, is currently around 15 euros. However, we are negotiating with various suppliers, seeking to expand options that meet the dietary preferences of different cultures. In addition, there are a number of restaurants around the competition site

10.10 Staff in the Venue

- Professionals Number: 50
- Volunteers Number: 60

11. Material and Equipment

- a) Name of the supplier of fencing material and equipment for Weapon Control: Absolut / All Star
- b) List of equipment for weapon control: to be defined
- c) Name of the supplier of fencing material and equipment: for fencing halls Absolut / All Star
- d) Name of apparatus and reels (supplier/model): Favero / All Star
- e) Name of supplier of fencing pistes: Absolut / All Star
- f) Name of software for the management of the competitions: Ophardt / Fencing Time
- g) Name of the person in charge of computers in the OC: 6
Number of computers for the management of the competitions: 6
- h) Name of the person in charge of computers in the OC: to be defined

12. Accommodation and Transportation

12.1 Available International Travel Options

- Airplane Name of the Airport: Antonio Carlos Jobim International Airport / Santos Dumont National Airport
- Train Name of the Station _____
- Other Details: _____

12.2 Category, Number and Prices of the Officially Selected Hotels

Venue	Number of Hotels	Price P/P Single Room	Price P/P Double Room	Price P/P Breakfast
5-4 stars	1	100 euros	120 euros	included

4 stars	2	90 euros	110 euros	included
3-4 stars	3	80 euros	110 euros	included
3-4 stars	1	80 euros	110 euros	included

12.3 Distance between the Airport / Railway Station and Hotels

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
5-4 stars	15 km	1h20m
4 stars	15 km	1h20m
4 stars	15 km	1h20m
3-4 stars	15 km	1h20m
3-4 stars	15 km	1h20m
3-4 stars	15 km	1h20m
3-4 stars	15 km	1h20m

12.4 Distance between Hotels and Competition Venue

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Hotel Category 1	2,5 km	8 minutes
Hotel Category 2	3 km	8 minutes
Hotel Category 3	2,5 km	8 minutes
Hotel Category 4	3 km	8 minutes
Hotel Category 5	2,4 km	8 minutes

12.5 Arrangement for Transportation of Delegations

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels	5		5		under negotiation
From Hotels to Competition Venues	4		4		under negotiation
From Hotels to Training Venues	4				under negotiation

12.6 Arrangement for Transportation of Officials

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels			8		under negotiation
From Hotels to Competition Venues			8		under negotiation

13. Publicity and Promotion

What publicity and promotion methods you plan to use:

- Advertisements on Radio
- Advertisements on TV

- Press conferences
- Street Posters and Bans
- Dedicated website/social media
- Other

Present details of the publicity and promotion plan:

- 5 adds of 15-second on radio stations 3 months before the competition.
- 5 adds of 15-second ads on local radio stations 1 month before the competition.
- Publicizing the event through a notice to federations, clubs, coaches, athletes and the general public
- Publication on the website and social networks - Facebook, Instagram, Twitter, Threads
- Campaign (ads) on social networks - Facebook and Instagram targeted at the target audience.
- Ads focusing on registration and an invitation to the event
- Broadcast of the competition on CBE's YouTube channel (CBEsgrima TV)

14. Tickets and Derived Products

- How many tickets you expect to sell during the WC? 15.000
- What price of tickets you will apply? 0

15. Press Coverage

Press coverage of the World Championship must be in line with the FIE Press Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Press Handbook? YES NO

16. Television Coverage

TV coverage of the World Championship must be in line with the FIE Television Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Television Handbook? YES NO

16.1 Details of the Television Coverage Plan

- National TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: under negotiation
 - Recorded Broadcast Number of Hours: under negotiation
- Regional TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: under negotiation
 - Recorded Broadcast Number of Hours: under negotiation
 - Other

Present details of the TV Coverage plan: CBE is negotiating with broadcasters about the possibility of broadcasting on a closed sports channel

17. Marketing plan

17.1 Details of the Marketing Plan

Announcement of calendar event

- a. Letter to federations, clubs, coaches, athletes and the general public
- b. Publication on the website

2) Publicizing an event by call for entries

- a. Letter to federations, clubs, coaches, athletes and the general public
- b. Publication on the website
- c. Publication on social networks - Facebook, Instagram, Twitter, Threads
- d. Campaign (ads) on social networks - Facebook and Instagram targeted to the target audience
 - i. Ads focused on making registrations
 - ii. Ads inviting people to the event

3) Publicizing the competition

- a. Posts on social networks - Facebook and Instagram
 - i. Pre-event: informs venue, times
 - ii. During the event: informs about the start of the event, photo galleries, reels,
 - iii. Post-event: post results and reels with competition highlights
 - iv. Broadcast of the competition on CBE's YouTube channel (CBEsgrima TV)

17.2 Date when the complete Marketing Plan will be submitted to the FIE: June 2025

18. Sponsors

18.1 Sponsors Selection

Organising Committee cannot approach or make sponsorship arrangements with any company that is competitor with the major FIE sponsors.

Do you herewith confirm that you will comply with presented criteria for selection of the sponsors? YES NO

Do you herewith confirm that you are committed to implement Requirements that are specified in the FIE Press Handbook and the FIE Handbook of Regulations for WC? YES NO

18.2 Date when the complete List of Sponsors will be submitted to the FIE: December 2025

19. Protocol

The protocol ceremonies must be organised as specified in the FIE Handbook of Regulations for the Organization of Protocol Ceremonies at FIE Competitions.

The FIE Chief of Protocol coordinates with the LOC Protocol Manager to ensure that all elements of FIE protocol are respected.

Do you herewith confirm that Protocol will be organised according to this FIE document? YES NO

20. Medical Service

Medical Service is to be provided in accordance for by the FIE Rules, the FIE Administrative Rules, the FIE Handbooks of Regulations and FIE Medical Handbook.

Do you herewith confirm that you will comply organization of the Medical Service with the listed FIE Documents? YES NO

Medical Service is covering Medical Emergencies, Sports Trauma, General Medical Care and Additional Medical Services (Physiotherapy etc.).

Basic requirements are as follows

- Medical Stations, with locally licenced paramedic or doctor, must be present in competition halls, **MAXIMUM two (2) minutes away from the furthest hall**, and properly marked;
- Adequate ambulance must be present on site or **MAXIMUM at ten (10) minutes' drive distance**;
- Hospital with the emergency ward and facilities required for treatment of the possible injuries and illnesses must be selected and arrangements made for adequate support in case of emergency;

Do you herewith confirm that you will meet Medical Service requirements? YES NO

21. Doping Control

According to the FIE Anti-Doping Rules, Doping Control tests are obligatory at all World Championships.

Testing process must be strictly managed according to the WADA regulations.

Doping Control Office (DCO) must be supplied by the National Anti-Doping Organization (NADO).

Analysis of the samples must be performed by the IOC accredited laboratory. Coordinator of the doping control is the FIE Medical Delegate.

Doping Control station must be allocated as close as possible to the Finals venue, with all required facilities to accommodate limited access, privacy, preparation of the documentation, taking and processing samples.

Sample collection bottles, containers and forms are to be supplied the NADO.

Do you herewith confirm that you will meet Doping Control requirements according to these regulations? YES NO

22. Security

The Organizing Committee has to organise Security and Safety Service in order to provide:

- The health and physical security of all the participants.
- Safety of all the installed equipment.
- Regulation of access to various sites of the competition in line with the applied accreditation.
- No unauthorised access of the pistes and official rooms by the public.
- Good and safe circulation of people;

Also, discreet police service and the presence of a fire service is to be planned.

Do you herewith confirm that you will meet presented Security requirements?

YES **NO**

23. Insurance

The Organising Committee must, at its own costs, institute:

- Liability Insurance policy which will include general liability coverage, as well as a guarantee for non-consecutive intangible damages (pure financial loss).
- All other mandatory insurance, such as:
 - ❖ Fire and fire damage insurance policies for premises necessary to the organisation
 - ❖ Automobile insurance policies (if necessary)
 - ❖ All policies mandated by local legislation.
- Repatriation Assistance coverage for the Fencing family, but without covering the designated officials or referees, the Executive Committee, or FIE personnel.

Do you herewith confirm that you will meet presented Insurance requirements?

YES **NO**

24. Rewards for the Winners

YES **NO**

Present details of the planned Rewards for the Winners: We are negotiating with a company that makes Brazilian-themed slippers.

25. Cultural Programme Plan

YES **NO**

Present details of the Cultural Plan: Tours of cultural sports centers such as the Maracanã and São Januário stadiums will be planned, as well as a tour of the beaches of Rio de Janeiro

26. Environmental Protection Plan

YES **NO**

Present details of the Environmental Protection Plan:

- The Olympic Park, where the World Championship will be held, has been designed with environmental protection in mind, with recycling actions, environmental development and protection of its surroundings.
- Digital bulletin formats will be used during the competition, avoiding the use of paper.
- a reduced fleet of vehicles will be used to provide efficient transportation, while avoiding unnecessary vehicles on the streets
- The hotels chosen are just a few kilometers from the training and competition venues, which generates less vehicle traffic



To
International Fencing Federation

STATEMENT

The **BRAZIL OLYMPIC COMMITTEE** (COB) declares that the Brazilian Fencing Confederation (CBE), one of our affiliates, has the exclusive rights to rule, promote and develop any activities related to this sport within national territory, organizing and participating in events and official competitions, besides representing Brazil internationally.

Therefore, we are certain that CBE is well-qualified to apply for the holding of World Fencing Championship Junior and Cadet 2026, to be held from April 10 to 19 April.

Rio de Janeiro, September 1st, 2023.

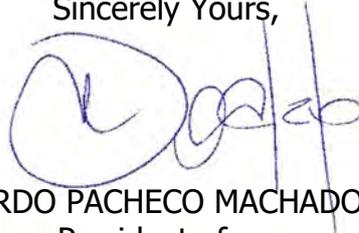
Paulo Wanderley Teixeira
President

VISA FACILITIES STATEMENT

The Brazilian Fencing Confederation declares that it will grant facilities for acquiring an entry visa to Brazil for participants registered and called for the 2026 Junior and Cadet World Championships, to be held in the city of Rio de Janeiro, from April 10 to 19, 2026.

Rio de Janeiro September, 11th, 2023

Sincerely Yours,



RICARDO PACHECO MACHADO
President of
Brazilian Fencing Confederation



Rio de Janeiro, 01 de Setembro de 2023.

Ilmo.

Dr. Ricardo Pacheco Machado

Presidente da Confederação Brasileira de Esgrima

Ref.: Mundial Cadete Juvenil de Esgrima 2026

Prezado Dr. Ricardo Pacheco Machado,

Foi com grande satisfação que tomamos conhecimento de que a Confederação Brasileira de Esgrima está considerando a possibilidade de realizar o **Mundial Cadete Juvenil de Esgrima 2026** na cidade do Rio de Janeiro. O Visit Rio Convention Bureau, representando toda a indústria turística da nossa cidade, se sentirá extremamente honrado caso a cidade seja escolhida para sediar o evento.

O Rio de Janeiro é uma cidade cosmopolita com quase de 7 milhões de habitantes. Seu Aeroporto Internacional, porta de entrada do Brasil para os principais países do mundo, opera com 22 companhias aéreas de todo o mundo e possui voos diretos para as principais capitais brasileiras. Além disso, conta com uma vasta rede hoteleira com aproximadamente 42.500 mil quartos, de diversas categorias.

Objetivando atender ao número cada vez maior de eventos esportivos, o Rio oferece inúmeras possibilidades de equipamentos do legado olímpico, incluindo o Parque Olímpico da Barra da Tijuca que possui arenas esportivas permanentes. A cidade oferece também segurança especial para congressos e eventos que estejam sendo realizados na cidade. O Visit Rio trabalha em parceria com o Centro de Operações Rio (COR) e o Batalhão de Policiamento em Áreas Turísticas (BPTUR), além das Secretarias de Turismo, municipal e estadual, dentre outros órgãos públicos.

Com serviços qualificados, profissionais experientes e toda infraestrutura adequada e necessária, o Rio de Janeiro é um destino ideal para a realização de eventos, onde os visitantes também poderão desfrutar da exuberante beleza natural e arquitetônica, importantes patrimônios culturais, diversidade culinária ímpar, além da hospitalidade única dos cariocas.

O Visit Rio Convention Bureau desde já oferece seu apoio institucional para que este evento se realize em nossa cidade e que seja um grande sucesso.

Atenciosamente,



Carlos Werneck

Presidente Executivo

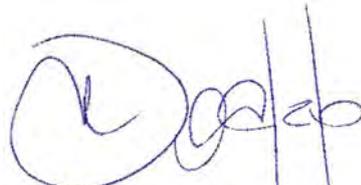
LETTER OF COMMITMENT

The national federation of Brasil

- 1) Hereby confirms that it has full knowledge of all its obligations and financial obligations to organize an FIE World Championships
- 2) Hereby confirms that it is committed:
 - a) to respect and implement the FIE Statutes, including articles 1.2.4 and 1.2.5, the FIE Ethics and Safeguarding codes, the FIE rules, the FIE Administrative Rules, the FIE handbook of regulations, FIE Protocol handbook and any FIE rule in force.
 - b) to respect Its financial obligations
- 3) Confirms that it has received from its national authorities a written agreement guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE

Rio de Janeiro September, 11th, 2023

Sincerely Yours,



RICARDO PACHECO MACHADO
President of
Brazilian Fencing Confederation





BID QUESTIONNAIRE

FOR ORGANISATION

OF THE JUNIOR AND CADET

FENCING WORLD CHAMPIONSHIPS

2023

IMPORTANT INFORMATION FOR BIDDING FEDERATIONS

- ❖ The FIE assigns the organisation of the World Championships to the National Federation of the host city. This federation will create a World Championships Organising Committee, which, coordinating at all times with the National Federation, will, from its inception, communicate directly with the FIE, from whom it receives its instructions.
- ❖ FIE World Championships and other official FIE events are only assigned to National Member Federations who ensure free access to competitors and officials and whose Organizing Committees commit to send invitations to all the Federations having the right to take part, and who do everything in their power to obtain the visas needed.
- ❖ The Organising Committee must comply with all the FIE Rules, Statutes, Administrative Rules and the Handbook of Regulations of the FIE from its inception up until its dissolution. The member Federation which applies as a candidate to organise congresses, official competitions, or any other FIE international events will document that the organizer will use all means to enable all the member Federations to take part in those events, without any discrimination whatever.
- ❖ The FIE retains the right of final say on all questions pertaining to the World Championships.
- ❖ The bid must be sent by the national federation and reach the FIE Head Office **three (3) years before** the date of organization of the World Championships, before the Congress. On this occasion the candidates will be announced.
- ❖ The complete file of candidature must reach the FIE Head Office before the 1st of September.
- ❖ The candidate federation will have to make a commitment, in front of the Congress, to respect the FIE Handbooks of regulations and its financial obligations. A signed protocol between the FIE and the organizing federation will state its perfect knowledge of its obligation
- ❖ The bid procedure has to take place according to the FIE statutes
- ❖ The Organising Federation must provide a written agreement from the Ministry of Foreign Affairs guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.
- ❖ As specified on the relevant articles of the questionnaire it is obligatory to present plans and dimensions of all the competition venues attached to this document.

Do you herewith accept the presented FIE bidding rules, procedure and specified special requirements? YES NO

QUESTIONNAIRE

1. **Name of the Bidding Federation**

FENCING FEDERATION OF UZBEKISTAN

2. **Bidding Event (tick the corresponding square)**

- Junior and Cadet World Championship

3. **Place and dates of the event**

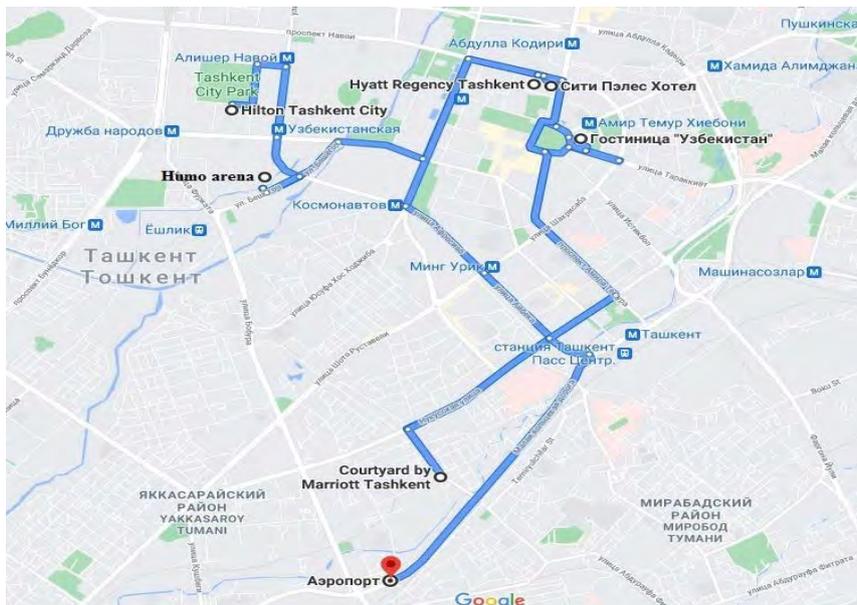
Place City / Town: TASHKENT

Dates: From 01/04 To 10/ 04 Year 2026

4. **Presentation of the City/Town**

- Present map with marked position of competition venues, hotels, airport, train station etc.

MAP



- City/Town details (Population, surface, climate, height etc.)
- City/Town details (Population, surface, climate, height etc.)
Multi-faceted and fascinating Uzbekistan. It is situated in the very heart of Asia, at the intersection of trade routes of the legendary Great Silk Road.

The population of the Republic of Uzbekistan is more than 32 million people; the majority are Uzbeks (80%). There are about 100 Nations and nationalities.



Tashkent is the capital of Uzbekistan and is a metropolis. The history of Tashkent totals more than 2500 years.

Geographic coordinates – 41 ° 18'00 "N 69 ° 16'00" E

Territory – 334.8 km²

Population – more than 2 500 million

Altitude – 475 m

Tashkent, is the large economic, political, scientific and cultural center of Central Asia. The city is set out as a grid of straight, wide streets and avenues, interspersed with many green areas (parks, squares, and gardens) and fountains.

The climate is extremely continental. The average January temperature is +3 +10 °C, in July from +35°C. Autumn in Uzbekistan is as warm as spring. The average annual rainfall does not exceed 200-300 mm.



Flying is the most convenient way to get to Tashkent from other countries. The city is served by several international airlines, such as Aeroflot, Air Astana, Asiana Airlines, China Southern Airlines, Korean Airlines, Nordwind Airlines, Somon Air, and Turkish Airlines. The national airline, Uzbekistan Airways, offers regular flights to many European, Asian, and North American cities including Bangkok, Beijing, Delhi, Frankfurt, Istanbul, Kuala Lumpur, London, New York, Paris, Seoul, and Tel Aviv. It also flies to many CIS countries, as well as within Uzbekistan.

Although most international visitors arrive by air, Tashkent can also be reached by train from Russia or Kazakhstan. Trains are mainly used for travel within Uzbekistan, with regular trains between Tashkent and Samarkand, Bukhara, Urgench, Nukus, and other cities.

- Present the major fencing competitions or other sports tournaments already organized in this city/town

- In 2015 in Tashkent city was successfully organized Juniors & Cadets Fencing World Championship. From 2018 every year have been organizing Junior Sabre World Cup, Epee Satellite, Foil Satellite. Successfully organized in 2022, 2023 Junior and Cadets Asian Fencing Championships. In 2022 organized Juniors World Cups for foil and epee.

5. Composition of the Organising Committee

5.1 Organizing Committee Management

Title	Surname	Name	Contact Details
President	Abdusamadov	Makhsud	
Vice President			
Secretary General	Saidova	Gulnora	998977470430
Treasurer	Ablakulova	Nigora	998909807861

5.2 Organising Committee Important Portfolios

Portfolio	Surname	Name	Contact Details
Administration	Saidova	Gulnora	+998977470430
Invitation of Participants	Sharipov	Khalil	+998974331498
Invitation of Officials	Boybekova	Ozoda	+998909320265
Immigration and Visas	Rakhimova	Natalya	+998973426880
Entries and Accreditations	Sokolova	Nadejda	+998935309511
Technical Organization	Buriev	Ortik	+998946573493
Venue Renting	Zorkiov	Khayot	+998998988104
Telecommunications	Merzlyakov	Nikolay	998909306240
IT Support	Merzlyakov	Aleksandr	998909731511
Safety and Security	Zorkiov	Khayot	+998998988104
Accommodation	Silchenko	Vadim	998977470630
Catering and Refreshments	Zorkiov	Khayot	+998998988104
Transportation	Silchenko	Vadim	998977470630
Technical Support	Nugumanov	Donier	998911908131
Maintenance	Khodjimetov	Aziz	998935698240
Publicity and Promotion	Yakubova	Muborak	+998909187024
Press and Media Relations	Yakubova	Muborak	+998909187024
Relations with Officials	Saidova	Gulnora	+998977470430
Call Room Services	Usmonova	Zaynab	998911908131
Equipment Control	Nugumanov	Donier	998911908131
Medical Service	Musaev	Mamur	+998977730243
Protocol	Mamedova	Liya	998974040924
Sound System	Khodjimetov	Aziz	998935698240

6. Organising Committee Contact Details

Physical Address: Islam Karimov 98 A, Tashkent, Uzbekistan

Postal address: Islam Karimov 98 A, Tashkent, Uzbekistan

Tel.: +99871 241 18 55 Fax: .: +99871 241 18 55

E-mail: uzb.fencing@gmail.com

Mobile Phone: +998977470430

7. **Financing**

The following is detailed Budget of the event, with specified sources of the Income and estimated Expenditures:

7.1 Income

Description	Amount (USD)
Public Subventions	
• National	650 000 USD
• Regional	70 000 USD
• Local	20 000 USD
• Others	70 000 USD
Business Sponsors and Partners	270 000 USD
Private Sponsors and Donors	345 000 USD
Official providers	13 000 USD
Miscellaneous Sales	
• Tickets	
• Rent of Stands	
• By-products	
• Catering and Refreshments	
• TV Rights	
Other	
Total	1 438 000 \$

7.2 Expenditures

Description	Amount (USD)
• Accommodation (referees , technical directors,officials with full meals – 68 persons)	110 000 \$
• Accreditation	3 000 \$
• Administrators	10 000 \$
• Air conditioning	5 000 \$
• Anti-doping service	20 000 \$
• Ceremonies and receptions	55 000 \$
• Cleaning	3 000 \$
• Computering, telephone, fax	10 000 \$

• Decoration	35 000 \$
• Electricity and water	3 500 \$
• Equipment (carpet, changing cabins for each county, barriers and other)	70 000 \$
• FIE guests, officials and VIP	25 000 \$
• Hostesses, Interpreters, Drivers etc....	4 500 \$
• Information/Public relations/Promotion:	5 200 \$
• Insurance	10 000 \$
• Medical service	3 000 \$
• Organising Committee	15 000 \$
• Officials (salary of technical directorate 28 persons.)	80 000 \$
• Other Expenses	65 800 \$
• Pistes and equipment specific to fencing (30 completes)	150 000 \$
• Promotion and Publicity	4 500 \$
• Referees (Salary 46 pers., transport from/to home – 38 persons)	125 617 \$
• Results system	6 000 \$
• Security	5 000 \$
• Settings	10 000 \$
• Sound system, lights	85 000 \$
• Technicians	3 500 \$
• Transportation (flight tickets (technical directorate, referees - 68 persons), local transport during event)	245 000 \$
• Venues Renting Sport complex "Humo"	220 000 \$
• Volunteers	5 000 \$
• Wireless	1 500 \$
Total	1 425 917 \$

8. Official Support Documents from the National and/or Local Authorities

Can you provide Official Support Documents from the National and/or Local Authorities (including visa guarantee letter)? YES NO

If YES, these documents are to be listed and attached to this document.

Authority	Document
Ministry of Youth Policy and sport of Uzbekistan	Letter supporting

9. Event Program

Detailed Program of the event will be submitted to the FIE Executive committee for approval.

Typical program of the Junior and Cadet World Championship is as follows:

DAY 1 - Friday		
Junior Women's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 2 - Saturday		
Cadet Women's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Cadet Men's Sabre	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 3 - Sunday		
Junior Women's Sabre Team	DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Sabre Team	DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 4 - Monday		
Junior Women's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Opening Ceremony		HALLS _____
DAY 5 - Tuesday		
Cadet Women's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Cadet Men's Foil	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 6 - Wednesday		
Junior Women's Foil Team	DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Foil Team	DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 7 - Thursday		
Junior Women's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 8 - Friday		
Cadet Women's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
Cadet Men's Epee	Pools - DE 64 - Final	HALLS _____
DAY 9 - Saturday		
Junior Women's Epee Team	DE 64 - Final	HALLS _____
Junior Men's Epee Team	DE 64 - Final	HALLS _____
Closing Ceremony		HALL _____

Do you herewith confirm that you will implement the presented Typical Program of the Junior and Cadet World Championship?

YES NO

10. Venue for the Competition

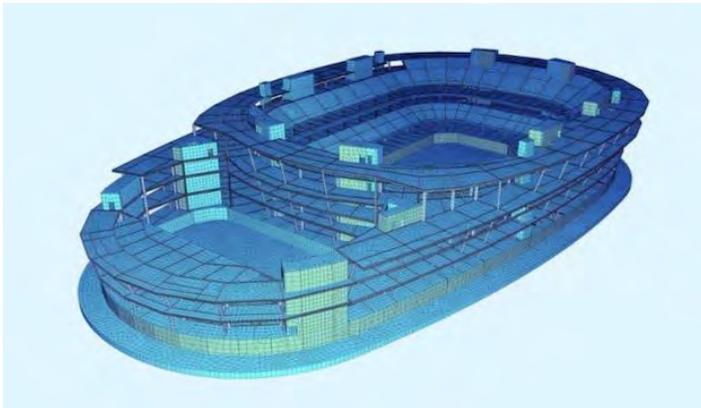
Name of the Venue: Universal Sport Complex "HUMO ARENA"

<https://humoarena.com/>

Address of the Venue: Afrosiab – Besh-Egoch strs,

Number of the Available Halls: Main Hall- Field size: 30mx60 m (could be transformation to 28x60 and 26x60). There is Second Hall 30x 60 m. and third hall 25 x 50m

Number of Halls to be Used: Could be used three Halls



10.1 Allocation of the Selected Halls:

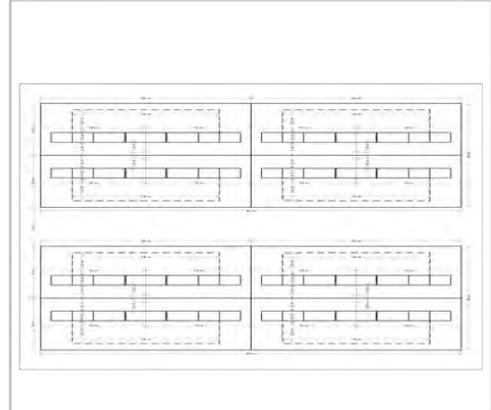
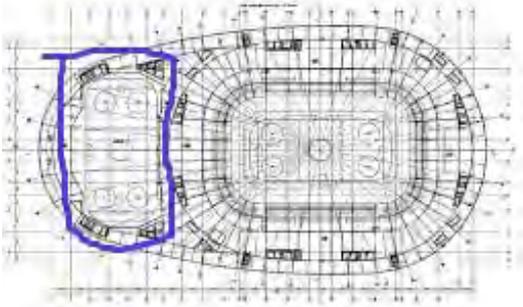
10.1.1 Preliminary Phase Halls

- Number of Preliminary Phase Halls: 2 Halls
- Dimensions of each Hall: Hall 2 30 m x 60 m, Hall 3 - 25m x 50m.
- For preliminary competitions – 30m x 60m. 25 x 50 m
- Number of Pistes at each Hall: Hall 1 - 5 pistes, Second (preliminary) Hall 2 - 16 pistes, Hall 3- 8 pistes
- Total Number of Pistes: 30 pistes
- Average Width of the Refereeing Zone: in Main Hall from 3, 5 m according FIE handbook
Second Hall for preliminary competitions 3,5 m.

DRAWINGS OF THE PRELIMINARY PHASE HALLS

Hall № 2

Hall № 3



10.1.2 Hall for the Direct Elimination

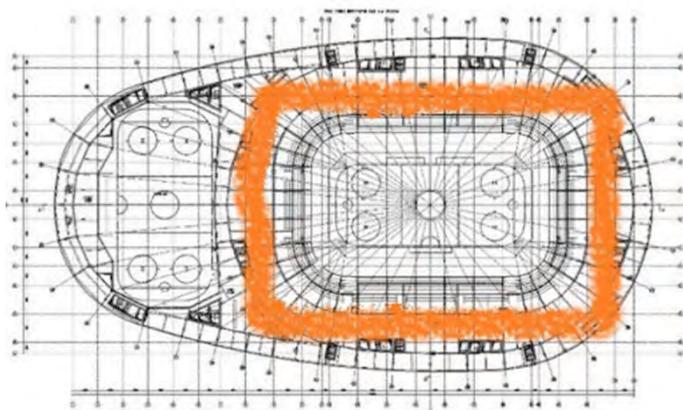
- Dimensions of the Hall: 28 mx60m
- Four (4) Coloured Pistes in different colours **YES** **NO**
- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of refereeing zone **YES** **NO**

DRAWING OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION

10.1.3 Hall for the Finals – Single Piste

YES **NO**

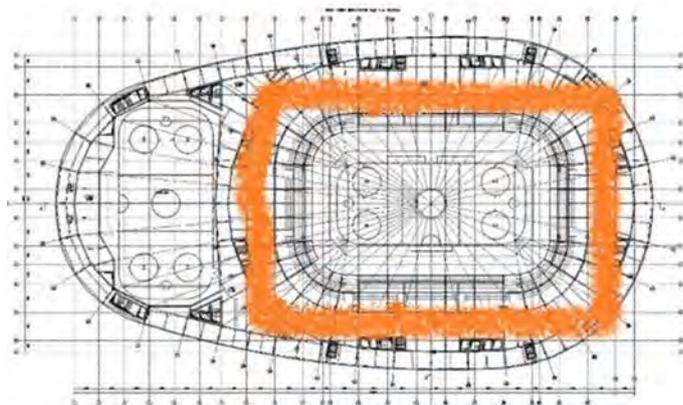
- Blue carpet on the entire square four (4) Coloured Pistes around podium



- (Final piste) **YES** **NO**
- One (1) Piste 1.5m to 2m wide, 18m Lng **YES** **NO**
- Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste **YES** **NO**
- Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste **YES** **NO**

- Wireless System (optional) **YES** **NO**
- Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
- Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0m minimum) **YES** **NO**
- Wireless Microphone for the Referees **YES** **NO**

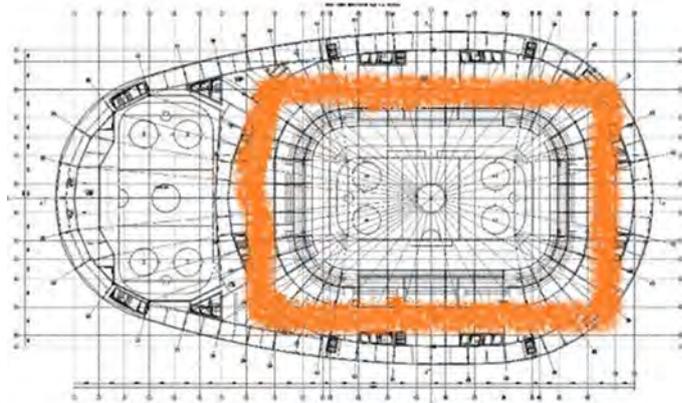
DRAWING OF THE HALL FOR FINALS



10.1.4 Hall for the Direct Elimination and Finals with Single Piste and four (4) Coloured Pistes.

- YES** **NO**
- Blue carpet on the entire square four (4) Coloured Pistes and around podium (Final piste) **YES** **NO**
 - Dimensions of the Hall: _____
 - Four (4) Coloured Pistes in different colours **YES** **NO**
 - Wireless System (optional) **YES** **NO**
 - Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
 - Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
 - One (1) Final Piste 1.5m to 2m wide, 18m Long **YES** **NO**
 - Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste **YES** **NO**
 - Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste **YES** **NO**
 - Wireless System (optional) **YES** **NO**
 - Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone **YES** **NO**
 - Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0 m minimum) **YES** **NO**
 - Wireless Microphone for the Referees **YES** **NO**

DRAWINGS OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION AND FINALS



10.1.5 Training Halls

YES **NO**

- Number of Training Halls: 1
- Total Number of Pistes: 10
- Total Number of Team boxes according confirmation of the participants - from 100 boxes
- Team box dimensions (for National team) 3mx4m according confirmation of the teams

10.1.6 Warm-up Halls

YES **NO**

- Number of Warm-up Halls: 2

10.2 Capacity of Spectators per Each Hall

Preliminary Phase Halls: Yes – 300 seats
 Hall for the Direct Elimination: Yes – 300 seats
 Hall for the Finals: Yes – 14 000 seats

10.3 Rest rooms for the Athletes

YES **NO**

- Number of Rest Rooms for Athletes: 8
- Dimensions of Rest Rooms: min 8x10m

10.4 Rooms for Control of Weapons and Equipment

- Size of the selected room _160 m2 -
- 4 control stations will be installed in each call room of at least 120m²
- Room must be operational and open 72 hours before the beginning of the first event. Is that realisable? **YES** **NO**

Weapon control will take place in three stages during the competition, to comply with the FIE Rules as follows (article o.28):

- general weapon control before the competition.
- verification during the pools and preliminary rounds of direct elimination.
- further verification before each bout of the table of 64 and of the final.

10.5 Office of Directoire Technique

- Size of the selected room 200 m² (Recommended 150-200m²)
- Internet access and ADSL/Fiber Optic Line **YES** **NO**
- Six (6) Tables of 2m length **YES** **NO**
- Two (2) Computers for administration **YES** **NO**
- Two (2) Computers with Printers **YES** **NO**
- Reserve set of equipment (computers, printers, cartridges etc.) **YES** **NO**
- One (1) High-performance Photocopier **YES** **NO**
- Telephone Line and Telephone **YES** **NO**
- Two (2) Wireless Microphones **YES** **NO**
- Notice Board **YES** **NO**

10.6 Other rooms and halls (tick the existing)

- x FIE Offices Size: 60m2
- President's office Size: 60m2
- Secretary General/Treasurer's office Size: 40m2
- FIE Meetings Room Size: 70m2
- OC Room Size: 50m2
- Referees Room (min 150m2) Size: 150m2
- Doping Control Station Size: 50m2
- Accreditation Room (min 100m2) Size: 140m2
- Information Centre Size: 70m2
- Press Centre (equipped) Size: 70m2
- Conference Room Size: 100m2
- FIE Stands (DYFG, Clean sport, Safe sport, others) Size: 70m2
- Fencing equipment suppliers Size: 60m2
- Other Size: 100m2
-

10.7 Specification and Description of the Equipment available in Each Room

- Computers, tables,
- printers,
- photocopier,
- telephone with international line,
- fax
- chairs,
- sofas,
- stationery,

- high-speed internet
- scanner
- 1 filing cabinet that can be locked with a key
- In each of these rooms, a selection of refreshments including water, tea and coffee will be provided every day.
- These rooms will be lockable by key

10.8 Catering Facilities at the Venue

Number of Restaurants- two

Number of Snacks (Sandwiches and fast Food Service)- 4

Number of Drinks Sale Services 4

Number of Tuck Shops 4

10.9 Food and Refreshment Prices (Attach Price Lists)

Attached example

10.10 Staff in the Venue

- Professionals Number: 25
- Volunteers Number: 160

11. Material and Equipment

a) Name of the supplier of fencing material and equipment for Weapon Control:
UHLMANN

b) List of equipment for weapon control:
TBOX COMPETITION
The TBOX COMPETITION

is a precision measuring device that can test weapons, cables , cable reels, vests, mask bibs, installation cables

TBOX 2GO

The TBOX 2GO is a small testing device that allows everyone to test weapons, cables, cable reels, metal vests and pistes easily

.
TESTER FOR METAL VESTS FIE 500G, ELECTRIC
GAUGES WITH CASE
TEST WEIGHT UNIVERSAL, 750G

consists of two parts: 500 g and 250 g
TEST BOARD FOR WEAPONS, WITH ACCESSORIES

checking of length, guard diameters, depth of guards and flexibility of blades, complete with accessories

Canon i-SENSYS MF264dw Printer (3-in-1 MFP) (Laser)

Notebook Acer Aspire 3 A315-34-C59F (NX.HE3ER.003)

Tables

Chairs

c) Name of the supplier of fencing material and equipment: for fencing halls

ALL STAR Company or Absolute Company

d) Name of apparatus and reels (supplier/model):

ALL STAR or FAVERO COMPANIES - Model FA 07, Reels – 900 1-C

e) Name of supplier of fencing pistes:

All star Company or Absolute Company

f) Name of software for the management of the competitions:

Fencing time life

g) Name of the person in charge of computers in the OC:

Merzlyakov Aleksanrd

h) Number of computers for the management of the competitions: 40

12. Accommodation and Transportation

12.1 Available International Travel Options

- Airplane Name of the Airport Islam Karimov International Airport
- Train Name of the Station Tashkent main train station
- Other Details: _____

12.2 Category, Number and Prices of the Officially Selected Hotels

Venue	Number of Hotels	Price P/P Single standard Room with breakfast	Price P/P Double standard Room with breakfast
Hotel Category 1	3	From 160\$	From 105\$
Hotel Category 2	4	From 120 \$	From 80\$
Hotel Category 3	4	From 65\$	From 50\$

12.3 Distance between the Airport / Railway Station and Hotels

Venue	Distance (km)	Timing (hrs) in depends of the traffics
Hotel Category 1	From 8 km	From 12 min

Hotel Category 2	From 5 km	From 9 min
Hotel Category 3	From 6 km	From 10 min

12.4 Distance between Hotels and Competition Venue

Venue	Distance (km)	Timing (hrs) in depend of the traffics
Hotel Category 1	From 1 km	From 5 min
Hotel Category 2	From 5 km	From 8 min
Hotel Category 3	From 5 km	From 8 min

12.5 Arrangement for Transportation of Delegations

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels	yes	yes			20\$ per person
From Hotels to Competition Venues			yes		
From Hotels to Training Venues			yes		

12.6 Arrangement for Transportation of Officials

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels		yes		cars	20\$ per person
From Hotels to Competition Venues		yes		cars	

13. Publicity and Promotion

What publicity and promotion methods you plan to use:

- Advertisements on Radio
- Advertisements on TV
- Press conferences
- Street Posters and Bans
- Dedicated website/social media
- Other

Present details of the publicity and promotion plan:

1. Creation of promotional videos about the Fencing JC World Championship
2. Holding regularly Press Conferences about fencing and World Championship
3. Participation in TV programs
4. Participation and advertising on Radio for the preparation and organization of the Fencing JC World Championship
5. Promotion in social networks of commercials about the Fencing JC World Cup.

14. Tickets and Derived Products

- How many tickets you expect to sell during the WC? free
- What price of tickets you will apply? free

15. Press Coverage

Press coverage of the World Championship must be in line with the FIE Press Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Press Handbook? YES NO

16. Television Coverage

TV coverage of the World Championship must be in line with the FIE Television Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Television Handbook? YES NO

16.1 Details of the Television Coverage Plan

- National TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: Will available our according request
 - Recorded Broadcast Number of Hours: will available according our request
- Regional TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: Will available our according request
 - Recorded Broadcast Number of Hours: Will available our according request
 - Other

Present details of the TV Coverage plan:

PREPARATIONS

- OC to organize a visit of the venue with the representative of the Host Broadcaster and the FIE's Director of Television Production for discussion according approving and organizations matters.

- Constructions in the venue for responsible for providing certain facilities at the FIE Championships to enable the respective Host Broadcaster to fulfill its responsibilities.

Organization Commentary Positions (Television and Radio)

-the equipment for 3 commentators (2 in case of radio)

-Sufficient electricity outlet points

-Connection to a normal telephone and internet

-A data information system (CIS – commentator information system),

-TV Monitor

-Will organized the number of commentary positions at least three (3) months before the Championship.

- Organization camera platforms/positions that will be agreed upon by the HB and FIE's Director of Television Broadcast

- Organization Interview Areas. OC will provide locations for pre and post event unilateral interviews, that will be planned at the same time as the camera platforms, and will be agreed upon by the HB and the FIE as well.

- Organization Lighting, will organize a minimum of 1400 Lux in all areas where competitions take place.

- Will provide sufficient electric power, including emergency back-up sources, to ensure the full and effective operation of all lighting and broadcasting equipment.

- According rules, the International Feed will begin 60 minutes before, and continue until at least 5 minutes after the conclusion of the Championship's programme. The beginning and the end of the broadcast is to be finalized by the FIE, the OC and the HB.

After the opening animation 15 second long shots are required for television stations being able to join the live broadcast.

- All broadcasted events will be recorded by the Host Broadcaster in HD quality and on DVD.

17. Marketing plan

17.1 Details of the Marketing Plan

Organize and established financial support on short-term and long-term actions to drive revenue and participation in organization preparation of Fencing JC World Championship with:

- Government
- Sponsorship
- Donors
- via media exposure and social media impact goals at all levels
- Explore opportunities to partner with national and/or regional organizations to expand reach of support of Fencing World Championship.
- Achieve IT goals to enhance additional promotion of the event
- Horough work internal and external analysis reviewing Objectives, Audience, Brand to maximise potential and the appeal to sponsors, build the interest to the Fencing World Championship.

17.2 Date when the complete Marketing Plan will be submitted to the FIE

Marketing plan will provide to FIE till January 2023.

18. Sponsors

18.1 Sponsors Selection

Organising Committee cannot approach or make sponsorship arrangements with any company that is competitor with the major FIE sponsors.

Do you herewith confirm that you will comply with presented criteria for selection of the sponsors? YES NO

Do you herewith confirm that you are committed to implement Requirements that are specified in the FIE Press Handbook and the FIE Handbook of Regulations for WC? YES NO

18.2 Date when the complete List of Sponsors will be submitted to the FIE till end of December 2023

19. Protocol

The protocol ceremonies must be organised as specified in the FIE Handbook of Regulations for the Organization of Protocol Ceremonies at FIE Competitions.

The FIE Chief of Protocol coordinates with the LOC Protocol Manager to ensure that all elements of FIE protocol are respected.

Do you herewith confirm that Protocol will be organised according to this FIE document? YES NO

20. Medical Service

Medical Service is to be provided in accordance for by the FIE Rules, the FIE Administrative Rules, the FIE Handbooks of Regulations and FIE Medical Handbook.

Do you herewith confirm that you will comply organization of the Medical Service with the listed FIE Documents? YES NO

Medical Service is covering Medical Emergencies, Sports Trauma, General Medical Care and Additional Medical Services (Physiotherapy etc.).

Basic requirements are as follows

- Medical Stations, with locally licenced paramedic or doctor, must be present in competition halls, **MAXIMUM two (2) minutes away from the furthest hall**, and properly marked;
- Adequate ambulance must be present on site or **MAXIMUM at ten (10) minutes' drive distance**;
- Hospital with the emergency ward and facilities required for treatment of the possible injuries and illnesses must be selected and arrangements made for adequate support in case of emergency;

Do you herewith confirm that you will meet Medical Service requirements? YES NO

21. Doping Control

According to the FIE Anti-Doping Rules, Doping Control tests are obligatory at all World Championships.

Testing process must be strictly managed according to the WADA regulations.

Doping Control Office (DCO) must be supplied by the National Anti-Doping Organization (NADO).

Analysis of the samples must be performed by the IOC accredited laboratory. Coordinator of the doping control is the FIE Medical Delegate.

Doping Control station must be allocated as close as possible to the Finals venue, with all required facilities to accommodate limited access, privacy, preparation of the documentation, taking and processing samples.

Sample collection bottles, containers and forms are to be supplied the NADO.

Do you herewith confirm that you will meet Doping Control requirements according to these regulations? YES NO

22. Security

The Organizing Committee has to organise Security and Safety Service in order to provide:

- The health and physical security of all the participants;
- Safety of all the installed equipment;
- Regulation of access to various sites of the competition in line with the applied accreditation;
- No unauthorised access of the pistes and official rooms by the public;
- Good and safe circulation of people;

Also, discreet police service and the presence of a fire service is to be planned.

Do you herewith confirm that you will meet presented Security requirements? YES NO

23. Insurance

The Organising Committee must, at its own costs, institute:

- Liability Insurance policy which will include general liability coverage, as well as a guarantee for non-consecutive intangible damages (pure financial loss).
- All other mandatory insurance, such as:
 - ❖ Fire and fire damage insurance policies for premises necessary to the organisation
 - ❖ Automobile insurance policies (if necessary)
 - ❖ All policies mandated by local legislation.
- Repatriation Assistance coverage for the Fencing family, but without covering the designated officials or referees, the Executive Committee, or FIE personnel.

Do you herewith confirm that you will meet presented Insurance requirements? YES NO

24. Rewards for the Winners

YES NO

Present details of the planned Rewards for the Winners:

The Rewarding ceremony will be organize according FIE rules. Will be awarded medals, diplomas and national presents .

25. Cultural Programme Plan

YES NO

Present details of the Cultural Plan: To all participants will offered culture plan as sign seeing tour around Tashkent or trips to main world famous cities as Samarkand, Bukhara.

26. Environmental Protection Plan

YES NO

Present details of the Environmental Protection Plan: _____

- Promote and further develop fencing which are compatible with nature and the environment;
- The work or activity is conducted in a manner that conforms to the environmental policy;
- Producing the promotion information boards Environmental Protection before and during event ;
- Systematically informing and educating people practising fencing about the possibilities for fencing activities without
- affecting nature or the environment

Letter of commitment

Letter of Commitment

The national federation of Uzbekistan

hereby bidding to the organization of the World Championships of Junior and Cadet 2026

- 1) Hereby confirms that it has full knowledge of all its obligations and financial obligations to organise an FIE World Championships
- 2) Hereby confirms that it is committed:
 - a) to respect and implement the FIE Statutes, including articles 1.2.4 and 1.2.5, the FIE Ethics and Safeguarding codes, the FIE rules, the FIE Administrative Rules, the FIE handbook of regulations, FIE Protocol handbook and any FIE rule in force.
 - b) to respect Its financial obligations
- 3) confirms that it has received from its national authorities a written agreement guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.

15.09.2023



Signature, stamp



O‘ZBEKISTON RESPUBLIKASI YOSHLAR SIYOSATI VA SPORT VAZIRLIGI
MINISTRY OF YOUTH POLICY AND SPORTS OF THE REPUBLIC OF UZBEKISTAN
100017, Toshkent shahar, A.Qodiriy ko‘chasi, 2-uy, tel.: (998 71) 239-24-21, (998 71) 239-24-22
veb-sayt: www.minsport.uz, e-mail: info@minsport.uz, e-xat: sport@exat.uz

Toshkent shahri

18«10»2023 yil.

03-01/03/14/14-01/6179-son

O'zbekiston qilichbozlik federatsiyasiga

O'zbekiston Respublikasi Prezidentining "O'zbekiston Respublikasi da jismoniy tarbiya va sportni yanada takomillash tirish va ommalash tirish chora-tadbirlari to'g'risida" 2023 yil 28 yanvardagi PF-5924-son Farmoni bilan "O'zbekiston Respublikasi Yoshlar siyosati va sport Vazirligi 2028 yilgacha rivojlantirish konsepsiyasining maqsadli ko'rsatkichlari" tasdiqlangan. Ushbu Farmonga muvofiq 2026 yil da O'zbekiston dajami 35 ta Osiyo, Jahon chempionati, Osiyo va Jahon Kubogi nufuzli xalqaro sport musobaqalari nio'tkazish belgilangan. Mazkur ko'rsatkichlarga erishish maqsadida, Yoshlar siyosati va sport vazirligi 2026 yilda qilichbozlik bo'yicha yoshlar o'rtasida jahon chempionatini O'zbekistonda o'tkazilishini qo'llab quvvatlaydi.

Вазир ўринбосари

Ш.Махмудов

To the Fencing Federation of Uzbekistan

Decree of the President of the Republic of Uzbekistan "On measures to further improve and popularize physical culture and sports in the Republic of Uzbekistan" dated January 28, 2023 No PF-5924 approved "Targets of the Concept of Development of Physical Culture and Sports of the Republic of Uzbekistan until 2028."

In accordance with this Decree, in 2026, Uzbekistan is planning to host a total of 35 prestigious international sports competitions, including the Asian, World Championships, Asian and World Cups.

In order to achieve these results, the Ministry of Youth Policy and Sport of Republic of Uzbekistan supports the organization of the Juniors and Cadets World Fencing Championship in 2026 in Uzbekistan.

Deputy Minister

Sh. Mahmudov



BID QUESTIONNAIRE

FOR ORGANISATION

OF THE 2026 SENIOR FENCING WORLD CHAMPIONSHIPS

**By Hong Kong Fencing Association
May 2023**

IMPORTANT INFORMATION FOR BIDDING FEDERATIONS

- ❖ The FIE assigns the organisation of the World Championships to the National Federation of the host city. This federation will create a World Championships Organising Committee, which, coordinating at all times with the National Federation, will, from its inception, communicate directly with the FIE, from whom it receives its instructions.
- ❖ The Organising Committee must comply with the Rules, Statutes, Administrative Rules and the Handbook of Regulations of the FIE from its inception up until its dissolution.
- ❖ The FIE retains the right of final say on all questions pertaining to the World Championships.
- ❖ The bid must be sent by the national federation and reach the FIE Head Office **three (3) years before** the date of organization of the World Championships, before the Congress. On this occasion the candidates will be announced.
- ❖ The complete file of candidature must reach the FIE Head Office before the 1st of September.
- ❖ The candidate federation will have to make a commitment, in front of the Congress, to respect the FIE Handbooks of regulations and its financial obligations. A signed protocol between the FIE and the organizing federation will state its perfect knowledge of its obligation
- ❖ The bid procedure has to take place according to the FIE statutes
- ❖ The Organising Federation must provide a written agreement from the Ministry of Foreign Affairs guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.
- ❖ As specified on the relevant articles of the questionnaire it is obligatory to present plans and dimensions of all the competition venues attached to this document.

Do you herewith accept the presented FIE bidding rules, procedure and specified special requirements? YES NO

QUESTIONNAIRE

1. **Name of the Bidding Federation**

Hong Kong Fencing Association

2. **Bidding Event (tick the corresponding square)**

- Senior World Championship

3. **Place and dates of the event**

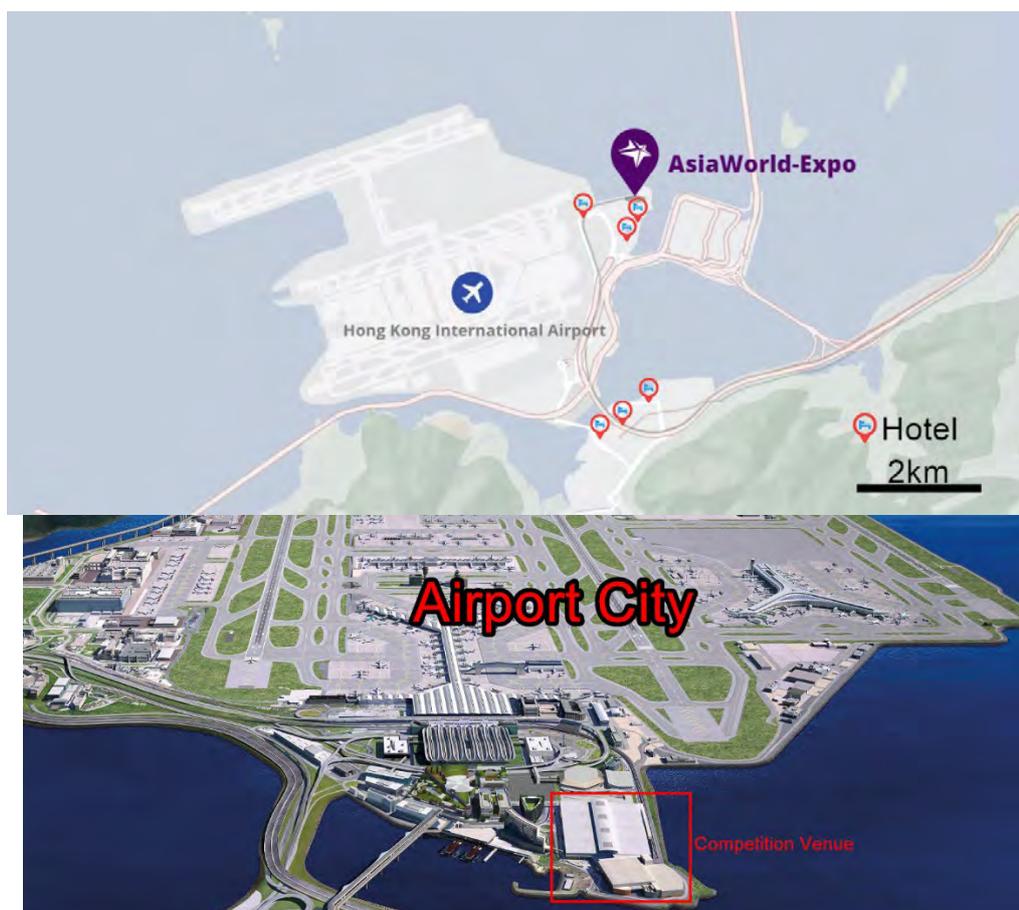
Place City / Town: Hong Kong, China

Dates: From 20 July To 30 July Year 2026 (TBC)

4. **Presentation of the City/Town**

- Present map with marked position of competition venues, hotels, airport, train station etc.

MAP



- City/Town details (Population, surface, climate, height etc.)

Hong Kong is a seaside city with a total land area of 1,114.35 square kilometres located at the south-eastern tip of China. The population was approximately 7.41 million.

Hong Kong has a subtropical climate. May to August are hot and humid with occasional showers and thunderstorms, particularly during the mornings. Afternoon temperatures often exceed 31 Degree C whereas at night, temperatures generally remain around 26 Degree C with high humidity. There is usually a fine dry spell in July which may possibly last for one to two weeks, or for even longer in some years.

- Present the major fencing competitions or other sports tournaments already organized in this city/town
2008 Beijing Olympic Games (Equestrian event)
2009 East Asian Games
Hong Kong Rugby Sevens
FIVB Volleyball Nations League Hong Kong
UCI Track Cycling Nations Cup, Hong Kong
Standard Chartered Marathon Hong Kong
2017 Asian Fencing Championships

5. Composition of the Organising Committee

5.1 Organizing Committee Management

Title	Surname	Name	Contact Details
Chairman	Yeung	Wing Sun A.N.W.	wally@hkfa.org.hk
Secretary General	Tsui	Man Sum Vincent	vincent@hkfa.org.hk
Treasurer	Cheung	Ting Pong	barry@hkfa.org.hk

5.2 Organising Committee Important Portfolios

Portfolio	Surname	Name	Contact Details
Administration	Ko	Hin Hei	heiko@hkfa.org.hk
Invitation of Participants	Liu	Ka Leung	liu@hkfa.org.hk
Invitation of Officials	Liu	Ka Leung	liu@hkfa.org.hk
Immigration and Visas	Ko	Hin Hei	heiko@hkfa.org.hk
Entries and Accreditations	Ko	Hin Hei	heiko@hkfa.org.hk
Technical Organization	Tsui	Man Sum Vincent	vincent@hkfa.org.hk
Venue Renting	Tsui	Man Sum Vincent	vincent@hkfa.org.hk
Telecommunications	Lau	Tsz Kin	competition@hkfa.org.hk
IT Support	Lau	Tsz Kin	competition@hkfa.org.hk
Safety and Security	Cheung	Kam Po Willy	info@hkfa.org.hk
Accommodation	Yu	Hui Yin	nicola@hkfa.org.hk
Catering and Refreshments	Chan	Tsui Ying	adachan@hkfa.org.hk
Transportation	Yu	Hui Yin	nicola@hkfa.org.hk
Technical Support	Lau	Tsz Kin	competition@hkfa.org.hk
Maintenance	Cheung	Hau Lun	alan@hkfa.org.hk
Publicity and Promotion	Chan	Kin Pong Clerebold	pr@hkfa.org.hk

Press and Media Relations	Chan	Kin Pong Clerebold	pr@hkfa.org.hk
Relations with Officials	Au Yeung	Wai Sum	competition@hkfa.org.hk
Call Room Services	Liu	Firen	competition@hkfa.org.hk
Equipment Control	Ng	Chung Him	jeff@hkfa.org.hk
Medical Service	Fong	Siu Yan	info@hkfa.org.hk
Protocol	Ko	Hin Hei	heiko@hkfa.org.hk
Sound System	Cheung	Hau Lun	alan@hkfa.org.hk

6. Organising Committee Contact Details

Physical Address:

1011 Olympic House, 1 Stadium Path, So Kon Po, Causeway Bay, Hong Kong, China

Postal address: Same as above

Tel.: (852) 2504-8106

Fax: (852) 2577-5299

E-mail: info@hkfa.org.hk

Url: www.hkfa.org.hk

Mobile Phone: (852) 9016-4423 (Chairman)

7. Financing

The following is detailed Budget of the event, with specified sources of the Income and estimated Expenditures:

7.1 Income

Description	Amount (HKD)
Public Subventions	
• National	15m
Business Sponsors and Partners	1.5m
Private Sponsors and Donors	2m
Official providers	
• Accommodation	1m
• Equipment	2.5m
• Production	1.5m
• Transportation	1m
• Venue	5m
Miscellaneous Sales	
• Tickets	1.17m
• Rent of Stands	400k
• By-products	200k
• TV Rights	500k
Other	
Total	29.97m (US\$3.84m)

7.2 Expenditures

Description	Amount (HKD)
• Accommodation	1300000
• Accreditation	200000
• Anti-doping service	180000
• Ceremonies and receptions	500000
• Computering & Results system	300000
• FIE guests, officials and VIP	500000
• Food and Beverage	300000
• Hostesses, Interpreters, Drivers etc....	200000
• Insurance	100000
• Local transportation	300000
• Medical service	250000
• Officials	1000000
• Organizing Committee & Administrators	3500000
• Other equipment	500000
• Oversea transportation	900000
• Pistes and equipment specific to fencing	3500000
• Promotion and Publicity	100000
• Remuneration for FIE Official & Referees	450000
• Venue (including air conditioning, cleaning, electricity, lighting, network, security, sound system & technicians)	13700000
• Venue setup and decoration	1500000
• Volunteers	300000
• Wireless	400000
Total	29.98m (US\$3.84m)

7.3 Financial Guarantees

The **organizing federation** is committed to produce a guarantee to the FIE, three months before the date of the World championships, for the amount of **100 000 euro**, either by a **deposit**, or by a **bank guarantee**.

Do you herewith confirm that you will present the Financial Guarantees?

YES NO

Transfer confirmation document or Bank Guarantee must be attached to this document.

The balance of the deposit or the guarantee will be returned to the organizing federation within one month after the end of the World championships if all requirements of the FIE have been fulfilled.

8. Official Support Documents from the National and/or Local Authorities

Can you provide Official Support Documents from the National and/or Local Authorities (including visa guarantee letter)?

YES NO

If YES, these documents are to be listed and attached to this document.

Authority	Document
Culture, Sports and Tourism Bureau	Funding supporting document
Immigration Department	Immigration facilitation for visitors participating in short-term activities in sports sector (subjected to the final confirmation)

9. Event Program

Detailed Program of the event will be submitted to the FIE Executive committee for approval.

Typical program of the Senior World Championship is as follows:

DAY 1 - Monday		
Meeting of the Organising Committee, the Directoire Technique and the technical, technological and software service providers		
DAY 2 - Tuesday		
Referees meeting and seminar Directoire Technique meeting		
DAY 3 - Wednesday		
Women's Epee	Pools, Preliminary DE up to 64	HALL <u>Preliminaries</u>
Men's Sabre	Pools, Preliminary DE up to 64	HALL <u>Preliminaries</u>
DAY 4 - Wednesday		
Women's Foil	Pools, Preliminary DE up to 64	HALL <u>Preliminaries</u>
Men's Epée	Pools, Preliminary DE up to 64	HALL <u>Preliminaries</u>
DAY 5 - Friday		
Women's Sabre	Pools, Preliminary DE up to 64	HALL <u>Preliminaries</u>
Men's Foil	Pools, Preliminary DE up to 64	HALL <u>Preliminaries</u>
DAY 6 – Saturday		
Women's Epee individual	T64 - Final	HALL <u>DE & Final</u>
Men's Sabre individual	T64 - Final	HALL <u>DE & Final</u>
Opening Ceremony		HALL <u>DE & Final</u>
DAY 7 – Sunday		
Women's Foil individual	T64 - Final	HALL <u>DE & Final</u>
Men's Epee individual	T64 - Final	HALL <u>DE & Final</u>
DAY 8 – Monday		
Women's Sabre individual	T64 - Final	HALL <u>DE & Final</u>
Men's Foil individual	T64 - Final	HALL <u>DE & Final</u>
Women's Epee Team	T64 up to 8	HALL Preliminaries HALLS <u>DE & Final</u>
Men's Sabre Team	T64 up to 8	HALL Preliminaries HALLS <u>DE & Final</u>
DAY 9 – Tuesday		
Women's Epee Team	T8 - 3 place- 1 place	HALL <u>DE & Final</u>

Men's Sabre Team	T8 3 place- 1 place	HALL <u>DE & Final</u>
Women's Foil Team	T64 up to 8	HALL Preliminaries HALLS <u>DE & Final</u>
Men's Epee Team	T64 up to 8	HALL Preliminaries HALLS <u>DE & Final</u>
DAY 10 – Wednesday		
Women's Foil Team	T8 3 place- 1 place	HALL <u>DE & Final</u>
Men's Epee Team	T8 3 place- 1 place	HALL <u>DE & Final</u>
Women's Sabre Team	T64 up to 8	HALL Preliminaries HALLS <u>DE & Final</u>
Men's Foil Team	T64 up to 8	HALL Preliminaries HALLS <u>DE & Final</u>
DAY 11 – Thursday		
Women's Sabre Team	T8 3 place- 1 place	HALL <u>DE & Final</u>
Men's Foil Team	T8 3 place- 1 place	HALL <u>DE & Final</u>
Closing Ceremony		HALL <u>DE & Final</u>

Do you herewith confirm that you will implement the presented Typical Program of the Senior World Championship? YES NO

10. Venue for the Competition

Name of the Venue: AsiaWorld-Expo

Address of the Venue: Hong Kong International Airport, Lantau, Hong Kong

Number of the Available Halls: 11

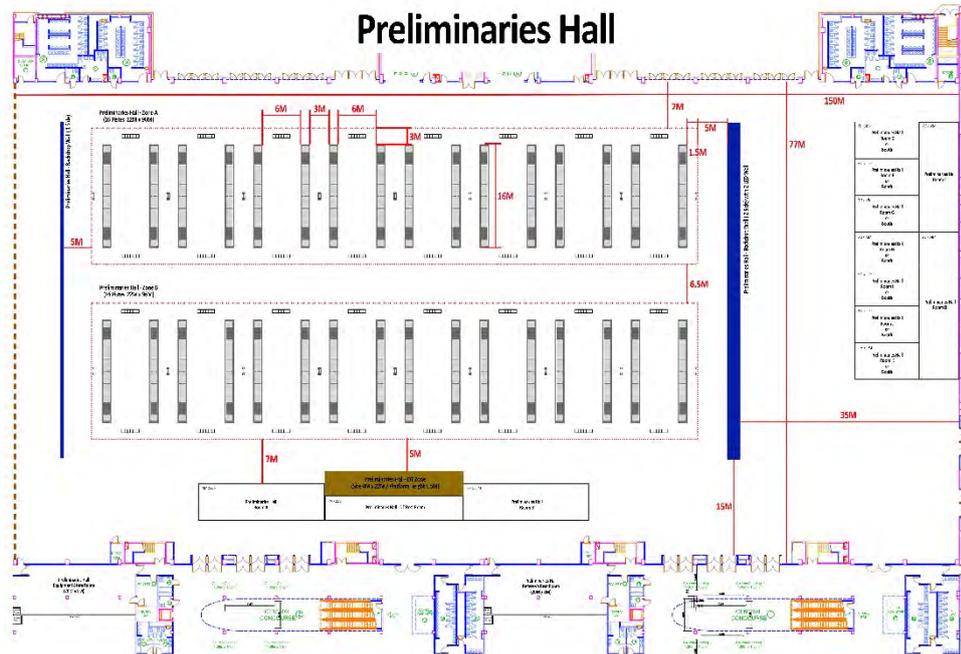
Number of Halls to be Used: 4

10.1 Allocation of the Selected Halls:

10.1.1 Preliminary Phase Halls

- Number of Preliminary Phase Halls: 1
- Dimensions of each Hall: 11,360 square metres
- Number of Pistes at each Hall: 32
- Total Number of Pistes: 32
- Average Width of the Refereeing Zone: 5m from the piste

DRAWINGS OF THE PRELIMINARY PHASE HALLS

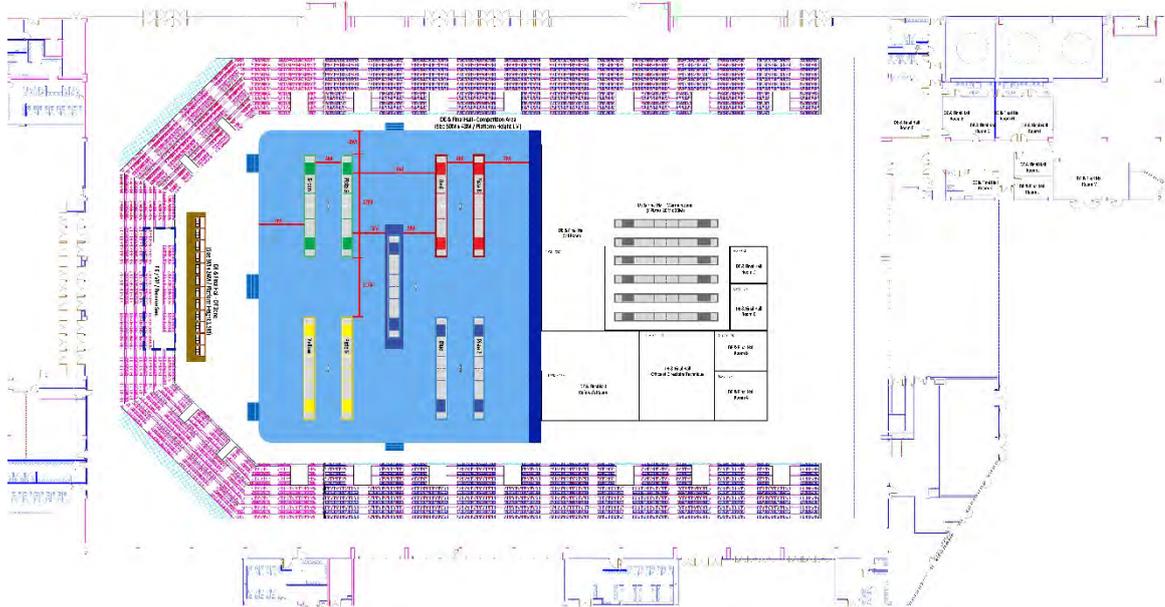


10.1.2 Hall for the Direct Elimination and Finals with Single Piste and four (4) Coloured Pistes.

- | | | | | |
|---|------------|-------------------------------------|-----------|--------------------------|
| | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Blue carpet on the entire square four (4) Coloured Pistes and around podium (Final piste) | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Dimensions of the Hall: <u>10,880</u> square metres | | | | |
| • Four (4) Coloured Pistes in different colours | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Wireless System | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • One (1) Final Piste 1.5m to 2m wide, 18m Long | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Piste on the podium 30 – 50cm raised, with lateral safety minimum 25cm and inclines at the end of the piste | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Refereeing zone 4.0 – 4.5m from the piste | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Wireless System | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Location for the Video-Refereeing Camera on the same side as the referee, outside of Refereeing zone | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Video Refereeing Station on the same side as the referee, outside of Refereeing zone (4.0 m minimum) | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |
| • Wireless Microphone for the Referees | YES | <input checked="" type="checkbox"/> | NO | <input type="checkbox"/> |

DRAWINGS OF THE HALL FOR DIRECT ELIMINATION AND FINALS

Direct Eliminations and Final Hall



10.1.3 Training Halls

YES NO

- Number of Training Halls: 1
- Dimensions of the Halls: 8,200 square metres
- Total Number of Pistes: 24
- Total Number of Team boxes 124 (depends on the number of participating nations)
- Team box dimensions (for National team) 3.5 x 3 m

DRAWINGS OF THE TRAINING HALL



10.1.4 Warm-up Halls

YES **NO**

- Number of Warm-up Halls: 1
(inside the Hall for DE & Final)

10.2 Capacity of Spectators per Each Hall

Preliminary Phase Halls: 2,500 pax (standing)
Hall for the Direct Elimination & Finals: 12,500 pax (seating)

10.3 Rest rooms for the Athletes

YES **NO**

- Number of Rest Rooms for Athletes: 30
- Dimensions of Rest Rooms: Ranged from 6 x 6m to 6 x 10m

10.4 Rooms for Control of Weapons and Equipment

- Size of the selected room 390 m² (Minimum 150m².)
- Room must be operational and open 72 hours before the beginning of the first event. Is that realisable? **YES** **NO**

10.5 Office of Directoire Technique

- Size of the selected room 175 m² x 2 (Recommended 150-200m².)
- Internet access and ADSL/Fiber Optic Line **YES** **NO**
- Six (6) Tables of 2m length **YES** **NO**
- Two (2) Computers for administration **YES** **NO**
- Two (2) Computers with Printers **YES** **NO**

- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| • Reserve set of equipment (computers, printers, cartridges etc.) | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |
| • One (1) High-performance Photocopier | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |
| • Telephone Line and Telephone | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |
| • Two (2) Wireless Microphones | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |
| • Notice Board | YES <input checked="" type="checkbox"/> | NO <input type="checkbox"/> |

10.6 Other rooms and halls (tick the existing)

- | | |
|--|------------------------------------|
| • <input checked="" type="checkbox"/> FIE Offices | Size: <u>150 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> President's office | Size: <u>150 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Secretary General/Treasurer's office | Size: <u>150 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> FIE Meetings Room | Size: <u>100 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> OC Room | Size: <u>100 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Referees Room (min 150m2) | Size: <u>160 m² x 2</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Doping Control Station | Size: <u>100 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Accreditation Room (min 100m2) | Size: <u>150 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Information Centre | Size: <u>200 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Press Centre (equipped) | Size: <u>500 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Conference Room | Size: <u>200 m²</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> FIE Stands (DYFG, Clean sport, Safe sport, others) | Size: <u>3 x 3.5m each</u> |
| • <input checked="" type="checkbox"/> Fencing equipment suppliers | Size: <u>3 x 3.5m each</u> |
| • <input type="checkbox"/> Other | Size: _____ |

10.7 Specification and Description of the Equipment available in Each Room

- Tables with chairs
- Computers with printers
- Internet access with fax function
- Reserve equipment in case of malfunction (printers, computers, ink cartridges, etc.)
- Photocopier
- Telephone
- Stationary
- Drinking Water

Catering Facilities at the Venue

- Number of Restaurants 3
- Number of Snacks (Sandwiches and fast Food Service) 9
- Number of Drinks Sale Services 9
- Number of Tuck Shops 3

10.8 Food and Refreshment Prices (Attach Price Lists)

Pre-order lunch box ~US10-15 each for teams

For the general:

Set-lunch (Western): US10-30 per head

Set-lunch (Chinese): US10-30 per head
Fast food meal: US5-10 per head
Sandwiches: US4-8 per head
Coffee & Tea: US3-10 per head
Snacks: \$US3-8
(The detailed price list would be provided in later stage.)

10.9 Staff in the Venue

- Professionals Number: 100
- Volunteers Number: 100

11. Material and Equipment

a) Name of the supplier of fencing material and equipment for Weapon Control:
Absolute Fencing / Favero / PBT / Allstar

b) List of equipment for weapon control:

- Testing Table
- Eddy Current Machines
- Electrical testing devices
- Weighing Machines
- Universal Weights for testing
- Mask punch tester
- Testing Gauges
- Engraving machines
- Vernier / Micrometers
- Measures of Length
- Stamp / Sticker
- Cable ties
- Digital camera

c) Name of the supplier of fencing material and equipment: for fencing halls
Absolute Fencing

d) Name of apparatus and reels (supplier/model):
Scoring machine sets: Favero FA07 Sets
Reels and floor cables: Favero

e) Name of supplier of fencing pistes:
Absolute Fencing

f) Name of software for the management of the competitions:
Fencing Time

g) Name of the person in charge of computers in the OC:
Kan Sze Man Linda

h) Number of computers for the management of the competitions:
8

12. Accommodation and Transportation

12.1 Available International Travel Options

- Airplane Name of the Airport Hong Kong International Airport
- Train Name of the Station _____
- Other Details: Bus or ferry from Macau or China

12.2 Category, Number and Prices of the Officially Selected Hotels

Venue (by distance)	Number of Hotels	Price /room Single Room	Price /room Double Room	Price /room Single Room w/Breakfast	Price /room Double Room w/Breakfast
Hotel Category 1	1	180US	215US	190US	235US
Hotel Category 2	2	120-135US	130-160US	130-160US	140-190US
Hotel Category 3	3	140-180US	160-190US	160-200US	170-235US
Hotel Category 4	3	110-130US	110-130US	135-160US	145-160US
Hotel Category 5					
Other Accommod.					

12.3 Distance between the Airport / Railway Station and Hotels

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Hotel Category 1	<0.5m	5mins walking
Hotel Category 2	0.5-1.5km	3-5mins
Hotel Category 3	5-8km	10mins
Hotel Category 4	~30km	25mins
Hotel Category 5		
Other Accommod.		

12.4 Distance between Hotels and Competition Venue

Venue	Distance (km)	Timing (hrs)
Hotel Category 1	<0.5m	5mins walking
Hotel Category 2	0.5-1.5km	3-5mins
Hotel Category 3	5-8km	10mins
Hotel Category 4	~30km	25mins
Hotel Category 5		
Other Accommod.		

12.5 Arrangement for Transportation of Delegations

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels			✓		
From Hotels to Competition Venues			✓		
From Hotels to Training Venues			✓		

12.6 Arrangement for Transportation of Officials

Transport Description	Bus	Mini-Bus	Shuttle	Other	Price
From Airport/ Station to Hotels			✓		
From Hotels to Competition Venues			✓		

13. Publicity and Promotion

What publicity and promotion methods you plan to use:

- Advertisements on Radio
- Advertisements on TV
- Press conferences
- Street Posters and Bans
- Dedicated website/social media
- Other

Present details of the publicity and promotion plan:

- Outdoor advertising
- Advertising spaces at airport
- Public transport advertising spaces
- Accessible price for the ticketing
(pending the support from the local sponsors)

14. Tickets and Derived Products

- How many tickets you expect to sell during the WC? 5,000
- What price of tickets you will apply? USD30

15. Press Coverage

Press coverage of the World Championship must be in line with the FIE Press Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Press Handbook? YES NO

16. Television Coverage

TV coverage of the World Championship must be in line with the FIE Television Handbook.

Do you herewith confirm that you are committed to implement the FIE Television Handbook? YES NO

16.1 Details of the Television Coverage Plan

- National TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: 36
 - Recorded Broadcast Number of Hours: 18
- Regional TV Channels
 - Live Broadcast Number of Hours: 36
 - Recorded Broadcast Number of Hours: 18
 - Other

Present details of the TV Coverage plan:

Live broadcast from all T8 to final and summary highlight after every competition day

17. Marketing plan

17.1 Details of the Marketing Plan

- TV Coverage
- Streaming from T32
- FIE and organizer website
- Rights to broadcast
- Local Media
- Website of the World Championships
- Social medial of the World Championships

17.2 Date when the complete Marketing Plan will be submitted to the FIE: September 2025

18. Sponsors

18.1 Sponsors Selection

Organising Committee cannot approach or make sponsorship arrangements with any company that is competitor with the major FIE sponsors.

Do you herewith confirm that you will comply with presented criteria for selection of the sponsors? YES NO

Do you herewith confirm that you are committed to implement Requirements that are specified in the FIE Press Handbook and the FIE Handbook of Regulations for WC? YES NO

18.2 Date when the complete List of Sponsors will be submitted to the FIE: September 2025

19. Protocol

The protocol ceremonies must be organised as specified in the FIE Handbook of Regulations for the Organization of Protocol Ceremonies at FIE Competitions.

The FIE Chief of Protocol coordinates with the LOC Protocol Manager to ensure that all elements of FIE protocol are respected.

Do you herewith confirm that Protocol will be organised according to this FIE document? YES NO

20. Medical Service

Medical Service is to be provided in accordance for by the FIE Rules, the FIE Administrative Rules, the FIE Handbooks of Regulations and FIE Medical Handbook.

Do you herewith confirm that you will comply organization of the Medical Service with the listed FIE Documents? YES NO

Medical Service is covering Medical Emergencies, Sports Trauma, General Medical Care and Additional Medical Services (Physiotherapy etc.).

Basic requirements are as follows

- Medical Stations, with locally licenced paramedic or doctor, must be present in competition halls, **MAXIMUM two (2) minutes away from the furthest hall**, and properly marked;
- Adequate ambulance must be present on site or **MAXIMUM at ten (10) minutes' drive distance**;
- Hospital with the emergency ward and facilities required for treatment of the possible injuries and illnesses must be selected and arrangements made for adequate support in case of emergency;

Do you herewith confirm that you will meet Medical Service requirements?

YES **NO**

21. Doping Control

According to the FIE Anti-Doping Rules, Doping Control tests are obligatory at all World Championships.

Testing process must be strictly managed according to the WADA regulations.

Doping Control Office (DCO) must be supplied by the National Anti-Doping Organization (NADO).

Analysis of the samples must be performed by the IOC accredited laboratory.

Coordinator of the doping control is the FIE Medical Delegate.

Doping Control station must be allocated as close as possible to the Finals venue, with all required facilities to accommodate limited access, privacy, preparation of the documentation, taking and processing samples.

Sample collection bottles, containers and forms are to be supplied the NADO.

Do you herewith confirm that you will meet Doping Control requirements according to these regulations? **YES** **NO**

22. Security

The Organizing Committee has to organise Security and Safety Service in order to provide:

- The health and physical security of all the participants;
- Safety of all the installed equipment;
- Regulation of access to various sites of the competition in line with the applied accreditation;
- No unauthorised access of the pistes and official rooms by the public;
- Good and safe circulation of people;

Also, discreet police service and the presence of a fire service is to be planned.

Do you herewith confirm that you will meet presented Security requirements?

YES **NO**

23. Insurance

The Organising Committee must, at its own costs, institute:

- Liability Insurance policy which will include general liability coverage, as well as a guarantee for non-consecutive intangible damages (pure financial loss).
- All other mandatory insurance, such as:

- ❖ Fire and fire damage insurance policies for premises necessary to the organisation
 - ❖ Automobile insurance policies (if necessary)
 - ❖ All policies mandated by local legislation.
- Repatriation Assistance coverage for the Fencing family, but without covering the designated officials or referees, the Executive Committee, or FIE personnel.

Do you herewith confirm that you will meet presented Insurance requirements?

YES NO

24. Rewards for the Winners

YES NO

Present details of the planned Rewards for the Winners:
Pending the negotiation with sponsors

25. Cultural Programme Plan

YES NO

Present details of the Cultural Plan:
Cultural and education fringe programme would be launched during the event period in the venue together with the environmental protection programme. The programme will promote the Olympic values in Hong Kong, as well as extending the opportunities of cultural discovery and exchanges to oversea visitors.

26. Environmental Protection Plan

YES NO

Present details of the Environmental Protection Plan:
HKFA would place major emphasis on cooperation and consultation with the government bodies, NGOs, other community organisations, the academic and private sectors specialised in the sustainability and environment-related field in order to maximise sustainability and reduce the environmental footprint.

First pillar of the strategy aims to achieve a carbon-neutral event by reducing energy and carbon emissions, using low-energy vehicles for all transportation.

A favourable environment is an essential element in achieving outstanding performance. At the same time, the joy and pleasure from sport, and the influence of role models and “proof by good example”, has the power to drive people to undertake concrete action. Therefore, progressing sustainability through sport will also be a pillar and a powerful and important principle for the championships. Various approaches including education, participation and collaboration will be promoted.



香港劍擊總會

HONG KONG FENCING ASSOCIATION

Letter of Commitment

The national federation of HONG KONG, CHINA

hereby bidding to the organisation of the World Championships of 2026

- 1) Hereby confirms that it has full knowledge of all its obligations and financial obligations to organise an FIE World Championships

- 2) Hereby confirms that it is committed:
 - a) to respect and implement the FIE Statutes, including articles 1.2.4 and 1.2.5, the FIE Ethics and Safeguarding codes, the FIE rules, the FIE Administrative Rules, the FIE handbook of regulations, FIE Protocol handbook and any FIE rule in force.

 - b) to respect Its financial obligations

- 3) confirms that it has received from its national authorities a written agreement guaranteeing the granting of visas to all the participants of the member national federations of the FIE.

23 August 2023
Hong Kong, China


Yeung Win Sun A.N.W
Chairman





Propositions pour le Congrès 2023

Modifications des Statuts

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P.1

Article : 3.1 Introduire la diffusion en temps réel du congrès de la FIE

Proposition de : Fédération Suédoise d'Escrime

Motivation : L'objectif de cette proposition est d'accroître la transparence des procédures du Congrès de la FIE. Les discussions et les décisions du Congrès intéressent les escrimeurs, les entraîneurs et les bénévoles de l'escrime dans le monde entier. Il est également important que le processus décisionnel de la FIE soit le plus transparent possible pour les médias.

3.1 LES REUNIONS

f) Les procédures de chaque Congrès doivent être transmis en direct (vidéo et son) par Internet et le lien vers la transmission doit être rendu public sur le site Internet de la FIE avant le début du Congrès.

Commission Juridique: Non favorable à la proposition.

Il n'y a pas de raisons juridiques à cette exigence, elle n'est pas nécessaire à la transparence puisque le rapport du congrès est publié plus tard dans l'année et elle est controversée en termes de pressions extérieures, d'implications pour les participants au congrès de l'attention non désirée des médias sociaux.

Avis du Comité exécutif : Est d'accord avec l'avis et les arguments de la Commission juridique. N'est pas favorable à la proposition car le processus actuel est totalement transparent :

- la documentation pour le Congrès est publiée en 3 langues, envoyée aux FN et publiée sur le site web de la FIE.

- la liste des décisions du Congrès est publiée en 3 langues, envoyée aux FN et publiée sur le site web de la FIE.

- le rapport in extenso du Congrès est publié en 3 langues, envoyé aux FN et publié sur le site web de la FIE.

Article : 3.3 et 4.1

P.2

Proposition de : Commission Juridique

Motivation : Permettre aux candidats aux commissions et au Comité d'éthique d'assister aux congrès électifs

3.3 COMPOSITION ET REPRÉSENTATION

3.3.1 Les fédérations membres de la FIE peuvent se faire représenter aux Congrès de la FIE par 2 délégués ~~dont les noms doivent être communiqués par écrit au siège de la FIE un mois avant le Congrès~~. Les membres du Comité exécutif, des commissions, ~~et~~ des conseils permanents (« conseils ») ~~et du Comité d'Ethique~~ assistent de droit au Congrès.

Lors des Congrès électifs de la FIE, les fédérations membres de la FIE peuvent être représentées par deux délégués. Les membres du Comité exécutif et les candidats aux postes électifs ont le droit de participer aux Congrès électifs de la FIE.

Tous les participants aux Congrès de la FIE doivent être enregistrés par leur fédération nationale, 40 jours calendaires avant le jour d'ouverture du Congrès et en utilisant la plateforme ou l'outil qui sera mis à disposition par la FIE.

4.1 REGLES GENERALES

4.1.2 Toute candidature au Comité exécutif, ou à une Commission, à un conseil, au Comité d'éthique ou au comité disciplinaire peut être présentée par une fédération nationale membre de la FIE conformément aux dispositions ~~et~~ **exigences** suivantes :

- chaque fédération membre ne peut présenter qu'une seule candidature par poste
- une candidature ne peut être présentée que par la fédération membre dont le candidat a la nationalité (prévu dans les articles 4.4.1, 4.6.2 et 4.7.1).

~~4.1.3~~ ~~Toute~~ -toutes les candidatures doivent être reçues sur la plate-forme ou l'outil de la FIE ~~doit parvenir au siège de la FIE~~ au plus tard ~~40~~ 50 jours calendaires, 00h00 heure de Lausanne, avant le jour de l'ouverture du Congrès électif.

~~La~~ -les candidatures soumises sur la plateforme ou l'outil de la FIE doivent inclure un CV (d'une longueur maximale d'une page au format A4) précisant ~~devra être effectuée au moyen d'un formulaire fourni par la FIE (1 seule page de format A4) qui devra comprendre~~ les langues parlées ainsi que les diplômes et autres qualifications pour la ~~position~~ **commission** concernée. La candidature devra être accompagnée de la photocopie d'un document d'identité faisant état de la date de naissance et de la nationalité du candidat (passeport, carte d'identité, permis de conduire).

4.1.3 Avec la documentation concernant le Congrès, ~~le bureau administratif de la FIE communiquera~~ la liste de toutes les candidatures, ainsi que les curriculum vitae reçus des candidats sera incluse.

4.1.4 Le Bureau de la FIE rejète les candidatures qui ne respectent pas les Statuts de la FIE ou le Code d'Éthique du CIO. Chaque fédération nationale peut s'opposer à la liste des candidatures communiquées par le Bureau. Toutes les questions seront jugées en dernier ressort par le Comité Exécutif, après avis de la Commission Juridique et des parties intéressées. En cas d'urgence, un avis pourra être obtenu par fax ou e-mail.

Commission Juridique: Favorable la proposition.

La Commission souhaite ajouter la participation des présidents des commissions, conseils et comités, de sorte que le paragraphe 2 de la proposition se lise comme suit (les mots ajoutés sont surlignés en jaune)

Lors des Congrès électifs de la FIE, les fédérations membres de la FIE peuvent être représentées par deux délégués. Les membres du Comité exécutif, les présidents des commissions, conseils et comités et les candidats aux postes électifs ont le droit de participer aux Congrès électifs de la FIE.

La Commission considère que, dans la mesure où le congrès peut discuter de questions relatives au travail de ces organes, leurs présidents devraient avoir le droit d'être présents pour les représenter et aider le congrès à mieux comprendre le sujet concerné.

Avis du Comité exécutif : Favorable aux modifications des paragraphes 1 et 3 de l'article 3.3.1. Le paragraphe 2 de l'article 3.3.1 est revu comme suit par souci de clarté :

Aux Congrès électifs de la FIE, les Fédérations membres de la FIE peuvent être représentées par 2 délégués. En outre, les personnes suivantes ont le droit de participer aux Congrès électifs de la FIE :

- les membres en exercice du Comité exécutif
- les présidents en exercice des commissions, conseils et comités
- les candidats aux fonctions électives

En faveur des points 4.1, 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4.

P.3

Article : 4.4.2

Proposition de : Commission Juridique

Motivation : Affiner les conditions de candidature aux élections de la commission Médicale.

4.4.2 Pour être candidat à une Commission permanente ou au Comité d'éthique, le candidat doit être âgé d'au moins 21 ans à la date des élections, être licencié auprès

de sa fédération d'appartenance, sauf les membres d'honneur, et de jouir de tous ses droits civiques dans son pays d'appartenance.

~~Il est souhaitable que les candidats aux diverses commissions soient titulaires des connaissances ou diplômes professionnels comme suit :~~

Un candidat à la Commission médicale – doit avoir suivi les formations nécessaires pour l'obtention du titre de docteur en médecine, Docteur Ostéopathe ou Docteur Chiropraticien ou avoir pratiqué en tant que kinésithérapeute ; avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans.

Commission Médicale: Non favorable

Le principal sujet de discussion concerne l'élargissement des critères pour les candidats membres de la Commission Médicale aux docteurs en ostéopathie (DO) et aux docteurs en chiropraxie (DC), proposé par la Commission Juridique. Bien que la proposition ait été rejetée par la majorité de la Commission Médicale avec un vote de 8-2, les votes dissidents et les votes en faveur ont soulevé des points importants qui méritent d'être examinés plus en détail.

Commission Juridique: Favorable à la proposition.

La Commission propose toutefois de modifier la proposition comme suit :

Un candidat à la Commission Médicale – doit avoir suivi les formations nécessaires pour l'obtention du titre de docteur en médecine, Docteur Ostéopathe ou Docteur Chiropraticien ou avoir pratiqué en tant que kinésithérapeute ; avoir été membre de la Commission depuis au moins 8 ans et être titulaire d'une licence valide et active, ou être qualifié et exercer en tant que kinésithérapeute.

La Commission considère que s'assurer qu'ils maintiennent leurs connaissances et leurs compétences à jour par le biais d'un développement professionnel continu il est nécessaire que ses membres soient actuellement qualifiés pour exercer, et que, par conséquent, la clause des propositions suivantes acceptant l'appartenance antérieure à la Commission comme critère de candidature, afin de bénéficier de leur expérience, n'est pas appropriée.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la suppression de la phrase ci-dessous et favorable à la proposition révisée ci-dessous :

~~Il est souhaitable que les candidats aux diverses commissions soient titulaires des connaissances ou diplômes professionnels comme suit :~~

Un candidat à la Commission médicale doit avoir suivi les formations nécessaires pour l'obtention du titre de docteur en médecine, Docteur Ostéopathe ou Docteur Chiropraticien avoir pratiqué et être titulaire d'une licence valide et active, ou être qualifié et exercer en tant que kinésithérapeute ou avoir été membre de cette Commission pendant au moins deux mandats.

Proposition de : Commission Juridique

Motivation : Affiner les conditions de candidature aux élections de la commission Juridique.

4.4.2 Pour être candidat à une Commission permanente ou au Comité d'éthique, le candidat doit être âgé d'au moins 21 ans à la date des élections, être licencié auprès de sa fédération d'appartenance, sauf les membres d'honneur, et de jouir de tous ses droits civiques dans son pays d'appartenance.

~~Il est souhaitable que les candidats aux diverses commissions soient titulaires des connaissances ou diplômes professionnels comme suit :~~

Un candidat à la Commission juridique - doit avoir suivi les formations nécessaires ou ~~bien pratiquer~~ avoir pratiqué en tant qu'avocat, juge ou notaire) ; ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans.

Commission Juridique: Favorable à la proposition.

La Commission propose toutefois de remplacer "la" par "cette", par souci de clarté, et de supprimer les cinq derniers mots (pendant au moins 8 ans), jugés inutiles, de manière à ce qu'ils se lisent comme suit

Un candidat à la Commission juridique - doit avoir suivi les formations nécessaires ou ~~bien pratiquer~~ avoir pratiqué en tant qu'avocat, juge ou notaire) ou avoir été membre de cette Commission.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la suppression de la phrase ci-dessous et favorable à ce qui suit :

~~Il est souhaitable que les candidats aux diverses commissions soient titulaires des connaissances ou diplômes professionnels comme suit :~~

Un candidat à la Commission juridique - doit avoir suivi les formations nécessaires ou ~~bien pratiquer~~ avoir pratiqué en tant qu'avocat, juge ou notaire) ou avoir été membre de cette Commission pendant au moins deux mandats.

Article : 4.4.2

P.5

Proposition de : Commission Juridique

Motivation : Introduire des conditions de candidature aux élections de la commission de Promotion, communication et marketing.

4.4.2 Pour être candidat à une Commission permanente ou au Comité d'éthique, le candidat doit être âgé d'au moins 21 ans à la date des élections, être licencié auprès de sa fédération d'appartenance, sauf les membres d'honneur, et de jouir de tous ses droits civiques dans son pays d'appartenance.

Un candidat à la Commission Promotion, Communication et Marketing doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires en marketing ou en communication et avoir occupé un poste de direction dans le domaine du marketing ou de la communication, ou avoir été producteur de films, ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans.

Commission Juridique: Favorable à la proposition.

La Commission propose toutefois de remplacer "la" par "cette", par souci de clarté, et de supprimer les cinq derniers mots (pendant au moins 8 ans), jugés inutiles, de manière à ce qu'ils se lisent comme suit :

Un candidat à la Commission Promotion, Communication et Marketing doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires en marketing ou en communication et avoir occupé un poste de direction dans le domaine du marketing ou de la communication, ou avoir été producteur de films, ou avoir été membre de cette Commission.

Commission PCM: Texte proposé :

Un candidat à la Commission Promotion, Communication et Marketing doit :

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires en marketing, communication ou médias
- ou avoir une expérience professionnelle en marketing, communication ou médias,
- ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 4 ans.

Avis du Comité exécutif : Favorable à ce qui suit :

Un candidat à la Commission Promotion, Communication et Marketing doit :

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires en marketing, communication ou médias
- ou avoir une expérience professionnelle en marketing, communication ou médias,
- ou avoir été membre de la Commission pendant au moins deux mandats.

Article : 4.4.2

Proposition de : Commission Juridique

P.6

Motivation : Affiner les conditions de candidature aux élections de la commission d'Arbitrage.

Un candidat à la Commission d'arbitrage doit à la fois :

- être ou avoir été arbitre FIE de catégorie A ou B au moins à deux armes; et
- être déjà membre ou avoir été membre de la Commission d'arbitrage, ou bien avoir arbitré à des compétitions officielles de la FIE, dans au moins deux armes lors d'au

moins deux (2) des 4 saisons d'escrime (soit du 1^{er} septembre au 31 août) précédant sa candidature ; et

- avoir arbitré au moins une fois, dans une arme, dans un tableau de 32/16 ou huit ou demi-finale ou finale de la compétition individuelle ou par équipes d'une Coupe du Monde senior ou d'un Grand Prix ou d'un Championnat du Monde ou des Jeux Olympiques des 4 saisons d'escrime précédant sa candidature ou avoir fait partie de la liste principale.

L'appartenance à la commission d'arbitrage est incompatible avec les rôles nationaux de directeur technique, arbitre, chef de délégation et chef d'équipe, **Président, Secrétaire général ou membre de l'organe directeur d'une fédération nationale**. Une fois élu(e), le ou la membre de la Commission d'Arbitrage doit envoyer au siège de la FIE une lettre d'engagement signée à la fois par le ou la membre de la Commission d'Arbitrage et par sa fédération nationale.

Commission d'Arbitrage: Non favorable

Commission Juridique: Favorable à la première moitié de la proposition (jusqu'à "avoir fait partie de la liste principale"). La Commission propose cependant de remplacer "avoir arbitré, au moins une fois, dans une arme, dans le tableau de 32/16 ou huit... etc" par "avoir arbitré, au moins une fois, dans une arme, dans le tableau de 16 ou huit etc".

La Commission n'est pas favorable aux modifications de la deuxième partie ("Être membre Fédération nationale" car trop large et potentiellement pénalisante pour les petites fédérations dont les membres remplissent des rôles multiples :-.

Un candidat à la Commission d'arbitrage doit à la fois :

- être ou avoir été arbitre FIE de catégorie A ou B au moins à deux armes; et
- être déjà membre ou avoir été membre de la Commission d'arbitrage, ou bien avoir arbitré à des compétitions officielles de la FIE, dans au moins deux armes lors d'au moins deux (2) des 4 saisons d'escrime (soit du 1^{er} septembre au 31 août) précédant sa candidature ; et
- avoir arbitré au moins une fois, dans une arme, dans un tableau de 16 ou huit ou demi-finale ou finale de la compétition individuelle ou par équipes d'une Coupe du Monde senior ou d'un Grand Prix ou d'un Championnat du Monde ou des Jeux Olympiques des 4 saisons d'escrime précédant sa candidature ou avoir fait partie de la liste principale.

Une fois élu(e), le ou la membre de la Commission d'Arbitrage doit envoyer au siège de la FIE une lettre d'engagement signée à la fois par le ou la membre de la Commission d'Arbitrage et par sa fédération nationale.

Avis du Comité exécutif : favorable à ce qui suit :

Un candidat à la Commission d'arbitrage doit à la fois :

- être ou avoir été arbitre FIE de catégorie A ou B au moins à deux armes; et
- être déjà membre ou avoir été membre de la Commission d'arbitrage pendant au moins deux mandats, ou bien avoir arbitré à des compétitions officielles de la FIE, dans au moins deux armes lors d'au moins deux (2) des 4 saisons d'escrime (soit du 1^{er} septembre au 31 août) précédant sa candidature ; et

avoir arbitré au moins une fois, dans une arme, dans un tableau de huit ou demi-finale ou finale de la compétition individuelle ou par équipes d'une Coupe du Monde senior ou d'un Grand Prix ou d'un Championnat du Monde ou des Jeux Olympiques des 4 saisons d'escrime précédant sa candidature.

Article : 4.4.2

P.7

Proposition de : Commission Juridique

Motivation : Introduire des conditions de candidature aux élections de la commission des Règlements.

4.4.2 Pour être candidat à une Commission permanente ou au Comité d'éthique, le candidat doit être âgé d'au moins 21 ans à la date des élections, être licencié auprès de sa fédération d'appartenance, sauf les membres d'honneur, et de jouir de tous ses droits civiques dans son pays d'appartenance.

Un candidat à la Commission des Règlements doit avoir été arbitre actif de niveau "A" ou "B" ou avoir officié au moins deux fois en tant que président du DT lors d'un championnat de zone ou en tant que membre du DT lors d'un championnat du monde ou en tant que membre du DT lors des Jeux Olympiques, ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans.

Commission des règlements : Non favorable. Les limitations ne sont pas nécessaires. La compétence et l'attitude doivent prévaloir sur l'expérience antérieure.

Commission Juridique: Favorable à la proposition. La Commission propose toutefois de remplacer "la" par "cette", par souci de clarté, et de supprimer les cinq derniers mots (pendant au moins 8 ans), jugés inutiles, de manière à ce qu'ils se lisent comme suit :

Un candidat à la Commission des Règlements doit avoir été arbitre actif de niveau "A" ou "B" ou avoir officié au moins deux fois en tant que président du DT lors d'un championnat de zone ou en tant que membre du DT lors d'un championnat du monde ou en tant que membre du DT lors des Jeux Olympiques, ou avoir été membre de cette Commission.

Avis du Comité exécutif : Favorable à ce qui suit :

Un candidat à la Commission des Règlements doit avoir été arbitre de niveau "A" ou "B" ou avoir officié au moins deux fois en tant que président du DT lors d'un championnat de zone ou en tant que membre du DT lors d'un championnat du monde ou en tant que membre du DT lors des Jeux Olympiques, ou avoir été membre de cette Commission pendant au moins deux mandats.

Article : 4.4.2

P.8

Proposition de : Commission Juridique

Motivation : Affiner les conditions de candidature aux élections de la commission SEMI.

4.4.2 Pour être candidat à une Commission permanente ou au Comité d'éthique, le candidat doit être âgé d'au moins 21 ans à la date des élections, être licencié auprès de sa fédération d'appartenance, sauf les membres d'honneur, et de jouir de tous ses droits civiques dans son pays d'appartenance.

~~Il est souhaitable que les candidats aux diverses commissions soient titulaires des connaissances ou diplômes professionnels comme suit :~~

Un candidat à la Commission SEMI doit être titulaire d'un diplôme universitaire en ingénierie ou science ou bien exercer en tant qu'ingénieur ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans.

Commission SEMI: Favorable avec les modifications suivantes :

La commission SEMI fixera les critères de sélection et les possibilités de développement.

Un candidat à la Commission SEMI doit être titulaire d'un diplôme universitaire en ingénierie ou science un sujet relatif aux travaux de la SEMI, ou bien exercer en tant qu'ingénieur ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans, ou être titulaire d'une qualification reconnue par la Commission SEMI en matière de travaux d'armurerie.

Commission Juridique: Favorable à la proposition. La Commission propose toutefois de remplacer "la" par "cette", par souci de clarté, et de supprimer les cinq derniers mots (pendant au moins 8 ans), et ajouter un paragraphe additionnel (Avoir été membre ou...), de manière à ce qu'ils se lisent comme suit :

Un candidat à la Commission SEMI doit être titulaire d'un diplôme universitaire en ingénierie ou science ou bien exercer en tant qu'ingénieur ou avoir été membre de cette Commission, et

Être membre ou avoir déjà été membre de la Commission SEMI d'une fédération nationale ou avoir rempli une fonction équivalente, ou avoir officié au moins deux fois au contrôle des armes ou en tant que technicien lors d'un championnat de zone, d'un championnat du monde ou des Jeux olympiques.

La Commission note le risque que des candidats à la Commission aient toutes les qualifications académiques requises mais aucune expérience en escrime et donc des applications pratiques liées à l'escrime, et propose donc ce deuxième paragraphe supplémentaire.

Avis du Comité Exécutif : Favorable à la suppression de la phrase ci-dessous et favorable à ce qui suit :

~~Il est souhaitable que les candidats aux diverses commissions soient titulaires des connaissances ou diplômes professionnels comme suit :~~

Un candidat à la Commission SEMI doit être titulaire d'un diplôme universitaire en ingénierie ou ~~science~~ en un sujet relatif aux travaux de la Commission SEMI, ou bien exercer en tant qu'ingénieur ou avoir été membre de cette Commission pendant au moins deux mandats.

P.9

Article : 4.5

Proposition de : Comité Exécutif de la FIE

Motivation :

- augmenter le nombre des athlètes élus par rapport au nombre des athlètes nommés (recommandation CIO)
- tenir compte de la modification possible de l'année des Jeux Olympiques
- adaptation du système de vote (vote électronique, scan de l'accréditation)
- précisions

4.5 ELECTIONS A LA COMMISSION DES ATHLETES

4.5.1 Les élections à la Commission des athlètes ont lieu lors des Championnats du Monde **seniors** de l'année qui suit les Jeux Olympiques.

4.5.2 Peut être candidat à la Commission des Athlètes, tout athlète qui pour l'arme qu'il pratique a été engagé pour participer soit à l'un des deux derniers Jeux Olympiques, soit au moins à un des Championnats du Monde **seniors** des cinq dernières années.

Si le tireur candidat a pratiqué plusieurs armes à l'occasion de ces championnats, il lui appartient de faire le choix d'une seule arme lors de cette candidature.

Chaque fédération membre pourra présenter un seul athlète ~~à,~~ pour la Commission des Athlètes.

4.5.3 Chaque fédération membre indiquera à la FIE deux mois avant la date du premier jour des Championnats du Monde **seniors** de l'année qui suit les Jeux Olympiques, le nom de son candidat.

4.5.4 Un mois avant la date des Championnats du Monde **seniors**, la FIE expédiera à chaque fédération nationale membre la liste des candidats.

4.5.5 Les athlètes qui participeront aux Championnats du Monde **seniors** l'année qui suit les Jeux Olympiques éliront ~~six~~ sept représentants (toujours parmi les

athlètes présentés par les fédérations nationales) ~~pour une durée de quatre années.~~

- 4.5.6 Une liste des candidats sera établie, toutes armes confondues, et chaque participant pourra voter pour ~~6~~ sept athlètes maximum, quelle que soit l'arme pour laquelle les athlètes se présentent.
- 4.5.7 Les athlètes votants iront personnellement au bureau de vote ~~secrétariat~~ de la FIE sur le lieu de la compétition afin de procéder au vote ~~pour remplir leur bulletin et le mettre dans l'urne~~, après avoir justifié de leur identité par la présentation de leur accréditation. L'accréditation de l'athlète sera scannée ou bien l'athlète émargera ~~et avoir émargé~~ la feuille de présence.
- 4.5.8 Le vote pourra être organisé par voie électronique. Si le vote n'est pas organisé par voie électronique mais au moyen de bulletins papier, il sera mis en place une seule urne pour l'ensemble des armes.
- 4.5.9 Le vote sera ouvert pour toutes les armes le 1^{er} jour des Championnats du Monde seniors et prendra fin le dernier jour de ces Championnats à 12h00, heure locale.
- 4.5.10 Seront élus les sept candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix, sans distinction d'arme.
- 4.5.11 En cas d'égalité, le candidat le mieux placé au classement mondial actualisé à la date de l'ouverture des championnats du Monde seniors aura la préférence.
- 4.5.12 Le Comité Exécutif, lors de sa première séance après ces championnats du Monde seniors, nommera au maximum ~~6~~ cinq athlètes parmi la liste des athlètes présentés par les fédérations nationales. ~~Les athlètes sont nommés pour une durée de quatre ans.~~ Si les candidatures présentées le permettent, les 6 armes et les quatre zones Europe, Amérique, Afrique et Asie / Océanie doivent être représentées au sein de la Commission.
- 4.5.13 Le résultat des votes des Athlètes sera porté à la connaissance des fédérations au moment de la cérémonie de clôture des Championnats du Monde seniors. ~~Et La~~ La liste complète des athlètes élus et nommés sera envoyée aux fédérations ~~fournie par le Comité Exécutif~~ dans les meilleurs délais.
- 4.5.14 La Commission des athlètes ainsi constituée restera en fonction jusqu'aux Championnats du Monde seniors se tenant après les Jeux Olympiques suivants.

Commission Juridique: Favorable.

Commission des athlètes : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

Application : prochaines élections de la Commission des Athlètes (2025).

Article : 4.4 et 6.9

Proposition de : Commission Juridique

P.10

(Proposition reportée du Congrès 2022)

Motivation : Mettre le Comité en conformité avec les Commissions, de manière à accroître sa disponibilité afin de garantir le respect par la FIE de son Code d'éthique et de fournir un quorum viable de membres neutres lorsque nécessaire.

4.4 ELECTIONS AUX COMMISSIONS (HORMIS LA COMMISSION DES ATHLÈTES) ET AU COMITÉ D'ÉTHIQUE

4.4.3 ~~a) Pour l'élection aux Commissions et au Comité d'éthique, les 10 candidats ayant le plus grand nombre de voix sont élus étant entendu qu'ils doivent être de nationalités différentes.~~

~~b) Pour l'élection au Comité d'éthique, les 5 candidats ayant le plus grand nombre de voix sont élus étant entendu qu'ils doivent être de nationalités différentes.~~

4.4.4 a) Si parmi les 10 candidats à une Commission ou au Comité d'éthique ayant obtenu le plus grand nombre de voix il n'y a pas au moins 3 personnes de chaque genre, la Commission sera composée des 3 candidats du genre sous-représenté ayant obtenu le plus grand nombre de voix et des 7 candidats de l'autre genre ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

~~b) Pour le Comité d'éthique, si les 5 candidats ayant obtenu le plus de voix n'incluent pas au moins 2 personnes de chaque genre, le Comité sera composé des 2 candidats du genre le moins représenté ayant obtenu le plus grand nombre de voix, et des 3 candidats de l'autre genre ayant obtenu le plus grand nombre de voix.~~

6.9 LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique est composé de ~~cinq~~ dix membres votants élus par le Congrès.

Commission Juridique: Favorable.

Comité d'Éthique :

Avis du Comité exécutif : Favorable aux propositions 4.4.3, 4.4.4 et 6.9.

Article : 5.2.1

Proposition de : Fédération nationale d'escrime du Kazakhstan

Motivation : Notre fédération lit régulièrement et continue d'étudier les statuts de la FIE. Nous examinons également les conditions modernes du développement du monde de l'escrime.

P.11

A cet égard, la Fédération d'escrime du Kazakhstan souhaite vous informer qu'au chapitre V. COMITÉ EXÉCUTIF, au paragraphe 5.2 STRUCTURE DU COMITÉ EXÉCUTIF, figure le paragraphe 5.2.1. qui n'inclut pas tous les membres du Comité exécutif de la FIE, et qui limite donc automatiquement les droits d'un certain nombre de membres titulaires du Comité Exécutif dans le droit de nomination ou de sélection à certains postes, par exemple : la nomination au poste de Secrétaire général ou de Trésorier, ou dans l'élection au poste de trois vice-présidents de la FIE. Cependant, le Comité Exécutif de la FIE est actuellement composé de 22 membres titulaires (voir paragraphes 5.2.4 et 5.2.5).

a) Réviser l'article 5.2.1 comme suit et supprimer les articles 5.2.4 et 5.2.5 :

Le Comité Exécutif est composé **des membres suivants avec tous les droits y compris le droit de vote** : ~~d'une part~~ du Président, ~~et d'autre part de~~ quinze membres élus, **le Président en fonction de chacune des cinq zones géographiques et le Président en fonction de la Commission des Athlètes.**

Les cinq zones géographiques sont les suivantes : Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie.

b) Supprimer l'article 5.2.4

~~Le Président en fonction de chacune des 5 Confédérations de zone continentale est membre de plein droit du Comité exécutif de la FIE. A ce titre, il a droit de vote. Les cinq zones sont les suivantes : Afrique, Amérique, Asie, Europe, Océanie.~~

b) Supprimer l'article 5.2.5

~~Le Président en fonction de la Commission des Athlètes est membre du Comité exécutif de la FIE, avec tous ses droits et obligations. A ce titre, il a droit de vote.~~

Commission Juridique: Non favorable

La proposition permettrait à un président de confédération ou au président de la Commission des athlètes de devenir secrétaire général, secrétaire-trésorier ou vice-président de la FIE. Mais la situation de ces personnes au sein du Comité Exécutif est différente de celle des autres membres, car elles ont été élues à ce poste par un organe autre que le congrès électif de la FIE et ne sont donc pas investies du mandat de tous les membres de la FIE. Elles sont également susceptibles de percevoir leur rôle comme représentant les intérêts de leur confédération ou des athlètes plutôt que de l'ensemble de la FIE ; et sur le plan pratique, la charge de travail d'un président de confédération est incompatible avec la lourde charge de secrétaire général ou de secrétaire-trésorier de la FIE.

Avis du Comité exécutif : Non favorable.

La proposition a été retirée.

Article : Chapitre 13

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Les statuts de la FIE prévoient déjà des attentes à l'égard des fédérations nationales en ce qui concerne l'intégrité du sport, par exemple :

Pari et lutte contre la corruption : 2.5 Il est recommandé que les Fédérations membres et les Confédérations mettent en place des règles et des règlements similaires pour sauvegarder l'intégrité des compétitions organisées sous leurs juridictions respectives.

Il est proposé d'étendre les recommandations de protection de la même manière afin que les attentes de la FIE soient claires.

Chapitre 13

(ajouter à la fin) :

Il est recommandé que les Fédérations membres et les Confédérations élaborent et mettent en œuvre des politiques et des procédures similaires pour sauvegarder et promouvoir le bien-être de tous les participants aux activités d'escrime organisées sous leurs juridictions respectives.

Commission Juridique: Favorable.

Conseil Femme et Escrime : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

Article : Chapitre 13

P.13

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Pour la protection de tous les participants,

1. Étendre l'exigence d'un rôle de responsable de la protection aux championnats de zone.
2. Veiller à ce que les rapports de protection non résolus soient signalés à la FIE.

Chapitre 13

Lors des Championnats du monde juniors/cadets, seniors et vétérans, des incidents de harcèlement/abus/négligence peuvent être signalés au Responsable de la protection de la FIE sur site.

Lors des Coupes du monde et des Coupes du monde juniors, des incidents de harcèlement/abus/négligence peuvent être signalés au Superviseur de la FIE agissant en qualité de responsable de la protection. Cette responsabilité sera ajoutée à la liste des responsabilités des Superviseurs.

La FIE désignera des Responsables de la protection pour les autres événements officiels de la FIE, par exemple les stages d'entraînement.

La FIE s'assurera que les responsables de la protection de la FIE reçoivent une formation et un soutien appropriés pour assumer leurs responsabilités en vertu de la présente politique.

Les confédérations de zone désigneront au moins une personne pour exercer les fonctions de responsable de la protection lors de chaque championnat de zone. Tous les rapports de protection qui ne sont pas résolus par la médiation doivent être signalés à la FIE.

Commission Juridique: Favorable. La Commission souhaite toutefois modifier le texte de la proposition en y ajoutant la clause surlignée en jaune comme suit :

Les confédérations de zone désigneront au moins une personne pour exercer les fonctions de responsable de la protection lors de chaque championnat de zone. Tous les rapports de protection qui ne sont pas résolus par la médiation doivent être signalés à la FIE conformément aux règles de protection sous-jacentes de la FIE.

La Commission demande cet ajout afin de garantir la confidentialité de ces rapports.

Conseil Femme et Escrime : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition telle que modifiée par la Commission Juridique.



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications des Règles d'organisation

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

Article : o.10

P. 1

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres au sein des comités d'organisation, aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE atteigne les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

o.10

1 Le **Comité organisateur** est l'ensemble des personnes ayant la mission d'organiser la compétition.

2 Le Comité organisateur doit tenir compte des indications du **Cahier des charges** spécifique à l'organisation de chaque type de compétition.

3 Le Comité organisateur doit être composé de représentants des deux genres.

Conseil des Femmes et Escrime : Favorable.

Commission des Règlements : Non favorable car le règlement administratif mentionne déjà cette recommandation. Rien dans nos statuts ou nos règles administratives n'indique qu'un Conseil peut faire des propositions directes de modification dans la règle (Statut 6A.5.3).

La fonction des Conseils est de suggérer des solutions au Comité exécutif pour promouvoir les objectifs indiqués dans les statuts.

Avis du Comité exécutif : Favorable comme suit :

1 Le **Comité organisateur** est l'ensemble des personnes ayant la mission d'organiser la compétition.

2 Le Comité organisateur doit tenir compte des indications du **Cahier des charges** spécifique à l'organisation de chaque type de compétition.

3. Dans la mesure du possible, les deux sexes doivent être représentés au sein du comité d'organisation.

P. 2

Article : o.15 et o.85

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Regrouper la procédure de téléchargement et publication des fichiers d'inscriptions o.85.1 dans le o.15.5. Cette proposition relève de la compétence et des charges du DT.

Directoire technique et délégués de la FIE des épreuves officielles

o.15

5 La veille d'une compétition individuelle ou par équipes, le DT doit télécharger le fichier des inscriptions, la veille de la compétition, à partir de 12h, heure locale depuis le site internet de la FIE

- Compétition individuelle, le DT doit publier et envoyer à la FIE les poules et les horaires y afférents, ainsi que la liste des exemptés pour les compétitions seniors au plus tard à 16h (heure locale). Aucun ajout ne peut être effectué dans les poules publiées, sauf s'il provient de poules commençant au même horaire (voir o.67.1).
- Compétition par équipe, le DT doit publier et envoyer à la FIE le tableau et les horaires y afférents au plus tard une heure après la fin des quarts de finale de l'épreuve individuelle. Aucun ajout ne peut être effectué dans la liste publiée.

o.85

1 La compétition comporte **deux phases**, l'une préliminaire et l'autre principale, qui se déroulent chacune en une journée de compétition.

~~2 — La veille de la compétition, l'organisateur doit publier et envoyer à la FIE les poules et les horaires y afférents, ainsi que la liste des exemptés au plus tard à 16h (heure locale). Pour ce faire, il doit télécharger, la veille de la compétition, à partir de 12h, heure locale, le fichier des inscriptions, depuis le site internet de la FIE. Aucun ajout ne peut être effectué dans les poules publiées, sauf s'il provient de poules commençant au même horaire (voir o.67.1).~~

–3 2 Parmi les tireurs inscrits, les **16 meilleurs du classement officiel de la FIE** actualisé sont exemptés de la phase préliminaire.

–4 3 **En cas de non-présentation d'un tireur inscrit**, une pénalité (cf. **article o.31 tableau des pénalités financières et amendes**), payable à la FIE, est infligée à la Fédération du tireur fautif, sauf en cas de **force majeure** dûment justifiée.

–5 4 En cas d'**égalité de rang** dans le classement officiel FIE, entre deux ou plusieurs tireurs pour la 16ème place exemptée, un tirage au sort est effectué pour déterminer lequel parmi ces tireurs bénéficiera de l'exemption de la phase préliminaire.

Commission SEMI : Favorable.

Commission des Règlements: Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition.

Article : o.16

P. 3

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Promouvoir l'égalité des genres au sein du Directoire technique, afin d'aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et de veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

o.16

Le **Directoire technique** est composé de personnes **ayant l'habitude et la compétence d'organiser des compétitions.**

- 1 Championnats du Monde et Jeux Olympiques
 - a) **Aux Jeux Olympiques**, le Directoire technique est composé de 6 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition. **Il doit y avoir au moins un membre de chaque genre.**
 - b) **Aux Championnats du Monde**, le directoire technique est composé de 8 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays organisateur. **Il doit y avoir au moins deux membres de chaque genre.**
- 2 Coupe du Monde et Grands Prix

Le Directoire technique est composé de 3 personnes qualifiées du pays où se déroule la compétition ou invitées par lui. **Il doit y avoir au moins un membre de chaque genre.**

3 Championnats du Monde vétérans

Le Directoire technique est composé de 4 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition. [Il doit y avoir au moins un membre de chaque genre.](#)

Conseil des Femmes et Escrime : Favorable.

Conseil des vétérans : Favorable.

Commission des Règlements : Non favorable car le règlement administratif mentionne déjà cette recommandation.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition.

Article : **o.18**

P. 4

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres dans les domaines de l'arbitrage, de la SEMI et des délégués médicaux, afin d'aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et de veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

o.18

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.

Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.

Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

1 Championnats du Monde

Le chef délégué à l'arbitrage et 5 autres délégués à l'arbitrage, le chef délégué SEMI et 2 autres délégués SEMI et 3 délégués médicaux sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition des commissions concernées respectives. [Sur l'ensemble des délégués, il doit y avoir au moins 30% de délégués à l'arbitrage et au moins un délégué SEMI et un délégué médical de chaque genre.](#)

2 Grands Prix

Deux délégués à l'arbitrage sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. [Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations au Grand Prix, toutes armes confondues, sont prises en compte.](#)

3 Coupe du Monde Seniors

Un délégué à l'arbitrage est désigné par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations à la Coupe du monde senior, toutes armes confondues, sont prises en compte.

4 Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives. Il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre sur un total de 5 désignations.

Commission des Règlements : Favorable.

Commission Médicale : Favorable, avec une réserve - En principe, ils sont d'accord, mais cela ne peut pas être une règle. Cela peut poser de nombreux problèmes de programmation.

Commission d'arbitrage: Non favorable.

Commission SEMI : Favorable. Compte tenu de l'augmentation de la taille des championnats du monde vétérans, un deuxième délégué SEMI devrait être nommé et il faudrait également envisager un délégué SEMI pour les événements Grand Prix.

Conseil des vétérans : Favorable.

Conseil des Femmes et Escrime : Favorable tel que modifié comme suit :

o.18

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.

Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.

Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

Lorsque toutes les désignations des délégués sont prises en compte (pour tous les types de compétitions et toutes les armes au cours d'une saison), il doit y avoir un minimum de 20 % de représentants des deux genres. Il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre de chacune des commissions d'Arbitrage, SEMI et Médicale désignés lors des championnats du monde, à l'exception des championnats du monde vétérans, où sur les 5 délégués désignés, il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre.

1 Championnats du Monde

Le chef délégué à l'arbitrage et 5 autres délégués à l'arbitrage, le chef délégué SEMI et 2 autres délégués SEMI et 3 délégués médicaux sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition des commissions concernées respectives. Sur l'ensemble des délégués, il doit y avoir au moins 30% de délégués à l'arbitrage et au moins un délégué SEMI et un délégué médical de chaque genre.

2 Grands Prix

Deux délégués à l'arbitrage sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de

chaque genre lorsque toutes les désignations au Grand Prix, toutes armes confondues, sont prises en compte.

3 Coupe du Monde Seniors

Un délégué à l'arbitrage est désigné par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations à la Coupe du monde senior, toutes armes confondues, sont prises en compte.

4 Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives. Il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre sur un total de 5 désignations.

Avis du Comité exécutif : Les délégués proposés par les commissions sont basés sur la disponibilité de ces délégués aux différentes compétitions. Pour les délégués à l'arbitrage, des critères supplémentaires devraient également être pris en considération, tels que la spécialité d'armes de chaque membre et la représentation continentale. De plus, pour les Championnats du Monde Vétérans, l'article o.50.2 mentionne que "Les officiels a) à e) devraient de préférence être choisis dans la Zone dans laquelle se déroulent les Championnats".

Par conséquent, le Comité Exécutif est en faveur de la proposition révisée suivante :

Lorsque toutes les désignations de délégués sont prises en compte (pour tous les types de compétitions et toutes les armes au cours d'une saison), il doit y avoir un minimum de 20% de représentation des deux genres, si la disponibilité des délégués et la représentation continentale le permettent. Si la disponibilité des délégués et la représentation continentale le permettent, il doit y avoir au moins un délégué de chaque sexe de chacune des commissions d'arbitrage, SEMI et médicale désignées lors des championnats du monde. Aux championnats du monde vétérans, sur les 5 délégués désignés, il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre, si la disponibilité des délégués et la représentation continentale le permettent

Article : o.25.3

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Aider la FIE à mieux comprendre le nombre de femmes arbitres.

o.25.3

3 En outre, le comité d'organisation des compétitions de la Coupe du monde junior et des compétitions satellites est tenu de contrôler et de rendre compte de la diversité des genres des arbitres inscrits.

P. 5

Commission d'arbitrage : Non favorable.

Commission des Règlements : Non favorable car ces données existent déjà dans le software des résultats.

Conseil des Femmes et Escrime : Favorable tel que modifié comme suit :

o.25.3

3 En outre, le Superviseur de la FIE ou président du directoire technique comité d'organisation des compétitions de la Coupe du monde junior et des compétitions satellites est tenu de contrôler et de rendre compte de la diversité des genres des arbitres inscrits. Le rapport sera établi par le Superviseur du FIE.

Avis du Comité Exécutif : Les arbitres de ces compétitions sont sélectionnés et amenés par les délégations participantes (si l'article 25 du règlement l'exige) ou engagés par les fédérations organisatrices si les délégations n'amènent pas suffisamment d'arbitres (ce qui n'est parfois connu que 7 jours avant les compétitions). Par conséquent, les comités d'organisation ne sont pas en mesure de contrôler la diversité des sexes parmi les arbitres. En outre, la plupart du temps, il n'y a pas de superviseur dans les compétitions par satellite, et donc pas de rapport des superviseurs. Par conséquent, nous sommes en faveur de la proposition révisée suivante :

3 En outre, le superviseur de la FIE pour les compétitions de la Coupe du monde junior est tenu de rendre compte de la diversité des genres des arbitres inscrits dans le rapport du superviseur de la FIE.

P. 6

Article : o.26

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres dans l'arbitrage, aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

Lorsqu'il n'est pas possible de répondre aux attentes minimales, des rapports écrits aideront à explorer des solutions.

o.26

1 L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans. **Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 30 % de chaque genre pour l'ensemble de ces désignations.**

Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.

2 Aux **compétitions** de Coupe du monde seniors, **Grand Prix et Coupe du Monde par équipes**, **8 arbitres** sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, **et les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres.**

Il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, une explication écrite doit être fournie à la FIE.

Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) sont fournis par le comité organisateur. Tous les **arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions.** **Il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, une explication écrite doit être fournie à la FIE.**

Commission des Règlements : **Non favorable** car le règlement administratif mentionne déjà cette recommandation.

Commission d'arbitrage : **seulement favorable à o.26.1**
o.26.2 non favorable

Conseil des vétérans : **Favorable.**

Conseil des Femmes et Escrime : **Favorable modifié comme suit :**

1 L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans. **Soit, il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 30 % de chaque genre pour l'ensemble de ces désignations ou la Commission d'arbitrage doit fournir une explication écrite au Comité exécutif de la FIE.**

Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.

2 Aux **compétitions** de Coupe du monde seniors, **Grand Prix et Coupe du Monde par équipes**, **8 arbitres** sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, **et les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres.**

Soit, il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, ou la Commission d'arbitrage doit fournir une explication écrite doit être fournie à au Comité Exécutif de la FIE.

Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) sont fournis par le comité organisateur. Tous les **arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions.** **Soit, il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, ou une explication écrite doit être fournie à la FIE dans le rapport du Superviseur de la FIE.**

Avis du Comité Exécutif :

o.26.1 : Cette proposition fait double emploi avec l'article 9.2.3 des Règles administratives de la FIE. L'article 9.2.3 prend également en compte les armes, la représentation continentale et d'autres critères qui ne sont pas pris en compte dans cette proposition. Par conséquent, le Comité exécutif n'est **pas favorable** à cette proposition.

o.26.2 : Cette proposition est impossible à mettre en œuvre dans chaque compétition, car les critères de disponibilité des arbitres, des armes et de la représentation continentale doivent également être pris en compte. Par conséquent, le Comité exécutif n'est **pas favorable** à la proposition.

Article : o.16, o.18, o.26, o.29, o.39, o.50, o.63, o.75, o.103, o.104

P. 7

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Création de nouveaux chapitres Vétérans.

o.16

~~3~~ **Championnats du Monde vétérans**

~~Le Directoire technique est composé de 4 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition.~~

o.18

~~4~~ **Championnats du Monde Vétérans**

~~Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives.~~

o.26

~~1~~ ~~L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans.~~

~~Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.~~

2 Aux **compétitions** de Coupe du monde seniors, **Grand Prix et Coupe du Monde par équipes**, **8 arbitres** sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, **et les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres**. Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) sont fournis par le comité organisateur. Tous les **arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions**.

o.29

~~6 — Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :~~

- ~~a) — Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~b) — Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~c) — Groupe d'âge 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~6 — Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :~~

- ~~a) Groupe d'âge de 40 à 49 ans : le participant doit avoir au minimum 40 ans et moins de 50 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~b) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~c) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~d) Groupe d'âge de 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS

o.39

- ~~1 — Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend vingt quatre épreuves, dix huit en individuel — avec trois catégories pour chaque arme — et six par équipes — fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin. Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des trois catégories de chaque arme.~~
- ~~2 — Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.~~
- ~~3 — Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, en évitant les temps d'inactivité.~~

o.39

- ~~1 — Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend trente six épreuves, vingt quatre en individuel — avec quatre catégories pour chaque arme — et douze par équipes — fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin (deux catégories pour chaque arme et genre). Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de~~

~~chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des deux catégories en individuel correspondantes de chaque arme.~~

~~2—Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.~~

~~3—Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, excepté pour les épreuves par équipes pour lesquelles le tour de poules peut être organisé la veille de l'élimination directe, en évitant les temps d'inactivité~~

~~Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).~~

Vétérans

o.50

~~1—Toute candidature à l'organisation d'un Championnat du Monde Vétérans devra faire l'objet d'une étude sur place par une délégation ad hoc désignée par le Comité Exécutif, sur invitation de la fédération candidate.~~

~~2—Le Comité d'organisation, qui percevra la totalité des droits d'engagement des délégations participantes, aura l'obligation d'inviter à ses frais (voyage aller-retour par avion classe touriste, hébergement et indemnités journalières) les dirigeants internationaux suivants :~~

~~a) Le Président de la FIE ou son représentant qui préside les Championnats du Monde et doit notamment contrôler le bon fonctionnement du Directoire technique.~~

~~b) Quatre membres du Directoire technique, dont un du pays organisateur, désignés par le Comité exécutif de la FIE~~

~~c) Un membre de la Commission SEMI, désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~d) Un membre de la Commission d'Arbitrage désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~e) Deux membres de la Commission médicale désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~f) Les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE.~~

~~De préférence, les officiels de a) à e) doivent provenir de la zone dans laquelle se déroulent les Championnats.~~

Inscriptions aux compétitions

o.63

~~1—Les inscriptions doivent parvenir aux organisateurs par l'entremise de la fédération nationale du concurrent. Les inscriptions doivent être transmises au moins un mois avant le début des championnats.~~

~~2—Toutefois, jusqu'à l'avant-veille de la compétition à midi (heure locale), des tireurs peuvent être ajoutés par leur fédération nationale après paiement au Comité d'organisation d'une pénalité équivalant à 100 % des frais d'inscription.~~

~~3—Les inscriptions pour les championnats par équipes doivent être transférées au Directoire Technique la veille de la compétition avant 16h00 (heure locale).~~

4—Aux Championnats du Monde vétérans, les inscriptions aux épreuves individuelles sont limitées à quatre tireurs dans chaque catégorie, par genre, par arme et par pays. Les noms doivent correspondre à ceux inscrits sur les licences FIE.

Composition des poules pour les championnats individuels Vétérans

o.75

Les poules sont constituées en tenant compte des classements de force suivants :

- 1—Les tireurs classés, sur la base des résultats obtenus en Championnats au cours des deux dernières années, sans tenir compte des changements de catégorie d'âge ;

Les points sont attribués selon la table suivante:

<u>1ère place 80 points</u>	<u>32ème place 6,5 points</u>	<u>62ème place 3,1 points</u>
<u>2ème place 65 points</u>	<u>33ème place 6 points</u>	<u>63ème place 3 points</u>
<u>3èmes places ex aequo 50 points</u>	<u>34ème place 5,9 points</u>	<u>64ème place 2,9 points</u>
<u>5ème place 38 points</u>	<u>35ème place 5,8 points</u>	<u>65ème place 2,8 points</u>
<u>6ème place 36 points</u>	<u>36ème place 5,7 points</u>	<u>66ème place 2,7 points</u>
<u>7ème place 34 points</u>	<u>37ème place 5,6 points</u>	<u>67ème place 2,6 points</u>
<u>8ème place 32 points</u>	<u>38ème place 5,5 points</u>	<u>68ème place 2,5 points</u>
<u>9ème place 30 points</u>	<u>39ème place 5,4 points</u>	<u>69ème place 2,4 points</u>
<u>10ème place 28 points</u>	<u>40ème place 5,3 points</u>	<u>70ème place 2,3 points</u>
<u>11ème place 26 points</u>	<u>41ème place 5,2 points</u>	<u>71ème place 2,2 points</u>
<u>12ème place 24 points</u>	<u>42ème place 5,1 points</u>	<u>72ème place 2,1 points</u>
<u>13ème place 22 points</u>	<u>43ème place 5 points</u>	<u>73ème place 2 points</u>
<u>14ème place 20 points</u>	<u>44ème place 4,9 points</u>	<u>74ème place 1,9 points</u>
<u>15ème place 18 points</u>	<u>45ème place 4,8 points</u>	<u>75ème place 1,8 points</u>
<u>16ème place 16 points</u>	<u>46ème place 4,7 points</u>	<u>76ème place 1,7 points</u>
<u>17ème place 14 points</u>	<u>47ème place 4,6 points</u>	<u>77ème place 1,6 points</u>
<u>18ème place 13,5 points</u>	<u>48ème place 4,5 points</u>	<u>78ème place 1,5 points</u>
<u>19ème place 13 points</u>	<u>49ème place 4,4 points</u>	<u>79ème place 1,4 points</u>
<u>20ème place 12,5 points</u>	<u>50ème place 4,3 points</u>	<u>80ème place 1,3 points</u>
<u>21ème place 12 points</u>	<u>51ème place 4,2 points</u>	<u>81ème place 1,2 points</u>
<u>22ème place 11,5 points</u>	<u>52ème place 4,1 points</u>	<u>82ème place 1,1 points</u>
<u>23ème place 11 points</u>	<u>53ème place 4 points</u>	<u>83ème place 1 points</u>
<u>24ème place 10,5 points</u>	<u>54ème place 3,9 points</u>	<u>84ème place 0,9 points</u>
<u>25ème place 10 points</u>	<u>55ème place 3,8 points</u>	<u>85ème place 0,8 points</u>
<u>26ème place 9,5 points</u>	<u>56ème place 3,7 points</u>	<u>86ème place 0,7 points</u>
<u>27ème place 9 points</u>	<u>57ème place 3,6 points</u>	<u>87ème place 0,6 points</u>
<u>28ème place 8,5 points</u>	<u>58ème place 3,5 points</u>	<u>88ème place 0,5 points</u>
<u>29ème place 8 points</u>	<u>59ème place 3,4 points</u>	<u>89ème place 0,4 points</u>
<u>30ème place 7,5 points</u>	<u>60ème place 3,3 points</u>	<u>90ème place 0,3 points</u>
<u>31ème place 7 points</u>	<u>61ème place 3,2 points</u>	<u>91ème place 0,2 points</u>
		<u>92ème place 0,1 points</u>
		<u>93ème place et après 0 points</u>

- 2—Tous les autres tireurs, par ordre d'âge, en commençant par les plus jeunes.

~~3— La répartition des tireurs dans les poules doit être effectuée de manière à placer les tireurs de la même nationalité dans des poules différentes, tant que c'est possible (décalage).~~

~~4— Si dans une catégorie il y a moins de dix (10) concurrents, la compétition est disputée en poule unique plus élimination directe.~~

~~5— Si dans une catégorie il y a moins de six (6) concurrents, ils tirent dans la catégorie d'âge inférieure. Un classement distinct de cette catégorie est extrait des classements finaux des catégories combinées à la fin de la compétition.~~

~~6— Si dans une catégorie il y a un (1) seul concurrent, l'épreuve de la catégorie est annulée.~~

~~7— Aucun tireur n'est éliminé après les poules. Tous les tireurs participent à la phase d'élimination directe.~~

C. VETERANS

Championnats par équipes

o.103

1— Participation

~~— Chaque pays peut inscrire une équipe par genre et par arme, ce qui donne lieu à six épreuves.~~

~~Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.~~

2— Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :

~~a) Pour chaque arme, les équipes sont composées de trois tireurs de la même nationalité, un de la catégorie « A », un de la catégorie « B » et un de la catégorie « C », avec ou sans remplaçant pour chaque catégorie. Une équipe ne peut commencer une rencontre que si elle est complète.~~

~~b) — S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.~~

~~c) — Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.~~

~~d) — Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.~~

~~Il ne peut y avoir qu'un seul remplacement par équipe par rencontre~~

~~3 — Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.~~

~~4 Le système de relais est toujours appliqué. Les trois tireurs d'une équipe rencontrent les tireurs adverses de la même catégorie. Chaque tireur rencontre deux fois son adversaire, pour un total de 6 relais. Les relais se jouent en cinq touches (5, 10, 15, 20, etc.). A titre exceptionnel, un relais peut se terminer sur un score supérieur à 5, 10, 15, etc., si un tireur marque une dernière touche valable pour son relais et, dans le même temps, une touche de pénalisation supplémentaire lui est accordée : dans ce cas, les deux touches seront comptabilisées ; la durée maximum de chaque relais est de 3 minutes.~~

~~5 — L'équipe gagnante est celle qui atteint la première 30 touches, ou celle qui a le score le plus élevé à la fin du temps réglementaire.~~

~~6 — L'ordre des catégories de chaque rencontre sera déterminé par l'arbitre avec les capitaines, sur la piste, avant le début du match : l'arbitre procédera à un tirage au sort et le capitaine vainqueur choisira la première catégorie dans l'ordre. Le capitaine perdant choisira la deuxième catégorie.~~

~~7 — La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.~~

~~a) l'ordre des matches pour une poule de 4:~~

~~Match 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4~~

~~Match 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 3 : Le vainqueur du Match 1 contre le perdant du Match 2~~

~~Match 4 : Le vainqueur du Match 2 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 5 et Match 6 : Les deux matches restants.~~

~~b) L'ordre des matches pour une poule de 3:~~

~~Match 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur du Match 1~~

~~Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).~~

~~La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.~~

~~Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:~~

~~— dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classée 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.~~

~~— dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.~~

~~8 — Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3^e et 4^e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1^{ère} et 2^e de la poule.~~

~~9 — Les rencontres de classement à partir de la 5^{ème} place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.~~

o.103

1 — Participation

~~Chaque pays peut inscrire une équipe par catégorie (Vétérans et Grands vétérans) par genre et par arme, ce qui donne lieu à douze épreuves.~~

~~Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.~~

~~2 — Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :~~

~~**Vétérans** : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 40 à 49 ans ou au groupe d'âge de 50 à 59 ans, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 50 à 59 ans, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.~~

~~**Grands vétérans** : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 60 à 69 ans ou au groupe d'âge de 70 ans et plus, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 70 ans et plus, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.~~

~~La formule d'escrime est la formule relais à 45 touches décrite dans la règle o.99 avec application de la règle de non-combativité à tous les matches.~~

~~La compétition commence par un tour de poules de trois ou quatre équipes, établi en fonction de la règle o.103 c), suivi d'une phase d'élimination directe conformément à la règle o.103-7.~~

~~Cas particuliers en fonction du nombre d'équipes :~~

- ~~• 1 seule équipe : les organisateurs doivent informer toutes les nations qu'il n'y aura pas de compétition à cette arme.~~
- ~~• 2 équipes : une seule rencontre entre ces deux équipes.~~
- ~~• 3 équipes : une poule de trois suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4 incomplet.~~
- ~~• 4 équipes : une poule de quatre suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4.~~
- ~~• 5 équipes : une poule de cinq suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 8 incomplet.~~

~~Les perdants des demi-finales doivent s'affronter pour la médaille de bronze.~~

~~a) — S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.~~

~~b) — Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.~~

~~c) — Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.~~

~~Il peut y avoir jusqu'à deux remplacements des tireurs remplaçants par rencontre, mais la conformité aux exigences de représentation de la catégorie d'âge doit être maintenue.~~

~~3 — Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.~~

~~4 — La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.~~

~~a) l'ordre des matches pour une poule de 4:~~

~~Match 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4~~

~~Match 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 3 : Le vainqueur du Match 1 contre le perdant du Match 2~~

~~Match 4 : Le vainqueur du Match 2 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 5 et Match 6 : Les deux matches restants.~~

~~b) L'ordre des matches pour une poule de 3:~~

~~Match 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur du Match 1~~

~~Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).~~

~~La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.~~

~~Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:~~

~~— dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classée 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.~~

~~— dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.~~

~~5 Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3^e et 4^e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1^{ère} et 2^e de la poule.~~

~~6 Les rencontres de classement à partir de la 5^{ème} place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.~~

~~Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).~~

D.C. JEUX OLYMPIQUES

o.104

Les formules d'organisation des Jeux Olympiques sont déterminées par le Comité Exécutif, en accord avec le CIO. (Voir art 9.1.1 du Règlement Administratif).

PARTIE C - VETERANS

ORGANES RESPONSABLES DE L'ORGANISATION ET CONTRÔLE

Comité organisateur Vétérans

o.111

Le **Directoire technique** est composé de personnes **ayant l'habitude et la compétence d'organiser des compétitions.**

Le Directoire technique est composé de 4 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition **et si possible un représentant du pays où se déroulera la compétition l'année suivante.**

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

o.112

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.
Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.
Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives.

Arbitrage

o.113

L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans.

Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.

AGE DES PARTICIPANTS

o.114

Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :

- a) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- b) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- c) Groupe d'âge 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.

Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :

- a) Groupe d'âge de 40 à 49 ans : le participant doit avoir au minimum 40 ans et moins de 50 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- b) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- c) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- d) Groupe d'âge de 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

Procédures avant les compétitions

PROGRAMMATION

CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS

o.115

- 1 Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend vingt-quatre épreuves, dix-huit en individuel – avec trois catégories pour chaque arme – et six par équipes – fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin. Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des trois catégories de chaque arme.
 - 2 Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.
 - 3 Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, en évitant les temps d'inactivité.
-

- 1 Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend trente-six épreuves, vingt-quatre en individuel – avec quatre catégories pour chaque arme – et douze par équipes – fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin (deux catégories pour chaque arme et genre). Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des deux catégories en individuel correspondantes de chaque arme.
- 2 Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.
- 3 Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, excepté pour les épreuves par équipes pour lesquelles le tour de poules peut être organisé la veille de l'élimination directe, en évitant les temps d'inactivité.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

INVITATIONS

Invitation des dirigeants internationaux

Vétérans

o.116

- 1 Toute candidature à l'organisation d'un Championnat du Monde Vétérans devra faire l'objet d'une étude sur place par une délégation ad hoc désignée par le Comité Exécutif, sur invitation de la fédération candidate.
- 2 Le Comité d'organisation, qui percevra la totalité des droits d'engagement des délégations participantes, aura l'obligation d'inviter à ses frais (voyage aller-retour par

avion classe touriste, hébergement et indemnités journalières) les dirigeants internationaux suivants :

- a) Le Président de la FIE ou son représentant qui préside les Championnats du Monde et doit notamment contrôler le bon fonctionnement du Directoire technique.
- b) Quatre membres du Directoire technique, dont un du pays organisateur, désignés par le Comité exécutif de la FIE
- c) Un membre de la Commission SEMI, désigné par le Comité exécutif de la FIE
- d) ~~Un~~ Deux membres de la Commission d'Arbitrage désigné par le Comité exécutif de la FIE
- e) Deux membres de la Commission médicale désigné par le Comité exécutif de la FIE
- f) Les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE.

De préférence, les officiels de a) à e) doivent provenir de la zone dans laquelle se déroulent les Championnats.

ENGAGEMENTS

Championnats du Monde Vétérans

Inscriptions aux compétitions

o.117

- 1 L'inscription nominative** des tireurs et de tout remplaçant éventuel, et l'inscription des équipes doit être effectuée sur le site Internet de la FIE au plus tard 7 jours avant l'épreuve (minuit heure de Lausanne).
Pour les inscriptions des équipes, les noms des tireurs composant l'équipe peuvent être modifiés, auprès de l'organisateur, jusqu'à la veille de la compétition, au plus tard avant 16h00 (heure locale). Néanmoins, un remplacement peut intervenir au-delà de cette phase et au plus tard jusqu'à la fin de l'épreuve individuelle pour un cas de blessure ou autre raison médicale dûment constatée par le médecin officiel de la compétition.
- 2 Retrait d'un tireur ou d'une équipe**
Après la clôture des inscriptions, il ne peut être procédé à aucun retrait de nom, ni d'équipe, sauf en cas de blessure ou autre raison médicale ou cas de force majeure. Les fédérations nationales doivent informer la FIE et l'organisateur.
- 3 Remplacement d'un tireur**
Jusqu'au mercredi (minuit heure de Lausanne) qui précède la compétition un tireur peut être remplacé par un autre. Pour ce faire, les fédérations nationales doivent envoyer par écrit (fax ou e-mail) à la FIE une demande de remplacement de tireur.
- 4 Ajout de tireur(s) ou d'une équipe hors délai**
A partir du mercredi qui précède la compétition et jusqu'à 12h00 (heure locale) la veille de la compétition, un ou des tireurs et/ou une équipe peuvent être ajoutés par les fédérations nationales, après paiement à la FIE d'une pénalité, selon le barème en vigueur (cf. article o.31, tableau des pénalités financières et amendes).
- 5** En cas de non-présentation d'un tireur ou d'une équipe inscrits, une amende (cf. article o.31 tableau des pénalités financières et amendes), payable à la FIE, sera infligée à la

Fédération du tireur ou de l'équipe fautifs, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

- 6 Les organisateurs de toutes les épreuves officielles doivent, sous peine d'amende payable à la FIE (cf. article o.31 tableau des pénalités financières et amendes) refuser l'engagement d'un tireur ou arbitre non titulaire d'une licence FIE valide pour la saison en cours.

PROCEDURES PENDANT LES COMPETITIONS

Composition des poules pour les championnats individuels Vétérans

o.118

Les poules sont constituées en tenant compte des classements de force suivants :

- 1 Les tireurs classés, sur la base des résultats obtenus en Championnats au cour des deux derniers années Championnats du Monde Vétérans, sans tenir compte des changements de catégorie d'âge ;

Les points sont attribués selon la table suivante:

<u>1ère place 80 points</u>	<u>33ème place 6 points</u>	<u>64ème place 2,9 points</u>
<u>2ème place 65 points</u>	<u>34ème place 5,9 points</u>	<u>65ème place 2,8 points</u>
<u>3èmes places ex aequo 50 points</u>	<u>35ème place 5,8 points</u>	<u>66ème place 2,7 points</u>
<u>5ème place 38 points</u>	<u>36ème place 5,7 points</u>	<u>67ème place 2,6 points</u>
<u>6ème place 36 points</u>	<u>37ème place 5,6 points</u>	<u>68ème place 2,5 points</u>
<u>7ème place 34 points</u>	<u>38ème place 5,5 points</u>	<u>69ème place 2,4 points</u>
<u>8ème place 32 points</u>	<u>39ème place 5,4 points</u>	<u>70ème place 2,3 points</u>
<u>9ème place 30 points</u>	<u>40ème place 5,3 points</u>	<u>71ème place 2,2 points</u>
<u>10ème place 28 points</u>	<u>41ème place 5,2 points</u>	<u>72ème place 2,1 points</u>
<u>11ème place 26 points</u>	<u>42ème place 5,1 points</u>	<u>73ème place 2 points</u>
<u>12ème place 24 points</u>	<u>43ème place 5 points</u>	<u>74ème place 1,9 points</u>
<u>13ème place 22 points</u>	<u>44ème place 4,9 points</u>	<u>75ème place 1,8 points</u>
<u>14ème place 20 points</u>	<u>45ème place 4,8 points</u>	<u>76ème place 1,7 points</u>
<u>15ème place 18 points</u>	<u>46ème place 4,7 points</u>	<u>77ème place 1,6 points</u>
<u>16ème place 16 points</u>	<u>47ème place 4,6 points</u>	<u>78ème place 1,5 points</u>
<u>17ème place 14 points</u>	<u>48ème place 4,5 points</u>	<u>79ème place 1,4 points</u>
<u>18ème place 13,5 points</u>	<u>49ème place 4,4 points</u>	<u>80ème place 1,3 points</u>
<u>19ème place 13 points</u>	<u>50ème place 4,3 points</u>	<u>81ème place 1,2 points</u>
<u>20ème place 12,5 points</u>	<u>51ème place 4,2 points</u>	<u>82ème place 1,1 points</u>
<u>21ème place 12 points</u>	<u>52ème place 4,1 points</u>	<u>83ème place 1 points</u>
<u>22ème place 11,5 points</u>	<u>53ème place 4 points</u>	<u>84ème place 0,9 points</u>
<u>23ème place 11 points</u>	<u>54ème place 3,9 points</u>	<u>85ème place 0,8 points</u>
<u>24ème place 10,5 points</u>	<u>55ème place 3,8 points</u>	<u>86ème place 0,7 points</u>
<u>25ème place 10 points</u>	<u>56ème place 3,7 points</u>	<u>87ème place 0,6 points</u>

<u>26ème place 9,5 points</u>	<u>57ème place 3,6 points</u>	<u>88ème place 0,5 points</u>
<u>27ème place 9 points</u>	<u>58ème place 3,5 points</u>	<u>89ème place 0,4 points</u>
<u>28ème place 8,5 points</u>	<u>59ème place 3,4 points</u>	<u>90ème place 0,3 points</u>
<u>29ème place 8 points</u>	<u>60ème place 3,3 points</u>	<u>91ème place 0,2 points</u>
<u>30ème place 7,5 points</u>	<u>61ème place 3,2 points</u>	<u>92ème place 0,1 points</u>
<u>31ème place 7 points</u>	<u>62ème place 3,1 points</u>	<u>93ème place et après 0 points</u>
<u>32ème place 6,5 points</u>	<u>63ème place 3 points</u>	

- 2 Tous les autres tireurs, par ordre d'âge, en commençant par les plus jeunes.
- 3 La répartition des tireurs dans les poules doit être effectuée de manière à placer les tireurs de la même nationalité dans des poules différentes, tant que c'est possible (décalage).
- 4 Si dans une catégorie il y a moins de dix (10) concurrents, la compétition est disputée en poule unique plus élimination directe.
- 5 Si dans une catégorie il y a moins de six (6) concurrents, ils tirent dans la catégorie d'âge inférieure. Un classement distinct de cette catégorie est extrait des classements finaux des catégories combinées à la fin de la compétition.
- 6 Si dans une catégorie il y a un (1) seul concurrent, l'épreuve de la catégorie est annulée.
- 7 Aucun tireur n'est éliminé après les poules. Tous les tireurs participent à la phase d'élimination directe.

EPREUVES PAR EQUIPES VETERANS

o.119

- 1 Participation

Chaque pays peut inscrire une équipe par genre et par arme, ce qui donne lieu à six épreuves.

Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.
- 2 Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes:
 - a) Pour chaque arme, les équipes sont composées de trois tireurs de la même nationalité, un de la catégorie « A », un de la catégorie « B » et un de la catégorie « C », avec ou sans remplaçant pour chaque catégorie. Une équipe ne peut commencer une rencontre que si elle est complète.
 - b) S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.

- c) Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.
- d) Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.

Il ne peut y avoir qu'un seul remplacement par équipe par rencontre.

- 3 Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.
- 4 Le système de relais est toujours appliqué. Les trois tireurs d'une équipe rencontrent les tireurs adverses de la même catégorie. Chaque tireur rencontre deux fois son adversaire, pour un total de 6 relais. Les relais se jouent en cinq touches (5, 10, 15, 20, etc.). A titre exceptionnel, un relais peut se terminer sur un score supérieur à 5, 10, 15, etc., si un tireur marque une dernière touche valable pour son relais et, dans le même temps, une touche de pénalisation supplémentaire lui est accordée : dans ce cas, les deux touches seront comptabilisées ; la durée maximum de chaque relais est de 3 minutes.
- 5 L'équipe gagnante est celle qui atteint la première 30 touches, ou celle qui a le score le plus élevé à la fin du temps réglementaire.
- 6 L'ordre des catégories de chaque rencontre sera déterminé par l'arbitre avec les capitaines, sur la piste, avant le début de la **du** rencontre **match** : l'arbitre procédera à un tirage au sort et le capitaine vainqueur choisira la première catégorie dans l'ordre. Le capitaine perdant choisira la deuxième catégorie.
- 7 La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.

a) l'ordre des **matches** rencontres pour une poule de 4:

- Match** Rencontre 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4
- Match** Rencontre 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3
- Match** Rencontre 3 : Le vainqueur **du Match** de la rencontre 1 contre le perdant **du Match** de la rencontre 2
- Match** Rencontre 4 : Le vainqueur **du Match** de la rencontre 2 contre le perdant de la rencontre **du Match** 1
- Match** Rencontre 5 et **Match** Rencontre 6 : Les deux **matches** rencontres restantes.

b) L'ordre des **matches** rencontres pour une poule de 3:

- Match** Rencontre 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3
- Match** Rencontre 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant **du Match** de la rencontre 1

Match Rencontre 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur du Match de la rencontre 1

Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).

La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.

Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:

- dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classé 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.

- dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.

- 8** Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3e et 4e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1ère et 2e de la poule.
- 9** Les rencontres de classement à partir de la 5ème place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.

1.Participation

Chaque pays peut inscrire une équipe par catégorie (Vétérans et Grands vétérans) par genre et par arme, ce qui donne lieu à douze épreuves.

Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.

2 Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :

Vétérans : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 40 à 49 ans ou au groupe d'âge de 50 à 59 ans, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 50 à 59 ans, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.

Grands vétérans : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 60

à 69 ans ou au groupe d'âge de 70 ans et plus, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 70 ans et plus, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.

La formule d'escrime est la formule-relais à 45 touches décrite dans la règle o.99 avec application de la règle de non-combativité à **tous** **toutes** les **matches** **rencontres**.

La compétition commence par un tour de poules de trois ou quatre équipes, établi en fonction de la règle o.103 c), suivi d'une phase d'élimination directe conformément à la règle o.103 7.

Cas particuliers en fonction du nombre d'équipes :

- 1 seule équipe : les organisateurs doivent informer toutes les nations qu'il n'y aura pas de compétition à cette arme.
- 2 équipes : une seule rencontre entre ces deux équipes.
- 3 équipes : une poule de trois suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4 incomplet.
- 4 équipes : une poule de quatre suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4.
- 5 équipes : une poule de cinq suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 8 incomplet.

Les perdants des demi-finales doivent s'affronter pour la médaille de bronze.

a) S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.

b) Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.

c) Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.

Il peut y avoir jusqu'à deux remplacements des tireurs remplaçants par rencontre, mais la conformité aux exigences de représentation de la catégorie d'âge doit être maintenue.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

Commission médicale: vote 10/10 en faveur de la proposition.

Commission SEMI : **Favorable** Compte tenu de l'augmentation de la taille des Championnats du Monde Vétérans, il est essentiel qu'un minimum de 2 délégués SEMI soient nommés pour un déroulement efficace de la compétition.

Conseil des vétérans : favorable.

Commission des Règlements : favorable.

Commission d'arbitrage :

- **Favorable** à la création d'un nouveau chapitre pour les championnats du monde des vétérans
- Modification de l'article o.112 de la proposition afin de réduire les répétitions inutiles, comme suit :

o.112

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux doivent être membres des commissions de la FIE et être nommés par le Comité Exécutif de la FIE suivant les recommandations des commissions respectives.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition avec les modifications de la Commission d'arbitrage.

P. 8

Article : o.29 and o.30

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Réécrire la règle pour une meilleure compréhension de son application.

o.29

- 3 Les participants aux épreuves officielles de la FIE juniors individuelles et par équipes, doivent avoir moins de 20 ans à minuit du 31 décembre de l'année qui précède l'année où celles-ci se disputent (~~cf. article o.30~~).

Pour pouvoir participer aux épreuves officielles de la saison en cours, y compris les championnats du monde juniors de la saison en cours, les tireurs(euses) doivent être âgé(e)s de moins de 20 ans à minuit au 31 décembre de la saison en cours.

o.30

~~Seuls les tireurs qui ont l'âge de participer aux prochains Championnats du Monde juniors peuvent disputer les épreuves officielles de la FIE juniors individuelles et par équipes de la saison sportive en cours.~~

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition.

P. 9

Article : o.42 et o.102

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter la formule des épreuves par équipe au championnat de zone qui est une règle d'organisation qui figure dans le règlement administratif.

o.42

- 4 Les formules des épreuves sont établies dans le Règlement-Administratif (article 9.4.3) et dans les articles suivants : o.100, o.101 et o.102 (o.102 première phrase et o.102.2).

o.102

- 1 Les **4 premières** équipes sont placées sur le tableau d'élimination directe selon le classement officiel FIE actualisé par équipe (Cf. **o.109**): on tire au sort par groupes de 2 les places des autres équipes classées.

Les équipes non classées occupent les dernières places du tableau et sont départagées par un tirage au sort.

- 2 Lors des championnats de zone, les équipes qui n'ont pas de classement FIE occuperont les dernières places du tableau. Elles seront départagées en fonction du classement final obtenu dans la compétition individuelle par les 3 meilleurs tireurs composant l'équipe. Les tireurs des équipes qui n'ont pas de classement dans la compétition individuelle prendront la dernière place +1.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition. Si elle est acceptée par le Congrès, la deuxième partie de l'article 9.4.3. b) sera supprimée du Règlement administratif de la FIE afin d'éviter la duplication des textes.

P. 10

Article : o.50

Proposition de : Conseil des Vétérans

Motivation : Nous pensons qu'il serait opportun qu'un représentant du Conseil des Vétérans fasse partie des invités officiels des Championnats du monde vétérans. Son rôle serait d'écouter les escrimeurs, les chefs de délégation et les organisateurs afin de recueillir toutes leurs remarques et suggestions, lesquelles seraient rassemblées dans un rapport qui permettrait aux membres du Conseil d'étudier et de proposer les améliorations qui leur sembleraient pertinentes.

o.50

(...)

- 2 Le Comité d'organisation **des Championnats du monde**, qui percevra la totalité des droits d'engagement des délégations participantes, aura l'obligation d'inviter à ses frais (voyage aller-retour par avion classe touriste, hébergement et indemnités journalières) les dirigeants internationaux suivants :

a) Le Président de la FIE ou son représentant qui préside les Championnats du Monde et doit notamment contrôler le bon fonctionnement du Directoire technique.

b) un représentant du Conseil des Vétérans

b) c) Quatre membres du Directoire technique, dont un du pays organisateur, désignés par le Comité exécutif de la FIE.

c) d) Un membre de la Commission SEMI, désigné par le Comité exécutif de la FIE.

d) e) Un membre de la Commission d'Arbitrage désigné par le Comité exécutif de la FIE.

e) f) Deux membres de la Commission médicale désigné par le Comité exécutif de la FIE.

f) g) Les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE.

Conseil des vétérans : Favorable.

Commission des Règlements : Non favorable sur 2 b) car il y a toujours un membre représentatif des vétérans, nommé par le Conseil des vétérans, dans le DT des championnats du monde vétérans

En faveur avec les autres points.

Avis du Comité Exécutif : Le Directoire Technique des Championnats du Monde Vétérans comprend déjà un membre du Conseil des Vétérans proposé par le Conseil des Vétérans. Par conséquent, le point 2 b) ajouterait un deuxième membre du Conseil des vétérans et augmenterait les coûts pour les organisateurs. **Le Comité exécutif est favorable à la proposition mais sans le point 2b).**

P. 11

Article : o.99

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Définir le temps de repos entre deux rencontres par équipe.

o.99

10 Un **repos** de 10 minutes doit toujours être accordé entre deux rencontres d'une même équipe

Commission d'arbitrage : Favorable.

Commission des règlements : favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

Article : o.100

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : L'épreuve par équipes des championnats de zone se déroule selon les règles des coupes du monde senior et junior.

EPREUVES PAR EQUIPES

A. CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS, CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS, ~~CHAMPIONNATS DE ZONE~~

B. COUPE DU MONDE PAR EQUIPES SENIOR, JUNIOR ET CHAMPIONNATS DE ZONE

o.100

Outre les particularités suivantes, **la compétition se déroulera selon les règles prévues pour les épreuves par équipes des Championnats du Monde juniors, ~~et~~ seniors et championnats de zone** respectivement.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

Article : o.105

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : les championnats de zone bénéficient d'un coefficient 1.5. 4 ou 8 pistes doivent être équipées de l'arbitrage-vidéo.

Arbitrage-vidéo

o.105

- 4 Pour les épreuves individuelles des Championnats du Monde juniors et cadets l'arbitrage-vidéo est obligatoire dès que l'horaire permet le déroulement de la compétition sur maximum 8 pistes, toutes équipées pour l'arbitrage-vidéo et, en tout état de cause, à partir du **tableau de 32**.

Pour les épreuves par équipes ~~des armes conventionnelles~~, l'arbitrage-vidéo est obligatoire **à partir du tableau de 16**, ce qui inclut les matches de classement du tableau de 5-8.

~~A l'épée, l'arbitrage-vidéo est obligatoire à partir du tableau de 8, ce qui inclut les matches de classement pour le tableau 5-8.~~

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 8	T 1-8
------------------------------	------	------	----------------	-------

Commission des règlements : Favorable tel que modifié :

Motivation : les championnats de zone bénéficient d'un coefficient 1.5. 8 pistes doivent être équipées de l'arbitrage-vidéo.

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 8	T 1-8
------------------------------	------	------	-----	-------

Commission d'arbitrage : Favorable à la modification de o.105.4 et o.105.5 comme suit :

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 ou 8	T 1-8
------------------------------	------	------	--------	-------

Commission SEMI : Favorable avec les modifications : supprimés ~~4 ou~~ sur maximum

- 4 Pour les épreuves individuelles des Championnats du Monde juniors et cadets l'arbitrage-vidéo est obligatoire dès que l'horaire permet le déroulement de la compétition sur maximum 8 pistes, toutes équipées pour l'arbitrage-vidéo et, en tout état de cause, à partir du tableau de 32.

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 ou 8	T 1-8
------------------------------	------	------	-------------------	-------

Avis du Comité exécutif : Favorable à o.105.4 et à "4 ou 8 pistes":

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 ou 8	T 1-8
------------------------------	------	------	--------	-------

Article : o.108

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter « Juniors » au barème

o.108

2 Barème des points

a) Le classement **Seniors et Juniors** est fait sur la base du **pointage suivant** :

1ère place	32 points
2ème place	26 points
3èmes places ex aequo	20 points
5ème à 8ème places	14 points
9ème à 16ème places	8 points
17ème à 32ème places	4 points
33ème à 64ème places	2 points
65ème à 96ème places	1 point
97ème à 128ème places	0,5 points
129ème à 256ème places	0,25 points

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition.

Article : o.109

P. 15

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Compléter o.109.1 b). L'annulation de nombreuses compétitions lors de la saison 2020/2021 a posé des problèmes d'attribution de points.

o.109

1 Classement officiel de la FIE par équipe

b) Le classement officiel de la FIE par équipe est **roulant et actualisé d'une façon permanente**.

~~La première épreuve de Coupe du Monde par équipe de l'année en cours supprime la première épreuve de Coupe du Monde par équipe de l'année précédente et ainsi de suite pour les autres Coupes du Monde par équipe.~~

~~Les points attribués lors d'une épreuve suppriment les points attribués lors de l'épreuve correspondante de l'année précédente. Si une épreuve n'a pas lieu pendant la saison en cours, les points acquis à la même épreuve de la saison précédente sont supprimés à la date anniversaire de l'épreuve.~~

Les épreuves de Coupe du Monde par équipe sont numérotées par ordre de dates prévues dans le calendrier.

Les points attribués lors de l'épreuve 1 de la saison en cours remplacent les points attribués lors de l'épreuve 1 de la saison précédente et ainsi de suite.

Si une épreuve est annulée pendant la saison en cours, les points acquis lors de l'épreuve correspondante de la saison précédente seront supprimés à la date attribuée à cette épreuve dans le calendrier de la saison en cours.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition.

P. 16

Article : o.109

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Attribution de points aux équipes placées entre la 33^{ème} et 64^{ème} place.

o.109

2 Barème des points par équipe.

a) Le classement sera fait sur la base du pointage suivant :

1er	64 points	11ème	23 points
2ème	52 points	12ème	22 points
3ème	40 points	13ème	21 points
4ème	36 points	14ème	20 points
5ème	32 points	15ème	19 points
6ème	30 points	16ème	18 points
7ème	28 points	17ème	à 8 points
		32ème	
8ème	26 points	33ème à 64ème	4 points
9ème	25 points		
10ème	24 points		

Commission des Règlements : Favorable

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition mais à partir de la saison 2024-2025 afin de ne pas avoir d'impact sur la qualification olympique qui se déroule actuellement.

Article : **Sommaire**

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : -

SOMMAIRE

Partie A – Règles Générales pour les Compétitions

Chapitre 1. Introduction

Application	o.1-2
Compétitions	o.3
Critères pour les Compétitions de la Coupe du Monde	o.4

Chapitre 2. Terminologie

o.5-9

Chapitre 3. Organes responsables de l'organisation et du contrôle

Le Comité Organisateur	o.10
Le Bureau de la FIE	o.11
Contrôle de la FIE	o.12
Délégué Technique de la FIE	o.13
Directoire Technique	o.14-17
Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux	o.18
Les délégués SEMI	o.19
Les délégués à l'arbitrage	o.20
Les délégués médicaux	o.21
Le superviseur	o.22-23
Arbitrage	o.24-26
Personnel spécialisé	o.27
Contrôle du matériel	o.28

Chapitre 4. Age des Participants

o.29-30

Chapitre 5. Pénalités financières et Amendes

o.31

Partie B – Procédures avant les Compétitions

Chapitre 1. Programmation

Programme des épreuves

o.32

Horaire

o.33-35

Championnats du Monde Seniors

o.36

Championnats du Monde Juniors et Cadets

o.37-38

~~Championnats du Monde Vétérans~~

~~o.39~~

GP, Coupes du Monde Séniors et Juniors, Satellites

o.40-41

Championnats de Zone

o.42

Jeux Olympiques

o.43

Jeux régionaux

o.44-45

Chapitre 2. Invitations

Invitation officielle

o.46-47

Championnats du Monde Seniors, Juniors, ~~Vétérans,~~

o.48-50

GP, Coupe du Monde Seniors et Juniors, Satellites

o.51

Championnats de Zone

o.52

Jeux Olympiques

o.53

Jeux Régionaux	o.54
Chapitre 3. Engagements	
Championnats du Monde Seniors, Juniors, Championnats de Zone	o.55-60
Grand Prix, Coupes du Monde Seniors et Juniors, Satellites	o.61-62
Championnats du Monde Vétérans	o.63
Jeux Olympiques	o.64
Jeux Régionaux	o.65
Partie C – Procédures pendant les Compétitions	
Chapitre 1. Formules	
Epreuves Individuelles	
	o.66
A. Règles générales concernant le tour de poules	o.67-75
B. Règles générales concernant l'élimination directe	o.76-82
C. Formule mixte A - Championnats du Monde, Coupe du Monde Seniors et Grand Prix	o.83-88
D. Formule Mixte B.	o.89-94
E. Formule C. - Jeux Olympiques, Jeux Régionaux	o.95-96
Epreuves par équipes	
A. Championnats du Monde Seniors et Juniors, Championnats de Zone	o.97-99
B. Coupes du Monde Seniors et Juniors	o.100-102
C. Vétérans	o.103
D C. Jeux Olympiques	o.104
Chapitre 2. Arbitrage Video	o.105
Chapitre 3. Anti-Dopage	o.106-107
Partie D – Procédures après les Compétitions	
Chapitre 1. Classement	
Classement officiel individuel de la FIE	o.108
Classement officiel de la FIE par équipe	o.109
Chapitre 2. Grand Prix des Nations	o.110
PARTIE C - VETERANS	
Comité organisateur Vétérans	o.111
Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux Vétérans	o.112
Arbitrage	o.113
AGE DES PARTICIPANTS	o.114
PROCEDURES AVANT LES COMPETITIONS	
PROGRAMMATION	
CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS	o.115
INVITATIONS	o.116
ENGAGEMENTS	

Championnats du Monde Vétérans	
Inscriptions aux compétitions	o.117
Composition des poules pour les championnats individuels Vétérans	o.118
EPREUVES PAR EQUIPES VETERANS	o.119

Conseil des vétérans: Favorable.

Commission des Règlements : Favorable après correction de la numérotation (PARTIE ~~G~~ **E** – VETERANS).

Avis du Comité Exécutif : Favorable à la proposition.

Article : Index des articles

P. 18

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : -

INDEX ALPHABETIQUE

Abandon : o.61.2, o.74, o.79, o.99.7

- d'un équipier: o.61.2, o.99

- d'une équipe: o.61, o.99

- d'un tireur en poule: o.74,

- d'un tireur en élimination directe: o.79,

Accident: o.71, o.99, (voir REGLEMENT TECHNIQUE)

Affichage

- des décisions du Directoire technique: o.15.4, o.27, o.38.2

- des tableaux: o.27, o.77, o.85

- du premier tour: o.35, (voir REGLEMENT TECHNIQUE)

Ajout de tireur(s) hors délai : o.56.4, o.61.4/5, o.63.2, o.67.2

Age des participants: o.7, o.29, o.30, o.75, 0.103

Amendes : o.25.2, o.31, o.51, o.52, o.56.3/4, o.61, o.85.4, o.87.3, o.85

Annonce

- du changement d'un équipier: o.99,

- du nombre de tireurs éliminés au tour de poules: o.72, o.86, o.90

- du nombre de tireurs de la finale (4 ou 8): o.81,

Appareil: ~~o.4~~ o.27.4, o.78.2; (voir REGLEMENT TECHNIQUE et REGLEMENT DU MATERIEL)

Appel

- au Directoire technique: o.22 (voir REGLEMENT TECHNIQUE)

- des matches: o.80

- initial des tireurs: (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.22, t.47, t.118, t.119, t.170)

Arbitrage (Commission): o.18, o.20, o.24, o.26, o.48.2, o.50.2, o.54

Arbitrage (délégués): o.18, o.20, o.22, o.54.3

Arbitre de catégorie B o.4.3, o.25.1

Arbitre (voir REGLEMENT TECHNIQUE) : o.4.3, o.24-27 o.48.2.f, o.50.2.f, o.54.4, o.61.6, o.71s, o.99.5.a, o.103.6

- compétences: o.27, o.71, o.99

- désignation: o.22, o.24, o.25, o.54, (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.43ss)

- neutralité: o.27, o.54

- nombre: o.4, o.25, o.26, o.54

- coupes du monde juniors et épreuves satellite : o.25

Assaut : o.5

Barème des points: o.41, o.75, o.101;o.108, o.109

Barrage: voir «Egalité» o.74.3, o.86.2

Blessure: o.21.2.c, o.61, o.99.6, o.101, o.103 (voir REGLEMENT TECHNIQUE)

Bureau de la F.I.E.: o.11, ~~o.12, o.22~~, o.107.8, (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.21.4, t.45, t.170, t.143)

Cadets : o.11, o.29.2, o.37, o.38, o.48, o.58, o.59, o.89, o.105, o.110

Candidatures

-Championnats du Monde : o.48

Cahier des charges: o.4, o.10

Capitaine d'équipe: o.15, o.99, o.103 (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.109, t.130)

Cas fortuit: o.20

Catégorie A (tournois): voir «Coupe du Monde»

Championnat :o.9

Championnats du Monde :

Championnats du monde o.11-12, o.16.3, o.18.2, o.20.3, o.24, o.26, o.31, o.35-36, o.37-39, ~~o.39~~, o.47-48, o.50.1, o.55-59, o.63, ~~o.75~~, o.103, o.105, o.108, o.109, o.110

- Championnats du monde cadets o.11, o.37-38, o.48.1, o.58-58, o.89-96, o.105.4

- Championnats du monde juniors o.11, o.30, o.35, o.37, o.48, o.59, o.97, o.89.3, o.105, o.108.2/3, o.109.3

- Championnats du monde seniors o.35-36, o.48, o.55, o.57, o.105, o.108-109

- Chamionnats du monde vétérans o.11, o.16.3, o.18.4, o.26, o.29, o.39, o.63, o.50, o.75, o.103

Championnats du monde (formule):

- Epreuves individuelles Seniors : o.83-88

- Epreuves Cadets et Juniors: o.89-96

- Epreuves par équipes: o.97-99

- dispositions générales: o.36ss

- juniors et cadets (organisation): o.49, o.58

- formule individuelle: o.83ss

- formule par équipes: o.97ss

- seniors (organisation): o.57ss

- vétérans : o.39, o.103

Championnats de zone :

- Juniors: o.60, o. 89-96, o.100-102

- Seniors: o.42, o.55, o.60, o.89-96, o.100-102, o.105, o.108.2.d

Chronomètre: o.78 (voir REGLEMENT TECHNIQUE ET REGLEMENT DU MATERIEL)

Chronométrateur: o.27 (voir REGLEMENT TECHNIQUE)

Circonstances hors contrôle : :o.16.1, o.19.3, o.20.1, o.21.1, o.56, o.87.3, o.99

Circulation autour des pistes: o.10

Classement

- après les poules: o.73, o.76, o.82.5, o.86
- des équipes: o.98, ~~o.101~~, o.102-103
- général: o.73, o.79, o.82, o.88, o.94
- (voir «Indices»)
- Classements F.I.E. o.4, o.38, o.68, o.85.5, o.98.2, o.102, o.108-110, o.109, o.110
- Coupe du Monde individuelle: o.67-68, o.72-73, o.75, o.82.4, o.86.2, o.105, o.108
- Coupe du Monde par équipes: o.98, o.99.7, o.102-103, o.105, o.109-110
- Junior: o.38, o.98.2, o.102, o.108, o.109
- officiel F.I.E.: o.68, o.85.3, o.87.1, o.108~~ss~~-110
- Coefficient (classement FIE) : o.108.2, o.109.2
- Combat (durée): voir «Fin du match» et «Temps»
- Comité exécutif: o.13, o.16, o.18, o.22.5, o.23, o.24, o.26, o.32, o.48, o.50, o.54, o.96, o.104, o.107.10
- Comité organisateur: o.10, o.13, o.22, o.24, o.25 o.27, o.33, o.34, o.46, o.48.2, o.49, o.50.2, o.54, o.56s
- Commission de Promotion: voir «Promotion»
- Commission SEMI: ~~voir «SEMI»~~ o.4, o.18, o.22.3, o.28, o.48.2.c, o.50.2.c, , o.54.2
- Compétition: voir «Coupe du Monde» et «Epreuves»
- Composition - des équipes: voir «Equipe»
- des poules d'équipes: voir «Equipe»
- des poules individuelles: voir «Poule»
- Confirmation de participation/présence: o.85
- Contrôle antidopage: o.4, o.21.2, o.106, o.107,
- Contrôle de la F.I.E.: o.12, o.48, o.54, o.107.2
- Contrôle du matériel: o.28, o.34, o.54, (voir REGLEMENT DU MATERIEL)
- Coupe du Monde
- barème de points: o.108, o.109
- classements: o.108, o.109
- critères: o.4
- Directoire technique: o.16,
- épreuves: o.40ss, o.51ss, o.61ss
- formule: * par équipes, o.41, * juniors: o.83ss, * seniors: o.89ss, o.99ss,
- limite d'âge (juniors): o.29, o.30
- nombre d'arbitres: o.25
- nombre de participants: o.60, o.62
- superviseur: o.22-23
- Coupe du Monde: o.3, o.4, o.16.2, o.18.2, o.22, o.25, o.26, o.41, o.51, o.61, o.62, o.67.2, o.83, o.89, o.100, o.105, o.108-109
- Coupe du Monde individuelle : o.61, o.62, o.83, o.89, o.105, o.108
- Coupe du Monde Juniors: o.25, o.41, o.51, o.61, o.89, o.100
- Coupe du Monde par équipes: o.26.2, o.41, o.61, o.100, o.105, o.109
- Coupe du Monde séniors: o.18.3, o.26.2, o.41, o.51, o.61, o.83, o.100, o.105, o.109.2

Critères de la Coupe du Monde: voir «Coupe du Monde»

Délai

- affichage du 1er tour: o.35
- engagements aux Coupes du Monde: o.61
- envoi de l'invitation officielle: o.46-47, o.51-53
- envoi du formulaire d'engagement de participation: o.55-56

- envoi du formulaire d'engagement en nombre: o.56
- envoi du formulaire d'engagement nominatif: o.61
- suffisant pour contrôle de matériel: o.34
- inscription des arbitres : o.25
- Délégué à l'Arbitrage: voir «Arbitrage»
- Délégué de la Commission SEMI: voir «SEMI» o.18-19
- Délégué médical: o.18, o.21, o.48, o.99, o.103
- Délégués FIE : o.15-23
- Délégué technique de la FIE: o.13
- Demi-finales: o.82, o.88, o.94, o.103
- Départager: voir «Egalité»
- Désignation des arbitres: voir «Arbitres»
- Désignation du Directoire technique: voir «Directoire technique»
- Directoire Technique (voir REGLEMENT TECHNIQUE) : o.11, o.12, o.14, o.27, o.15-17, o.38, o.48, o.50.2, o.54.1, o.63.3, o.67.1, o.70.2, o.72, o.87.6, o.99.5/8
- appel: o.22
- Championnats du Monde juniors et cadets: o.16, o.48
- Championnats du Monde: o.16, o.48
- composition: o.48, o.54,
- coupes du monde: o.16,
- désignation: o.16, o.48
- fonctionnement: o.14ss
- Jeux Olympiques: o.16, o.104
- Jeux Régionaux: o.13, o.44, o.54, o.65, o.96
- présence pendant toute l'épreuve: o.15
- réunions: o.12, o.19ss,
- rôle: o.14, o.15ss, o.72, o.38
- Dirigeants internationaux : o.48, o.49, o.50.2
- Discipline: o.12.2, o.17.4, o.20.4, o.107.1
- DNF: o.74.3, o.79
- DNS: o.74.1
- Droit d'engagement : o.48
- Durée du combat: voir «Fin du match» et «Temps»

Egalité

- de score à la fin du temps: (voir REGLEMENT TECHNIQUE, t.38.2, t.40.3, t.41.5, t.62.3, t.124)
- de points: o.108.1.d, o.109.2.b, o.110
- de rang: o.82, o.85.5, o.88, o.94, o.103
- d'indices: o.73, o.85.5, o.85ss, o.103
- Elimination directe : o.5, o.16, o.66, o.82, o.88, o.86s, o.94, o.102, o.103.7, o.108.2.f
- annexe A et B formules individuelle et équipes: o.98
- formule juniors: o.89ss
- formule seniors: o.83ss
- règles générales: o.76ss
- tableaux: voir «Tableaux»
- Engagements et inscriptions: o.17, o.31, o.41.2.b, o.46ss, o.51, o.55ss, o.56-57, o.58s, o.62, o.63, o.59-64, o.85.2, o.87.2
- Epreuves: o.1ss-3 ,
- catégorie A: voir «Coupe du Monde»
- individuelles: o.66ss-66

- officielles de la F.I.E.: o.1- ~~o.2~~, o.3, o.36ss, o.43
- par équipes: o.41 o.97~~ss~~, 103
Equipe (remplacement d'un tireur): o.99, o.103 (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.45)
Equipes (composition): o.41, o.97, o.103
Ex-aequo: o.73, o.82, o.88, o.94, o.108-110 (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.38.2, t.40.3, t.41.5, t.62.3, t.124)
Exclu: o.74.3, o.79
Exclusion d'un tireur : o.99.7.b
Exemptés: o.85, o.86.2, o.87, o.108.1.f; voir «Têtes de série»
Experts de matériel électrique: o.27
Expiration du temps: voir «Egalité», «Fin du match» et «Temps»

Feuilles

- d'engagement: o.55ss
- de match: o.27,
- de poule: o.17 o.27, o.68, o.70,
- de rencontre: o.27, o.99
Fin du match: o.99, o.20.4 (voir REGLEMENT TECHNIQUE ~~t.38, t.40, t.41~~, t.21.4, t.42, t.44.4, t.62.3, t.127, t.128)
Finales des épreuves: o.4, o.27.1, o.33.2, o.66, o.83, o.89, o.93, o.81, (voir REGLEMENT TECHNIQUE)
Force majeure: o.56.3, o.61.2/5, o.85.4, o.87.3, o.99.6
Forfait d'une équipe: o.61, o.99
Formule des épreuves: o.41, o.42.4, o.66, o.83-88, o.89-94, o.95, o.96, o.97-99, o.100-102, o.104
- individuelles: o.66ss
- par équipes: o.97ss
Frais d'inscription : o.24.2, o.26.2, o.48, o.50.2
Grand Prix (épreuves): o.22.1, o.26, o.40, o.51, o.61, o.62, o.67.3, o.83-88, o.105.1, o.108
Grand prix des nations: o.110

Horaire: o.33s, o.20, o.77,

Indices: o.73s, o.86s, o.87.4/5, o.93.1, ~~o.98~~
Individuel: voir «Epreuves» et «Formule»
Interruption d'un match: o.71
Invitation: o.46-47, o.51-53, o.55

Jeux Olympiques: o.3, o.11, o.12, o.16.1, o.20.3, o.35, o.43, o.53, o.64, o.66.c, o.95, o.104-105, o.108s, o.109
Jeux Régionaux: o.44, o.54, o.65. o.96

Licence internationale des tireurs: o.2, o.29.1, o.31, o.61.6, o.63.4
Limite d'âge: voir «Age des participants»

~~Maladie : o.104~~

Marqueurs: o.27 (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.47)

Match (définition) : o.5

Match

- disputé: voir «Indices»

- feuilles: o.27. 1, o.99.4;
- fin: voir «Fin du match», «Egalité», «Nombre de touches» et «Score»
- horaire: o.33.1, o.77
- interruption: o.71
- nombre de touches: voir «Fin du match», «Egalité», «Nombre de touches» et «Score»
- ~~- nombre: o.73 (voir «Indice»)~~
- ordre: o.69~~ss~~, -71, o.70, o.71, o.80, o.99
- pour la troisième place: voir «Ex-aequo»
- repos entre deux matches: voir «Temps»
- voir «Formule»

Matériel (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

- contrôle: o.19.2, o.28, o.34, o.54.2
- organisation : o.4.4, o.10

Médecin: o.4.9, o.61.1, o.101; (voir REGLEMENT TECHNIQUE) t.45, t.116, t.170)

Médicale (raison médicale) : o.21, o.61, o.101, o.103

Minute supplémentaire: voir «Egalité»

Modification de l'ordre des matches: voir «Match» (ordre)

Nationalité des tireurs:o.67.2, o.68.2, o.70.3, o.76

Neutralité des arbitres: o.27.1, o.44.4; voir «Arbitre»

Nombre de tireurs: o.25.1, o.56, o.57, o.59, o.60, o.62, o.67.2, o.70, o.72, o.86; voir «Equipe», «Engagements aux épreuves» et «Quotas»

Nombre de pays participants (minimum): o.4

Nombre de touches: voir «Touches»

Obligations

- d'être licencié (tireurs): o.2
- de confirmer la participation: o.56, o.61, ~~o.85~~
- de faire respecter le Règlement : o.17
- de notifier le remplacement d'un équipier: o.99
- des organisateurs: o.4, o.10, o.22.1, o.24.2, o.26.1, o.27~~ss~~, o.28, o.32, o.34, o.48, o.49, o.52, o.54, o.77, o.85.2, o.106,
- du Directoire technique: ~~o.15ss~~, o.15-17, o.27, o.38, o.50.2.6, o.54.1, o.63.3, o.67.1, o.70.2, o.71.1, o.72, o.87.6, o.99.8
- du superviseur F.I.E.: o.22

Ordre des matches o.69-71,

- en élimination directe: o.80

- en poule: o.69ss

- modification de l'ordre de la rencontre: o.99

- modification de l'ordre en poule (cas fortuit): o.71

- par équipes (rencontre): o.99

Organisation des épreuves: ~~o.10ss, o.17, o.10-27~~, o.41

Palmarès: o.108s

Panneaux d'affichage: o.4 (voir «Tableau d'affichage»)

Participants: voir «Engagements et inscriptions» et «Quotas»

Passage au degré supérieur: voir «Qualification»

Pause: o.78

Pénalité: o.25, o.31, o.61, o.87

Période: o.5, o.78.2, voir REGLEMENT TECHNIQUE t.39

Personnel spécialisé: o.27-28

Phase [o.74.3](#),

- préliminaire: ([élimination directe](#)) : [o.83](#), [o.85s-87](#)

- principale: [o.85](#), [o.87](#), [o.103](#), [o.105](#)

Piste (voir REGLEMENT TECHNIQUE, voir REGLEMENT DU MATERIEL)

- nombre: [o.4.6/7](#), [o.80.2](#), [o.87.1](#), [o.93.2](#),[o.105](#);

- attribution par le Directoire technique: [o.17.3.d](#)

Placement des tireurs dans les poules: voir «[Ordre des matches](#)» et «[Poule](#)»

Poule

- classement après les poules: voir «[Classement](#)» et «[Indice](#)»

- composition: [o.35](#), [o.38](#), [o.67-71](#), [o.75](#), ~~[o.68](#)~~,[o.86](#), [o.90](#)

- éliminés: [o.72](#), [o.82](#), [o.86](#)

- feuille: voir «[Feuilles](#)»

- formule: voir «[Formule](#)»

- horaire: voir «[Horaire](#)»

- nombre de tireurs: [o.67](#)

- ordre des matches: [o.69](#), [o.70](#)

- placement des tireurs: [o.68](#), [o.70](#)

- qualification des tireurs: [o.86](#), [o.93](#)

- règles générales: [o.67ss](#)

- séries (nombre maximum): [o.4](#)

Président (Directoire Technique): [o.16.1.c](#), [o.17.4](#)

Président (de la FIE); [o.12-13](#), [o.48.2.c](#), [50.2.c](#)

Programme des épreuves: [o.32-33](#), [o.36-37](#), ~~[s](#)~~,[o.39](#), [o.43](#)

Publication (des poules, [élimination directe](#)): [o.30](#), [o.77](#), [o.85.2](#); voir «[Affichage \(poules, élimination directe, score\)](#)»

Qualification des tireurs: [o.30](#), [o.66](#), [o.72-73s](#), [o.82-83](#), [o.86](#), [o.89](#), [o.90](#), [o.93](#)

Quart (de tableau): [o.80](#), [o.87](#), [o.93.2](#)

Quarts de finales : [o.61.1](#), [o.102.2](#)

Quotas (des tireurs pour la Coupe du Monde): [o.62](#)

Relais: [o.5](#), [o.41.2.c](#), [o.99](#), [o.103,2/4](#); voir REGLEMENT TECHNIQUE t.41

Remplacement d'un équipier: [o.44.2b](#), [o.56.2](#), [o.61.3](#), [o.99.5](#), [o.103](#); voir «[Remplaçant](#)»

Remplaçant: [o.56.4](#), [o.41](#),[o.61](#), [o.97](#), [o.99.5/6](#), [o.103](#)

Rencontre: [o.6-7](#), [o.19.4](#), [o.27.1](#), [o.33](#), [o.41.2.c](#), [o.82.2/3](#), [o.88](#), [o.94](#), [o.97](#), [o.99](#), [o.101](#), [o.103](#), [o.105](#) Réparateur électrique: [o.27.4](#)

Repos d'un tireur: voir «[Temps](#)»

Réserve: [o.42.5](#), [o.60](#), [o.97](#), [o.99](#), [o.103](#)

Résultat: voir «[Score](#)»

Retrait: voir «[Abandon](#)» et «[Forfait](#)»

Satellites: [o.3](#), [o.25](#), [o.45](#), [o.51](#), [o.61](#), [o.108](#)

~~Score: [o.99](#), voir REGLEMENT TECHNIQUE t.38, t.40, t.41~~

Score (feuille):[o.17.1](#), [o.27.1](#), [o.68.3](#), [o.70](#), [o.99.4](#); (voir REGLEMENT TECHNIQUE, t.38, t.40, t.41, t.45.1, t.50.7, t.124, t.163, t.168)

SEMI (Commission): [o.4](#), [o.19](#), [o.27s](#), [o.48ss](#), [o.54](#)

Site web FIE: [o.25.1](#), [o.56.2](#), [o.61.1](#), [o.85.2](#)

Spécialiste (personnel): [o.27](#)

Substances interdites : [o.107](#); voir «[Anti-dopage](#)»

Superviseur officiel F.I.E.: o.22
Suppléant: voir «Remplaçant»

Tableau de classement des tireurs: o.73, o.76

Tableau d'affichage: o.27

Tableau d'élimination directe o.5, o.17, o.66, o.76ss, o.86ss, o.89ss, o.98ss, o.102, o.103.7, o.108.2.f

- établissement: o.17

- préliminaire: o.66ss, o.86s

- principal: o.66ss, o.87ss

- annexes : A et B

Temps

- de combat:, o.78, voir REGLEMENT TECHNIQUE ~~t.38, t.40, t.41~~ t.21.4, t.39, t.44.4, t.62.3, t.127, t.128)

- de pause entre périodes: o.78

- de repos entre matches: o.33.1, o.71.2, o.78.1, o.80.3; (voir REGLEMENT TECHNIQUE, t.39, t.42)

- maximum de participation d'un tireur: o.33

Têtes de série: o.38, o.73, o.85~~ss~~-89, o.108.1.f

Tirage au sort

- des équipes non classées: o.98,

- des tireurs à égalité d'indice: o.73, o.85~~ss~~ -86

- par tranches de deux: o.87

- pour désigner le vainqueur en cas d'égalité: o.73, (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.38, t.40, t.41)

- sur la feuille de poule: o.68, o.103

- sur la feuille de rencontre: o.99

Tireurs (obligations): voir «Obligations»

Touche

~~- décisive: voir REGLEMENT TECHNIQUE t.38, t.40, t.41~~

- données: o.73, o.99.4; voir «Indice»

- nombre: o.73.2.d, o.103.5;o.99 (voir REGLEMENT TECHNIQUE t.38, t.40, t.41.4)

- reque: o.73, voir «Indice»

Tour de poules: o.4.6, o.35, o.39.3, o.66-67, o.82.4/5, o.83, o.86, o.87.5, o.89, o.92-93, o.103; voir «Poule»

Tour de tableau: o.80, o.82.3, o.86-87, o.89, o.93, o.98.3, o.102-103, o.108.2.f Tournoi: voir «Coupe du Monde» et «Epreuve»

Tournoi : o.8

Vidéo-arbitrage : o.105

Zone continentale: o.42, o.52, o.89-94, o.97-99, o.100, o.105, o.108-109

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition.



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications du Règlement Technique

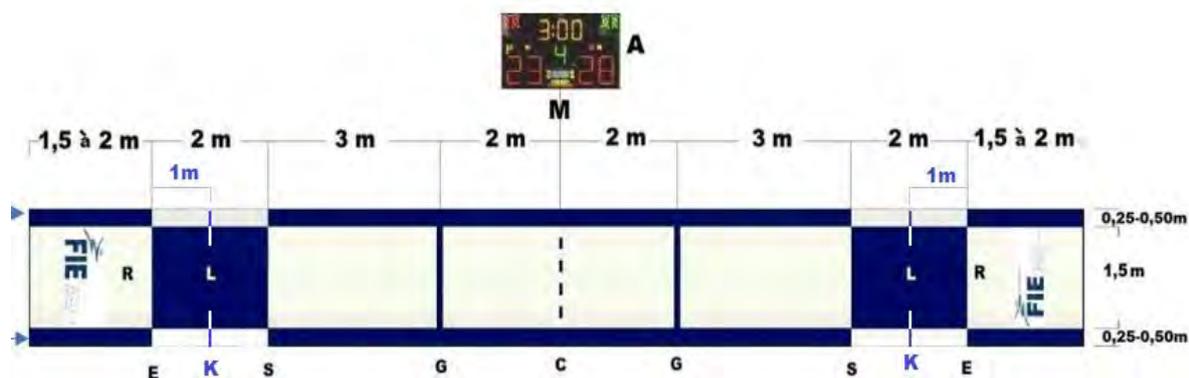
Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

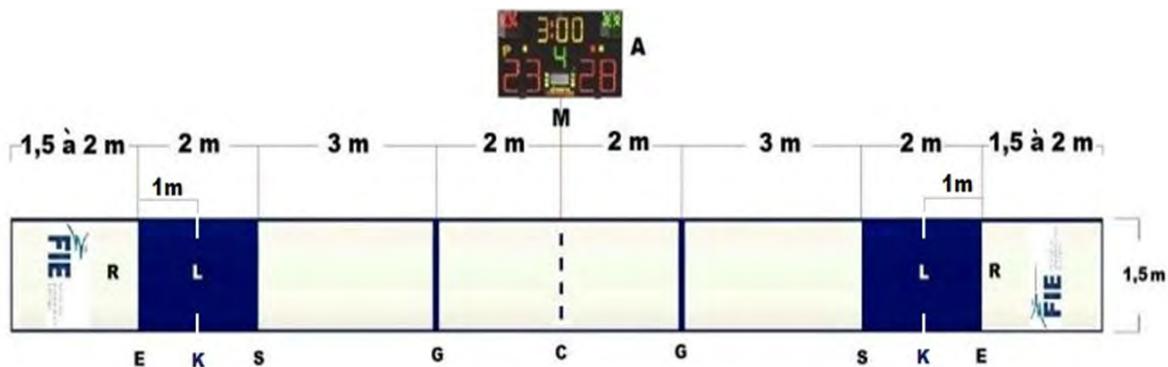
P. 19

Article : t.18

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Dans les derniers 2m de la piste, tracer une ligne au milieu (à 1m). Cela permet à l'arbitre de définir avec plus de précision la sortie latérale du/des pied(s) pour juger ou non la sortie de la limite arrière.





Commission d'Arbitrage : Non favorable

Commission SEMI : Non favorable. À moins que la Commission d'Arbitrage ne puisse justifier les avantages par rapport au coût élevé et aux difficultés techniques de la modification des pistes existantes par des sections conductrices de remplacement.

Commission des règlements : Proposition annulée.

Avis du Comité exécutif : La proposition a été retirée par la Commission des Règlements et ne sera pas traitée.

P. 20

Article : t.18.2

Proposition de : Commission SEMI

Motivation : D'après l'expérience acquise sur le terrain, les cadres métalliques, lorsqu'ils accrochent un élément à un autre, laissent un espace de 2/3 mm, ce qui signifie qu'une tolérance de 4 cm doit être prévue dans la longueur totale ; la même tolérance doit être prise en compte pour la piste en moquette parce que le matériau s'étire davantage, de sorte que lorsque la piste est complètement déployée, il peut y avoir un étirement du matériau similaire à celui de la piste en métal.

t.18.2

La longueur de la piste est de 14 mètres, avec une tolérance totale sur toute la longueur de 4 cm, de telle sorte que chaque tireur, étant placé à 2 mètres de la ligne médiane, ait à sa disposition, pour rompre sans franchir la limite arrière des deux pieds, une longueur totale de 5 mètres.

Commission SEMI : Favorable.

Commission des règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

P. 21

Article : t.23, t.25, t.26, t.27, t.29, t.35, t.43, t.45, t.55, t.71, t.73, t.76, t.90, t.96, t.110, t.116, t.120, t.123, t.125, t.128, t.133, t.172

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter et corriger les groupes de sanctions dans l'article principal pour être en cohérence avec t.170.

t.23

- 6 Sauf cas exceptionnel, l'arbitre ne peut autoriser un tireur à **quitter la piste**. Si celui-ci le faisait sans autorisation, il serait passible des sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe** ~~aux article~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170.)

t.25

- 2 **Aux trois armes**, il est interdit d'occasionner le **corps à corps volontaire** pour éviter une touche, ou de bousculer son adversaire. Dans le cas d'une telle faute, l'arbitre infligera au tireur fautif les sanctions **pour les fautes du 1er groupe** ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170) , et la touche éventuelle portée par le tireur fautif sera annulée.

t.26

- 1 Il ne faut pas confondre la "flèche finissant systématiquement en corps à corps" dont il est question dans cet article avec la "flèche se terminant par choc bousculant l'adversaire" qui, aux trois armes, est considérée comme acte de **brutalité volontaire** et sanctionnée **pour les fautes du 2ème groupe** ~~comme tel~~ (Cf. t.121.2, t.170).

t.27

- 2 Il est interdit pendant le combat de **tourner le dos** à l'adversaire.

Dans le cas d'une telle faute, l'arbitre inflige au tireur fautif les sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe** ~~par les articles~~ (cf. t.158- t.162, t.165, et t.170,) et la touche éventuelle portée par le tireur fautif est annulée.

t.29

- 1 L'utilisation de la **main** et du **bras non armés** est interdite pour exercer soit une action offensive, soit une action défensive (cf. t.158-162, ~~t.165~~ t.166, t.170). Dans le cas d'une telle faute, la touche portée par le tireur fautif est annulée et ce dernier reçoit les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe (carton rouge).
- 2 Si le tireur **remplace une surface valable par une surface non valable**, soit par une couverture, soit par un mouvement anormal, l'arbitre lui inflige-les sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe** ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170) et la touche éventuelle portée par le tireur fautif est annulée.

- 3 Pendant la durée du combat, la main non armée du tireur ne doit en aucun cas **saisir une partie quelconque de l'équipement électrique**, l'arbitre lui inflige les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe (Cf. t.158-162, t.165, t.170) : la touche éventuellement portée par le tireur fautif est annulée.

t.35

- 3 Le tireur qui, **pour éviter d'être touché**, franchit l'une des limites latérales des deux pieds - notamment en faisant une flèche –reçoit les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170.)

t.43

- 2 Si un tireur cherche abusivement à **provoquer** ou à **prolonger** des interruptions de combat, l'arbitre lui inflige les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170.)

t.45

- 3 En cas de **demande d'arrêt injustifiée**, dûment constatée par le Délégué de la Commission Médicale ou, en son absence, le médecin de service, l'arbitre inflige au tireur fautif les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, t.166, t.170.)

t.55

- 2 Le tireur qui, **volontairement**, provoque un signal en plaçant sa pointe sur le sol ou sur une surface quelconque **en dehors de son adversaire**, reçoit les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, ~~t.165~~ t.166, t.170.)

t.71

Lorsqu'un tireur se présente sur la piste

- soit avec **une seule arme** réglementaire (cf. t.114, t.115),
 - soit avec **un seul fil de corps** réglementaire,
 - soit avec **un seul fil de masque** réglementaire,
 - soit avec une **arme ou un fil de corps ne fonctionnant pas**, ou **non conformes** aux articles du Règlement,
 - soit sans **plastron protecteur** (Cf. t.64.5),
 - soit avec une **veste conductrice** ne recouvrant pas complètement la surface valable,
 - soit avec un masque dont le 2e système de sécurité n'est pas fixé fermement aux deux côtés du masque, ou
 - soit avec une **tenue** non conforme aux règlements
- l'arbitre lui inflige les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170.)

t.73

1 Si, au moment de la présentation sur la piste ou au cours d'un match, on constate que le matériel utilisé par le tireur :

a) ne porte pas les **marques du contrôle** préalable, l'arbitre

- annule la dernière touche éventuellement portée par le tireur fautif,

- lui inflige les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe ~~par les articles~~
(cf. t.158-162, t.166, t.170;)

- b) n'est pas réglementaire sur un **point non passible du contrôle préalable**, l'arbitre inflige au tireur fautif les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, t.166, t.170)

t.76

- 2 Il est formellement interdit, durant le combat (entre « Allez » et « Halte »), d'**appuyer** ou de **trainer** la pointe de l'arme sur la piste conductrice. Il est également interdit, en tout temps, de poser l'arme sur la piste pour la **redresser**. Toute infraction est sanctionnée pour les fautes du 1er groupe ~~selon les articles~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170.)

t.90

- 2 Il est formellement interdit, durant le combat (entre "Allez" et "Halte"), d'**appuyer ou de traîner** la pointe de l'arme sur la piste conductrice. Il est également interdit, en tout temps, de poser l'arme sur la piste pour la **redresser**. Toute infraction sera sanctionnée pour les fautes du 1er groupe ~~selon les articles~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170.)

t.96

- 3 Il est interdit de porter des **touches avec la coquille**. Toute touche provoquée avec la coquille doit être annulée et le tireur portant cette touche recevra les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe ~~par les articles~~ (cf. t.158-163, t.165, t.170.)

- 6 5 Il est interdit, en tout temps, de **poser l'arme sur la piste pour la redresser**. Toute infraction sera sanctionnée pour les fautes du 1er groupe ~~selon les articles~~ (cf. t.158-163, t.165, t.170.)

t.110

Il est interdit de **fumer** dans les salles de compétition. Le fait de fumer est considéré comme troublant l'ordre de l'épreuve (Cf. t.111). Toute infraction est sanctionnée pour les fautes du 3ème groupe ~~selon les articles~~ (cf. t.158-162, t.167, t.168, t.170.)

t.116

En aucun cas, l'**habillement et déshabillage** n'ont lieu en public, sauf en cas d'accident déterminé par le médecin de service ou par le délégué de la Commission Médicale. Toute infraction sera sanctionnée pour les fautes du 1er groupe (Cf. t.126, t.158-162, t.165, t.170).

t.120

Si un tireur **abandonne un match** en quittant la piste (Cf. t.23.6), il est pénalisé selon les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe ~~par les articles~~ (cf. t.158-162, t.165, t.170.).

t.123

Pendant, ou à la fin de l'assaut, même si le tireur est déjà sorti de la piste, tout acte contre l'esprit sportif, tel que lancer violemment ou de manière dangereuse son masque ou tout autre partie de son équipement, est sanctionné comme spécifié [pour les fautes du 4ème groupe dans l'articles](#)(cf. [t.169](#), ~~(cf t.108.1, 2 et t.109)~~).

t.125

Le tireur sur ou hors piste doit **conserver son masque** jusqu'au commandement de "Halte" donné par l'arbitre. Il ne peut en aucun cas intervenir auprès de l'arbitre avant sa décision. [Toute infraction sera sanctionnée pour les fautes du 1er groupe](#) (Cf. [t.158-162](#), [t.165](#), [t.170](#)).

t.128

Les tireurs doivent **défendre leurs chances** personnelles sportivement jusqu'au bout des épreuves afin d'obtenir le meilleur classement possible, sans donner ou demander une touche à qui que ce soit. [Toute infraction sera sanctionnée pour les fautes du 4ème groupe](#) (Cf. [t.158-162](#), [t.169](#), [t.170](#)).

t.133

Les spectateurs sont tenus de ne pas **troubler le bon ordre** des épreuves, de ne rien faire qui puisse tendre à influencer les tireurs ou l'arbitre, et de respecter les décisions de celui-ci, même s'ils ne les approuvent pas. Ils doivent obéir aux indications que l'arbitre estime nécessaire de donner [les sanctions pour les fautes du 3ème groupe](#) (Cf. [t.109-110](#), [t.167-168](#), [t.170](#)).

t.172

- 2 Si un tireur enfreint ce principe, en **mettant en doute une décision "en fait"** de l'arbitre au cours du match, il sera sanctionné [pour les fautes du 1er groupe](#) selon les prescriptions du Règlement (Cf. [t.158-162](#), [t.165](#), [t.170](#)). Mais si l'arbitre **méconnaît une prescription formelle du Règlement**, ou en fait une application contraire à celui-ci, une réclamation de ce chef est recevable. Une décision "en fait" inclut, sans s'y limiter, toute décision prise par l'arbitre suite à son analyse des événements se produisant sur la piste, comme la validité ou la priorité d'une touche, si un tireur est sorti latéralement ou à l'extrémité de la piste, ou si le comportement d'une personne constitue une faute du 3ème groupe ou du 4ème groupe.

Commission des règlements : Favorable.

Commission d'arbitrage : **Non favorable** au texte supplémentaire concernant un groupe de pénalités mais en faveur de l'exactitude des numéros d'articles comme ci-dessous :

t.29

- 1 L'utilisation de la **main** et du **bras non armés** est interdite pour exercer soit une action offensive, soit une action défensive (cf. [t.158-162](#), ~~t.165~~ [t.166](#), [t.170](#)). Dans le cas d'une

telle faute, la touche portée par le tireur fautif est annulée et ce dernier reçoit les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe (carton rouge).

t.55

- 2 Le tireur qui, **volontairement**, provoque un signal en plaçant sa pointe sur le sol ou sur une surface quelconque **en dehors de son adversaire**, reçoit les sanctions prévues **pour les fautes du 2ème groupe** par les articles (cf. **t.158-162, t.165 t.166, t.170.**)

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition de la Commission des règlements.

P. 22

Article : t.35

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter dans t.35.3 l'annulation de la touche du tireur fautif pour être en cohérence avec t.170

t.35

- 3 Le tireur qui, **pour éviter d'être touché**, franchit l'une des limites latérales des deux pieds - notamment en faisant une flèche, reçoit les sanctions prévues par les articles **t.158-162, t.165, t.170. Toute touche portée par le tireur fautif est annulée.**

Commission des règlements : Favorable.

Commission d'arbitrage : Non favorable car c'est indiqué clairement dans les règles :

t.33.2 Si le tireur sort de la piste avec les deux pieds, l'arbitre doit annuler tout ce qui s'est passé après le franchissement de la limite, sauf la touche reçue par le tireur qui a franchi la limite, même après le franchissement, à condition qu'il s'agisse d'une touche simple et immédiate.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

P. 23

Article : t.41

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : A l'épée les deux premiers adversaires peuvent atteindre tous les deux le score de 5 touches par un coup double.

Compétitions par équipes

t.41

2 Les deux premiers adversaires tirent jusqu'à ce ~~qu'un des~~ que l'un ou les deux aient atteint le score de cinq touches, dans le temps maximum de 3 minutes.

Les deux adversaires suivants* tirent jusqu'à dix touches, dans le temps maximum de 3 minutes, et ainsi de suite avec des relais successifs de 5 en 5 touches.

*(Correction valable seulement en anglais).

Commission d'arbitrage : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable, avec une nouvelle correction :

2 Les deux premiers adversaires tirent jusqu'à ce ~~qu'un des~~ que l'un ou les deux aient atteint le score de cinq touches, dans le temps maximum de 3 minutes.

Les deux adversaires suivants* tirent jusqu'à dix touches, dans le temps maximum de 3 minutes, et ainsi de suite avec des relais successifs de 5 en 5 touches.

(Correction valable seulement en anglais).

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition telle que révisée par la Commission des Règlements.

P. 24

Article : t.45

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Il est incompréhensible que pour un match ou une manche de 3 min on puisse accorder une pause médicale de 5 min, donc le temps de pause médicale dépasse le temps d'un match.

S'il s'agit d'une vraie blessure, l'athlète ne peut plus continuer car la santé de l'athlète est beaucoup plus importante que la compétition. 3 min sont assez suffisantes pour diagnostiquer si l'athlète veut continuer ou c'est une blessure qui peut être géré très vite.

Une très grande majorité d'athlètes utilise maintenant ces 5 min comme une pause tactique, surtout quand l'athlète est en difficulté soit physique soit quand il est mené au score ; c'est une sorte de tricherie et il faut sauvegarder notre sport de ces pratiques. On s'est trouvé dans beaucoup de situations où l'athlète utilise beaucoup plus les 5 min pour pouvoir récupérer physiquement ou pour stopper la progression de l'adversaire.

Dans d'autres sport individuels, la pause médicale ne dépasse pas les 3 min dans des sports les plus médiatiques, car on considère que, si l'athlète est blessé, il ne peut pas être guéri sur

une pause médicale, donc il doit quitter la compétition parce que sa santé est beaucoup plus importante.

Par exemple en tennis, le sport individuel le plus médiatique au monde, l'athlète a le droit à une seule pause pour un match qui peut durer 3h voire 4h et cette pause est de 3 min. Au judo l'athlète n'a pas droit à aucune pause ; c'est l'intervention directe du médecin qui doit déterminer s'il peut continuer ou pas. Si l'athlète doit être touché pour intervenir a une blessure il est considéré que c'est une blessure grave et l'athlète doit quitter la compétition, parce que au judo on considère que l'état de santé de l'athlète est beaucoup plus important que la compétition en elle-même.

Il faut changer le concept de l'intervention médicale. Nous proposons que, sur demande de l'arbitre, le médecin puisse intervenir directement ou sur demande du médecin officiel, et que les 3 min soient comptées dès que l'intervention se fait par le médecin de l'équipe. Quant au délégué, son rôle est de diagnostiquer si l'athlète veut continuer ou pas dans un temp maximum de 3 minutes ; ces 3 min sont valables uniquement une seule fois par match. Comme à la boxe, le médecin officiel intervient uniquement pour décider si l'athlète peut continuer ou pas.

Nous suggérons de faire le test pendant les Championnat du Monde cadet-junior 2024 en Arabie Saoudite, les 3 minutes de pose médicale seront applicables à partir de la saison 2024-2025, à partir de septembre 2024.

t.45

- 1 Pour toute blessure ou autre raison médicale survenue au cours du combat et dûment constatée par le délégué de la Commission Médicale de la FIE ou en son absence, par le médecin et/ou le prestataire médical de service, un arrêt de ~~5~~ 3 minutes maximum ~~peut être accordé. Seul le médecin et/ou le prestataire médical de service peut déterminer la durée de traitement requise lorsqu'un temps mort médical est accordé. Cet arrêt~~ doit être décompté à partir de ~~l'avis~~ l'intervention du délégué de la Commission Médicale de la FIE ou, en son absence, du médecin. Cet arrêt est strictement réservé aux soins requis. Avant ou à l'expiration de cet arrêt de ~~5~~ 3 minutes, si le délégué de la Commission Médicale de la FIE ou, en son absence, le médecin de service constate l'incapacité du tireur à reprendre le match, il décide le retrait de ce tireur dans les épreuves individuelles et/ou son remplacement, si possible, dans les épreuves par équipes (Cf.o.99.6.a/b).

Commission des Règlements : Favorable.

Commission Médicale : La Commission des Règlements a proposé une modification à l'article : t.45 pour réduire la durée d'un temps mort médical de cinq minutes à trois, en se basant sur la conviction que la règle existante est occasionnellement ou souvent utilisée de manière abusive par les athlètes pour obtenir un avantage stratégique. Elle suggère de tester ce changement de règle lors des Championnats du monde juniors et cadets 2024 en Arabie Saoudite.

Bien que la Commission Médicale reconnaisse la nécessité de prévenir l'utilisation abusive des temps morts médicaux, la proposition a été rejetée à l'unanimité en raison du manque d'évidences empiriques à l'appui de l'allégation d'utilisation abusive et de la compromission potentielle de la santé des athlètes en raison du temps réduit pour l'évaluation et le traitement

médicaux. En outre, la période d'intervention médicale proposée de trois minutes pourrait ne pas offrir suffisamment de flexibilité pour gérer efficacement les diverses situations médicales.

La Commission reconnaît la nécessité d'une approche fondée sur des preuves pour de telles décisions. À cette fin, il existe un potentiel important de collecte et d'analyse de données sur l'ensemble des compétitions de la FIE. Le registre et l'examen de points de données cruciaux - tels que les appels sur la piste, les temps morts médicaux (accordés et refusés), les interventions rapides, le temps nécessaire pour accorder un temps mort/une évaluation médicale et la durée de l'intervention/du traitement, le pays de l'athlète, mainmise, le score du combat au moment de la blessure et l'adversaire qui était à terre en corrélation avec la demande sur la blessure - peuvent créer une base de données évidente importante.

Cette approche est conforme à la déclaration de consensus du CIO de 2020 et fournit des informations épidémiologiques cruciales sur les blessures spécifiques au sport. Elle offre également une excellente occasion d'améliorer la qualité de la couverture médicale de plus de 97,5 % des manifestations internationales, grâce à une formation ciblée destinée aux organisateurs locaux et aux professionnels de la santé. Cette stratégie pourrait inclure une brève présentation éducative de 10 à 15 minutes, suivie d'un quiz, afin d'améliorer le respect des règles de compétition de la FIE et de réduire les délais d'évaluation et de traitement médicaux.

En conclusion, tout en comprenant la motivation qui sous-tend la proposition de modification de la règle t.45, elle nécessite des données exhaustives et empiriques pour étayer toute modification. La Commission estime que la collecte et l'analyse des données pertinentes issues des événements de la FIE, et le comblement du fossé éducatif parmi les organisateurs locaux et le personnel médical, servira les intérêts de la santé des athlètes, garantira l'équité et améliorera l'efficacité des règles dans toutes les compétitions. Cette proposition ambitieuse est fortement soutenue par la Commission Médicale, qui serait intéressée par une proposition conjointe au Comité Exécutif visant à améliorer la qualité des soins de santé et le déroulement des événements internationaux.

Commission des Athlètes : Non favorable, laisser la pause médicale à 5 minutes.

Avis du Comité exécutif : Est d'accord avec les commentaires de la Commission médicale sur les risques pour la santé. N'est **pas favorable** à la proposition.

Article : t.56.3

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Supprimer t.47.2 (devoirs des arbitres) de t.56.3

t.56.3

Le tireur qui, sans y avoir été invité par l'arbitre, a procédé à des **modifications ou échanges de son matériel**, avant que l'arbitre ait donné sa décision, perd tout droit à annulation (Cf. t.47.2.d);

Commission d'arbitrage : Favorable.

P. 25

Commission des règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

P. 26

Article : t.56 et t. 170

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : L'abandon intentionnel de l'arme pendant le combat doit être pénalisé plus fortement et ajouté au deuxième groupe de pénalités.

11. Le tireur qui laisse tomber intentionnellement son arme pendant la phrase d'armes est pénalisé comme indiqué aux articles t.166, t.170. Toutefois, une touche portée par l'adversaire est valable à condition que l'action ait été commencée avant l'ordre de "Halte".

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1. t.30	ROUGE	ROUGE
2.2	Demande d'un arrêt sous prétexte d'une raison médicale non reconnue	t.45.3		
2.3	Absence de marque de contrôle (*)	t.73.1.a		
2.4	Lâcher intentionnellement une arme pendant la phrase d'escrime-	t.56.11		
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3		
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.147 ; t.149.1		

Commission d'arbitrage : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

P. 27

Article : t.61

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Préciser l'usage de l'arbitrage-vidéo dans la phase de poules lors de l'épreuve de qualification par zone pour les J.O.

Recours à l'arbitrage-vidéo

t.61

En individuel Le tireur dispose :

- dans les **poules**, ~~d'une seule possibilité de recours à chaque match;~~ uniquement lors de l'épreuve de qualification par zone pour les Jeux Olympiques, l'arbitrage-vidéo est obligatoire dans les poules. Le tireur bénéficie d'une seule possibilité de recours à chaque match.
- dans les matchs en **élimination directe**, de deux possibilités de recours à l'arbitrage-vidéo.
Si **l'arbitre donne raison au tireur** qui a demandé l'arbitrage-vidéo, ce dernier récupère sa possibilité de recours.

Commission d'arbitrage : Non favorable, car c'est clair dans les règles d'organisation de la FIE o.105.5.

Commission des Règlements : Favorable avec la modification proposée.

- dans les **poules**, d'une seule possibilité de recours à chaque match; (Cf. O.105 épreuves de qualification par zones pour les Jeux Olympiques).
~~uniquement lors de l'épreuve de qualification par zone pour les Jeux Olympiques, l'arbitrage-vidéo est obligatoire dans les poules. Le tireur bénéficie d'une seule possibilité de recours à chaque match.~~

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition telle que révisée par la Commission du Règlement.

P. 28

Article : t.64 et t.170.4.1

Proposition de : Fédération d'escrime de la Jamaïque

Motivation : La motivation de cette proposition est de permettre aux escrimeurs et aux fédérations qui ne sont pas en mesure de fournir un entraîneur lors d'une compétition d'avoir accès à un entraîneur par des moyens virtuels à l'avenir. Cela permettrait d'égaliser les chances en éliminant les contraintes financières et de ressources qui peuvent limiter les possibilités d'un escrimeur. Grâce à l'entraînement virtuel, les escrimeurs auraient accès à des conseils et à un soutien qu'ils n'auraient peut-être pas autrement, ce qui les aiderait à donner le meilleur d'eux-mêmes et à atteindre leur plein potentiel. En fin de compte, cette proposition vise à promouvoir une plus grande inclusion et équité en escrime, en permettant à plus d'athlètes de participer et de concourir sur un pied d'égalité et de justice.

Insérer le point n° 7

Équipement réglementaire et contrôle de l'équipement par l'arbitre

t.64

7. le mécanisme de coaching virtuel est activé, et dans la zone libre désignée pour les entraîneurs.

t.170 4.1

Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat **sauf autorisation préalable d'un dispositif d'entraîneur virtuel pour communiquer avec le tireur pendant les moments autorisés, dans la zone d'entraînement.**

Commission d'arbitrage : Non favorable

Conseil des entraîneurs : Non favorable

t.64. L'arbitre doit vérifier l'équipement des escrimeurs avant le combat. Aucun équipement de communication électronique n'est autorisé pour communiquer pendant le combat.

Mais rien n'empêche l'escrimeur, l'entraîneur, l'administrateur ou toute autre personne d'utiliser un appareil de communication entre les combats ou pendant la pause d'une minute dans l'élimination directe lorsque l'escrimeur peut obtenir des conseils de l'entraîneur.

Si cela n'est pas clair pour les arbitres, nous devrions demander à la Commission des Règlements de faire les ajustements nécessaires.

Commission SEMI : Non favorable, demande une vérification plus approfondie des systèmes à utiliser.

Commission des Athlètes : **D'accord en théorie** - mais modifier la rédaction pour qu'elle soit claire : Le temps autorisé est celui des pauses d'une minute. L'athlète ne devrait pas être autorisé à écouter son entraîneur pendant le combat. Préciser quel est le mécanisme.

Commission des Règlements : **Non favorable.**

Avis du Comité exécutif : **Non favorable** à la proposition telle qu'elle est rédigée car elle semble impliquer des pratiques qui sont actuellement interdites et sanctionnées pendant le combat.

Article : t.70

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter m.11 Fixation de la pointe au t.70 matériel non conforme

P. 29

Matériel non réglementaire

t.70

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un tireur se trouve sur la piste, muni de **matériel non conforme au Règlement** (Cf m.8, m.9, m.11, m.12, m.13, m.16, m.17, m.23) ou **défectueux**, l'arbitre saisi et confie ce matériel pour examen aux experts en service. Le matériel en question n'est remis à son propriétaire

qu'après la prise des mesures auxquelles donne lieu cet examen et, le cas échéant, moyennant paiement des frais occasionnés par les réparations. Avant la réutilisation, le matériel est contrôlé à nouveau.

Commission d'arbitrage : Modifier la proposition comme suit :

t.70

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un tireur se trouve sur la piste, muni de **matériel non conforme ou défectueux en accord avec le Règlement du matériel** (Cf m.8, m.9, m.11, m.12, m.13, m.16, m.17, m.23) ou **défectueux**, l'arbitre saisi et confie ce matériel pour examen aux experts en service. Le matériel en question n'est remis à son propriétaire qu'après la prise des mesures auxquelles donne lieu cet examen et, le cas échéant, moyennant paiement des frais occasionnés par les réparations. Avant la réutilisation, le matériel est contrôlé à nouveau.

Commission SEMI : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable avec la modification proposée.

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un tireur se trouve sur la piste, muni de **matériel non conforme au Règlement**, (Cf m.8, m.9, m.11, m.12, m.13, m.16, m.17, m.23) (**en accord avec le Règlement du matériel**), ou **défectueux**, l'arbitre saisit et confie ce matériel pour examen aux experts en service. Le matériel en question n'est remis à son propriétaire qu'après la prise des mesures auxquelles donne lieu cet examen et, le cas échéant, moyennant paiement des frais occasionnés par les réparations. Avant la réutilisation, le matériel est contrôlé à nouveau.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition telle que révisée par la Commission du Règlement.

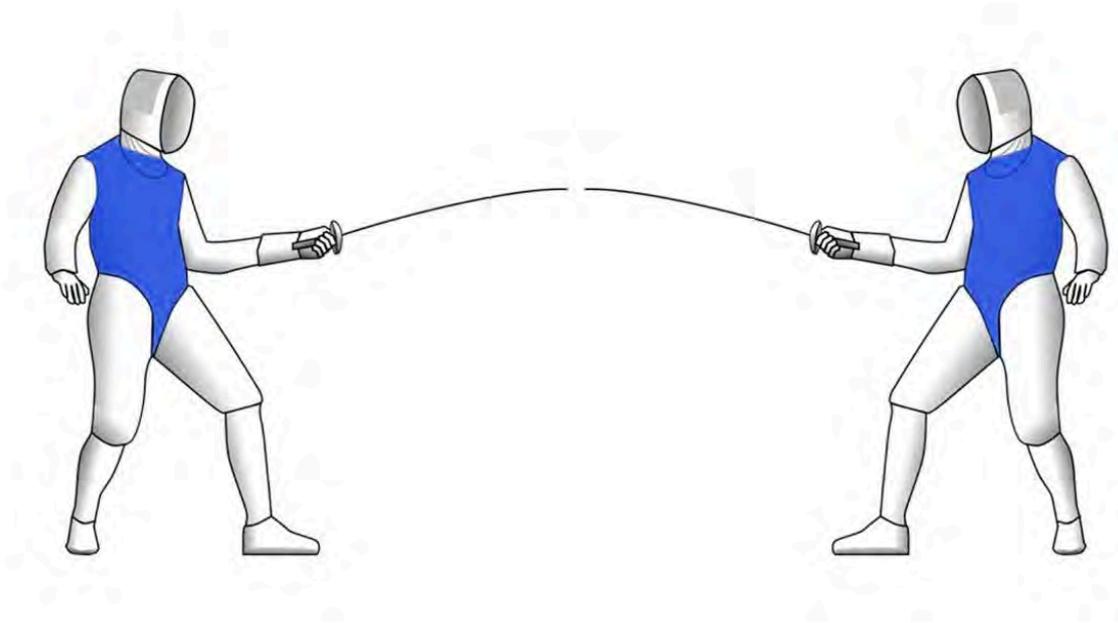
P. 30

Article : t.77, t.91 et t.98

Proposition de : Commission des Règlements

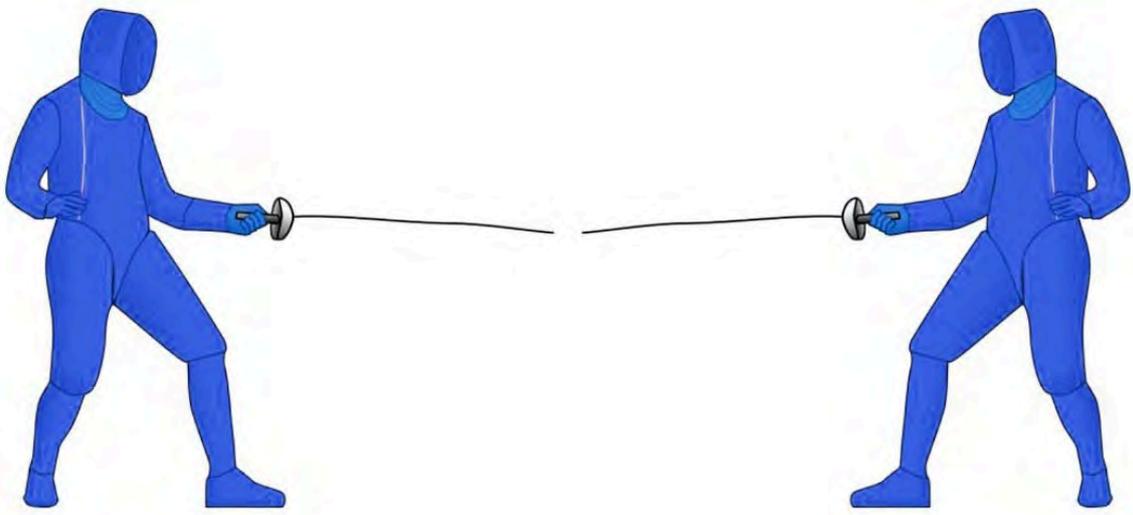
Motivation : Mise à jour des dessins concernant la surface valable aux trois armes.

t.77



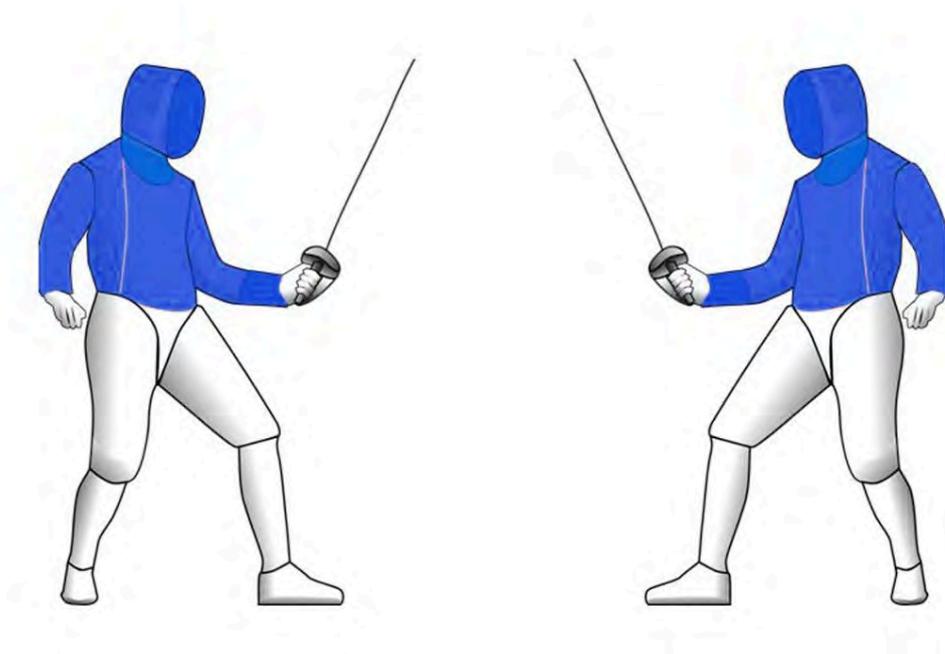
Surface valable au fleuret

t.91



Surface valable à l'épée

t.98



Surface valable au sabre

Commission d'arbitrage : Favorable.

Commission SEMI : Favorable. Demande de dessins supplémentaires montrant :

- 1 L'arrière des cibles pour le fleuret et le sabre montrant les hanches
- 2 Détails du gant de sabre
- 3 Bavette sur le masque de fleuret

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition. La demande de la Commission SEMI devrait être considérée comme une proposition future à traiter par la Commission des Règlements.

Article : t.84

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Au fleuret, il ne devrait pas y avoir de différence entre le mouvement en avant avec marche ou marche avec jambes croisées et suivi par la fente et compté comme attaque s'il est correctement exécuté lorsque le redressement du bras précède la fin de la marche en avant (sans ou avec les jambes croisées).*

P. 31

Toutefois, les pas en avant continus constituent une préparation.

t.84

3 La **passé-avant** est une préparation et sur cette préparation toute attaque simple a la priorité.

4

*Cette modification ne concerne que l'anglais.

Commission d'arbitrage : Favorable.

Conseil des entraîneurs : Favorable.

Commission des Athlètes : Favorable.

Commission des Règlements : Non favorable.

On ne peut pas modifier une convention avec une simple proposition ; Ce n'est pas la bonne procédure, Nous proposons de créer un groupe de travail avec des membres du Conseil des entraîneurs, de la Commission des athlètes, de la Commission d'arbitrage et de la Commission des règlements. Comme la FIE l'a fait dans le passé pour le sabre, le groupe de travail a effectué des tests pendant des compétitions.

Avis du Comité exécutif : Le Comité Exécutif est d'accord pour établir un groupe de travail. **La proposition doit donc être reportée.**

P. 32

Article : t.97

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Non pertinent car au sabre, une touche portée sur une partie non valable de la cible n'est pas enregistrée par l'appareil.

t.97

1 Ne sont comptées que les touches portées en surface dite valable.

La **surface valable** comporte toute la partie du corps située au-dessus de la ligne horizontale passant autour du corps du tireur à la hauteur de la crête iliaque.

2 Au sabre, il est interdit de protéger ou de substituer une surface valable par une autre partie du corps, en la couvrant. La touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée. (cf t.158-162, t.165, t.170)

a) Si, pendant la phrase d'armes, il y a protection ou substitution d'une surface valable, le tireur fautif recevra les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe (cf. aussi t.29).

~~b) Si, pendant la phrase d'armes, par suite de protection ou substitution d'une surface valable, une touche correctement portée a été enregistrée non valable, le tireur fautif recevra~~

~~les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe (cf t.158-162, t.165, t.170) et la touche sera accordée par l'arbitre.~~

Commission d'arbitrage : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

P. 33

Article : t.109

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

- 1) Préciser que tous les participants à une compétition sont tenus de respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris le Code d'éthique et la Politique de protection.
- 2) Clarifier les attentes minimales en matière de signalement si des personnes sont témoins d'une violation au Code d'éthique et de la Politique de protection.

t.109

Toutes les personnes qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, **doivent respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris, mais sans s'y limiter, le Code d'éthique et la politique de Protection de la FIE.** Ils doivent **respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement** de l'épreuve. Au cours des matches, personne n'est autorisé à **aller près de la piste, à donner des conseils aux tireurs, à critiquer l'arbitre** ou les assesseurs, ou à les importuner de quelque façon que ce soit. Même **le capitaine d'équipe** doit rester à la place qui lui est désignée et il ne peut intervenir que dans les cas et de la façon prévus dans l'article **t.130** du Règlement. L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match (Cf. **t.137.1/3**). Toute personne qui, pour quelque raison que ce soit, menace ou injurie un officiel, commet une faute du groupe 4 et est sanctionné selon l'article **t.169**.

Toute personne présente qui est témoin d'une infraction au code éthique de la FIE et à la politique de protection doit le signaler au Directoire technique.

Commission Médicale : Vote - 10/10 Favorable à la proposition.

Commission PCM : Favorable.

Commission d'arbitrage : Non favorable.

Conseil des entraîneurs : Non favorable.

Seul l'arbitre peut déterminer les règles d'arrêt ou toute autre infraction dans la zone désignée du combat et "L'arbitre doit cesser immédiatement toute activité qui perturbe le bon déroulement du combat qu'il arbitre".

Toute autre personne présente aux compétitions qui a un problème avec une autre personne peut suivre les procédures légales normales.

Commission des Athlètes : Favorable.

Conseil des Femmes et Escrime : D'accord.

Commission des Règlements : Non favorable car cet objet fait déjà partie du code d'Éthique et de la politique de protection de la FIE.

Conseil des vétérans : Favorable.

Conseil du Fair Play : Favorable.

Commission SEMI : Favorable avec la modification.

Toute personne présente qui est témoin d'une infraction au code éthique de la FIE et à la politique de protection doit le signaler au Responsable de la protection, s'il est présent, ou au Directoire technique.

Avis du Comité exécutif : Lors des coupes du monde, le superviseur est chargé de la protection. Par conséquent, il est favorable à la proposition, mais avec le paragraphe révisé suivant :

Toute personne présente qui est témoin d'une infraction au code d'éthique de la FIE ou à la politique de protection doit le signaler au responsable de la protection s'il est présent, ou au superviseur ou au directoire technique.

P. 34

Article : t.111

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Préciser que le fait de perturber le bon ordre ou le bon fonctionnement peut inclure le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE.

t.111

L'arbitre et (ou) le Directoire technique, d'office ou sur demande d'un délégué officiel de la FIE ou du Comité organisateur, décident de **l'expulsion du lieu de l'épreuve**, avec ou sans avertissement, de toute personne qui, par gestes, attitudes, ~~ou~~ paroles **ou le fait de ne pas**

agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE, troublerait l'ordre ou le bon déroulement de l'épreuve.

Commission Médicale : Vote - 10/10 Favorable de la proposition.

Commission PCM : Favorable.

Commission d'arbitrage: Non favorable.

Commission SEMI : Favorable.

Commission des Athlètes : Favorable.

Commission des Règlements : Non favorable : l'objet concerne les statuts.

Conseil du Fair Play : Favorable.

Conseil des entraîneurs : Non favorable

Seul l'arbitre peut déterminer les règles d'arrêt ou toute autre infraction dans la zone désignée du combat et "l'arbitre doit cesser immédiatement toute activité qui perturbe le bon déroulement du combat qu'il arbitre".

Toute autre personne présente aux compétitions qui a un problème avec une autre personne peut suivre les procédures légales normales.

Conseil des Femmes et Escrime : D'accord.

Conseil des vétérans : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Les arbitres et le directoire technique ne peuvent être tenus d'interpréter les statuts ou le code éthique de la FIE, ni être responsables de cette interprétation. En faveur de la proposition amendée comme suit :

L'arbitre et (ou) le Directoire technique, d'office ou sur demande d'un délégué officiel de la FIE ou du Comité organisateur, décident de **l'expulsion du lieu de l'épreuve**, avec ou sans avertissement, de toute personne qui, par gestes, attitudes, ~~ou~~ paroles ou infraction de la politique de Protection de la FIE, troublerait l'ordre ou le bon déroulement de l'épreuve.

Article : t.124 et o.68

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Avoir un classement initial dans les compétitions pour départager les tireurs non classés.

t.124

Non-combativité

P. 35

1 Epreuve individuelle - Élimination directe

c) Lorsqu'il y a, pour la troisième fois, une minute de non-combativité, un carton noir P est attribué comme suit:

i) Si les scores des deux tireurs sont égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P le tireur qui a le moins bon classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le classement de la FIE **et par tirage au sort pour les tireurs non classés**. Le tireur ayant le meilleur classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le classement de la FIE, remporte le match.

Composition des poules

o.68

1 Les poules sont constituées **en tenant compte du classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le ~~du~~ classement officiel FIE actualisé et par tirage au sort** pour les **tireurs** non classés. Les poules seront composées en utilisant la méthode suivante :

Commission d'arbitrage : Favorable.

Conseil des entraineurs : Favorable

Commission des Athlètes : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition.

P. 36

Article : t.124

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Supprimer la partie du tableau des sanctions t.170 du t.124, comme pour tous les autres articles du Règlement technique liés au t.170 qui ne sont pas des copies du tableau dans le texte et cette partie du tableau dans le texte n'est pas identique à la partie en question dans le tableau t.170.

t.124

Non-combativité

Il y a non-combativité lorsqu'il s'écoule une minute de combat sans touche ou sans touche portée hors de la surface valable.

En cas de **non-combativité**, l'arbitre donne immédiatement le commandement de « Halte ! » en tant que décision « en fait » (cf.t.136.2).

La non-combativité est sanctionnée comme suit (t.170) :

0.5	Non-combativité : les sanctions infligées sont manifestées par des cartons spécifiques "P" qui ne sont pas cumulables avec d'autres sanctions.	t.124	1ère fois Jaune P	2 ^{ème} fois Rouge p	3ème fois Pénalisation
-----	--	-------	----------------------	----------------------------------	---------------------------

Commission d'arbitrage : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

P. 37

Article : t.147

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : ajouter les références manquantes à t.147

t.147

Quoiqu'ayant réellement touché son adversaire en surface valable, un tireur peut **se voir refuser cette touche**, soit parce qu'elle n'a pas été portée pendant le temps réservé au combat, soit parce qu'il était sorti des limites de la piste, soit par suite de défectuosité dans l'appareillage électrique, soit parce que cette touche s'accompagnait de violences, soit pour toute autre cause prévue par le Règlement (Cf. t.25.2, t.27.2, t.28.2, t.29, t.33.2/4, t.35.3, t.44.2, t.56.1, t.73, t.79, t.80, t.89.2, t.93.1, t.94, t.95, t.96.3, t.97.2, t.99.1-2, t.101.5, t.106, t.121.2, t.137.2, t.161, t.170).

Commission d'arbitrage : Non favorable à l'ajout d'un nombre croissant de références à des numéros d'articles et nous les supprimons toutes, comme suit

t.147

Quoiqu'ayant réellement touché son adversaire en surface valable, un tireur peut **se voir refuser cette touche**, soit parce qu'elle n'a pas été portée pendant le temps réservé au combat, soit parce qu'il était sorti des limites de la piste, soit par suite de défectuosité dans l'appareillage électrique, soit parce que cette touche s'accompagnait de violences, soit pour toute autre cause prévue par le Règlement. (Cf. t.25.2, t.27.2, t.28.2, t.29, t.33.2/4, t.35.3, t.44.2, t.56.1, t.73, t.79, t.80, t.89.2, t.93.1, t.94, t.95, t.96.3, t.97.2, t.99.1-2, t.101.5, t.106, t.121.2, t.137.2, t.161, t.170).

Commission des Règlements : Favorable, avec les modifications proposées.

Quoiqu'ayant réellement touché son adversaire en surface valable, un tireur peut **se voir refuser cette touche**, soit parce qu'elle n'a pas été portée pendant le temps réservé au combat, soit parce qu'il était sorti des limites de la piste, soit par suite de défectuosité dans l'appareillage électrique, soit parce que cette touche s'accompagnait de violences, soit pour toute autre cause prévue par le Règlement (Cf. t.25.2, t.27.2, t.28.2, t.29, t.33.2/4, t.35.3, t.44.2, t.56.1, t.73, t.79, t.80, t.89.2, t.93.1, t.94, t.95, t.96.3, t.97.2, t.99.1-2, t.101.5, t.106, t.121.2, t.137.2, t.161, t.170 en accord avec le Règlement technique).

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition telle que révisée par la Commission des Règlements.

P. 38

Article : t.148

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter au t.148, les références manquantes

t.148

Un tireur peut **se voir pénaliser d'une touche** qu'il n'a pas effectivement reçue, soit par suite de sortie de la piste par la limite arrière (Cf. t.34), soit par suite d'une faute ayant empêché l'adversaire de tirer (flèche bousculante, intervention de la main non armée, etc.) (Cf. t.22.9, t.137.2, t.162.1/2, t.165, t.166, t.167.1, t.170, t.79.1.b, t.97.2.b, t.124).

Commission d'arbitrage : Non favorable à l'ajout d'un nombre croissant de références à des numéros d'articles et nous les supprimons toutes, comme suit :

t.148

Un tireur peut **se voir pénaliser d'une touche** qu'il n'a pas effectivement reçue, soit par suite de sortie de la piste par la limite arrière (Cf. t.34), soit par suite d'une faute ayant empêché l'adversaire de tirer (flèche bousculante, intervention de la main non armée, etc.)

Commission des Règlements : Favorable, avec les modifications proposées :

Un tireur peut **se voir pénaliser d'une touche** qu'il n'a pas effectivement reçue, soit par suite de sortie de la piste par la limite arrière (Cf. t.34), soit par suite d'une faute ayant empêché l'adversaire de tirer (flèche bousculante, intervention de la main non armée, etc.) (Cf. t.22.9, t.137.2, t.162.1/2, t.165, t.166, t.167.1, t.170, t.79.1.b, t.97.2.b, t.124 en accord avec le Règlement technique).

Avis du Comité exécutif : Favorable de la proposition telle que révisée par la Commission du Règlement.

P. 39

Article : t.170.1.16

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : le t.56.10, touche portée pendant et après une chute, ne précise pas de sanction par carton jaune ; mais par contre, la chute intentionnelle pour éviter la touche (*) est sanctionnée par un carton jaune.

t.170

1.16	Déplacements anormaux (*). Coups portés brutalement ou touche portée pendant et après une chute (*). Chute intentionnelle pour éviter la touche (*)	t.121.2			
------	---	---------	--	--	--

Commission d'arbitrage : il y a la même P.41 de la Commission d'arbitrage.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable a la proposition.

Article : t.170 1.1, 1.4, 1.12, 2.1, 2.5, 2.6, 3.1, 3.4, 4.1, 4.5, 4.6 et 4.8

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter au t.170 les références manquantes

P. 40

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6; t.120		
1.4	Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ;t.30.1; t.79 ; t.97		
1.12	Au sabre, touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.96.3 ; t.101.5; t.121.2		

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.4; t.30		
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3-2		

2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.26.1 ; t.147 ; t.149.1			
-----	--	------------------------------------	--	--	--

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.108.2 ; t.109 ; t.110 ; t.137.2 ; t.139.3	
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2 ; t.133 ; t.137.3/4 ; t.152 ; t.162.4 ; t.168	

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)	
4.1	Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t. 64.6; t.68 ; t.73.1.g	
4.5	Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.129; t.144.2; t.149.1	
4.6	Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122; t.145.2	
4.8	Brutalité intentionnelle *	t.26.1; t.149.1	

*Cette modification ne concerne que l'anglais

Commission d'arbitrage : Non favorable à toutes les références marquées en jaune car elles ne sont pas correctes et ajouter au point 4.8 un texte comme dans le Règlement t.149.1.

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6; t.120		
1.4	Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ;t.30.1; t.79 ; t.97		
1.1 2	Au sabre, touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.96.3 ; t.101.5; t.121.2		

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1, t.30		
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3-2		
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.26.1 ; t.147 ; t.149.1		

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.108.2; t.109; t.110; t.137.2; t.139.3	
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109; t.110; t.111; t.130; t.132.2; t.133; t.137.3/4; t.152; t.162.4; t.168	

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)
4.1	Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t. 64.6; t.68 ; t.73.1.g
4.5	Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.129; t.144.2; t.149.1
4.6	Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122; t.145.2
4.8	Brutalité intentionnelle * violences ou des actes vindicatifs	t.26.1; t.149.1

Commission des Règlements : Favorable, avec les modifications proposées :

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6; t.120		
1.4	Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ;t.30.1; t.79 ; t.97		
1.12	Au sabre, touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.96.3 ; t.101.5; t.121.2		

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29-4; t.30		
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3-2		
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.26.1 ; t.147 ; t.149.1		

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.108.2 ; t.109 ; t.110; t.137.2 ; t.139.3	
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109; t.110; t.111; t.130 ; t.132.2; t.133; t.137.3/4; t.152; t.162.4; t.168	

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)			
4.1	Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t. 64.6; t.68 ; t.73.1.g			
4.5	Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.129; t.144.2; t.149.1			
4.6	Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122; t.145.2			
4.8	Brutalité intentionnelle *	t.26.1; t.149.1			

*Cette modification ne concerne que l'anglais

Avis du Comité exécutif : Favorable aux propositions révisées des Commissions d'Arbitrage et des Règlements, synthétisés comme de suite :

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.4	4 Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2, t.30.1, t.79, t.97		

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss

2.4	Lâcher intentionnellement une arme pendant la phrase d'armes.	t.56.11	RED	RED	RED
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.2			
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.26.1, t.121.2, t.147, t.149.1			

FAUTE		ARTICLES	SANCTIONS (Cartons)	
3ème groupe			1ère fois	2ème fois
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir. (t.168)	t.108.2, t.109, t.110, t.137.2, (t.168)	ROUGE	NOIR

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)		
4.1	Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t.64.6, t.68 , t.73.1.g	NOIR	
4.8	Brutalité intentionnelle - violences ou des actes vindicatifs	t.149.1		

Article : t.170.0.5, 1.16 and 2.6

P. 41

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Modification de l'art. t.170 conformément au texte du Règlement technique

a) proposition de modification comme suit

0.5	Non-combativité : les sanctions infligées sont manifestées par des cartons spécifiques "P" qui ne sont pas cumulables avec d'autres sanctions.	t.124	1ère fois Jaune P	2ème fois Rouge P	3ème fois Pénalisation Noir-P
-----	--	-------	----------------------	----------------------	-------------------------------------

Ajouter le texte au 1.16 en accord avec la modification après le Congrès 2022 du t.121.2

1.16	Déplacements anormaux (*) ; Coups portés brutalement ou ou touche portée pendant et après une chute (*) ; Chute intentionnelle pour éviter la touche (*)	t.121.2			
------	--	---------	--	--	--

b) Supprimer l'article t.149.1 de la section 2.6, car une sanction au titre de cet article signifie une "exclusion" et ne correspond pas aux sanctions par carton rouge du deuxième groupe.

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1. t.30	ROUGE	ROUGE
2.2	Demande d'un arrêt sous prétexte d'une raison médicale non reconnue	t.45.3		
2.3	Absence de marque de contrôle (*)	t.73.1.a		

2.4					
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3			
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.147 ; t.149.4			

Commission d'arbitrage : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable et pour 0.5 ajouter t.124.1 et t.124.2 dans la colonne des articles.

P. 42

Article : t.170 3.4

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter dans t.170 sanctions du 3ème groupe, l'article t.110 : fumer dans les salles de compétition. C'est une pratique de plus en plus fréquente avec l'apparition des cigarettes électroniques.

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Fumer dans les salles de compétition. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2 ; t.133 ; t.137.3/4 ; t.152 ; t.162.4 ; t.168	

Commission d'arbitrage : Favorable pour le texte additionnel, les numéros de référence comme dans P.40 et pour la première fois "carton jaune".

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Fumer dans les salles de compétition. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2 ; t.133 ; t.137.3/4 ; t.152 ; t.162.4 ; t.168	

Commission des Règlements : Favorable, avec les modifications proposées :

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste, incluant fumer dans les salles de compétition, y compris les cigarettes électroniques. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2 ; t.133 ; t.137.3/4 ; t.152 ; t.162.4 ; t.168	

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition telle que révisée:

	FAUTE	ARTICLES	SANCTIONS (Cartons)		
			1ère fois	2ème fois	
	3ème groupe			1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste, fumer dans les salles de compétition (y compris les cigarettes électroniques). Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109, t.110, t.111, t.132.2 , t.133, t.137.3/4, t.168	JAUNE	NOIR	

Article : t.170 3.6

P. 43

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Conformément à l'article t.121.2, il faut ajouter un (*) dans t.170 pour indiquer l'annulation de la touche portée.

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.6	Comportement antisportif (*)	t. 121.2	

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

	FAUTE	ARTICLES	SANCTIONS (Cartons)		
			1ère fois	2ème fois	
	3ème groupe			1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste, fumer dans les salles de compétition (y compris les cigarettes électroniques). Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109, t.110, t.111, t.132.2 , t.133, t.137.3/4, t.168	JAUNE	NOIR	

Article : Index des articles**Proposition de : Commission des Règlements****Motivation : -****Livre Technique - INDEX ALPHABETIQUE**

Abandon de la piste: t.23, t.120, t.170

Absence des marques de contrôle du matériel: t.73.1.a, t.170

Abus d'interruption du combat: t.43, t.170

Accident: t.20.3, t.45 (voir REGLES D'ORGANISATION)

Accompagnateurs: t.137

Acte anormal t.121, .170

Acte vindicatif: t.149.1, t.170

Acte violent: t.149, t.170

Action : t.8ss, t.21, t.23.3, t.27.1, t.28.2, t.29.1, t.33, t.55.1, t.61.3, t.62, t.76, t.83, t.86, t.93, t.121.2, t.130

- composée: t.10

- défensive (voir «Parade»): t.9.2, t.12, t.14, t.21, t.29;

- directe: t.10

- indirecte: t.10

- offensive: t.9.1, t.10, t.12, t.83.2

- simple: t.8, t.10, t.11, t.13, t.14, t.33.2, t.83.2, t.84.3, t.86, t.89.4.a/5.f, t.101.3/4, t.105.1, t.106.3.a/4.f

- simultanée: t.89, t.106

Alcool:(voir REGLEMENT)

Amende :

- catégories : t.145

- dopage : (voir REGLEMENT DE L'ORGANISATION)

Analyse des phrases d'armes: t.59

Annulation d'une touche: voir «Touche»

Anormal : t.56.8, t.79.1.c

Appareil: (electrique): t.39.3, t.44 t.47.2, t.48.1, t.53, t.55.2, t.58, t.68-3, t.73.1.f, t.80, t.81, t.92, t.94, t.95.2, t.99, t.170

(voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Appel

- des tireurs: t.22, t.47, t.114, t.118s, t.170

- d'une décision: t.136, t.138, t.139-t.141, t.143, t.170, t.172-t.175

Appuyer la pointe sur la piste: t.76, t.90,t.170.

Arbitrage-vidéo : t.60ss

Arbitre : t.22, t.33, t.37-40, t.44-59, t.64-67, t.71-73, t.109-112, t.122-124, t.137, t.164, t.172

- attention: t.46

- contrôle de la durée du combat: t.37

- contrôle de l'appareil: t.47, t.81, t.56, t.99

- contrôle de l'équipement: t.47, t.64ss

- désignation: t.49ss

- direction: t.47ss, t.137
- discipline: t.37
- emplacement: t.47
- engagement d'honneur: t.46
- fonction de jugement: t.54, t.55, t.137
- impartialité: t.34
- juridiction: t.137, t.164, t.172ss
- neutralité: t.49
- rôle: t.47

Arme (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

- arme de jet: t.21
- épée: t.90
- fleuret: [t.21.3](#), [t.22.12](#), [t.24](#), [t.33.4](#), t.64.2, t.68.1, t.76, [t.77](#), [t.79.1](#), [t.82](#), [t.89](#), [t.170](#)
- manière de tenir: t.21
- recharge: t.71, t.117, t.170
- sabre: t.96
- sur la piste en bon état: t.71, t.117, t.170

Arrachement de l'enrouleur (voir REGLEMENT DU MATERIEL): t.28

[Arrière](#) : [t.21.2](#), [t.29.3](#), [t.30.3](#), [t.35.1](#), [t.74.1](#), [t.75.1](#), [t.77.1](#), [t.95.1](#),

Arrêt (coup d'): t.12, [t.13.3](#), t.59, t.88s, [t.89](#), [t.103.2](#), t.106

Arrêt du combat: voir «Interruption»

~~Assaut: t.2~~

Assesseurs: t.30, t.47, t.48, t.54, t.79, t.109, t.112

Attache sur poignée (voir REGLEMENT DU MATERIEL): t.21

Attaque : t.9, t.10, t.12-14 ~~13~~, t.25.3, t.26, t.28.3, t.32, t.35.1, t.83-89, t.90.1, t.101-106, t.121.2, ~~t.146~~, t.148

- composée: t.10

...- [correcte](#) : [t.83](#), [t.85](#), [t.101](#), [t.102](#), [104](#)

- définition: t.9
- directe: t.10, [t.78](#), [t.83.2](#), , [t.89.4.c](#), [t.102.3](#), [t.106.3](#)
- exécution:
- fleuret: t.83ss
- sabre: t.101ss
- indirecte: t.10
- simple: t.9, t.83

Attribution d'une touche: t.148, t.170

[Attribution d'une touche non enregistrée](#) : [t.41.1](#), [t.54](#), [t.79](#), [t.124](#), [t.137.2](#), [t.144](#), [t.148](#), [.170](#)

Autorisation de quitter la piste: t.23

Autorités disciplinaires: t.134ss

Avertissement (pénalisation): [t.72](#), [t.132.2](#), t.159-165, t.167-8, t.170

Blâme: t.154, t.178 Blessure: t.21, t.45

Blocage de l'appareil: t.44 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Bousculade: t.121, t.170

Branchement des fiches: t.95

Bras

- allongé, s'allongeant: [t.9.1](#), t.15, t.83.2, t.101, t.103
- non armé: t.21.4, [t.27.1](#), t.29, [t.30](#), [t.48.1](#), [t.115](#), [t.133](#), [t.148](#), t.170

Bris de lame: t.56, t.81

Brutalité: t.25, [t.26.1](#), t.121.2, t.170

Bureau de la FIE: t.135, (voir REGLES D'ORGANISATION) [t.139.4](#), [t.143.4](#), [t.157](#), [t.176](#)

Cadets: [t.61.4](#)

Capitaine d'équipe: t.109, t.130 (voir REGLES D'ORGANISATION)

Carton (jaune, rouge, noir): voir «Sanctions»

Carton jaune: [t.20.2](#), [t.119](#), [t.162.1](#), [t.163](#), [t.165](#), [t.168.1](#), [t.170](#)

Carton rouge: [t.29](#), [t.119](#), [t.132.2](#), [t.162](#), [t.163](#), [t.165](#), [t.166](#), [t.167](#), [t.170](#)

Carton noir : [t.20.2](#), [t.124](#), [t.159](#), [t.160](#), [t.162](#), [t.163](#), [t.167-169](#), [t.170](#) Cas fortuit: [t.36](#), [t.57](#)

Carton P : (jaune, rouge, noir): [t.124](#), [t.170](#)

Championnat: [t.66](#), [t.73.2](#), [t.159](#), [t.167](#), [t.169](#), [t.170](#)

Championnats du monde : [t.66.1](#), [t.73.2](#), [t.159](#), [t.167](#), [t.169](#), [t.170](#)

Changement de main, [t.21.4](#), [t.56-2](#), [t.66.1](#), [t.68.1](#), [t.80](#), [t.81.1](#), [t.99.1](#), [t.126](#)

Changement de côté (des assesseurs): [t.30.3](#), [t.48.4](#), [t.50.4](#)

Chronomètre (voir REGLES D'ORGANISATION ET REGLEMENT DU MATERIEL): [t.37](#), [t.44](#)

Chronométrateur: [t.37.2](#), [t.44.2](#), [t.47.2](#)

C.I.O.: [t.142](#), [t.157](#)

Code disciplinaire: t.108ss

Collusion: [t.128](#), [t.149](#), [t.170](#)

Combat: t.21s

- confus: [t.23](#), [t.58](#)
- courtois: [t.2](#), [t.121](#)
- début, arrêt: [t.23](#)
- direction: [t.47](#)
- durée (voir durée)
- fin: [t.23](#)
- incorrect: [t.121](#), [t.170](#)
- interruption: voir «Interruption du combat»
- non loyal: [t.121](#), [t.170](#)
- rapproché: [t.24](#)
- reprise: [t.23](#)
 - violent: [t.23](#), [t.121](#), [t.170](#)

Comité exécutif: [t.143](#)

Comité organisateur: [t.111](#), [t.129](#), [t.142](#), [t.149](#), [t.157](#), [t.170](#),

Commandement (Arbitre): [t.22.11](#), [t.63](#), [t.80](#), voir «Arbitres (gestes et commandements) »

Commencement du combat: [t.23](#), [t.122](#)

Commission Disciplinaire : [t.135](#), [t.140](#), [t.143](#)

Commutation de peine: t.

Confus (jeu): [t.23](#), [t.58](#), [t.121](#)

Congrès de la FIE: t.

Conseils aux tireurs: [t.109](#)

Contact (arme et veste conductrice): [t.64.1/4](#), [t.71](#), [t.72](#), [t.73.1.g](#), [t.75.1](#), [t.170](#) (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Contreattaque: t.12

Contre-riposte: t.9

Contre-taille: t.96

Contre-temps: t.13

Contrôle

- du matériel par l'arbitre: t.64, t.137

- du matériel: t.47.2, t.56.9, t.64, t.65, t.66-70, t.73, t.114, t.137

- de antidopage: o.107

Conventions

- d'escrime: t.59

- d'épée: t.90ss

- du fleuret: t.76ss

- du sabre: t.96ss

Coquille (coups avec la coquille au sabre): t.96, t.170

Corps à corps: t.25

avec brutalité: t.25, t.170

- épée: t.25, t.26

- occasionnel: t.170

- simple: t.25

~~— volontaire: t.25, t.26, t.170~~

Coup

- à travers le fer: t.96

- brutal: t.121, t.170

- d'arrêt (voir «Arrêt»)

- d'estoc (de pointe): t.76, t.90, t.96

- de contre-taille: t.96

- de taille: t.96

- double: t.33.4, t.38.1, t.89, t.94, t.106

- lancé

* à la fin: t.44

* après franchissements des limites: t.33

* après halte: t.23, t.55

* avant allez: t.23, t.55

- non valable: t.44.4, t.78, t.79.1.b, t.94.5, t.97.2.b, t.98

- passé (sabre): t.96

Coupé: t.11, t.83, t.102

Coupe du monde: t.51, t.52, t.66.1, t.74

Course de la pointe (voir REGLEMENT DU MATERIEL): t.68, t.72

Course résiduelle : t.68.3

Courtoisie: t.3, t.108, t.121, t.173

Couverture de la surface valable: t.29, t.30, t.71, t.170

Critique des juges: t.109

Débranchement de fiche (voir REGLEMENT DU MATERIEL): t.95

Début du combat: t.23.5, t.37, t.61.4, t.107.1, t.122, t.133, t.137.3, t.152, t.170

Décision (tentative d'influencer): t.125, t.130, t.133, t.172-7

Décision prise "en fait": t.172, [t.112](#), [t.124](#), [t.136](#), [t.137.2](#), [t.170](#)

Défaillance

- du chronomètre: t.44
- du matériel électrique: t.47, t.56, t.67, t.70, t.81, t.94, t.95, t.99, t.147

Défectuosité du matériel (voir défaillance)

Défendre sa chance: t.128, t.170

Défense (droit de): t.176

Dégagement: t.10, t.11, t.84, t.102

Délégués de la Commission Médicale: t.45

Délégués de la Commission SEMI: voir «SEMI» [t.66.1](#), [t.73](#), [t.56](#),

Délégué à l'Arbitrage: t.50, [t.51](#), t.52, [t.111](#), [t.130](#), [t.135](#), [t.138](#), [t.141](#), [t.143](#), [t.174](#)

Délégué officiel: t.111

Délibération: [t.55.2](#), [t.170](#), t.177

[Déloyale](#) : [t.121.1](#), [t.170](#)

[Semi-final](#): [t.18.3](#), [t.50.5](#)

[Demi-finale](#): [t.18.3](#), [t.50.5](#)

Dépassement de l'adversaire: t.28

Déplacement anormal (voir «Combat violent»): t.121,

Dérobement de fer: t.84.[32](#), t.89.5.b, t.102.2, t.106.4.b

Désarmement: t.23

Déshabiller (interdiction de se déshabiller sur la piste): t.126, [t.170](#)

Désignation des arbitres: voir «Arbitres»

[Détection d'une défaillance dans le matériel](#) : [t.56](#), [t.80](#), [t.95](#), [t.99](#)

Dimensions de la piste: voir «Terrain»

Direction du combat: t.47, t.137

Directoire technique: t.20.2, t.30.1, t.45.5, t.46, [t.50.3](#), t.111, t.127, t.129, t.135, t.137, t.139-141, t.143, t.157, t.164, t.168, [t.169.2](#), t.175, [t.177](#)

Disciplinaire: voir «Code disciplinaire»

[Disciplinaire \(règles\)](#): [t.135](#)

[Disciplinaire \(Comité\)](#): [142](#), [t.143](#)

Discipline: t.108.[2ss](#), t.129, t.135, t.144, t.170,

Dispositif de sécurité: t.95 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Disqualification: t.137.4, [t.144](#), t.153, t.178

Distance à la mise en garde: t.22, [t.31](#)

Dopage: t.170, o.107

Douteuse (touche): t.56, t.57, t.94

Droit de défense: t.176

Droitier: t.22

Durée du combat: t.37

Effet suspensif: t.136, t.139

[Egax \(scores\)](#): [t.38.2](#), [t.40.3](#), [t.41.5](#), [t.62.3](#), [t.124](#)

[Elimination directe](#): [t.22.8](#), [t.39](#), [t.42](#), [t.48.4](#), [t.50](#), [t.61.1](#), [t.64](#), [t.65.2](#), [t.66.1](#), [t.114](#), [t.118](#), [t.124.1](#), [t.131.1](#), [t.170](#)

Emplacement

- d'entraîneurs, soigneurs et techniciens: t.131, t.132
- d'un défaut: t.56

- des assesseurs: t.30, t.48
- des tireurs: t.22, t.30

Engagement d'honneur:

- des juges (arbitres et assesseurs): t.46
- des tireurs: t.112

Enlever le masque avant le "Halte": t.125, t.170

En ligne: voir «Pointe en ligne»

Enquête préliminaire: t.176

Enregistrement des touches: t.28.3, t.38, t.44, t.47.2.k, t.48.1, t.53, t.54, t.55, t.56, t.58, t.69.3, t.72, t.79.1.b, t.80, t.81, t.92, t.96.3, t.98, t.99

(voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Entraîneur: t.46.2, t.107, t.118.3, t.131, t.137.3, t.152

Epée: t.21.3, t.59, t.90, t.170 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Epreuve par équipes: t.41, t.50.4, t.51, t.119, t.124.3, t.132, t.170 Epreuves: t.1, t.6

Equipe (remplacement d'un tireur): t.45 (voir REGLES D'ORGANISATION)

~~Equipement de communication électronique : t.64, t.68, t.73, t.170~~

Equipement des tireurs: t.20, t.29.3, t.47.2, t.56, t.64, t.66.1, t.69, t.80, t.81, t.91, t.94, t.99.1, t.114, t.123

(voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Esprit sportif: t.108, t.170, (voir REGLEMENT DE L'ORGANISATION)

Esquive: t.27.1, t.89, t.106

Essais (défaillance du matériel): t.47.2.d, t.56.5/6, t.57, t.80, t.99

Estoc (armes d'): t.76, t.90, t.96

Eviter une touche: t.13.2, t.25.2, t.35.3, t.83.1, t.101.1, t.106.3.b, t.121.2, t.170

Exclusion d'un tireur: t.119, t.137, t.144, t.149ss, t.159, t.162, t.167ss,

Experts de matériel électrique: t.47.2.j, t.56.7/8/9, t.66.1, t.70, t.73

Expiration du temps

- blocage appareil: t.44
- chronomètreur: t.44
- coup lancé: t.44

Expulsion: t.119, t.137, t.144, t.152, t.159, t.162, t.167, t.170

Extension

- de la surface valable: t.79
- de la pénalité: t.139ss

Falsification de matériel: t.73, t.170

Fautes: ~~t.164ss~~ t.144, t.161, t.164-170, t.178; voir aussi «Interdiction»

Favoriser un adversaire: t.128, t.170

Feintes: t.83, t.87, t.89, t.101

Fente: t.83, t.87, t.89, t.101, t.103

Fiches de branchement: t.95 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Fil de corps: t.71, t.115, t.170 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Fin du combat: t.23 (voir «Durée»)

Fin du match: t.21.4, t.44.4, t.62.3, t.127, t.128

Fin du temps (période- - minute): t.38.2, t.39.3, t.40.3, t.41.5, t.44.4, t.45.1, t.124.3.f

Finales d'épreuves (voir REGLES D'ORGANISATION):

- assesseurs: t.48

- chronomètre: t.37, t.44
- désignation des arbitres: t.50ss
- moniteur TV pour l'arbitre: o.105
- présentation des tireurs au contrôle: t.68

Flèche: t.9, t.25s t.28, t.83, t.101, t.121.2, t.148

- arrachement de l'enrouleur: t.28
- dépassement de l'adversaire: t.28
- interdiction au sabre: t.101, t.170
- pour éviter une touche: t.35, t.170

Fluret: t.24, t.29, t.64, t.76ss, t.148, t.170 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Flexibilité (lame): t.21.3, t.105.2.b

Fonctions de l'arbitre: voir «Arbitre»

Franchissement des limites: t.33 t.18, t.22.9, t.26.2, t.33-36, , t.147-8, t.170

- généralités
- annulation de la touche: t.33
- arrêt du combat: t.33
- coup double: t.33.4, t.38, t.89.3/6, t.92, t.94.5, t.106
- perte de terrain: t.35, t.144.1,
- sortie accidentelle: t.36
- arrière: t.34
- accidentelle: t.36
- touche: t.34
- latérale: t.35
- accidentelle: t.36
- un pied, deux pieds: t.35
- sanctions: t.170
- sortie volontaire: t.35, t.170

Fraude manifeste du matériel: t.70, t.72, t.73, t.170

Frôlement de fer: t.84, t.89, t.102, t.106

Gain de terrain (voir terrain)

Gant : t.20.2, t.115.1

Garde: voir «Mise en garde» et «Remise en garde»

Gaucher: t.22

Habillement: t.20, t.47, t.68 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Halte: t.23, t.26, t.28, t.31, t.33, t.37, t.44.2, t.55, t.76.2, t.90.2, t.124, t.125, t.170

Impartialité des juges (arbitres et assesseurs): t.46

Importuner les juges (arbitres ou assesseurs): t.109

Individuelle (compétition) : t.48.2, t.50, t.60, t.61, t.113, t.118, t.119, t.124.1/3, t.131, t.170, t.173

Incorrect (combat): t.121, t.170

Influence sur des décisions: t.109, t.133

Intentionnel: t.25.2, t.26.1, t.55.2, t.121.2, t.170

Interdiction (t.170):

- acte anormal: t.121

- appuyer ou traîner la pointe: t.76, t.90
- changer l'arme de main au cours de match: t.21
- contrarier les recherches pour la détection d'un défaut de matériel: t.47
- donner des conseils, t.109
- dopage: (voir REGLEMENT DE L'ORGANISATION)
- fumer dans les salles de compétition: t.109
- passe-avant et flèche au sabre: t.101
- porter des coups avec la coquille: t.96
- protéger ou substituer une surface valable (fleuret et sabre): t.29
- quitter la piste sans autorisation: t.23
- redresser l'arme sur la piste: t.76, t.90, t.96
- se déshabiller sur la piste: t.126
- tourner le dos à l'adversaire: t. 27
- utilisation de la main ou du bras non armés: t.29, t.30, t.48, t.170

Interruption du combat (t.23, t.25, t.28, t.33, t.43, t.44, t.58, t.55, t.115.2):

- abusive: t.43, t.170
- accident: t.45
- coup lancé: t.23, t.44
- limite arrière: voir «Limite du terrain»

Intervention du Directoire technique: t.164

Isolation dans la coquille: t.68 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Jeu

- confus: t.23, t.55, t.58
 - dangereux, désordonné: t.23.5, t.75.2, t.121.2, t.123, t.149.1, t.170
- Jeux Olympiques: t.1, t.142, t.157 (voir REGLES D'ORGANISATION)
- Jugement des touches: t.54 t.53-t.59, t.83-t.89, t.93-t.95, t.99-t.106

Juges: voir «Arbitres» et «Assesseurs»

Juniors: t.50.3, t.61.4, t.159, t.167.2, t.169, t.170

Juridique (autorité): t.158

Juridiction (principe de): t.136, t.171

Lame (voir REGLEMENT DU MATERIEL): t.11, t.21.3, t.68.1, t.72, t.94.1, t.96, t.103, t.105, t.170

- cassée: t.56.7
- (contact): t.13.1, t.84-87, t.89, t.94.3, t.104, t.106.3.e
 - (simple frôlement): t.84, t.89.5, t.102, t.106.4 3.2
- faible de la lame: t.104
- fort de la lame: t. 104
- tâches isolantes: t.68.1, t.95

Lampes (voir REGLEMENT DU MATERIEL): t.44.4, t.47.2.f, t.54.2, t.80

- de l'appareil: t.54
- de répétition: t.54

Largeur de la piste: voir «Terrain»

Ligne: voir «Pointe en ligne»

Lignes

- arrière: t.19
- médianes: t.14, t.19
- de mise en garde: t.19

Limitation de la surface valable: voir «Surface valable»

Limites du terrain: voir «Terrain», «Franchissement» et «Lignes»

Logo national: t.74.2, t.75.2, t.170

Longueur de la piste: voir «Terrain»

Loyauté: t.108, t.121, t.149, t.170

Main (juges): voir «Assesseurs»

Main blessée: t.21

Main tenant l'arme: t.21

Main non armée: (voir «Utilisation de la main non armée»)

Manière

- de combattre: t.121
- de porter les touches (voir «Touches»)
- de tenir l'arme: t.21

Marques de contrôle du matériel

- absence: t.73, t.170
- imitées ou déplacées: t.73, t.170

Marqueurs: t.47 (voir REGLES D'ORGANISATION)

Masque

- interdiction de l'enlever avant le "Halte": t.125, t.170
- vérification du label par l'arbitre: t.64, t.68

~~Match: t.3~~

Match (début, arrêt, reprise) : t.21, t.22.1, t.22.4, t.25, t.28, t.58, t.80, t.90, t.99, t.23, t.32-33

Match (feuille de poule): t.38.2, t.40.4, t.45.1, t.50.7, t.124.3.e, t.163, t.168

Matérialité des touches: t.53, t.54, t.82, t.92, t.99

Matériel (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

- défaillances: voir «Défaillances»
- non réglementaire: t.70ss, t.170
- de réserve : t.69
- des tireurs: t.20, t.47, t.64ss, t.56ss, t.95, t.114s

Médecin: t.45

Menace de la surface valable: t.9, t.15, t.83, t.101.2, t.103

Mesures de sécurité: voir «Sécurité»

Mise en doute : t.170, t.172

Minute additionnelle: t.22.8

Mise en garde

- après corps à corps: t.32
- commandements: t.22
- distance des tireurs: t.22
- lignes: t.19
- placement: t.22, t.32
- terrain gagné ou perdu: t.13, t.18, t.31, t.35

Modification de l'ordre des matches

- de l'ordre de rencontre par équipes: (voir REGLES D'ORGANISATION)
- en cas d'accident: t.45 (voir REGLES D'ORGANISATION)

Moment d'arrêt : t.89.4.c, t.89.5.d, t.106.3.c, t.106.4.d

Mouvement anormal: t.29, t.170

Neutralité des juges: t.30, t.49

Nombre de touches: (voir REGLES D'ORGANISATION)

Non-combativité : t.124

Non présentation: t.118, t.119, t.170

Obéissance: t.108, t.112, t.170

Obligation d'appliquer les règles: t.1

Ordre troublé: t.109, t.111, t.133, t.144.2, t.162.4, t.168, t.170, t.178

Organes disciplinaires: t.135

Orthopédique (poignée): t.21 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Parade : t.9.2, t.11, t.14, t.78, t.86, t.89.4, t.102.3, t.105, t.106.3/4

- composée: t.14
- définition: t.9
- fleuret: t.86
- sabre: t.105
- simple: t.14

Passe-avant: t.83.2.c, t.84.3, t.101.4, t.170

Pénalisation d'une touche: voir «Sanctions»

Perte de terrain: voir «Terrain»

Phrase d'armes (respect de la): t.59.1, t.79, t.83, ~~t.84~~, t.89, t.98, ~~t.100, t.101~~ t.106, t.170

Piste: t.17-19, t.22, t.33-36, t.94, t.170. voir «Terrain»

Plainte (procédure): t.175

Poignée (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

- attache: t.21
- dispositif spécial: t.21
- orthopédique: t.21

Pointe d'arrêt (vérification de la course par l'arbitre): t.68, t.72

Pointe en ligne: t.15, t.84, t.89, t.102, t.106

Poser la pointe sur le tapis conducteur: t.76, t.90, t.170

Présentation à l'heure: t.114, t.118s, t.170

~~Président de jury: voir «Arbitre»~~

Priorité de la touche: t.59, t.82ss, t.100ss, t.172.2

Procédure de contrôle du matériel par l'arbitre: t.64

Procédure disciplinaire: t.171ss

Promulgation des sanctions: t.157

Protection de la surface valable: t.29, t.30, t.170

Protections (contrôle)

- plastron protecteur: t.64, t.66.1, t.71
- sous-protections: t.20.2, t.64.5, t.66.1, t.71, t.73.1

Quitter la piste : t.23.6, t.26.2, t.33 -36, t.78, t.94.5, t.98, t.120, t.123, t.147, t.170, t.172;
- autorisation: t.23
- interdiction: t.23, t.170

Raison médicale: t.45

Radiation: t.156

Recherche du corps à corps: t.25, t.26, t.170

Récidive (voir «Sanction»): t.178

Réclamations

contre la composition du premier tour: t.175

- délais: t.172ss, t.175
- formulée par qui, t.130, t.175
- injustifiée: t.170, t.175

Recours: voir «Appel»

Reculer: voir «Terrain perdu»

Redoublement: t.13, t.39, t.106

Redresser l'arme sur la piste: t.76, t.90, t.96, t.170

Refus d'homologation d'une touche: t.23, t.25, t.27-29, t.33, t.56-57, t.73, t.79-81.1, t.89.2, t.93-94, t.96.3, t.97, t.99, t.101.5, t.106.1, t.121.2, t.144.1, t.147, t.161, t.170

Refus d'obéissance: t.108s, t.112, t.170

Remise: t.13.1, t.89.4.c, t.89.5.f, t.106.3.c, t.106.3.f

Remise en garde: t.31

- après action simultanée (fleuret): t.58
- après corps à corps: t.32
- après coup double (fleuret et sabre): t.89, t.106
- après dépassement: t.28
- après sortie latérale: t.35
- après une touche: t.22

Remplacement d'un tireur pour accident: t.45 (voir REGLES D'ORGANISATION)

Rencontre: t.4, t.41., t.44.3, t.45.1/4, t.48.4, t.49, t.51, t.62.3, t.64,-t.114, t.118, t.124, t.132, t.160, t.163, t.170

Repos (minute de) : t.39, t.42

Reprise d'attaque: t.13.3, t.89.4.c, t.89/5/f, t.106.3.c, t.106.3.f

Reprise de combat: t.56

Respect de la phrase d'armes: voir «Phrase d'armes»

Refus de rencontrer un adversaire: t.113

Responsabilité des tireurs: t.20, t.121, t.130

Retrait: voir «Abandon»

Riposte : t.9, t.11, t.13.1, t.26.2, t.85.2, t.86, t.87, t.89.5.c/f, t.103.1, t.104.2, t.105.1, t.106.3.c/f

- à temps perdu: t.11
- composée: t.11
- définition: t.9, t.11
- directe: t.11, t.86, t.105.1,
- droit à: t.87, t.103
- immédiate: t.11
- indirecte: t.11, t.86

- simple: t.11, t.86

Sabre: t.21.3, t.22.12, t.24, [t.33.4](#), t.39, t.42, t.64.4, t.96 - t.106, t.170 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Saisie du matériel défectueux: t.70

Saisir le matériel électrique avec la main non armée: t.29, t.170

[Saison en cours](#): t.47, 50.3, t.159, t.162.3, t.167.2, t.169, t.170

[Salle de compétition](#) : t.111, t.134, t.137.3, t.145.2, t.151, t.152, t.162.4

Salut de l'escrimeur: t.122, t.170

Sanctions : [t.137](#), [t.139](#), [t.144](#), [t.145](#), [t.157](#), [t.159-t.164](#), [t.170](#), [t.171](#)

- annulation: t.143
- confirmation: t.143
- de combat: ~~t.146ss~~
- disciplinaires: t.150ss
- dopage : (voir REGLEMENT DE L'ORGANISATION)
- nature: t.158ss
- procédure: t.171ss
- promulgation: t.157
- tableau: t.170
- types: t.158ss

[Score \(feuille de poule /match\)](#) t.38, t.40.4, t.45.1, t.50.7, t.124.3.e, t.127, t.163, t.168

Sécurité (mesures de): t.20

Sécurité (dispositif): t.95 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

SEMI: t.56, t.95

Signaux sonores (acoustiques): t.44 (voir REGLEMENT DU MATERIEL)

Soigneurs: t.107, t.131, t.137, t.152

Sol: voir «Terrain»

Sortie du terrain: voir «Franchissement des limites»

Sous-vêtements protecteurs: t.64, t.68, t.71

Spécialiste (personnel): voir «Expert»

Spectateurs: t.23.5, t.37, [t.61.4](#), [t.107.1](#), t.122, t.133, t.137.3, t.152, t.170

[Statuts \(de la FIE\)](#): [t.108.1](#), [t.113.2](#), [t.134](#), [t.176](#)

Stimulants: (voir REGLEMENT DE L'ORGANISATION)

Substances interdites: (voir REGLEMENT DE L'ORGANISATION)

Substitution de surface: voir «Surface»

Suivre l'action: t.24

Surface

- valable
 - * couverture et substitution: t.29, t.30, t.48, t.79.1, [t.97.1/2](#), t.98, t.170
 - * définition: t.77, t.91, t.97
 - * menace: t.9, t.15, t.83
- non valable: t.29, [t.30.2](#), [t.55.2](#), t.78, t.79, t.89. [t.94.5](#)

Surface du terrain: voir «Terrain»

[Superviseur de la FIE](#): t.20, t.45.1, t.135, t.138-141, t.143.2, t.169.2, t.174

Suspension d'une décision: t.136

Suspension temporaire: t.155, ~~t.170~~, t.178

Tac au tac: t.33

Taille (coup de): t.96, [t.101.2](#), [t.103.1](#), t.105

Tapis (surveillance de son état par l'arbitre): t.47

Technicien: t.131.1, t.152

Temps

- connaître le temps: t.43

- évaluer le temps: t.44

- expiration: t.44

- restant: t.44

Temps d'escrime: t.8, [t.12.3](#), t.22.7, t.37, t.38, t.40-44, t.88, t.89.3, [t.103.2](#), t.106

Temps perdu (riposte à): t.11, t.89, t.106

Tenue (contrôle du label par l'arbitre): t.64, t.68, t.71, t.170

Terminologie: t.2ss

Terrain: t.16ss

- dimensions: t.18

- franchissement: voir «Franchissement»

- gagné: t.31, t.35

- lignes de piste: voir «Lignes»

- limites: t.33ss

- perdu: t.31, t.35, ~~t.446~~

- piste: t.17, t.18, schéma Fig.1

- surface: t.16

Terre (juges): voir «Assesseurs»

[Tirage au sort](#) : t.38, t.40, t.41, t.50

Tireurs (devoirs des): t.112

Touche

- annulation: [t.23](#), [t.25.2](#), [t.27.2](#), [t.28.2](#), [t.29](#), [t.33.2](#), [t.43.3](#), [t.56](#), [t.57](#), [t.73](#), [t.79](#), [t.80](#), [t.81.1](#), [t.89.2](#), [t.93](#), [t.94](#), [t.95](#), [t.96.3](#), [t.97.2](#), [t.99](#), [t.101.5](#), [t.106.1](#), [t.121.2](#), [t.147](#), [t.161](#), [t.170](#)

- au sol: t.48, t.55

- de pénalisation: t.158 (voir «Refus d'homologation d'une touche»)

- demandée, donnée: t.128, t.170

- douteuse: t.57, t.94

- en dehors de l'adversaire: t.55, t.170

- jugement: t.46ss, t.53ss, t.137

- manière de les porter: t.76, t.90, t.96

- nombre: t.38ss

- simultanée: t.89, t.106

Tourner le dos à l'adversaire: t.27, t.170

Tournoi: t.5, [t.46.2](#), [t.144.2](#), t.151, [t.152](#), [t.159](#), [t.160](#), [t.162.3](#), [t.167.2](#), [t.169.1](#), [t.170](#), [t.178.2](#): voir «Coupe du Monde », «Epreuves»

Traîner la pointe: t.76, t.90, t.170

Traumatisme: t.45, t.170

Tribunal Arbitral du Sport: t.135, t.143, [t.169.2](#)

Troubler l'ordre: t.109ss, t.133, t.168, t.170

Un-deux : t.11.2

Utilisation de la main non armée: t.29, t.30, t.48, t.170

Validité de la touche: t.54, t.59, t.100

Veste (contrôle par l'arbitre): t.64, t.68, t.71

Vêtements : t.20.2, t.64, t.68.1, t.71, t.74, t.74.2, t.91, t.115, t.170

Vétérans: t.42

Violences: t.121,t.147,t.149,t.1

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications du Règlement du matériel

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P. 45

Article : m.25.3.h

Proposition de : Commission SEMI

Motivation : Le nombre croissant d'anciens champions du monde (36 par an) signifie que dans une dizaine d'années, nous aurons au moins 250 écrits rouges sur le terrain.

Il n'y a donc plus de valeur ajoutée à la différence de couleur.

D'autre part, il est acceptable qu'il n'y ait pas de limite de temps pour l'écriture des champions olympiques.

m.25.3.h

Un Champion du monde a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en rouge [pour la saison suivante](#).

Un Champion olympique a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en doré.

Commission PCM : Favorable.

Commission des Athlètes : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable avec les modifications proposées :

Un Champion olympique a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en doré, jusqu'à la fin des Jeux Olympiques suivants.

Commission SEMI : Favorable tel que modifié. Il est difficile, dans le cadre du contrôle des armes, de vérifier qui a un titre.

Motivation : Le nombre croissant d'anciens champions du monde (36 par an) signifie que dans une dizaine d'années, nous nous retrouverons avec au moins 250 écritures rouges sur le terrain.

Il n'y a donc plus de valeur ajoutée à la différence de couleur.

~~D'autre part, il est acceptable qu'il n'y ait pas de limite de temps pour l'écriture des champions olympiques.~~

m.25.3.h

~~Un Champion du monde a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en rouge pour la saison suivante.~~

~~Un Champion olympique a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en doré.~~

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition suivante :

Un Champion du monde a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en rouge pour la saison suivante.

Un Champion olympique a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en doré, jusqu'à la fin des Jeux Olympiques suivants.

P.46

Article : m.30.1

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Préciser que les masques de fleuret et de sabre ne peuvent pas être utilisés dans les épreuves d'épée.

Règles spécifiques à l'épée

Masque

m.30

1 Le masque ne peut être recouvert en tout ou partie de **matériau conducteur** ou matière susceptible de **faire glisser la pointe** (Cf. m.25).

2 Le masque a une forme telle que la **bavette** doit descendre au-dessous de la pointe des clavicles.

Commission d'arbitrage : Favorable.

Commission SEMI : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

Article : Annex A 4 Label de qualité, Règlement du matériel (voir Lettre Urgente 2/2022)

P.47

Proposition de : Commission SEMI – Proposition reportée du Congrès 2022

Motivation : L'installation de la RFID dans les vêtements d'escrime (masque, sous-plastron, veste et pantalons) est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Par conséquent, les fabricants seront autorisés à utiliser pour 2022 (date annuelle) l'ancienne marque technique de la FIE (ronde). Il sera également nécessaire de reporter la date finale à laquelle tous les équipements devront être équipés de la RFID et du nouveau label de qualité, de la saison 2026/2027 à la saison 2027/2028.

En raison de la situation actuelle, les commandes à la compagnie et les livraisons des RFID sont actuellement suspendues. Entre-temps, nous nous efforçons de trouver d'autres entreprises capables de produire et de livrer ces puces.

2. Exigences d'installation de la puce et du label
Page 65

A partir du 01.03.2021, le puçage **obligatoire** du nouveau matériel d'escrime (veste, pantalons, masque, plastron) a été instauré. **Il sera obligatoire à partir du 01.01.2023.**

Les deux variantes du label de qualité de la FIE sont acceptables jusqu'à et y compris la saison **2026/2027** ~~2025/2026~~.

Pour la saison **2027/2028** ~~2026/2027~~, les masques, les vestes, les pantalons et les plastrons doivent être munis du nouveau label de qualité avec une puce bien placée en dessous.

Commission SEMI : Favorable tel qu'amendé, supprimer également les dessins

Par conséquent, les fabricants seront autorisés à utiliser ~~pour 2022 (date annuelle)~~ l'ancienne marque technique de la FIE (ronde). Il sera également nécessaire de reporter la date finale à laquelle tous les équipements devront être équipés de la RFID et du nouveau label de qualité, ~~de la saison 2026/2027 à la saison 2027/2028.~~

2. Exigences d'installation de la puce et du label **sont suspendus**

~~A partir du 01.03.2021, le puçage obligatoire du nouveau matériel d'escrime (veste, pantalons, masque, plastron) a été instauré. Il sera obligatoire à partir du 01.01.2023.~~

~~Les deux variantes du label de qualité de la FIE sont acceptables jusqu'à et y compris la saison 2026/2027-2025/2026.~~

~~Pour la saison 2027/2028-2026/2027, les masques, les vestes, les pantalons et les plastrons doivent être munis du nouveau label de qualité avec une puce bien placée en dessous.~~

~~Annulation du texte dans l'attente d'un nouveau système.~~

Commission des Règlements : Annulée en attente d'un nouveau système.

Avis du Comité exécutif : Est d'accord avec les commissions SEMI et des Règlements. La règle sur le puçage doit être annulée jusqu'à ce qu'une nouvelle solution viable soit trouvée et soumise au Congrès.

Article : Annexe A, 4.4

P.48

Proposition de : Commission SEMI

Motivation : La phrase est restée dans la règle après l'introduction des tests pour les lames de sabre maraging, mais n'est plus d'actualité et le test à poursuivre aujourd'hui est le K1C.

Annexe A, 4.4

4.4. Essai de ~~ténacité~~ à la résistance au point de fracture K1C

La détermination de la valeur du ~~KIC~~ K1C de l'acier doit être effectuée par essai de traction sur éprouvette CT ayant les dimensions indiquées à la fin de cet annexe, prélevée au matériau soumis au même cycle de traitement thermique prévu pour la lame, entaillée mécaniquement et préfiaturée par fatigue au sommet de l'entaille. L'essai doit être mené suivant les modalités indiquées par la norme ASTM E 399. Valeur conforme au tableau I.

~~Dans le cas où il n'est pas possible d'obtenir des éprouvettes de type CT, au lieu de la détermination de la valeur du KIC, la valeur du facteur de l'intensification des efforts avec charge dynamiques KId pour être déterminée.~~

Commission SEMI : Favorable.

Commission des Règlements : Favorable.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications du Code de la Publicité

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P. 49

Article : p.12.2

Proposition de : Commission SEMI

Décision urgente du 27.03.2023 (cfr. Lettre d'information 3-23)

Motivation : Lors des Championnats d'Europe, on a constaté l'absence dans le Code de Publicité d'une réglementation concernant l'application des logos publicitaires sur la cuisse des sabreurs à la place du bras.

Afin d'éviter tout malentendu pour les prochains Championnats du Monde du Caire et de clarifier une fois pour toutes la règle, en application d'une coutume vieille de douze ans, la modification suivante du Code de publicité est proposée :

p.12.2. Vêtements et équipements d'esgrime

a) Si la Fédération ou/et le tireur a/ont signé un **contrat de partenariat** avec une société commerciale ou autre, un logo pourra être apposé **à raison de 3 logos au maximum d'une dimension maximale de 85 cm² chacun** ;
Au fleuret et à l'épée : sur le haut de la manche de la veste d'esgrime (bras non armé);
au sabre : sur le pantalon en haut de la cuisse (côté non armé) et clairement séparé du logo national.

Avis du Comité exécutif : Favorable à la proposition.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ATHLETES LA FIE
FIE ATHLETES COMMISSION REPORT
INFORME DE LA COMISION DE LOS ATLETAS DE LA FIE**

Date, lieu et heure de la réunion : Date, place and time of the meeting: Fecha, lugar y horario de la reunión:	7 JUILLET 2023 13H00
Participants: Participants: Participantes:	1. RUBEN LIMARDO 2. ALEXANDER MASSIALAS 3. ALEXANDRA NDOLO 4. GERGELY SIKLOSI 5. SARRA BESBES 6. JESSICA GUO 7. JIRI BERAN 8. OLGA KHARLAN
Absences (indiquer si l'absence avait été annoncée) : Absent (indicate if the absence had been announced): Ausencias (indicar si la ausencia fue anunciada):	1. YANNICK BOREL 2. ELMIR ALIMZHANOV 3. SU YIWEN

**INTRODUCTION
INTRODUCTION
INTRODUCCIÓN**

**RAPPORT DE LA RÉUNION
MEETING REPORT
INFORME DE LA REUNIÓN**

Point 1 / Item1 / Punto 1:

AVIS AUX PROPOSITIONS

Article: t.45

Décision: Non favorable, laisser la pause médicale à 5 minutes.

Article: t.64 and t.170.4.1

Decision: D'accord en théorie - mais modifier la rédaction pour qu'elle soit claire : Le temps autorisé est celui des pauses d'une minute. L'athlète ne devrait pas être autorisé à écouter son entraîneur pendant le combat. Préciser quel est le mécanisme.

Article: t.84

Décision: En faveur

Article: t.109

Décision: En faveur

Article: t.111

Décision: En faveur

Article: t.124 and o.68

Décision: En faveur

Article: m.25.3.h

Décision: En faveur

AVIS SUR LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES STATUTS :

Art. 4.5

Décision : Favorable

RAPPORT ANNUEL 2023

Le Comité d'éthique a tenu plusieurs réunions entre juillet 2022 et fin juin 2023 pour traiter les cas dont il a été saisi et envisager certaines améliorations des procédures dans le domaine de l'éthique.

En résumé, les activités ont été les suivantes :

1. Cas soumis au comité d'éthique

4 cas ont été soumis au comité d'éthique.

Pour des raisons de confidentialité inhérentes aux activités du Comité d'éthique, le présent rapport ne peut donner plus de détails sur les cas dont il a été saisi, qui concernent en résumé la Confédération européenne d'escrime, les travaux du dernier Congrès de la FIE et la situation problématique découlant de la guerre menée par la Russie en Ukraine.

Tous ces cas ont été traités et des réponses ont été apportées aux différentes parties prenantes.

Le Comité d'éthique constate que, dans certains cas, son rôle n'est pas encore très bien perçu par les membres de la famille de l'escrime, étant donné que ledit Comité d'éthique ne peut intervenir que dans le cadre des prérogatives et compétences qui lui sont conférées par les Statuts de la FIE.

Il est donc recommandé qu'à l'avenir, des efforts soient faits pour améliorer la communication et l'information des membres de la FIE sur le rôle exact du Comité d'éthique, qui est disponible pour intervenir dans ce domaine si la FIE en fait la demande.

2. Code de procédure pour le traitement des cas éthiques

Le comité d'éthique ayant été très peu saisi ces dernières années, il a pu agir dans le respect des droits des personnes concernées, notamment de leur droit d'être entendues, mais a dû procéder sans pouvoir s'appuyer sur les règles de procédure établies pour cette activité.

C'est pourquoi il a demandé à la FIE de nommer un avocat pour élaborer un code de procédure à l'instar de ce qu'ont fait d'autres fédérations internationales.

Après diverses discussions avec la Commission juridique de la FIE et le Comité exécutif, cette demande de la Commission d'éthique a été acceptée et un mandat a été donné à un spécialiste du droit du sport, M. Jorge IBAROLLA, [Libra Law \(libra-law.ch\)](http://libra-law.ch), qui a travaillé à l'élaboration de ce code de procédure.

Le Code a été examiné par le Comité d'éthique qui l'a approuvé dans son intégralité, estimant qu'il s'agit d'un excellent travail, sous réserve de quelques amendements mineurs qui seront discutés et apportés au texte.

Ce texte a également été soumis à la Commission juridique de la FIE en vue de son adoption lors du prochain Congrès de la FIE, qui se tiendra à Sharm El-Sheik le 25 novembre 2023.

L'adoption de ce texte, souhaitée par le Comité d'éthique, permettra également à la FIE de soumettre aux délégués du Congrès la possibilité d'augmenter le nombre de membres du Comité d'éthique afin de faciliter la gestion des dossiers, notamment au regard des compétences, des nationalités et des conflits d'intérêts potentiels qu'un membre du Comité d'éthique pourrait avoir par rapport à certains dossiers.

Il faut également noter que, dans le contexte actuel, le comité d'éthique fonctionne avec 5 membres, ce qui alourdit considérablement les discussions lorsqu'il s'agit de prendre des décisions urgentes.

Le code de procédure permettra de désigner un panel de 3 personnes qui pourront, au cas par cas, agir avec plus de facilité lorsque les délais sont courts, tout en tenant compte des différents critères mentionnés ci-dessus afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le Comité d'éthique tient à remercier M. Jorge IBAROLLA et la FIE pour leur excellente collaboration dans la mise en place de ce code, qui permettra de réaliser des progrès significatifs dans le domaine des procédures éthiques.

3. Nouvelles recommandations

Le rôle du Comité d'éthique étant également de proposer des améliorations ou de nouvelles idées, il nous a semblé judicieux de l'associer à l'analyse des candidats lors de l'élection d'un nouveau président ou d'un nouveau membre du Comité exécutif.

Après des discussions internes au sein du Comité d'éthique, celui-ci est arrivé à la conclusion que cette idée devrait être proposée à la Commission juridique, mais sous une forme restreinte, c'est-à-dire que le Comité d'éthique ne devrait être impliqué que dans l'analyse des candidats possibles à la présidence, et non dans celle des candidats au Comité exécutif, car cela représenterait une charge de travail trop importante et serait donc difficile à gérer pour le Comité d'éthique.

D'autre part, elle note que d'autres fédérations internationales ont mis en place certaines règles selon lesquelles elles impliquent le comité d'éthique dans l'analyse et l'acceptation des candidats à la présidence.

Cette idée a été soumise à la commission juridique pour examen et, si elle est retenue, pour en définir le cadre.

Dans ce contexte, le comité d'éthique est d'avis que son pouvoir, à ce stade, devrait être celui d'une recommandation à faire au Comex quant à l'acceptation ou non d'une candidature à la présidence, mais sans donner au comité d'éthique le pouvoir de décider d'une candidature.

Le comité d'éthique a travaillé sans heurts au cours de l'année écoulée et se réjouit de poursuivre son travail dans ce contexte jusqu'à la fin de l'année 2024, date à laquelle de nouvelles élections seront organisées.

Lausanne, 11 août 2023


Olivier CARRARD
Président



Propositions pour le Congrès 2023

Modifications des Statuts

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

Article : 4.4 et 6.9

P.10

Proposition de : Commission Juridique

(Proposition reportée du Congrès 2022)

Motivation : Mettre le Comité en conformité avec les Commissions, de manière à accroître sa disponibilité afin de garantir le respect par la FIE de son Code d'éthique et de fournir un quorum viable de membres neutres lorsque nécessaire.

4.4 ELECTIONS AUX COMMISSIONS (HORMIS LA COMMISSION DES ATHLÈTES) ET AU COMITÉ D'ÉTHIQUE

4.4.3 ~~a) Pour l'élection aux Commissions et au Comité d'éthique, les 10 candidats ayant le plus grand nombre de voix sont élus étant entendu qu'ils doivent être de nationalités différentes.~~

~~b) Pour l'élection au Comité d'éthique, les 5 candidats ayant le plus grand nombre de voix sont élus étant entendu qu'ils doivent être de nationalités différentes.~~

4.4.4 ~~a) Si parmi les 10 candidats à une Commission ou au Comité d'éthique ayant obtenu le plus grand nombre de voix il n'y a pas au moins 3 personnes de chaque genre, la Commission sera composée des 3 candidats du genre sous-représenté ayant obtenu le plus grand nombre de voix et des 7 candidats de l'autre genre ayant obtenu le plus grand nombre de voix.~~

~~b) Pour le Comité d'éthique, si les 5 candidats ayant obtenu le plus de voix n'incluent pas au moins 2 personnes de chaque genre, le Comité sera composé des 2 candidats du genre le moins représenté ayant obtenu le plus grand nombre de voix, et des 3 candidats de l'autre genre ayant obtenu le plus grand nombre de voix.~~

6.9 LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique est composé de ~~cinq~~-dix membres votants élus par le Congrès.

Opinion du Comité d'Éthique :

RAPPORT DE LA COMMISSION JURIDIQUE DE LA FIE
FIE LEGAL COMMISSION REPORT
INFORME DE LA COMISIÓN JURÍDICA DE LA FIE

Date, lieu et heure de la réunion : Date, place and time of the meeting: Fecha, lugar y horario de la reunión:	7 juillet 2023, par zoom
Participants: Participants: Participantes:	<ol style="list-style-type: none"> 1. El HADUARI Mohammed 2. IONESCU Anca 3. JACOBS Peter 4. RAPP Gordon 5. SAMIR Ahmed 6. SINYAVSKAYA Maria 7. RIOJA PEREZ, Marco 8. SZEGLEDI Edina <p style="text-align: right;">PEROVIC Novak, représentant du Comité Exécutif</p>
Absences (indiquer si l'absence avait été annoncée) : Absent (indicate if the absence had been announced): Ausencias (indicar si la ausencia fue anunciada):	<ol style="list-style-type: none"> 1. CHERIS Sam (annoncée) 2. ATALI Murat (pas annoncée)

INTRODUCTION
INTRODUCTION
INTRODUCCIÓN

La réunion a débuté peu après 13.15 CET et s'est terminée à 18.00 CET sous la présidence de Peter JACOBS et Marco RIOJA, Sam Cheris s'étant malheureusement excusé. Le Comité d'éthique, la Commission médicale et la présidente du Conseil femme et escrime se sont brièvement joints à la réunion à différents moments.

RAPPORT DE LA RÉUNION
MEETING REPORT
INFORME DE LA REUNIÓN

Point 1 / Item 1 / Punto 1:

Non favorable à la proposition.

Il n'y a pas de raisons juridiques à cette exigence, elle n'est pas nécessaire à la transparence puisque le rapport du congrès est publié plus tard dans l'année et elle est controversée en termes de pressions extérieures, d'implications pour les participants au congrès de l'attention non désirée des médias sociaux.

Point 2 / Item 2 / Punto 2:

En faveur de la proposition.

La Commission souhaite ajouter la participation des présidents des commissions, conseils et comités, de sorte que le paragraphe 2 de la proposition se lise comme suit (les mots ajoutés sont surlignés en jaune)

Lors des Congrès électifs de la FIE, les fédérations membres de la FIE peuvent être représentées par deux délégués. Les membres du Comité exécutif, **les présidents des commissions, conseils et comités** et les candidats aux postes électifs ont le droit de participer aux Congrès électifs de la FIE.

La Commission considère que, dans la mesure où le congrès peut discuter de questions relatives au travail de ces organes, leurs présidents devraient avoir le droit d'être présents pour les représenter et aider le congrès à mieux comprendre le sujet concerné.

Point 3 / Item 3 / Punto 3:

En faveur de la proposition.

La Commission propose toutefois de modifier la proposition comme suit :

Un candidat à la Commission Médicale – doit avoir suivi les formations nécessaires pour l'obtention du titre de docteur en médecine, Docteur Osthéopathe ou Docteur Chiropraticien ~~ou avoir pratiqué en tant que kinésithérapeute ; avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans et être titulaire d'une licence valide et active, ou être qualifié et exercer en tant que kinesithérapeute.~~

La Commission considère que pour s'assurer qu'ils maintiennent leurs connaissances et leurs compétences à jour par le biais d'un développement professionnel continu il est nécessaire que ses membres soient actuellement qualifiés pour exercer, et que, par conséquent, la clause des propositions suivantes acceptant l'appartenance antérieure à la Commission comme critère de candidature, afin de bénéficier de leur expérience, n'est pas appropriée.

Point 4 / Item 4 / Punto 4:

En faveur de la proposition.

La Commission propose toutefois de remplacer "la" par "cette", par souci de clarté, et de supprimer les cinq derniers mots (**pendant au moins 8 ans**), jugés inutiles, de manière à ce qu'ils se lisent comme suit

Un candidat à la Commission juridique - doit avoir suivi les formations nécessaires ou ~~bien pratiquer avoir pratiqué~~ en tant qu'avocat, juge ou notaire) ou avoir été membre de **cette Commission.**

Point 5 / Item 5 / Punto 5:

En faveur de la proposition.

La Commission propose toutefois de remplacer "la" par "cette", par souci de clarté, et de supprimer les cinq derniers mots (**pendant au moins 8 ans**), jugés inutiles, de manière à ce qu'ils se lisent comme suit :

Un candidat à la Commission Promotion, Communication et Marketing doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires en marketing ou en communication et avoir occupé un poste

de direction dans le domaine du marketing ou de la communication, ou avoir été producteur de films, ou avoir été membre de **cette** Commission.

Point 6/ Item6 / Punto 6:

En faveur de la première moitié de la proposition (jusqu'à "avoir fait partie de la liste principale"). La Commission propose cependant de remplacer "avoir arbitré, au moins une fois, dans une arme, dans le tableau de 32/16 ou huit... etc" par "avoir arbitré, au moins une fois, dans une arme, dans le tableau de 16 ou huit etc".

La Commission n'est pas favorable aux modifications de la deuxième partie ("Être membre Fédération nationale" car trop large et potentiellement pénalisante pour les petites fédérations dont les membres remplissent des rôles multiples :-).

Un candidat à la Commission d'arbitrage doit à la fois :

- être ou avoir été arbitre FIE de catégorie A ou B au moins à deux armes; et
- être déjà membre **ou avoir été membre** de la Commission d'arbitrage, ou bien avoir arbitré à des compétitions officielles de la FIE, dans au moins deux armes lors d'au moins deux (2) des 4 saisons d'escrime (soit du 1^{er} septembre au 31 août) précédant sa candidature ; et
- avoir arbitré au moins une fois, dans une arme, dans un tableau de **16 ou huit ou** demi-finale ou finale de la compétition individuelle ou par équipes d'une Coupe du Monde senior ou d'un Grand Prix ou d'un Championnat du Monde ou des Jeux Olympiques des 4 saisons d'escrime précédant sa candidature **ou avoir fait partie de la liste principale**.
Une fois élu(e), le ou la membre de la Commission d'Arbitrage doit envoyer au siège de la FIE une lettre d'engagement signée à la fois par le ou la membre de la Commission d'Arbitrage et par sa fédération nationale.

Point 7/ Item7 / Punto 7:

En faveur de la proposition. La Commission propose toutefois de remplacer "la" par "cette", par souci de clarté, et de supprimer les cinq derniers mots (**pendant au moins 8 ans**), jugés inutiles, de manière à ce qu'ils se lisent comme suit :

Un candidat à la Commission des Règlements doit avoir été arbitre actif de niveau "A" ou "B" ou avoir officié au moins deux fois en tant que président du DT lors d'un championnat de zone ou en tant que membre du DT lors d'un championnat du monde ou en tant que membre du DT lors des Jeux Olympiques, ou avoir été membre de **cette** Commission.

Point 8/ Item 8 / Punto 8 :

En faveur de la proposition. La Commission propose toutefois de remplacer "la" par "cette", par souci de clarté, et de supprimer les cinq derniers mots (**pendant au moins 8 ans**) et ajouter un paragraphe additionnel (**Avoir été membre ou...**), de manière à ce qu'ils se lisent comme suit :

Un candidat à la Commission SEMI doit être titulaire d'un diplôme universitaire en ingénierie ou science ou bien exercer en tant qu'ingénieur **ou avoir été membre de cette** Commission, **et**

Être membre ou avoir déjà été membre de la Commission SEMI d'une fédération nationale ou avoir rempli une fonction équivalente, ou avoir officié au moins deux fois au contrôle des armes ou en tant que technicien lors d'un championnat de zone, d'un championnat du monde ou des Jeux olympiques.

La Commission note le risque que des candidats à la Commission aient toutes les qualifications académiques requises mais aucune expérience en escrime et donc des applications pratiques liées à l'escrime, et propose donc ce deuxième paragraphe supplémentaire.

Point 9/ Item 9 / Punto 9 :

En faveur

Point 10/ Item 10 / Punto 10 :

En faveur

Point 11/ Item 11 / Punto 11 :

Non favorable

La proposition permettrait à un président de confédération ou au président de la Commission des athlètes de devenir secrétaire général, secrétaire-trésorier ou vice-président de la FIE. Mais la situation de ces personnes au sein du Comité Exécutif est différente de celle des autres membres, car elles ont été élues à ce poste par un organe autre que le congrès électif de la FIE et ne sont donc pas investies du mandat de tous les membres de la FIE. Elles sont également susceptibles de percevoir leur rôle comme représentant les intérêts de leur confédération ou des athlètes plutôt que de l'ensemble de la FIE ; et sur le plan pratique, la charge de travail d'un président de confédération est incompatible avec la lourde charge de secrétaire général ou de secrétaire-trésorier de la FIE.

Point 12/ Item 12 / Punto 12 :

En faveur.

Point 13/ Item 13 / Punto 13 :

En faveur. La Commission souhaite toutefois modifier le texte de la proposition en y ajoutant la clause surlignée en jaune comme suit :

Les confédérations de zone désigneront au moins une personne pour exercer les fonctions de responsable de la protection lors de chaque championnat de zone. Tous les rapports de protection qui ne sont pas résolus par la médiation doivent être signalés à la FIE conformément aux règles de protection sous-jacentes de la FIE.

La Commission demande cet ajout afin de garantir la confidentialité de ces rapports.

Points divers

A) La Commission a rencontré le Comité d'éthique à sa demande. Il a soulevé deux points :

1) La nécessité d'élaborer un code de procédure pour les questions éthiques. Maître Carrard a informé la Commission juridique que l'avocat Jorge Ibarrola, qui a déjà conseillé la FIE sur d'autres sujets, a été chargé de préparer ce code. Il a été convenu que le Comité d'éthique l'enverra à la Commission juridique pour examen lorsqu'il sera terminé.

2) Ils informent la Commission juridique qu'ils ont discuté d'une proposition parmi d'autres idées nouvelles, pour améliorer les contributions de la Commission d'éthique, la suggestion d'analyser le respect des exigences et des principes éthiques des candidats aux postes les plus élevés de la FIE ; ils suggèrent qu'il ne s'agisse que d'un avis, sans aller plus loin dans ses conséquences. Cette idée sera examinée plus en détail par la commission.

B) La Commission a rencontré brièvement la Commission médicale à la demande de la Commission juridique afin d'obtenir une confirmation médicale technique de certains aspects du texte destiné à la Commission médicale. La discussion a contribué à la finalisation ultérieure du texte recommandé par la Commission juridique (voir point 3 ci-dessus).

C) La commission a rencontré brièvement la présidente du Conseil femme et escrime à la demande de la commission juridique pour discuter de leur deuxième proposition (point 13 ci-dessus) - la commission juridique s'inquiétait des implications de la proposition en termes de confidentialité. Après discussion, il a été convenu d'un commun accord que l'ajout de la clause finale "conformément aux règles de sauvegarde sous-jacentes de la FIE" répondait à cette préoccupation.

Modèle de statuts - pays membre de la FIE

CHAPITRE I - MISSION

Introduction

Fédération d'escrime de X date de fondation.

Date et occasion de l'approbation des statuts actuels

1.1 : Mission

La Fédération X est une organisation indépendante reconnue par le CNO du pays X comme l'unique organisme régissant le sport de l'escrime dans le pays X.

Ses statuts et règlements sont conformes à la Charte olympique, aux statuts, règles et règlements de la FIE et aux règlements antidopage de la FIE et de l'AMA ; en cas de conflit entre ses statuts et règlements et les statuts et règlements de la FIE, ceux de la FIE prévalent.

1.2 Buts.

Exemples : administrer le sport au niveau national, gérer les finances, promouvoir le développement et la diffusion du sport en général et fournir soutien et conseils, promouvoir auprès des enfants et des jeunes, la participation à l'éducation, promouvoir l'affiliation des clubs, promouvoir la sécurité et le respect de l'individu, le fair-play et l'esprit sportif, promouvoir le respect de l'environnement, appliquer les règles de la FIE pour les compétitions, organiser des compétitions dans le pays, préparer les équipes nationales, participer aux compétitions internationales, assurer des processus électoraux démocratiques indépendants dans le cadre du cycle électoral, etc. etc.

Objectifs obligatoires : veiller au respect du principe de non-discrimination fondée sur le sexe, la race, l'appartenance ethnique, la religion, l'opinion politique, la situation de famille ou autre : Promouvoir et développer la lutte contre le dopage : Adhérer au Code d'Ethique de la FIE et à sa politique de protection.

1.3 Siège social

Localisation

1.4 Langue officielle

Langue officielle, le cas échéant langues de travail, langue de communication avec les autres FN et la FIE.

1.5 Exercice financier

Début et fin

1.6 Ressources financières

Par exemple abonnements, licences, sponsoring, télévision, dons, etc.

CHAPITRE II - ADHESION

2.1 Catégories de membres

La Fédération peut avoir trois (3) catégories de membres :

- Club ou membre similaire
 - les clubs ou les personnes morales qui remplissent les conditions d'adhésion propres au pays
- Membre individuel
 - Un membre individuel est un administrateur d'une société membre, un athlète, un entraîneur, un arbitre ou un officiel ou toute autre personne qui remplit les conditions d'adhésion ;
- Membre d'honneur
 - Un membre d'honneur est une personne morale ou physique qui a été invitée par le conseil d'administration/le comité exécutif et/ou une assemblée générale/un congrès à devenir membre pour des raisons honorifiques ;

2.2 Conditions d'adhésion

2.2.1. Club ou membre similaire

Tout club ou groupe souhaitant devenir ou rester membre de la Fédération en tant que société membre doit, chaque année, payer la cotisation requise et remplir la documentation d'adhésion.

Les conditions d'adhésion des sociétés sont les suivantes :

- Être une société créée en vertu de la loi sur les sociétés (nommer la loi précise applicable à la constitution des sociétés dans le pays) ou se conformer aux réglementations et exigences requises par le pays ou toute autre administration applicable pour la création d'un club sportif, d'une organisation ou d'une fédération nationale.
- Avoir son siège social sur le territoire de (nommer le pays)

2.2.2 Membre individuel

Toute personne souhaitant devenir ou rester membre de la Fédération en tant que membre individuel doit, chaque année, payer la cotisation requise et remplir la documentation d'adhésion.

Pour devenir ou rester membre individuel, il faut être l'une des personnes suivantes :

- Un administrateur d'une société membre
- Un athlète
- Un entraîneur
- Un arbitre ou un autre officiel
- Un membre du Conseil d'Administration/Comité Exécutif, d'un comité, d'une commission, etc. de la Fédération ou de l'une de ses sous-divisions
- Toute autre entité/personne soutenant l'escrime dans une catégorie que la Fédération souhaite voir adhérer et qui remplit les conditions d'adhésion.

2.2.3. Membre d'honneur

Pour devenir membre d'honneur, une personne ou une personne morale doit répondre aux critères suivants :

- A apporté une contribution très significative à la Fédération ;
- A été acceptée par le conseil d'administration ;

2.3 Cotisations des membres

Le montant des cotisations pour chaque catégorie de membres est fixé par décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration/le Comité Exécutif peut imposer une cotisation supplémentaire spéciale pour une période déterminée. Aucune cotisation payée ou due n'est remboursée en cas de démission, de suspension ou d'expulsion d'un membre.

2.4 Suspension, expulsion, retrait et sanctions

Le Conseil d'Administration/le Comité Exécutif peut suspendre, exclure ou sanctionner de toute autre manière jugée appropriée tout membre qui ne respecte pas les statuts, règlements et politiques de la Fédération ou qui adopte un comportement préjudiciable à la Fédération, conformément au chapitre XXX (indiquer le numéro du chapitre).

La décision du Conseil d'Administration/Comité Exécutif est définitive et ne libère pas le membre de ses obligations antérieures à l'égard de la Fédération.

Un membre peut démissionner à tout moment en envoyant un avis écrit à cet effet au siège de la Fédération. Cette démission prend effet à la date mentionnée dans l'avis ou, à défaut d'une telle mention, à la date de sa réception au siège.

III LE CONGRÈS

3.1.-Définition : organe directeur suprême de la Fédération nationale d'escrime (FN).

3.2.- Réunions :

2.1.- Congrès ordinaire. Annuel

2.2 - Congrès extraordinaire. - Congrès extraordinaire. Chaque fois qu'il est convoqué par le président ou demandé par plus de deux tiers des membres du comité exécutif/conseil d'administration ou par 10 % des membres (% dépendant du nombre total de membres).

2.3.- Congrès électif. Il élit le président et, le cas échéant, le comité exécutif de la FN. Normalement tous les 4 ans, coïncidant avec l'année olympique.

2.4 - Les réunions par zoom, etc. sont-elles autorisées ?

3.3.- Rôle - Fonctions

Adoption d'accords sur :

- Comptes annuels
- Budgets
- Acquisitions ou cessions de biens immobiliers
- Prêts
- Calendrier des compétitions
- Modification des statuts
- Dissolution
- Élection du président et, le cas échéant, du comité exécutif/conseil d'administration.

3.4.- Composition et représentation

- Membres (athlètes, clubs, arbitres, techniciens, fédérations territoriales).
- Droit de vote
- Représentation (pouvoirs)
- Limitations du droit de vote, le cas échéant (licence en cours)

3.5. Agenda

5- Qui le détermine (Président)

- Qui peut présenter des propositions (membres)
- Date limite de soumission des propositions
- Interventions pendant le congrès

3.6.- Décisions

- Quorum (50% des membres présents ou représentés)
- Adoption des accords
 - Hypothèses de majorité simple
 - Hypothèses nécessitant une majorité qualifiée (modification des statuts, dissolution)
- Vote à bulletin secret (obligatoire lors des élections ou à la demande du président ou de 10% des membres ou lorsqu'il s'agit d'un individu)

3.7.- Congrès électif

- Tous les 4 ans
- Présentation des candidatures
- Vote secret
- Ordre de vote

CHAPITRE IV - PROCÉDURE D'ÉLECTION DES OFFICIELS, DU COMITÉ EXÉCUTIF ET ÉLECTION OU SÉLECTION DE TOUTE COMMISSION NÉCESSAIRE À L'ACCOMPLISSEMENT DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION

4.1 Élection du président

Qui peut proposer des candidats à la présidence ? Les membres ?

Critères pour les candidats à la présidence ?

Quand les nominations doivent-elles être faites ? Lors du congrès ? Un certain temps avant le congrès ? Comment sont-elles annoncées ?

Quelle est la durée du mandat du président ? Quelles sont les limites du mandat ?

Comment gérer les égalités de voix ? Système de vote multiple ? Le plus jeune est-il élu ? Le plus âgé est élu ? À pile ou face ?

4.2 Élection des officiels

Qui peut proposer des candidats aux postes d'officiels autres que le président ? Les membres ? Le Comité Exécutif/le Conseil d'Administration ?

Critères de nomination des officiels ?

Quand les nominations doivent-elles être faites ? Lors du congrès ? Un certain temps avant le congrès ? Comment sont-elles annoncées ?

Qui vote pour les officiels ? Les membres ? Le Comité Exécutif/Conseil d'Administration ?

Quel est le mandat de chaque dirigeant ? Quelles sont les limites du mandat ?

Comment gérer les égalités de voix ? Système de vote multiple ? Le plus jeune est-il élu ? L'élu le plus âgé ? À pile ou face ?

4.3 Élection du Comité Exécutif/Conseil d'Administration

Qui peut proposer des candidats ? Les membres ? Les officiels ? Comment la candidature est-elle annoncée ?

Critères pour les membres du Comité Exécutif/Conseil d'Administration ?

Les officiels qui sont élus deviennent-ils le Comité Exécutif/Conseil d'Administration ou des membres de celui-ci ? Sont-ils choisis parmi les membres du Comité Exécutif/Conseil d'Administration ? (quotas minimaux pour le sexe le moins représenté, etc.)

Durée du mandat ? Limitation de la durée du mandat ?

4.4 Élection/sélection des commissions/comités/conseils

De quelles commissions/comités/conseils votre fédération aura-t-elle besoin ? L'arbitrage ? Les athlètes ? (consultez les listes de la FIE et des Confédérations et sélectionnez celles que vous jugez nécessaires à la réalisation du travail de la fédération. Autres ?)

Qui peut proposer des candidats ? Les membres ? Le Comité Exécutif/le Conseil d'Administration? Les personnes peuvent-elles se présenter elles-mêmes ? Comment les candidatures sont-elles annoncées ?

Votre Congrès (membres) élira-t-il les membres des commissions ? Votre Comité Exécutif/Conseil d'Administration sélectionnera-t-il les membres des commissions ? Les athlètes choisiront-ils certains ou tous les membres de la Commission des athlètes ? Critères d'élection/de sélection généraux et spécifiques à certains d'entre eux. (quotas minimaux pour le genre le moins représenté, etc.)

4.5 Discipline

Disposerez-vous d'une commission (panel) disciplinaire indépendante ?

Modèle de statuts - pays membre de la FIE

CHAPITRE V - COMITÉ EXÉCUTIF/CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité Exécutif/Conseil d'Administration ("CE") (nécessaire si la Fédération nationale ("FN") a besoin d'un organe plus petit pour gérer la FN entre ses congrès).

5.1 Structure :

Le Président préside. Le président est-il techniquement un membre ? Tous les membres du bureau feront-ils partie du CE ?

Y aura-t-il des membres extraordinaires ou des membres d'office - comment seront-ils choisis ?

5.2 Durée du mandat :

Quel est le mandat de chacun des membres ? Mandats échelonnés ?

Limitation des mandats ?

Comment remplacer le président ou un autre membre en cas de décès, d'incapacité ou de démission ? (également en ce qui concerne spécifiquement le président).

5.3 Réunions et décisions

À quelle fréquence ?

Quel est le délai de préavis ?

En personne, par téléphone ou par vidéo ?

Vote à la majorité pour les décisions ? 2/3 pour certaines questions ?

5.4 Fonctions du CE

Gestion entre les congrès. Liste des fonctions.

Relations avec les commissions/conseils. Confit d'intérêts (Séparation des rôles)

Embaucher du personnel.

Établir un calendrier des compétitions ?

5.5 Responsabilités des officiels

5.6 Responsabilité du personnel

Modèle de statuts - pays membre de la FIE

CHAPITRE VI - COMMISSIONS ET CONSEILS

La création des commissions et conseils n'est pas obligatoire. En fonction de la taille et de l'activité de la fédération, vous pouvez choisir de créer une ou plusieurs commissions permanentes et/ou ad hoc. Il se peut que vous ne souhaitiez pas utiliser le titre de "Conseil" pour un tel groupe, mais seulement celui de "Commission" ou de "Comité".

Voir le chapitre VI/VIA des statuts de la FIE à titre d'exemple.

6.1. Liste des commissions permanentes (par exemple, commission d'arbitrage, commissions des entraîneurs, commission des athlètes, commission disciplinaire, commission d'éthique, commission d'organisation - *il peut y en avoir d'autres appropriées pour votre fédération*).

1. Liste des commissions ad hoc, le cas échéant
2. Liste des conseils, le cas échéant

6.2 Pour chacune des commissions/conseils :

- 1 Fonction des commissions/conseils dans leur ensemble et individuellement
- 2 Structure des commissions/conseils
 - (a) Nombre de membres
 - (b) (Procédures d'élection des membres) durée de leur mandat. Procédure de remplacement en cas de démission, d'incapacité ou de décès.
 - (c) Élection, fonction et responsabilité du président des commissions/conseils

6.3...Réunions, procédures de prise de décision des commissions/conseils

Modèle de statuts - pays membre de la FIE

CHAPITRE VII - DISCIPLINE

Préambule : Votre fédération dispose-t-elle ou disposera-t-elle de son propre organe pour appliquer ses procédures disciplinaires (une commission, le conseil d'administration / comité exécutif, etc.) ou fera-t-elle appel à un organe juridique disponible auprès de son CNO, d'une commission d'arbitrage sportif, d'un organe gouvernemental ou similaire ? Les parties suivantes ne sont pas pertinentes s'il est fait appel à un organe externe.

Voir par exemple le chapitre VII des Statuts de la FIE ainsi que les exigences de votre juridiction locale.

7.1 Règles disciplinaires

- 1) Juridiction. Définir un critère pour sélectionner l'organisme compétent.
- 2) Assurer la présence d'un organe (généralement le Comité Exécutif) qui exécute ou contrôle le respect des décisions ;
- 3) Indiquer les personnes assujetties à des règles disciplinaires ;
- 4) Fixer les sanctions qui peuvent être imposées (suspension, expulsion, amendes, etc.) ;
- 5) Identifier les infractions ;
- 6) Préciser les différents cas de figure tels que les infractions multiples, la complicité ;
- 7) Fixer les règles de la preuve de la culpabilité ou de l'innocence.

7.2 Procédure disciplinaire ;

La plainte

- 1) établir les règles relatives aux plaintes, c'est-à-dire identifier les personnes qui peuvent déposer une plainte, identifier les personnes qui peuvent faire l'objet d'une plainte (les justiciables) et préciser les catégories d'infractions qui font l'objet d'une procédure disciplinaire (et celles qui n'en font pas l'objet).
- 2) Fixer le contenu obligatoire d'une plainte (c'est-à-dire le nom, le résumé de la date, la signature, etc.) et un délai pour adresser une telle plainte à l'organe compétent ;
- 3) Fixer les critères de composition du Tribunal ainsi que ses pouvoirs et obligations (veuillez noter qu'une règle de conflit d'intérêts doit être appliquée pour remplir les critères de composition).

Procédure devant le Tribunal

- 1) l'identification des parties ;
- 2) fixer un délai pour la fourniture de documents et de preuves (liste de témoignages, etc.) pour les deux parties
- 3) fixer les règles de notification (courrier certifié, etc.) et les délais.

Audiences

- 1) Lieu des audiences ;
- 2) Présence (ne devrait pas être obligatoire pour les parties) ;
- 3) Règles de procédure pour les témoins (en personne, par écrit, par téléphone) ;
- 4) Décision et notification de la règle de décision.

Appel ;

- 1) Déterminer l'organe responsable de l'appel ;
- 2) Délai de recours et forme de la demande ;
- 3) Procédure (si l'organe externe conformément à la règle de l'organe si l'organe interne doit être établi une procédure ou l'appel) ;

4) Règle de décision et de notification.

Urgence ;

Mettre en place un organe chargé des décisions urgentes (c'est-à-dire la suspension jusqu'à la fin de la procédure) et des règles.

Modèle de statuts - pays membre de la FIE

CHAPITRE VIII - LICENCES

Préambule : Noter une éventuelle redondance avec le chapitre II, "Membres" ; chercher à éviter toute contradiction entre les chapitres II et VIII.

Qui est licencié - les concurrents ? Les arbitres ? Les entraîneurs ? Les membres du CE, des commissions et des conseils ? Les clubs ? Autres officiels lors des compétitions ? Autres membres de la fédération ?

Différents niveaux de licence pour différentes catégories ?

Frais annuels ?

Qui peut avoir une licence FN ? Passeport FN ? Résident permanent ? Toute personne résidant dans le pays ? Toute personne participant à des compétitions dans le pays ? Les citoyens nationaux résidant à l'étranger ?

CHAPITRE IX - COMPETITION

Préambule : Vous souhaitez peut-être inclure certains des sujets suivants dans les statuts

Fédération nationale - compétitions organisées. Lesquelles ? comment se déroulent-elles ? qui peut y participer, etc.

Quelles sont les autres compétitions autorisées ? Comment sont-elles contrôlées/autorisées ?

Modèle de statuts - pays membre de la FIE

CHAPITRE X – CODE D'ÉTHIQUE ET POLITIQUE DE PROTECTION

Accepter de se conformer aux principes énoncés aux chapitres XII et XIII des Statuts de la FIE

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDICALE DE LA FIE FIE MEDICAL COMMISSION REPORT INFORME DE LA COMISIÓN MEDICA DE LA FIE

Date, lieu et heure de la réunion : Date, place and time of the meeting: Fecha, lugar y horario de la reunión:	7-8 juillet 2023 Réunion Zoom 13h – 16h CET
Participants : Participants: Participantes:	<ol style="list-style-type: none">1. AZE, Erika – Représentant du Comité exécutif2. HAZEM, Abed3. FERJANI, Jameleddine4. FIORE, Antonio5. HALAIMA, Sabrina Imene6. KAMUTI, Jeno7. SUMMERS, Jeremy – Président de la Commission médicale8. HUZEL, Lisa9. MAKSIMOVA, Anastasiia10. MUSTAFA MOURAD, Maha11. SHAFAT, Davood Reza
Absences (indiquer si l'absence avait été annoncée) : Absent (indicate if the absence had been announced): Ausencias (indicar si la ausencia fue anunciada):	<ol style="list-style-type: none">1. Aucune

INTRODUCTION INTRODUCTION INTRODUCCIÓN

Ce rapport de la Commission médicale reflète les propositions, les points à l'ordre du jour et les divers points de vue présentés lors de la réunion de la Commission médicale du 7 et 8 juillet 2023.

ATTENTION : cette version enregistrée ne traite pas des discussions ou des points de vue de la Commission médicale concernant les propositions 2023. Veuillez consulter la version complète des notes et du procès-verbal de notre réunion pour connaître nos opinions et nos discussions sur les propositions 2023.

Tous les membres de la Commission médicale étaient présents et ont participé à chaque proposition du Congrès de la FIE et aux points inscrits à l'ordre du jour.

Chaque membre de la Commission médicale a été encouragé à examiner le présent document pour assurer une retranscription précise. Ce rapport témoigne de l'engagement de la Commission envers la santé et la sécurité des athlètes, et envers les progrès de la médecine du sport. Les représentants

des Commissions, des Conseils ou des fédérations nationales de la FIE sont encouragés à faire des commentaires ou à poser des questions. Veuillez contacter le président de la Commission médicale.

RAPPORT DE LA RÉUNION MEETING REPORT INFORME DE LA REUNIÓN

Point 1 / Item1 / Punto 1 :

Points 1 - 4 Propositions des Commissions et des Conseils pour le Congrès 2023
Modifications des Règles d'organisation

Point 1-5 / Point 1-4 / Punto 1-4 :

Propositions – **P.3, P.4, P.7, P.24, P.34**

La discussion, les notes du procès-verbal et l'opinion de la Commission médicale ne sont pas incluses pour les propositions suivantes dans cette version du rapport de notre réunion. Pour obtenir l'intégralité du rapport de la Commission médicale, veuillez contacter le président de la Commission médicale à l'adresse summersjss@gmail.com.

Point 6 / Point 6 / Punto 6 :

Point 5 – Affectations aux Championnats du monde et aux Jeux Olympiques de Paris 2024

Décision unanime par la Commission médicale de sélectionner le Dr Jeremy Summers et le Dr Sabrina Halaimia pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Vous trouverez ci-dessous les Attributions pour le calendrier médical pour la saison 2024-2025 (*Antidopage – AD)

Épreuve	Délé. 1	Délé. 2	Délé. 3	AD 1	AD 2	Remplaçant
Paris 2024 27/07/24	Summers	Haalaim	N/A	N/A	N/A	Ferjani Maksimova
Jr/Cadet Riyad 12/04/24	Hazem	Huzel	Shafaat	Ferjani	Maksimova	Halaima
Vétérans - À déterminer 10/01/24	Mourad	Hazem	N/A	N/A	N/A	Summers

Point 7 (Partie I) – Rapport du CIO/ LA2028 et proposition du COMEX pour la mise en œuvre de la surveillance des blessures – Créé et présenté par le Dr Jeremy Summers

Examen du rapport du CIO/ LA2028 sur les données de la FIE relatives aux blessures dans le sport
– Vous trouverez ci-dessous les principaux points saillants du rapport de la Commission médicale qui doivent être traités dans un avenir immédiat. Il faut également indiquer que le professeur Peter Harmer, PhD, ATC, FACSM, a été engagé pour répondre à cette demande du CIO/ LA2028 en raison

de ses plus de 16 années de service et d'expérience dans la collecte des données épidémiologiques sur les blessures de la FIE et en tant que pionnier et développeur du système initial de Surveillance des blessures de la FIE. Les informations ci-dessous soulignent les lacunes de notre système actuel et soutiennent notre proposition d'un système unifié et mis à jour de surveillance des blessures et des maladies pour la FIE pouvant rester fonctionnel même en cas de changement des délégués médicaux de la FIE, et se conformer aux recommandations du CIO 2020 à l'attention des fédérations sportives internationales en faveur de la mise en œuvre des meilleures pratiques pour le système de surveillance des blessures et des maladies dans le sport afin d'assurer la santé et la sécurité de nos athlètes en escrime.

Contexte : Pour que la Commission médicale de la FIE puisse recueillir des données sur les blessures et les maladies dans le sport pour la FIE, elle doit d'abord examiner tous les rapports des superviseurs transmis après les compétitions. Actuellement, il y a en moyenne 120 compétitions de la FIE par an. Ces rapports sont en ligne pour que la Commission médicale puisse y accéder, mais mettre les rapports des superviseurs en ligne n'est utile que s'ils sont disponibles/accessibles et complets. Pour cette demande, nous n'avons analysé que les compétitions seniors. Vous trouverez ci-dessous les principaux points saillants du rapport qui sont importants pour cette réunion, ainsi que la proposition de surveillance des blessures de la FIE.

1. Questionnaire et demande de données du CIO/ LA2028 :

- Au cours des 3 années de l'analyse actuelle ('18-'19, '19-'20, '21-'22 : Coupes du monde seniors et GP uniquement), 40 rapports de superviseurs au total étaient manquants.
- Les rapports disponibles ne sont utiles à la Commission médicale de la FIE que si le superviseur fournit des informations précises, ce qui signifie que les données de notre enquête sur la surveillance des blessures montrent que la majorité des blessures n'ont pas fait l'objet d'un rapport par les superviseurs de la FIE et que la qualité des rapports sur les blessures des superviseurs a constamment diminué avec une baisse de leurs rapports sur les blessures de 10 % chaque année entre les saisons '18-'19 et '21-'22.
 - Saison '21-'22 = seulement 6 des 29 blessures font l'objet d'un rapport - environ 21 % des blessures ont fait l'objet d'un rapport au cours de la saison '21-'22.
 - Saison '19-'20 = seulement 5 des 16 blessures font l'objet d'un rapport - environ 31 % des blessures ont fait l'objet d'un rapport au cours de la saison '19-'20.
 - Saison '18-'19 = seulement 12 des 30 blessures font l'objet d'un rapport - 40 % des blessures ont fait l'objet d'un rapport au cours de la saison '18-'19.
- Une explication courante de la sous-déclaration est que les superviseurs ne sont pas des médecins spécialistes, mais les superviseurs de la FIE n'ont pas besoin d'être des spécialistes des questions médicales ; ils doivent toutefois s'assurer que le personnel médical local comprend leurs obligations de documentation pendant la compétition et que tous les retraits médicaux de la compétition sont accompagnés d'un Formulaire de retrait médical de la FIE avec toutes les données médicales de rapport consignées et soumises dans leurs rapports finaux.
 - Toutes les informations médicales de la compétition seront documentées par l'équipe médicale locale et les délégués médicaux de la FIE affectés lors des compétitions majeures. Le DT et le superviseur doivent s'assurer qu'ils ont recueilli les données sur les blessures et les maladies dans le sport, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, tous les retraits médicaux de la compétition.

- *Il s'agit d'une défaillance critique du système que la FIE doit souligner aux organisateurs de compétitions et au personnel médical local.*

2. Renforcer le système des superviseurs de la FIE :

- 2.1. **Première étape** : si un athlète doit abandonner un match pour raison médicale, l'arbitre fait une note au DT pour aider à assurer la deuxième étape.
- 2.2. **Deuxième étape** : Le DT récupère le rapport médical auprès de l'équipe médicale de la compétition (c'est-à-dire que l'équipe médicale locale doit indiquer le nom de l'athlète, son pays, le diagnostic et ses coordonnées dans le Formulaire de retrait médical de la FIE).
- 2.3. **Troisième étape** : Le superviseur inclut tous les renseignements médicaux, y compris les retraits pour blessure/maladie, dans son rapport final du superviseur.
- 2.4. **Quatrième étape** : Les rapports des superviseurs doivent être accessibles à la Commission médicale pour assurer le suivi auprès des athlètes afin de satisfaire aux critères spécifiques de surveillance des blessures dans le sport décrits dans le consensus du CIO. Diagnostic spécifique, mécanisme de blessure, perte de temps, etc.
- 2.5. **Cinquième étape** : La Commission médicale compile les ensembles de données de chaque saison en fonction du genre, de la catégorie d'âge, droitier/ gaucher, de l'emplacement de la blessure, du type de lésion tissulaire et de la catégorisation.
- 2.6. **Sixième étape** : La Commission médicale de la FIE saisit les blessures des athlètes dans une base de données pour la surveillance et le suivi.
- 2.7. **Septième étape** : La Commission médicale de la FIE rédige des rapports annuels et quadriennaux.
- 2.8. **Huitième étape** : Envisager sérieusement un examen ou une licence de compétence minimale du superviseur de la FIE, un système d'expérience/de notation et/ou de sanction pour non-conformité et médiocrité de l'acquittement des obligations de rapport pour la supervision de compétitions. Vous trouverez ci-dessous des exemples de sports qui fournissent des exemples d'un processus similaire en matière de compétences de leurs superviseurs.
 - 2.8.1. **FIBA** : Les commissaires, qui supervisent les matches, doivent conserver leur licence en passant un examen écrit et en participant à un stage tous les quatre ans. Ils sont classés en catégorie Régional, National et Licencié en fonction de leur expérience et de leurs performances.
 - 2.8.2. **FIG** : Les « superviseurs », qui supervisent les compétitions, progressent à travers différentes catégories de certification, du niveau national au niveau international. Les catégories supérieures nécessitent de réussir des examens écrits et pratiques, et d'avoir de l'expérience dans les catégories inférieures.
 - 2.8.3. **World Athletics** : Les délégués techniques, la plus haute autorité lors d'une compétition, doivent assister à des séminaires et passer des examens écrits pour conserver leur certification.

- 2.8.4. **UCI** : Les commissaires, qui supervisent les compétitions, suivent un programme de formation structuré qui consiste à progresser en passant par le niveau national, continental et international et à passer des examens à chaque étape.
- 2.8.5. **FIFA** : Les commissaires de match, semblables aux superviseurs, supervisent l'ensemble des opérations de match. Ils atteignent ce niveau grâce à des processus rigoureux de formation et d'examen.

3. Solutions/recommandations :

- 3.1. Renforcer et corriger le système de rapports des superviseurs de la FIE afin d'assurer des rapports de qualité.
- 3.2. Le rapport recommande de demander aux développeurs de logiciels de gestion des compétitions d'inclure un code indiquant les retraits médicaux par opposition à la non-présentation ou à la non-poursuite de la compétition. Actuellement, ces deux situations sont classées 9999. Cela ajoute une difficulté considérable à la tâche d'évaluation du risque de blessure, car potentiellement chaque personne qui manque une compétition pourrait être comptée comme ayant abandonné pour blessure. Cette proposition a été faite initialement il y a plus de 15 ans, mais le Comité exécutif ou le SEMI n'y ont pas donné suite.
- 3.3. Approbation par le COMEX d'un système actualisé et durable de surveillance des blessures et des maladies pour la FIE, tel que proposé par la Commission médicale - obtenir une plateforme des blessures et maladies dans le sport afin de se conformer pleinement aux recommandations du CIO.
- 3.4. Envisager d'engager le professeur Harmer à titre de consultant pour assurer la transition et aider les délégués médicaux de la FIE pour les saisons '22-'23 et '23-'24 à contribuer à initier des changements dans la façon dont la FIE recueille et gère les données médicales. En outre, cela établira un engagement à adhérer aux recommandations du CIO pour l'avenir.

Point 7 (Partie 2) Proposition à venir du COMEX pour la mise en œuvre de la surveillance des blessures –

Créé et présenté par le Dr Jeremy Summers

Proposition de la Commission médicale de la FIE (SIIS) 2023 – en attente des modifications finales et de l'approbation de la Commission médicale pour la soumission au COMEX.

Mise en place du Système d'intervention et de surveillance des blessures de la FIE (SIIS) : « Une initiative stratégique à long terme pour améliorer la santé et la sécurité des athlètes en escrime »

Résumé

La Fédération Internationale d'Escrime (FIE) a pleinement conscience de l'importance de la surveillance des blessures et des maladies dans le monde du sport. Dans un effort concerté pour protéger la santé des athlètes, la Commission médicale a identifié la nécessité de disposer de programmes de surveillance des blessures bien structurés, d'une collecte de données précises et

d'analyses minutieuses des données. Il s'agit d'une évolution de plus d'une décennie de recommandations et d'avancées en épidémiologie sportive, qui nous pousse à nous concentrer sur les blessures et les maladies liées à la sursollicitation des athlètes.

Suite à la demande du CIO et de LA 2028 d'obtenir des données complètes sur les blessures et les maladies après les Jeux Olympiques de Tokyo 2021, la Commission médicale de la FIE a travaillé sans relâche pour fournir des informations précises, malgré les inconvénients de nos méthodes actuelles. Un examen approfondi de 128 rapports de superviseurs, de plus de 168 compétitions internationales seniors et de plus de 15 000 matches, souligne le besoin urgent d'apporter des améliorations systémiques, d'autant plus qu'un nombre important de blessures n'ont pas fait l'objet de rapports au cours des trois saisons.

Notre étude a également révélé les limites de notre logiciel actuel de gestion des compétitions d'escrime, qui ne fait pas la distinction entre les retraits pour raisons médicales, non-présentation et non-poursuite de la compétition, ce qui entraîne des erreurs de classification potentielles et obscurcit notre compréhension des taux de blessures.

À la lumière de ces conclusions, la Commission médicale propose la mise en place du Système d'intervention et de surveillance des blessures (SIIS) de la FIE. Conformément à la déclaration de consensus du CIO : Méthodes d'enregistrement et de communication des données épidémiologiques sur les blessures et les maladies dans le sport 2020 », le SIIS est conçu pour fournir une méthode cohérente et normalisée de saisie et d'analyse des données sur les blessures et les maladies propres à l'escrime.

Notre proposition tient compte des caractéristiques uniques de l'escrime en incorporant des mesures d'exposition en match similaires à celles utilisées dans d'autres sports, qui pourraient inclure le temps passé, le nombre de matches à 5 et 15 touches, ainsi que les touches marquées et reçues.

En examinant des exemples de FI telles que la FIFA, la FINA, l'IAAF et le CIO, notre proposition étend les principes de la Déclaration de consensus du CIO 2020 pour répondre aux exigences spécifiques de l'escrime. Cette méthode donnera aux chercheurs des outils précis pour analyser et comparer l'incidence des blessures et des maladies, et favorisera ainsi une meilleure compréhension à la fois en escrime et dans d'autres sports.

Avec l'introduction du SIIS, notre objectif va au-delà de l'amélioration de la sécurité de l'escrime. Nous visons également à accroître son attractivité et à contribuer ainsi à un environnement sportif plus diversifié.

Pour conclure, le SIIS est conçu pour fournir un système de surveillance complet, fiable et axé sur l'escrime, mettant l'accent sur les avantages de l'escrime pour la santé et contribuant à une approche normalisée de la surveillance des blessures et des maladies dans différents sports. Notre objectif ultime est de favoriser un environnement sportif plus sûr, plus engageant et plus sain à l'échelle mondiale, et de promouvoir ainsi l'attrait à plus grande échelle de l'escrime.

Contexte et motivation du projet : À la demande du Comité international olympique et des organisateurs des Jeux olympiques de Los Angeles 2028, la Commission médicale de la Fédération internationale d'escrime (FIE), avec le soutien essentiel du professeur Peter Harmer, a procédé à un examen approfondi des données sur les blessures et les maladies provenant de compétitions

internationales de 2018 à 2022. L'objectif principal de l'étude était d'obtenir des informations essentielles sur la santé et la sécurité des athlètes, de reconnaître les tendances et les domaines potentiels d'amélioration, et de s'appuyer sur de meilleures informations pour les préparatifs des prochains Jeux olympiques de 2028.

Cependant, au cours de cette étude, deux problèmes importants ont été identifiés. Premièrement, le système traditionnel de déclaration sur papier, qui dépend de l'exhaustivité et de la précision des données des superviseurs de la FIE, s'est avéré problématique. Deuxièmement, un taux faible alarmant de rapports sur les blessures a été constaté au cours des saisons à l'étude, indiquant une sous-déclaration généralisée. Par exemple, seulement 20,7 % et 31,25 % des blessures ont fait l'objet d'un rapport au cours des saisons 2021-2022 et 2019-2020, respectivement.

Le logiciel actuel de gestion des compétitions ne fait pas non plus la distinction entre les athlètes qui se retirent pour raisons médicales et ceux qui ne se présentent pas ou ne terminent pas les compétitions, ce qui affecte la possibilité de déterminer avec précision le risque de blessure et les taux d'incidence.

Consciente de ces problèmes, la Commission médicale a proposé la création du Programme de surveillance des blessures de la FIE, conformément aux recommandations de la déclaration de consensus 2020 du CIO, afin d'assurer une meilleure surveillance de la santé des athlètes et d'améliorer leur sécurité.

Processus du projet en 4 étapes

- 1. Première étape :** Mise en œuvre du système et collecte de données - Le projet implique la mise en place d'un système durable de surveillance des blessures et des maladies dans le sport (SIIS), qui comprend une plate-forme de base de données dédiée pour collecter, stocker et analyser des données détaillées sur les blessures et les maladies issues de toutes les compétitions de la FIE. Les membres de la Commission médicale de la FIE superviseront la collecte des données, en veillant à ce qu'elles soient approfondies et précises.
 - 1.1.** Avant chaque compétition, une stratégie de communication sera mise en place pour rappeler à tout le Directoire technique (DT) et à tous les superviseurs de la FIE leurs responsabilités en matière de collecte de données.
 - 1.2.** Ils recevront des documents détaillés à remettre à l'équipe médicale locale, couvrant tous les contacts médicaux et retraits médicaux.
 - 1.3.** Après chaque compétition, ils sont supposés compiler toutes les données médicales, les inclure dans leurs rapports de superviseur et les envoyer par courrier électronique au président et au délégué de la Commission médicale désignée pour cette compétition.
 - 1.4.** Concernant les solutions proposées pour résoudre les problèmes identifiés, la Commission médicale de la FIE recommande de demander aux développeurs de logiciels de gestion de compétitions **de créer un code spécifique qui identifie distinctement les retraits médicaux, afin d'améliorer la précision des données.** Le SIIS comprendra des définitions et des classifications normalisées pour les problèmes de santé, les blessures et les maladies. Cette

demande a été discutée et mentionnée à plusieurs reprises au cours des années suivantes : juin '09 ; septembre '10 ; juillet '11 ; juillet '13 et juillet '23.

- 1.5. Le système comprendra également une base de données complète pour enregistrer et analyser systématiquement les données, suivre les mesures clés et fournir des informations sur les mesures préventives et l'amélioration des soins aux athlètes.

2. Étape 2 : Livrables du projet conformes aux recommandations du CIO 2020

- 2.1. Le SIIS fournira une définition claire et uniforme des problèmes de santé, des blessures et des maladies, un suivi précis de l'exposition des athlètes, une classification des blessures et des maladies à l'aide du système de codage OSIICS, une base de données complète pour l'analyse des tendances, une évaluation systématique des risques, et permettra de comparer les données entre les groupes démographiques et les catégories sportives.

3. Étape 3 : Allocation des ressources - Le projet

- 3.1. S'étendra sur dix ans.
- 3.2. S'appuiera sur l'accès aux dossiers médicaux, la collaboration avec la Commission médicale et les professionnels externes.
- 3.3. Une plateforme logicielle (FITSTATS) coûtant 3 500 \$ par an pour dix membres de la Commission médicale, et la coopération des athlètes pour fournir les données nécessaires.

4. Étape 4 : Conclusion et projet de recherche approuvé par un IRB (Institutional Review Board)

- 4.1. Le SIIS, une étude prospective de dix ans approuvée par un IRB (Institutional Review Board, Comité de protection des personnes), est conçu pour améliorer le bien-être et la performance des athlètes au sein de la FIE. Le système fournira des informations complètes basées sur les données sur la prévalence, les causes et les impacts des blessures et des maladies liées au sport en escrime, et servira ainsi de référence pour l'élaboration de mesures préventives et l'amélioration de la qualité du sport.
- 4.2. L'objectif du projet est de développer, tester et mettre en œuvre un système de surveillance des blessures pour les compétitions internationales d'escrime.
- 4.3. Les méthodes seront conformes aux protocoles OSIICS et SMDCS de surveillance des athlètes du CIO. La population étudiée comprendra les participants de toutes les compétitions internationales sanctionnées par la FIE au cours des saisons 2022-2032.
- 4.4. Bien que l'étude observationnelle puisse ne pas apporter d'avantages directs aux participants, elle ne présente aucun risque prévisible. Les données collectées resteront confidentielles, seront stockées en toute sécurité et seront utilisées dans les rapports sous forme agrégée.

Point 8 – Examen des données sur les commotions cérébrales en escrime et proposition –

Proposition créée et présentée par le Dr Jeremy Summers.

Discussion au cours de la réunion : Accord général sur la mise à jour du Cahier des charges médical de la FIE – création d'un groupe de travail.

Proposition au sein de la Commission médicale : Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de modifier le Cahier des charges médical de la FIE afin d'inclure des protocoles complets pour les commotions cérébrales et les blessures à la colonne cervicale, qui engloberont l'identification, la prévention et la gestion de ces blessures pendant les compétitions de la FIE. Un groupe de travail dédié, dirigé par le Dr Summers, le Dr Halaimia et le Dr Huzel, est proposé pour guider ce processus de révision essentiel.

Motivation : En tant qu'organe de gouvernance international de l'escrime, la FIE doit constamment donner la priorité à la santé et à la sécurité de ses athlètes dans le monde entier. La documentation initiale sur les commotions cérébrales en escrime a été enregistrée en juillet '14 avec une discussion sur le risque de commotion cérébrale en escrime et des règles relatives à l'évaluation. Harmer (AUS) a indiqué que ses recherches montrent que le risque de commotion cérébrale en escrime est très faible (environ 1 fois en 74 000 matches). Cependant, la Commission médicale étudiera un protocole pour les commotions cérébrales pour une utilisation future. Ce type de blessure a fait resurgir la nécessité de mettre à jour les protocoles, et une recherche épidémiologique récente au sein d'USA Fencing (2015-2020) basée sur un système solide de protocoles et de documentation souligne le besoin urgent d'une révision inclusive du Cahier des charges médical de la FIE, qui reflètera notre engagement à rester en adéquation avec les découvertes émergentes sur la sécurité des athlètes.

L'analyse rétrospective menée par USA Fencing a présenté des informations cruciales sur les lésions cérébrales traumatiques légères, ou commotions cérébrales, en escrime. Cette enquête, qui s'est étendue sur cinq saisons de compétition et a impliqué 98 000 concurrents, a révélé un taux de commotions cérébrales de 0,144 pour 1 000 expositions des athlètes. Ces chiffres peuvent donner un aperçu des taux de blessures potentiels au niveau de la FIE, qui supervise environ 100 000 à 150 000 matches par saison. En utilisant cette analyse comme ligne directrice souple, on pourrait s'attendre à avoir 14 à 22 commotions cérébrales potentielles chaque année dans le cadre des compétitions de la FIE. Il est important de noter que même si cette incidence projetée est plus faible que dans les sports de contact, elle donne à réfléchir sur les risques de l'escrime, qui pourraient avoir de graves répercussions à long terme sur la santé des athlètes de l'escrime.

D'autres préoccupations surgissent concernant l'éventualité d'une sous-déclaration, d'une mauvaise prise en charge ou d'une négligence des commotions cérébrales au sein de notre communauté d'escrime. Ces préoccupations exigent une réévaluation rigoureuse et un renforcement des stratégies actuelles de prise en charge des commotions cérébrales de la FIE.

Le profil de risque en escrime va au-delà des commotions cérébrales pour englober les blessures potentielles à la colonne cervicale dues à des mouvements brusques de la tête ou à des chutes. Par conséquent, il est crucial que nous intégrions également des protocoles de prévention et de prise en charge des lésions de la colonne cervicale dans le Cahier des charges médical de la FIE.

De plus, des directives spécifiques liées à l'enlèvement en toute sécurité des masques d'escrime à la suite d'une suspicion de blessure doivent être rédigées afin d'éviter d'aggraver des blessures potentielles à la tête ou au cou. Cette initiative doit tenir compte des contraintes uniques des équipements d'escrime afin d'assurer un accès immédiat et sûr aux athlètes blessés.

Motivation de la proposition :

1. Inclusion de données épidémiologiques récentes : Le Cahier des charges de la Commission médicale de la FIE doit intégrer les recherches et les connaissances actuelles sur les commotions cérébrales et les lésions de la colonne cervicale en escrime, et refléter ainsi les dernières découvertes scientifiques.
2. Amélioration de l'éducation des athlètes et du personnel : La Commission médicale a pour objectif de transmettre des connaissances essentielles sur les risques, la reconnaissance et la prise en charge des blessures aux athlètes, aux entraîneurs, aux arbitres et aux équipes médicales, afin de favoriser une réponse rapide et efficace lors des compétitions sanctionnées par la FIE.
3. Élaboration de protocoles de sécurité : Nous avons besoin de directives pratiques pour l'enlèvement du masque d'escrime en cas de blessure, afin d'assurer la sécurité des athlètes lors des interventions d'urgence.

En adoptant les changements proposés, la Commission médicale respecte son engagement envers la sécurité des athlètes, l'intégrité sportive et l'attrait durable de l'escrime. En renforçant les protocoles de sécurité et en favorisant un environnement qui donne la priorité au bien-être des athlètes, nous améliorons la sécurité de notre sport et contribuons à un environnement d'escrime plus sain et plus sûr à l'échelle mondiale.

Examen des données sur les traumatismes crâniens en escrime –

Conférence mondiale du CIO sur la prévention des blessures et des maladies 2021, Monaco

Analyse rétrospective de l'épidémiologie des commotions cérébrales au sein d'USA Fencing (2015-2020) : Considérations relatives à la prévention, aux soins et au retour au jeu. Auteurs : Adam J. Thompson, PhD, LAT, ATC¹, Jeremy S. Summers, DC, DACBSP, LAc, ATC², Alan D. Freedman, MEd, LAT, ATC³ Affiliations : ¹Division of Health and Human Performance, Indiana Wesleyan University, Marion, IN, États-Unis ; ²USA Fencing, Colorado Springs, CO, États-Unis ; ³Department of Allied Health, University of Illinois Springfield, Springfield, IL, États-Unis

Résumé

- **Contexte** : Les traumatismes crâniens légers (TCL) ou commotions cérébrales posent des risques importants de santé publique, et affectent les athlètes dans un large éventail de sports. Malgré la classification de l'escrime comme sport sans contact, des commotions cérébrales peuvent survenir suite à des mouvements rapides de la tête ou à un contact accidentel avec l'arme d'un adversaire.
- **Plan d'étude** : Cette recherche est une analyse rétrospective des données recueillies au cours de cinq saisons de compétition (2015-2020) via le SEMES (Sport Event Medical Encounter System) lors de compétitions nationales et d'engagements internationaux soutenus par USA Fencing.
- **Méthodes** : Des données englobant toutes les catégories de l'escrime, des compétiteurs jeunes aux vétérans, ont été analysées en s'axant sur l'incidence et la prévalence des commotions cérébrales, identifiées comme un traumatisme crânien indirect causé par la coquille d'un adversaire ou un traumatisme postérieur direct causé par une chute.

- **Résultats** : Parmi les 98 000 concurrents, 70 blessures à la tête ont nécessité une intervention médicale, ce qui a entraîné 49 retraits de la compétition pour évaluation de la commotion. Le taux de commotions cérébrales a été calculé à 0,144 pour 1 000 expositions d'athlètes. Les escrimeurs masculins et les sabreurs ont montré une prédisposition plus élevée, avec un âge moyen au moment du diagnostic de 20,7 ans.
- **Conclusion** : Malgré l'incidence relativement faible des commotions cérébrales en escrime, il est essentiel de reconnaître les implications importantes potentielles de chaque blessure. Le taux faible de commotions cérébrales ne doit pas conduire à la complaisance mais doit promouvoir une meilleure éducation, des directives solides sur les commotions cérébrales et un engagement envers la sécurité des athlètes.

Résumé de la proposition :

- Dans le contexte de cette étude, « AE » signifie « expositions des athlètes comme les expositions lors de matches en compétition », terme utilisé en médecine sportive pour mesurer le nombre de fois qu'un athlète participe à une activité sportive où il est exposé à une blessure potentielle. Dans ce cas, chaque match, ou rencontre, auquel un athlète participe compte pour une « exposition de l'athlète ».
- L'étude a révélé qu'il y avait 0,144 commotions cérébrales pour 1 000 expositions d'athlètes. Pour traduire cela d'une manière plus large et peut-être plus facile à comprendre : ce taux équivaut à environ 1,44 commotions cérébrales pour 10 000 matches tirés. Cela signifie que pour 10 000 matches joués, environ 1 à 2 escrimeurs ont subi une commotion cérébrale. Il est important de noter qu'il s'agit d'une moyenne, de sorte que le nombre réel peut varier.

Point 9 – Vérifications des contacts avec les autres commissions et conseils

Nominations et mises à jour des contacts :

- (1) SEMI – (aucun) – Hazem est désigné comme contact de la Commission médicale pour la Commission SEMI.
- (2) Mise à jour - Antidopage et Éducation de l'AMA (Summers/Halaima) – La politique de la FIE a été mise à jour par Nathalie Rodriguez/Summers. Nous avons terminé le programme éducatif Junior/Cadet 20-30 personnes – Senior 15 participants. Halaimia : Ce format ne permet pas d'atteindre suffisamment de personnes et doit être réexaminé en plus du coût du soutien de l'ITA et du soutien pédagogique pour soutenir la Commission médicale.
- (3) Protection (Fiore, Huzel) – pas de mise à jour. Mise à jour des rapports sur la protection 2023-2024.
- (4) Environnement (Mourad) –
 - (a) 2 avril Journée de l'environnement – date fixée pour la sensibilisation de la communauté de la FIE.
 - (b) Halsted/Mourad – Approbation de la proposition
 - (c) Plovdiv 2023 – L'événement forestier (plantation d'arbres) s'est très bien déroulé et a été bien accueilli.
 - (d) Chaque événement a quelque chose à apporter, en renforçant la sensibilisation. Les rencontres avec les fabricants d'escrime ont également été très productives.
 - (e) Athlètes ambassadeurs – créé par la FIE

- (5) Cahiers des charges – (Rodriguez, Summers) – pas de mise à jour. Approuvera la proposition pour la mise à jour du cahier des charges sur les commotions cérébrales en 2024.

Point 11 – Cadre du CIO sur l'inclusion, l'équité et la sécurité

- Invitation Georgina Usher/Summers – pour une mise à jour.
- La réunion conjointe avec le Conseil Femme et Escrime s'est extrêmement bien déroulée. Usher et le Dr Summers ont résumé les pratiques et les protocoles actuels au sein des fédérations sportives internationales et ont énuméré quatre options et pratiques courantes pour équilibrer l'inclusion et l'équité dans le sport.
 - Le calendrier pour la proposition au COMEX de la FIE sera déterminé par le groupe de travail, mais est provisoirement prévu avant fin 2023. Les principaux intervenants seront approchés pour être inclus dans le groupe de travail et/ou nos recommandations seront envoyées à la Commission juridique, à la Commission des athlètes et au Conseil des entraîneurs pour commentaires et approbation.
 - Groupe de travail – Jeremy Summers, Georgina Usher, Antonio Fiore, Sabrina Halaimia, Kaitlyn Fox-Reading. Le groupe de travail se réunira tous les deux mois pour soumettre une proposition au COMEX avant 2024.

Propositions FIE 2023– Commission Médicale

17 juillet 2023 - Réunion de la Commission Médicale de la FIE 7 et 8 juillet 2023

Article: 4.4.2 Proposition de: Commission Juridique – P.3

Résumé analytique : Vote de la Commission Médicale: 8 NON - 2 OUI - rejet de la proposition

Le principal sujet de discussion concerne l'élargissement des critères pour les candidats membres de la Commission Médicale aux docteurs en ostéopathie (DO) et aux docteurs en chiropraxie (DC), proposé par la Commission Juridique. Bien que la proposition ait été rejetée par la majorité de la Commission Médicale avec un vote de 8-2, les votes dissidents et les votes en faveur ont soulevé des points importants qui méritent d'être examinés plus en détail.

Principaux arguments contre la proposition :

- 1. Exigences en matière de certification** : Les critiques soulignent l'importance d'avoir au sein de la Commission Médicale (CM) des personnes ayant le plus haut niveau de certification reconnu en médecine conventionnelle dans leurs pays respectifs, en raison du risque d'urgences médicales imprévues lors des compétitions d'escrime.
- 2. Standardisation de la formation** : Les détracteurs de la proposition juridique soulignent les différences de formation et de reconnaissance entre les médecins et les autres praticiens de santé dans le monde entier. Ils font valoir que la formation des médecins bénéficie d'un modèle plus normalisé au niveau mondial que celle des docteurs en médecine ou des docteurs en chirurgie dentaire, qui ne sont pas autorisés à pratiquer la médecine dans plusieurs pays. Le consensus est que les décisions médicales relatives aux événements doivent être prises par un médecin, qu'il s'agisse d'un délégué médical ou d'un médecin assigné à l'événement.
- 3. Préoccupations en matière de responsabilité** : La responsabilité potentielle de la FIE dans une situation où un représentant de la CM qui n'est pas un médecin agréé doit gérer une urgence médicale est une préoccupation centrale. Les critiques soutiennent qu'un délégué médical non-médecin pourrait ne pas être en mesure de reconnaître une faute médicale ou une incompétence.
- 4. S'appuyer sur l'expertise médicale locale** : Certains s'inquiètent d'une dépendance excessive à l'égard de l'expertise médicale locale lors des manifestations de la FIE. Les critiques préconisent le maintien d'un niveau élevé d'autorisation d'exercer et de compétence médicale parmi les délégués médicaux, plutôt que de déléguer aux organisateurs locaux les problèmes potentiels liés au fait de ne compter que sur eux.

Plaidoyer clé pour la proposition :

- 1. Fonctions des délégués** : Les partisans soutiennent que le rôle des délégués médicaux de la FIE n'implique pas la pratique de la médecine mais plutôt l'identification et

Propositions FIE 2023– Commission Médicale

la gestion des problèmes de santé, ce qui annule la nécessité d'une qualification en médecine uniquement, mais plutôt avec des professionnels de la santé qualifiés et licenciés en médecine du sport.

2. Exigences du CIO et considérations de sécurité : Les défenseurs font référence au Code médical du CIO (1.6.2), affirmant que tous les prestataires de soins de santé doivent avoir une formation, un enseignement et une expérience pertinents en matière de médecine sportive. Ils affirment que cela garantit que des professionnels qualifiés, quelle que soit leur désignation, peuvent fournir des soins compétents.

3. Reconnaissance d'autres diplômes dans le domaine de la santé : Les défenseurs de la proposition reconnaissent les disparités mondiales en matière de normes éducatives et de législation de la pratique. Ils soulignent néanmoins que de nombreux pays appliquent des normes internationales rigoureuses en matière de formation et d'autorisation d'exercer. Il serait injuste, de leur point de vue, d'exclure de la candidature à la Commission Médicale des personnes telles que les docteurs en ostéopathie (DO), les docteurs en chiropraxie (DC) et les physiothérapeutes qui satisfont à ces qualifications rigoureuses. Ils soutiennent que ces professionnels, qui ont suivi une formation normalisée au niveau international, sont parfaitement équipés pour évaluer efficacement les athlètes et coopérer avec les équipes médicales locales si nécessaire. Ce point de vue est conforme aux dispositions des règles de la FIE et aux responsabilités d'un membre de la commission médicale. Les partisans plaident pour l'inclusion et la reconnaissance des médecins généralistes, des médecins spécialistes et des physiothérapeutes, en insistant sur le fait que ces professionnels peuvent remplir efficacement les fonctions définies par la FIE et la commission médicale.

4. S'appuyer sur l'expertise médicale locale : L'argument proposé par l'opposition à la commission médicale, qui exprime des inquiétudes quant au recours à l'expertise médicale locale lors de tous les événements de la FIE, néglige par inadvertance les 97,5 % d'événements auxquels les délégués de la Commission Médicale n'ont pas assisté. Si leur affirmation - l'inadéquation supposée des équipes médicales locales - se vérifie, cela implique un problème plus large et systémique nécessitant une attention immédiate dans toutes les manifestations de la FIE, et pas seulement dans les plus importantes. Ce point de vue a des implications importantes, car il semble suggérer que seuls les événements majeurs justifient la présence d'un membre de la Commission Médicale en tant que médecin, mettant ainsi à l'écart la majorité des événements de la FIE (97,5 %). Toutefois, cet argument est présenté sans aucune donnée ou preuve empirique démontrant le manque de préparation du personnel médical local, ce qui en fait une affirmation potentiellement non fondée. En outre, il est préoccupant que la proposition souligne la nécessité pour les membres de la commission médicale, en tant que médecins, d'être présents uniquement lors des événements majeurs, plutôt que d'aborder la prétendue déficience de la couverture médicale locale lors de tous les événements de la FIE. Cette divergence révèle une faille possible dans l'argument et remet en question l'intention réelle derrière ce point. Si l'affirmation concernant la compétence des équipes médicales locales

Propositions FIE 2023– Commission Médicale

était effectivement factuelle, l'approche correcte consisterait à fournir des solutions globales pour améliorer la couverture médicale de toutes les manifestations de la FIE plutôt que de se concentrer sur les 2,5 % de manifestations majeures auxquelles les délégués médicaux de la FIE sont affectés. L'accent ne doit plus être mis uniquement sur les médecins lors des événements majeurs, mais sur la garantie de soins médicaux optimaux lors de toutes les compétitions sanctionnées par la FIE, avec des prestataires de soins de santé agréés et formés dans la spécialité de la médecine du sport, ce qui permettrait de donner une véritable priorité à la sécurité des athlètes. Nous devons collaborer et nous appuyer sur le personnel médical des organisateurs locaux pour la mise en œuvre des procédures d'urgence.

5. Diversité des aptitudes et des compétences : Les partisans soulignent la diversité des compétences que les professionnels autres que les médecins peuvent apporter à la CM, et mettent en garde contre le fait de se concentrer uniquement sur le diplôme d'un délégué, ce qui risquerait de négliger toute une série d'expertises pertinentes qui pourraient profiter à la FIE et servir les complexités du champ d'expertise de la médecine du sport.

6. Contributions historiques : Les partisans soulignent les contributions historiques des non-médecins, comme les 17 années de service de Peter A. Harmer et son travail significatif pour le sport de l'escrime et la Commission Médicale de la FIE, ainsi que son travail sur l'épidémiologie des blessures sportives en escrime.

7. Avis d'experts : Des personnalités comme Richard Budgett, directeur médical du CIO, et Roald Bahr, éminent expert en médecine sportive, confirment que le CIO n'impose pas de qualifications professionnelles spécifiques aux délégués de la Commission Médicale internationale ou aux événements en tant que médecins uniquement, mais qu'il laisse cette décision à la discrétion de la FI. Ils précisent que les non-médecins peuvent remplir leurs fonctions, à l'exception de la prescription de tests ou d'ordonnances, même s'ils n'ont pas de rôle clinique.

Article: o.18 – P.4 Proposition de: Conseil Femme et escrime

Vote de la Commission Médicale: 9/10 en soutien de la proposition – avec une réserve : - En principe, je suis d'accord, mais cela ne peut pas être une règle. Cela peut poser de nombreux problèmes de programmation.

Article: o.16, o.18, o.26, o.29, o.39, o.50, o.63, o.75, o.103, o.104 – P.7

Proposition de: Commission des Règlements

Motivation: Création des nouveaux chapitres Vétérans.

Vote de la Commission Médicale 10/10 en faveur de la proposition - tous les membres de la Commission Médicale 10/10

Propositions FIE 2023– Commission Médicale

Article: t.45

Proposition de: Commission des Règlements P.24

Résumé :

La Commission des Règlements a proposé une modification à l'article : t.45 pour réduire la durée d'un temps mort médical de cinq minutes à trois, en se basant sur la conviction que la règle existante est occasionnellement ou souvent utilisée de manière abusive par les athlètes pour obtenir un avantage stratégique. Elle suggère de tester ce changement de règle lors des Championnats du monde juniors et cadets 2024 en Arabie Saoudite.

Bien que la Commission Médicale reconnaisse la nécessité de prévenir l'utilisation abusive des temps morts médicaux, la proposition a été rejetée à l'unanimité en raison du manque d'évidences empiriques à l'appui de l'allégation d'utilisation abusive et de la compromission potentielle de la santé des athlètes en raison du temps réduit pour l'évaluation et le traitement médicaux. En outre, la période d'intervention médicale proposée de trois minutes pourrait ne pas offrir suffisamment de flexibilité pour gérer efficacement les diverses situations médicales.

La Commission reconnaît la nécessité d'une approche fondée sur des preuves pour de telles décisions. À cette fin, il existe un potentiel important de collecte et d'analyse de données sur l'ensemble des compétitions de la FIE. Le registre et l'examen de points de données cruciaux - tels que les appels sur la piste, les temps morts médicaux (accordés et refusés), les interventions rapides, le temps nécessaire pour accorder un temps mort/une évaluation médicale et la durée de l'intervention/du traitement, le pays de l'athlète, mainmise, le score du combat au moment de la blessure et l'adversaire qui était à terre en corrélation avec la demande sur la blessure - peuvent créer une base de données évidente importante.

Cette approche est conforme à la déclaration de consensus du CIO de 2020 et fournit des informations épidémiologiques cruciales sur les blessures spécifiques au sport. Elle offre également une excellente occasion d'améliorer la qualité de la couverture médicale de plus de 97,5 % des manifestations internationales, grâce à une formation ciblée destinée aux organisateurs locaux et aux professionnels de la santé. Cette stratégie pourrait inclure une brève présentation éducative de 10 à 15 minutes, suivie d'un quiz, afin d'améliorer le respect des règles de compétition de la FIE et de réduire les délais d'évaluation et de traitement médicaux.

En conclusion, tout en comprenant la motivation qui sous-tend la proposition de modification de la règle t.45, elle nécessite des données exhaustives et empiriques pour étayer toute modification. La Commission estime que la collecte et l'analyse des données pertinentes issues des événements de la FIE, et le comblement du fossé éducatif parmi les organisateurs locaux et le personnel médical, servira les intérêts de la santé des athlètes, garantira l'équité et améliorera l'efficacité des règles dans toutes les compétitions. Cette proposition ambitieuse est fortement soutenue par la Commission Médicale, qui serait intéressée par une proposition conjointe au Comité Exécutif visant à améliorer la qualité des soins de santé et le déroulement des événements internationaux.

Propositions FIE 2023– Commission Médicale

Voir l'ensemble de la discussion ci-dessous.

Aperçu de la proposition : La Commission des règlements a présenté une proposition visant à réduire la durée du temps mort médical de cinq à trois minutes. Les partisans de cet amendement soutiennent que le règlement actuel permet aux athlètes d'abuser de cette durée comme d'un avantage stratégique dans des situations difficiles ou lorsqu'ils sont à la traîne. La proposition suggère de mettre en œuvre ce changement de règlement à titre d'essai lors des championnats du monde juniors et cadets de 2024 en Arabie saoudite.

Analyse détaillée :

1. **Affirmation d'un usage abusif :** La proposition commence son argumentation en suggérant que les athlètes manipulent fréquemment le temps mort médical de cinq minutes comme une manœuvre stratégique lorsqu'ils sont confrontés à des contraintes physiques ou à des déficits de points. Bien que les délégués de la Commission Médicale prennent cette affirmation très au sérieux, il est important de noter qu'elle n'est pas étayée par des preuves empiriques ou des données statistiques. L'argument repose principalement sur les observations subjectives des arbitres, dont nous respectons les points de vue, mais l'absence de preuves quantitatives affaiblit la solidité de l'affirmation.
2. **L'accent mis sur la santé des athlètes :** La proposition souligne la primauté de la santé de l'athlète et proclame qu'en cas de blessure importante, l'athlète doit interrompre la compétition. La juxtaposition de cette affirmation avec l'objectif de réduire le temps d'attente médical est quelque peu contradictoire. Si le bien-être de l'athlète est effectivement au centre des préoccupations, réduire le temps alloué aux professionnels de la santé pour évaluer et traiter une blessure semble contre-productif.
3. **Proposition d'une intervention médicale de trois minutes :** La proposition implique qu'une durée de trois minutes devrait suffire à un professionnel médical pour évaluer l'état d'un athlète, établir un diagnostic et déterminer s'il peut poursuivre la compétition. Cette implication soulève des inquiétudes, car elle ne tient pas compte du large éventail de blessures potentielles et de leurs différents degrés de gravité. La mise en œuvre d'un délai général de trois minutes pourrait ne pas offrir une flexibilité suffisante pour traiter efficacement toutes les situations médicales potentielles.
4. **Amendements proposés à la règle t.45 :** Les modifications suggérées dans la règle écrite t.45 sont logiquement cohérentes avec les motivations décrites dans la proposition. Cependant, elles comportent également les faiblesses inhérentes à la proposition, principalement le manque de soutien empirique et la contradiction potentielle avec la priorité accordée à la santé des athlètes.
5. **Réactions de la Commission Médicale:** La proposition a été rejetée à l'unanimité par les membres de la Commission Médicale, citant une variété de préoccupations telles que l'absence de données justifiant la demande, la complexité de la juxtaposition de l'escrime avec d'autres sports, et les interruptions potentielles de l'évaluation médicale et du processus de traitement.

Propositions FIE 2023– Commission Médicale

En conclusion, bien que la proposition de la Commission des règlements de réduire le temps de pause médicale de cinq à trois minutes soit fondée sur des préoccupations bien intentionnées, il est extrêmement important que toute modification de ces règles soit fondée sur des preuves empiriques complètes. Étant donné que plus de 2,5 % des épreuves de la FIE sont confiées à des délégués de la Commission Médicale très au fait de la règle t.45 et de sa mise en œuvre, nous disposons d'une occasion exceptionnelle de recueillir et d'analyser des données pertinentes sur l'ensemble des épreuves de la FIE. Actuellement, tous les temps morts médicaux doivent être documentés sur les feuilles de poule ou les feuilles de combat, mais l'utilisation de ces données n'est pas claire. En développant des systèmes permettant de saisir les données sur les blessures, les temps de diagnostic et les durées de traitement, nous pouvons rassembler des preuves substantielles qui pourraient aider à justifier un changement de règle, si nécessaire. En outre, ces données pourraient fournir à la Commission Médicale des informations précieuses sur l'épidémiologie des blessures spécifiques au sport, conformément à la déclaration de consensus du CIO de 2020. La Commission Médicale soutiendrait probablement une proposition aussi ambitieuse, car elle sert fondamentalement les intérêts de la santé et de la sécurité des athlètes tout en garantissant que les règles sont appliquées de manière équitable et efficace dans toutes les compétitions.

Article: t.109 - p.33

Proposition de: Conseil Femme et Escrime

Commission Médicale Vote 10/10 en faveur de la proposition

Article: t.111 – P.34

Proposition de: Conseil Femme et Escrime

Commission Médicale Vote 10/10 en faveur de la proposition

**Procès-verbal de la réunion de la Commission PCM
Réunion en ligne sur Zoom 7 & 8 juin**

**Réunion de la Commission de Promotion, Communication et Marketing de la
FIE**

Réunion Zoom en ligne

Date : 7 & 8 juin

Participants :

- Nikolay Mateev
- Carl Borack
- Gulnora Saidova (seulement 7 juin)
- Laura Flessel Colovic (seulement 7 juin)
- Mohamed Sofiane Chaouachi

- Barna Héder, Responsable de la production télévisuelle de la FIE
- Serge Timacheff, Directeur des médias de la FIE
- Zhen Ma, Responsable de la communication numérique de la FIE

Absents :

- Yuki Ota (représentant du Comité Exécutif de la FIE)
- David Baker
- Jose Luis Abajo Gómez
- Joyce Bolanos
- Shunsuke Saka
- Youssef Fathi

1. Introduction

- Nikolay Mateev souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.
- Présentation et validation de l'ordre du jour

2. Réunion avec le Conseil des Femmes et Escrime

- Discussion sur la manière de mettre en œuvre les idées du Conseil des Femmes et Escrime.

- Les stratégies de promotion ont été discutées :
Promouvoir la discussion et fixer des objectifs
Instagram #fencingtogether => Ensemble nous sommes plus forts
- Responsable de la diversité
- Escrime Media, nouveau magazine en ligne
Serge Timacheff "le renforcement de la collaboration avec le Conseil des Femmes et Escrime est le bienvenu".

3. Réunion avec le Conseil des Vétérans

- Discussion sur la manière de mettre en œuvre les idées de la Commission et du Conseil.
- Idées proposées pour promouvoir l'escrime pour vétérans
- L'accent sera mis sur les Championnats du monde des vétérans, qui se tiendront à Daytona Beach, aux États-Unis, du 11 au 16 octobre. Les stratégies de promotion ont été discutées.

4. Réunion avec la Commission SEMI

- La commission SEMI nous a demandé de prendre en charge le Code publicitaire des championnats du monde.
- Nous pensons que notre Commission a la capacité et les moyens de le faire
- Présenter une proposition conjointe des deux commissions qui devra être approuvée par le COMEX

5. Présentations du département CM&TV

Nous tenons à remercier Serge, Zhen et Barna pour leur participation active à la réunion de notre Commission. Nous avons reçu des informations complètes sur tous les sujets.

6. Table ronde avec Serge Timacheff, Zhen Ma et Barna Héder

Stratégie marketing de la FIE / Plan marketing de la FIE / Parrainage de la FIE

Principaux arguments de vente

Quels sont les points clés qui pourraient vendre l'escrime et la FIE à un sponsor potentiel ?

Une histoire forte

- L'escrime a fait partie de tous les Jeux Olympiques modernes depuis 1896.
- Le sport remonte à des centaines d'années mais s'est modernisé avec les résultats électroniques et la retransmission vidéo.

Le sport idéal pour un sponsor de référence

- Une portée mondiale avec 155 pays membres.
- 12 médailles en jeu aux Jeux Olympiques, avec l'égalité des sexes.
- Intérêt croissant pour la radiodiffusion, la publicité et le numérique. Possibilités avec la chaîne olympique.
- Le CIO a décerné des notes élevées à la couverture audiovisuelle des Jeux Olympiques.
- Possibilités de signalisation sur le site de la compétition, panneaux d'affichage, affiches, sur le site web et lors de la diffusion.

Les athlètes sont déjà des marques fortes

- De nombreux athlètes bénéficient déjà d'une image de marque forte et d'un parrainage externe matériel (par exemple, Max Heinzer, Olga Kharlan).
- Un contenu en direct important et régulier est synonyme d'une grande exposition de la marque.

Un sport unique

- L'escrime est connue pour être l'art martial le plus rapide ou "l'art martial élégant".
- Une évolution des duels, comment régler un différend ou déterminer un gagnant dans un environnement structuré et basé sur des règles.
- L'esprit sportif est un principe clé de notre sport.

Une plate-forme de croissance

- Établie dans certains pays, l'escrime est le sport olympique le plus populaire en France et en Italie.
- Opportunité pour d'autres pays, par exemple la deuxième médaille d'or du Venezuela à Londres en 2012, la quatrième médaille d'or de l'Estonie depuis son indépendance à Tokyo en 2020.
- Un sport en pleine expansion dans toutes les catégories d'âge, avec des possibilités de parrainage lors des championnats du monde et des Coupes du monde cadets et juniors.

Un sport pour la vie

- Un sport en pleine croissance pour les vétérans, avec des avantages physiques et cognitifs évidents.
- Les vétérans de l'escrime sont des personnes qui ont réussi et constituent un marché important pour certains secteurs tels que la finance, la banque, l'assurance, l'automobile, les voyages, la santé et l'investissement.
- Ce groupe cible est financièrement solide et de plus en plus exigeant.

Précision

- L'escrime récompense la précision et l'habileté, la bonne prise de décision et l'anticipation, le chronométrage.

Diversité et égalité

- L'escrime et les escrimeurs sont présents sur les 5 continents
- Derrière le masque, tout le monde est égal
- Équité entre les sexes (même nombre d'événements, égalité des chances pour les hommes et les femmes)

La culture populaire au cœur de l'action

- Les principales productions cinématographiques comportent des éléments d'escrime

Prochaines étapes

- Examiner d'autres sports pour leur parrainage actuel
- Collecter des statistiques sur les émissions et les réseaux sociaux
- Réexaminer des modalités de diffusion, discussion sur d'éventuels nouveaux canaux
- Évaluer les types de parrainage, par exemple les droits de marque / de dénomination, les vêtements, la présence dans les médias, la collaboration avec les influenceurs.
- Attribuer la responsabilité de la création du matériel de marketing, point de contact central pour le parrainage.
- Créer une liste de sponsors potentiels, et surtout identifier des contacts ou d'anciens escrimeurs ayant la capacité de prendre des décisions pour soutenir la proposition de parrainage de la FIE.
- Collaborer avec un groupe de fédérations nationales qui peuvent aider à rechercher des sponsors dans leur pays.

Retransmissions en direct et streaming de la FIE

- Comprendre la stratégie publicitaire.
- Quels sont les coûts liés à la publicité pour les émissions de la FIE ?
- Quelles recettes publicitaires pourraient être tirées des émissions de la FIE ?
- Examiner les relations avec les diffuseurs existants, tant traditionnels (Eurosport) qu'en ligne (Youtube, Facebook, autres flux en ligne).
- Comment pouvons-nous augmenter le nombre de téléspectateurs lors des événements diffusés en continu ou à la télévision ? Que pouvons-nous faire pour sensibiliser le public à la capacité ?
- Comment inciter les journalistes et les diffuseurs à visionner les vidéos disponibles ? Comment leur donner des idées d'articles pour leurs publications et leurs médias ?
- Quel est le consensus sur la qualité des présentateurs des émissions ?
- Mise à jour des graphiques à l'écran :
La Commission souhaite que les données statistiques et biographiques des athlètes soient intégrées et développées à partir des données existantes sur le web.
Le palmarès de deux escrimeurs, leurs coups préférés, leurs entraîneurs nationaux et personnels, leur ville natale et leur club, le nombre de sanctions, etc.
De courts éléments biographiques pourraient être projetés immédiatement avant le début des combats de la phase finale, en incluant éventuellement des séquences d'un combat précédent.
Une référence pourrait également apparaître à l'écran pour montrer le site web de la FIE et les sponsors de la FIE.

Pour les événements majeurs (championnats du monde et GP), il devrait toujours y avoir un maître de cérémonie (MC), ainsi que des annonceurs, pour informer et divertir le public en direct. Cela est particulièrement important pendant les courtes pauses et les retards. Il est essentiel que l'événement soit bien expliqué - l'impressionnante Coupe du monde féminine d'Orléans en est un exemple.

La Commission aimerait augmenter considérablement le nombre de participants et, après la finale, lors la cérémonie de remise des médailles. De nombreuses idées ont été essayées par le

passé. Un système de loterie doit être mis à l'essai. Inclure l'engagement du COL auprès de la communauté.

Qu'a-t-on fait et que fait-on pour promouvoir les Championnat du monde de Milan ?

Comment la FIE compte-t-elle gérer la presse en ce qui concerne les athlètes "neutres" et la politique qui sous-tend cette décision ?

JO Paris 2024

- En ce qui concerne la saison 2023-24, quels sont les projets de l'équipe pour la promotion des Jeux Olympiques de Paris ? Comment la publicité et la promotion seront-elles organisées au cours de l'année olympique ? Comment les Grands Prix seront-ils utilisés pour promouvoir les athlètes avant les Jeux ? De même, comment la FIE va-t-elle promouvoir les combats par équipes de la Coupe du monde et la course à la qualité pour concourir à Paris ? Quels sont les supports vidéo en cours de création ? Profiterons-nous de l'occasion offerte par les Grands Prix pour filmer les athlètes et constituer une bibliothèque d'interviews à laquelle les médias pourront accéder à Paris ou avant ?
- Existe-t-il un calendrier avec des échéances pour les différents projets liés à Paris qui doivent être réalisés ?
- Le département CM&TV a-t-il une stratégie marketing cohérente et définie pour Paris 2024 ? Quelles personnalités la FIE a-t-elle l'intention d'inviter ?

7. Présentation de Mohamed Sofiane Chaouachi, TUN

- Promotion originale de l'escrime lors des Jeux africains de la plage à Hammamet, en Tunisie.
- Manifestations culturelles pendant le GP

8. Journée mondiale de l'escrime

La proposition conjointe de notre Commission et du département CM&TV est la suivante :

L'escrime, c'est pour tout le monde

Le sport tout au long de la vie, des disciplines qui traversent les générations : jeunes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Nous devons mettre l'accent sur notre universalité et tirer parti de nos atouts - un sport qui dure toute la vie, des disciplines qui traversent les générations : jeunes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

D'une part, nous avons nos racines historiques, notre place dans l'histoire du CIO lors de tous les Jeux olympiques modernes. D'autre part, nous devons montrer à quel point l'escrime est devenue un sport mondial et moderne.

L'ESCRIME EST ---)----- L'UNIVERSALITÉ

L'ESCRIME EST ---)----- ESPRIT SPORTIF & SOLIDARITÉ

L'ESCRIME, EST ---)----- RESPECT & DISCIPLINE

8. Propositions pour le Congrès

- Voir l'annexe 1

Propositions pour le Congrès 2023

Modifications du Règlement technique

P.33

Proposition de : Conseil Femme et escrime

Avis de la Commission : Favorable

P.34

Proposition de : Conseil Femme et escrime

Avis de la commission : Favorable

Modifications du Règlement du matériel

P.45

Proposition de : Commission SEMI

Avis de la Commission : Favorable

Modifications des statuts

P.5

Proposition de : Commission juridique

Avis de la commission : Non favorable

Textes proposés par la Commission PCM :

Un candidat à la Commission Promotion, Communication et Marketing doit :

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires en marketing, communication ou médias**
- ou avoir une expérience professionnelle en marketing, communication ou médias,**
- ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 4 ans.**

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE DE LA FIE

Date, lieu et heure de la réunion :	7 juillet 2023 en ligne 13.00-18.00 8 juillet 2023 en ligne 13.00-17.00
Les participants Commission d'arbitrage :	Irina Knysch Olga Cojocari Chang Gon Kim Jean-Marc Genuet Marius Florea Khassoum Papa Toure Salah Ferjani Amgad Badawi Vladislav Shamis
Président intérimaire de la FIE	Emmanuel Katsiadakis

RAPPORT DE RÉUNION

1. Discussion de toutes les propositions du Congrès
2. Examiner les propositions des arbitres reçues des fédérations nationales
3. Révision des arbitres et modification de la Master list 2023-24
4. Nomination des délégués de la Commission d'arbitrage pour les examens de la FIE 2023
5. Nomination des délégués de la Commission d'arbitrage pour les Coupes du monde et les GP pour la saison 2023-24
6. Discussion avec le Conseil femmes et escrime concernant les propositions pour le Congrès 2023
7. Discussion avec la Commission des règlements et de la Commission d'arbitrage sur leur propositions pour le Congrès 2023
8. L'ordre du jour de la réunion de Milan a été finalisé
9. Proposition pour le COMEX concernant les indemnités journalières et les dîners lors des Coupes du monde et des GP pour les arbitres et les délégués de la CA



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications des Règles d'organisation

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P. 4

Article : o.18

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres dans les domaines de l'arbitrage, de la SEMI et des délégués médicaux, afin d'aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et de veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

o.18

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.

Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.

Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

1 Championnats du Monde

Le chef délégué à l'arbitrage et 5 autres délégués à l'arbitrage, le chef délégué SEMI et 2 autres délégués SEMI et 3 délégués médicaux sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition des commissions concernées respectives. [Sur l'ensemble des délégués, il doit y avoir au moins 30% de délégués à l'arbitrage et au moins un délégué SEMI et un délégué médical de chaque genre.](#)

2 Grands Prix

Deux délégués à l'arbitrage sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. [Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations au Grand Prix, toutes armes confondues, sont prises en compte.](#)

3 Coupe du Monde Seniors

Un délégué à l'arbitrage est désigné par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations à la Coupe du monde senior, toutes armes confondues, sont prises en compte.

4 Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives. Il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre sur un total de 5 désignations.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable

Article : o.25.3

P. 5

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Aider la FIE à mieux comprendre le nombre de femmes arbitres.

o.25.3

3 En outre, le comité d'organisation des compétitions de la Coupe du monde junior et des compétitions satellites est tenu de contrôler et de rendre compte de la diversité des genres des arbitres inscrits.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable

Article : o.26

P. 6

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres dans l'arbitrage, aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

Lorsqu'il n'est pas possible de répondre aux attentes minimales, des rapports écrits aideront à explorer des solutions.

o.26

1 L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans. Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 30 % de chaque genre pour l'ensemble de ces désignations.

Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.

2 Aux **compétitions** de Coupe du monde seniors, **Grand Prix et Coupe du Monde par équipes**, **8 arbitres** sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, **et les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres.**

Il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, une explication écrite doit être fournie à la FIE.

Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) sont fournis par le comité organisateur. Tous les **arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions.**

Il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, une explication écrite doit être fournie à la FIE.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : seulement en faveur de o.26.1

o.26.2 non favorable

Article : o.16, o.18, o.26, o.29, o.39, o.50, o.63, o.75, o.103, o.104

P. 7

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Création de nouveaux chapitres Vétérans.

o.16

~~3~~ **Championnats du Monde vétérans**

~~Le Directoire technique est composé de 4 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition.~~

o.18

~~4~~ **Championnats du Monde Vétérans**

~~Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives.~~

o.26

~~1~~ L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans.

~~Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.~~

2 Aux **compétitions** de Coupe du monde seniors, **Grand Prix et Coupe du Monde par équipes**, **8 arbitres** sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, **et les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres.** Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) sont fournis par le comité organisateur. Tous les **arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions.**

o.29

~~6~~ Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :

~~a) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~b) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~c) Groupe d'âge 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~6 — Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :~~

~~a) Groupe d'âge de 40 à 49 ans : le participant doit avoir au minimum 40 ans et moins de 50 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~b) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~c) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~d) Groupe d'âge de 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~Application — lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).~~

CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS

o.39

~~1 — Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend vingt-quatre épreuves, dix-huit en individuel — avec trois catégories pour chaque arme — et six par équipes — fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin. Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des trois catégories de chaque arme.~~

~~2 — Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.~~

~~3 — Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, en évitant les temps d'inactivité.~~

o.39

~~1 — Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend trente-six épreuves, vingt-quatre en individuel — avec quatre catégories pour chaque arme — et douze par équipes — fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin (deux catégories pour chaque arme et genre). Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des deux catégories en individuel correspondantes de chaque arme.~~

~~2 — Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.~~

~~3 — Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, excepté pour les épreuves par équipes pour lesquelles le tour de poules peut être organisé la veille de l'élimination directe, en évitant les temps d'inactivité~~

~~Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).~~

Vétérans

o.50

~~1— Toute candidature à l'organisation d'un Championnat du Monde Vétérans devra faire l'objet d'une étude sur place par une délégation ad hoc désignée par le Comité Exécutif, sur invitation de la fédération candidate.~~

~~2— Le Comité d'organisation, qui percevra la totalité des droits d'engagement des délégations participantes, aura l'obligation d'inviter à ses frais (voyage aller-retour par avion classe touriste, hébergement et indemnités journalières) les dirigeants internationaux suivants :~~

~~a) Le Président de la FIE ou son représentant qui préside les Championnats du Monde et doit notamment contrôler le bon fonctionnement du Directoire technique.~~

~~b) Quatre membres du Directoire technique, dont un du pays organisateur, désignés par le Comité exécutif de la FIE~~

~~c) Un membre de la Commission SEMI, désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~d) Un membre de la Commission d'Arbitrage désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~e) Deux membres de la Commission médicale désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~f) Les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE.~~

~~De préférence, les officiels de a) à e) doivent provenir de la zone dans laquelle se déroulent les Championnats.~~

Inscriptions aux compétitions

o.63

~~1— Les inscriptions doivent parvenir aux organisateurs par l'entremise de la fédération nationale du concurrent. Les inscriptions doivent être transmises au moins un mois avant le début des championnats.~~

~~2— Toutefois, jusqu'à l'avant-veille de la compétition à midi (heure locale), des tireurs peuvent être ajoutés par leur fédération nationale après paiement au Comité d'organisation d'une pénalité équivalant à 100 % des frais d'inscription.~~

~~3— Les inscriptions pour les championnats par équipes doivent être transférées au Directoire Technique la veille de la compétition avant 16h00 (heure locale).~~

~~4— Aux Championnats du Monde vétérans, les inscriptions aux épreuves individuelles sont limitées à quatre tireurs dans chaque catégorie, par genre, par arme et par pays. Les noms doivent correspondre à ceux inscrits sur les licences FIE.~~

Composition des poules pour les championnats individuels Vétérans

o.75

~~Les poules sont constituées en tenant compte des classements de force suivants :~~

~~1— Les tireurs classés, sur la base des résultats obtenus en Championnats au cours des deux dernières années, sans tenir compte des changements de catégorie d'âge ;~~

~~Les points sont attribués selon la table suivante:~~

1ère place 80 points	32ème place 6,5 points	62ème place 3,1 points
2ème place 65 points	33ème place 6 points	63ème place 3 points
3èmes places ex aequo 50 points	34ème place 5,9 points	64ème place 2,9 points
5ème place 38 points	35ème place 5,8 points	65ème place 2,8 points
6ème place 36 points	36ème place 5,7 points	66ème place 2,7 points

<u>7ème place 34 points</u>	<u>37ème place 5,6 points</u>	<u>67ème place 2,6 points</u>
<u>8ème place 32 points</u>	<u>38ème place 5,5 points</u>	<u>68ème place 2,5 points</u>
<u>9ème place 30 points</u>	<u>39ème place 5,4 points</u>	<u>69ème place 2,4 points</u>
<u>10ème place 28 points</u>	<u>40ème place 5,3 points</u>	<u>70ème place 2,3 points</u>
<u>11ème place 26 points</u>	<u>41ème place 5,2 points</u>	<u>71ème place 2,2 points</u>
<u>12ème place 24 points</u>	<u>42ème place 5,1 points</u>	<u>72ème place 2,1 points</u>
<u>13ème place 22 points</u>	<u>43ème place 5 points</u>	<u>73ème place 2 points</u>
<u>14ème place 20 points</u>	<u>44ème place 4,9 points</u>	<u>74ème place 1,9 points</u>
<u>15ème place 18 points</u>	<u>45ème place 4,8 points</u>	<u>75ème place 1,8 points</u>
<u>16ème place 16 points</u>	<u>46ème place 4,7 points</u>	<u>76ème place 1,7 points</u>
<u>17ème place 14 points</u>	<u>47ème place 4,6 points</u>	<u>77ème place 1,6 points</u>
<u>18ème place 13,5 points</u>	<u>48ème place 4,5 points</u>	<u>78ème place 1,5 points</u>
<u>19ème place 13 points</u>	<u>49ème place 4,4 points</u>	<u>79ème place 1,4 points</u>
<u>20ème place 12,5 points</u>	<u>50ème place 4,3 points</u>	<u>80ème place 1,3 points</u>
<u>21ème place 12 points</u>	<u>51ème place 4,2 points</u>	<u>81ème place 1,2 points</u>
<u>22ème place 11,5 points</u>	<u>52ème place 4,1 points</u>	<u>82ème place 1,1 points</u>
<u>23ème place 11 points</u>	<u>53ème place 4 points</u>	<u>83ème place 1 points</u>
<u>24ème place 10,5 points</u>	<u>54ème place 3,9 points</u>	<u>84ème place 0,9 points</u>
<u>25ème place 10 points</u>	<u>55ème place 3,8 points</u>	<u>85ème place 0,8 points</u>
<u>26ème place 9,5 points</u>	<u>56ème place 3,7 points</u>	<u>86ème place 0,7 points</u>
<u>27ème place 9 points</u>	<u>57ème place 3,6 points</u>	<u>87ème place 0,6 points</u>
<u>28ème place 8,5 points</u>	<u>58ème place 3,5 points</u>	<u>88ème place 0,5 points</u>
<u>29ème place 8 points</u>	<u>59ème place 3,4 points</u>	<u>89ème place 0,4 points</u>
<u>30ème place 7,5 points</u>	<u>60ème place 3,3 points</u>	<u>90ème place 0,3 points</u>
<u>31ème place 7 points</u>	<u>61ème place 3,2 points</u>	<u>91ème place 0,2 points</u>
		<u>92ème place 0,1 points</u>
		<u>93ème place et après 0 points</u>

- ~~2— Tous les autres tireurs, par ordre d'âge, en commençant par les plus jeunes.~~
- ~~3— La répartition des tireurs dans les poules doit être effectuée de manière à placer les tireurs de la même nationalité dans des poules différentes, tant que c'est possible (décalage).~~
- ~~4— Si dans une catégorie il y a moins de dix (10) concurrents, la compétition est disputée en poule unique plus élimination directe.~~
- ~~5— Si dans une catégorie il y a moins de six (6) concurrents, ils tirent dans la catégorie d'âge inférieure. Un classement distinct de cette catégorie est extrait des classements finaux des catégories combinées à la fin de la compétition.~~
- ~~6— Si dans une catégorie il y a un (1) seul concurrent, l'épreuve de la catégorie est annulée.~~
- ~~7— Aucun tireur n'est éliminé après les poules. Tous les tireurs participent à la phase d'élimination directe.~~

C. VETERANS

Championnats par équipes

o.103

1—Participation

—Chaque pays peut inscrire une équipe par genre et par arme, ce qui donne lieu à six épreuves. Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.

2—Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :

a) Pour chaque arme, les équipes sont composées de trois tireurs de la même nationalité, un de la catégorie « A », un de la catégorie « B » et un de la catégorie « C », avec ou sans remplaçant pour chaque catégorie. Une équipe ne peut commencer une rencontre que si elle est complète.

b) S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.

c) Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.

d) Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.

Il ne peut y avoir qu'un seul remplacement par équipe par rencontre

3— Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.

4 Le système de relais est toujours appliqué. Les trois tireurs d'une équipe rencontrent les tireurs adverses de la même catégorie. Chaque tireur rencontre deux fois son adversaire, pour un total de 6 relais. Les relais se jouent en cinq touches (5, 10, 15, 20, etc.). A titre exceptionnel, un relais peut se terminer sur un score supérieur à 5, 10, 15, etc., si un tireur marque une dernière touche valable pour son relais et, dans le même temps, une touche de pénalisation supplémentaire lui est accordée : dans ce cas, les deux touches seront comptabilisées ; la durée maximum de chaque relais est de 3 minutes.

5— L'équipe gagnante est celle qui atteint la première 30 touches, ou celle qui a le score le plus élevé à la fin du temps réglementaire.

6— L'ordre des catégories de chaque rencontre sera déterminé par l'arbitre avec les capitaines, sur la piste, avant le début du match : l'arbitre procédera à un tirage au sort et le capitaine vainqueur choisira la première catégorie dans l'ordre. Le capitaine perdant choisira la deuxième catégorie.

7— La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.

a) l'ordre des matches pour une poule de 4:

Match 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4

Match 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3

Match 3 : Le vainqueur du Match 1 contre le perdant du Match 2

Match 4 : Le vainqueur du Match 2 contre le perdant du Match 1

Match 5 et Match 6 : Les deux matches restants.

b) L'ordre des matches pour une poule de 3:

~~Match 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur du Match 1~~

~~Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).~~

~~La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.~~

~~Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:~~

~~—— dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classée 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.~~

~~—— dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.~~

~~8—— Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3^e et 4^e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1^{ère} et 2^e de la poule.~~

~~9—— Les rencontres de classement à partir de la 5^{ème} place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.~~

o.103

1—— Participation

~~Chaque pays peut inscrire une équipe par catégorie (Vétérans et Grands vétérans) par genre et par arme, ce qui donne lieu à douze épreuves.~~

~~Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.~~

2—— ~~Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :~~

Vétérans : ~~équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 40 à 49 ans ou au groupe d'âge de 50 à 59 ans, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 50 à 59 ans, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.~~

Grands vétérans : ~~équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 60 à 69 ans ou au groupe d'âge de 70 ans et plus, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 70 ans et plus, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.~~

~~La formule d'escrime est la formule relais à 45 touches décrite dans la règle o.99 avec application de la règle de non-combativité à tous les matches.~~

~~La compétition commence par un tour de poules de trois ou quatre équipes, établi en fonction de la règle o.103 c), suivi d'une phase d'élimination directe conformément à la règle o.103-7.~~

~~Cas particuliers en fonction du nombre d'équipes :~~

- 1 seule équipe : les organisateurs doivent informer toutes les nations qu'il n'y aura pas de compétition à cette arme.
- 2 équipes : une seule rencontre entre ces deux équipes.
- 3 équipes : une poule de trois suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4 incomplet.
- 4 équipes : une poule de quatre suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4.
- 5 équipes : une poule de cinq suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 8 incomplet.

Les perdants des demi-finales doivent s'affronter pour la médaille de bronze.

a) — S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.

b) — Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.

c) — Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.

Il peut y avoir jusqu'à deux remplacements des tireurs remplaçants par rencontre, mais la conformité aux exigences de représentation de la catégorie d'âge doit être maintenue.

3 — Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.

4 — La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.

a) l'ordre des matches pour une poule de 4:

- Match 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4
- Match 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3
- Match 3 : Le vainqueur du Match 1 contre le perdant du Match 2
- Match 4 : Le vainqueur du Match 2 contre le perdant du Match 1
- Match 5 et Match 6 : Les deux matches restants.

b) L'ordre des matches pour une poule de 3:

- Match 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3
- Match 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant du Match 1
- Match 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur du Match 1

Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).

La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.

~~Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:~~

~~— dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classée 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.~~

~~— dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.~~
~~5 Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3e et 4e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1ère et 2e de la poule.~~

~~6 Les rencontres de classement à partir de la 5ème place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.~~

~~Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).~~

D.C. JEUX OLYMPIQUES

o.104

Les formules d'organisation des Jeux Olympiques sont déterminées par le Comité Exécutif, en accord avec le CIO. (Voir art 9.1.1 du Règlement Administratif).

PARTIE C - VETERANS

ORGANES RESPONSABLES DE L'ORGANISATION ET CONTRÔLE

Comité organisateur Vétérans

o.111

Le **Directoire technique** est composé de personnes **ayant l'habitude et la compétence d'organiser des compétitions.**

Le Directoire technique est composé de 4 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition **et si possible un représentant du pays où se déroulera la compétition l'année suivante.**

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

o.112

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.
Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.
Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives.

Arbitrage

o.113

L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans.

Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.

AGE DES PARTICIPANTS

o.114

Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :

- a) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- b) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- c) Groupe d'âge 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.

Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :

- a) Groupe d'âge de 40 à 49 ans : le participant doit avoir au minimum 40 ans et moins de 50 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- b) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- c) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- d) Groupe d'âge de 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

Procédures avant les compétitions

PROGRAMMATION

CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS

o.115

- 1 Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend vingt-quatre épreuves, dix-huit en individuel – avec trois catégories pour chaque arme – et six par équipes – fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin. Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des trois catégories de chaque arme.
- 2 Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.

- 3 Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, en évitant les temps d'inactivité.
-

- 1 Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend trente-six épreuves, vingt-quatre en individuel – avec quatre catégories pour chaque arme – et douze par équipes – fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin (deux catégories pour chaque arme et genre). Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des deux catégories en individuel correspondantes de chaque arme.
- 2 Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.
- 3 Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, excepté pour les épreuves par équipes pour lesquelles le tour de poules peut être organisé la veille de l'élimination directe, en évitant les temps d'inactivité.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

INVITATIONS

Invitation des dirigeants internationaux

Vétérans

o.116

- 1 Toute candidature à l'organisation d'un Championnat du Monde Vétérans devra faire l'objet d'une étude sur place par une délégation ad hoc désignée par le Comité Exécutif, sur invitation de la fédération candidate.
- 2 Le Comité d'organisation, qui percevra la totalité des droits d'engagement des délégations participantes, aura l'obligation d'inviter à ses frais (voyage aller-retour par avion classe touriste, hébergement et indemnités journalières) les dirigeants internationaux suivants :
- a) Le Président de la FIE ou son représentant qui préside les Championnats du Monde et doit notamment contrôler le bon fonctionnement du Directoire technique.
 - b) Quatre membres du Directoire technique, dont un du pays organisateur, désignés par le Comité exécutif de la FIE
 - c) Un membre de la Commission SEMI, désigné par le Comité exécutif de la FIE
 - d) ~~Un~~ Deux membres de la Commission d'Arbitrage désigné par le Comité exécutif de la FIE
 - e) Deux membres de la Commission médicale désigné par le Comité exécutif de la FIE
 - f) Les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE.

De préférence, les officiels de a) à e) doivent provenir de la zone dans laquelle se déroulent les Championnats.

ENGAGEMENTS

Championnats du Monde Vétérans

Inscriptions aux compétitions

o.117

- 1 L'inscription nominative** des tireurs et de tout remplaçant éventuel, et l'inscription des équipes doit être effectuée sur le site Internet de la FIE au plus tard 7 jours avant l'épreuve (minuit heure de Lausanne).
Pour les inscriptions des équipes, les noms des tireurs composant l'équipe peuvent être modifiés, auprès de l'organisateur, jusqu'à la veille de la compétition, au plus tard avant 16h00 (heure locale). Néanmoins, un remplacement peut intervenir au-delà de cette phase et au plus tard jusqu'à la fin de l'épreuve individuelle pour un cas de blessure ou autre raison médicale dûment constatée par le médecin officiel de la compétition.
- 2 Retrait d'un tireur ou d'une équipe**
Après la clôture des inscriptions, il ne peut être procédé à aucun retrait de nom, ni d'équipe, sauf en cas de blessure ou autre raison médicale ou cas de force majeure. Les fédérations nationales doivent informer la FIE et l'organisateur.
- 3 Remplacement d'un tireur**
Jusqu'au mercredi (minuit heure de Lausanne) qui précède la compétition un tireur peut être remplacé par un autre. Pour ce faire, les fédérations nationales doivent envoyer par écrit (fax ou e-mail) à la FIE une demande de remplacement de tireur.
- 4 Ajout de tireur(s) ou d'une équipe hors délai**
A partir du mercredi qui précède la compétition et jusqu'à 12h00 (heure locale) la veille de la compétition, un ou des tireurs et/ou une équipe peuvent être ajoutés par les fédérations nationales, après paiement à la FIE d'une pénalité, selon le barème en vigueur (cf. article o.31, tableau des pénalités financières et amendes).
- 5** En cas de non-présentation d'un tireur ou d'une équipe inscrits, une amende (cf. article o.31 tableau des pénalités financières et amendes), payable à la FIE, sera infligée à la Fédération du tireur ou de l'équipe fautifs, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.
- 6** Les organisateurs de toutes les épreuves officielles doivent, sous peine d'amende payable à la FIE (cf. article o.31 tableau des pénalités financières et amendes) refuser l'engagement d'un tireur ou arbitre non titulaire d'une licence FIE valide pour la saison en cours.

PROCEDURES PENDANT LES COMPETITIONS

Composition des poules pour les championnats individuels Vétérans

o.118

Les poules sont constituées en tenant compte des classements de force suivants :

- 1** Les tireurs classés, sur la base des résultats obtenus en Championnats au cours des deux derniers années Championnats du Monde Vétérans, sans tenir compte des changements de catégorie d'âge ;

Les points sont attribués selon la table suivante:

<u>1ère place 80 points</u>	<u>33ème place 6 points</u>	<u>64ème place 2,9 points</u>
<u>2ème place 65 points</u>	<u>34ème place 5,9 points</u>	<u>65ème place 2,8 points</u>
<u>3èmes places ex aequo 50 points</u>	<u>35ème place 5,8 points</u>	<u>66ème place 2,7 points</u>
<u>5ème place 38 points</u>	<u>36ème place 5,7 points</u>	<u>67ème place 2,6 points</u>
<u>6ème place 36 points</u>	<u>37ème place 5,6 points</u>	<u>68ème place 2,5 points</u>

7ème place 34 points	38ème place 5,5 points	69ème place 2,4 points
8ème place 32 points	39ème place 5,4 points	70ème place 2,3 points
9ème place 30 points	40ème place 5,3 points	71ème place 2,2 points
10ème place 28 points	41ème place 5,2 points	72ème place 2,1 points
11ème place 26 points	42ème place 5,1 points	73ème place 2 points
12ème place 24 points	43ème place 5 points	74ème place 1,9 points
13ème place 22 points	44ème place 4,9 points	75ème place 1,8 points
14ème place 20 points	45ème place 4,8 points	76ème place 1,7 points
15ème place 18 points	46ème place 4,7 points	77ème place 1,6 points
16ème place 16 points	47ème place 4,6 points	78ème place 1,5 points
17ème place 14 points	48ème place 4,5 points	79ème place 1,4 points
18ème place 13,5 points	49ème place 4,4 points	80ème place 1,3 points
19ème place 13 points	50ème place 4,3 points	81ème place 1,2 points
20ème place 12,5 points	51ème place 4,2 points	82ème place 1,1 points
21ème place 12 points	52ème place 4,1 points	83ème place 1 points
22ème place 11,5 points	53ème place 4 points	84ème place 0,9 points
23ème place 11 points	54ème place 3,9 points	85ème place 0,8 points
24ème place 10,5 points	55ème place 3,8 points	86ème place 0,7 points
25ème place 10 points	56ème place 3,7 points	87ème place 0,6 points
26ème place 9,5 points	57ème place 3,6 points	88ème place 0,5 points
27ème place 9 points	58ème place 3,5 points	89ème place 0,4 points
28ème place 8,5 points	59ème place 3,4 points	90ème place 0,3 points
29ème place 8 points	60ème place 3,3 points	91ème place 0,2 points
30ème place 7,5 points	61ème place 3,2 points	92ème place 0,1 points
31ème place 7 points	62ème place 3,1 points	93ème place et après 0 points
32ème place 6,5 points	63ème place 3 points	

- 2 Tous les autres tireurs, par ordre d'âge, en commençant par les plus jeunes.
- 3 La répartition des tireurs dans les poules doit être effectuée de manière à placer les tireurs de la même nationalité dans des poules différentes, tant que c'est possible (décalage).
- 4 Si dans une catégorie il y a moins de dix (10) concurrents, la compétition est disputée en poule unique plus élimination directe.
- 5 Si dans une catégorie il y a moins de six (6) concurrents, ils tirent dans la catégorie d'âge inférieure. Un classement distinct de cette catégorie est extrait des classements finaux des catégories combinées à la fin de la compétition.
- 6 Si dans une catégorie il y a un (1) seul concurrent, l'épreuve de la catégorie est annulée.
- 7 Aucun tireur n'est éliminé après les poules. Tous les tireurs participent à la phase d'élimination directe.

EPREUVES PAR EQUIPES VETERANS

o.119

- 1 Participation

Chaque pays peut inscrire une équipe par genre et par arme, ce qui donne lieu à six épreuves. Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.

2 Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes:

- a) Pour chaque arme, les équipes sont composées de trois tireurs de la même nationalité, un de la catégorie « A », un de la catégorie « B » et un de la catégorie « C », avec ou sans remplaçant pour chaque catégorie. Une équipe ne peut commencer une rencontre que si elle est complète.
- b) S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.
- c) Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.
- d) Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.

Il ne peut y avoir qu'un seul remplacement par équipe par rencontre.

- 3** Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.
- 4** Le système de relais est toujours appliqué. Les trois tireurs d'une équipe rencontrent les tireurs adverses de la même catégorie. Chaque tireur rencontre deux fois son adversaire, pour un total de 6 relais. Les relais se jouent en cinq touches (5, 10, 15, 20, etc.). A titre exceptionnel, un relais peut se terminer sur un score supérieur à 5, 10, 15, etc., si un tireur marque une dernière touche valable pour son relais et, dans le même temps, une touche de pénalisation supplémentaire lui est accordée : dans ce cas, les deux touches seront comptabilisées ; la durée maximum de chaque relais est de 3 minutes.
- 5** L'équipe gagnante est celle qui atteint la première 30 touches, ou celle qui a le score le plus élevé à la fin du temps réglementaire.
- 6** L'ordre des catégories de chaque rencontre sera déterminé par l'arbitre avec les capitaines, sur la piste, avant le début de la **du** rencontre **match** : l'arbitre procédera à un tirage au sort et le capitaine vainqueur choisira la première catégorie dans l'ordre. Le capitaine perdant choisira la deuxième catégorie.
- 7** La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.

a) l'ordre des **matches** rencontres pour une poule de 4:

Match Rencontre 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4

Match Rencontre 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3

Match Rencontre 3 : Le vainqueur **du Match** de la **rencontre 1** contre le perdant **du Match** de la **rencontre 2**

Match Rencontre 4 : Le vainqueur **du Match** de la **rencontre 2** contre le perdant **de la rencontre du Match 1**

Match Rencontre 5 et **Match Rencontre 6** : Les deux **matches** rencontres restantes.

b) L'ordre des **matches** rencontres pour une poule de 3:

Match Rencontre 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3

Match Rencontre 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant ~~du Match~~ de la rencontre 1

Match Rencontre 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur ~~du Match~~ de la rencontre 1

Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).

La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.

Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:

- dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classé 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.

- dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.

8 Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3e et 4e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1ère et 2e de la poule.

9 Les rencontres de classement à partir de la 5ème place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.

1.Participation

Chaque pays peut inscrire une équipe par catégorie (Vétérans et Grands vétérans) par genre et par arme, ce qui donne lieu à douze épreuves.

Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.

2 Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :

Vétérans : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 40 à 49 ans ou au groupe d'âge de 50 à 59 ans, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 50 à 59 ans, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.

Grands vétérans : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 60 à 69 ans ou au groupe d'âge de 70 ans et plus, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 70 ans et plus, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.

La formule d'escrime est la formule-relais à 45 touches décrite dans la règle o.99 avec application de la règle de non-combativité à **tous** **toutes** les **matches** **rencontres**.

La compétition commence par un tour de poules de trois ou quatre équipes, établi en fonction de la règle o.103 c), suivi d'une phase d'élimination directe conformément à la règle o.103 7.

Cas particuliers en fonction du nombre d'équipes :

- 1 seule équipe : les organisateurs doivent informer toutes les nations qu'il n'y aura pas de compétition à cette arme.
- 2 équipes : une seule rencontre entre ces deux équipes.
- 3 équipes : une poule de trois suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4 incomplet.
- 4 équipes : une poule de quatre suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4.
- 5 équipes : une poule de cinq suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 8 incomplet.

Les perdants des demi-finales doivent s'affronter pour la médaille de bronze.

a) S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.

b) Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.

c) Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.

Il peut y avoir jusqu'à deux remplacements des tireurs remplaçants par rencontre, mais la conformité aux exigences de représentation de la catégorie d'âge doit être maintenue.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

Opinion de la Commission d'Arbitrage :

- Favorable à la création d'un nouveau chapitre pour les championnats du monde des vétérans
- Modification de l'article o.112 de la proposition afin de réduire les répétitions inutiles, comme suit :

o.112

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux doivent être membres des commissions de la FIE et être nommés par le Comité Exécutif de la FIE suivant les recommandations des commissions respectives.

P. 11

Article : **o.99**

Proposition de : **Commission des Règlements**

Motivation : Définir le temps de repos entre deux rencontres par équipe.

o.99

10 Un repos de 10 minutes doit toujours être accordé entre deux rencontres d'une même équipe

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

Article : **o.105**

P. 13

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : les championnats de zone bénéficient d'un coefficient 1.5. 4 ou 8 pistes doivent être équipées de l'arbitrage-vidéo.

Arbitrage-vidéo

o.105

- 4 Pour les épreuves individuelles des Championnats du Monde juniors et cadets l'arbitrage-vidéo est obligatoire dès que l'horaire permet le déroulement de la compétition sur maximum 8 pistes, toutes équipées pour l'arbitrage-vidéo et, en tout état de cause, à partir du **tableau de 32**.

Pour les épreuves par équipes ~~des armes conventionnelles~~, l'arbitrage-vidéo est obligatoire à **partir du tableau de 16**, ce qui inclut les matches de classement du tableau de 5-8.

~~A l'épée, l'arbitrage-vidéo est obligatoire à partir du tableau de 8, ce qui inclut les matches de classement pour le tableau 5-8.~~

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 ou 8	T 1-8
------------------------------	------	------	-------------------	-------

Opinion de la Commission d'Arbitrage : : En faveur de la modification de o.105.4 et o.105.5 comme suit :

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 ou 8	T 1-8
------------------------------	------	------	---------------	-------



Propositions pour le Congrès 2023

Modifications du Règlement Technique

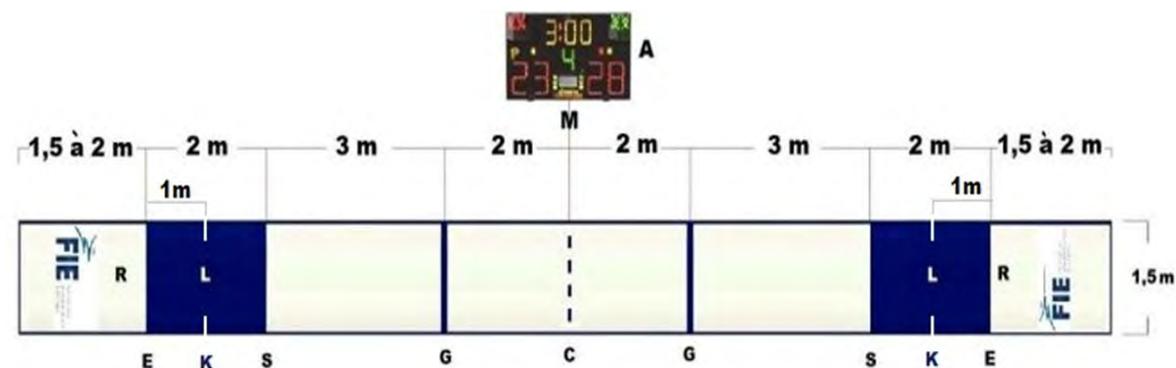
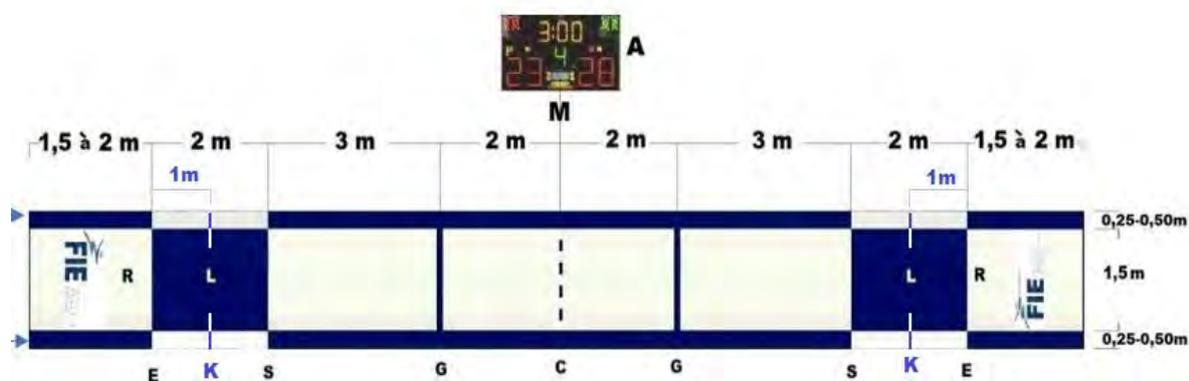
Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P. 19

Article : t.18

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Dans les derniers 2m de la piste, tracer une ligne au milieu (à 1m). Cela permet à l'arbitre de définir avec plus de précision la sortie latérale du/des pied(s) pour juger ou non la sortie de la limite arrière.



Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable

P. 21

Article : t.23, t.25, t.26, t.27, t.29, t.35, t.43, t.45, t.55, t.71, t.73, t.76,

t.90, t.96, t.110, t.116, t.120, t.123, t.125, t.128, t.133, t.172

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter et corriger les groupes de sanctions dans l'article principal pour être en cohérence avec t.170.

t.23

- 6 Sauf cas exceptionnel, l'arbitre ne peut autoriser un tireur à **quitter la piste**. Si celui-ci le faisait sans autorisation, il serait passible des sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe** ~~aux articles~~ (cf. **t.158-162, t.165, t.170.**)

t.25

- 2 **Aux trois armes**, il est interdit d'occasionner le **corps à corps volontaire** pour éviter une touche, ou de bousculer son adversaire. Dans le cas d'une telle faute, l'arbitre infligera au tireur fautif les sanctions **pour les fautes du 1er groupe** ~~par les articles~~ (cf. **t.158-162, t.165, t.170**), et la touche éventuelle portée par le tireur fautif sera annulée.

t.26

- 1 Il ne faut pas confondre la "flèche finissant systématiquement en corps à corps" dont il est question dans cet article avec la "flèche se terminant par choc bousculant l'adversaire" qui, aux trois armes, est considérée comme acte de **brutalité volontaire** et sanctionnée **pour les fautes du 2ème groupe** ~~comme tel~~ (Cf. **t.121.2, t.170.**)

t.27

- 2 Il est interdit pendant le combat de **tourner le dos** à l'adversaire.

Dans le cas d'une telle faute, l'arbitre inflige au tireur fautif les sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe** ~~par les articles~~ (cf. **t.158- t.162, t.165, et t.170,)** et la touche éventuelle portée par le tireur fautif est annulée.

t.29

- 1 L'utilisation de la **main** et du **bras non armés** est interdite pour exercer soit une action offensive, soit une action défensive (cf. **t.158-162, t.165 t.166, t.170.**) Dans le cas d'une telle faute, la touche portée par le tireur fautif est annulée et ce dernier reçoit les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe (carton rouge).
- 2 Si le tireur **remplace une surface valable par une surface non valable**, soit par une couverture, soit par un mouvement anormal, l'arbitre lui inflige les sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe** ~~par les articles~~ (cf. **t.158-162, t.165, t.170**) et la touche éventuelle portée par le tireur fautif est annulée.
- 3 Pendant la durée du combat, la main non armée du tireur ne doit en aucun cas **saisir une partie quelconque de l'équipement électrique**, **l'arbitre lui inflige les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe** (Cf. **t.158-162, t.165, t.170**) : la touche éventuellement portée par le tireur fautif est annulée.

t.35

- 3 Le tireur qui, **pour éviter d'être touché**, franchit l'une des limites latérales des deux pieds - notamment en faisant une flèche –reçoit les sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe** ~~par les articles~~ (cf. **t.158-162, t.165, t.170.)**

t.43

- 2 Si un tireur cherche abusivement à **provoquer** ou à **prolonger** des interruptions de combat, l'arbitre lui inflige les sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe** ~~par les articles~~ (cf. **t.158-162, t.165, t.170.)**

t.45

- 3 En cas de **demande d'arrêt injustifiée**, dûment constatée par le Délégué de la Commission Médicale ou, en son absence, le médecin de service, l'arbitre inflige au tireur fautif les sanctions prévues **pour les fautes du 2ème groupe par les articles** (cf. **t.158-162, t.166, t.170.**)

t.55

- 2 Le tireur qui, **volontairement**, provoque un signal en plaçant sa pointe sur le sol ou sur une surface quelconque **en dehors de son adversaire**, reçoit les sanctions prévues **pour les fautes du 2ème groupe par les articles** (cf. **t.158-162, t.166, t.170.**)

t.71

Lorsqu'un tireur se présente sur la piste

- soit avec **une seule arme** réglementaire (cf. t.114, t.115),
- soit avec **un seul fil de corps** réglementaire,
- soit avec **un seul fil de masque** réglementaire,
- soit avec une **arme ou un fil de corps ne fonctionnant pas**, ou **non conformes** aux articles du Règlement,
- soit sans **plastron protecteur** (Cf. **t.64.5**),
- soit avec une **veste conductrice** ne recouvrant pas complètement la surface valable,
- soit avec un masque dont le 2e système de sécurité n'est pas fixé fermement aux deux côtés du masque, ou
- soit avec une **tenue** non conforme aux règlements

l'arbitre lui inflige les sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe par les articles** (cf. **t.158-162, t.165, t.170.**)

t.73

1 Si, au moment de la présentation sur la piste ou au cours d'un match, on constate que le matériel utilisé par le tireur :

a) ne porte pas les **marques du contrôle** préalable, l'arbitre

- annule la dernière touche éventuellement portée par le tireur fautif,
- lui inflige les sanctions prévues **pour les fautes du 2ème groupe par les articles**

(cf. **t.158-162, t.166, t.170;**)

b) n'est pas réglementaire sur un **point non passible du contrôle préalable**, l'arbitre inflige au tireur fautif les sanctions prévues **pour les fautes du 2ème groupe par les articles** (cf. **t.158-162, t.166, t.170**)

t.76

2 Il est formellement interdit, durant le combat (entre « Allez » et « Halte »), d'**appuyer** ou de **trainer** la pointe de l'arme sur la piste conductrice. Il est également interdit, en tout temps, de poser l'arme sur la piste pour la **redresser**. Toute infraction est sanctionnée **pour les fautes du 1er groupe selon les articles** (cf. **t.158-162, t.165, t.170.**)

t.90

2 Il est formellement interdit, durant le combat (entre "Allez" et "Halte"), **d'appuyer ou de traîner** la pointe de l'arme sur la piste conductrice. Il est également interdit, en tout temps, de poser l'arme sur la piste pour la **redresser**. Toute infraction sera sanctionnée **pour les fautes du 1er groupe selon les articles** (cf. **t.158-162, t.165, t.170.**)

t.96

3 Il est interdit de porter des **touches avec la coquille**. Toute touche provoquée avec la coquille doit être annulée et le tireur portant cette touche recevra les sanctions prévues **pour les fautes du 2ème groupe par les articles** (cf. **t.158-163, t.165, t.170.**)

6 5 Il est interdit, en tout temps, de **poser l'arme sur la piste pour la redresser**. Toute infraction sera sanctionnée **pour les fautes du 1er groupe selon les articles** (cf. **t.158-163, t.165, t.170.**)

t.110

Il est interdit de **fumer** dans les salles de compétition. Le fait de fumer est considéré comme troublant l'ordre de l'épreuve (Cf. **t.111**). Toute infraction est sanctionnée **pour les fautes du 3ème groupe selon les articles** (cf. **t.158-162, t.167, t.168, t.170.**)

t.116

En aucun cas, l'**habillage et déshabillage** n'ont lieu en public, sauf en cas d'accident déterminé par le médecin de service ou par le délégué de la Commission Médicale. **Toute infraction sera sanctionnée pour les fautes du 1er groupe** (Cf. **t.126, t.158-162, t.165, t.170**).

t.120

Si un tireur **abandonne un match** en quittant la piste (Cf. **t.23.6**), il est pénalisé selon les sanctions prévues **pour les fautes du 1er groupe par les articles** (cf. **t.158-162, t.165, t.170.**).

t.123

Pendant, ou à la fin de l'assaut, même si le tireur est déjà sorti de la piste, tout acte contre l'esprit sportif, tel que lancer violemment ou de manière dangereuse son masque ou tout autre partie de son équipement, est sanctionné comme spécifié **pour les fautes du 4ème groupe dans l'articles**(cf. **t.169, (cf t.108.1, 2 et t.109)**).

t.125

Le tireur sur ou hors piste doit **conserver son masque** jusqu'au commandement de "Halte" donné par l'arbitre. Il ne peut en aucun cas intervenir auprès de l'arbitre avant sa décision. **Toute infraction sera sanctionnée pour les fautes du 1er groupe** (Cf. **t.158-162, t.165, t.170**).

t.128

Les tireurs doivent **défendre leurs chances** personnelles sportivement jusqu'au bout des épreuves afin d'obtenir le meilleur classement possible, sans donner ou demander une touche à qui que ce soit. **Toute infraction sera sanctionnée pour les fautes du 4ème groupe** (Cf. **t.158-162, t.169, t.170**).

t.133

Les spectateurs sont tenus de ne pas **troubler le bon ordre** des épreuves, de ne rien faire qui puisse tendre à influencer les tireurs ou l'arbitre, et de respecter les décisions de celui-ci, même s'ils ne les approuvent pas. Ils doivent obéir aux indications que l'arbitre estime nécessaire de donner **les sanctions pour les fautes du 3ème groupe** (Cf. t.109-110, t.167-168, t.170)-

t.172

- 2 Si un tireur enfreint ce principe, en **mettant en doute une décision "en fait"** de l'arbitre au cours du match, il sera sanctionné **pour les fautes du 1er groupe** selon les prescriptions du Règlement (Cf. t.158-162, t.165, t.170). Mais si l'arbitre **méconnaît une prescription formelle du Règlement**, ou en fait une application contraire à celui-ci, une réclamation de ce chef est recevable. Une décision "en fait" inclut, sans s'y limiter, toute décision prise par l'arbitre suite à son analyse des événements se produisant sur la piste, comme la validité ou la priorité d'une touche, si un tireur est sorti latéralement ou à l'extrémité de la piste, ou si le comportement d'une personne constitue une faute du 3ème groupe ou du 4ème groupe.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable au texte supplémentaire concernant un groupe de pénalités mais en faveur de l'exactitude des numéros d'articles comme ci-dessous :

t.29

- 1 L'utilisation de la **main** et du **bras non armés** est interdite pour exercer soit une action offensive, soit une action défensive (cf. t.158-162, ~~t.165~~ t.166, t.170). Dans le cas d'une telle faute, la touche portée par le tireur fautif est annulée et ce dernier reçoit les sanctions prévues pour les fautes du 2ème groupe (carton rouge).

t.55

- 2 Le tireur qui, **volontairement**, provoque un signal en plaçant sa pointe sur le sol ou sur une surface quelconque **en dehors de son adversaire**, reçoit les sanctions prévues **pour les fautes du 2ème groupe par les articles** (cf. t.158-162, ~~t.165~~ t.166, t.170.)

P. 22

Article : t.35

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter dans t.35.3 l'annulation de la touche du tireur fautif pour être en cohérence avec t.170

t.35

- 2 Le tireur qui, **pour éviter d'être touché**, franchit l'une des limites latérales des deux pieds - notamment en faisant une flèche, reçoit les sanctions prévues par les articles t.158-162, t.165, t.170. **Toute touche portée par le tireur fautif est annulée.**

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable car c'est indiqué clairement dans les règles :

t.33.2 Si le tireur sort de la piste avec les deux pieds, l'arbitre doit annuler tout ce qui s'est passé après le franchissement de la limite, sauf la touche reçue par le tireur qui a franchi la limite, même après le franchissement, à condition qu'il s'agisse d'une touche simple et immédiate.

P. 23

Article : t.41

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : A l'épée les deux premiers adversaires peuvent atteindre tous les deux le score de 5 touches par un coup double.

Compétitions par équipes

t.41

2 Les deux premiers adversaires tirent jusqu'à ce qu'un des deux aient atteint le score de cinq touches, dans le temps maximum de 3 minutes.

Les deux adversaires suivants tirent jusqu'à dix touches, dans le temps maximum de 3 minutes, et ainsi de suite avec des relais successifs de 5 en 5 touches.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

P. 25

Article : t.56.3

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Supprimer t.47.2 (devoirs des arbitres) de t.56.3

t.56.3

le tireur qui, sans y avoir été invité par l'arbitre, a procédé à des **modifications ou échanges de son matériel**, avant que l'arbitre ait donné sa décision, perd tout droit à annulation (Cf. t.47.2.d);

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

P. 26

Article : t.56 et t. 170

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : L'abandon intentionnel de l'arme pendant le combat doit être pénalisé plus fortement et ajouté au deuxième groupe de pénalités.

11. Le tireur qui laisse tomber intentionnellement son arme pendant la phrase d'armes est pénalisé comme indiqué aux articles t.166, t.170. Toutefois, une touche portée par l'adversaire est valable à condition que l'action ait été commencée avant l'ordre de "Halte".

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1. t.30	RO U E	RO U E

2.2	Demande d'un arrêt sous prétexte d'une raison médicale non reconnue	t.45.3			
2.3	Absence de marque de contrôle (*)	t.73.1.a			
2.4	Lâcher intentionnellement une arme pendant la phrase d'escrime-	t.56.11			
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3			
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.147 ; t.149.1			

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

Article : t.61

P. 27

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Préciser l'usage de l'arbitrage-vidéo dans la phase de poules lors de l'épreuve de qualification par zone pour les J.O.

Recours à l'arbitrage-vidéo

t.61

En individuel Le tireur dispose :

- dans les **poules**, ~~d'une seule possibilité de recours à chaque match~~; uniquement lors de l'épreuve de qualification par zone pour les Jeux Olympiques, l'arbitrage-vidéo est obligatoire dans les poules. Le tireur bénéficie d'une seule possibilité de recours à chaque match.
- dans les matchs en **élimination directe**, de deux possibilités de recours à l'arbitrage-vidéo.
Si l'**arbitre donne raison au tireur** qui a demandé l'arbitrage-vidéo, ce dernier récupère sa possibilité de recours.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable, car c'est clair dans les règles d'organisation de la FIE o.105.5.

P. 28

Article : t.64 et t.170.4.1

Proposition de : Fédération d'escrime de la Jamaïque

Motivation : La motivation de cette proposition est de permettre aux escrimeurs et aux fédérations qui ne sont pas en mesure de fournir un entraîneur lors d'une compétition d'avoir accès à un entraîneur par des moyens virtuels à l'avenir. Cela permettrait d'égaliser les chances en éliminant les contraintes financières et de ressources qui peuvent limiter les possibilités d'un escrimeur. Grâce à l'entraînement virtuel, les escrimeurs auraient accès à des conseils et à un soutien qu'ils n'auraient peut-être pas

autrement, ce qui les aiderait à donner le meilleur d'eux-mêmes et à atteindre leur plein potentiel. En fin de compte, cette proposition vise à promouvoir une plus grande inclusion et équité en escrime, en permettant à plus d'athlètes de participer et de concourir sur un pied d'égalité et de justice.

Insérer le point n° 7

Équipement réglementaire et contrôle de l'équipement par l'arbitre

t.64

7. le mécanisme de coaching virtuel est activé, et dans la zone libre désignée pour les entraîneurs.

t.170 4.1

Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat **sauf autorisation préalable d'un dispositif d'entraîneur virtuel pour communiquer avec le tireur pendant les moments autorisés, dans la zone d'entraînement.**

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable

Article : **t.70**

P. 29

Proposition de : **Commission des Règlements**

Motivation : Ajouter m.11 Fixation de la pointe au t.70 matériel non conforme

Matériel non réglementaire

t.70

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un tireur se trouve sur la piste, muni de **matériel non conforme au Règlement** (Cf **m.8, m.9, m.11, m.12, m.13, m.16, m.17, m.23**) ou **défectueux**, l'arbitre saisi et confie ce matériel pour examen aux experts en service. Le matériel en question n'est remis à son propriétaire qu'après la prise des mesures auxquelles donne lieu cet examen et, le cas échéant, moyennant paiement des frais occasionnés par les réparations. Avant la réutilisation, le matériel est contrôlé à nouveau.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Modifier la proposition comme suit :

t.70

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un tireur se trouve sur la piste, muni de **matériel non conforme ou défectueux en accord avec le **au Règlement du matériel** (Cf **m.8, m.9, m.11, m.12, m.13, m.16, m.17, m.23**) ou **défectueux****, l'arbitre saisi et confie ce matériel pour examen aux experts en service. Le matériel en question n'est remis à son propriétaire qu'après la prise des mesures auxquelles donne lieu cet examen et, le cas échéant, moyennant paiement des frais occasionnés par les réparations. Avant la réutilisation, le matériel est contrôlé à nouveau.

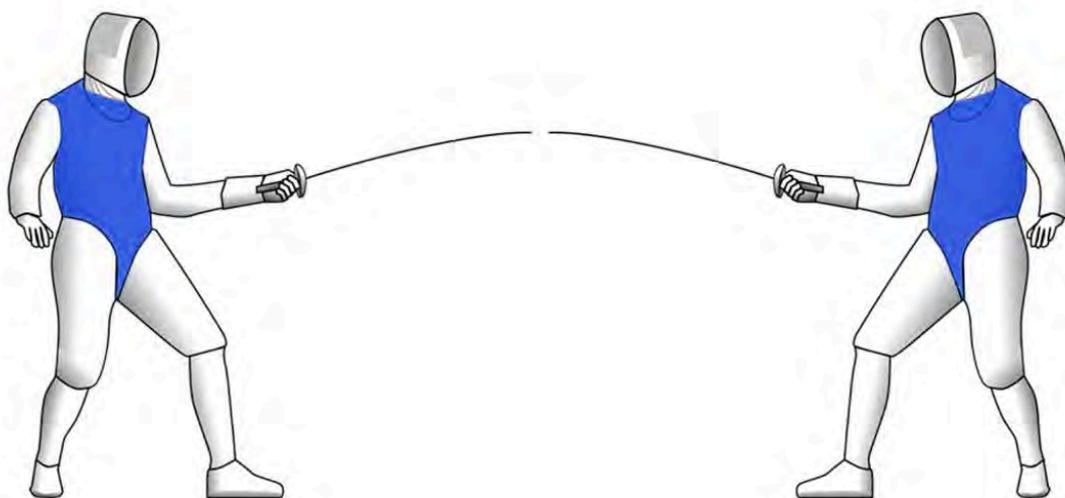
P. 30

Article : **t.77, t.91 et t.98**

Proposition de : Commission des Règlements

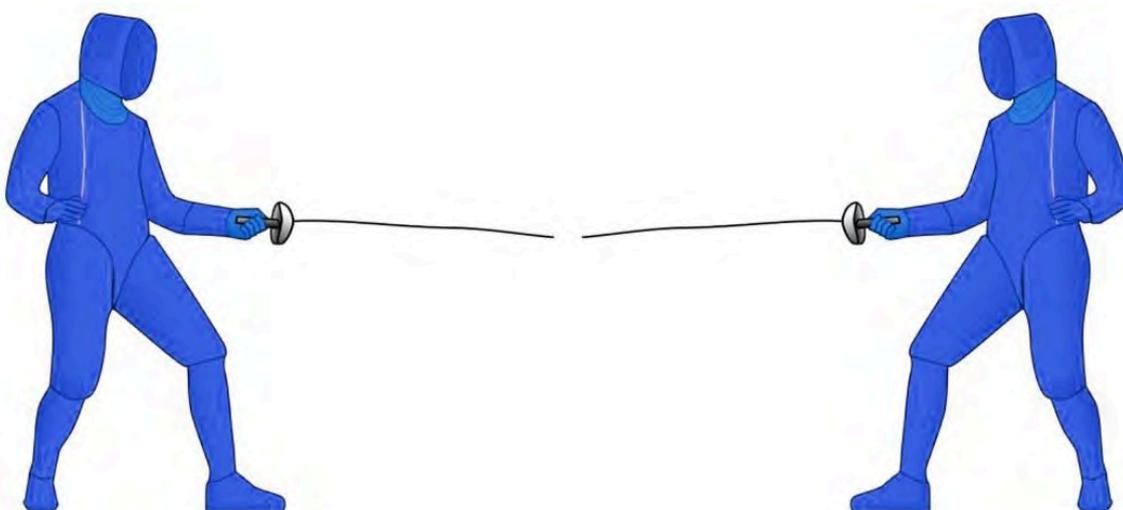
Motivation : Mise à jour des dessins concernant la surface valable aux trois armes.

t.77



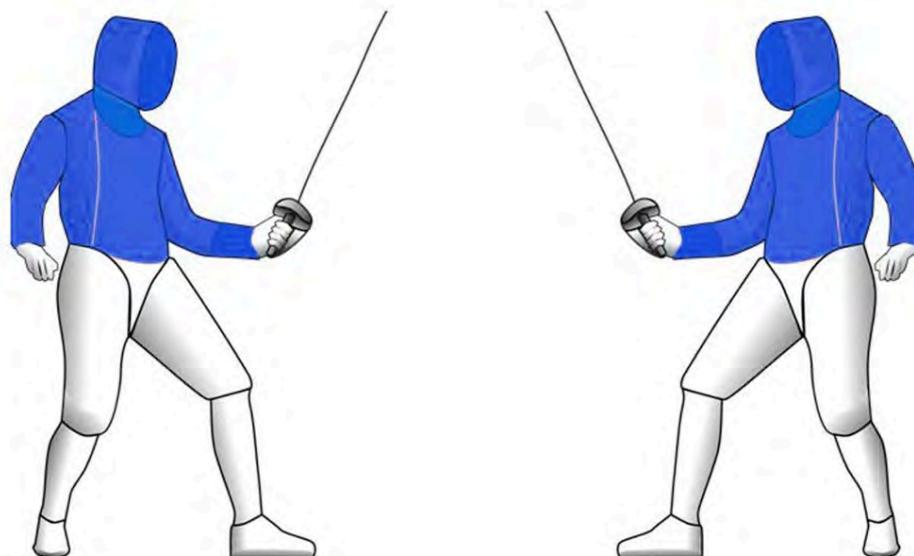
Surface valable au fleuret

t.91



Surface valable à l'épée

t.98



Surface valable au sabre

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

P. 31

Article : t.84

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Au fleuret, il ne devrait pas y avoir de différence entre le mouvement en avant avec marche ou marche avec jambes croisées et suivi par la fente et compté comme attaque s'il est correctement exécuté lorsque le redressement du bras précède la fin de la marche en avant (sans ou avec les jambes croisées).*

Toutefois, les pas en avant continus constituent une préparation.

t.84

3 La **passe-avant** est une préparation et sur cette préparation toute attaque simple a la priorité.
*Cette modification ne concerne que l'anglais.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

Article : t.97**Proposition de : Commission d'Arbitrage**

Motivation : Non pertinent car au sabre, une touche portée sur une partie non valable de la cible n'est pas enregistrée par l'appareil.

t.97

1 Ne sont comptées que les touches portées en surface dite valable.

La **surface valable** comporte toute la partie du corps située au-dessus de la ligne horizontale passant autour du corps du tireur à la hauteur de la crête iliaque.

2 Au sabre, il est interdit de protéger ou de substituer une surface valable par une autre partie du corps, en la couvrant. La touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée. (cf t.158-162, t.165, t.170)

a) Si, pendant la phrase d'armes, il y a protection ou substitution d'une surface valable, le tireur fautif recevra les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe (cf. aussi t.29).

~~b) Si, pendant la phrase d'armes, par suite de protection ou substitution d'une surface valable, une touche correctement portée a été enregistrée non valable, le tireur fautif recevra les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe (cf t.158-162, t.165, t.170) et la touche sera accordée par l'arbitre.~~

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

Article : t.109**Proposition de : Conseil Femme et Escrime****Motivation :**

1) Préciser que tous les participants à une compétition sont tenus de respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris le Code d'éthique et la Politique de protection.

2) Clarifier les attentes minimales en matière de signalement si des personnes sont témoins d'une violation au Code d'éthique et de la Politique de protection.

t.109

Toutes les personnes qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, **doivent respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris, mais sans s'y limiter, le Code d'éthique et la politique de Protection de la FIE.** Ils doivent **respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement** de l'épreuve. Au cours des matches, personne n'est autorisé à **aller près de la piste, à donner des conseils aux tireurs, à critiquer l'arbitre** ou les assesseurs, ou à les importuner de quelque façon que ce soit. Même **le capitaine d'équipe** doit rester à la place qui lui est désignée et il ne peut intervenir que dans les cas et de la façon prévus dans l'article **t.130** du Règlement. L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match (Cf. **t.137.1/3**). Toute personne qui, pour quelque raison que ce soit, menace ou injurie un officiel, commet une faute du groupe 4 et est sanctionné selon l'article **t.169**.

Toute personne présente qui est témoin d'une infraction au code éthique de la FIE et à la politique de protection doit le signaler au Directoire technique.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable

P. 34

Article : t.111

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Préciser que le fait de perturber le bon ordre ou le bon fonctionnement peut inclure le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE.

t.111

L'arbitre et (ou) le Directoire technique, d'office ou sur demande d'un délégué officiel de la FIE ou du Comité organisateur, décident de **l'expulsion du lieu de l'épreuve**, avec ou sans avertissement, de toute personne qui, par gestes, attitudes, ~~ou~~ paroles **ou le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE**, troublerait l'ordre ou le bon déroulement de l'épreuve.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable

P. 35

Article : t.124 et o.68

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Avoir un classement initial dans les compétitions pour départager les tireurs non classés.

t.124

Non-combativité

1 Epreuve individuelle - Élimination directe

c) Lorsqu'il y a, pour la troisième fois, une minute de non-combativité, un carton noir P est attribué comme suit:

i) Si les scores des deux tireurs sont égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P le tireur qui a le moins bon classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le classement de la FIE **et par tirage au sort pour les tireurs non classés**. Le tireur ayant le meilleur classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le classement de la FIE, remporte le match.

Composition des poules

o.68

- 1 **Les poules** sont constituées **en tenant compte du classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le ~~du~~ classement officiel FIE actualisé et par tirage au sort** pour les **tireurs** non classés. Les poules seront composées en utilisant la méthode suivante :

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

P. 36

Article : **t.124**

Proposition de : **Commission d'Arbitrage**

Motivation : Supprimer la partie du tableau des sanctions t.170 du t.124, comme pour tous les autres articles du Règlement technique liés au t.170 qui ne sont pas des copies du tableau dans le texte et cette partie du tableau dans le texte n'est pas identique à la partie en question dans le tableau t.170.

t.124

Non-combativité

Il y a non-combativité lorsqu'il s'écoule une minute de combat sans touche ou sans touche portée hors de la surface valable.

En cas de **non-combativité**, l'arbitre donne immédiatement le commandement de « Halte ! » en tant que décision « en fait » (cf.t.136.2).

La non-combativité est sanctionnée comme suit :

0.5	Non-combativité : les sanctions infligées sont manifestées par des cartons spécifiques "P" qui ne sont pas cumulables avec d'autres sanctions.	t.124	1ère fois Jaune P	2ème fois Rouge p	3ème fois Pénalisation
-----	---	------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

P. 37

Article : **t.147**

Proposition de : **Commission des Règlements**

Motivation : ajouter les références manquantes à t.147

t.147

Quoiqu'ayant réellement touché son adversaire en surface valable, un tireur peut **se voir refuser cette touche**, soit parce qu'elle n'a pas été portée pendant le temps réservé au combat, soit parce qu'il était sorti des limites de la piste, soit par suite de défektivité dans l'appareillage électrique, soit parce que cette touche s'accompagnait de violences, soit pour toute autre cause prévue par le Règlement (Cf. **t.25.2, t.27.2, t.28.2, t.29, t.33.2/4, t.35.3, t.44.2, t.56.1, t.73, t.79, t.80, t.89.2, t.93.4, t.94, t.95, t.96.3, t.97.2, t.99.1-2, t.101.5, t.106, t.121.2, t.137.2, t.161, t.170**).

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable à l'ajout d'un nombre croissant de références à des numéros d'articles et nous les supprimons toutes, comme suit

t.147

Quoiqu'ayant réellement touché son adversaire en surface valable, un tireur peut **se voir refuser cette touche**, soit parce qu'elle n'a pas été portée pendant le temps réservé au combat, soit parce qu'il était sorti des limites de la piste, soit par suite de défectuosité dans l'appareillage électrique, soit parce que cette touche s'accompagnait de violences, soit pour toute autre cause prévue par le Règlement. (Cf. t.25.2, t.27.2, t.28.2, t.29, t.33.2/4, t.35.3, t.44.2, t.56.1, t.73, t.79, t.80, t.89.2, t.93.1, t.94, t.95, t.96.3, t.97.2, t.99.1-2, t.101.5, t.106, t.121.2, t.137.2, t.161, t.170).

P. 38

Article : t.148

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter au t.148, les références manquantes

t.148

Un tireur peut **se voir pénaliser d'une touche** qu'il n'a pas effectivement reçue, soit par suite de sortie de la piste par la limite arrière (Cf. t.34), soit par suite d'une faute ayant empêché l'adversaire de tirer (flèche bousculante, intervention de la main non armée, etc.) (Cf. t.22.9, t.137.2, t.162.1/2, t.165, t.166, t.167.1, t.170, t.79.1.b, t.97.2.b, t.124).

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable à l'ajout d'un nombre croissant de références à des numéros d'articles et nous les supprimons toutes, comme suit :

t.148

Un tireur peut **se voir pénaliser d'une touche** qu'il n'a pas effectivement reçue, soit par suite de sortie de la piste par la limite arrière (Cf. t.34), soit par suite d'une faute ayant empêché l'adversaire de tirer (flèche bousculante, intervention de la main non armée, etc.) (Cf. t.22.9, t.137.2, t.162.1/2, t.165, t.166, t.167.1, t.170, t.79.1.b, t.97.2.b, t.124).

P. 39

Article : t.170.1.16

Proposition de : Commission des Règlements

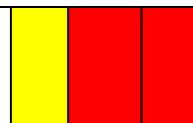
Motivation : le t.56.10, touche portée pendant et après une chute, ne précise pas de sanction par carton jaune ; mais par contre, la chute intentionnelle pour éviter la touche (*) est sanctionnée par un carton jaune.

t.170

1.16

Déplacements anormaux (*) . Coups portés brutalement. ~~ou~~
~~touche portée pendant et après une chute (*)~~ Chute
intentionnelle pour éviter la touche (*)

t.121.2



Opinion de la Commission d'Arbitrage : il y a la même P.41 de la Commission d'arbitrage

P. 40

Article : t.170.1.1, 1.4, 1.12, 2.1, 2.5, 2.6, 3.1, 3.4, 4.1, 4.5, 4.6 et 4.8

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter au t.170 les références manquantes

Opinion de la Commission d'Arbitrage : Non favorable à toutes les références marquées en jaune car elles ne sont pas correctes et ajouter au point 4.8 un texte comme dans le Règlement t.149.1.

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6; t.120		
1.4	Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ;t.30.1; t.79 ; t.97		
1.1 2	Au sabre, touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.96.3 ; t.101.5; t.121.2		

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1, t.30		
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3-2		
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.26.1 ; t.147 ; t.149.1		

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.108.2; t.109; t.110; t.137.2; t.139.3	
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109; t.110; t.111; t.130; t.132.2; t.133; t.137.3/4; t.152; t.162.4; t.168	

4ème groupe	SANCTIONS (Cartons)

4.1	Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t. 64.6; t.68 ; t.73.1.g	
4.5	Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.129; t.144.2 ; t.149.1	
4.6	Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122; t.145.2	
4.8	Brutalité intentionnelle * violences ou des actes vindicatifs	t.26.1 ; t.149.1	

Article : t.170.0.5, 1.16 and 2.6

P. 41

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Modification de l'art. t.170 conformément au texte du Règlement technique

a) proposition de modification comme suit

0.5	Non-combativité : les sanctions infligées sont manifestées par des cartons spécifiques "P" qui ne sont pas cumulables avec d'autres sanctions.	t.124	1ère fois Jaune P	2ème fois Rouge P	3ème fois Pénalisation Noir-P
-----	--	-------	----------------------	----------------------	-------------------------------------

Ajouter le texte au 1.16 en accord avec la modification après le Congrès 2022 du t.121.2

1.16	Déplacements anormaux (*) ; Coups portés brutalement ou touche portée pendant et après une chute (*) Chute intentionnelle pour éviter la touche (*)	t.121.2			
------	--	---------	--	--	--

b) Supprimer l'article t.149.1 de la section 2.6, car une sanction au titre de cet article signifie une "exclusion" et ne correspond pas aux sanctions par carton rouge du deuxième groupe.

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1. t.30	ROUGE	ROUGE
2.2	Demande d'un arrêt sous prétexte d'une raison médicale non reconnue	t.45.3		
2.3	Absence de marque de contrôle (*)	t.73.1.a		
2.4				
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3		
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.147 ; t.149.1		

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur

Article : **t.170.3.4**

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter dans t.170 sanctions du 3ème groupe, l'article t.110 : fumer dans les salles de compétition. C'est une pratique de plus en plus fréquente avec l'apparition des cigarettes électroniques.

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Fumer dans les salles de compétition. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2; t.133; t.137.3/4 ; t.152; t.162.4 ; t.168	

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur pour le texte additionnel, les numéros de référence comme dans P.40 et pour la première fois "carton jaune".

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Fumer dans les salles de compétition. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109; t.110; t.111; t.130; t.132.2; t.133; t.137.3/4; t.152; t.162.4; t.168	



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications du Règlement du matériel

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

Article : m.30.1

P.46

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Préciser que les masques de fleuret et de sabre ne peuvent pas être utilisés dans les épreuves d'épée.

Règles spécifiques à l'épée

Masque

m.30

- 1 Le masque ne peut être recouvert en tout ou partie de **matériau conducteur ou** matière susceptible de **faire glisser la pointe** (Cf. m.25).
- 2 Le masque a une forme telle que la **bavette** doit descendre au dessous de la pointe des clavicules.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : En faveur



Propositions pour le Congrès 2023

Modifications des Statuts

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

Article : 4.4.2

P.6

Proposition de : Commission Juridique

Motivation : Affiner les conditions de candidature aux élections de la commission d'Arbitrage.

Un candidat à la Commission d'arbitrage doit à la fois :

- être ou avoir été arbitre FIE de catégorie A ou B au moins à deux armes; et
- être déjà membre **ou avoir été membre** de la Commission d'arbitrage, ou bien avoir arbitré à des compétitions officielles de la FIE, dans au moins deux armes lors d'au moins deux (2) des 4 saisons d'escrime (soit du 1^{er} septembre au 31 août) précédant sa candidature ; et
- avoir arbitré au moins une fois, dans une arme, dans un tableau de **32/16 ou huit ou** demi-finale ou finale de la compétition individuelle ou par équipes d'une Coupe du Monde senior ou d'un Grand Prix ou d'un Championnat du Monde ou des Jeux Olympiques des 4 saisons d'escrime précédant sa candidature **ou avoir fait partie de la liste principale**.

L'appartenance à la commission d'arbitrage est incompatible avec les rôles nationaux de directeur technique, arbitre, chef de délégation et chef d'équipe, **Président, Secrétaire général ou membre de l'organe directeur d'une fédération nationale**. Une fois élu(e), le ou la membre de la Commission d'Arbitrage doit envoyer au siège de la FIE une lettre d'engagement signée à la fois par le ou la membre de la Commission d'Arbitrage et par sa fédération nationale.

Opinion de la Commission d'Arbitrage : non favorable

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE DE LA FIE

Date, lieu et heure de la réunion :	18 juillet 2023, Milan, 09.00-18.00 19 juillet 2023, Milan, 09.00-18.20 20 juillet 2023, Milan, 09.00-16.20
Commission d'arbitrage	Irina Knysch Olga Cojocari Chang Gon Kim Marius Florea Khassoum Papa Toure Salah Ferjani Amgad Badawi Vladislav Shamis
Participants en ligne	Iana Dakova, via zoom, 18-20 juillet 2023 Jean-Marc Guenet, via zoom, 19-20 juillet 2023
Président par interim de la FIE Directeur Sportif de la FIE	Emmanuel Katsiadakis Dieter Lammer

RAPPORT DE LA REUNION

1. Discussion et avis concernant les règles de tirage au sort des arbitres et les conflits d'intérêts, la gestion des compétitions par les délégués de la commission d'arbitrage pendant la qualification olympique.
2. La Masterlist pour la saison 2023-24 a été préparée jusqu'à mi-mars 2024.
3. Révision et ajout des nouvelles vidéos pour l'examen de la FIE dans toutes les armes.
4. Les propositions au COMEX ont été discutées (ci-joint).
5. Le projet de programme de formation sera envoyé au COMEX de la FIE pour confirmation.
6. Discussion sur la confidentialité de toutes les informations de la Commission d'arbitrage, sur le fait de ne pas transmettre ou divulguer à d'autres personnes ou à des tiers les documents internes, les propositions, les discussions et les opinions des membres de la Commission d'arbitrage.
7. Le programme et les vidéos du séminaire des arbitres ont été préparés pour leS CHM de Milan.
8. Présélection des meilleurs arbitres pour la saison 2022-23, la nomination finale sera faite après le Championnat du Monde 2023.

9. La présélection des arbitres pour les Jeux Olympiques 2024 a été faite, la nomination finale sera faite après le Championnat du Monde 2023.
10. Les délégués à l'arbitrage pour le Championnat du monde vétérans 2023 ont été désignés
Irina Knysch
Salah Ferjani
11. Les délégués à l'arbitrage pour les Jeux Olympiques 2024 ont été désignés comme suit au scrutin secret par les membres de la Commission d'arbitrage qui étaient présents en personne à la réunion.
Irina Knysch
Olga Cojocari
Chang-Gon Kim
Amgad Badawi

Irina Knysch
Présidente de la Commission d'Arbitrage

RAPPORT DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS DE LA FIE
FIE RULES COMMISSION REPORT
INFORME DE LA COMISIÓN DE LOS REGLAMENTOS DE LA FIE

<p>Date, lieu et heure de la réunion :</p> <p>Date, place and time of the meeting:</p> <p>Fecha, lugar y horario de la reunión:</p>	<p>7 et 8 juillet 2023 13:00 CET</p> <p>Réunion virtuelle</p>
<p>Participants:</p> <p>Participants:</p> <p>Participantes:</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. FERIANI Ziad (TUN) President 2. BARLADEANU, Roxana – Mariana (ROU) 3. CAFIERO Giuseppe (ITA) 4. FARYABI Abbas Ali (IRI) 5. KHDER Ahmed (EGY) 6. KOEHLER Kelly (USA) 7. LAMMER Dieter (GER) 8. LAMON Janine (SUI)
<p>Absences (indiquer si l'absence avait été annoncée) :</p> <p>Absent (indicate if the absence had been announced):</p> <p>Ausencias (indicar si la ausencia fue anunciada):</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. GARES Bruno (FRA) Représentant du Comité Exécutive dans la Commission des Règlements (Présent le 8) 2. BELMONTE Manuel (CAN), absence annoncée 3. CRUZ Alberto (CRC) absence annoncée

INTRODUCTION
INTRODUCTION
INTRODUCCIÓN

Le président de la Commission souhaite la bienvenue à tous les membres et passe à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA RÉUNION
MEETING REPORT
INFORME DE LA REUNIÓN

Point 1 / Item 1 / Punto 1: Propositions du Congrès concernant les Statuts

Proposal Article: 4.4.2 from: Commission Juridique.

P. 7

Opinion de la Commission des Règlements : **Non favorable. Les limitations ne sont pas nécessaires. La compétence et l'attitude doivent prévaloir sur l'expérience antérieure.**

Point 2 / Item 2 / Punto 2: Propositions du Congrès concernant le règlement Organisation

P. 1

Proposition 1, Article : o.10 - du : Conseil Femme et Escrime

o.10

Opinion de la Commission des Règlements : Non favorable car le règlement administratif mentionne déjà cette recommandation

Rien dans nos statuts ou nos règles administratives n'indique qu'un Conseil peut faire des propositions directes de modification dans la règle (Statut 6A.5.3).

La fonction des Conseils est de suggérer des solutions au Comité exécutif pour promouvoir les objectifs indiqués dans les statuts.

P. 2

Proposition 2, Article : o.15 et o.85 - de : Commission des Règlements

Opinion de la Commission des Règlements : En faveur

P. 3

Proposition 3, Article : o.16 - de : Conseil Femme et Escrime

o.16

Opinion de la Commission des Règlements : Non favorable car le règlement administratif mentionne déjà cette recommandation

P. 4

Proposition 4, Article : o.18 - de : Conseil Femme et Escrime

Opinion de la Commission des Règlements : En faveur

P.5

Proposition 5, Article : o.25.3 - de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Aider la FIE à mieux comprendre le nombre de femmes arbitres.

Opinion de la Commission des Règlements : : Non favorable car ces données existent déjà dans le software des résultats

P.6

Proposition 6, Article : o.26 - de : Conseil Femme et Escrime

Opinion de la Commission des Règlements : **Non favorable** car le règlement administratif mentionne déjà cette recommandation

P. 7

Proposition 7, Article : o.16, o.18, o.26, o.29, o.39, o.50, o.63, o.75, o.103, o.104
de : Commission des Règlements

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur**.

P. 8

Proposition 8, Article : o.29 and o.30 - de : Commission des Règlements

Motivation : Réécrire la règle pour une meilleure compréhension de son application.

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur**

P. 9

Proposition 9, Article : o.42 et o.102 - de : Commission des Règlements

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur**

P. 10

Proposition 10, Article : o.50 - de : Conseil des Vétérans

Opinion de la Commission des Règlements : : **Non favorable** sur 2 b) car il y a toujours un membre représentatif des vétérans, nommé par le Conseil des vétérans, dans le DT des championnats du monde vétérans

: **En faveur** avec les autres points.

P. 11

Proposition 11, Article : o.99 – de : Commission des Règlements

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur**

Proposition 12, Article : o.100 de : Commission des Règlements

P. 12

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 13, Article : o.105 de : Commission des Règlements

P. 13

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur tel que modifié :](#)

Motivation : les championnats de zone bénéficient d'un coefficient 1.5. **8** pistes doivent être équipées de l'arbitrage-vidéo.

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 8	T 1-8
---------------------------------	------	------	-----	-------

Proposition 14, Article : o.108 de : Commission des Règlements

P. 14

Motivation : Ajouter « Juniors » au barème

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 15, Article : o.109 de : Commission des Règlements

P. 15

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 16, Article : o.109 - de la Commission des Règlements

P. 16

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 17, Article : Sommaire - de la Commission des Règlements
PARTIE C - VETERANS

P. 17

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur après correction de la numérotation \(PARTIE C E – VETERANS\)](#)

Proposition 18, Article : Index des articles -de : Commission des Règlements

P. 18

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Point 3 /Item 3 / Punto 3: Propositions du Congrès concernant le règlement Technique.

Proposition 19, Article : t.18 de : Commission des Règlements

P. 19

Opinion de la Commission des Règlements : [Proposition Annulé](#)

Proposition 20, Article : t.18.2 de : Commission SEMI

P. 20

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 21, Article : t.23, t.25, t.26, t.27, t.29, t.35, t.43, t.45, t.55, t.71, t.73, t.76, t.90, t.96, t.110, t.116, t.120, t.123, t.125, t.128, t.133, t.172 - de : Commission des Règlements

P. 21

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

P. 22

Proposition 22, Article : t.35 - de : Commission des Règlements

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

P. 23

Proposition 23, Article : t.41 de : Commission des Règlements

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

avec une nouvelle correction :

- 1 Les deux premiers adversaires tirent jusqu'à ce ~~qu'un des~~ que l'un ou les deux aient atteint le score de cinq touches, dans le temps maximum de 3 minutes.

Les deux adversaires suivants* tirent jusqu'à dix touches, dans le temps maximum de 3 minutes, et ainsi de suite avec des relais successifs de 5 en 5 touches.

(Correction valable seulement en anglais).

P. 24

Proposition 23, Article : t.45 - de : Commission des Règlements

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

P. 25

Proposition 25, Article : t.56.3 de : Commission d'Arbitrage

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

P. 26

Proposition 26, Article : t.56 et t. 170 de : Commission d'Arbitrage

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 27, Article : t.61 de : Commission des Règlements

P. 27

t.61.

- dans les **poules** : ~~-, d'une seule possibilité de recours à chaque match;~~ uniquement lors de l'épreuve de qualification par zone pour les Jeux Olympiques, l'arbitrage-vidéo est obligatoire dans les poules. Le tireur bénéficie d'une seule possibilité de recours à chaque match.
- dans les matchs en **élimination directe**, de deux possibilités de recours à l'arbitrage-vidéo.
Si l'**arbitre donne raison au tireur** qui a demandé l'arbitrage-vidéo, ce dernier récupère sa possibilité de recours.

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur avec la modification proposée.](#)

- dans les **poules**, d'une seule possibilité de recours à chaque match; (Cf. O.105 épreuves de qualification par zones pour les Jeux Olympiques).
~~uniquement lors de l'épreuve de qualification par zone pour les Jeux Olympiques, l'arbitrage-vidéo est obligatoire dans les poules. Le tireur bénéficie d'une seule possibilité de recours à chaque match.~~

Proposition 28, Article : t.64 et t.170 4.1 de : Fédération d'escrime de la Jamaïque

P. 28

Opinion de la Commission des Règlements : [Non favorable](#)

Proposition 29, Article : t.70 de : Commission des Règlements

P. 29

Motivation : Ajouter m.11 Fixation de la pointe au t.70 matériel non conforme

Matériel non réglementaire

t.70

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un tireur se trouve sur la piste, muni de **matériel non conforme au Règlement** (Cf m.8, m.9, **m.11**, **m.12**, **m.13**, **m.16**, **m.17**, **m.23**) ou **défectueux**, l'arbitre saisi et confie ce matériel pour examen aux experts en service. Le matériel en question n'est remis à son propriétaire qu'après la prise des mesures auxquelles

donne lieu cet examen et, le cas échéant, moyennant paiement des frais occasionnés par les réparations. Avant la réutilisation, le matériel est contrôlé à nouveau.

Opinion de la Commission des Règlements : En faveur avec la modification proposée.

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un tireur se trouve sur la piste, muni de matériel non conforme au Règlement, (**Cf m.8, m.9, m.11, m.12, m.13, m.16, m.17, m.23**) (**en accord avec le Règlement du matériel**), ou **défectueux**, l'arbitre saisit et confie ce matériel pour examen aux experts en service. Le matériel en question n'est remis à son propriétaire qu'après la prise des mesures auxquelles donne lieu cet examen et, le cas échéant, moyennant paiement des frais occasionnés par les réparations. Avant la réutilisation, le matériel est contrôlé à nouveau.

Proposition 30, Article : t.77, t.91 et t.98 de : Commission des Règlements

P. 30

Opinion de la Commission des Règlements : En faveur

Proposition 31, Article : t.84 de : Commission d'Arbitrage

P. 31

Opinion de la Commission des Règlements : Non favorable.

On ne peut pas modifier une convention avec une simple proposition ; Ce n'est pas la bonne procédure, Nous proposons de créer un groupe de travail avec des membres du Conseil des entraîneurs, de la Commission des athlètes, de la Commission d'arbitrage et de la Commission des règlements. Comme la FIE l'a fait dans le passé pour le sabre, le groupe de travail a effectué des tests pendant des compétitions.

Proposition 32, Article : t.97 de : Commission d'Arbitrage

P. 32

Opinion de la Commission des Règlements : En faveur

Proposition 33, Article : t.109 de : Conseil Femme et Escrime

P. 33

Opinion de la Commission des Règlements : **Non favorable** car cet objet fait déjà partie du code d’Ethique et de la politique de protection de la FIE

Proposition 34, Article : t.111 de : Conseil Femme et Escrime

P. 34

Opinion de la Commission des Règlements : **Non favorable** : l’objet concerne les statuts

Proposition 35, Article : t.124 et o.68 de : Commission des Règlements

P. 35

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur**

Proposition 36, Article : t.124 de : Commission d'Arbitrage

P. 36

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur**

Proposition 37, Article : t.147 de : Commission des Règlements

P. 37

t.147

Quoiqu'ayant réellement touché son adversaire en surface valable, un tireur peut **se voir refuser cette touche**, soit parce qu'elle n'a pas été portée pendant le temps réservé au combat, soit parce qu'il était sorti des limites de la piste, soit par suite de défektivité dans l'appareillage électrique, soit parce que cette touche s'accompagnait de violences, soit pour toute autre cause prévue par le Règlement (Cf. **t.25.2, t.27.2, t.28.2, t.29, t.33.2/4, t.35.3, t.44.2, t.56.1, t.73, t.79, t.80, t.89.2, t.93-4, t.94, t.95, t.96.3, t.97.2, t.99-1-2, t.101.5, t.106, t.121.2, t.137.2, t.161, t.170**).

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur, avec les modifications proposées.**

Quoiqu'ayant réellement touché son adversaire en surface valable, un tireur peut **se voir refuser cette touche**, soit parce qu'elle n'a pas été portée pendant le temps réservé au combat, soit parce qu'il était sorti des limites de la piste, soit par suite de défektivité dans l'appareillage électrique, soit parce que cette touche s'accompagnait de violences, soit pour toute autre cause prévue par

le Règlement (Cf. t.25.2, t.27.2, t.28.2, t.29, t.33.2/4, t.35.3, t.44.2, t.56.1, t.73, t.79, t.80, t.89.2, t.93.1, t.94, t.95, t.96.3, t.97.2, t.99.1-2, t.101.5, t.106, t.121.2, t.137.2, t.161, t.170 en accord avec le Règlement technique).

Proposition 38, Article : t.148 de : Commission des Règlements

P. 38

t.148

Un tireur peut **se voir pénaliser d'une touche** qu'il n'a pas effectivement reçue, soit par suite de sortie de la piste par la limite arrière (Cf. t.34), soit par suite d'une faute ayant empêché l'adversaire de tirer (flèche bousculante, intervention de la main non armée, etc.) (Cf. t.22.9, t.137.2, t.162.1/2, t.165, t.166, t.167.1, t.170, t.79.1.b, t.97.2.b, t.124).

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur, avec les modifications proposées**

Un tireur peut **se voir pénaliser d'une touche** qu'il n'a pas effectivement reçue, soit par suite de sortie de la piste par la limite arrière (Cf. t.34), soit par suite d'une faute ayant empêché l'adversaire de tirer (flèche bousculante, intervention de la main non armée, etc.) (Cf. t.22.9, t.137.2, t.162.1/2, t.165, t.166, t.167.1, t.170, t.79.1.b, t.97.2.b, t.124 en accord avec le Règlement technique).

Proposition 39, Article : t.170.1.16 de : Commission des Règlements

P. 39

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur**

Proposition 40, Article : t.170.1.1, 1.4, 1.12, 2.1, 2.5, 2.6, 3.1, 3.4, 4.1, 4.5, 4.6 et 4.8

P. 40

de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter au t.170 les références manquantes

1er groupe	1ère faute	2èm e faute	3èm e faute et ss
-------------------	---------------	-------------------	----------------------------

1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6; t.120			
1.4	Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ;t.30.1; t.79 ; t.97			
1.12	Au sabre, touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.96.3 ; t.101.5; t.121.2			

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.4; t.30		
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3-2		
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.26.1 ; t.147 ; t.149.1		

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.108.2 ; t.109 ; t.110; t.137.2 ; t.139.3	
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2; t.133; t.137.3/4 ; t.152; t.162.4 ; t.168	

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)
4.1	Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t. 64.6; t.68 ; t.73.1.g
4.5	Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.129; t.144.2; t.149.1
4.6	Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122; t.145.2
4.8	Brutalité intentionnelle *	t.26.1; t.149.1

*Cette modification ne concerne que l'anglais

Opinion de la Commission des Règlements : **En faveur, avec les modifications proposées**

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6; t.120		
1.4	Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ; t.30.1; t.79 ; t.97		
1.12	Au sabre, touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.96.3 ; t.101.5; t.121.2		

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1; t.30		
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3-2		
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.26.1 ; t.147 ; t.149.1		

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.108.2 ; t.109 ; t.110; t.137.2 ; t.139.3	
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2; t.133; t.137.3/4 ; t.152; t.162.4 ; t.168	

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)
4.1	Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t. 64.6; t.68 ; t.73.1.g
4.5	Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.129; t.144.2; t.149.1
4.6	Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122; t.145.2
4.8	Brutalité intentionnelle *	t.26.4; t.149.1

*Cette modification ne concerne que l'anglais

Proposition 41, Article : t.170.0.5, 1.16 and 2.6 de : Commission d'Arbitrage

P. 41

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 42, Article : t.170.3.4 de : Commission des Règlements

P. 42

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Fumer dans les salles de compétition . Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2 ; t.133 ; t.137.3/4 ; t.152 ; t.162.4 ; t.168	

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur, avec les modifications proposées](#)

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste, incluant fumer dans les salles de compétition, y compris les cigarettes électroniques . Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ; t.110 ; t.111 ; t.130 ; t.132.2 ; t.133 ; t.137.3/4 ; t.152 ; t.162.4 ; t.168	

Proposition 43, Article : t.170.3.6 de : Commission des Règlements

P. 43

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 44, Article : Technique Index des articles de : Commission des Règlements

P. 44

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

point 3 /Item 3 / Punto 3: Propositions du Congrès concernant le règlement du matériel

Proposition 45, Article : m.25.3.h de : Commission SEMI

P. 45

m.25.3.h

Un Champion du monde a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en rouge [pour la saison suivante](#).

Un Champion olympique a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en doré.

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#) avec les modifications proposées

Un Champion olympique a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en doré, [jusqu'à la fin des Jeux Olympiques suivants](#).

Proposition 46, Article : m.30.1 de : Commission d'Arbitrage

P.46

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

Proposition 47, Article : Annex A 4 Label de qualité, Règlement du matériel
(voir Lettre Urgente 2/2022) de : Commission SEMI – Proposition reportée du Congrès 2022

P.47

~~2. — Exigences d'installation de la puce et du label
Page 65~~

~~A partir du 01.03.2021, le puçage obligatoire du nouveau matériel d'escrime (veste, pantalons, masque, plastron) a été instauré. Il sera obligatoire à partir du 01.01.2023.~~

~~Les deux variantes du label de qualité de la FIE sont acceptables jusqu'à et y compris la saison 2026/2027-2025/2026.~~

~~Pour la saison 2027/2028-2026/2027, les masques, les vestes, les pantalons et les plastrons doivent être munis du nouveau label de qualité avec une puce bien placée en dessous.~~

Annulation du texte dans l'attente d'un nouveau système.

Opinion de la Commission des Règlements : [Annulée en attente d'un nouveau système](#)

Proposition 48, Article : Annexe A, 4.4 de : Commission SEMI

P.48

Opinion de la Commission des Règlements : [En faveur](#)

RAPPORT DE LA COMMISSION SEMI DE LA FIE
FIE SEMI COMMISSION REPORT
INFORME DE LA COMISIÓN SEMI DE LA FIE

Date, lieu et heure de la réunion : Date, place and time of the meeting : Fecha, lugar y horario de la reunión :	7 juillet 2023 1.00 CET VIDEO 8 juillet 2023 1.00 CET VIDEO
Les participants : Participants : Participantes :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Donald ANTHONY JR 2. Giandomenico VARALLO 3. Baiba BRANDULE 4. Luis Alberto CRUZ 5. Maria Wilda EBERL LOPEZ 6. Gudjon Ingi GESTSSON 7. Islam Bilel HADI 8. Samer HASHEM 9. Zhingang HOU 10. Janet HUGGINS 11. Zeyad SALEEM
Absences (indiquer si l'absence avait été annoncée) : Absent (indicate if the absence had been announced): Ausencias (indicar si la ausencia fue anunciada):	AUCUN

INTRODUCTION
INTRODUCTION
INTRODUCCIÓN

Ouverture de la réunion par Donald Anthony Jr et Giandomenico Varallo

RAPPORT DE LA RÉUNION
MEETING REPORT
INFORME DE LA REUNIÓN

Point 1 / Item 1 / Punto 1 :

Désignation des membres de la SEMI nommé pour la prochaine saison

Jeux Olympiques	Giandomenico Varallo Janet Huggins Gudjon Getsson
Championnats du monde juniors et cadets	Baiba Brandule Samer Hashem Zeyad Saleem
Championnats du monde vétérans	Luis Alberto Cruz
Si un deuxième SEMI est autorisé par le Comex	Maria Wilda EBERL LOPEZ

Point 2 / Item 2 / Punto 2 :

Propositions concernant les statuts

Les décisions du SEMI sont présentées dans un document séparé.

Point 3 / Item 3 / Punto 3 :

Propositions concernant les livres de règlements

Les décisions du SEMI sont présentées dans un document séparé.

Point 4 / Item 4 / Punto 4 :

Propositions SEMI pour le congrès 2024.

Giandomenico Varallo demande si quelqu'un a des propositions pour le congrès 2024. Aucune n'a été formulée. Les propositions doivent être faites avant la mi-mars 2024. Une autre réunion peut être organisée en février 2024 pour discuter des propositions.

Point 5 / Item 5 / Punto 5 :

Rapport des championnats du monde juniors et cadets à Plovdiv.

Rapport de Gudjon Gestsson

1. Aucun sac n'était disponible pour transporter l'équipement des tireurs de la salle d'appel à la piste.
2. Utilisation de volontaires dans la salle de contrôle des armes et la salle d'appel. La rotation des volontaires était fréquente, de sorte que chaque nouveau groupe de volontaires devait être formé à chaque fois.
3. En raison du manque d'expérience des volontaires en matière de contrôle des armes, certains éléments non conformes ont été transmis par erreur.

NOTES et suggestions

1. Il serait utile que le personnel du contrôle des armes et de la salle d'appel puisse bénéficier d'une formation complémentaire. Cela permettrait de réduire considérablement les temps d'attente pour les tireurs et d'améliorer le déroulement de l'épreuve.
2. Lors d'événements majeurs, au moins 4 lignes de contrôle devraient être mises en place.
3. Tous les pays ne disposent pas des équipements de test nécessaires. Chaque ligne d'essai nécessiterait (Gabarit pour les dimensions et la flexibilité/Testeurs de résistance électrique pour le contrôle du lamé et des lames).
4. Serait-il possible pour la FIE de prévoir un budget pour la fourniture de deux ensembles complets à l'usage des pays organisant des compétitions ?

Point 6 / Item 6 / Punto 6 :

Flexibilité des lames

Il a été observé que certaines lames de fleuret produites se révèlent trop rigides.

Lors des derniers Jeux européens, une grande partie des lames de fleuret testées ont échoué pour cette raison (26%). Ces lames étaient presque toutes fabriquées par Blaise Frères (BF). Quinze autres lames BF neuves et invendues (stock d'un détaillant local) ont été testées et sept d'entre elles ont échoué. Un rapport de la SEMI européenne a été envoyé à la SEMI de la FIE pour information.

Giandomenico Varallo s'est entretenu à plusieurs reprises avec le propriétaire de BF et on lui a dit que ces lames étaient fabriquées à la demande des escrimeurs qui aimaient les lames plus rigides. Cependant, ces lames ne correspondent pas aux paramètres définis dans les règles de la FIE.

Un nouveau contrôle de la rigidité des lames de fleuret sera effectué lors des prochains championnats du monde à Milan et les détails des défaillances seront notés.

Pour s'assurer que les lames sont produites dans les limites autorisées, Giandomenico Varallo pourrait devoir prendre d'autres mesures qui pourraient aboutir au retrait de l'homologation.

Il est essentiel que les lames trop rigides ne soient pas utilisées pour des raisons de sécurité.

Point 7 / Item 7 / Punto 7 :

Publicité et contrôles par la Commission SEMI

Le contrôle des armes consacre beaucoup de temps à expliquer aux tireurs les pannes d'équipement dues à des infractions au code de la publicité. Il serait utile qu'un membre de la Commission Promotion, Communication et Marketing soit disponible au contrôle des armes lors des grandes manifestations pour traiter ces cas.

Une demande a été faite pour une réunion conjointe avec SEMI - PCM - ATHLETES pour discuter de la façon dont cela

pourrait fonctionner et pour aider à éduquer les escrimeurs sur ce qui est autorisé (a suggéré un diagramme de l'athlète montrant les positions autorisées et la taille).

Point 8 / Item 8 / Punto 8 :

Autres questions

A. Lames de sabre maraging

La solution n'a pas encore été trouvée, mais deux fabricants ont des lames de sabre en cours de développement.

B. Révision du règlement du matériel de la FIE

Le texte a été traduit de l'anglais au français et 20 points doivent être clarifiés pour la traduction. Comme Janet Huggins et Giandomenico Varallo doivent tous deux participer aux Championnats du monde à Milan en juillet, ils se rencontreront pour confirmer les modifications nécessaires. Une fois terminés, le PDF et la feuille XL seront envoyés aux membres de la SEMI.

C. SYSTÈME SANS FIL et son utilisation lors des Jeux olympiques de Paris.

Le système sans fil actuel de StM n'est pas conforme aux réglementations européennes (et américaines).

L'obligation d'annuler le signal de la piste métallique ne peut être obtenue dans les limites autorisées. StM doit fournir un test réussi de son système s'il doit être utilisé aux Jeux olympiques.

Un système alternatif est à l'étude, utilisant des bobines et des fils conventionnels mais incorporant des lumières dans les masques des tireurs.

Ce système présente les caractéristiques suivantes :

Réduction du bruit produit par la bobine et les fils pour la télévision

Signal de l'appareil de pointage à la lumière dans un masque de 5 millisecondes via un signal d'émetteur radio crypté compatible avec le protocole Swiss Timing avec une durée de vie de la batterie de 48h environ.

Ce système devrait être testé lors des championnats du monde de Milan.

D. Nouveaux fabricants chinois

Il a été demandé à Zhigang Hou de contribuer à la formation de ces entreprises en ce qui concerne les spécifications des équipements. Il a été suggéré qu'il tente de traduire les règles matérielles en chinois.

Une idée similaire a été soulevée par Samer Hashem et Zeyad Saleem concernant la traduction éventuelle des règles en arabe.

Giandomenico Varallo

Janet Huggins

.....Juillet 2023

10 juillet 2023



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications des Règles d'organisation

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P. 2

Article : o.15 et o.85

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Regrouper la procédure de téléchargement et publication des fichiers d'inscriptions o.85.1 dans le o.15.5. Cette proposition relève de la compétence et des charges du DT.

Directoire technique et délégués de la FIE des épreuves officielles
o.15

5 La veille d'une compétition individuelle ou par équipes, le DT doit télécharger le fichier des inscriptions, la veille de la compétition, à partir de 12h, heure locale depuis le site internet de la FIE

- Compétition individuelle, le DT doit publier et envoyer à la FIE les poules et les horaires y afférents, ainsi que la liste des exemptés pour les compétitions seniors au plus tard à 16h (heure locale). Aucun ajout ne peut être effectué dans les poules publiées, sauf s'il provient de poules commençant au même horaire (voir o.67.1).
- Compétition par équipe, le DT doit publier et envoyer à la FIE le tableau et les horaires y afférents au plus tard une heure après la fin des quarts de finale de l'épreuve individuelle. Aucun ajout ne peut être effectué dans la liste publiée.

o.85

1 La compétition comporte **deux phases**, l'une préliminaire et l'autre principale, qui se déroulent chacune en une journée de compétition.

~~**2** La veille de la compétition, l'organisateur doit publier et envoyer à la FIE les poules et les horaires y afférents, ainsi que la liste des exemptés au plus tard à 16h (heure locale). Pour ce faire, il doit télécharger, la veille de la compétition, à partir de 12h, heure locale, le fichier~~

~~des inscriptions, depuis le site internet de la FIE. Aucun ajout ne peut être effectué dans les poules publiées, sauf s'il provient de poules commençant au même horaire (voir o.67.1).~~

–3 2 Parmi les tireurs inscrits, les **16 meilleurs du classement officiel de la FIE** actualisé sont exemptés de la phase préliminaire.

–4 3 **En cas de non-présentation d'un tireur inscrit**, une pénalité (cf. **article o.31 tableau des pénalités financières et amendes**), payable à la FIE, est infligée à la Fédération du tireur fautif, sauf en cas de **force majeure** dûment justifiée.

–5 4 En cas d'**égalité de rang** dans le classement officiel FIE, entre deux ou plusieurs tireurs pour la 16ème place exemptée, un tirage au sort est effectué pour déterminer lequel parmi ces tireurs bénéficiera de l'exemption de la phase préliminaire.

Opinion de la Commission SEMI : En faveur.

Article : o.18

P. 4

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres dans les domaines de l'arbitrage, de la SEMI et des délégués médicaux, afin d'aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et de veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

o.18

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.

Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.

Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

1 Championnats du Monde

Le chef délégué à l'arbitrage et 5 autres délégués à l'arbitrage, le chef délégué SEMI et 2 autres délégués SEMI et 3 délégués médicaux sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition des commissions concernées respectives. **Sur l'ensemble des délégués, il doit y avoir au moins 30% de délégués à l'arbitrage et au moins un délégué SEMI et un délégué médical de chaque genre.**

2 Grands Prix

Deux délégués à l'arbitrage sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. **Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations au Grand Prix, toutes armes confondues, sont prises en compte.**

3 Coupe du Monde Seniors

Un délégué à l'arbitrage est désigné par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations à la Coupe du monde senior, toutes armes confondues, sont prises en compte.

4 Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives. Il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre sur un total de 5 désignations.

Opinion de la Commission SEMI : En faveur. Compte tenu de l'augmentation de la taille des championnats du monde vétérans, un deuxième délégué SEMI devrait être nommé et il faudrait également envisager un délégué SEMI pour les événements Grand Prix.

P. 7

Article : o.16, o.18, o.26, o.29, o.39, o.50, o.63, o.75, o.103, o.104

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Création de nouveaux chapitres Vétérans.

o.16

~~3 Championnats du Monde vétérans~~

~~Le Directoire technique est composé de 4 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition.~~

o.18

~~4 Championnats du Monde Vétérans~~

~~Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives.~~

o.26

~~1 L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans.~~

~~Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.~~

2-Aux compétitions de Coupe du monde seniors, Grand Prix et Coupe du Monde par équipes, 8 arbitres sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, **et les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres.** Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) sont fournis par le comité

organisateur. Tous les arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions.

o.29

~~6 — Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :~~

- ~~a) — Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~b) — Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~c) — Groupe d'âge 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

~~6 — Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :~~

- ~~a) Groupe d'âge de 40 à 49 ans : le participant doit avoir au minimum 40 ans et moins de 50 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~b) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~c) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~
- ~~d) Groupe d'âge de 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.~~

Application — lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS

o.39

- ~~1 — Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend vingt-quatre épreuves, dix-huit en individuel — avec trois catégories pour chaque arme — et six par équipes — fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin. Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des trois catégories de chaque arme.~~
- ~~2 — Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.~~
- ~~3 — Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, en évitant les temps d'inactivité.~~

o.39

~~1— Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend trente-six épreuves, vingt quatre en individuel — avec quatre catégories pour chaque arme — et douze par équipes — fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin (deux catégories pour chaque arme et genre). Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des deux catégories en individuel correspondantes de chaque arme.~~

~~2— Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.~~

~~3— Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, excepté pour les épreuves par équipes pour lesquelles le tour de poules peut être organisé la veille de l'élimination directe, en évitant les temps d'inactivité~~

~~Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).~~

Vétérans

o.50

~~1— Toute candidature à l'organisation d'un Championnat du Monde Vétérans devra faire l'objet d'une étude sur place par une délégation ad hoc désignée par le Comité Exécutif, sur invitation de la fédération candidate.~~

~~2— Le Comité d'organisation, qui percevra la totalité des droits d'engagement des délégations participantes, aura l'obligation d'inviter à ses frais (voyage aller-retour par avion classe touriste, hébergement et indemnités journalières) les dirigeants internationaux suivants :~~

~~a) Le Président de la FIE ou son représentant qui préside les Championnats du Monde et doit — notamment contrôler le bon fonctionnement du Directoire technique.~~

~~b) Quatre membres du Directoire technique, dont un du pays organisateur, désignés par le Comité exécutif de la FIE~~

~~c) Un membre de la Commission SEMI, désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~d) Un membre de la Commission d'Arbitrage désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~e) Deux membres de la Commission médicale désigné par le Comité exécutif de la FIE~~

~~f) Les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE.~~

~~De préférence, les officiels de a) à e) doivent provenir de la zone dans laquelle se déroulent les Championnats.~~

Inscriptions aux compétitions

o.63

~~1— Les inscriptions doivent parvenir aux organisateurs par l'entremise de la fédération nationale du concurrent. Les inscriptions doivent être transmises au moins un mois avant le début des championnats.~~

~~2— Toutefois, jusqu'à l'avant-veille de la compétition à midi (heure locale), des tireurs peuvent être ajoutés par leur fédération nationale après paiement au Comité d'organisation d'une pénalité équivalant à 100 % des frais d'inscription.~~

~~3— Les inscriptions pour les championnats par équipes doivent être transférées au Directoire Technique la veille de la compétition avant 16h00 (heure locale).~~

~~4— Aux Championnats du Monde vétérans, les inscriptions aux épreuves individuelles sont limitées à quatre tireurs dans chaque catégorie, par genre, par arme et par pays. Les noms doivent correspondre à ceux inscrits sur les licences FIE.~~

Composition des poules pour les championnats individuels Vétérans

o.75

Les poules sont constituées en tenant compte des classements de force suivants :

- ~~1— Les tireurs classés, sur la base des résultats obtenus en Championnats au cours des deux dernières années, sans tenir compte des changements de catégorie d'âge ;~~

Les points sont attribués selon la table suivante:

<u>1ère place 80 points</u>	<u>32ème place 6,5 points</u>	<u>62ème place 3,1 points</u>
<u>2ème place 65 points</u>	<u>33ème place 6 points</u>	<u>63ème place 3 points</u>
<u>3èmes places ex aequo 50 points</u>	<u>34ème place 5,9 points</u>	<u>64ème place 2,9 points</u>
<u>5ème place 38 points</u>	<u>35ème place 5,8 points</u>	<u>65ème place 2,8 points</u>
<u>6ème place 36 points</u>	<u>36ème place 5,7 points</u>	<u>66ème place 2,7 points</u>
<u>7ème place 34 points</u>	<u>37ème place 5,6 points</u>	<u>67ème place 2,6 points</u>
<u>8ème place 32 points</u>	<u>38ème place 5,5 points</u>	<u>68ème place 2,5 points</u>
<u>9ème place 30 points</u>	<u>39ème place 5,4 points</u>	<u>69ème place 2,4 points</u>
<u>10ème place 28 points</u>	<u>40ème place 5,3 points</u>	<u>70ème place 2,3 points</u>
<u>11ème place 26 points</u>	<u>41ème place 5,2 points</u>	<u>71ème place 2,2 points</u>
<u>12ème place 24 points</u>	<u>42ème place 5,1 points</u>	<u>72ème place 2,1 points</u>
<u>13ème place 22 points</u>	<u>43ème place 5 points</u>	<u>73ème place 2 points</u>
<u>14ème place 20 points</u>	<u>44ème place 4,9 points</u>	<u>74ème place 1,9 points</u>
<u>15ème place 18 points</u>	<u>45ème place 4,8 points</u>	<u>75ème place 1,8 points</u>
<u>16ème place 16 points</u>	<u>46ème place 4,7 points</u>	<u>76ème place 1,7 points</u>
<u>17ème place 14 points</u>	<u>47ème place 4,6 points</u>	<u>77ème place 1,6 points</u>
<u>18ème place 13,5 points</u>	<u>48ème place 4,5 points</u>	<u>78ème place 1,5 points</u>
<u>19ème place 13 points</u>	<u>49ème place 4,4 points</u>	<u>79ème place 1,4 points</u>
<u>20ème place 12,5 points</u>	<u>50ème place 4,3 points</u>	<u>80ème place 1,3 points</u>
<u>21ème place 12 points</u>	<u>51ème place 4,2 points</u>	<u>81ème place 1,2 points</u>
<u>22ème place 11,5 points</u>	<u>52ème place 4,1 points</u>	<u>82ème place 1,1 points</u>
<u>23ème place 11 points</u>	<u>53ème place 4 points</u>	<u>83ème place 1 points</u>
<u>24ème place 10,5 points</u>	<u>54ème place 3,9 points</u>	<u>84ème place 0,9 points</u>
<u>25ème place 10 points</u>	<u>55ème place 3,8 points</u>	<u>85ème place 0,8 points</u>
<u>26ème place 9,5 points</u>	<u>56ème place 3,7 points</u>	<u>86ème place 0,7 points</u>
<u>27ème place 9 points</u>	<u>57ème place 3,6 points</u>	<u>87ème place 0,6 points</u>
<u>28ème place 8,5 points</u>	<u>58ème place 3,5 points</u>	<u>88ème place 0,5 points</u>

~~29ème place 8 points~~

~~59ème place 3,4 points~~

~~89ème place 0,4 points~~

~~30ème place 7,5 points~~

~~60ème place 3,3 points~~

~~90ème place 0,3 points~~

~~31ème place 7 points~~

~~61ème place 3,2 points~~

~~91ème place 0,2 points~~

~~92ème place 0,1 points~~

~~93ème place et après 0 points~~

~~2—Tous les autres tireurs, par ordre d'âge, en commençant par les plus jeunes.~~

~~3—La répartition des tireurs dans les poules doit être effectuée de manière à placer les tireurs de la même nationalité dans des poules différentes, tant que c'est possible (décalage).~~

~~4—Si dans une catégorie il y a moins de dix (10) concurrents, la compétition est disputée en poule unique plus élimination directe.~~

~~5—Si dans une catégorie il y a moins de six (6) concurrents, ils tirent dans la catégorie d'âge inférieure. Un classement distinct de cette catégorie est extrait des classements finaux des catégories combinées à la fin de la compétition.~~

~~6—Si dans une catégorie il y a un (1) seul concurrent, l'épreuve de la catégorie est annulée.~~

~~7—Aucun tireur n'est éliminé après les poules. Tous les tireurs participent à la phase d'élimination directe.~~

~~C. VETERANS~~

~~Championnats par équipes~~

~~o.103~~

~~1—Participation~~

~~—Chaque pays peut inscrire une équipe par genre et par arme, ce qui donne lieu à six épreuves.~~

~~Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.~~

~~2—Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :~~

~~a) Pour chaque arme, les équipes sont composées de trois tireurs de la même nationalité, un de la catégorie « A », un de la catégorie « B » et un de la catégorie « C », avec ou sans remplaçant pour chaque catégorie. Une équipe ne peut commencer une rencontre que si elle est complète.~~

~~b) —S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.~~

~~c) —Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.~~

Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.

~~d) — Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.~~

~~Il ne peut y avoir qu'un seul remplacement par équipe par rencontre~~

~~3 — Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.~~

~~4 Le système de relais est toujours appliqué. Les trois tireurs d'une équipe rencontrent les tireurs adverses de la même catégorie. Chaque tireur rencontre deux fois son adversaire, pour un total de 6 relais. Les relais se jouent en cinq touches (5, 10, 15, 20, etc.). A titre exceptionnel, un relais peut se terminer sur un score supérieur à 5, 10, 15, etc., si un tireur marque une dernière touche valable pour son relais et, dans le même temps, une touche de pénalisation supplémentaire lui est accordée : dans ce cas, les deux touches seront comptabilisées ; la durée maximum de chaque relais est de 3 minutes.~~

~~5 — L'équipe gagnante est celle qui atteint la première 30 touches, ou celle qui a le score le plus élevé à la fin du temps réglementaire.~~

~~6 — L'ordre des catégories de chaque rencontre sera déterminé par l'arbitre avec les capitaines, sur la piste, avant le début du match : l'arbitre procédera à un tirage au sort et le capitaine vainqueur choisira la première catégorie dans l'ordre. Le capitaine perdant choisira la deuxième catégorie.~~

~~7 — La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.~~

~~a) l'ordre des matches pour une poule de 4:~~

~~Match 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4~~

~~Match 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 3 : Le vainqueur du Match 1 contre le perdant du Match 2~~

~~Match 4 : Le vainqueur du Match 2 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 5 et Match 6 : Les deux matches restants.~~

~~b) L'ordre des matches pour une poule de 3:~~

~~Match 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur du Match 1~~

~~Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).~~

~~La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les~~

~~équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.~~

~~Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:~~

~~—— dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classé 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.~~

~~—— dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.~~

~~8—— Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3^e et 4^e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1^{ère} et 2^e de la poule.~~

~~9—— Les rencontres de classement à partir de la 5^{ème} place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.~~

o.103

1—— Participation

~~Chaque pays peut inscrire une équipe par catégorie (Vétérans et Grands vétérans) par genre et par arme, ce qui donne lieu à douze épreuves.~~

~~Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.~~

~~2—— Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :~~

~~**Vétérans** : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 40 à 49 ans ou au groupe d'âge de 50 à 59 ans, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 50 à 59 ans, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.~~

~~**Grands vétérans** : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 60 à 69 ans ou au groupe d'âge de 70 ans et plus, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 70 ans et plus, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.~~

~~La formule d'escrime est la formule relais à 45 touches décrite dans la règle o.99 avec application de la règle de non-combativité à tous les matches.~~

~~La compétition commence par un tour de poules de trois ou quatre équipes, établi en fonction de la règle o.103 c), suivi d'une phase d'élimination directe conformément à la règle o.103-7.~~

~~Cas particuliers en fonction du nombre d'équipes :~~

- ~~• 1 seule équipe : les organisateurs doivent informer toutes les nations qu'il n'y aura pas de compétition à cette arme.~~
- ~~• 2 équipes : une seule rencontre entre ces deux équipes.~~

- ~~3 équipes : une poule de trois suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4 incomplet.~~
- ~~4 équipes : une poule de quatre suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4.~~
- ~~5 équipes : une poule de cinq suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 8 incomplet.~~

~~Les perdants des demi-finales doivent s'affronter pour la médaille de bronze.~~

~~a) — S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.~~

~~b) — Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.~~

~~c) — Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.~~

~~Il peut y avoir jusqu'à deux remplacements des tireurs remplaçants par rencontre, mais la conformité aux exigences de représentation de la catégorie d'âge doit être maintenue.~~

~~3 — Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.~~

~~4 — La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.~~

~~a) l'ordre des matches pour une poule de 4:~~

~~Match 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4~~

~~Match 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 3 : Le vainqueur du Match 1 contre le perdant du Match 2~~

~~Match 4 : Le vainqueur du Match 2 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 5 et Match 6 : Les deux matches restants.~~

~~b) L'ordre des matches pour une poule de 3:~~

~~Match 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3~~

~~Match 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant du Match 1~~

~~Match 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur du Match 1~~

~~Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).~~

~~La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.~~

~~Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:~~

~~— dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classée 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.~~

~~— dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.~~

~~5 Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3e et 4e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1ère et 2e de la poule.~~

~~6 Les rencontres de classement à partir de la 5ème place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.~~

~~Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).~~

D.C. JEUX OLYMPIQUES

o.104

Les formules d'organisation des Jeux Olympiques sont déterminées par le Comité Exécutif, en accord avec le CIO. (Voir art 9.1.1 du Règlement Administratif).

PARTIE C - VETERANS

ORGANES RESPONSABLES DE L'ORGANISATION ET CONTRÔLE

Comité organisateur Vétérans

o.111

Le **Directoire technique** est composé de personnes **ayant l'habitude et la compétence d'organiser des compétitions.**

Le Directoire technique est composé de 4 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition **et si possible un représentant du pays où se déroulera la compétition l'année suivante.**

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

o.112

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.
Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.
Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives.

Arbitrage

o.113

L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans.

Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.

AGE DES PARTICIPANTS

o.114

Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :

- a) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- b) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- c) Groupe d'âge 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.

Les catégories d'âge pour les épreuves vétérans sont :

- a) Groupe d'âge de 40 à 49 ans : le participant doit avoir au minimum 40 ans et moins de 50 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- b) Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- c) Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- d) Groupe d'âge de 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

Procédures avant les compétitions

PROGRAMMATION

CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS

o.115

- 1 Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend vingt-quatre épreuves, dix-huit en individuel – avec trois catégories pour chaque arme – et six par équipes – fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin. Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des trois catégories de chaque arme.
 - 2 Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.
 - 3 Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, en évitant les temps d'inactivité.
-

- 1 Le programme des Championnats du Monde Vétérans comprend trente-six épreuves, vingt-quatre en individuel – avec quatre catégories pour chaque arme – et douze par équipes – fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin (deux catégories pour chaque arme et genre). Le programme doit être établi de manière à permettre à tous les tireurs de participer aux épreuves de chaque arme. Les épreuves par équipes doivent être organisées le lendemain du dernier championnat des deux catégories en individuel correspondantes de chaque arme.
- 2 Aucun changement de date n'est autorisé, quelle que soit la compétition, après la publication du programme.
- 3 Chaque compétition doit être organisée sur une seule journée, excepté pour les épreuves par équipes pour lesquelles le tour de poules peut être organisé la veille de l'élimination directe, en évitant les temps d'inactivité.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

INVITATIONS

Invitation des dirigeants internationaux

Vétérans

o.116

1 Toute candidature à l'organisation d'un Championnat du Monde Vétérans devra faire l'objet d'une étude sur place par une délégation ad hoc désignée par le Comité Exécutif, sur invitation de la fédération candidate.

2 Le Comité d'organisation, qui percevra la totalité des droits d'engagement des délégations participantes, aura l'obligation d'inviter à ses frais (voyage aller-retour par avion classe touriste, hébergement et indemnités journalières) les dirigeants internationaux suivants :

- a) Le Président de la FIE ou son représentant qui préside les Championnats du Monde et doit notamment contrôler le bon fonctionnement du Directoire technique.
- b) Quatre membres du Directoire technique, dont un du pays organisateur, désignés par le Comité exécutif de la FIE
- c) Un membre de la Commission SEMI, désigné par le Comité exécutif de la FIE
- d) ~~Un~~ Deux membres de la Commission d'Arbitrage désigné par le Comité exécutif de la FIE
- e) Deux membres de la Commission médicale désigné par le Comité exécutif de la FIE
- f) Les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE.

De préférence, les officiels de a) à e) doivent provenir de la zone dans laquelle se déroulent les Championnats.

ENGAGEMENTS

Championnats du Monde Vétérans

Inscriptions aux compétitions

o.117

1 **L'inscription nominative** des tireurs et de tout remplaçant éventuel, et l'inscription des équipes doit être effectuée sur le site Internet de la FIE au plus tard 7 jours avant l'épreuve (minuit heure de Lausanne).

Pour les inscriptions des équipes, les noms des tireurs composant l'équipe peuvent être modifiés, auprès de l'organisateur, jusqu'à la veille de la compétition, au plus tard avant 16h00 (heure locale). Néanmoins, un remplacement peut intervenir au-delà de cette phase et au plus tard jusqu'à la fin de l'épreuve individuelle pour un cas de blessure ou autre raison médicale dûment constatée par le médecin officiel de la compétition.

2 **Retrait d'un tireur ou d'une équipe**

Après la clôture des inscriptions, il ne peut être procédé à aucun retrait de nom, ni d'équipe, sauf en cas de blessure ou autre raison médicale ou cas de force majeure. Les fédérations nationales doivent informer la FIE et l'organisateur.

3 **Remplacement d'un tireur**

Jusqu'au mercredi (minuit heure de Lausanne) qui précède la compétition un tireur peut être remplacé par un autre. Pour ce faire, les fédérations nationales doivent envoyer par écrit (fax ou e-mail) à la FIE une demande de remplacement de tireur.

4 **Ajout de tireur(s) ou d'une équipe hors délai**

A partir du mercredi qui précède la compétition et jusqu'à 12h00 (heure locale) la veille de la compétition, un ou des tireurs et/ou une équipe peuvent être ajoutés par les

fédérations nationales, après paiement à la FIE d'une pénalité, selon le barème en vigueur (cf. article o.31, tableau des pénalités financières et amendes).

- 5 En cas de non-présentation d'un tireur ou d'une équipe inscrits, une amende (cf. article o.31 tableau des pénalités financières et amendes), payable à la FIE, sera infligée à la Fédération du tireur ou de l'équipe fautifs, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.
- 6 Les organisateurs de toutes les épreuves officielles doivent, sous peine d'amende payable à la FIE (cf. article o.31 tableau des pénalités financières et amendes) refuser l'engagement d'un tireur ou arbitre non titulaire d'une licence FIE valide pour la saison en cours.

PROCEDURES PENDANT LES COMPETITIONS

Composition des poules pour les championnats individuels Vétérans

o.118

Les poules sont constituées en tenant compte des classements de force suivants :

- 1 Les tireurs classés, sur la base des résultats obtenus en Championnats au cours des deux dernières années Championnats du Monde Vétérans, sans tenir compte des changements de catégorie d'âge ;

Les points sont attribués selon la table suivante:

<u>1ère place 80 points</u>	<u>33ème place 6 points</u>	<u>64ème place 2,9 points</u>
<u>2ème place 65 points</u>	<u>34ème place 5,9 points</u>	<u>65ème place 2,8 points</u>
<u>3èmes places ex aequo 50 points</u>	<u>35ème place 5,8 points</u>	<u>66ème place 2,7 points</u>
<u>5ème place 38 points</u>	<u>36ème place 5,7 points</u>	<u>67ème place 2,6 points</u>
<u>6ème place 36 points</u>	<u>37ème place 5,6 points</u>	<u>68ème place 2,5 points</u>
<u>7ème place 34 points</u>	<u>38ème place 5,5 points</u>	<u>69ème place 2,4 points</u>
<u>8ème place 32 points</u>	<u>39ème place 5,4 points</u>	<u>70ème place 2,3 points</u>
<u>9ème place 30 points</u>	<u>40ème place 5,3 points</u>	<u>71ème place 2,2 points</u>
<u>10ème place 28 points</u>	<u>41ème place 5,2 points</u>	<u>72ème place 2,1 points</u>
<u>11ème place 26 points</u>	<u>42ème place 5,1 points</u>	<u>73ème place 2 points</u>
<u>12ème place 24 points</u>	<u>43ème place 5 points</u>	<u>74ème place 1,9 points</u>
<u>13ème place 22 points</u>	<u>44ème place 4,9 points</u>	<u>75ème place 1,8 points</u>
<u>14ème place 20 points</u>	<u>45ème place 4,8 points</u>	<u>76ème place 1,7 points</u>
<u>15ème place 18 points</u>	<u>46ème place 4,7 points</u>	<u>77ème place 1,6 points</u>
<u>16ème place 16 points</u>	<u>47ème place 4,6 points</u>	<u>78ème place 1,5 points</u>
<u>17ème place 14 points</u>	<u>48ème place 4,5 points</u>	<u>79ème place 1,4 points</u>
<u>18ème place 13,5 points</u>	<u>49ème place 4,4 points</u>	<u>80ème place 1,3 points</u>
<u>19ème place 13 points</u>	<u>50ème place 4,3 points</u>	<u>81ème place 1,2 points</u>
<u>20ème place 12,5 points</u>	<u>51ème place 4,2 points</u>	<u>82ème place 1,1 points</u>

21ème place 12 points	52ème place 4,1 points	83ème place 1 points
22ème place 11,5 points	53ème place 4 points	84ème place 0,9 points
23ème place 11 points	54ème place 3,9 points	85ème place 0,8 points
24ème place 10,5 points	55ème place 3,8 points	86ème place 0,7 points
25ème place 10 points	56ème place 3,7 points	87ème place 0,6 points
26ème place 9,5 points	57ème place 3,6 points	88ème place 0,5 points
27ème place 9 points	58ème place 3,5 points	89ème place 0,4 points
28ème place 8,5 points	59ème place 3,4 points	90ème place 0,3 points
29ème place 8 points	60ème place 3,3 points	91ème place 0,2 points
30ème place 7,5 points	61ème place 3,2 points	92ème place 0,1 points
31ème place 7 points	62ème place 3,1 points	93ème place et après 0 points
32ème place 6,5 points	63ème place 3 points	

- 2 Tous les autres tireurs, par ordre d'âge, en commençant par les plus jeunes.
- 3 La répartition des tireurs dans les poules doit être effectuée de manière à placer les tireurs de la même nationalité dans des poules différentes, tant que c'est possible (décalage).
- 4 Si dans une catégorie il y a moins de dix (10) concurrents, la compétition est disputée en poule unique plus élimination directe.
- 5 Si dans une catégorie il y a moins de six (6) concurrents, ils tirent dans la catégorie d'âge inférieure. Un classement distinct de cette catégorie est extrait des classements finaux des catégories combinées à la fin de la compétition.
- 6 Si dans une catégorie il y a un (1) seul concurrent, l'épreuve de la catégorie est annulée.
- 7 Aucun tireur n'est éliminé après les poules. Tous les tireurs participent à la phase d'élimination directe.

EPREUVES PAR EQUIPES VETERANS

o.119

- 1 Participation
Chaque pays peut inscrire une équipe par genre et par arme, ce qui donne lieu à six épreuves.
Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.
- 2 Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes:
 - a) Pour chaque arme, les équipes sont composées de trois tireurs de la même nationalité, un de la catégorie « A », un de la catégorie « B » et un de la catégorie « C », avec ou sans remplaçant pour chaque catégorie. Une équipe ne peut commencer une rencontre que si elle est complète.

- b) S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.
- c) Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.
- d) Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.

Il ne peut y avoir qu'un seul remplacement par équipe par rencontre.

- 3 Le tireur remplacé pour cause de blessure ne peut plus reprendre sa place dans l'équipe pendant cette même rencontre. Si à la fois le tireur et le remplaçant sont tenus d'abandonner, ou en cas d'exclusion d'un tireur, leur équipe perd la rencontre.
- 4 Le système de relais est toujours appliqué. Les trois tireurs d'une équipe rencontrent les tireurs adverses de la même catégorie. Chaque tireur rencontre deux fois son adversaire, pour un total de 6 relais. Les relais se jouent en cinq touches (5, 10, 15, 20, etc.). A titre exceptionnel, un relais peut se terminer sur un score supérieur à 5, 10, 15, etc., si un tireur marque une dernière touche valable pour son relais et, dans le même temps, une touche de pénalisation supplémentaire lui est accordée : dans ce cas, les deux touches seront comptabilisées ; la durée maximum de chaque relais est de 3 minutes.
- 5 L'équipe gagnante est celle qui atteint la première 30 touches, ou celle qui a le score le plus élevé à la fin du temps réglementaire.
- 6 L'ordre des catégories de chaque rencontre sera déterminé par l'arbitre avec les capitaines, sur la piste, avant le début de la ~~du~~ rencontre ~~match~~ : l'arbitre procédera à un tirage au sort et le capitaine vainqueur choisira la première catégorie dans l'ordre. Le capitaine perdant choisira la deuxième catégorie.
- 7 La compétition se compose d'un tour de poules de trois ou quatre équipes, auquel toutes les équipes participent, et d'une phase d'élimination directe pour les 16 équipes les mieux classées. Les autres équipes seront classées en fonction de leur classement à l'issue du tour de poules.

a) l'ordre des ~~matches~~ rencontres pour une poule de 4:

- ~~Match~~ Rencontre 1 : L'équipe classée 1 contre l'équipe classée 4
- ~~Match~~ Rencontre 2 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3
- ~~Match~~ Rencontre 3 : Le vainqueur ~~du Match~~ de la rencontre 1 contre le perdant ~~du Match~~ de la rencontre 2
- ~~Match~~ Rencontre 4 : Le vainqueur ~~du Match~~ de la rencontre 2 contre le perdant ~~de la rencontre~~ ~~du Match~~ 1
- ~~Match~~ Rencontre 5 et ~~Match~~ Rencontre 6 : Les deux ~~matches~~ rencontres restantes.

b) L'ordre des **matches rencontrés** pour une poule de 3:

Match Rencontre 1 : L'équipe classée 2 contre l'équipe classée 3

Match Rencontre 2 : L'équipe classée 1 contre le perdant ~~du Match~~ de la rencontre
1

Match Rencontre 3 : L'équipe classée 1 contre le vainqueur ~~du Match~~ de la rencontre
1

Le classement initial sur lequel la composition des poules est basée, est établi selon les résultats des tireurs dans les épreuves individuelles (cf. o.103.2.c).

La composition du tableau d'élimination directe de 16 équipes (ou 8 s'il y a moins de 16 équipes) est établie selon le classement général établi selon les résultats de toutes les équipes dans le tour de poules. Dans le cas où il y a égalité absolue entre les équipes classées 16 et 17 (ou 8 et 9) c'est l'équipe la mieux classée dans le classement initial des poules qui est qualifiée.

Cependant, en aucun cas, des équipes qui se sont déjà rencontrées dans le tour de poules ne doivent se rencontrer au premier tour d'élimination directe. Si ceci devait être le cas, l'équipe classée plus bas dans le tableau change de place:

- dans le cas d'un tableau de 16, l'équipe classée 9 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 10, l'équipe classée 11 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 12, l'équipe classée 13 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 14 et l'équipe classé 15 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 16.

- dans le cas d'un tableau de 8, l'équipe classée 5 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 6 et l'équipe classée 7 peut changer de place seulement avec l'équipe classée 8.

8 Si moins de 6 équipes participent à la compétition, elles se rencontrent dans une poule unique. Une rencontre pour les 3e et 4e places est organisée, suivie d'une rencontre pour la première place entre les équipes classées 1ère et 2e de la poule.

9 Les rencontres de classement à partir de la 5ème place ne seront pas disputées et les équipes seront classées, à chaque tour de tableau, selon leur classement après les poules.

1.Participation

Chaque pays peut inscrire une équipe par catégorie (Vétérans et Grands vétérans) par genre et par arme, ce qui donne lieu à douze épreuves.

Les équipes seront composées de tireurs ayant participé à la compétition individuelle dans l'arme correspondante, mais cf. o.103.2.b ci-dessous.

2 Les règles des épreuves par équipes sont applicables avec les exceptions suivantes :

Vétérans : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 40 à 49

ans ou au groupe d'âge de 50 à 59 ans, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 50 à 59 ans, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.

Grands vétérans : équipes de trois composées de tireurs appartenant au groupe d'âge de 60 à 69 ans ou au groupe d'âge de 70 ans et plus, avec au moins un tireur appartenant au groupe d'âge de 70 ans et plus, plus jusqu'à deux tireurs remplaçants.

La formule d'escrime est la formule-relais à 45 touches décrite dans la règle o.99 avec application de la règle de non-combativité à **tous toutes les matches rencontres**.

La compétition commence par un tour de poules de trois ou quatre équipes, établi en fonction de la règle o.103 c), suivi d'une phase d'élimination directe conformément à la règle o.103 7.

Cas particuliers en fonction du nombre d'équipes :

- 1 seule équipe : les organisateurs doivent informer toutes les nations qu'il n'y aura pas de compétition à cette arme.
- 2 équipes : une seule rencontre entre ces deux équipes.
- 3 équipes : une poule de trois suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4 incomplet.
- 4 équipes : une poule de quatre suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 4.
- 5 équipes : une poule de cinq suivie d'une élimination directe à partir d'un tableau de 8 incomplet.

Les perdants des demi-finales doivent s'affronter pour la médaille de bronze.

a) S'il manque un tireur dans une équipe pour une des armes, ladite équipe peut faire appel à un tireur ayant tiré dans une autre arme lors des championnats individuels ou qui est inscrit mais n'a pas encore tiré; toutefois, le classement de ce tireur serait défini comme s'il s'était classé dernier dans l'épreuve individuelle de l'arme de l'équipe dans laquelle il va tirer plus 1.

b) Les équipes sont réparties dans les poules en fonction du classement des trois tireurs à l'issue du championnat individuel. L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points. Tous les tireurs inscrits à l'épreuve par équipes doivent être présents à la piste avant le début de chaque rencontre.

c) Chaque équipe peut demander, avant le relais en question, le remplacement d'un tireur. Toutefois, en cas de blessure ou autre raison médicale dûment reconnue par le délégué médical, le remplacement peut être immédiat, même en cours de relais.

Il peut y avoir jusqu'à deux remplacements des tireurs remplaçants par rencontre, mais la conformité aux exigences de représentation de la catégorie d'âge doit être maintenue.

Application : lors du test qui se tiendra pendant les Championnats du Monde 2025 (non applicable en 2023 et 2024).

Opinion de la Commission SEMI : En faveur. Compte tenu de l'augmentation de la taille des Championnats du Monde Vétérans, il est essentiel qu'un minimum de 2 délégués SEMI soient nommés pour un déroulement efficace de la compétition.

Article : o.105

P. 13

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : les championnats de zone bénéficient d'un coefficient 1.5. 4 ou 8 pistes doivent être équipées de l'arbitrage-vidéo.

Arbitrage-vidéo

o.105

- 4 Pour les épreuves individuelles des Championnats du Monde juniors et cadets l'arbitrage-vidéo est obligatoire dès que l'horaire permet le déroulement de la compétition sur maximum 8 pistes, toutes équipées pour l'arbitrage-vidéo et, en tout état de cause, à partir du **tableau de 32**.

Pour les épreuves par équipes ~~des armes conventionnelles~~, l'arbitrage-vidéo est obligatoire **à partir du tableau de 16**, ce qui inclut les matches de classement du tableau de 5-8.

~~A l'épée, l'arbitrage-vidéo est obligatoire à partir du tableau de 8, ce qui inclut les matches de classement pour le tableau 5-8.~~

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 ou 8	T 1-8
------------------------------	------	------	-------------------	-------

Opinion de la Commission SEMI : En faveur avec les modifications : supprimés ~~4~~ ou sur maximum

- 4 Pour les épreuves individuelles des Championnats du Monde juniors et cadets l'arbitrage-vidéo est obligatoire dès que l'horaire permet le déroulement de la compétition **sur maximum** 8 pistes, toutes équipées pour l'arbitrage-vidéo et, en tout état de cause, à partir du **tableau de 32**.

Championnats de zone seniors	T 64	T 16	4 ou 8	T 1-8
------------------------------	------	------	-------------------	-------



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications du Règlement Technique

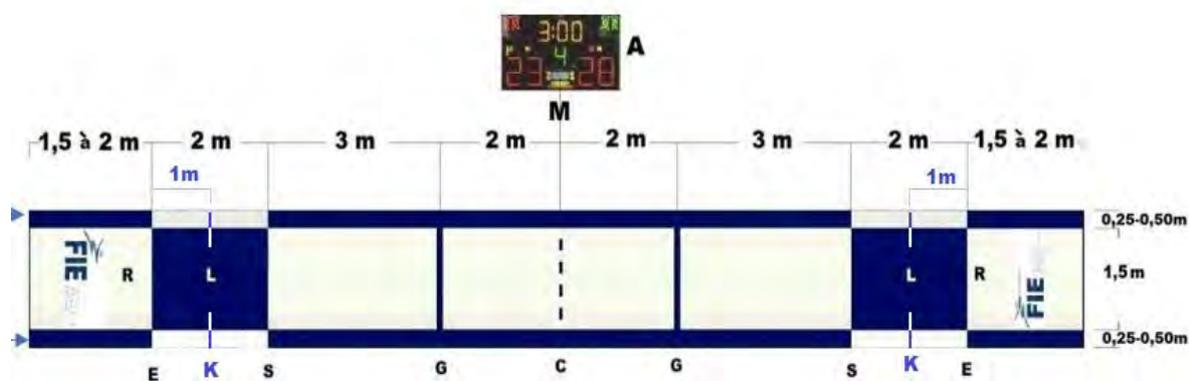
Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

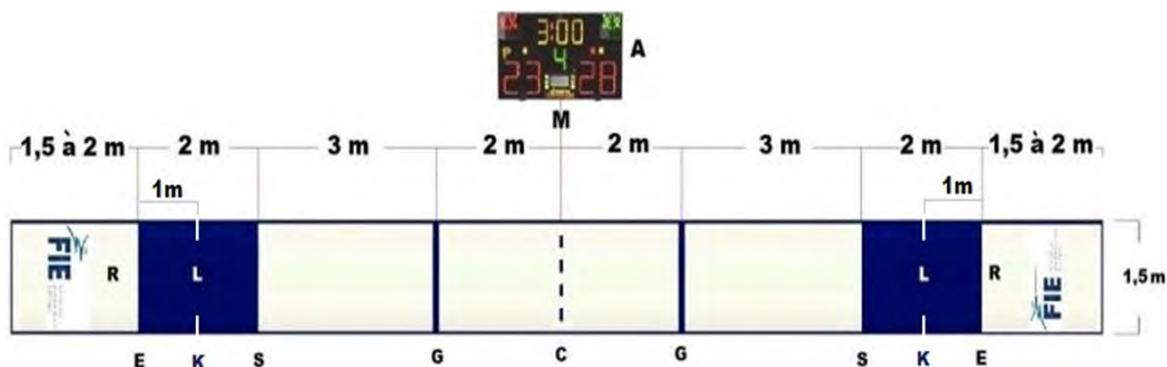
P. 19

Article : t.18

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Dans les derniers 2m de la piste, tracer une ligne au milieu (à 1m). Cela permet à l'arbitre de définir avec plus de précision la sortie latérale du/des pied(s) pour juger ou non la sortie de la limite arrière.





Opinion de la Commission SEMI : Non favorable. À moins que la Commission d'Arbitrage ne puisse justifier les avantages par rapport au coût élevé et aux difficultés techniques de la modification des pistes existantes par des sections conductrices de remplacement.

Article : t.18.2

P. 20

Proposition de : Commission SEMI

Motivation : D'après l'expérience acquise sur le terrain, les cadres métalliques, lorsqu'ils accrochent un élément à un autre, laissent un espace de 2/3 mm, ce qui signifie qu'une tolérance de 4 cm doit être prévue dans la longueur totale ; la même tolérance doit être prise en compte pour la piste en moquette parce que le matériau s'étire davantage, de sorte que lorsque la piste est complètement déployée, il peut y avoir un étirement du matériau similaire à celui de la piste en métal.

t.18.2

La longueur de la piste est de 14 mètres, avec une tolérance totale sur toute la longueur de 4 cm, de telle sorte que chaque tireur, étant placé à 2 mètres de la ligne médiane, ait à sa disposition, pour rompre sans franchir la limite arrière des deux pieds, une longueur totale de 5 mètres.

Opinion de la Commission SEMI : En faveur.

Article : t.64 et t.170 4.1

P. 28

Proposition de : Fédération d'escrime de la Jamaïque

Motivation : La motivation de cette proposition est de permettre aux escrimeurs et aux fédérations qui ne sont pas en mesure de fournir un entraîneur lors d'une compétition d'avoir accès à un entraîneur par des moyens virtuels à l'avenir. Cela permettrait d'égaliser les chances en éliminant les contraintes financières et de ressources qui peuvent limiter les possibilités d'un escrimeur. Grâce à l'entraînement virtuel, les escrimeurs auraient accès à des conseils et à un soutien qu'ils n'auraient peut-être pas autrement, ce qui les aiderait à donner le meilleur d'eux-mêmes et à atteindre leur plein potentiel. En fin de compte, cette proposition

visé à promouvoir une plus grande inclusion et équité en escrime, en permettant à plus d'athlètes de participer et de concourir sur un pied d'égalité et de justice.

Insérer le point n° 7

Équipement réglementaire et contrôle de l'équipement par l'arbitre

t.64

7. le mécanisme de coaching virtuel est activé, et dans la zone libre désignée pour les entraîneurs.

t.170 4.1

Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat **sauf autorisation préalable d'un dispositif d'entraîneur virtuel pour communiquer avec le tireur pendant les moments autorisés, dans la zone d'entraînement.**

Opinion de la Commission SEMI : Non favorable, demande une vérification plus approfondie des systèmes à utiliser.

P. 29

Article : t.70

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Ajouter m.11 Fixation de la pointe au t.70 matériel non conforme

Matériel non réglementaire

t.70

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles un tireur se trouve sur la piste, muni de **matériel non conforme au Règlement** (Cf m.8, m.9, m.11, m.12, m.13, m.16, m.17, m.23) ou **défectueux**, l'arbitre saisi et confie ce matériel pour examen aux experts en service. Le matériel en question n'est remis à son propriétaire qu'après la prise des mesures auxquelles donne lieu cet examen et, le cas échéant, moyennant paiement des frais occasionnés par les réparations. Avant la réutilisation, le matériel est contrôlé à nouveau.

Opinion de la Commission SEMI : En faveur.

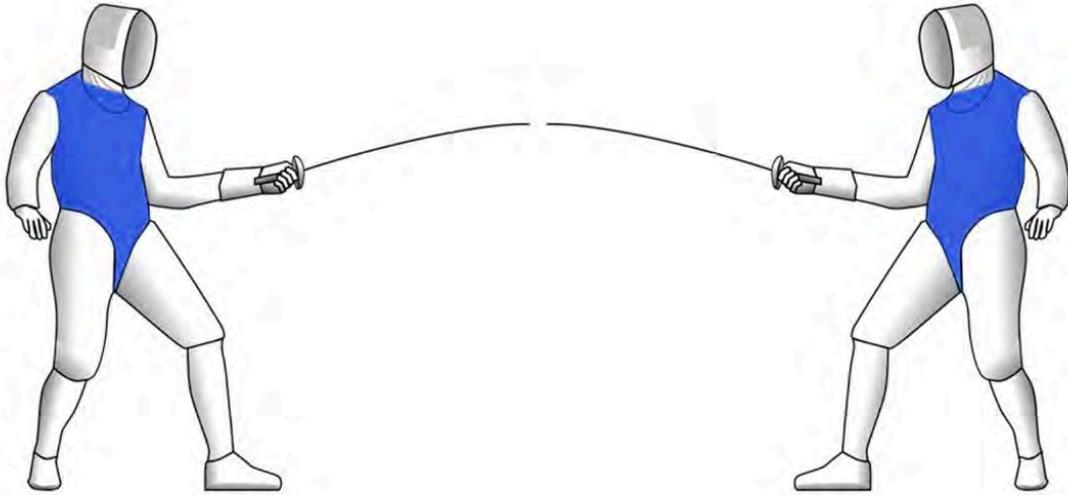
P. 30

Article : t.77, t.91 et t.98

Proposition de : Commission des Règlements

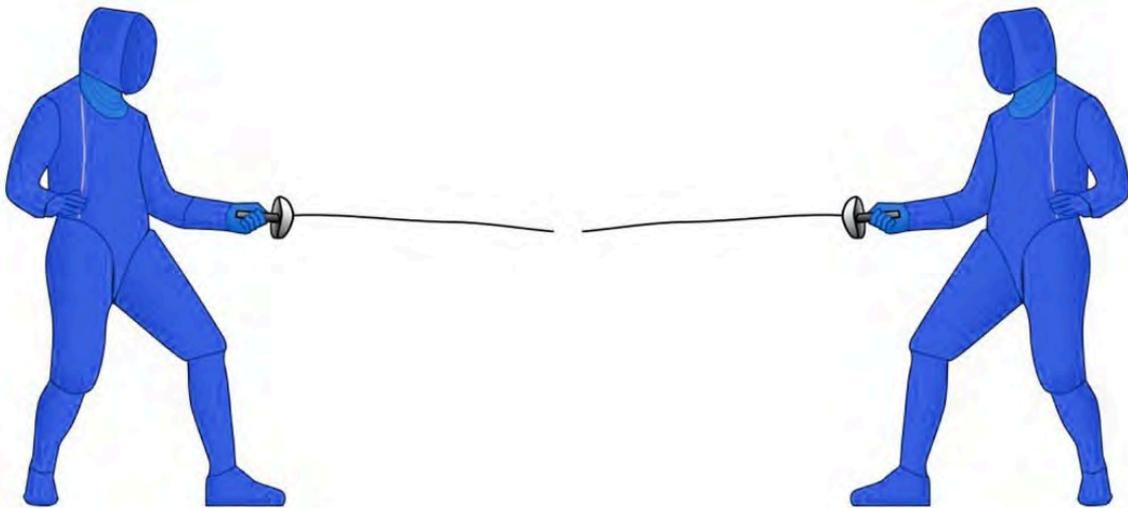
Motivation : Mise à jour des dessins concernant la surface valable aux trois armes.

t.77



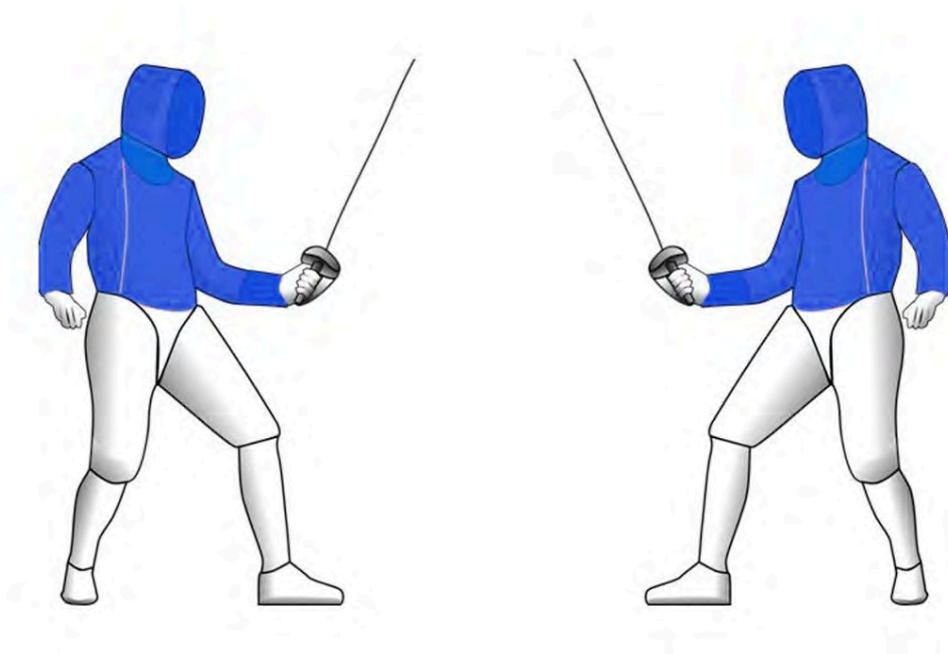
Surface valable au fleuret

t.91



Surface valable à l'épée

t.98



Surface valable au sabre

Opinion de la Commission SEMI : En faveur. Demande de dessins supplémentaires montrant :

- 1 L'arrière des cibles pour le fleuret et le sabre montrant les hanches
- 2 Détails du gant de sabre
- 3 Bavette sur le masque de fleuret

Article : t.109

P. 33

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

- 1) Préciser que tous les participants à une compétition sont tenus de respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris le Code d'éthique et la Politique de protection.
- 2) Clarifier les attentes minimales en matière de signalement si des personnes sont témoins d'une violation au Code d'éthique et de la Politique de protection.

t.109

Toutes les personnes qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, **doivent respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris, mais sans s'y limiter, le Code d'éthique et**

la politique de Protection de la FIE. Ils doivent **respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement** de l'épreuve. Au cours des matches, personne n'est autorisé à **aller près de la piste**, à **donner des conseils aux tireurs**, à **critiquer l'arbitre** ou les assesseurs, ou à les importuner de quelque façon que ce soit. Même **le capitaine d'équipe** doit rester à la place qui lui est désignée et il ne peut intervenir que dans les cas et de la façon prévus dans l'article **t.130** du Règlement. L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match (Cf. **t.137.1/3**). Toute personne qui, pour quelque raison que ce soit, menace ou injurie un officiel, commet une faute du groupe 4 et est sanctionné selon l'article **t.169**.

Toute personne présente qui est témoin d'une infraction au code éthique de la FIE et à la politique de protection doit le signaler au Directoire technique.

Opinion de la Commission SEMI : En faveur avec la modification.

Toute personne présente qui est témoin d'une infraction au code éthique de la FIE et à la politique de protection doit le signaler au **Responsable de la protection**, s'il est présent, ou au Directoire technique.

Article : t.111

P. 34

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Préciser que le fait de perturber le bon ordre ou le bon fonctionnement peut inclure le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE.

t.111

L'arbitre et (ou) le Directoire technique, d'office ou sur demande d'un délégué officiel de la FIE ou du Comité organisateur, décident de **l'expulsion du lieu de l'épreuve**, avec ou sans avertissement, de toute personne qui, par gestes, attitudes, ~~ou~~ paroles **ou le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE**, troublerait l'ordre ou le bon déroulement de l'épreuve.

Opinion de la Commission SEMI : En faveur.



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications du Règlement du matériel

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P. 45

Article : m.25.3.h

Proposition de : Commission SEMI

Motivation : Le nombre croissant d'anciens champions du monde (36 par an) signifie que dans une dizaine d'années, nous aurons au moins 250 écrits rouges sur le terrain.

~~D'autre part, il est acceptable qu'il n'y ait pas de limite de temps pour l'écriture des champions olympiques.~~

m.25.3.h

~~Un Champion du monde a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en rouge pour la saison suivante.~~

~~Un Champion olympique a le droit d'avoir son nom et le sigle de sa fédération nationale imprimés en doré.~~

Opinion de la Commission SEMI : En faveur tel que modifié. Il est difficile, dans le cadre du contrôle des armes, de vérifier qui a un titre.

P.46

Article : m.30.1

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Préciser que les masques de fleuret et de sabre ne peuvent pas être utilisés dans les épreuves d'épée.

Règles spécifiques à l'épée

Masque
m.30

1 Le masque ne peut être recouvert en tout ou partie de **matériau conducteur ou** matière susceptible de **faire glisser la pointe** (Cf. m.25).

2 Le masque a une forme telle que la **bavette** doit descendre au dessous de la pointe des clavicules.

Opinion de la Commission Semi : En faveur.

Article : Annex A 4 Label de qualité, Règlement du matériel
(voir Lettre Urgente 2/2022)

P.47

Proposition de : Commission SEMI – Proposition reportée du Congrès 2022

Motivation : L'installation de la RFID dans les vêtements d'escrime (masque, sous-plastron, veste et pantalons) est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Par conséquent, les fabricants seront autorisés à utiliser ~~pour 2022 (date annuelle)~~ l'ancienne marque technique de la FIE (ronde). Il sera également nécessaire de reporter la date finale à laquelle tous les équipements devront être équipés de la RFID et du nouveau label de qualité, ~~de la saison 2026/2027 à la saison 2027/2028.~~

En raison de la situation actuelle, les commandes à la compagnie et les livraisons des RFID sont actuellement suspendues. Entre-temps, nous nous efforçons de trouver d'autres entreprises capables de produire et de livrer ces puces.

2. Exigences d'installation de la puce et du label ~~sont suspendus~~

Page 65

A partir du 01.03.2021, le puçage ~~obligatoire~~ du nouveau matériel d'escrime (veste, pantalons, masque, plastron) a été instauré. ~~Il sera obligatoire à partir du 01.01.2023.~~

Les deux variantes du label de qualité de la FIE sont acceptables jusqu'à et y compris la saison ~~2026/2027-2025/2026.~~

Pour la saison ~~2027/2028-2026/2027~~, les masques, les vestes, les pantalons et les plastrons doivent être munis du nouveau label de qualité avec une puce bien placée en dessous.

~~Annulation du texte dans l'attente d'un nouveau système.~~

Opinion de la Commission SEMI : En faveur tel qu'amendé, supprimer également les dessins

Article : Annexe A, 4.4

P.48

Proposition de : Commission SEMI

Motivation : La phrase est restée dans la règle après l'introduction des tests pour les lames de sabre maraging, mais n'est plus d'actualité et le test à poursuivre aujourd'hui est le K1C.

Annexe A, 4.4

4.4. Essai de ~~ténacité~~ à la résistance au point de fracture K_{1C}

La détermination de la valeur du ~~K_{1C}~~ K_{1C} de l'acier doit être effectuée par essai de traction sur éprouvette CT ayant les dimensions indiquées à la fin de cet annexe, prélevée au matériau soumis au même cycle de traitement thermique prévu pour la lame, entaillée mécaniquement et préfissurée par fatigue au sommet de l'entaille. L'essai doit être mené suivant les modalités indiquées par la norme ASTM E 399. Valeur conforme au tableau I.

~~Dans le cas où il n'est pas possible d'obtenir des éprouvettes de type CT, au lieu de la détermination de la valeur du K_{1C}, la valeur du facteur de l'intensification des efforts avec charge dynamiques K_{1d} pour être déterminée.~~

Opinion de la Commission SEMI : En faveur.



Propositions pour le Congrès 2023

Modifications des Statuts

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

Article : 4.4.2

Proposition de : Commission Juridique

P.8

Motivation : Affiner les conditions de candidature aux élections de la commission SEMI.

4.4.2 Pour être candidat à une Commission permanente ou au Comité d'éthique, le candidat doit être âgé d'au moins 21 ans à la date des élections, être licencié auprès de sa fédération d'appartenance, sauf les membres d'honneur, et de jouir de tous ses droits civiques dans son pays d'appartenance.

~~Il est souhaitable que les candidats aux diverses commissions soient titulaires des connaissances ou diplômes professionnels comme suit :~~

Un candidat à la Commission SEMI doit être titulaire d'un diplôme universitaire en ingénierie ou science ou bien exercer en tant qu'ingénieur ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans.

Opinion de la Commission SEMI : La commission SEMI fixera les critères de sélection et les possibilités de développement.

Un candidat à la Commission SEMI doit être titulaire d'un diplôme universitaire en ingénierie ou science un sujet relatif aux travaux de la SEMI, ou bien exercer en tant qu'ingénieur ou avoir été membre de la Commission pendant au moins 8 ans, ou être titulaire d'une qualification reconnue par la Commission SEMI en matière de travaux d'armurerie.



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications du Règlement Technique

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

Article : t.64 et t.170.4.1

P. 28

Proposition de : Fédération d'escrime de la Jamaïque

Motivation : La motivation de cette proposition est de permettre aux escrimeurs et aux fédérations qui ne sont pas en mesure de fournir un entraîneur lors d'une compétition d'avoir accès à un entraîneur par des moyens virtuels à l'avenir. Cela permettrait d'égaliser les chances en éliminant les contraintes financières et de ressources qui peuvent limiter les possibilités d'un escrimeur. Grâce à l'entraînement virtuel, les escrimeurs auraient accès à des conseils et à un soutien qu'ils n'auraient peut-être pas autrement, ce qui les aiderait à donner le meilleur d'eux-mêmes et à atteindre leur plein potentiel. En fin de compte, cette proposition vise à promouvoir une plus grande inclusion et équité en escrime, en permettant à plus d'athlètes de participer et de concourir sur un pied d'égalité et de justice.

Insérer le point n° 7

Équipement réglementaire et contrôle de l'équipement par l'arbitre

t.64

7. le mécanisme de coaching virtuel est activé, et dans la zone libre désignée pour les entraîneurs.

t.170.4.1

Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat **sauf autorisation préalable d'un dispositif d'entraîneur virtuel pour communiquer avec le tireur pendant les moments autorisés, dans la zone d'entraînement.**

Opinion du Conseil des Entraîneurs : Non favorable

t.64. L'arbitre doit vérifier l'équipement des escrimeurs avant le combat. Aucun équipement de communication électronique n'est autorisé pour communiquer pendant le combat.

Mais rien n'empêche l'escrimeur, l'entraîneur, l'administrateur ou toute autre personne d'utiliser un appareil de communication entre les combats ou pendant la pause d'une minute dans l'élimination directe lorsque l'escrimeur peut obtenir des conseils de l'entraîneur.

Si cela n'est pas clair pour les arbitres, nous devrions demander à la Commission des Règlements de faire les ajustements nécessaires.

Article : t.84

P. 31

Proposition de : Commission d'Arbitrage

Motivation : Au fleuret, il ne devrait pas y avoir de différence entre le mouvement en avant avec marche ou marche avec jambes croisées et suivi par la fente et compté comme attaque s'il est correctement exécuté lorsque le redressement du bras précède la fin de la marche en avant (sans ou avec les jambes croisées).*

Toutefois, les pas en avant continus constituent une préparation.

t.84

- 3 La **passé-avant** est une préparation et sur cette préparation toute attaque simple a la priorité.

*Cette modification ne concerne que l'anglais.

Opinion du Conseil des Entraîneurs : En faveur

Article : t.109

P. 33

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

1) Préciser que tous les participants à une compétition sont tenus de respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris le Code d'éthique et la Politique de protection.

2) Clarifier les attentes minimales en matière de signalement si des personnes sont témoins d'une violation au Code d'éthique et de la Politique de protection.

t.109

Toutes les personnes qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, **doivent respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris, mais sans s'y limiter, le Code d'éthique et la politique de Protection de la FIE.** Ils doivent **respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement** de l'épreuve. Au cours des matches, personne n'est autorisé à **aller près de la piste, à donner des conseils aux tireurs, à critiquer l'arbitre** ou les assesseurs, ou à les importuner de quelque façon que ce soit. Même **le capitaine d'équipe** doit rester à la place qui lui est désignée et il ne peut intervenir que dans les cas et de la façon prévus dans l'article **t.130** du Règlement. L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant

le bon déroulement du match (Cf. **t.137.1/3**). Toute personne qui, pour quelque raison que ce soit, menace ou injurie un officiel, commet une faute du groupe 4 et est sanctionné selon l'article **t.169**.

Toute personne présente qui est témoin d'une infraction au code éthique de la FIE et à la politique de protection doit le signaler au Directoire technique.

Opinion du Conseil des Entraîneurs : Non favorable

Seul l'arbitre peut déterminer les règles d'arrêt ou toute autre infraction dans la zone désignée du combat et "L'arbitre doit cesser immédiatement toute activité qui perturbe le bon déroulement du combat qu'il arbitre".

Toute autre personne présente aux compétitions qui a un problème avec une autre personne peut suivre les procédures légales normales.

Article : t.111

P. 34

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Préciser que le fait de perturber le bon ordre ou le bon fonctionnement peut inclure le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE.

t.111

L'arbitre et (ou) le Directoire technique, d'office ou sur demande d'un délégué officiel de la FIE ou du Comité organisateur, décident de **l'expulsion du lieu de l'épreuve**, avec ou sans avertissement, de toute personne qui, par gestes, attitudes, ~~ou~~ paroles **ou le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE**, troublerait l'ordre ou le bon déroulement de l'épreuve.

Opinion du Conseil des Entraîneurs : Non favorable

Seul l'arbitre peut déterminer les règles d'arrêt ou toute autre infraction dans la zone désignée du combat et "l'arbitre doit cesser immédiatement toute activité qui perturbe le bon déroulement du combat qu'il arbitre".

Toute autre personne présente aux compétitions qui a un problème avec une autre personne peut suivre les procédures légales normales.

Article : t.124 et o.68

P. 35

Proposition de : Commission des Règlements

Motivation : Avoir un classement initial dans les compétitions pour départager les tireurs non classés.

t.124

Non-combativité

1 Epreuve individuelle - Élimination directe

c) Lorsqu'il y a, pour la troisième fois, une minute de non-combativité, un carton noir P est attribué comme suit:

i) Si les scores des deux tireurs sont égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P le tireur qui a le moins bon classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le classement de la FIE **et par tirage au sort pour les tireurs non classés**. Le tireur ayant le meilleur classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le classement de la FIE, remporte le match.

Composition des poules

o.68

1 Les poules sont constituées **en tenant compte du classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le ~~du~~ classement officiel FIE actualisé et par tirage au sort** pour les **tireurs** non classés. Les poules seront composées en utilisant la méthode suivante :

Opinion du Conseil des Entraîneurs : En faveur

RAPPORT DU CONSEIL DES ENTRAÎNEURS DE LA FIE
FIE COACHES COUNCIL REPORT
INFORME DEL CONSEJO DE LOS ENTRENADORES DE LA FIE

<p>Date, lieu et heure de la réunion : Date, place and time of the meeting: Fecha, lugar y horario de la reunión:</p>	<p>FIE Coaching Council meeting</p> <ul style="list-style-type: none"> • DATE: 7-8 juillet JULY 2023 • ONLINE MEETING • TIME: 13H00 LAUSANNE TIME
<p>Participants: Participants: Participantes:</p>	<p>Present:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. HAIBIN WANG - Executive Committee Member, Executive Committee Representative/ Coaches 2. TYSHLER GENNADY - RSA 3. LEI SHENG - CHI 4. NATALIA CONRAD – UKR 5. AOKI YUSUKI - JPN
<p>Absences (indiquer si l'absence avait été annoncée) : Absent (indicate if the absence had been announced): Ausencias (indicar si la ausencia fue anunciada):</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. GUICHOT PIERRE - FRA 2. SAUCEDO GUILLERMO - ARG 3. DMITRII GLOTOV - RUS 4. LEE HYUN-SOO – KOR 5. MASSIALAS GREGORY - USA 6. SOMLAI BELA - HUN

INTRODUCTION
INTRODUCTION
INTRODUCCIÓN

Le membre du COMEX de la FIE, M. HAIBIN WANG, souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion du Conseil des entraîneurs de la FIE.

L'ordre du jour de la réunion a été distribué. Merci à tous les membres présents d'avoir rendu possible cette réunion pendant la période de préparation du Championnat du Monde 2023.

RAPPORT DE LA RÉUNION
MEETING REPORT
INFORME DE LA REUNIÓN

Point 1 / Item1 / Punto 1:

G. Tyshler a présenté un bref rapport sur l'année de travail du conseil d'entraîneurs. M. Guillermo Saucedo s'est excusé de ne pouvoir participer à la réunion d'aujourd'hui pour des raisons familiales. Nous n'avons pas beaucoup de points à discuter lors de notre session d'aujourd'hui. Nous avons envoyé la demande à la FIE pour une réunion conjointe avec les commissions des Athlètes et d'Arbitrage. La commission d'Arbitrage n'a pas répondu à notre demande. Comme nous n'avons pas beaucoup de points à discuter, il a été proposé de terminer la réunion en un jour au lieu de deux. Le procès-verbal de la réunion précédente du Conseil est distribué et approuvé par courrier électronique.

Le président du Conseil des entraîneurs présente le travail du Conseil pour 2022 - 2023.

Malheureusement, de nombreux projets ont été mis en attente ou annulés en raison du COVID et des questions politiques actuelles au sein de la FIE. La FIE n'a pas sollicité le Conseil pour des questions ou des demandes d'expertise sur quelque sujet que ce soit au cours de la période qui s'est écoulée depuis la dernière réunion. G. Tyshler a proposé d'assurer le suivi de tous les travaux réalisés au cours des années précédentes et des propositions antérieures du Conseil.

Point 2 / Item 2 / Punto 2:

Rapport du représentant du COMEX, M. HAIBIN WANG - Membre du Comité Exécutif, sur les réunions du COMEX en 2022 - 2023.

M. H. Wang a proposé que la FIE autorise la présence de deux personnes dans la "loge des entraîneurs" lors des compétitions individuelles et par équipe. C'est essentiel, car de nombreux pays utilisent des entraîneurs étrangers et ont besoin d'un traducteur avec l'entraîneur dans la loge.

Il y a beaucoup de politique au sein de la FIE concernant les athlètes russes et biélorusses. Il y a eu de nombreuses discussions avec les avocats, etc. La proposition est de se concentrer sur notre travail en tant qu'entraîneurs et membres du conseil des entraîneurs pour maintenir notre sport en vie. Après le COMEX des Jeux Olympiques de Paris, les nouveaux élus s'occuperont de tous les problèmes politiques.

L'une des questions importantes est le calendrier pour les escrimeurs seniors et juniors, en particulier pour la période qui suivra les Jeux Olympiques de Paris. Notre Conseil doit activement créer un nouveau calendrier, y compris le système de qualification olympique pour les prochains Jeux Olympiques.

Le Conseil doit continuer à travailler et à se concentrer sur ses projets et ses décisions.

Nous avons encore une année devant nous.

Malheureusement, la commission d'arbitrage de la FIE ne veut pas nous rencontrer.

Point 3 / Item 3 / Punto 3:

Propositions pour le Congrès de la FIE

Les propositions ont été discutées. Les avis des entraîneurs sur les propositions sont joints dans un document séparé.

Point 4 / Item 4 / Punto 4:

Discussion générale sur le développement de l'escrime et les objectifs du conseil des entraîneurs.

Propositions - Décisions

1. Deux personnes devraient être autorisées à se trouver dans la "loge de l'entraîneur" pendant les compétitions individuelles et par équipes.
2. Le Conseil des entraîneurs demande que des réunions en personne pour les membres du Conseil soient organisées au moins une fois par an. Les réunions par zoom ne peuvent pas remplacer les réunions en personne et ne peuvent être que des réunions de suivi supplémentaires.
3. Des représentants du Conseil des entraîneurs doivent être inclus dans le groupe de travail chargé de créer le calendrier d'escrime après les Jeux Olympiques de Paris et de discuter du système de qualification olympique.

4. Pendant la compétition, les appareils de marquage doivent fonctionner uniquement en "mode compétition" et non en "mode entraînement" ; lorsque l'appareil de marquage ajoute automatiquement des points au score, cela est inacceptable.
5. Le Conseil des entraîneurs et la FIE doivent assurer le suivi des propositions et décisions envoyées aux réflexions du COMEX.

Point 5 / Item 5 / Punto 5:

Suivi des propositions précédentes

- **1. L'AGE DES PARTICIPANTS AUX COMPETITIONS CADETS ET JUNIORS**

L'âge des participants aux compétitions junior et cadet pendant la saison junior et cadet a été discuté. Tous les entraîneurs ont la même vision de la participation des cadets et des juniors. La règle o.30 devrait être strictement appliquée. Le Conseil a décidé d'approcher la Commission des règlements et la Commission juridique pour clarifier la définition de la saison des juniors et des cadets.

"C'est malheureux, mais toutes les quelques années, nous avons un problème avec l'âge des participants aux compétitions locales juniors et cadets dans différents pays.

Âge des participants : o.29, o.30

Nous avons discuté de cette question lors de la réunion du Conseil des entraîneurs et tous les entraîneurs sont d'accord avec la règle o.30.

Cependant, nous avons des parents et des officiels d'escrime qui n'ont jamais fait d'escrime et qui interprètent les règles différemment.

Veuillez nous aider à corriger l'interprétation des règles ou à trouver l'endroit dans les règles qui clarifie la situation.

Peut-être devrions-nous ajouter une définition de la saison d'escrime junior au règlement. Du championnat du monde junior au prochain championnat du monde junior, ou d'avril à avril, ou que la saison d'escrime junior commence à partir de la première compétition junior après le championnat du monde.

Votre aide sera très appréciée.

"Tout d'abord, je tiens à remercier tous ceux qui participent à cette discussion. Je remercie tout particulièrement Bruno Gares pour le temps qu'il a passé à rassembler dans un seul document tous les éléments de la question de l'"âge des participants" provenant de différentes parties du règlement.

La FIE n'est pas une société ou une entreprise fermée. La FIE est une fédération sportive dont l'objectif principal est de "promouvoir le développement de l'escrime dans le monde" et "d'améliorer la pratique de notre sport dans tous les domaines". La Fédération doit s'occuper non seulement des escrimeurs qui ont payé la licence, mais aussi de tous les escrimeurs du monde, y compris ceux qui ont entre 13 et 15 ans et dont les parents sont les représentants.

- Chère Nathalie, vous avez tout à fait raison dans ce que vous avez écrit, en reprenant des extraits des règles de la FIE. Mais c'est le problème dont nous parlons.

- La demande d'examen de cette question ne vient pas des amateurs ou des bénévoles, mais du Conseil des entraîneurs de la FIE, le comité d'experts de la FIE, qui représente la communauté de l'escrime, des professionnels au niveau international et des entraîneurs travaillant avec les escrimeurs sur le terrain. Nous

avons discuté de cette question avec d'autres entraîneurs de différents pays et nous en avons discuté lors de la réunion du Conseil des entraîneurs de la FIE en juin 2022. Tous les membres du Conseil ont le même avis sur la question.

- Saison sportive. Je ne vais pas parler d'autres sports, mais en escrime, la saison est la période qui s'étend d'une compétition principale de la FIE de l'année, les Championnats du monde (Jeux olympiques), à la suivante l'année d'après. De juillet d'une année à juillet de l'année suivante, par exemple. Une saison sportive est divisée en périodes. La période de transition (dans notre cas, il s'agit du mois d'août), la période de préparation, la période pré-compétition et la période de compétition. Les périodes sont divisées en macro-cycles et en micro-cycles. La saison d'escrime des seniors se déroule de juillet à juillet. La saison d'escrime des juniors et des cadets se déroule d'avril à avril. Veuillez ne pas mélanger le calendrier des compétitions avec la saison d'escrime.

- Calendrier. Le calendrier des compétitions juniors de la FIE s'étend de novembre à avril. Cela ne signifie pas que les juniors ne font rien le reste de l'année. Les escrimeurs s'entraînent, organisent des camps d'entraînement, différents types de compétitions et d'autres événements. Le calendrier des compétitions de la FIE pour les cadets ne comporte qu'une seule compétition. Mais cela ne signifie pas que les escrimeurs, les cadets, ne tirent pas pendant l'année ou qu'ils n'ont pas de saison d'escrime. Les cadets et les juniors peuvent également participer aux compétitions seniors.

- La tricherie la plus grave dans ce sport est le dopage et la manipulation de l'âge. Ceci est absolument clair pour tous ceux qui ont pratiqué l'escrime en tant que cadets et juniors, ou pour les escrimeurs et leurs représentants (entraîneurs, parents d'escrimeurs) qui ont participé à des compétitions de "classement" et de "sélection". C'est particulièrement important en escrime, où nous avons un système d'élimination directe, un classement avant les compétitions et après les poules.

- Chère Nathalie, vous avez tout à fait raison, la règle o.30 est correcte. o.30. Seuls les escrimeurs en âge de se qualifier pour les prochains Championnats du monde juniors peuvent participer aux compétitions officielles juniors de la FIE, individuelles ou par équipes, de la saison en cours. C'est exactement ce dont nous parlons tous, mais nous devons clarifier cette clause du règlement pour la communauté de l'escrime mondiale, en particulier pour les personnes qui ont appris l'escrime "dans les livres" et qui n'ont jamais participé elles-mêmes à des compétitions de cadets ou de juniors, que nous avons une saison senior ET une saison junior et cadette, ET que le tireur qui est passé dans la catégorie senior après son dernier Championnat du monde junior en avril ne doit plus participer à aucune compétition de classement et de sélection des juniors. Les nouveaux groupes d'âge cadets et juniors devraient commencer à s'entraîner et à concourir ensemble, pour se préparer à la prochaine grande manifestation.

- La situation actuelle est injuste pour les plus jeunes et ne répond pas aux exigences de protection. Elle ouvre la voie à la "manipulation des résultats" et à la "corruption". Les participants qui ont "dépassé l'âge" (qui ne peuvent être sélectionnés pour le prochain championnat du monde) peuvent manipuler le classement, les résultats et la sélection. Pour faire simple, ils peuvent vendre leur combat à des tireurs qui ont besoin du classement et de la sélection.

1. Nous devons et pouvons aider les confédérations, les fédérations et LE MONDE de l'escrime en insérant quelques mots dans les règles de la FIE pour que cela soit absolument clair. Cela n'aura aucun impact sur les procédures actuelles de la FIE et ne portera préjudice à personne. Je pense que la Commission des Règlements et la Commission Juridique de la FIE peuvent trouver la bonne façon d'aborder le problème.
2. Exemple :
3. o.30. Seuls les tireurs en âge de se qualifier pour les prochains Championnats du Monde Junior peuvent participer aux compétitions officielles Junior de la FIE, individuelles ou par équipes, de la saison JUNIOR en cours (du 1er mai au 31 avril de l'année prochaine).

4. PROGRAMME DE COMPÉTITION DES CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS ET CADETS

Les entraîneurs discutent du programme des championnats du monde cadets et juniors. Tous sont d'accord pour dire que la compétition des cadets devrait être organisée avant celle des juniors.

5. SALLE AMÉNAGÉE LORS D'UN GRAND ÉVÉNEMENT FIE

La personne la plus importante dans le sport est l'athlète. Pendant les compétitions, tout doit être fait pour aider les escrimeurs à concourir confortablement et à obtenir les meilleurs résultats possibles. Il a été porté à notre attention que lors des dernières compétitions, les organisateurs, pendant la phase préliminaire de la compétition, ont bloqué toutes les aires de compétition avec une clôture, ne permettant pas aux escrimeurs d'avoir accès à leurs entraîneurs entre les combats pendant les phases de poules préliminaires. Cette situation est inacceptable. Les escrimeurs devraient avoir un accès facile aux conseils de leurs entraîneurs entre leurs combats pendant les poules. De plus, la zone bloquée était très grande et les lumières de l'appareil de notation n'étaient pas visibles de tous les côtés. Nous tenons à préciser que les poules sont la phase préliminaire de l'événement et que la compétition officielle ne commencera qu'après la cérémonie d'ouverture avec l'élimination directe et les spectateurs.

Un entraîneur a généralement 4 tireurs en compétition dans les poules. Un passage facile doit être organisé d'un côté à l'autre de l'arène.

Nous pensons que la question est claire, les compétitions doivent être organisées selon les règles, le manuel des règlements et les traditions de notre sport.

Une autre solution pourrait être de permettre à l'entraîneur d'être sur la piste pendant le combat de son tireur, comme c'est le cas lors de l'élimination directe.

Point 6 / Item 6 / Punto 6:

Réunion conjointe avec la commission des athlètes de la FIE.

Le Conseil des entraîneurs a tenu une réunion conjointe avec la commission des athlètes. La réunion s'est bien déroulée. Tout le monde s'est accordé sur le fait que les athlètes et les entraîneurs doivent coopérer davantage et élaborer des propositions communes pour la FIE.

CONCLUSION

Le Dr G. Tyshler remercie tout le monde pour le travail accompli. Un projet de procès-verbal sera distribué par le président à tous les membres pour commentaires.

La date de la prochaine réunion sera annoncée.

La réunion est clôturée.

7 juillet 2023

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU FAIR-PLAY (FIE)

DATE : 3 août 2023 15:00CET

PRÉSENCE

Présents

- Bert Van de Flier (MH), NED - Président du Conseil
- Eyyad Maghayreh, JOR
- Jennifer Yamin, USA

Absents et excusés

- Hilary Philbin, GBR
- Oleg Peskov, KAZ - Représentant du COMEX
- Marcel Amougou, CMR
- Alejandra Benitez Romero, VEN
- Osmonzhan Kasymov, KGZ

Procès-verbal de la réunion

1. Jennifer Yamin a été contactée par M. Bert Van der Flier, président du Conseil, lorsqu'il a rencontré un problème technique pour mettre en place un lien Zoom call pour la réunion du Conseil. Jennifer Yamin a envoyé un lien vers la réunion aux membres du Conseil deux heures avant la réunion. Cependant, en raison du court préavis, seuls M. Eyyad Maghayreh de Jordanie, M. Bert Van der Flier et Jennifer Yamin ont pu participer à l'appel.
2. Au cours de la réunion, M. Van der Flier a recommandé M. Lachlan Crook d'Australie comme candidat à un certificat d'esprit sportif. Ceci est dû au fait que M. Crook a reconnu s'être frappé lui-même lors d'un match d'épée contre Max Heinzer (Sui) aux championnats du monde de Milan. Pour appuyer sa recommandation, M. Van de Flier a partagé une vidéo YouTube du match entre M. Crook et M. Heinzer, qui montre l'admirable esprit sportif de M. Crook.

https://www.youtube.com/watch?v=SVQP__EYFQI

3. Jennifer Yamin a également proposé la candidature d'une escrimeuse indienne, Maria Akshita Ciril Rajdev, pour l'obtention d'un certificat. Lors du tour de poule du FF, Maria avait cédé sa veste électrique à une escrimeuse de l'AIN, Layla Pirieva. Bien que Jennifer Yamin lui ait demandé d'aider une autre escrimeuse, Maria a retiré sa veste électrique sans hésiter.
4. Les trois participants ont convenu que Mostafa Tahoun (FMC, Égypte) avait l'histoire la plus convaincante et l'ont désigné comme lauréat du prix de cette année. Mostafa a participé aux championnats du monde des cadets juniors de Plovdiv. M. Van de Flier demande à Jennifer Yamin d'envoyer le procès-verbal de la réunion ainsi qu'un courriel aux autres membres du Conseil pour leur demander leur avis sur la nomination de M. Mostafa Tahoun comme candidat final au prix du fair-play de cette année.

Colors	11:20	11:35	11:50	12:50		FILE	DRAW	RESULTS ON
7-8	13:10	13:25	13:40	14:40	TB	1	colors	14:10 14:25 14:40
7-8	14:40	15:10	15:10	16:10	T 5-8	1	7-8	15:40 15:55 16:10

16:10
17:40 Bronze M
18:40 WF F
19:40 MF

PROPOSAL FOR FAIR-PLAY

TAMOUN MOSTAFA EGY.

In a fight with PARK SANGWON KOR PARK lost all WEAPONS AND TAMOUN GAVE HIM HIS WEAPON TO FINISH THE BOUT. PARK WON.

HIROSE TOMOKO

Cadet Men's Foil

Cadet World Championship Ploudiv

April 5 2023

DE Round of 64

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU FAIR PLAY DE LA FIE

DATE : 8 JUILLET 2023, 15:00 CET

PRÉSENCE

Présents

- Oleg Peskov, KAZ - Représentant du COMEX
- Bert Van de Flier (MH), NED - Président du Conseil
- Marcel Amougou, CMR
- Alejandra Benitez Romero, VEN
- Osmonzhan Kasymov, KGZ
- Eyyad Maghayreh, JOR
- Jennifer Yamin, USA
- Elena Murdaca - Directrice de l'administration de la FIE/Représentante du bureau de la FIE

Absents et excusés.

- Hilary Philbin, GBR

Procès-verbal de la réunion

1. Ouverture par le Président. Bert Van de Flier ouvre la réunion en présentant ses salutations.
2. Mme Hilary Philbin n'a pas pu assister à la réunion pour des raisons de santé.
3. M. Van der Flier demande si quelqu'un a des objections ou des commentaires à formuler sur la dernière réunion. - Les membres ne formulent aucune objection ni aucun commentaire.
4. Pour l'instant, M. Van der Flier doit encore discuter avec le président intérimaire de la FIE des candidats au prix du fair-play pour la saison 2022-2023. Il suggère d'attendre la fin du Championnat du monde senior de Milan pour voir si d'autres candidats se manifestent. En outre, il a proposé de reconnaître les individus pour des raisons autres que le simple fait de se signaler après une auto-frappe à l'épée.
5. Jennifer Yamin a récemment communiqué le nom d'un candidat au fair-play, Mostafa Tahoun (FMC, Égypte), qui a participé aux championnats du monde cadets juniors de Plovdiv. Un arbitre japonais a rempli le formulaire de nomination et l'a renvoyé à Jennifer Yamin, qui travaillait comme DT aux championnats du monde juniors et cadets. À ce jour, Mostafa Tahoun est le seul candidat à ce prix cette saison. Lors du match d'escrime individuelle FMC T-64 à Plovdiv, Mostafa, escrimeur, a fait preuve d'esprit sportif en partageant ses armes avec son adversaire, le Coréen Park. Malheureusement, Mostafa a perdu le match à la fin.

6. Le Conseil des femmes a suggéré une formulation plus précise pour le T.109, mais la plupart des membres n'ont pas encore répondu. Jennifer Yamin a transmis le courriel d'Elena Murdaca à tous les membres du Conseil et M. Van de Flier a donné à chacun jusqu'à la fin de la journée pour répondre. Tous les membres ont accueilli favorablement la proposition du conseil des femmes.
7. Alexandra Benitez Romero propose de créer une compilation vidéo mettant en évidence les cas de jeu déloyal. Elle a partagé des vidéos YouTube non vérifiées montrant des athlètes faisant preuve d'un mauvais comportement après avoir perdu des matchs.
 - Jennifer Yamin n'est pas d'accord avec cette approche et pense que nous devrions nous concentrer sur la promotion d'images positives et encourager l'esprit sportif en éduquant les familles impliquées dans l'escrime. C'est en partageant des vidéos sur l'esprit sportif que notre conseil devrait se concentrer sur l'amélioration des esprits. Jennifer Yamin pense que le fait de souligner l'erreur de quelqu'un peut avoir un effet négatif sur les relations entre notre conseil et les fédérations.
8. Alexandra Benitez Romero propose que le Conseil du fair-play examine les cas de cartes noires.
 - Jennifer Yamin indique qu'il est important de noter que la modification du statut de FIE ou des règlements nécessiterait une proposition soumise dans les délais d'approbation. En outre, Jennifer Yamin ne sait pas si le Conseil du fair-play a le pouvoir de pénaliser les athlètes ou les individus qui reçoivent un carton noir, étant donné qu'il existe déjà un panel disciplinaire pour traiter de telles questions.
9. Les contraintes budgétaires ont entravé le projet de création d'une vidéo promotionnelle pour le fair-play. Cependant, Marcel, Alejandra et Jennifer ont suggéré d'utiliser les médias sociaux comme moyen alternatif de promouvoir le fair-play sans grever le budget. M. Bert Van der Flier a demandé à M. Peskov de se renseigner sur la possibilité d'utiliser le logo de la FIE sur les médias sociaux. M. Peskov demandera au bureau de la FIE d'ajouter cette demande à l'ordre du jour de la prochaine réunion du COMEX, le 22 juillet.
 - En guise de suivi, le Conseil a reçu l'autorisation d'utiliser le logo de la FIE sur le compte de médias sociaux du Conseil du Fair Play. Nous devons encore nous pencher sur les détails de la création du compte de médias sociaux.
10. Jennifer Yamin a proposé que le département de communication de la FIE aide notre Conseil à interviewer les anciens lauréats qui participeront aux championnats du monde de Milan. M. Bert Van de Flier demande à Jennifer Yamin de contacter Serge Timacheff, qui se trouve actuellement à Phoenix pour les tournois nationaux d'été des États-Unis, auxquels Jennifer participe également.
 - Après avoir parlé avec Serge Timacheff, Jennifer Yamin a contacté Zhen Ma au département de la communication de la FIE pour demander de l'aide pour les interviews et la couverture par les médias sociaux de l'initiative de notre conseil. Zhen Ma et Serge Timacheff se sont montrés enthousiastes et ont accepté de couvrir les efforts du Conseil.

11. La prochaine réunion est proposée le 3/8 à 15:00 CET pour discuter des candidats supplémentaires pour le prix du fair-play.

RAPPORT DU CONSEIL DES VETERANS DE LA FIE

INTRODUCTION

Date, lieu et heure de la réunion :	7 juillet 2023 via Zoom Début 13:00 CET Fin 18:00 CET
Participants:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Benoit PINCEMAILLE (Président) 2. El Houssine AMEZIANE 3. Mirna BOROSAK 4. Peter BRIGOLA 5. Rita COMES 6. Kovacs LIN 7. Mohamed NAHI 8. Marja-Liisa SOMEROJA
Absences (indiquer si l'absence avait été annoncée) :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Velichka HRISTEVA 2. Luis FILARDI (membre de l'équipe technique des Jeux d'Amérique centrale et des Caraïbes - absent) 3. Jie DENG (s'est blessé pendant l'exercice - ne peut pas participer)

INTRODUCTION

La réunion avec le Conseil femme et escrime a été avancée à la demande du Conseil des vétérans.

40+ et 70+ aux Championnats du monde vétérans de la FIE :

Afin de pouvoir comparer l'effet de la participation des femmes 40+ et 70+, Benoit fournira les statistiques des 10 dernières années des tournois européens. Le Conseil Femme et Escrime présentera des escrimeuses 40+ et 70+ dans les tournois de la FIE sur les médias sociaux en collaboration avec la commission de promotion. L'objectif est de montrer à quel point les escrimeuses vétérans peuvent être joyeuses et heureuses.

Après la réunion avec le Conseil femme et escrime, Benoît a souhaité à nouveau la bienvenue à tout le monde et a commencé à suivre l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA RÉUNION

Point 1 / Item 1 / Punto 1 : Avis du Conseil des Vétérans sur les modifications du règlement d'organisation et du règlement technique

- Le Conseil des vétérans a approuvé les modifications apportées au règlement d'organisation et au règlement technique.

Point 2 / Item 2 / Punto 2 : Prochains championnats du monde vétérans DAYTONA 11 -16 octobre 2023

- Rita Comes - rapport en annexe.
- Avant-première des championnats du monde à Dubaï 2024
Benoit a montré une vidéo des Championnats du Monde Juniors et Cadets 2022 et a fait une comparaison avec les prochains Championnats du Monde Vétérans 2024.

Point 3 / Item 3 / Punto 3 : Principales activités récentes des Vétérans dans les confédérations

Europe

- Championnats d'Europe (présentation Power Point de Benoit voir annexe)
- Circuit EVE (présentation Power Point de Benoit voir annexe)

Amérique

- Rita Comes - rapport en annexe.

Afrique

- Mohamed
Mohammed a signalé qu'il n'y avait pas d'activités en escrime vétérans ainsi qu'en escrime cadet et junior en Afrique.

Asie

- Kovacs
En raison du COVID, aucun championnat d'Asie des vétérans n'a été organisé depuis 2019. Seules quelques nations ont organisé leurs championnats nationaux. Malheureusement, la Confédération asiatique a très peu d'activités.
Les championnats d'Asie vétérans sont prévus à Hong Kong en 2024 et à Singapour en 2025.

Point 4 / Item 4 / Punto 4 : Faut-il remettre en cause l'appellation "vétérant" ?

- La suggestion de changer le nom en "Masters" a fait l'objet de discussions intenses. Finalement, cette activité a été transférée en "Standby".

Point 5 / Item 5 / Punto 5 : Voulons-nous que le Conseil devienne une Commission ?

- Le Conseil estime qu'un groupe de membres nommés par le COMEX représente mieux les points de vue des Vétérans que les membres (élus) des commissions.

Point 6 / Item 6 / Punto 6 : La limite d'âge de 60 ans pour les arbitres est-elle appropriée pour les vétérans ?

- Le Conseil est d'avis que l'âge maximum des arbitres ne peut pas être modifié, car en tout état de cause, lors des championnats du monde, les arbitres sont nommés par la FIE (à partir de la liste principale). L'âge maximum des arbitres doit donc rester fixé à 60 ans.

Réunion avec la Commission de promotion (Président Nikolay Mateev) :

Dieter Lammer (directeur technique de la FIE) et Ziad Feriani (président de la commission des règlements de la FIE) ont également participé à cette réunion.

- Événement test pour la mise en place de la catégorie 40+ :
Lors des championnats du monde de 2025, la catégorie 40+ (toutes catégories, genres et armes) sera organisée pour tester la faisabilité dans tous les domaines. Après une conclusion positive, la catégorie 40+ sera introduite régulièrement lors des championnats du monde. Après cette clarification, Dieter Lammer et Ziad Feriani ont quitté la réunion.
- Soutien à la Commission de promotion des Vétérans:
La Commission de Promotion va augmenter les posts sur les médias sociaux et demande des standards au niveau des photos de podium. Il est très important de montrer non seulement le succès ou l'échec, mais surtout que l'escrime peut apporter du bonheur, en particulier aux athlètes plus âgés.

Point 7 / Item 7 / Punto 7 : Divers

- Affichage du classement des vétérans sur le site web de la FIE, au même titre que les autres catégories :
Après les championnats du monde de Milan, ce sujet sera discuté avec les responsables.

Peter Brigola
Conseil des vétérans de la FIE
Secrétaire

Championnats Européens EEV Mai 2023 THIONVILLE (FRA)



1462 escrimeurs
provenant de **33** pays

Organisation globale

Wednesday		Thursday		Friday		Saturday		Sunday	
325		304		433		459		303	
		MS1	40	ME1 Poules	138	ME1 Tableaux	138	MF1	64
MF2	77			ME2 Poules	224	ME2 Tableaux	224	MS2	60
ME3	156	MF3	62					MS3	46
MF4	32	ME4	83	MS4	23				
		WE1	82	WF1	33	WS1	20		
		WF2	37			WS2	35	WE2	105
WE3	47			WS3	15	WF3	24		
WS4	13					WF4	18	WE4	28

37 Arbitres

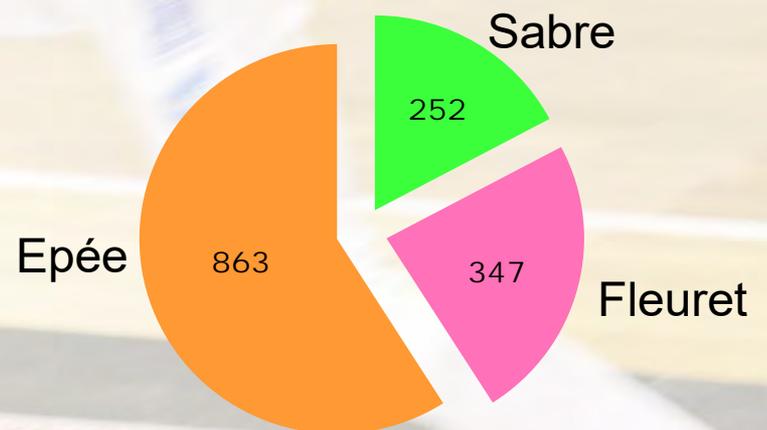
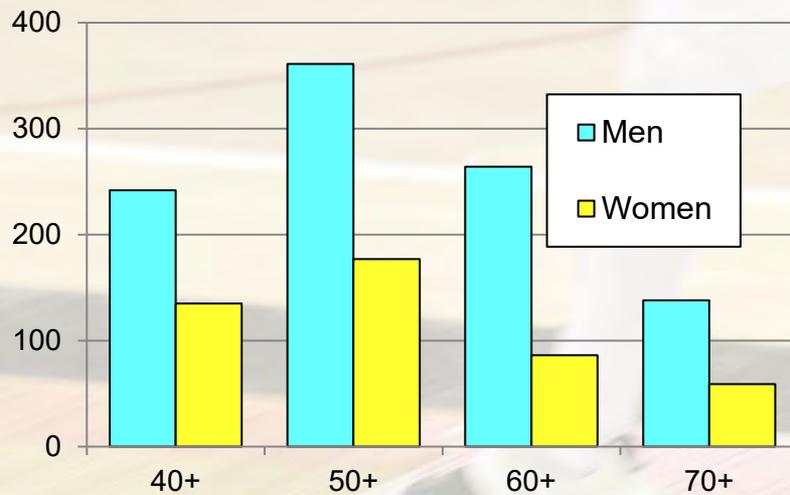
30 pistes

Participation par pays



FRA	404
GER	283
GBR	137
ITA	124
HUN	79
BEL	46
SUI	43
POL	43
ESP	42
NED	35
SWE	35
AUT	34
FIN	31
UKR	16
ISR	14
DEN	12
GEO	11
CZE	10
OTH	63

Catégories et analyse des armes



Résultats globaux



	Gold	Silver	Bronze	Total
FRA	6	6	14	26
ITA	4	6	4	14
GER	4	4	9	17
GBR	3	1	7	11
FIN	3		1	4
HUN	2	2		4
CRO	1			1
SWE	1		1	2
BEL		2		2
AUT		1	6	7
ESP		1	3	4
UKR		1		1
NED			2	2
LAT			1	1

Perspectives d'avenir

- **Ces championnats sont APPRECIÉS :**
 - ✓ Intérêt des autorités locales
 - ✓ Des villes hôtes engagées jusqu'en 2027 !

- **Le format 5 jours / 30 pistes est APPROPRIÉ :**
 - ✓ Peut accueillir jusqu'à 1800 tireurs
 - ✓ Préserve le concept « open »

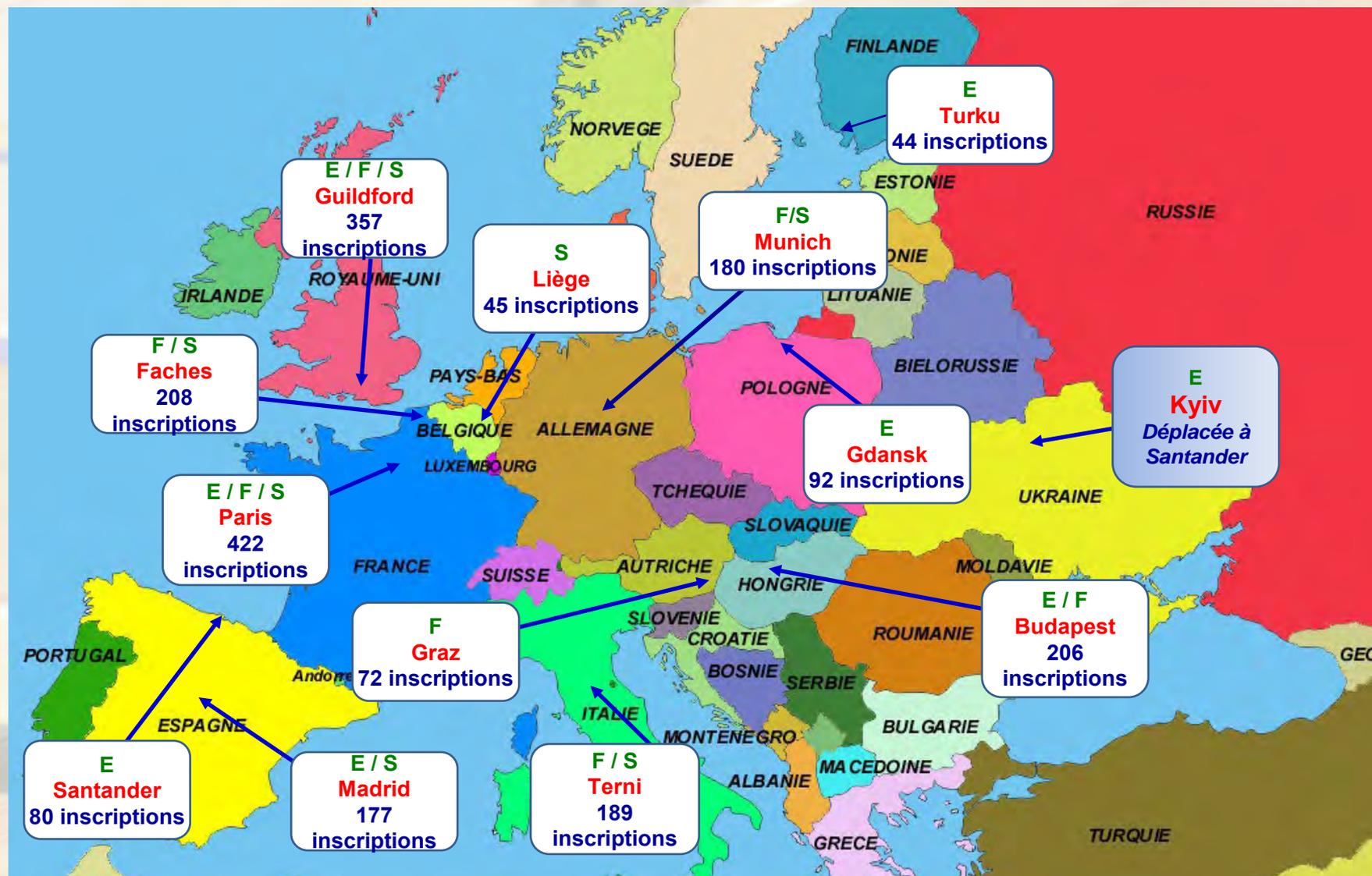
- **Ces championnats sont PROFITABLES :**
 - ✓ Exigences raisonnables en matière de EEV
 - ✓ Nombreuses possibilités de partenariats

Circuits Européens EEV

- **Lancé en septembre 2018, un succès encourageant.**
- **Interruption 2020 /2021 à cause du Covid ...**
- **Saison 2022 / 2023 :**

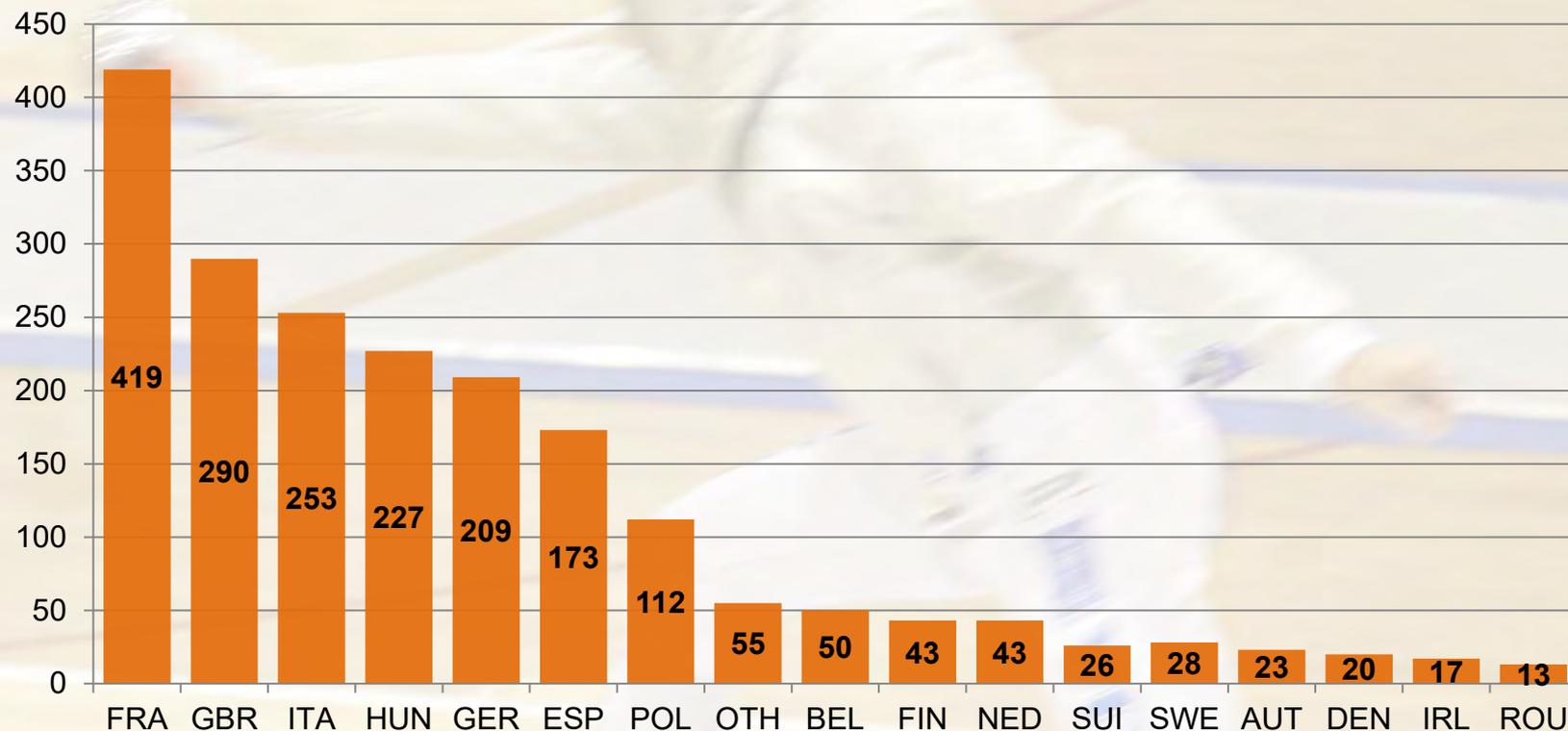
12 Villes hôtes
Plus de 2000 inscriptions

Circuit Européen EEV 2022-23 – Distribution géographique



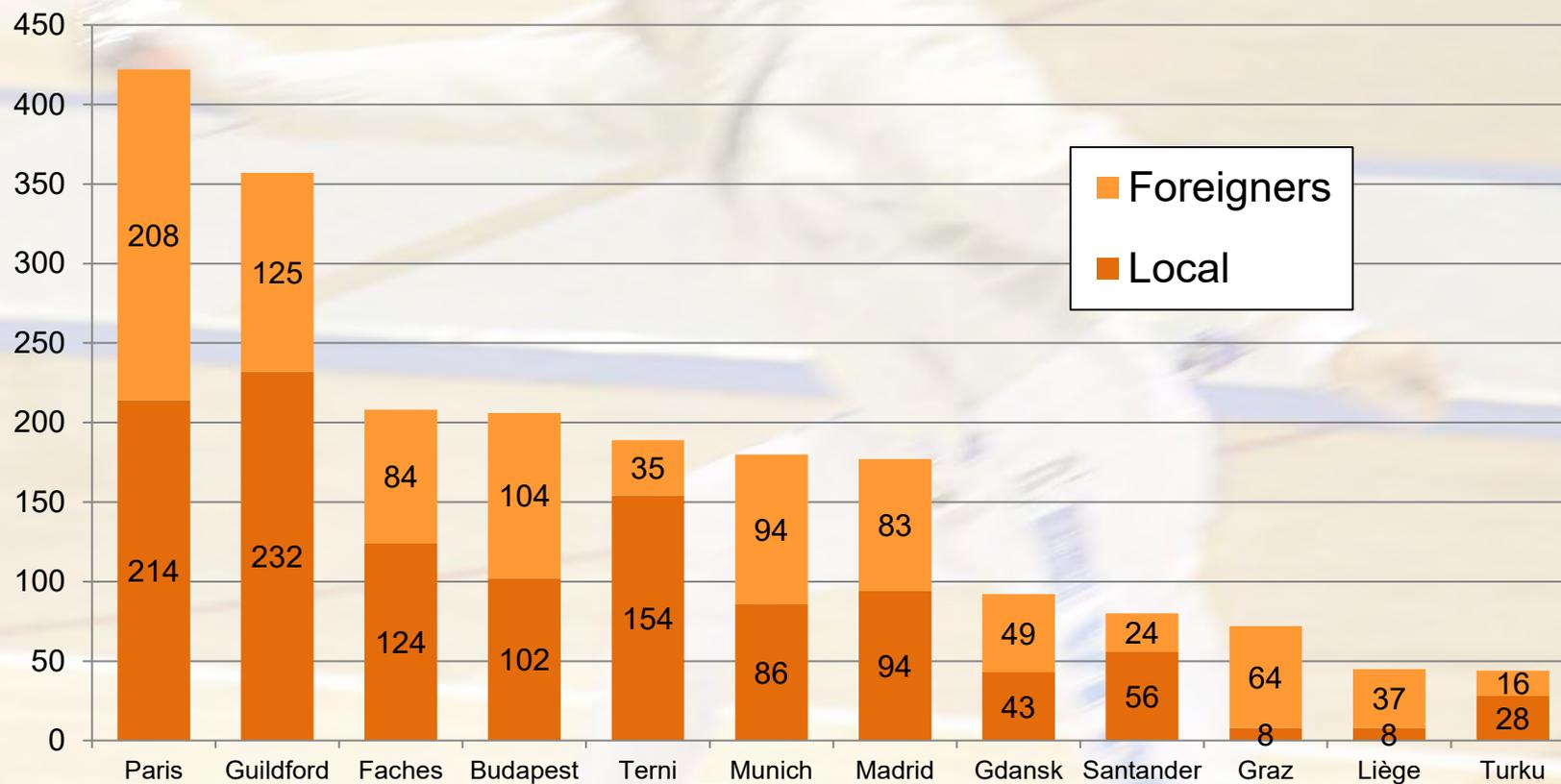
Analyse de participation per pays

Inscriptions



2072 inscriptions de **1328** escrimeurs
provenant de **36** pays

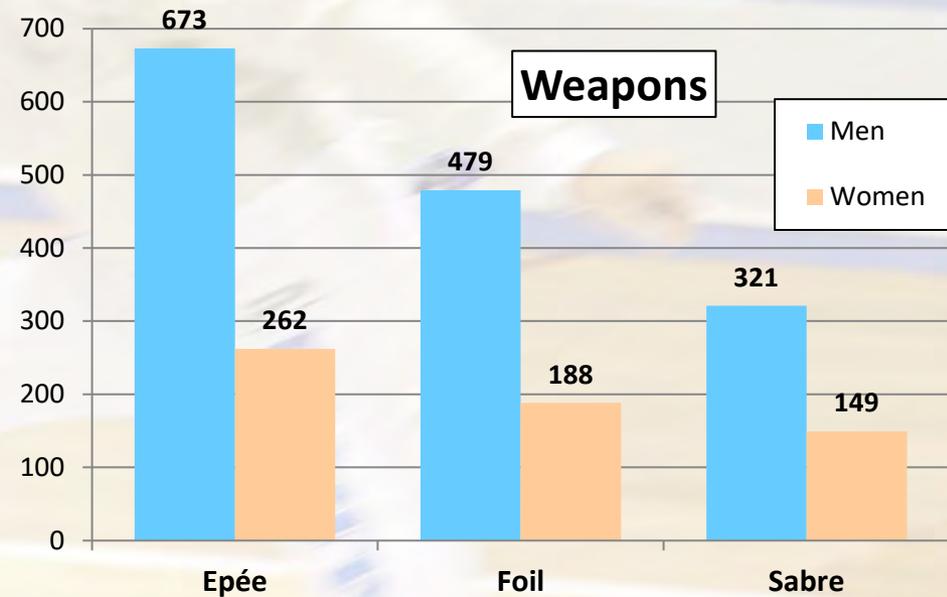
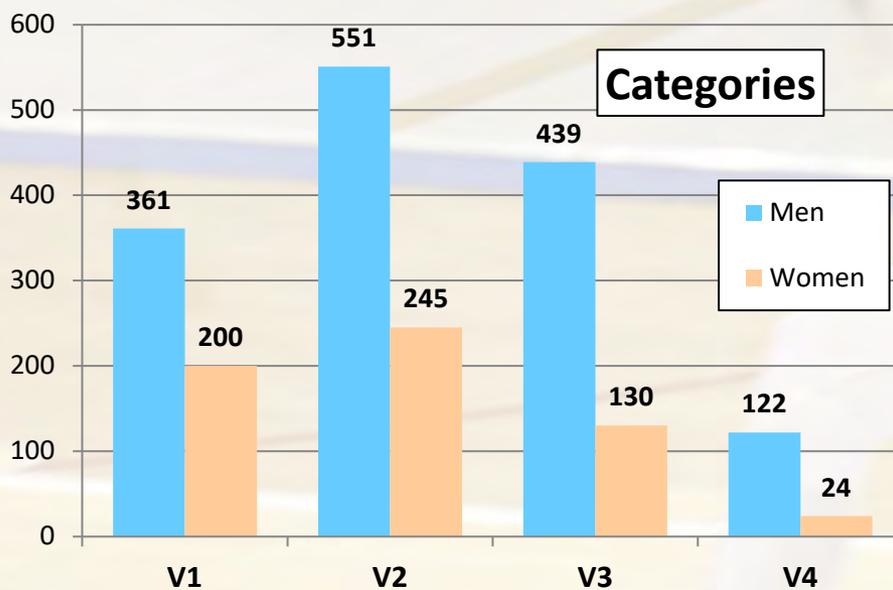
Analyse de participation par ville hôte



➤ **Les escrimeurs n'ont pas peur d'aller à l'étranger!**

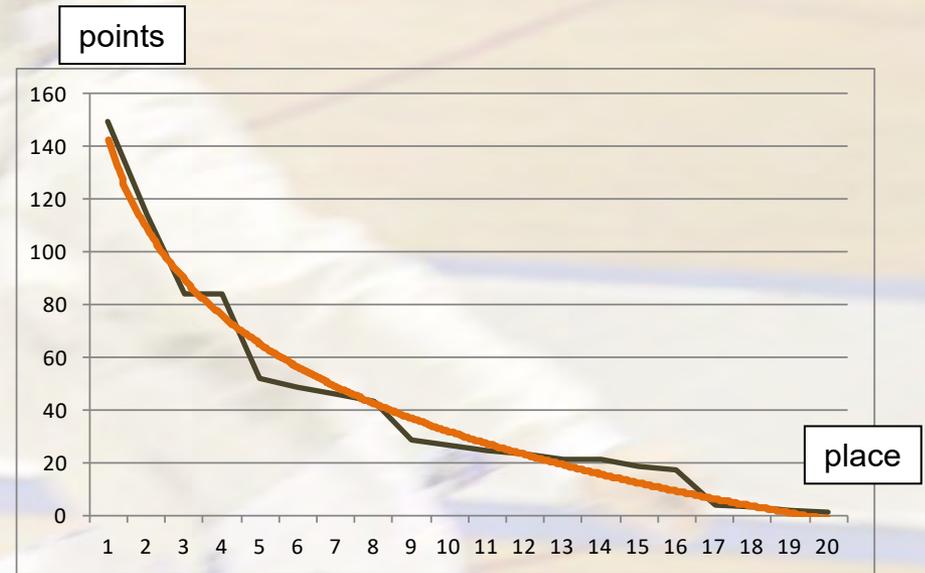
Catégories et armes

Distribution des 2072 inscriptions :



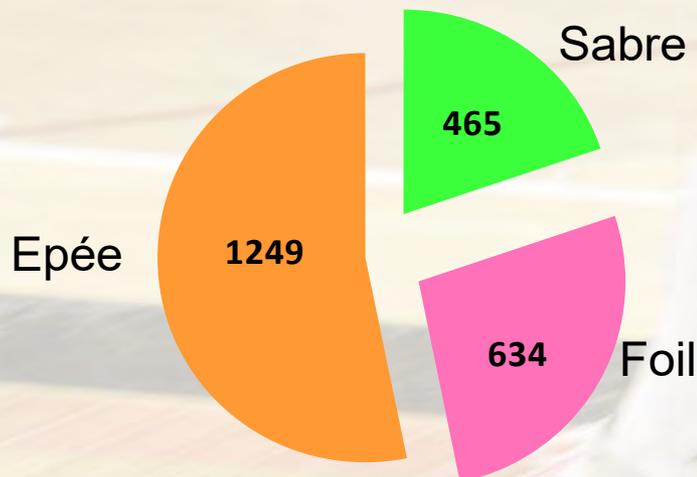
Création d'un classement individuel

- Points en fonction du lieu (échelle logarithmique), par exemple :
- Classement par addition des 5 meilleurs résultats des 2 dernières années (mode glissant).
- 2348 tireurs ont un classement:



A la fin de la saison, le meilleur tireur de chaque catégorie, arme et genre devient :

ESCRIMEUR DE L'ANNEE !



Circuit Européen EEV 2023-24 – Calendrier provisoire

		2023				2024						
		JULY	AUGUST	SEPTEMBER	OCTOBER	NOVEMBER	DECEMBER	JANUARY	FEBRUARY	MARCH	APRIL	MAY
FRA	Paris	FOIL + EPEE + SABRE										
ESP	Madrid					FOIL + EPEE + SABRE						
ITA	TBD						FOIL + EPEE + SABRE					
BEL	Liège										SABRE	
HUN	Budapest			FOIL + EPEE + SABRE								
GER	Munich					FOIL+SABRE						
FRA	Faches							FOIL+SABRE				
AUT	Graz									FOIL		
FIN	Turku			EPEE								
GBR	Guildford							FOIL + EPEE + SABRE				
GRE	Athens										EPEE	
POL	Gdańsk										EPEE	
SWE	Stockholm								FOIL + EPEE			

WORLD CHAMPIONSHIPS

EUROPEAN CHAMPIONSHIPS

2023- USA - Préparé par Rita Comes - Membre du Conseil des vétérans de la FIE

Le nombre d'escrimeurs vétérans aux États-Unis a continué à augmenter. Les événements nationaux et régionaux des vétérans sont bien suivis par la communauté d'escrimeurs vétérans. Les membres de l'Association américaine d'escrime comprennent des escrimeurs seniors, des jeunes, des vétérans et des para-escrimeurs en tant qu'organisation unie.

Il est regrettable que les Championnats du monde vétérans 2021 de la FIE aient dû être reportés en raison de la crise mondiale du Covid. Nous reconnaissons les difficultés et les pertes que tant de personnes ont subies pendant cette crise. Nous sommes extrêmement enthousiastes à l'idée d'accueillir les Championnats du monde vétérans de la FIE 2023 à Daytona Beach, en Floride, en octobre 2023. Toutes les informations - le site web et les lettres d'invitation pour les Championnats du Monde Vétérans de la FIE 2023 ont été publiées et transmises à toutes les Fédérations.

L'Association américaine d'escrime (USFA) compte actuellement environ 39 000 (38 289) membres. 3 936 sont identifiés comme des escrimeurs vétérans. Les escrimeurs vétérans représentent plus de 10 % de tous les membres de l'USFA. Il y a 626 escrimeurs vétérans individuels qui participent à une variété d'épreuves pendant les Championnats nationaux des États-Unis 2023 en juillet - 19 de ces escrimeurs vétérans sont âgés de plus de 80 ans. Les Championnats nationaux de 2023 et le Challenge de juillet à Phoenix, en Arizona, ont accueilli plus de 5 300 participants et sont considérés comme le plus grand tournoi d'escrime au monde.

Participation des équipes

Les épreuves par équipes pour vétérans ont augmenté au fil des ans. De nombreuses compétitions ajoutent des événements pour les équipes de vétérans aux événements locaux et régionaux. Il s'agit d'un ajout qui s'est avéré fructueux sur le plan du marketing et de la rentabilité des compétitions. Les États-Unis feront la démonstration du format de l'équipe de vétérans de la FIE lors d'une prochaine manifestation.

Camps et compétitions pour vétérans

Il y a eu une augmentation significative des ateliers, des camps et des compétitions pour vétérans à travers les États-Unis, avec des membres qui parcourent de longues distances pour y participer. De nombreux escrimeurs vétérans ont la possibilité de participer à des camps et des compétitions dans le monde entier et ont apprécié l'ouverture et l'aide de la communauté mondiale de l'escrime. L'augmentation du nombre de compétitions régionales (ROC) aux États-Unis a permis de réduire les frais de déplacement et d'accroître la participation des escrimeurs, qui peuvent ainsi concourir et se qualifier pour les championnats nationaux des États-Unis sans avoir à se rendre aux compétitions nationales au cours de l'année. Un nombre croissant d'escrimeurs vétérans continuent de participer à des tournois dans le monde entier et utilisent ces opportunités comme destination de voyage.

Stratégies de promotion auprès des "escrimeurs plus âgés"

En ce qui concerne les stratégies de promotion auprès des " tireurs plus âgés ", notre plus grande initiative a été de lancer la catégorie V80 lors de nos événements de la Coupe nord-américaine (CNA) depuis décembre 2018. Comme prévu, la participation des femmes Vet80+ a continué à augmenter aux États-Unis. Les participantes aux événements 80+ sont

très reconnaissantes de l'expérience, mais il faudra recueillir plus d'informations auprès d'autres Pays avant de proposer d'envisager sérieusement de l'inclure comme épreuve aux Championnats du Monde Vétérans de la FIE.

L'USFA a également renforcé la présence de l'escrime des vétérans dans les médias sociaux - les interviews, les photos, les souvenirs et les histoires historiques ont vraiment aidé à promouvoir l'image de l'escrime des vétérans.

Une page privée USA Fencing Veterans Face Book (FB) (1 900 membres) qui a été lancée en 2018 a augmenté de 400 membres supplémentaires au cours de l'année écoulée. Cette page est utilisée pour que des informations officielles et amusantes puissent être partagées entre les escrimeurs vétérans du monde entier, il existe également une page FB privée US Women's Veteran (617 membres). Pendant la pandémie, un groupe de soutien aux escrimeuses vétérans a été créé et a tenu des réunions hebdomadaires, puis bimensuelles et maintenant mensuelles sur Zoom afin de se soutenir mutuellement pendant cette période difficile.

Dans la perspective des Championnats du monde vétérans de la FIE de 2023, nous avons une équipe enthousiaste d'escrimeurs compétitifs qui se sont battus pour obtenir une place au sein de l'équipe vétérans des États-Unis. L'équipe a de grands espoirs de recevoir une autre médaille de reconnaissance de la FIE pour l'événement de 2023, comme elle l'a fait pour les Championnats du monde de la FIE de 2022. La promotion de l'événement de Daytona Beach, en Floride, et de l'escrime vétéran en général a attiré beaucoup d'attention sur l'escrime vétéran aux États-Unis et ailleurs.

Nous sommes impatients d'accueillir le monde à Daytona Beach en octobre.



**RAPPORT DU CONSEIL FEMME ET ESCRIME DE LA FIE
FIE WOMAN AND FENCING COUNCIL REPORT
INFORME DEL CONSEJO MUJER Y ESCRIMA DE LA FIE**

Date, lieu et heure de la réunion : Date, lieu et heure de la réunion : Date, lieu et horaire de la réunion :	7 juillet - 13h00 CET - 16h00 CET 8 juillet - 13h00 CET - 16h00 CET
Les participants : Les participants : Participants :	1. Maria Cristina BATE 2. Mirani FERNANDES 3. Caitlin FOX-HARDING 4. Helen SMITH 5. Michael STAFFORD 6. Christina VLACHOUTSIKOS 7. Georgina USHER
Absences (indiquer si l'absence avait été annoncée) : Absent (Indicate if the absence was announced) : Ausencias (indiquer si l'absence a été annoncée) :	1. Melissa Elisabeth ALVARENGA (excuses anticipées) 2. Svetlana PETRONIJEVIC (excuses anticipées) 3. Ahmed GANA 4. Huda AL MATROOSHI

**INTRODUCTION
INTRODUCTION
INTRODUCCIÓN**

GU souhaite la bienvenue aux participants, en particulier à ceux pour qui le décalage horaire signifie des heures antisociales. Il a été noté qu'il est beaucoup plus difficile pour le Conseil de travailler étant donné que nous ne nous rencontrons plus face à face. Certains membres sont en mesure d'assister à des événements dans le cadre de leurs autres fonctions, de sorte que la réalité est que les contacts en personne seront opportunistes et ad hoc.

**RAPPORT DE LA RÉUNION
RAPPORT DE RÉUNION
RAPPORT DE LA RÉUNION**

Point 1 / Item 1 / Punto 2 : Examen des propositions de la Commission et du Conseil

Le Conseil a examiné les propositions avant les réunions avec les autres commissions et conseils.

Point 2 / Item 2 / Punto 2 : Examen de la stratégie du Conseil

Le Conseil a examiné les objectifs stratégiques de haut niveau et a confirmé qu'ils restaient appropriés :

A Plan de communication basé sur un contenu inspirant

B Collaborer avec les commissions/conseils/exécutifs identifiés pour garantir l'égalité des chances et l'existence d'environnements inclusifs dans tous les domaines (à la fois en termes d'accès à la formation et en termes d'affectation aux compétitions). (à la fois en termes d'accès à la formation et en termes d'affectation aux concours).

C Collaborer avec d'autres conseils de femmes et d'escrime (NF, Zonal)

D Fournir un accès à l'éducation et à la formation

E Supporting Initiative - Sauvegarde - créer des environnements inclusifs

FS Soutenir l'initiative - Recherche, données, évaluation

Initiative de soutien général - Étude de la possibilité d'élargir les attributions du conseil afin de refléter les attributions plus larges en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Point 3 / Item 3 / Punto 3 : Examen du plan de travail

A Communication

Mise à jour - MF a informé le Conseil de ses activités sur Facebook et Instagram. L'audience et l'engagement augmentent, mais il faut plus de contenu. Le souhait est d'inclure des interviews/témoignages mais il y a une hésitation à s'engager avec la sensibilité et la polarisation du monde.

Actions de suivi

- Le thème "Ensemble, nous sommes plus forts" - tout le monde doit créer une vidéo
- Interview de Georgina, Iris et Helen après le congrès
- Cross post avec le compte principal de la FIE
- GU pour mettre en place une série internationale d'interviews d'escrimeurs (par écrit) par l'intermédiaire de l'équipe média de British Fencing.

B Collaborer avec les commissions/conseils/exécutifs identifiés.

Mise à jour :

HS & GU sont engagées dans des discussions continues avec des représentants de la Commission d'arbitrage en ce qui concerne les propositions visant à garantir une représentation minimale des sexes et à collecter des données sur les sexes.

GU, HS & CFH se sont engagées avec la commission médicale en ce qui concerne le cadre du CIO sur l'équité et l'inclusion.

C Collaborer avec d'autres conseils de femmes et d'escrime (NF, Zonal)

Mise à jour - GU et MS ont rencontré des représentants de la Confédération africaine d'escrime. CV a contacté le Conseil de la CEF et continuera d'essayer d'organiser une réunion avec le soutien de GU.

Action - Les GU demanderont à HaM (Aisa) et à MA (Panaméricaine) de faire le point sur la situation. HS organisera une réunion entre les GU et la Commission de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion de l'Océanie.

D Fournir un accès à l'éducation et à la formation

Mise à jour - MCB et CFH ont participé au cours de leadership de l'ASIOF

Action - Suivi de la rédaction d'un article pour le site web.

E Supporting Initiative - Sauvegarde - créer des environnements inclusifs

Mise à jour - La formation se poursuit à la FIE (par exemple, création d'une politique de sauvegarde), à la Confédération (par exemple, responsable de la sauvegarde des événements de l'EFC) et au niveau national (par exemple, la Fédération grecque d'escrime). MF travaille avec l'IWAS pour promouvoir la protection dans l'escrime en fauteuil roulant.

FS Soutenir l'initiative - Recherche, données, évaluation

Pas de mise à jour spécifique.

Initiative de soutien général - Étude de la possibilité d'élargir les attributions du conseil afin de refléter les attributions plus larges en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Pas de mise à jour spécifique.

Action - HS & GU vont soulever cette question auprès de la FIE.

Point 4 / Item 4 / Punto 4 : Réunion avec le Conseil des vétérans

Notes

- Le Conseil des vétérans a noté que la diversité des genres est généralement en augmentation.
- Ils soutiennent les propositions qui se concentrent sur l'organisation (DT, médical, arbitres).
- Le Conseil des vétérans s'est dit préoccupé par le fait que dans certaines cohortes de vétérans plus jeunes (40-49 ans), la participation semble diminuer (peut-être en raison d'obligations familiales ou professionnelles).
- Problème similaire avec certaines des cohortes plus âgées (70+) en concurrence au sein de la même cohorte.
- Discussion sur la manière dont les Conseils pourraient travailler ensemble pour résoudre ce problème.

Actions en cours

- Les membres du conseil des vétérans doivent rencontrer Mirani pour discuter de l'utilisation des championnats du monde pour mettre en évidence ce qui se passera à l'avenir avec l'augmentation de la catégorie des 40 ans et plus.
- Georgina et Rita Comes doivent se concerter sur les moyens d'augmenter le nombre de participants au niveau régional.
- Benoit Pincemaille pour envoyer à Georgina les données qu'il a collectées sur les hommes et les femmes.

Point 5 / Item 5 / Punto 5 : Réunion avec la Commission Promotion, Communication et Marketing

Notes

- Le Conseil PCM a fait remarquer qu'il n'avait pas reçu de copie des propositions du Conseil W&F.
- La communication régulière avec la presse sur la diversité/l'inclusion/etc. est reconnue comme positive.
- La décision de transférer le magazine Escrime sur une plateforme en ligne pourrait donner plus d'opportunités au contenu du Conseil W&F d'être présenté.
- Une discussion a eu lieu sur l'ajout d'un responsable de la diversité rémunéré au sein du personnel de la FIE, compte tenu de l'importance du sujet. Des questions ont été posées sur le chevauchement de cette fonction avec les initiatives de protection, qui sont également conçues pour créer des environnements sûrs et inclusifs. (Actuellement, la protection n'est pas une fonction distincte du personnel rémunéré).
- Women in Fencing (Femmes en escrime) pour obtenir une description du rôle à l'USFA et s'en inspirer.

Actions en cours

- MF doit remettre à Serge une liste de noms promouvables pour les entretiens/etc.
- Le Conseil W&F collaborera avec Zhen Ma pour développer des podcasts, des vidéos, etc. à promouvoir.
- Serge discutera avec USA Fencing du rôle du responsable de la diversité par rapport à celui du responsable de la protection.

Point 6 / Item 6 / Punto 6 : Réunion avec la Commission d'arbitrage

Notes

- La Commission de l'arbitrage s'est inquiétée du fait que les propositions seraient trop restrictives car il n'y a pas assez d'arbitres féminines dans certaines armes.

- D'aucuns ont également estimé que les propositions n'étaient pas nécessaires car il y avait suffisamment d'arbitres féminines et que les cas de force majeure pouvaient créer des problèmes.
- Il a été demandé de simplifier la formulation des propositions.

Actions en cours

- Le Conseil W&F examinera les propositions et suggérera des mises à jour sur la base des discussions - en particulier, les pourcentages GP et WC s'appliquent à toutes les compétitions et la clarification sur les rapports.

Point 7 / Item 7 / Punto 7 : Réunion avec la Commission médicale

Notes

- Le président de la Commission médicale présente le travail effectué jusqu'à présent en ce qui concerne le cadre du CIO sur l'équité et l'inclusion, en notant la situation actuelle, l'examen narratif et en exposant les options d'inclusion des athlètes transgenres à la disposition de la FIE (voir le rapport de la réunion de la commission médicale).

Actions en cours

- Groupe de travail proposé, GU et CF-H se sont portés volontaires pour en faire partie. Des représentants juridiques et des athlètes doivent être recherchés.



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications des Règles d'organisation

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P. 1

Article : o.10

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres au sein des comités d'organisation, aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE atteigne les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

o.10

1 Le **Comité organisateur** est l'ensemble des personnes ayant la mission d'organiser la compétition.

2 Le Comité organisateur doit tenir compte des indications du **Cahier des charges** spécifique à l'organisation de chaque type de compétition.

3 Le Comité organisateur doit être composé de représentants des deux genres.

Opinion du Conseil Femme et Escrime : En faveur

P. 3

Article : o.16

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Promouvoir l'égalité des genres au sein du Directoire technique, afin d'aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et de veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

o.16

Le **Directoire technique** est composé de personnes **ayant l'habitude et la compétence d'organiser des compétitions.**

- 1 Championnats du Monde et Jeux Olympiques
 - a) **Aux Jeux Olympiques**, le Directoire technique est composé de 6 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition. **Il doit y avoir au moins un membre de chaque genre.**
 - b) **Aux Championnats du Monde**, le directoire technique est composé de 8 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays organisateur. **Il doit y avoir au moins deux membres de chaque genre.**

2 Coupe du Monde et Grands Prix

Le Directoire technique est composé de 3 personnes qualifiées du pays où se déroule la compétition ou invitées par lui. **Il doit y avoir au moins un membre de chaque genre.**

3 Championnats du Monde vétérans

Le Directoire technique est composé de 4 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays où se déroule la compétition. **Il doit y avoir au moins un membre de chaque genre.**

Opinion du Conseil Femme et Escrime : En faveur

Article : **o.18**

Proposition de : **Conseil Femme et Escrime**

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres dans les domaines de l'arbitrage, de la SEMI et des délégués médicaux, afin d'aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et de veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

o.18

P. 4

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.

Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.

Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

1 Championnats du Monde

Le chef délégué à l'arbitrage et 5 autres délégués à l'arbitrage, le chef délégué SEMI et 2 autres délégués SEMI et 3 délégués médicaux sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition des commissions concernées respectives. **Sur l'ensemble des délégués, il doit y avoir au moins 30% de délégués à l'arbitrage et au moins un délégué SEMI et un délégué médical de chaque genre.**

2 Grands Prix

Deux délégués à l'arbitrage sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. **Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations au Grand Prix, toutes armes confondues, sont prises en compte.**

3 Coupe du Monde Seniors

Un délégué à l'arbitrage est désigné par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. **Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations à la Coupe du monde senior, toutes armes confondues, sont prises en compte.**

4 Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives. **Il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre sur un total de 5 désignations.**

Opinion du Conseil Femme et Escrime :En faveur modifié comme suit :

o.18

Désignation des délégués à l'arbitrage, SEMI et médicaux

Les délégués à l'arbitrage doivent être membres de la Commission d'arbitrage de la FIE.

Les délégués SEMI doivent être membres de la Commission SEMI de la FIE.

Les délégués médicaux doivent être membres de la Commission médicale de la FIE.

Lorsque toutes les désignations des délégués sont prises en compte (pour tous les types de compétitions et toutes les armes au cours d'une saison), il doit y avoir un minimum de 20 % de représentants des deux genres. Il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre de chacune des commissions d'Arbitrage, SEMI et Médicale désignés lors des championnats du monde, à l'exception des championnats du monde vétérans, où sur les 5 délégués désignés, il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre.

1 Championnats du Monde

Le chef délégué à l'arbitrage et 5 autres délégués à l'arbitrage, le chef délégué SEMI et 2 autres délégués SEMI et 3 délégués médicaux sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE

sur proposition des commissions concernées respectives. ~~Sur l'ensemble des délégués, il doit y avoir au moins 30% de délégués à l'arbitrage et au moins un délégué SEMI et un délégué médical de chaque genre.~~

2 Grands Prix

Deux délégués à l'arbitrage sont désignés par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. ~~Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations au Grand Prix, toutes armes confondues, sont prises en compte.~~

3 Coupe du Monde Seniors

Un délégué à l'arbitrage est désigné par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. ~~Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 20 % de chaque genre lorsque toutes les désignations à la Coupe du monde senior, toutes armes confondues, sont prises en compte.~~

4 Championnats du Monde Vétérans

Deux délégués à l'arbitrage, un délégué SEMI et deux délégués médicaux sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives. ~~Il doit y avoir au moins un délégué de chaque genre sur un total de 5 désignations.~~

Article : o.25.3

P. 5

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Aider la FIE à mieux comprendre le nombre de femmes arbitres.

o.25.3

- 4 En outre, le comité d'organisation des compétitions de la Coupe du monde junior et des compétitions satellites est tenu de contrôler et de rendre compte de la diversité des genres des arbitres inscrits.

Opinion du Conseil Femme et Escrime : En faveur modifié comme suit :

o.25.3

3 En outre, le Superviseur de la FIE ou président du directoire technique ~~comité d'organisation~~ des compétitions de la Coupe du monde junior et des compétitions satellites est tenu de contrôler et de rendre compte de la diversité des genres des arbitres inscrits. Le rapport sera établi par le Superviseur du FIE.

P. 6

Article : o.26

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

Promouvoir l'égalité des genres dans l'arbitrage, aider au développement d'un plus grand nombre de femmes dans tous les rôles de l'escrime et veiller à ce que les deux genres soient représentés.

Démontrer l'engagement de la FIE envers l'objectif du CIO de faire progresser l'égalité des genres dans tous les aspects du sport olympique et contribuer à ce que la FIE soit en mesure d'atteindre les quotas de représentation des genres pour la participation aux Jeux olympiques.

Lorsqu'il n'est pas possible de répondre aux attentes minimales, des rapports écrits aideront à explorer des solutions.

o.26

1 L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans. **Il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 30 % de chaque genre pour l'ensemble de ces désignations.**

Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.

2 Aux **compétitions** de Coupe du monde seniors, **Grand Prix et Coupe du Monde par équipes, 8 arbitres** sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, **et les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres.**

Il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, une explication écrite doit être fournie à la FIE.

Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) sont fournis par le comité organisateur. Tous les **arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions.** **Il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, une explication écrite doit être fournie à la FIE.**

Opinion du Conseil Femme et Escrime :En faveur modifié comme suit :

1 L'arbitrage aux Championnats du Monde vétérans est réalisé par les arbitres désignés par le Comité exécutif de la FIE, sélectionnés par la Commission d'arbitrage sur indication du Comité d'organisation et du Conseil des Vétérans. **Soit, il doit y avoir une représentation minimale d'au moins 30 % de chaque genre pour l'ensemble de ces désignations ou la Commission d'arbitrage doit fournir une explication écrite au Comité exécutif de la FIE.**

Les arbitres doivent assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du Monde.

2 Aux **compétitions** de Coupe du monde seniors, **Grand Prix et Coupe du Monde par équipes, 8 arbitres** sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, **et les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres.**

Soit, il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, si possible. Si cela n'est pas possible, ou la Commission d'arbitrage doit fournir une explication écrite doit être fournie à au Comité Exécutif de la FIE.

Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) sont fournis par le comité organisateur. Tous les **arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions.** Soit, il doit y avoir au moins une personne de chaque genre, ~~si possible.~~ ~~Si cela n'est pas possible,~~ ou une explication écrite doit être fournie à la FIE dans le rapport du Superviseur de la FIE.



Propositions pour le Congrès 2023
Modifications du Règlement Technique

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

Article : **t.109**

P. 33

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation :

- 1) Préciser que tous les participants à une compétition sont tenus de respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris le Code d'éthique et la Politique de protection.
- 2) Clarifier les attentes minimales en matière de signalement si des personnes sont témoins d'une violation au Code d'éthique et de la Politique de protection.

t.109

Toutes les personnes qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, **doivent respecter les Statuts et les Règlements de la FIE, y compris, mais sans s'y limiter, le Code d'éthique et la politique de Protection de la FIE.** Ils doivent **respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement** de l'épreuve. Au cours des matches, personne n'est autorisé à **aller près de la piste, à donner des conseils aux tireurs, à critiquer l'arbitre** ou les assesseurs, ou à les importuner de quelque façon que ce soit. Même **le capitaine d'équipe** doit rester à la place qui lui est désignée et il ne peut intervenir que dans les cas et de la façon prévus dans l'article **t.130** du Règlement. L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match (Cf. **t.137.1/3**). Toute personne qui, pour quelque raison que ce soit, menace ou injurie un officiel, commet une faute du groupe 4 et est sanctionné selon l'article **t.169**.

Toute personne présente qui est témoin d'une infraction au code éthique de la FIE et à la politique de protection doit le signaler au Directoire technique.

Opinion du Conseil Femme et Escrime : En faveur

Article : t.111

P. 34

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Préciser que le fait de perturber le bon ordre ou le bon fonctionnement peut inclure le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE.

t.111

L'arbitre et (ou) le Directoire technique, d'office ou sur demande d'un délégué officiel de la FIE ou du Comité organisateur, décident de **l'expulsion du lieu de l'épreuve**, avec ou sans avertissement, de toute personne qui, par gestes, attitudes, ~~ou~~ paroles **ou le fait de ne pas agir conformément aux Statuts, aux Règlements, au Code d'éthique et à la politique de Protection de la FIE**, troublerait l'ordre ou le bon déroulement de l'épreuve.

Opinion du Conseil Femme et Escrime : En faveur



Propositions pour le Congrès 2023

Modifications des Statuts

Les textes ci-dessous sont applicables au 1er janvier 2024, sauf si indiqué autrement.

P.12

Article : Chapitre 13

Proposition de : Conseil Femme et Escrime

Motivation : Les statuts de la FIE prévoient déjà des attentes à l'égard des fédérations nationales en ce qui concerne l'intégrité du sport, par exemple :

Pari et lutte contre la corruption : 2.5 Il est recommandé que les Fédérations membres et les Confédérations mettent en place des règles et des règlements similaires pour sauvegarder l'intégrité des compétitions organisées sous leurs juridictions respectives.

Il est proposé d'étendre les recommandations de protection de la même manière afin que les attentes de la FIE soient claires.

Chapitre 13

(ajouter à la fin) :

Il est recommandé que les Fédérations membres et les Confédérations élaborent et mettent en œuvre des politiques et des procédures similaires pour sauvegarder et promouvoir le bien-être de tous les participants aux activités d'escrime organisées sous leurs juridictions respectives.

Opinion du Conseil Femme et Escrime : En faveur

Article : Chapitre 13**P.13****Proposition de : Conseil Femme et Escrime****Motivation :** Pour la protection de tous les participants,

1. Étendre l'exigence d'un rôle de responsable de la protection aux championnats de zone.
2. Veiller à ce que les rapports de protection non résolus soient signalés à la FIE.

Chapitre 13

Lors des Championnats du monde juniors/cadets, seniors et vétérans, des incidents de harcèlement/abus/négligence peuvent être signalés au Responsable de la protection de la FIE sur site.

Lors des Coupes du monde et des Coupes du monde juniors, des incidents de harcèlement/abus/négligence peuvent être signalés au Superviseur de la FIE agissant en qualité de responsable de la protection. Cette responsabilité sera ajoutée à la liste des responsabilités des Superviseurs.

La FIE désignera des Responsables de la protection pour les autres événements officiels de la FIE, par exemple les stages d'entraînement.

La FIE s'assurera que les responsables de la protection de la FIE reçoivent une formation et un soutien appropriés pour assumer leurs responsabilités en vertu de la présente politique.

Les confédérations de zone désigneront au moins une personne pour exercer les fonctions de responsable de la protection lors de chaque championnat de zone. Tous les rapports de protection qui ne sont pas résolus par la médiation doivent être signalés à la FIE.

Opinion du Conseil Femme et Escrime : En faveur

URGENT DECISION

PROPOSAL FROM SEMI COMMISSION

FIE Publicity Code, article p.12.2 a

Motivation:

The current formulation of the article forces sabre's fencers to make a sublimation print of the advertising logos on the sleeve of the conductive jacket. This kind of print is expensive and could be an issue for a fencer to reprint the logos each time he needs to change a jacket, for example after a malfunction/breakage or change of sponsorship. Furthermore, shortly after the jacket has been printed, the colours tend to fade and give a grey-on-grey effect which is not nice in TV shooting. The proposal therefore aims to return to the old system and allow the logos to be displayed on the upper part of the fencer's leg, as we still often see during weapons controls.

NEW TEXT

If a federation and/or a fencer have signed a **sponsorship contract** with a commercial or other company, the logo of that sponsorship partner may be fixed **at a rate of maximum of 3 logos, with a maximum area of 85 cm² each;**

In foil and epee: at the top of the sleeve of the non-sword arm of the fencing jacket; **in sabre:** at the top of the thigh of the non-sword side of the fencing breeches and clearly separated from the national logo.

DECISION URGENTE

PROPOSITION DE LA COMMISSION SEMI

Code de la publicité de la FIE, article p.12.2 a

Motivation :

La formulation actuelle de l'article oblige les sabreurs à imprimer par sublimation les logos publicitaires sur la manche de la veste conductrice. Ce type d'impression est coûteux et pourrait poser problème à un escrimeur qui devrait réimprimer les logos chaque fois qu'il doit changer de veste, par exemple après un dysfonctionnement/une casse ou un changement de parrainage. En outre, peu après l'impression de la veste, les couleurs ont tendance à s'estomper et à donner un effet gris sur gris, ce qui n'est pas agréable pour les tournages télévisés. La proposition vise donc à revenir à l'ancien système et à autoriser l'affichage des logos sur la partie supérieure de la jambe du tireur, comme on le voit encore souvent lors des contrôles des armes.

NOUVEAU TEXTE

Si la Fédération ou/et le tireur a/ont signé un **contrat de partenariat** avec une société commerciale ou autre, un logo pourra être apposé **à raison de 3 logos au maximum d'une dimension maximale de 85 cm² chacun ;**
Au fleuret et à l'épée : sur le haut de la manche de la veste d'escrime (bras non armé);
au sabre : sur le pantalon en haut de la cuisse (côté non armé) et clairement séparé du logo national.

DECISION URGENTE
PROPUESTA DE LA COMISIÓN SEMI

Código de la publicidad de la FIE, artículo p.12.2 a

Motivación:

La formulación actual del artículo obliga a los esgrimistas de sable a realizar una impresión por sublimación de los logotipos publicitarios en la manga de la chaqueta conductora. Este tipo de impresión es caro y podría ser un problema para un esgrimista volver a imprimir los logotipos cada vez que necesite cambiar de chaqueta, por ejemplo después de una avería/rotura o cambio de patrocinador. Además, poco después de la impresión de la chaqueta, los colores tienden a desteñirse y dan un efecto gris sobre gris que no es agradable en las tomas de televisión. Por lo tanto, la propuesta pretende volver al antiguo sistema y permitir que los logotipos se muestren en la parte superior de la pierna del esgrimista, como todavía vemos a menudo durante los controles de armas.

NUEVO TEXTO

Si la Federación y/o el esgrimista firmó un **contrato de patrocinio** con una sociedad comercial u otra, un logotipo podrá ser colocado **a razón de 3 logotipos como máximo, cada uno con un tamaño máximo de 85 cm² ;**

En florete y espada: en la parte superior de la manga de la chaqueta de esgrima (brazo no armado);

en sable: en el pantalón, en la parte superior del muslo (lado no armado) y claramente separado del logotipo nacional.

Décisions urgentes du Comité Exécutif

Règlement technique

Généralités et règles communes aux 3 armes

t.1 Définition du salut de l'escrimeur

En compétition, le salut de l'escrimeur est un geste de civilité à l'égard de l'adversaire, de l'arbitre et du public.

Pour exécuter le salut de l'escrimeur, les deux tireurs/ses :

- se font face
- sont immobiles sur leur ligne de mise en garde
- calent le masque sous le bras non armé
- portent la coquille au menton
- puis abaissent la lame en direction du sol

t.122, Règle jusqu'à la fin de la saison 2023-2024

Avant le commencement et à la fin d'un match, les deux tireurs/ses doivent effectuer **le salut de l'escrimeur** à l'adversaire, à l'arbitre et au public, tel que défini à l'article t.1.

Lorsque la dernière touche du match a été portée, les deux tireurs/ses sont immobiles sur leur ligne de mise en garde pendant que l'arbitre rend sa décision.

Puis les deux tireurs/ses effectuent **le salut de l'escrimeur** (cf. t.1) à l'adversaire, à l'arbitre et au public.

Le match est alors terminé.

~~Avant le commencement du match, les deux tireurs doivent effectuer **le salut de l'escrimeur au tireur adverse**, à l'arbitre et au public. De même, lorsque la dernière touche a été portée, le match n'est terminé que lorsque les deux tireurs ont salué leur adversaire, l'arbitre et le public : ils doivent, à cet effet, être immobiles pendant la décision de l'arbitre, **se placer sur la ligne de mise en garde** et procéder au salut de l'escrimeur et serrer **la main** de l'adversaire dès que la décision est donnée.~~

Si l'un ou les deux tireurs/ses refusent de se conformer à cette règle, l'arbitre lui/leur inflige les sanctions prévues pour les fautes du 4^{ème} groupe (cf. t.158-162, t.169, t.170).

GROUPE DE TRAVAIL FIE « ESCRIME ET ENVIRONNEMENT »

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Réunions :	Réunions en ligne: 1. 19.04.2023 2.
Participants:	1. Ana Irene Delgado Guerra, Vice-présidente de la FIE, chef du groupe de travail 2. Clare Halsted, Confédération Européenne d'Esgrime 3. Marcelo Lorca, Confédération Panaméricaine d'Esgrime 4. Matthew Baker, Confédération d'Esgrime d'Océanie 5. Baiba Brandule, Commission SEMI de la FIE 6. Reni Hamzulida, Confédération Asiatique d'Esgrime 7. Abdoul Wahab Zorome, Confédération Africaine d'Esgrime 8. Maha Mourad, Commission Médicale de la FIE 9. Joyce Bolanos, Commission PCM de la FIE
Consultation	Outre les réunions en ligne, le groupe de travail est actif en permanence par courrier électronique et par WhatsApp.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Point 1 / Item1 / Punto 1: POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA FIE

Le Dr. Halsted et le Dr. Mourad ont rédigé la politique environnementale de la FIE, avec la coopération du CIO. Le texte a été approuvé par le groupe de travail et soumis à l'approbation du Comité exécutif le 26 mai. La politique environnementale de la FIE a été approuvée et intégrée dans le règlement administratif de la FIE.

Un plan d'action doit être étudié pour mettre en œuvre la politique pour 2024.

Point 2 / Item2 / Punto 2: WEBINAIRE ORGANISÉ PAR LA FIE AVEC LA PARTICIPATION DU CIO

Le projet d'un webinaire pour les FN sur la durabilité et la protection de l'environnement a eu lieu le 8 juin 2023 - 13.00-15.00 horaire CEST

Panélistes :

- Ana Irene Delgado Guerra, vice-présidente de la FIE, chef du groupe de travail "Esgrime et environnement".
- Julie Duffus, CIO, responsable du développement durable
- Melissa Alvarenga, Confédération panaméricaine d'esgrime, secrétaire exécutive
- Alaaeldin Abouelkassem (EGY), médaillé olympique
- Bianca Santa Athlète (PUR), escrimeuse
- Carlos Correa Ancien ministre de l'environnement de Colombie
- Alvaro de Marichalar Explorateur (ESP)

- Etienne Stott Médaillé olympique (GBR)

Modérateur : Serge Timacheff

Une traduction simultanée a été assurée en anglais, en espagnol et en français.

Point 3 / Item 3 / Punto 3: ATHLÈTES AMBASSADEURS

Le processus de sélection des athlètes ambassadeurs de toutes les zones doit être défini.

Il est suggéré de laisser ouvert le nombre d'athlètes qui veulent être ambassadeurs pour "Escrime et environnement", afin que toutes les zones et tous les domaines d'intérêt puissent être couverts.

Les athlètes ambassadeurs peuvent être principalement employés dans des programmes de sensibilisation et des activités sur les médias sociaux.

Possibilité de remettre un diplôme pour reconnaître l'engagement des athlètes impliqués, similaire au diplôme du DYFG ou au diplôme pour les nominés du trophée du fair-play qui ne reçoivent pas le prix final.

Cependant, certains athlètes ont fait preuve d'une sensibilité particulière et peuvent être considérés comme officiellement proposés pour le rôle :

Bianca Santa (PUR) est extrêmement active à Porto Rico en matière de sensibilisation aux questions environnementales.

L'athlète Sanojah Gilkes a participé à la cérémonie de plantation d'arbres à Plovdiv.

Point 4 / Item 4 / Punto 4: CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS ET CADETS À PLOVDIV

La première édition de la Journée de l'Escrime pour la Planète a été célébrée à Plovdiv.

Une cérémonie officielle de plantation d'arbres a eu lieu en présence du Major et des membres du Comité Exécutif.



Des vidéos ont été diffusées pendant la compétition, avec l'animation de l'équipe.

Dans l'ensemble, la Journée de l'Escrime pour la Planète a été suivie sur les médias sociaux par 83 000 téléspectateurs et 2,2k personnes se sont engagées.

Point 5 / Item 5 / Punto 5: LISTE D' ACTIONS À PROPOSER AUX MEMBRES DE LA FIE

Deux enquêtes ont été lancées à l'automne 2022, afin d'évaluer le degré général d'engagement et de sensibilisation de la famille de l'escrime.

Une enquête a été adressée à toutes les FN.

Une enquête a été adressée à tous les membres des commissions, conseils et comités de la FIE.

Les résultats sont joints au présent document.

Point 6 / Item 6 / Punto 6: CHAMPIONNATS DU MONDE DE MILAN

Un roll-up consacré à « Escrime pour la planète* » et la vidéo avec l'animation du thème ont été exposés à Milan.

Point 7 / Item 7 / Punto 7: RECHERCHE D'UN PARTENARIAT POUR COMMENCER À ÉVALUER L'EMPREINTE CARBONE DE LA FIE ET DES COMPÉTITIONS D'ESCRIME.

Des discussions préliminaires informelles visant à explorer la faisabilité d'un partenariat ont eu lieu avec des partenaires externes fournissant des services environnementaux :

- The Shift.

- Sporting Giants.

Des offres ont été reçues pour comparaison et analyse.

Des discussions informelles ont également eu lieu avec les FI suivants, afin de s'enquérir des bonnes pratiques et des stratégies.

- FEI

- UWW

- UCI

Point 8 / Item 8 / Punto 8: PLAN DE TRAVAIL POUR 2023

1) WEBINAR 2 POUR LES FN et les organisateurs de compétitions. Date proposée : mi-décembre.

Panel et programme à déterminer.

2) Programme DYFG au niveau zonal

Le programme DYFG devrait être reproduit également au niveau continental. Cela permettrait de bénéficier aux pays qui ne sont pas candidats au programme parce qu'ils ne participent pas aux championnats du monde. La partie administrative pour l'application et le cadre légal devrait être gérée par la Confédération. Comme un délégué SEMI est toujours présent aux championnats de zone, il serait possible de vérifier l'équipement donné. Cependant, Baiba Brandule a fait remarquer que le délégué SEMI affecté à la compétition n'aurait pas nécessairement assez de temps pour un travail supplémentaire.

Projet à discuter avec les confédérations.

3) Directives pour les organisateurs de compétitions.

Matthew Baker (NZL), du groupe de travail, a rédigé une série de lignes directrices visant à réduire l'impact environnemental des organisations de compétition.

4) Plan de communication

Il est nécessaire de se coordonner avec le département CMTV et en particulier avec le responsable de la communication numérique, afin que toutes les actions du groupe de travail, mais aussi les initiatives des FN, des athlètes et des clubs bénéficient de la bonne visibilité.

FIE sustainability survey - part 1

General positioning, education, awareness

A) Abstract from the survey:

With the present survey, the FIE is consulting all its National Federations to assess the level of the commitment of the fencing family in sustainability and environmental protection and plan targeted actions for the future.

The survey consists of 3 parts:

- **Part 1: general positioning, education, awareness**

- Part 2: office activities

- Part 3: competitions and events

B) Summary of the questions:

1. Please, let us know your general positioning concerning sustainability and environmental protection:
2. Do you have a clear environmental policy in your official documents?
3. Do you publicise your environmental requests to all attendees in advance?
4. Do you have posters at the event (reusable) to reinforce your request?
5. Do you have athlete ambassadors for the environment?
6. Do you have a specific focus you are committed to?

Consideration:

40 people participated in the first part of the survey.

Q1

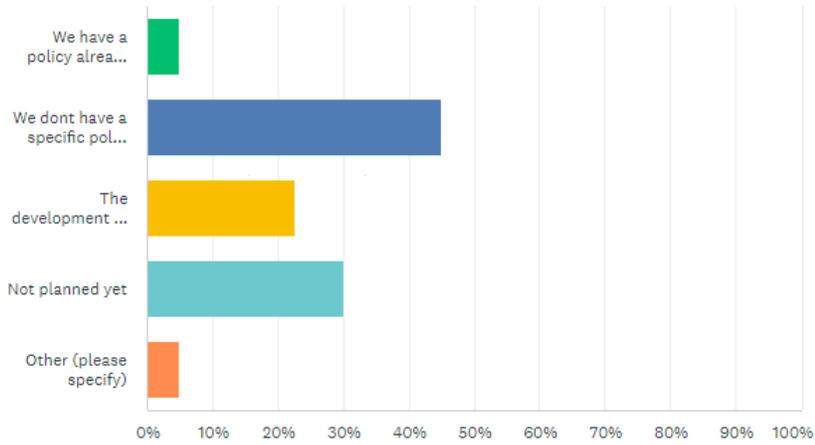


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Please, let us know your general positioning concerning sustainability and environmental protection:

Réponse(s) obtenue(s) : 40 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ We have a policy already in place and actions implemented	5,00 % 2
▼ We dont have a specific policy but we do undertake some concrete actions	45,00 % 18
▼ The development of a policy and actions to implement is under consideration	22,50 % 9
▼ Not planned yet	30,00 % 12
▼ Other (please specify)	Réponses 5,00 % 2
Nombre total de participants : 40	

Q2

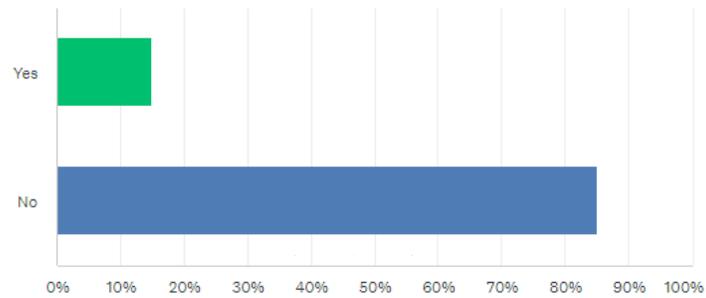


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Do you have a clear environmental policy in your official documents?

Réponse(s) obtenue(s) : 40 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ Yes	15,00 %	6
▼ No	85,00 %	34
TOTAL		40

Q3

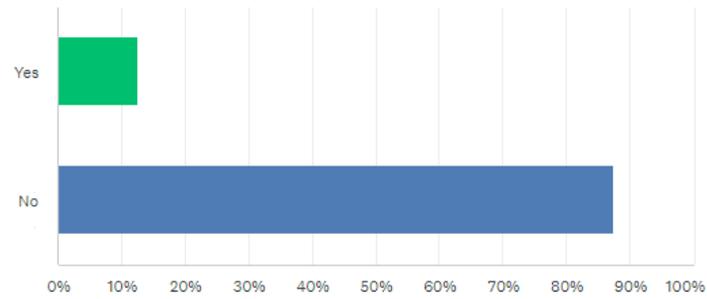


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Do you publicise your environmental requests to all attendees in advance?

Réponse(s) obtenue(s) : 40 Question(s) ignorée(s) : 0



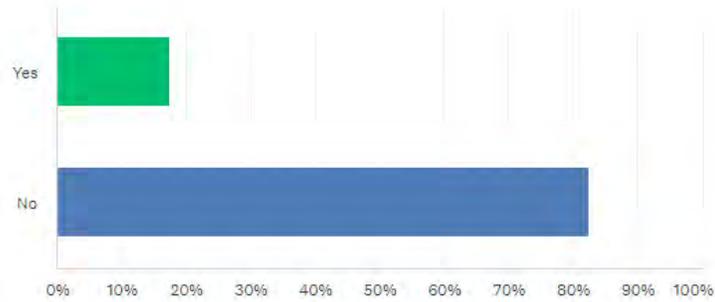
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ Yes	12,50 % 5
▼ No	87,50 % 35
TOTAL	40

Q4

Personnaliser Enregistrer sous

Do you have posters at the event (reusable) to reinforce your request?

Réponse(s) obtenue(s) : 40 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Yes	17,50 %	7
No	82,50 %	33
TOTAL		40

Q5

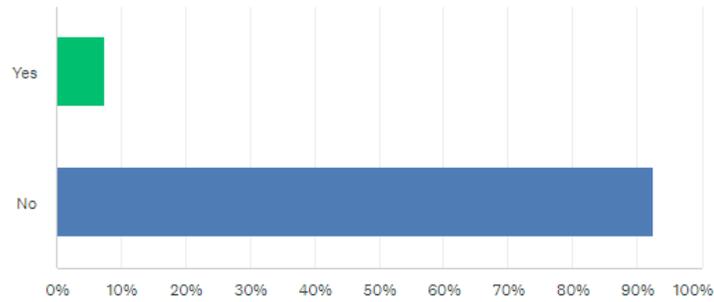


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Do you have athlete ambassadors for the environment?

Réponse(s) obtenue(s) : 40 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES ▼	RÉPONSES ▼
▼ Yes	7,50 % 3
▼ No	92,50 % 37
TOTAL	40

Q6

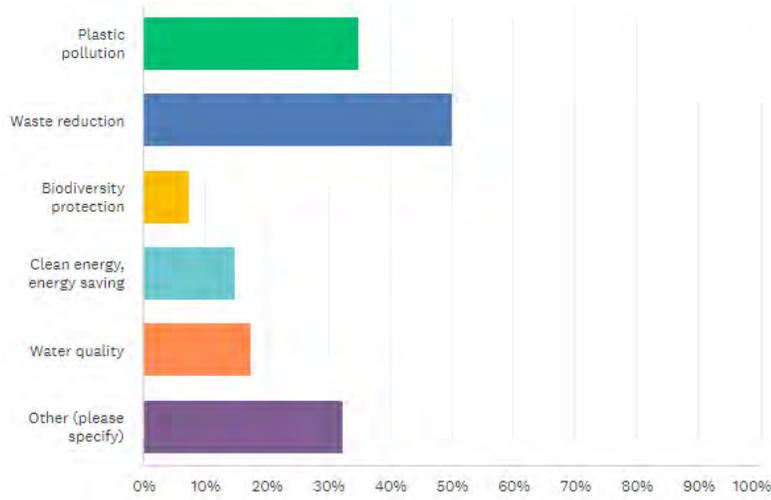


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Do you have a specific focus you are committed to?

Réponse(s) obtenue(s) : 40 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ Plastic pollution	35,00 %	14
▼ Waste reduction	50,00 %	20
▼ Biodiversity protection	7,50 %	3
▼ Clean energy, energy saving	15,00 %	6
▼ Water quality	17,50 %	7
▼ Other (please specify)	Réponses 32,50 %	13
Nombre total de participants : 40		

FIE sustainability survey - part 2

Competitions and events.

A) Abstract from the survey:

With the present survey, the FIE is consulting all its National Federations to assess the level of the commitment of the fencing family in sustainability and environmental protection and plan targeted actions for the future.

The survey consists of 3 parts:

- Part 1: general positioning, education, awareness

- **Part 2: office activities**

- Part 3: competitions and events

B) Summary of the questions:

1. Office activities: energy costs of premises. Sources of energy.
2. Office activities: energy costs of premises. Energy use reduction.
3. Office activities: staff daily commuting. Ways of transportation.
4. Office activities: staff travel. Subsidies for ecological solutions.
5. Office activities: staff travel. Other measures.
6. Office activities: meetings.
7. Office activities. Waste and recycling. Plastic policy.
8. Office activities. Waste and recycling. Use of paper.
9. Office activities. Waste and recycling. Garbage separation and recycling.

Office activities. Cleaning materials.

Consideration:

The maximum number of people answering the questions is **38**.

One question only has 37 feedbacks.

Q1

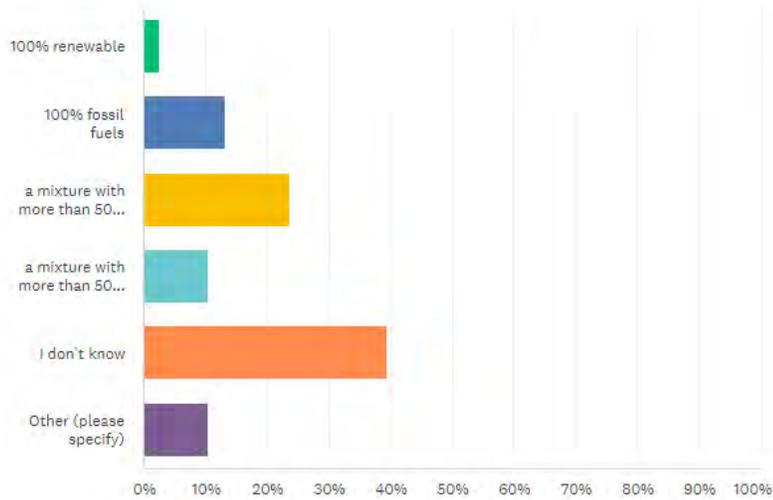


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Office activities: energy costs of premises. Energy is:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ 100% renewable	2,63 % 1
▼ 100% fossil fuels	13,16 % 5
▼ a mixture with more than 50% renewable	23,68 % 9
▼ a mixture with more than 50% fossil fuels	10,53 % 4
▼ I don't know	39,47 % 15
▼ Other (please specify)	Réponses 10,53 % 4
TOTAL	38

Q2

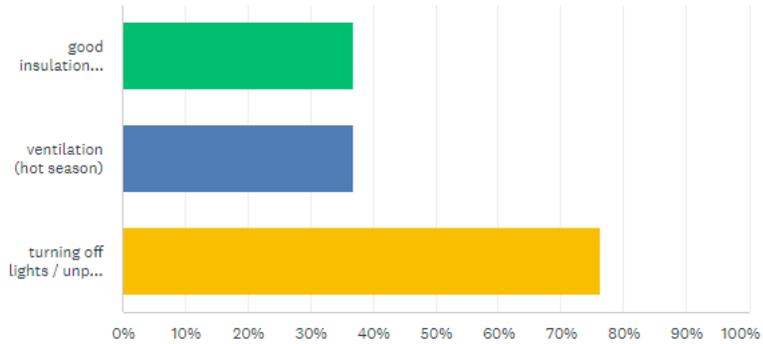


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Office activities: energy costs of premises. Energy use is reduced by:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES ▼

RÉPONSES ▼

▼ good insulation (cold season)

36,84 %

14

▼ ventilation (hot season)

36,84 %

14

▼ turning off lights / unplug electrical devices

76,32 %

29

Nombre total de participants : 38

Q3

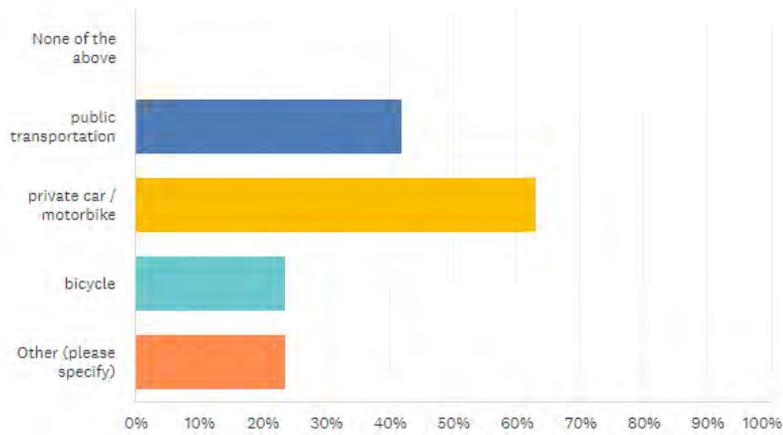


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Office activities: staff travel. To go to work the staff uses:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) Ignorée(s) : 0

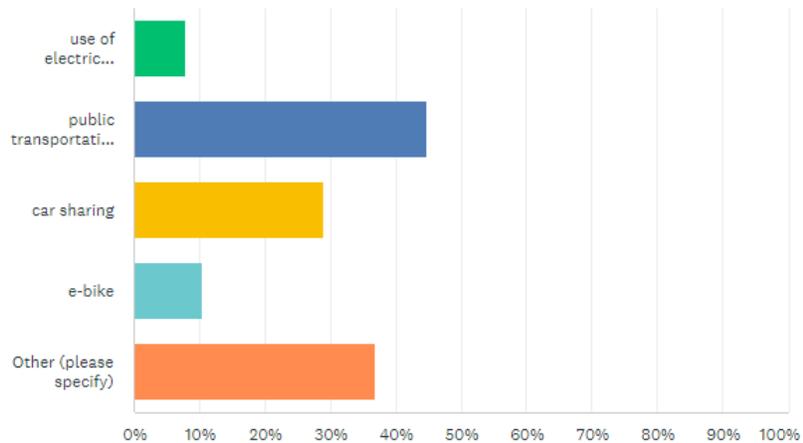


CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ None of the above	0,00 %	0
▼ public transportation	42,11 %	16
▼ private car / motorbike	63,16 %	24
▼ bicycle	23,68 %	9
▼ Other (please specify)	Réponses 23,68 %	9
Nombre total de participants : 38		



Office activities: staff travel. Do you subsidise or encourage:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ use of electric vehicles	7,89 % 3
▼ public transportation subscriptions	44,74 % 17
▼ car sharing	28,95 % 11
▼ e-bike	10,53 % 4
▼ Other (please specify)	Réponses 36,84 % 14
Nombre total de participants : 38	

Q5

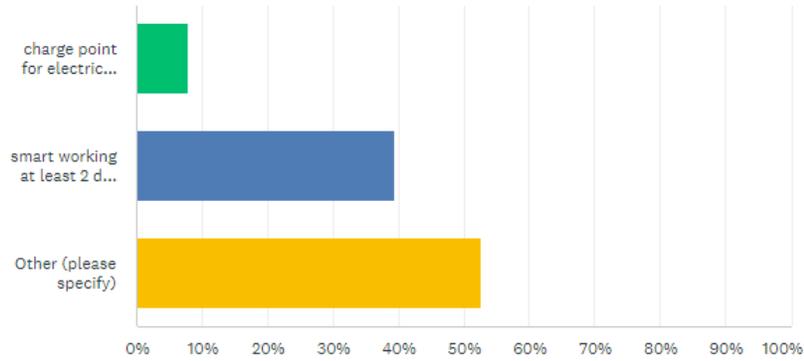


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Office activities: staff travel. Other measures. Do you have / implement:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0

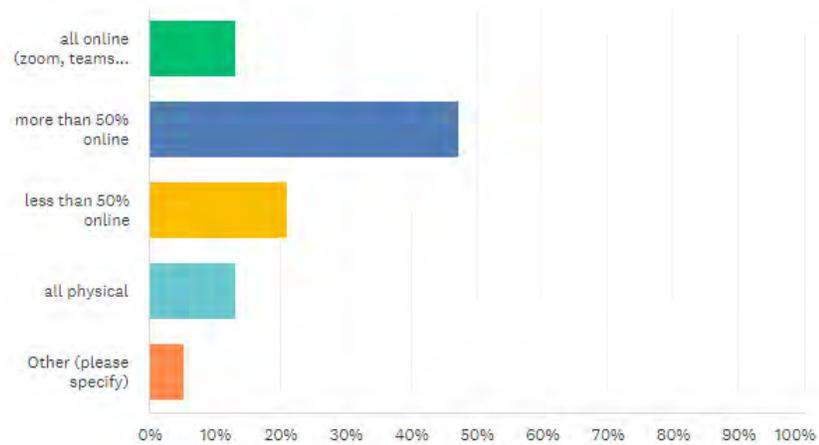


CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ charge point for electric vehicles	7,89 % 3
▼ smart working at least 2 days per week	39,47 % 15
▼ Other (please specify) Réponses	52,63 % 20
Nombre total de participants : 38	



Office activities: meetings. Meetings are

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	RÉPONSES
▼ all online (zoom, teams, other...)	13,16 %	5
▼ more than 50% online	47,37 %	18
▼ less than 50% online	21,05 %	8
▼ all physical	13,16 %	5
▼ Other (please specify)	Réponses 5,26 %	2
TOTAL		38

Q7

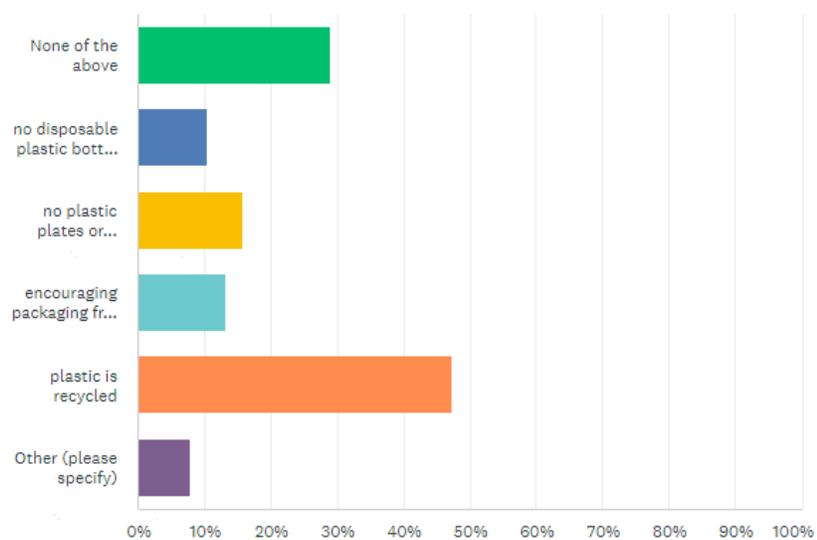


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Office activities. Waste and recycling. Plastic policy. Plastic rubbish is reduced by:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ None of the above	28,95 % 11
▼ no disposable plastic bottles or cups allowed	10,53 % 4
▼ no plastic plates or cutlery	15,79 % 6
▼ encouraging packaging free purchases	13,16 % 5
▼ plastic is recycled	47,37 % 18
▼ Other (please specify)	Réponses 7,89 % 3
Nombre total de participants : 38	

Q8

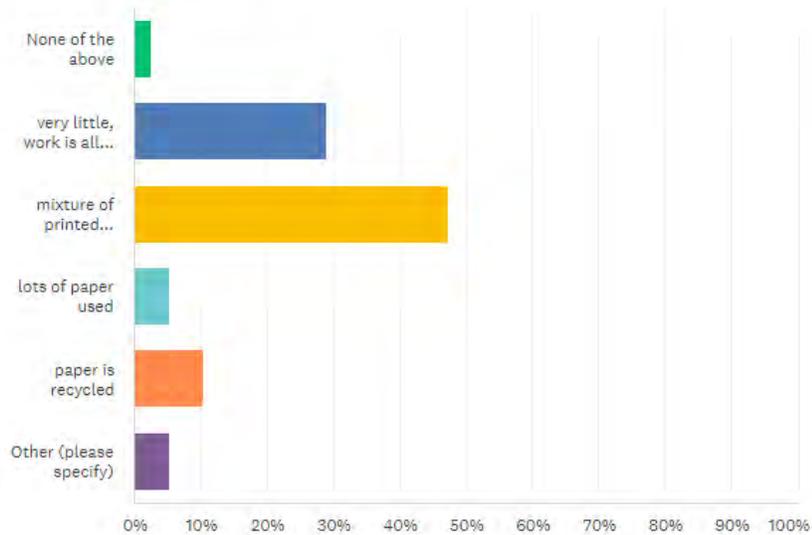


Personnaliser

Enregistrer sous ▾

Office activities. Waste and recycling. Use of paper is:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ None of the above	2,63 %	1
▼ very little, work is all digitalised	28,95 %	11
▼ mixture of printed material and digital	47,37 %	18
▼ lots of paper used	5,26 %	2
▼ paper is recycled	10,53 %	4
▼ Other (please specify)	Réponses 5,26 %	2
TOTAL		38

Q9

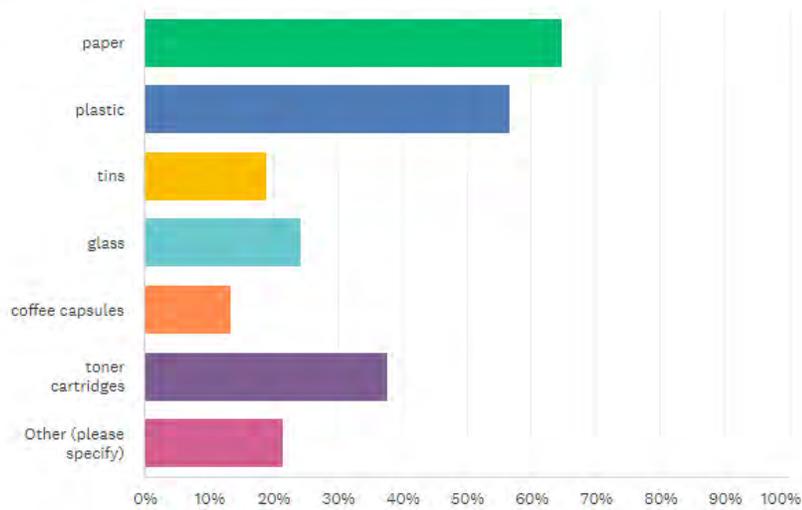


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Office activities. Waste and recycling. Garbage separation and recycling concerns:

Réponse(s) obtenue(s) : 37 Question(s) ignorée(s) : 1



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ paper	64,86 %	24
▼ plastic	56,76 %	21
▼ tins	18,92 %	7
▼ glass	24,32 %	9
▼ coffee capsules	13,51 %	5
▼ toner cartridges	37,84 %	14
▼ Other (please specify)	Réponses 21,62 %	8
Nombre total de participants : 37		

Q10

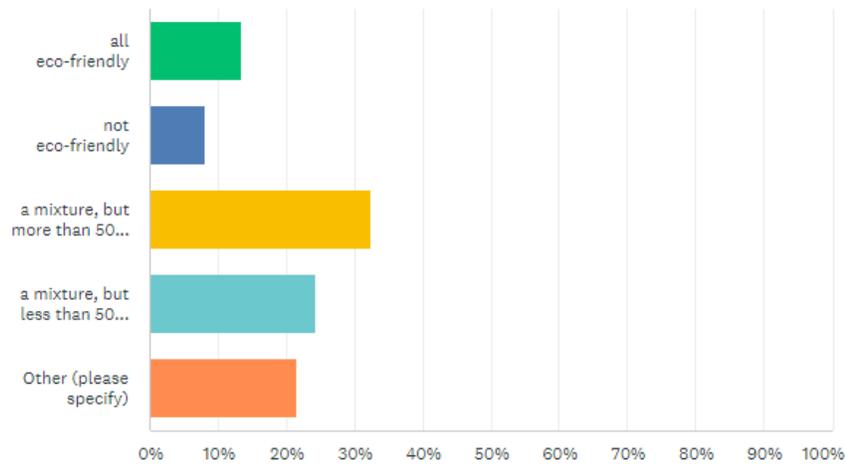


Personnaliser

Enregistrer sous

Office activities. Cleaning materials employed are:

Réponse(s) obtenue(s) : 37 Question(s) ignorée(s) : 1



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ all eco-friendly	13,51 % 5
▼ not eco-friendly	8,11 % 3
▼ a mixture, but more than 50% eco-friendly	32,43 % 12
▼ a mixture, but less than 50% eco-friendly	24,32 % 9
▼ Other (please specify) Réponses	21,62 % 8
TOTAL	37

FIE sustainability survey - part 3

Competitions and events.

A) Abstract from the survey:

With the present survey, the FIE is consulting all its National Federations to assess the level of the commitment of the fencing family in sustainability and environmental protection and plan targeted actions for the future.

The survey consists of 3 parts:

- Part 1: general positioning, education, awareness

- Part 2: office activities

- Part 3: competitions and events

B) Summary of the questions:

1. Competitions and events. Energy costs of venue. Source of energy.
2. Competitions and events. Energy costs of venue. Energy use reduction.
3. Competitions and events: Officials travel (eg to go to national events). Ways of transportation.
4. Competition and events. Choice of venue. Selection criteria.
5. Competitions and events. Travel plans for participants.
6. Competitions and events. Waste reduction. Plastic policy.
7. Competitions and events. Waste reduction. Waste recycling.
8. Competitions and events. Fencing material. Do you have a scheme to re-use second-hand fencing kit?
9. Competitions and events. Catering and food waste.
10. Competitions and events. Drinking water.

Consideration:

The maximum number of people answering the questions is **38**.

Some questions have only 31, 34 or 37 feedbacks.

That implies that some questions of the present survey were not answered.

Q1

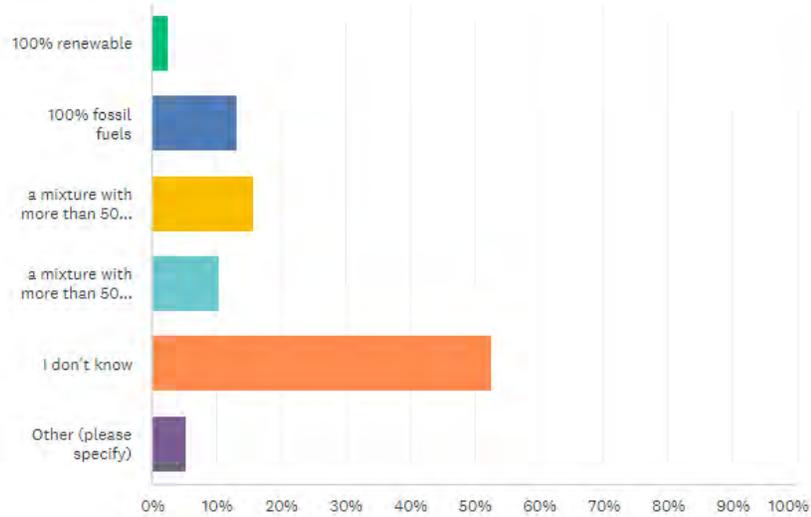


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Competitions and events: energy costs of venue. Energy is:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ 100% renewable	2,63 %	1
▼ 100% fossil fuels	13,16 %	5
▼ a mixture with more than 50% renewable	15,79 %	6
▼ a mixture with more than 50% fossil fuels	10,53 %	4
▼ I don't know	52,63 %	20
▼ Other (please specify)	Réponses 5,26 %	2
TOTAL		38

Q2

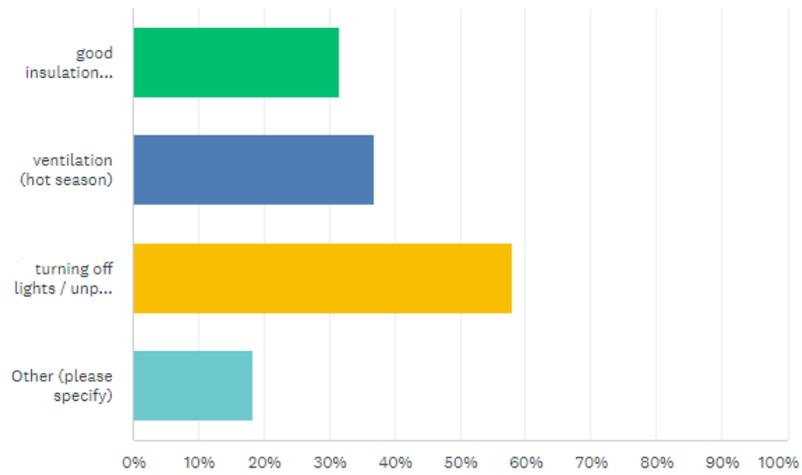


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Competitions and events: energy costs of venue. Energy use is reduced by:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ good insulation (cold season)	31,58 % 12
▼ ventilation (hot season)	36,84 % 14
▼ turning off lights / unplug electrical devices	57,89 % 22
▼ Other (please specify) Réponses	18,42 % 7
Nombre total de participants : 38	

Q3

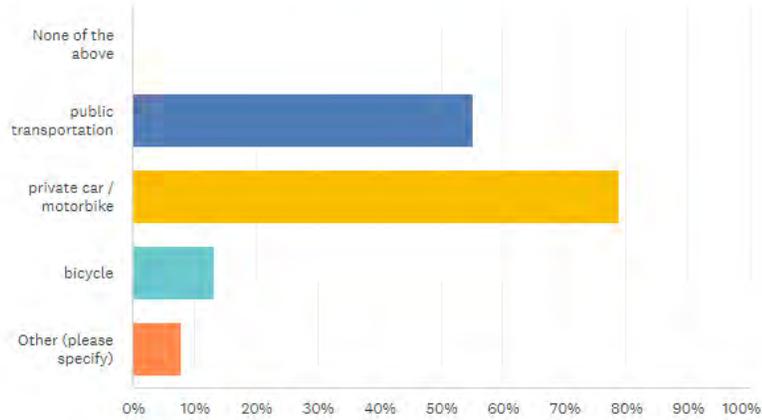


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Competitions and events: Officials travel (eg to go to national events):

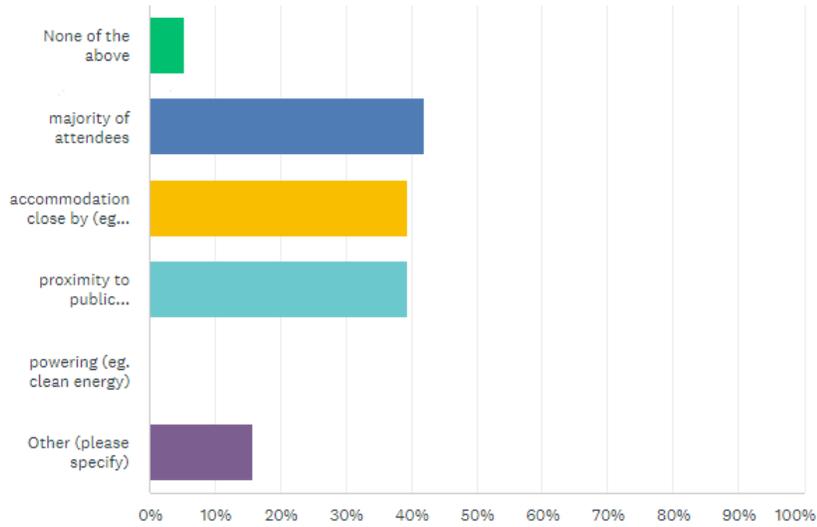
Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ None of the above	0,00 %	0
▼ public transportation	55,26 %	21
▼ private car / motorbike	78,95 %	30
▼ bicycle	13,16 %	5
▼ Other (please specify)	Réponses 7,89 %	3
Nombre total de participants : 38		

Competition and events. Choice of venue. We look at the location in relation to:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
None of the above	5,26 % 2
majority of attendees	42,11 % 16
accommodation close by (eg in a walking distance)	39,47 % 15
proximity to public transportation	39,47 % 15
powering (eg. clean energy)	0,00 % 0
Other (please specify)	Réponses 15,79 % 6
Nombre total de participants : 38	

Q5

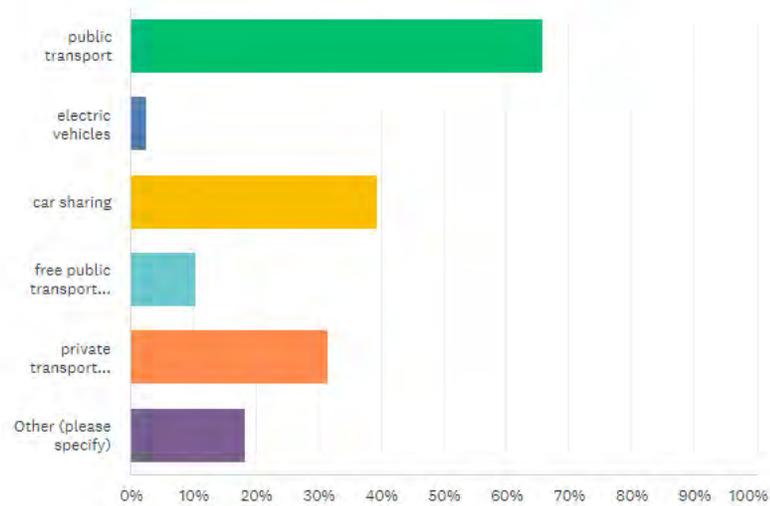


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Competitions and events. Travel plans. The majority of participants uses:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
public transport	65,79 %	25
electric vehicles	2,63 %	1
car sharing	39,47 %	15
free public transport provided to accredited people	10,53 %	4
private transport organised by LOC	31,58 %	12
Other (please specify)	Réponses 18,42 %	7
Nombre total de participants : 38		

Q6

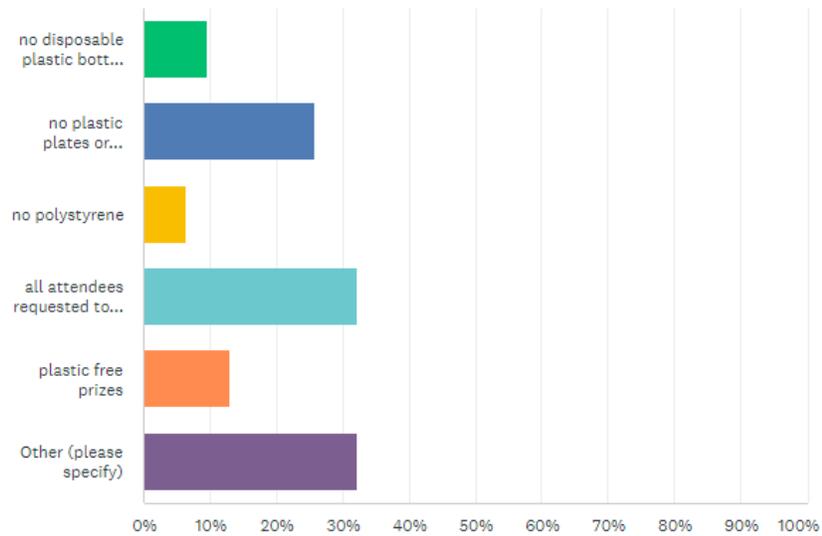


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Competitions and events. Waste reduction. Plastic policy:

Réponse(s) obtenue(s) : 31 Question(s) ignorée(s) : 7



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ no disposable plastic bottles or cups allowed	9,68 %	3
▼ no plastic plates or cutlery provided	25,81 %	8
▼ no polystyrene	6,45 %	2
▼ all attendees requested to bring their reusable bottle	32,26 %	10
▼ plastic free prizes	12,90 %	4
▼ Other (please specify)	Réponses 32,26 %	10
Nombre total de participants : 31		

Q7

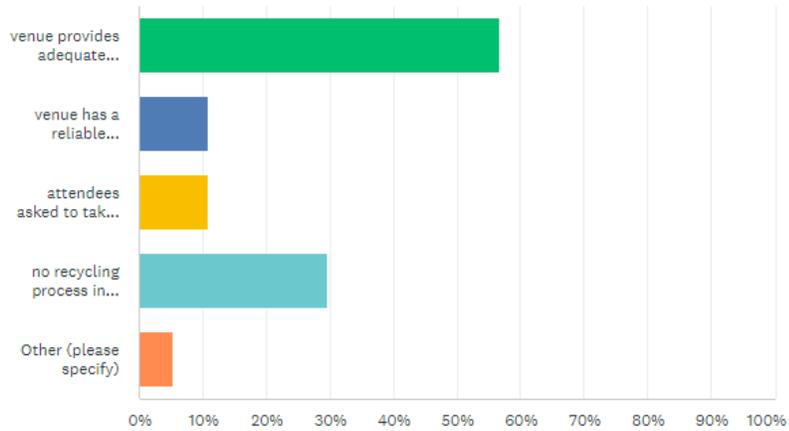


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Competitions and events. Waste reduction. Waste recycling:

Réponse(s) obtenue(s) : 37 Question(s) ignorée(s) : 1



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
venue provides adequate recycling bins to separate garbage, linked to the municipality service	56,76 % 21
venue has a reliable recycling process	10,81 % 4
attendees asked to take own recycling away with them	10,81 % 4
no recycling process in place	29,73 % 11
Other (please specify)	Réponses 5,41 % 2

Nombre total de participants : 37

Q8

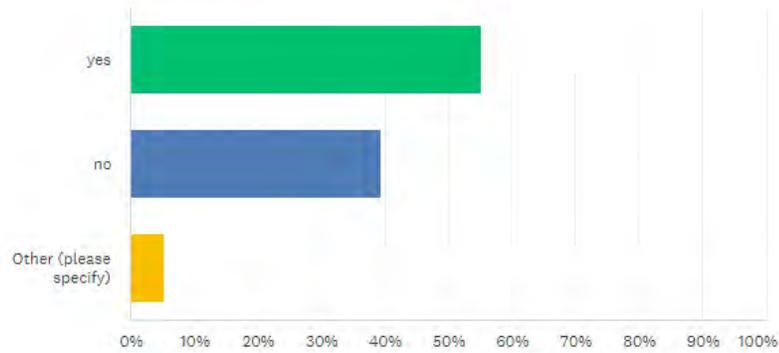


Personnaliser

Enregistrer sous ▼

Competitions and events. Fencing material. Do you have a scheme to re-use second-hand fencing kit?

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0

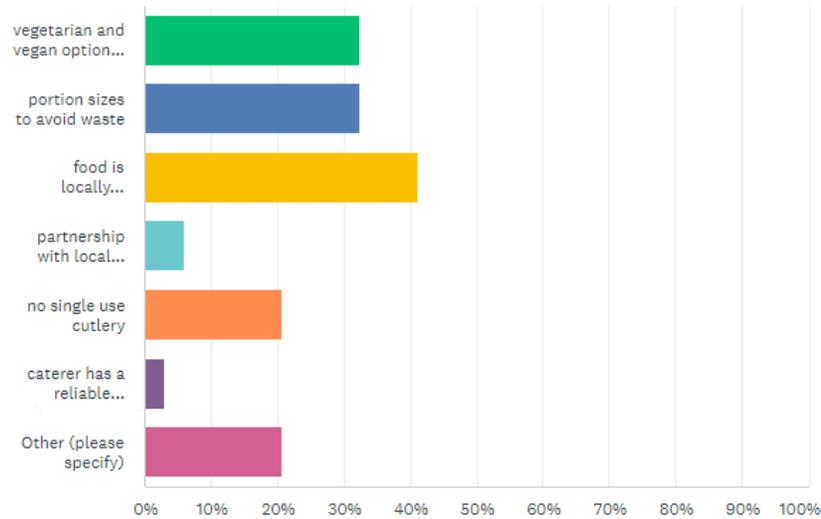


CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ yes	55,26 %	21
▼ no	39,47 %	15
▼ Other (please specify)	Réponses 5,26 %	2
TOTAL		38



Competitions and events. Catering and food waste. The following actions are implemented:

Réponse(s) obtenue(s) : 34 Question(s) ignorée(s) : 4



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ vegetarian and vegan options available	32,35 %	11
▼ portion sizes to avoid waste	32,35 %	11
▼ food is locally produced (at least more than 50%)	41,18 %	14
▼ partnership with local charities and initiatives to distribute unsold food	5,88 %	2
▼ no single use cutlery	20,59 %	7
▼ caterer has a reliable recycling process	2,94 %	1
▼ Other (please specify)	Réponses 20,59 %	7
Nombre total de participants : 34		

Q10

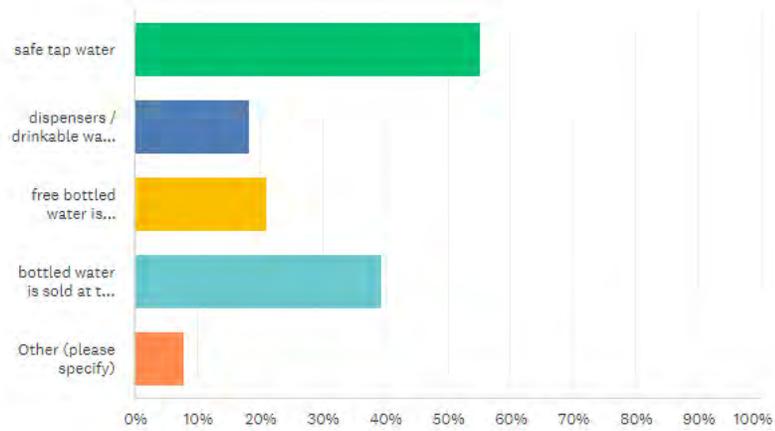


Personnaliser

Enregistrer sous ▾

Competitions and events. Drinking water:

Réponse(s) obtenue(s) : 38 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ safe tap water	55,26 %	21
▼ dispensers / drinkable water to refill reusable bottles for free	18,42 %	7
▼ free bottled water is distributed	21,05 %	8
▼ bottled water is sold at the event	39,47 %	15
▼ Other (please specify)	Réponses 7,89 %	3
Nombre total de participants : 38		

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ Carry one or more shopping bags with you and reuse them, so you don't have to ask the shop for them. Ideally, canvas bags.	92,59 % 25
▼ Buy second-hand whenever possible, from clothes to household appliances. It has an impact on packaging.	29,63 % 8
▼ For ladies, use menstrual cups or washable pads.	11,11 % 3
▼ Buy food in bulk as much as possible. Some places allow you to bring your own container.	33,33 % 9
▼ Use washable cotton pads to remove make-up.	25,93 % 7
▼ Use compostable dental floss and cotton bud with a wooden or bamboo stick.	25,93 % 7
▼ Pass to a safety razor rather than a disposable one. The problem with disposable razors is that the head is made of so many different materials that it is impossible to recycle it. In revenge, the stainless steel blades are much cheaper and fully recyclable.	40,74 % 11
▼ If you have a capsule coffee machine, switch to reusable stainless steel capsules.	22,22 % 6
▼ If you drink filtered coffee, switch to compostable filters.	18,52 % 5
▼ Don't throw away food leftovers but reuse them in a creative way (e.g. dry bread salad, vegetable peels to make broth,...).	44,44 % 12
▼ Get into the habit of asking a doggy bag for the dishes you cannot finish at the restaurant.	48,15 % 13
▼ Anything you no longer use, do not throw it away, try to donate or sell it.	70,37 % 19
▼ Carry along a small towel to dry your hands.	33,33 % 9
Nombre total de participants : 27	

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ Collect abandoned plastic at every opportunity, regardless if you are on the beach or in the mountains.	70,37 % 19
▼ Rediscover solid soap instead of liquid soap and bubble bath, you will avoid the plastic bottle. Same for shampoo and conditioner, they exist solid as well.	44,44 % 12
▼ Switch to wooden or bamboo comb rather than plastic one.	25,93 % 7
▼ Deodorant and tooth paste: prefer those which come in glass or tin, rather than in a plastic container.	33,33 % 9
▼ Remember to say: "No straw, please", each time you order a drink.	70,37 % 19
▼ Equip yourself with a reusable bottle	66,67 % 18
▼ Prefer natural fibre clothes to synthetic ones, the latter release microplastic at every wash.	48,15 % 13
▼ When travelling, carry along the kit of the perfect plastic free traveller: cutlery or a spork, reusable straw, camping plate.	33,33 % 9
▼ Keep a reusable cup in your bag, to avoid the carnage of plastic cups.	37,04 % 10
▼ Switch to beeswax cloths rather than plastic film for food storage.	33,33 % 9
Nombre total de participants : 27	

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ Turn off the water tap while brushing your teeth.	85,19 %	23
▼ Install water reducer at every tap and shower you have home.	29,63 %	8
▼ After rinsing the salad, recycle the water (e.g. to water your plants, to flush the WC,...).	33,33 %	9
▼ Pull the plug of all the appliances when you do not use them.	51,85 %	14
▼ Switch off the light, when you are not in the room.	77,78 %	21
▼ Move to energy from renewable sources as much as possible.	48,15 %	13
▼ If you are not charging your cell phone, disconnect it from the plug.	74,07 %	20
▼ Prefer L.E.D. bulbs.	81,48 %	22
▼ Bundle up before turning up the heating in cold weather.	55,56 %	15
Nombre total de participants : 27		

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
▼ Zinc-based solar screen does not harm marine life and it is coral-friendly.	38,46 %	10
▼ If you really cannot do it without disposable, opt for biodegradable products.	61,54 %	16
▼ Be thorough in your garbage separation.	76,92 %	20
▼ Prefer bicycle, car-sharing and public transport to the private car, whenever possible.	42,31 %	11
▼ Prefer local food to oversea imported food.	80,77 %	21
▼ When throwing away your mask, cut the elastics.	50,00 %	13
▼ When throwing away your food packaging, break them up as much as possible to prevent animals from getting stuck in them.	65,38 %	17
▼ Switch to steam cleaner to reduce chemicals when cleaning your house.	19,23 %	5
Nombre total de participants : 26		

RAPPORT DE SITUATION 2023

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE SYSTEME DE QUALIFICATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES

L'année dernière, le groupe a soumis au comité exécutif de la FIE une proposition visant à instaurer un système d'équipes composées de deux membres plus le remplaçant, sachant qu'il s'agissait d'une réforme absolue du format des équipes et des compétitions.

Le Comité Exécutif a considéré que l'idée proposée par le groupe de travail (deux tireurs par équipe au lieu de trois) transformait le concept d'équipe en un concept de "double", comme au tennis. Cela impliquerait une révolution totale du format des équipes et des compétitions par équipe et les conséquences futures possibles pourraient être contre-productives.

Le Comité exécutif a donc conclu que le système de qualification existant était actuellement le seul viable, compte tenu des règles et des limitations existantes.

En outre, le transfert des accréditations a été examiné comme une alternative possible. Cela signifierait qu'une accréditation serait retirée/annulée juste après que l'athlète a terminé sa compétition, et que son accréditation serait fournie à un autre athlète. Le transfert des accréditations a été discuté dans le passé avec le CIO et n'a pas été accepté pour les principales raisons suivantes : a) Conformément à la Charte olympique, les accréditations sont retirées pour des raisons spécifiques (telles que des sanctions). Autrement, elles sont valables pour la période des Jeux. b) Chaque CNO dispose d'un quota fixe d'accréditations pour toute la période des Jeux. c) Les escrimeurs n'arrivent pas à la date de leurs compétitions mais quelques jours avant pour s'entraîner. Et à cause de ce flux, il y aurait toujours plus de 212 athlètes. d) Les organisateurs auraient beaucoup de mal à gérer tous les athlètes et officiels entrant et quittant le village olympique, et leurs accréditations.

Le FIE a discuté des d'accréditations transférables par le passé avec le CIO. Le CIO n'a pas accepté cette demande pour les raisons susmentionnées, ajoutant qu'un athlète a le droit de rester pendant toute la période des JO s'il le souhaite.

La principale différence entre les systèmes de qualification de Tokyo 2020 et de Paris 2024 est que pour Paris, il y aura 6 places de quota additionnel du pays hôte, au lieu des 8 qui existaient pour Tokyo, ce qui laisse deux (2) places pour

l'universalité (une par genre) disponibles pour les CNO éligibles et attribuées par le CIO. Les CNO soumettront leurs demandes jusqu'en janvier 2024, qui seront alors évaluées par le CIO. Ensuite, le CIO proposera aux FI les places d'universalité.

Sur la base de ces faits, le groupe de travail a été invité à poursuivre ses efforts et à présenter de nouvelles propositions alternatives qui permettraient d'augmenter le nombre de places pour la qualification individuelle.

Le groupe de travail sur le système de qualification des Jeux Olympiques a repris ses travaux lors d'une réunion qui s'est tenue le lundi 4 septembre 2023 à 23h00 CET.

Les membres suivants ont assisté à la réunion :

M. Emmanuel KATSIADAKIS (MH), Président par intérim de la FIE, Président du groupe de travail

M. Vukašin STOŠIĆ, secrétaire général de la Fédération serbe d'escrime

M. Francisco Rafael MARÍN ALVAREZ, président de la Fédération d'escrime du Venezuela

Mme Nathalie RODRIGUEZ, CEO de la FIE

Absent :

M. Sam CHERIS (MH), Président de la Commission juridique de la FIE

M. Salah FERJANI, Membre de la Commission d'arbitrage de la FIE

M. Vincent ELIAS, Président de la Fédération australienne d'escrime

M. Jong Hyung CHO, vice-président de la Fédération coréenne d'escrime

Suite à cette réunion, le Président du groupe a adressé une lettre à tous les membres du groupe de travail leur demandant de soumettre par écrit leurs propositions ou idées jusqu'au vendredi 15 septembre.

A l'expiration du délai fixé au 15 de septembre, aucune proposition n'avait été soumise.

Bien qu'aucun progrès n'ait été réalisé, il est cependant important qu'un groupe de travail sur le système de qualification olympique continue d'exister et de déterminer s'il existe des domaines susceptibles d'être améliorés et d'élaborer une ou plusieurs propositions conformes à tous les principes de la Charte olympique et aux directives du CIO à soumettre à l'examen du comité exécutif de la FIE sur une question aussi complexe et sérieuse.

Sur la base de ce qui précède, le président du groupe de travail propose que le groupe continue avec une nouvelle composition.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Katsiadakis', with a horizontal line drawn through the signature.

Emmanuel Katsiadakis

Président par Intérim de la FIE et Président du groupe de travail

ФЕДЕРАЦІЯ ФЕХТУВАННЯ УКРАЇНИ

Київ 03022 Васильківська, 24,
к 8А

тел/факс: 380 44 2894088

<http://www.nffu.org.ua>



PUBLIC ORGANIZATION
UKRAINIAN FENCING FEDERATION

24 Vasylkivska - Kiev 03022

tel/fax: 380 44 2894088

e-mail: nffu@nffu.org.ua

ukr-fencing@ukr.net

24/03/23-4 du 24.03.2023

A : Président par intérim de la FIE M. Emmanuel KATSIADAKIS Fédération Internationale d'Esclime

MAISON DU SPORT INTERNATIONAL

AV. DE RHODANIE 54

1007 LAUSANNE SUISSE

Téléphone : +41 21 320 3115

+41 21 320 3115

Fax : +41 21 320 3116

+41 21 320 3116

Courriel info@fie.ch

copie :

CEO de la FIE

Mme Nathalie Rodriguez Email

nr@fie.ch

La Fédération ukrainienne d'escrime soumet des propositions pour le Congrès ordinaire de la Fédération internationale d'escrime (FIE), prévu le 25 novembre 2023 à Sharm-El-Sheikh (EGY) :

Suspendre l'affiliation à la FIE de la Fédération russe d'escrime (RUS) et de la Fédération biélorusse d'escrime (BLR) en raison de la violation flagrante des principes éthiques de dignité, d'intégrité et de relations avec les pays, des règles de conduite et des principes généraux de la justice sportive par la Fédération russe d'escrime (RUS) et la Fédération biélorusse d'escrime (BLR).

Ne pas autoriser les athlètes, les entraîneurs et les officiels possédant la nationalité russe ou biélorusse et des licences enregistrées par la Fédération russe d'escrime (RUS) et/ou la Fédération biélorusse d'escrime (BLR) à participer aux compétitions de la FIE.

Meilleures salutations

Le Premier Vice-Président
de la Fédération Ukrainienne d'escrime

Sergii MISHCHENKO

